

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Marché : 04/2016

L'élaboration du Schéma Régional
d'Aménagement du Territoire de la Région Fès Meknès

RAPPORT DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE TERRITORIAL

Version finale



L'élaboration du Schéma Régional
d'Aménagement du Territoire de la Région Fès Meknès

RAPPORT DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE TERRITORIAL

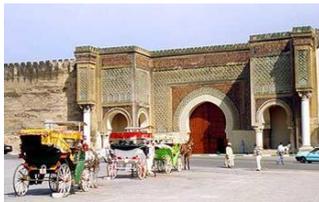


Table des matières

A. PREAMBULE	6
VERS UNE CONVERGENCE DES STRATEGIES TERRITORIALISEES DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION FES-MEKNES	6
B. PRESENTATION DE LA REGION FES MEKNES	11
1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE	11
2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	12
3. LE MILIEU PHYSIQUE ET LE CLIMAT	14
4. LA POPULATION	14
5. DES POTENTIALITES PROMETTEUSES	15
C. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	17
1. MILIEU PHYSIQUE DE LA REGION FES-MEKNES	18
2. RESSOURCES NATURELLES : POTENTIALITES ET MENACES	28
3. ÉNERGIES RENOUVELABLES	70
4. SITES NATURELS ET AIRES PROTEGEES	77
5. CONTRAINTES ET POTENTIALITES	94
CONCLUSION	98
D. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	101
1. PRESENTATION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION DE LA REGION SELON LE RGPH 2014	101
2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA REGION : UN GRAND CONTRASTE ENTRE LES COMPOSANTES TERRITORIALES	102
3. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION ET DE SES COMPOSANTES PREFERCTORALES ET PROVINCIALES	111
4. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE MENAGES	115
5. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES	117
CONCLUSION	121
E. INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT	123
1. LE RESEAU ET LE TRANSPORT ROUTIER	124
2. LE RESEAU ET LES SERVICES FERROVIAIRES	147
3. AEROPORTS ET TRANSPORT AERIEN	150
4. ENJEUX ET PROBLEMATIQUES	153
5. EAU POTABLE	155
6. ENERGIE ELECTRIQUE	167
7. SERVICES DE TELECOMMUNICATION	169
8. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	169
CONCLUSION	174

F. ECONOMIE ET ATTRACTIVITE	176
1. INDUSTRIE : UN SECTEUR CONCENTRE ET EN PERTE DE VITESSE.....	177
2. L'AGRICULTURE : UNE RICHESSE QUI PEUT MIEUX FAIRE	187
3. LES MINES : UN SECTEUR PROMETTEUR	197
4. LE TOURISME : UN VERITABLE LEVIER POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	200
5. SECTEUR DE L'ARTISANAT : UN DOMAINE D'EXCELLENCE	209
6. L'OFFSHORING	213
7. LA LOGISTIQUE : UN SECTEUR EN PLEINE ESSOR	215
8. LE MARCHÉ DU TRAVAIL	218
9. LES AGREGATS MACROECONOMIQUES	222
10. ETAT DES LIEUX DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DES ESPACES.....	228
CONCLUSION	232
G. DEVELOPPEMENT RURAL	234
1. BILAN ET IMPACT DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL	235
2. LE BILAN 2008-2015 DU PLAN AGRICOLE REGIONAL	238
3. LE FONDS DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DES ZONES DE MONTAGNE (FDRZM)	243
4. DEFICITS EN SERVICES	243
5. ENCLAVEMENT ET MARGINALISATION	252
6. L'ECONOMIE RURALE	257
7. LA MISE A NIVEAU DU MILIEU RURAL	266
8. LE DEVELOPPEMENT RURAL EN ZONES DE MONTAGNES	271
CONCLUSION	273
H. DEVELOPPEMENT HUMAIN	276
1. ETAT DES LIEUX DE LA PAUVRETE ET DE LA PRECARITE SOCIALE	276
2. CONTRAINTES ET POTENTIALITES	284
CONCLUSION	289
I. L'ARMATURE URBAINE	290
1. ANALYSE FONCTIONNELLE ET DEGRE D'ATTRACTIVITE :	293
2. DYNAMIQUES SPATIALES ET GESTION URBAINE	326
3. RAPPORTS VILLE-CAMPAGNE ET EQUITE TERRITORIALE.	350
4. CONTRAINTES ET POTENTIALITES :	352
5. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE L'ARMATURE URBAINE AU NIVEAU DE LA REGION FM	354
CONCLUSION	356
J. CULTURE ET PATRIMOINE	358
1. LE PATRIMOINE EN TANT QUE FACTEUR DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE	359
2. LES TYPES DE PATRIMOINE DANS LA REGION DE FES-MEKNES :	360
3. LES SAVOIRS-FAIRE ANCESTRAUX : DES EXPERTISES A PRESERVER ET DEVELOPPER.	367
4. TYPES ET REPARTITION SPATIALE DES PATRIMOINES DANS LA RFM : CONSTATS MAJEURS	370
5. CARACTERISTIQUES COMMUNES AUX PATRIMOINES DE LA REGION	371
6. BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS EN MATIERE DE PATRIMOINE DANS LA REGION FÈS-MEKNÈS	373
7. CARACTERES ET TRAITS COMMUNS AUX INTERVENTIONS DANS LES TISSUS ANCIENS	373

8.	ACTIONS EN MATIERE D’HABITAT ET D’URBANISME : UNE EVOLUTION SIGNIFICATIVE	374
9.	QUELQUES EXEMPLES D’INTERVENTION EN TISSUS ANCIENS	375
10.	ACTIONS POUR LE PATRIMOINE IMMATERIEL CULTUREL ET TRADITIONS :	378
	CONCLUSION	382
K.	ASPECT INSTITUTIONNEL :	385
1.	LE DECOUPAGE REGIONAL DE 2015 : UNE CONSECRATION DU BIPOLE FES-MEKNES	385
2.	FES-MEKNES : UNE REGION EN CONSTRUCTION DANS LE SILLAGE DE LA STRATEGIE DE LA REGIONALISATION AVANCEE... ..	386
3.	VERS UN ROLE « D’INTEGRATEUR » DE L’ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DES APPROCHES SECTORIELLES.....	390
4.	UNE MULTIPLICITE DES MISSIONS QUI IMPLIQUE UNE ADMINISTRATION DE REGION QUALITATIVEMENT ETOFFEE.	394
5.	PERSPECTIVES DE PERFECTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA REGION FES-MEKNES.	408
L.	CONCLUSION GENERALE DU RAPPORT	414
M.	ACRONYMES	423
N.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	427

A. PREAMBULE

Vers une convergence des stratégies territorialisées de promotion et de développement de la région Fès-Meknès

Le Schéma Régional d'Aménagement du territoire « SRAT » constitue l'outil de planification et de programmation des plans et projets de développement durable à l'échelle de la région qu'il est censé couvrir. Il est alors plus qu'un schéma, il véhicule une conception murie du devenir d'un territoire.

Sa réalisation est stipulée par la loi organique N°111-14 relative aux régions (art. 5, 46, 81...) L'élaboration d'un tel schéma relève d'un choix politique ayant pour ambition et de construire une vision pour l'avenir du territoire, une vision concertée et partagée avec les différents acteurs, et, en premier lieu, les différents territoires qui composent la région de Fès-Meknès. Le SRAT est alors aussi bien le lieu de recherche de symbiose et de mise en cohérence des politiques de l'Etat, que le nœud de synthèse et synergie entre les programmes des collectivités territoriales sur le territoire régional.

Ce faisant, le SRAT est appelé à répondre à un principe de base des démarches prospectives : l'avenir ne se prédit pas, il se construit. Face aux défis et incertitudes, le SRAT répond par le lancement de transformations continues et profondes, la stimulation des innovations via des transformations voire de ruptures (réglementaires, technologiques, organisationnelles ...) amplement assumées et mues par la volonté des hommes. Le dessein commun est de partager une vision d'avenir, qui devrait se construire dans la convergence des actions de chacun des acteurs, selon ses compétences et selon ses champs et territoires d'intervention pour, d'une part anticiper et préparer les évolutions et mutations souhaitées, et, d'autre part, prévenir et donc amoindrir ou carrément éviter les risques identifiés.

Animé par le souci de maîtriser le devenir de la région, l'élaboration du SRAT gagnerait à être un lieu de convergence des stratégies territorialisées de promotion et de développement. Par sa vision de portée intégrée et globale, c'est bien à travers l'ensemble de ces stratégies et programmes qui traduisent ses ambitions, notamment à travers les plans, schémas et programmes économiques, sociaux et environnementaux, que se construit progressivement le développement régional sur un sentier durable. Le principal défi de toute œuvre de développement régional se résumerait dans la question suivante : Comment construire un mieux-vivre ensemble, solidaire et ouvert aux autres, créant des richesses et préservant les ressources et la viabilité du territoire ? C'est assurément ce que devrait viser le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et donc sa raison d'être principale.

Ce Schéma se veut alors un document concerté entre acteurs et décideurs, ayant pour finalité de tracer et d'accompagner l'épanouissement de la région pour le bien-être des populations qui y

vivent. Il vise ainsi à parvenir à une bonne entente entre l'Etat et la Région sur les mesures d'aménagement de l'espace et sa mise à niveau, selon une vision stratégique et prospective, de manière à permettre de définir les orientations et les choix de développement régional.

A cet effet, le SRAT est censé mettre en place un cadre général régional de développement durable et cohérent dans les espaces urbains et ruraux. Il est destiné à définir les choix relatifs aux équipements et aux grands services publics structurants au niveau de la région, et donc à sélectionner et fixer les domaines des projets régionaux et la programmation des mesures de leur valorisation.

La logique du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) consiste, après l'identification des défis posés au territoire, dans la détermination des choix stratégiques qui incarnent la vision de développement du territoire régional, les espaces projets et les projets correspondants.

La vision spatiale s'appuie, en complément de la vision régionale dans son ensemble, sur une lecture des principaux systèmes et forces qui organisent l'espace régional : les grandes continuités géographiques qui créent des cohérences internes et des solidarités entre territoires, les dynamiques qui concernent une partie majeure des territoires régionaux, ainsi que les nouvelles proximités, liées à l'évolution des modes de vie et à la mobilité des personnes.

La vision spatiale du SRAT permet de construire des modalités de mise en œuvre que la Région propose aux acteurs territoriaux et sectoriels, en fonction de leurs territoires ou de leurs champs d'intervention. Ces modalités permettent de décliner le cadre de référence territoriale et donc d'examiner et d'affiner les modes de gouvernance et les outils opérationnels. Elles prendront des formes différentes : de l'échange d'idées aux convictions communes jusqu'à d'éventuelles contractualisations et accords sur des stratégies coordonnées d'intervention des acteurs du territoire.

Dans son format présent, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la nouvelle Région Fès Meknès est constitué de deux grandes parties :

La première partie est dédiée au diagnostic stratégique territorial, qui consiste à collecter et structurer les informations par domaine, d'analyser l'essence des relations et intérêts, comprendre les enjeux, déterminer les causes et identifier les marges de manœuvre réalistes par thématiques ciblées.

Ce diagnostic prend en considération les dimensions géographique, sociodémographique, économique, culturelle, patrimoniale, environnementale et institutionnelle, tout en tenant compte des facteurs externes ayant une incidence directe et indirecte sur ces dimensions. De surcroît, des analyses croisées faciliteront le passage du sectoriel au transversal pour mieux appréhender chaque problématique territoriale rencontrée.

L'exercice de diagnostic territorial n'est pas une fin en soi, mais une étape indispensable pour définir la stratégie du futur programme d'action de la région Fès-Meknès. Il ne saurait donc présenter une photographie exhaustive du territoire et de ses multiples enjeux. Son objectif consiste à dégager les perspectives et orientations de l'édification de la nouvelle région F-M en examinant la grande diversité des territoires concernés, leur consistance et leurs entraves sous les angles les plus saillants. L'œuvre d'édification de la nouvelle région s'inspirerait de la réflexion suscitée par l'élaboration du SRAT et des choix stratégiques qui en découlent. Dans ce sens, la

volonté régionale d'explorer de nouveaux modes de développement économique au service de l'emploi, de l'équité sociale et du développement territorial, s'est attachée à scruter onze objectifs thématiques comme prélude ou entrées à l'élaboration des ambitions stratégiques :

1. Examiner les mutations et les dynamiques spatiales impulsées par les effets des dynamiques démographiques et socioéconomiques et examiner la nature des modes d'intervention et de performances des institutions chargées de la gestion urbaine, au niveau des Préfectures et Provinces de cette région ;
2. Adopter une approche systémique, associant l'armature des agglomérations (répartition spatiale, catégorie et taille...) au faisceau inextricable de leurs relations et infrastructures, approfondir l'analyse des atouts et contraintes spécifiques à chaque ville à travers la démarche de l'attractivité urbaine afin de rendre le développement de l'armature urbaine dans la région Fès-Meknès conforme et compatible avec l'équité territoriale dans un contexte d'ancrage de la tendance à la métropolisation du bipôle Fès-Meknès ;
3. Mettre en relief les phénomènes de la pauvreté et de la vulnérabilité dans la région ainsi que leur processus d'évolution pour un traitement approfondi des questions du développement humain et de leurs mutations, en relation avec les grandes tendances d'amélioration des conditions de vie de la population engagées dans le Royaume depuis le début du siècle en cours au titre de la stratégie du développement humain ;
4. Repenser les conditions idoines pour un maintien durable de la population et de l'activité économique au sein des différentes zones en perte de vitesse comme des zones sous pression, avec la mise en œuvre d'activités en matière de services et de création d'entreprises et d'emploi. En somme, il s'agit de se donner toute la latitude pour pouvoir lutter contre les inégalités sociales et le niveau de la pauvreté dans la région. D'où l'importance du développement rural dans la région Fès Meknès dont l'analyse doit porter sur le bilan et l'impact des programmes de développement rural particulièrement le Plan agricole régional et les programmes d'actions soutenus par le fonds de développement rural et des zones de montagne (FDRZM) ;
5. Appréhender la dynamique du tissu économique régional en analysant les principaux secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des mines, du tourisme, de l'artisanat, de l'offshoring et de la logistique... Cela fournit l'occasion pour élaborer les bases d'un diagnostic stratégique général axé sur la situation du marché du travail, sur les agrégats macroéconomiques régionaux et sur l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire, en se référant au tissu coopératif et en ciblant des espaces selon leurs vocations spécifiques ou intrinsèques ;
6. Optimiser l'appréhension et les visées du diagnostic territorial en termes d'attractivité économique, à partir de deux aspects fortement complémentaires : l'aspect « **productif** » traditionnel et l'aspect « **résidentiel** ». Cette mise en évidence est de nature à définir les contours probables de la géographie de l'attractivité des territoires de la nouvelle région Fès Meknès;
7. Mettre en évidence les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles qui distinguent particulièrement la région de Fès-Meknès et qui lui procurent un potentiel de développement durable. Cela implique un effort d'identification/ reconstruction de la panoplie des patrimoines régionaux dans leur grande diversité, mais aussi du bilan des actions principales engagées au niveau régional en matière de restauration, de valorisation et de promotion du

patrimoine. Se trouvent ainsi éclairées, les perspectives de développement du patrimoine dans la région de FèsMeknès ;

8. Prospector les modes d'occupation des sols, les conditions climatiques qui règnent sur le territoire de la région et les principaux bioclimats, les propriétés topographiques, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques, les types du sol ainsi que les catégories d'érosion qui menacent la région dans la perspective d'une meilleure maîtrise du devenir des ressources naturelles , de la sauvegarde des ressources en eau superficielles et souterraines et de la valorisation du potentiel en Énergies renouvelables (solaire, éolien, bio massique et hydroélectrique) ;
9. Se mettre dans les conditions de maîtriser la gestion des ressources et leur degré de durabilité, notamment ce qui concerne les corrélations qui existent entre la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines et les dérèglements climatiques et la mise en exergue des différents risques naturels qui menacent la région de Fès-Meknès particulièrement en matière d'inondations, de risque sismique, d'invasion acridienne, de sécheresse, et d'incendies de forêts ;
10. Garantir l'expansion d'une économie régionale basée essentiellement sur des échanges fructueux et garantissant l'accès aux services de base comme voie du développement social. Appréhender la situation actuelle des infrastructures et des services de transport et relever leurs forces et faiblesses en vue de dégager des orientations permettant de les mettre à niveau et accompagner le développement économique et social de la région de Fès Meknès ;
11. Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de la gouvernance de la région Fès Meknès en redéfinissant les impératifs de l'organisation de l'Administration régionale et en situant ses défis comme base de la mise en œuvre des stratégies territoriales innovantes. Le contexte de la régionalisation avancée doit être un point de départ pour mettre à la disposition du Conseil régional les moyens permettant de garantir la gestion et l'encadrement optimal du territoire du point de vue financier, juridique et fiscal...

En somme, cette phase de diagnostic stratégique territorial couvre aussi la mise en évidence des richesses patrimoniales matérielles et immatérielles qui distinguent particulièrement la région de Fès Meknès et qui la pourvoient d'un potentiel prometteur de développement durable. Cette mise en évidence porte sur les types de patrimoine régionaux et le bilan des actions principales engagées au niveau régional en matière de restauration, de valorisation et de promotion du patrimoine. L'analyse ainsi conduite aboutit à la présentation des perspectives de développement du patrimoine dans la région de Fès-Meknès.

La ligne directrice de cette approche d'analyse est de révéler les enjeux majeurs des principales causes du contraste entre les visions de la planification et les besoins réels des espaces de la région et d'anticiper les évolutions démographiques, économiques et sociales en vue d'assurer leur gestion efficiente.

La seconde partie consiste directement en l'établissement du SRAT. L'objectif est d'établir un cadre général d'un aménagement régional durable et cohérent à travers une nouvelle configuration des espaces projets réadaptés au nouveau découpage régional, et répondant aux exigences du développement et aux conclusions concertées du diagnostic préalablement établi.

L'établissement du SRAT de la région Fès Meknès, repose sur une démarche à quatre niveaux à savoir :

- Une démarche de capitalisation partagée ;
- Une démarche de réadaptation – actualisation ;
- Une démarche de réactivation de la concertation ;
- Une démarche de négociation – contractualisation.

Dans le contexte de la régionalisation avancée (loi organique N°111-14), de nouveaux enjeux émergent autour de l'articulation du « local » et du « régional » qui deviennent le lieu privilégié de la proximité salvatrice et d'une recherche de cohérence et d'efficacité de l'action publique. Les modalités d'intervention s'appuient sur un triptyque fécond (« territoire, partenariat, contrat »). L'approche par le territoire de vie des populations suppose l'implication des collectivités locales et la participation des habitants à des projets collectifs, permettant de repenser les priorités des politiques locales, dans une logique de réponses adaptées aux attentes sociales tout comme aux impératifs de l'économie. C'est dire ici toute l'attention qui doit être accordée aux aménagements institutionnels prônés par la nouvelle loi : les clefs de réussite de la nouvelle gouvernance des douze régions dont celle de Fès-Meknès, resterait tributaire de l'attention qui serait accordée au fonctionnement des rouages institutionnels.

L'espace régional devient alors un véritable objet de l'action publique, de portée économique et sociale, dans le sens où il permet une lecture globale des dynamiques à l'œuvre, de ses atouts et de ses lacunes. Il est censé faciliter une nouvelle lecture des adversités de l'économie et des phénomènes sociaux problématiques : une lecture intelligible et propre à produire de la connaissance venant éclairer les décisions et fonder une politique prenant en compte cette complexité sociale et territoriale de Fès-Meknès.

C'est dans ce sens que les principales déductions et conclusions des 3 SRAT des anciennes régions ont été ajustées pour reformuler et re-calibrer les choix relatifs aux équipements et grands services publics structurants, susceptibles d'entraîner la Région dans la dynamique de développement souhaitée.

B. PRESENTATION DE LA REGION FES MEKNES



1. Situation GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE

La nouvelle région de Fès-Meknès a résulté du réajustement du découpage régional du Maroc de 2015 et donc d'une recombinaison institutionnelle et administrative de territoires relevant des trois anciennes régions Taza-Al Hoceima-Taounate, Meknès-Tafilalet et Fès-Boulemane. C'est une région à forte connotation historique et géographique et dont l'identité lui confère une position géographique stratégique par sa situation particulière en plein cœur du Royaume.

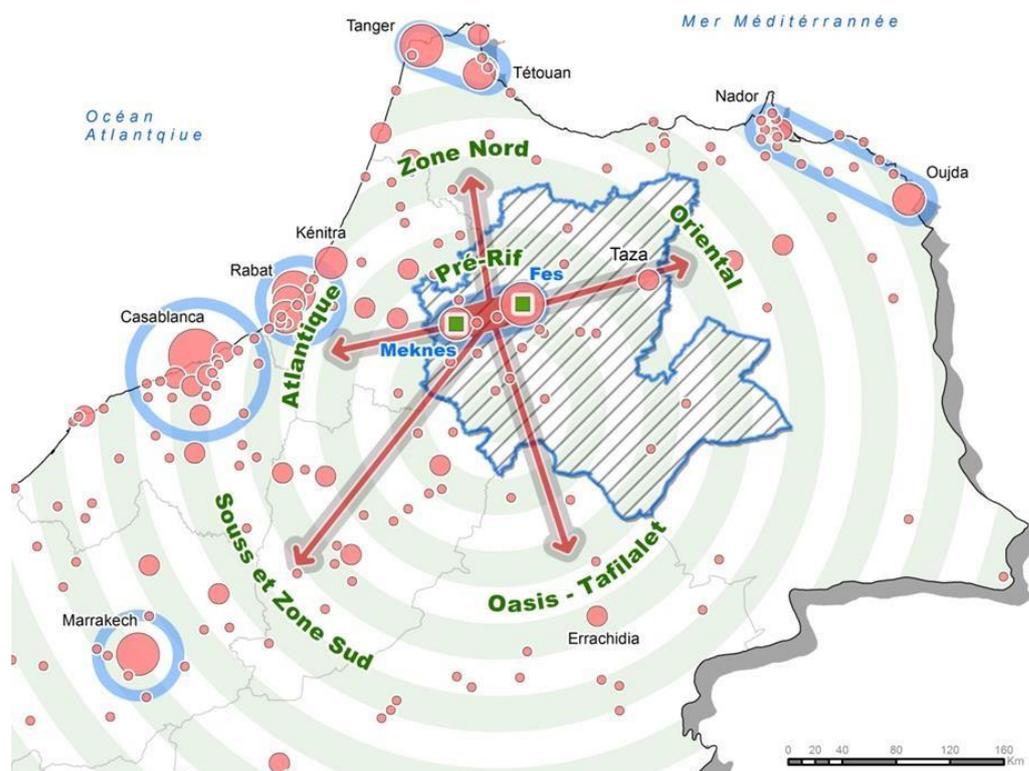
S'étendant sur une superficie de 40.075 Km² soit 5,7 % du territoire national, la région de Fès-Meknès est topographiquement délimitée :

- au Nord par la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima ;
- à l'Ouest par la région Rabat-Salé-Kénitra ;
- au Sud-ouest par la région de Béni Mellal-Khénifra ;
- à l'Est par la région de l'Oriental ;
- au Sud par la région de Drâa-Tafilalet.

En se situant ainsi au centre nord du Maroc, la région de Fès-Meknès intègre en partie la plaine de Saïss et côtoie les chaînes montagneuses du Rif et du Moyen Atlas. D'où un positionnement qui lui confère une centralité géostratégique notoire en termes d'orientation des flux démographiques et de couloirs d'échanges économiques, en plus de sa place dans le cours de l'histoire du pays. Il en découle l'image d'une région-réceptacle, réservoir d'atouts et de contradictions, de potentiels mais aussi d'adversités innombrables. En positif, si l'on peut dire, Fès-Meknès peut se définir comme l'une des grandes zones majeures du Maroc d'antan mais qui garde une certaine place dans le Maroc actuel. En moins positif, on y verra un vaste espace territoire plein d'histoire, lieu de rencontre et de croisement des principaux flux économiques qui animent la nouvelle dynamique des mutations du Royaume, mais dont les difficultés et les problèmes de développement grèvent la marche du pays vers une meilleure et fructueuse intégration aux promesses de la mondialisation.

Schéma 1 : La région de Fès Meknès dispose d'un positionnement stratégique très important par rapport aux

autres pôles économiques majeurs



2. L'organisation administrative

Sur le plan administratif, la région de Fès-Meknès est composée de deux préfectures : la Préfecture de Fès et la Préfecture de Meknès et de sept provinces qui sont celles de Boulemane, El Hajeb, Ifrane, Moulay Yaâcoub, Sefrou, Taounate et Taza. Le territoire régional est divisé en 194 communes dont 33 Municipalités et 161 Communes Rurales et 26 cercles.

Tableau 1 : Organisation administrative et communale de la région de Fès-Meknès

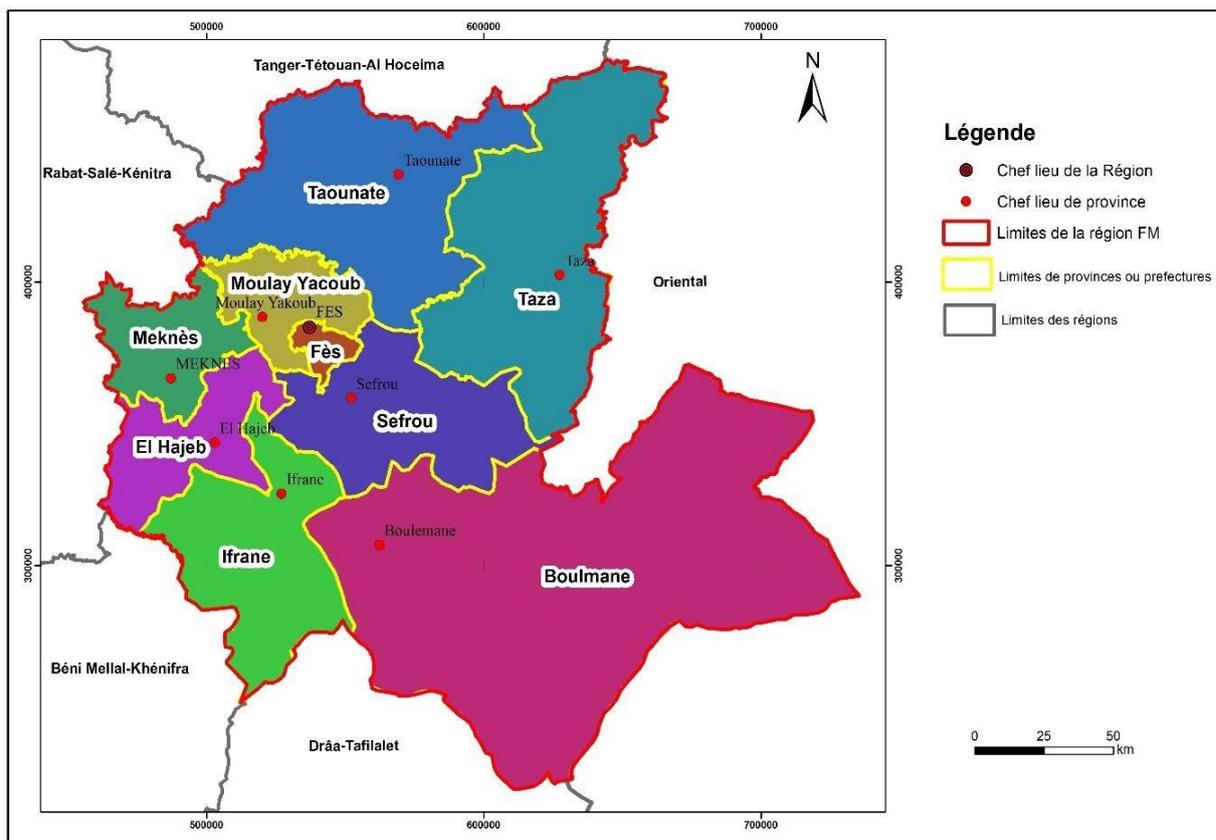
Provinces/ Préfectures	Nombre de Communes			Nombre de cercles
	Total	Rurales	Urbaines	
El Hajeb	16	12	4	3
Ifrane	10	8	2	2
Meknès	21	15	6	3
Boulemane	21	17	4	3
Fès	5	3	2	1

Moulay Yaâcoub	11	10	1	2
Sefrou	23	18	5	3
Taounate	49	44	5	4
Taza	38	34	4	5
Total	194	161	33	26

Source : Annuaire statistiques 2015

Le chef-lieu de la nouvelle région est la préfecture de Fès. Ce qui n'obérerait en rien les fonctions fort diverses des autres villes qui exercent chacune un rayonnement intra ou interprovincial multiple d'une part, et partant qui sont appelées à intensifier et à innover sur le plan de l'encadrement de leur espace provincial et/ou intercommunal. Il est à rappeler que la configuration de cette nouvelle région n'est pas le fruit du hasard ou la conséquence d'un calcul territorial froid et sans logique fondée sur une réflexion amplement murie. Il est le reflet de la maturation de l'idée de la nécessité du bipôle FèsMeknès. Le chef-lieu de la région concentre tous les arrondissements urbains de la région, soit six arrondissements.

Carte 1 : Découpage administratif de la région de Fès Meknès



Conception : SUD études SRAT FM:2017

3. Le milieu physique et le climat

La région de Fès-Meknès se distingue par une composition géographique faisant ressortir cinq unités territoriales issues des domaines naturels du Rif, Pré Rif, le Moyen Atlas :

- Le plateau de Saïss, dont l'altitude varie entre 400 à 700 m, les causses d'El Hajeb et les collines pré-rifaines de Zerhoun qui se caractérisent par un climat semi-continental de type méditerranéen ;
- Les zones de montagnes constituées de plusieurs sous-ensembles de massifs montagneux à savoir :
 - Le Rif central et oriental : au nord de la Région, couvrant le nord des deux provinces de Taounate et de Taza. Cette zone très accidentée de la région est exposée à la fois aux perturbations océaniques et méditerranéennes, connaît de très importantes précipitations (jusqu'à 150 cm d'eau par an) ;
 - Le Pré-Rif : couvrant une partie des provinces Moulay Yaâcoub et l'est de Meknès ;
 - Le Moyen-Atlas : considéré comme le principal château d'eau au Nord du Maroc, et le point de départ des plus importants cours d'eau de la région. Ce massif montagneux possède un point le plus culminant atteignant 2796 m, à savoir Tichoukt ;
 - Le Haut-Atlas : au sud de la région, touchant une petite partie du sud de la province de Boulemane.
- Les collines du pied du Rif, situées entre le début des collines du Pré-rif et les montagnes du Moyen Atlas, cette zone occupe la partie centrale et Est du bassin de Saïss avec une altitude variant entre 400 et 500 m.
- Les hautes collines du Missouri, à l'Est et au Sud-est du Moyen Atlas (700 à 1200 m) où se situent les plateaux de la Moulouya centrale, offrant un climat doux par rapport au reste de la région et des terres cultivables.
- Le domaine Mésétien des Hauts Plateaux, situé entre le pré-Rif et le Moyen Atlas à l'aval du château d'eau, les collines des zones Nord et Est de la région, à relief doux et à climat sec, entravant toute possibilité d'agriculture.

Les montagnes de l'Est du Moyen Atlas occupent le sud de la région. Elles sont couvertes de forêts et formées de rochers durs en calcaire. Il est aussi à noter que la zone de Bouyablane et Bounacer est caractérisée par une altitude élevée atteignant plus de 2900 m.

Concernant le sol, la région de Fès-Meknès en possède trois grands types :

- Les sols minéraux, à la province de Boulemane ;
- Les sols bruns, dans la plaine de Saïss, caractérisés par leur formation épaisse, fertile et riche en éléments nutritifs ;
- Les sols tirs et vertisols de Saïss et Sefrou, possédant la meilleure valeur agricole.

4. La population

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014, la Région de Fès-Meknès compte 4. 236. 892 habitants. La population urbaine y représente 60,52%. Ce taux est presque équivalent au taux national atteignant (60,36%).

La densité de la population à travers le territoire de la Région de Fès-Meknès est de 105,7 habitants au km². C'est une densité qui est de plus de deux fois plus élevée que la moyenne nationale estimée à 47,6 hab. /km².

Comme le montre le tableau ci-après, la population rurale s'élève à 1. 672. 672 habitants, soit 39,50% de la population totale régionale. On relève que presque 75% de la population régionale est concentrée dans les quatre provinces de Fès, Meknès, Taounate et Taza. Il est à noter aussi que 53,4 % de la population rurale régionale est concentrée dans les deux provinces de Taounate (34,4%) et Taza (19%).

Tableau 2 : Population urbaine et rurale par province et préfecture en 2014

Provinces/Préfecture	Population urbaine	Population rurale	Ensemble	%
Fès	1 129 768	20 363	1 150 131	27,15%
Meknès	687 575	148 120	835 695	19,72%
Taounate	86 222	576 024	662 246	15,63%
Taza	207 984	320 435	528 419	12,47%
Sefrou	155 625	130 864	286 489	6,76%
EL Hajeb	121 797	125 219	247 016	5,83%
Boulemane	65 689	131 907	197 596	4,66%
Moulay Yaacoub	25 075	149 004	174 079	4,11%
Ifrane	84 485	70 736	155 221	3,66%
Total	2 564 220	1 672 672	4 236 892	100,00%

Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

5. Des potentialités prometteuses

La région de Fès-Meknès dispose de deux grandes et anciennes villes au passé historique prestigieux et abrite des effectifs de population assez importants dont 1. 042. 000 habitants à Fès et 608. 000 habitants à Meknès. Ces deux villes qui sont très proches (55 km de distance) concentrent l'essentiel des investissements manufacturiers (artisanat, industrie), touristiques, et de services.

Classées patrimoine mondial, leurs anciennes médinas auréolent les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles que recèlent les autres territoires et font de la région de Fès-Meknès une région détentrice d'un noyau solide et durable de développement régional, local et de rayonnement national.

La région recèle un potentiel forestier marqué par la diversité bioclimatique des milieux écologiques et une grande diversité des essences et espèces forestières naturelles (1. 446. 160 ha de forêts, soit 16% du total national) en raison du caractère montagnard de la région.

En matière de ressources hydrographiques, la région recèle de grandes potentialités en eau de surface matérialisées par la subsistance d'importants cours d'eaux (Oued Ouergha, Oued Innaouen, Oued Moulouya, Oued Ghiss, Oued Nekor). Les réserves en eaux souterraines demeurent assez modestes vu la dominance de formations géologiques imperméables ;

La région offre également des opportunités considérables en matière de ressources thermales minérales. Il s'agit des sources de Sidi Hrazem, Moulay Yaâcoub et Aïn Allah.

L'agriculture représente l'un des secteurs prometteurs de la région de Fès-Meknès. Disposant d'une superficie agricole utile estimée à 1. 335. 639 hectares, soit 15 % de la superficie agricole utile nationale et d'une superficie totale des terres irriguées de l'ordre de 1. 251. 456 hectares, soit 9% de la superficie totale des terres agricoles de la région, le secteur agricole procure, de par la grande diversité des situations agricoles rencontrées, une contribution significative au PIB agricole global. Plus particulièrement, la contribution de la région à la production céréalière nationale demeure importante, elle est de l'ordre de 21% lors de la campagne 2011-2012.

En matière de production animale, la région de Fès-Meknès, se caractérise par une longue tradition d'élevage ancestrale dont le potentiel spécifique réside dans la prédominance du cheptel ovin constitué essentiellement de deux races fort prisées : Timahdite et Dammane. En 2014, le cheptel régional englobe un total de 4. 091,8 milliers de têtes, soit 14, 25 % du total national, dont 74% d'ovins, 16,8% de caprins et 9, 2 % de bovins.

L'activité industrielle représente un vrai levier de développement de cette région. En 2013, le tissu industriel régional est composé d'un nombre d'établissements représentant 12,8% de l'effectif du nombre national total des établissements industriels. Au titre de cette même année, l'emploi industriel régional représente 8,3% de l'emploi industriel national et la production industrielle représente 6% du total. Les perspectives sont largement ouvertes pour une expansion et une diversification industrielles au profit de la région de Fès-Meknès.

La région de Fès-Meknès recèle d'importantes potentialités minières dont les plus prometteuses n'ont pas encore fait l'objet d'études approfondies de faisabilité de valorisation et de décisions d'exploitation. De telles potentialités, et notamment les gisements de Calcite et les schistes bitumineux, requièrent toujours l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de possibilités d'attraction d'investisseurs capables de les exploiter et de les mettre en valeur dans le respect des équilibres écologiques.

La région de Fès-Meknès dispose de larges marges de croissance des résultats des activités touristiques étant donné qu'elle dispose de 9,4% de la capacité touristique nationale exprimée en nombre de lits d'établissements touristiques classés, et que cette capacité n'est occupée au maximum et en moyenne annuelle que qui ne dépasse guère 32%. Au vu de ces marges et des richesses touristiques attrayantes selon une proportion et diversifiées dont regorge la région, le tourisme peut toujours jouer un rôle important dans son développement socioéconomique avec des retombées positives sur l'environnement régional et au plan national.

Quant au secteur de l'artisanat, fort présent dans cet espace chargé d'histoire, il représente un levier authentique et durable de développement de la région de Fès-Meknès où la ville de Fès y est considérée comme principale capitale de l'artisanat marocain par excellence. En effet, cette ville concentre la majorité des artisans et des activités artisanales et est talonnée par la ville de

Meknès puis par les autres villes, comme Sefrou et Boulemane, qui se caractérisent par une diversité d'activités artisanales en rapport direct avec les spécificités agricoles de la région.

Par ailleurs, la région de Fès-Meknès possède un grand potentiel universitaire de formation et de qualification des ressources humaines requises pour le développement économique et social dont en particulier :

- L'Université d'enseignement religieux, Quaraouiyine,
- L'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah à laquelle sont rattachées 6 facultés et instituts, dont la faculté de Médecine et Pharmacie, la faculté des sciences et techniques. Les facultés de Sciences, Lettres, Sciences juridiques et économiques, l'Ecole Supérieure de Technologie et la Faculté poli disciplinaire de TAZA,
- L'Université Moulay Ismail, à Meknès composée de plusieurs facultés : Sciences juridiques et économiques, Lettres et sciences humaines, Sciences en plus de l'école nationale supérieure des Arts et Métiers, l'école Supérieure de Technologie et l'Ecole Normale Supérieure,
- L'Université Al Akhawaine à Ifrane, offrant un certain nombre d'options de programmes Bachelor et Master en sciences humaines et sociales, sciences et ingénierie, et en gestion des entreprises.
- Des Ecoles et Centres de formation supérieure tels que l'Ecole Nationale d'Agriculture à Meknès, les deux centres pédagogiques régionaux (C. P. R), les centres de formation des instituteurs (C. F. I) et des Instituts de Formation aux Carrières de Santé à Fès, à Meknès et à Taza, ainsi que d'autres formations supérieures privées.

Les capacités d'accueil de ces établissements, la diversité des formations et cursus dispensés, ainsi que leur bonne expérience, en font un atout pour la promotion de la région et son évolution prônée par le SRAT.

C. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



Le présent chapitre abordera en premier lieu le milieu physique de la région de Fès-Meknès en particulier l'occupation des sols, les conditions climatiques qui règnent sur le territoire de la région et les principaux bioclimats, les propriétés topographiques, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques, les types du sol ainsi que les catégories d'érosion qui menacent ladite région. En deuxième lieu, on fera un zoom sur les ressources naturelles notamment les composantes biologiques en l'occurrence floristique et faunistique du milieu naturel, le potentiel en matière de ressources en eau superficielles et souterraines, les gisements miniers ainsi que les principales problématiques qui ressortent de ce diagnostic régional. En troisième lieu, le volet Énergies

renouvelables est également analysé. En effet, le diagnostic territorial permettra de mettre en exergue le potentiel solaire, éolien, biomassique et hydro-électrique. Ensuite, les incitations et les obstacles à la promotion et au développement des énergies propres seront présentés et analysés au niveau régional. En outre, les différents acquis afférents ce créneau novateur sur le plan institutionnel seront évoqués.

Par ailleurs, le potentiel de la région Fès-Meknès en termes de sites naturels et aires protégées est abordé. En effet, les espaces naturels remarquables caractérisant le territoire régional seront répertoriés, les potentialités des aires protégées notamment celles des Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBEs), des réserves naturelles et des réserves de chasse sises au niveau régional seront explicitement analysées pour garantir une meilleure valorisation et conservation dans le cadre du développement durable. Ensuite, les moyens de gestion des milieux naturels déployés seront signalés pour déterminer les rôles des acteurs intervenants ainsi que les contraintes et les difficultés de gestion de ce patrimoine naturel.

En dernier lieu, le volet « Gestion des ressources et degré de la durabilité » est également examiné notamment les corrélations qui existent entre la gestion des ressources en eau superficielles et souterraines et les dérèglements climatiques. Ensuite, les différents risques naturels qui touchent la région de Fès-Meknès notamment en matière d'inondations, séisme, invasion acridienne, sécheresse, incendies de forêts seront mis en exergue. Les potentialités en matière d'écosystèmes naturels ainsi que les contraintes qui menacent ce patrimoine seront intégralement explicitées. Enfin, les perspectives de développement de l'environnement au niveau de la région Fès-Meknès seront proposées afin de redynamiser et redonner un nouvel élan à ladite région dans le cadre des nouvelles compétences propres de la région, nouvelles attributions partagées avec l'État et transférables à la région sur la base du principe de subsidiarité selon l'article 140 de la Constitution de 2011.

Le présent diagnostic s'est réalisé en se basant sur la consultation et l'analyse approfondie des anciens SRATs des anciennes régions en l'occurrence Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalet et Taza-TaounateHoceima.

1. Milieu physique de la région Fès-Meknès

1.1 Occupation des Sols

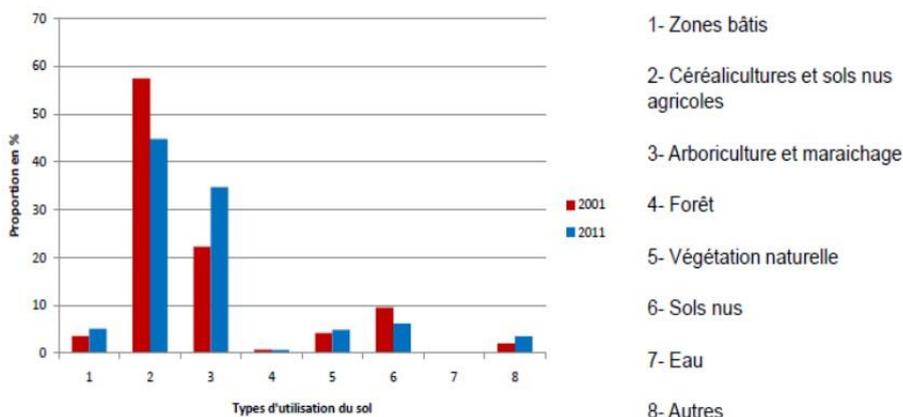
La région de Fès- Meknès recèle plusieurs catégories de sols dont les principaux sont :

- Les sols minéraux à la province de Boulemane ;
- Les sols bruns, dans la plaine de Saïs, Tounate et Ifrane caractérisés par leur formation épaisse, fertile et riche en éléments nutritifs ; et
- Les sols tirs et vertisols de Saïss et Sefrou, possédant la meilleure valeur agricole

La figure ci-après montre l'évolution de l'occupation du sol sur 10 ans (2001-2011)

Graphe 1 : Éléments d'analyse de l'évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2011

(Source : DRA, 2012)



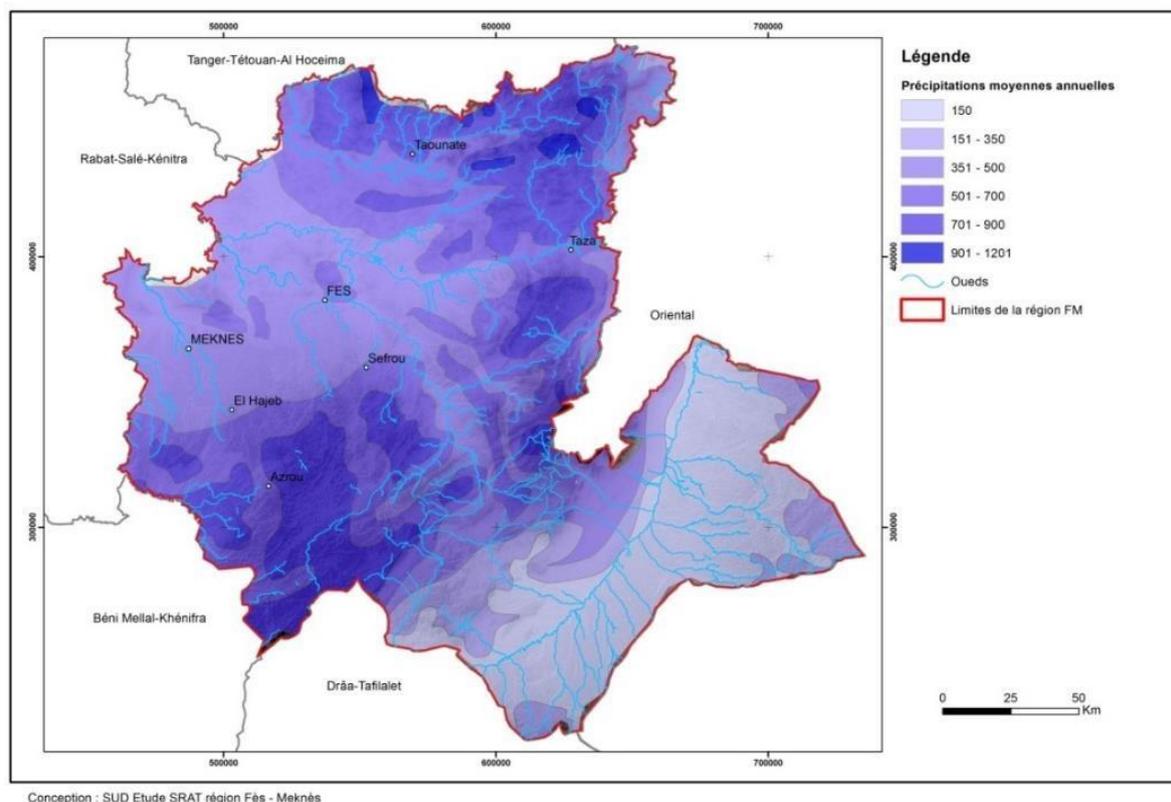
Par ailleurs, la structure foncière est caractérisée par une

dominance des terres de parcours et des forêts qui représentent 82%, ce qui permet le développement d'un élevage Ovin-Caprin en extensif, une importance du statut Melk (77 %), une prédominance de la micropropriété (72% des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha) et un morcellement accentué des exploitations (3 à 4 parcelles/exploitation).

1.2 Climatologie

La région de Fès- Meknès est caractérisée par un climat allant du méditerranéen au continental avec des étés chauds et secs et des hivers frais et humides. Le climat des zones élevées (Rif Occidental et Rif Oriental) est clément en été, alors qu'en hiver il est plus froid avec des gelées fréquentes et fortes. Les zones continentales sont sujettes aux coups du « Chergui », vent qui contribue à l'élévation des températures. La région est caractérisée par des hivers souvent rigoureux, longs et froids, marqués par des pointes de températures minimales négatives qui vont au deçà de -2 °C. Les étés sont très chauds, avec des pics qui dépassent 40 °C. Les températures moyennes annuelles varient selon l'altitude et la continentalité entre 12 °C et 18 °C, avec une moyenne de 15,25 °C et un écart type de 3 °C.

La pluviométrie moyenne annuelle est très instable. En effet, les précipitations annuelles moyennes sur l'ensemble de la région sont évaluées à environ 500 mm/an pour la période de référence retenue (1973 – 2002) (ABHS 2011). Pour la partie de la région relevant de la zone d'action de l'ABHM, les précipitations varient entre 100 et 300 mm/an sur la majeure partie de la zone, (série 1940-2002), et dépassent 400 mm/an par endroit (ABHS 2011). Par ailleurs, la pluviométrie moyenne annuelle connaît d'importantes variations, elle enregistre par exemple 648 mm à Sefrou et 542 mm à Fès. Quant aux neiges, elles apparaissent à partir des altitudes de 1600 m dans les montagnes du Moyen Atlas ou du Rif faisant partie de la région. La carte présentée ci-après résume la répartition des précipitations au niveau régional.



Carte 2 : Distribution des précipitations de la région Fès-Meknès

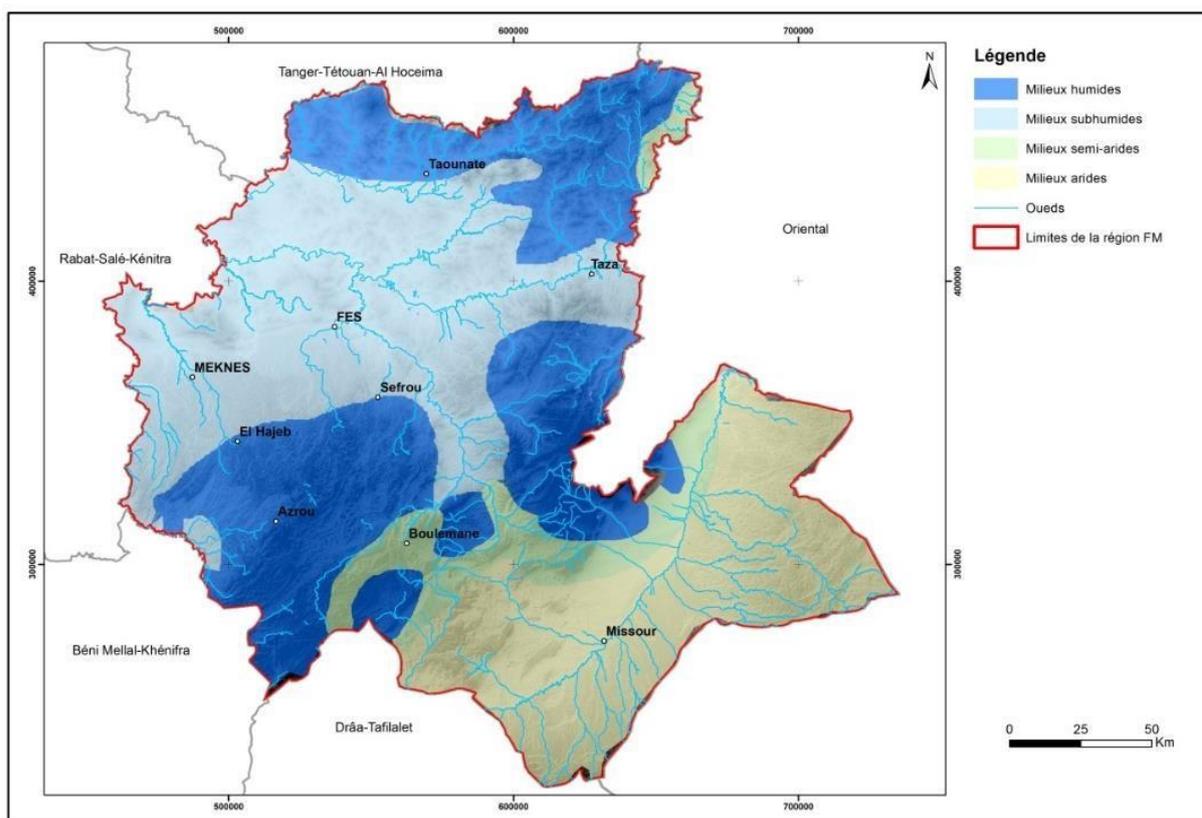
Les disparités géographiques à l'intérieur de la région introduisent des distinctions importantes au niveau de la pluviométrie dont on peut distinguer :

- Les zones humides : qui reçoivent un volume de précipitations assez important. Il s'agit là des zones élevées du Moyen Atlas et du Rif. Le Rif est le plus arrosé car il reçoit plus de 800 mm/an alors que le Moyen Atlas reçoit en moyenne 600 mm/an.
- Les zones moyennement arrosées reçoivent en moyenne 400 mm/an de pluies, il s'agit des zones du Pré-Rif et du flanc septentrional de la région.
- Les zones sèches : Ce sont les zones alfatières du Sud-Est de la région recevant des précipitations annuelles de moins de 300 mm. Elles comprennent les plaines de la Moyenne Moulouya qui est pratiquement aride et la rareté d'eau qu'elle connaît ne permet qu'une végétation de type Steppique, Alfa et Garrigue.

Les principaux étages bioclimatiques rencontrés au niveau de la région Fès-Meknès sont :

- Un bioclimat continental, très chaud et très sec en été, froid et humide en hiver dans la province de Moulay Yacoub. La moyenne des précipitations y est de l'ordre de 375 mm/an, favorable au développement des activités agricoles en Bour. La température varie entre 4 et 43 °C ;

- Un bioclimat continental, chaud et sec en été et pluvieux en hiver dans la province de Sefrou où les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 460 mm, les températures moyennes annuelles sont de 16 °C avec un maxima moyen de 25 °C et un minima de 9,5 °C.
- Un bioclimat humide en zones montagneuses, aux alentours des jBELs Kandar et Bou Iblane, froid en hiver et tempéré en été. La moyenne des précipitations dépasse les 600 mm avec des grêles et des inondations suite aux averses ;
- un bioclimat subhumide à hiver froid à très froid dans les Montagnes du Moyen Atlas plissé (Boulemane-Marmoucha) et dans les forêts d'Ain Nokra, d'Ait Youssi Amekla, de Sefrou et d'Imouizzer-Marmoucha ;
- Un bioclimat semi-aride à hiver tempéré à Fès avec des précipitations moyennes annuelles de 455 mm ; la température moyenne annuelle est de 16,7 °C. L'évapotranspiration annuelle est de 950 mm. Ci-après la carte représentant les étages bioclimatiques.



Carte 3. Étages bi climatiques

1.1. Les principaux évènements climatiques de la région de Fès-Meknès sont :

- Les orages : la région la plus touchée est le Saïs (17 à 18 jours/an) avec deux périodes favorables : fin de l'été et la fin du printemps. Dans les montagnes, les fréquences sont naturellement plus élevées, le Moyen Atlas étant plus affecté que le Rif.
- La grêle : les collines et les plateaux sont principalement touchés au début de l'hiver et du printemps. En montagne, le maximum est situé au printemps, mais les fortes fréquences se prolongent en été.
- Les gelées fréquentes en hiver et des risques de gelées tardives au printemps ;
- La neige affecte la région pour des altitudes situées au-dessus de 800 mm. Ces évènements sont enregistrés entre Novembre et Mars (le Moyen Atlas).

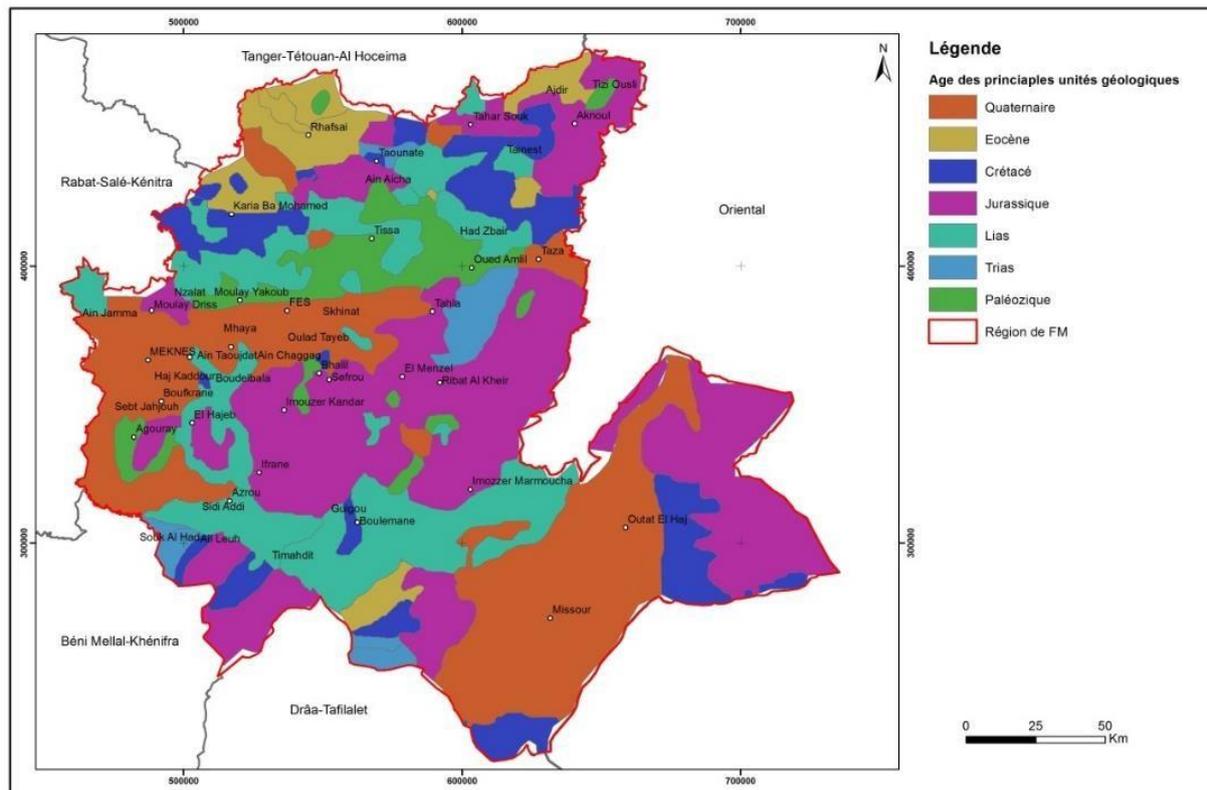
1.2. Topographie, Géologie et Géomorphologie

Le territoire de la région de Fès-Meknès est constitué de zones naturelles disparates, qui peuvent être regroupées en cinq unités géographiques caractérisées par une diversité géologique appartenant notamment aux domaines naturels du Rif, Pré Rif et du Moyen Atlas :

- Les hautes collines du Missouri, à l'Est et au Sud-Est du Moyen Atlas (700 m à 1200 m) où se situent les plateaux de la Moulouya centrale, offrant un climat doux par rapport au reste de la région et des terres cultivables.
- Les zones des montagnes qui couvrent une bonne partie de la région Fès Meknès. Elles sont constituées de plusieurs sous-ensembles de massifs montagneux :
 - Le Rif Central et Oriental : au nord de la Région, couvrant le nord des deux provinces de Taounate et de Taza. Cette zone très accidentée de la région est exposée à la fois aux perturbations océaniques et méditerranéennes, connaît de très importantes précipitations (jusqu'à 150 cm d'eau/an). L'altitude y est relativement haut (plus de 1 500 m). Il est connu par ses montagnes constituées de flysch du tertiaire très vulnérables à l'érosion et au glissement de terrain.
 - Le Pré-Rif : couvrant une partie des provinces Moulay Yaâcoub et l'Est de Meknès. Cette unité géographique s'élève à mesure que l'on s'oriente de l'Ouest vers l'Est. Dans ce domaine géographique, l'altitude du relief varie de 250 m dans les fonds de vallées pour approcher les 1000 m sur les sommets de hautes collines. Il est caractérisé par un relief collinaire de pente moyenne à forte traversée par des vallées des cours du Sebou et de ses affluents dont les fonds plats sont formés de basses terrasses d'agriculture intensive généralement irriguées ou en projet d'irrigation. Le Pré-Rif représente un ensemble de collines de piémont pré-rifaines qui englobe Taounate, l'Ouargaha, Karaia Tissa, Taza et l'Inaouene.
 - Le Moyen-Atlas : considéré comme le principal château d'eau au Nord du Maroc et le point de départ des plus importants cours d'eau de la région. Avec un point culminant de 2796 m à Tichoukt.

- Le Haut-Atlas : au Sud de la région, touchant une petite partie du sud de la province de Boulemane.
- Les collines du pied du Rif, situées entre le début des collines du Pré-Rif et les montagnes du Moyen Atlas, cette zone occupe la partie centrale et Est du bassin de Saïss avec une altitude variant entre 400 m et 500 m.
- Le domaine Mésétien des Hauts Plateaux, situé entre le Pré-Rif et le Moyen Atlas à l'aval du château d'eau, les collines des zones Nord et Est de la région, à relief doux et à climat sec, entravant toute possibilité d'agriculture.
- Le plateau de Saïss, 400 m à 700 m d'altitude, les causses d'El Hajeb et les collines pré-Rifaines de Zerhoun qui se caractérisent par un climat semi-continental de type méditerranéen. Le bassin de Saïss est une large structure sédimentaire tertiaire à remplissage miocène et plioquaternaire.

Au Sud de la région de Fès-Meknès, on retrouve les montagnes de l'Est du Moyen Atlas couvertes de forêts et constituées de rochers durs en calcaire. Cet ensemble montagneux contraste avec les unités voisines, aussi bien en ce qui concerne les composantes du sol que la rudesse du climat. À travers ces unités abruptes, s'intercalent d'autres formations géologiques telles que : la plaine alluviale de Nekkour, les plaines de Guercif et Moulouya situées entre l'Est du Moyen Atlas et les prolongements des Hauts Plateaux Orientaux, ainsi que les plateaux désertiques de la région de Guercif à l'Est. Ci-après la carte de la géologie de la région Fès-Meknès.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Carte 4. Géologie de la région

La région de Fès-Meknès est caractérisée par une diversité de reliefs. En effet on distingue les unités suivantes :

- a. Les plaines et collines du Saïs et de Meknès, forment un ensemble étagé de 200 m environ (à l'extrême Nord dans la vallée du Beth nom loin de Sidi Slimane) à environ 800 mètres sur le rebord du Moyen Atlas (en contrebas d'El Hajeb). Cette zone est donc le principal couloir de transport entre les zones littorales de Rabat-Casablanca et les provinces orientales du Maroc. Le cadre géologique est constitué par les marnes bleues du tortonien, les marnes rouges (hamri » et dans la partie Sud, les flancs calcaires et les coulées basaltiques du Moyen Atlas. Dans l'ensemble, ces roches se décomposent en sols fertiles et profonds. Ils retiennent bien l'humidité et constituent un des meilleurs terroirs du Royaume.
- b. Le Moyen Atlas : Au Sud-Est de la province de Taza, on retrouve des montagnes de l'Est du Moyen Atlas constituées de formations rocheuses formées de calcaire et dolomies. La zone de Bouyablane et Bounacer est caractérisée par une altitude élevée atteignant plus de 2900 m. Le Moyen Atlas Oriental : situé au Sud, il constitue la partie plissée du Moyen Atlas et compte les altitudes les plus élevées de cette chaîne. Le Moyen Atlas se compose de trois ensembles principaux :

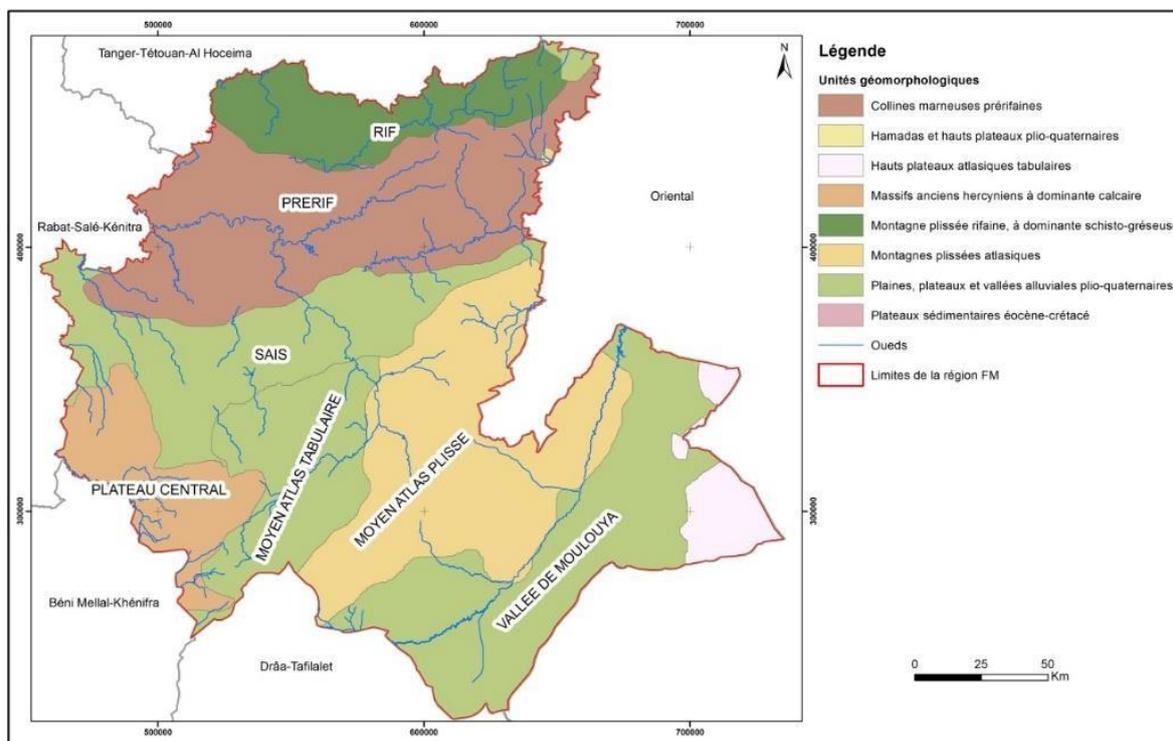
- ✓ La région des causses, à soubassement calcaire épais et faiblement ondulé, entrecoupé de petits cônes ou épanchements basaltiques, est la plus caractéristique du massif. Elle s'étend largement sur la province d'Ifrane. Assez peu mouvementée dans sa partie centrale, elle atteint une altitude comprise entre 1200 m au Sud d'El Hajeb et près de 1900 m vers Timahdite. Ce Moyen Atlas tabulaire séparé de la plaine par un versant presque rectiligne, est constitué par les plateaux de « causses » Moyens Atlasiques qui s'étendent de Sefrou au Nord jusqu'au sud de Aïn Leuh par Ifrane et Azrou. C'est la partie la plus caractéristique du massif ;
 - ✓ Au Sud-Ouest d'Azrou, la nature géologique et la topographie se modifient progressivement. Les dépôts du carbonifère prennent la place de ceux du jurassique, et la lithologie calcaire est remplacée par des matériaux gréseux et marneux, nettement moins perméables. C'est un pays défavorable aux transports et à la grande agriculture, souvent enclavé et découpé en nombreuses petites unités morphologiques, convergeant vers Khénifra.
 - ✓ À l'Est, la tectonique change : le Moyen Atlas s'élève en plis lourds alignés Sud-Ouest-Nord-Est, formant des chaînes dépassant largement 2000 m. Cet alignement de hauteurs constitue la seconde barrière aux masses d'air humide venant de l'Ouest. Ce Moyen Atlas plissé ; plus à l'Est, les plateaux du Moyen Atlas tabulaire sont interrompus par une zone de plissements. Ils s'accusent dans la zone Nord Est (Tichoukt, Bou Iblane, Bou Naceur) où leur altitude dépasse régulièrement 3000 m où le relief est nettement plus accidenté ;
- c. Le Pré- Rif : Ce pays de collines correspond à la partie Nord de Fès et de Boulemane. Il est constitué d'un système de collines peu élevées, marneuses, dont l'altitude encore basse à l'Ouest (300-400 m) atteint environ 1000 m au Nord de Taza. Le relief bas et aéré s'explique par la prédominance du matériel tendre de la nappe Pré-Rifaine : marnes crétacées, éocènes et miocènes avec larges intrusions de trias comme à la montagne de Sel de Tissa ; on reconnaît encore très facilement des structures plissées avec toute la gamme des reliefs classiques : monts, combes, crêtes monoclinales : Jbel Zalagh (902 m) au Nord de Fès, les Tsoul au Nord de Taza). Des bassins sont isolés par ces régions plus élevées et correspondent à de vastes affleurements marneux qui ont pu être facilement déblayés par l'érosion.

Les grandes vallées constituent un troisième groupe de formes. Généralement les oueds vont de bassin en bassin, avec de brusques coudes, comme le Sebou au Nord de Fès ; parfois aussi ils les évitent et traversent les zones de relief entre des versants raides et élevés de 200 à 300 m. Cependant, leur pente longitudinale est faible : ainsi au confluent de l'Inaouene, l'Oued Sebou n'est qu'à 130 m d'altitude. La basse plaine alluviale est large et de très beaux systèmes de terrasses s'étagent sur les deux rives.

Le Pré-Rif est aussi le pays de la boue en hiver. Les pluies déjà importantes, 550 mm en moyenne dans l'année à Tissa, dans un fond de vallée, augmentent sur les hauteurs : 700 mm au Zalarh de Fès, 850 mm plus à l'Est, à Bni-Lent des Tsoul situé pourtant dans un bassin. Dans ce pays déboisé, où ne subsistent plus que de maigres tapis de palmiers nains couronnant les collines, la mise en valeur, basée sur la céréaliculture et l'élevage a

pratiquement détruit toute la couverture forestière : l'arboriculture n'existe que sur les rides..

- d. La plaine de Fès-Saïs : La plaine du Saïs se situe entre le début des collines du Pré-Rif et les montagnes du Moyen Atlas, elle occupe la partie centrale et Est du bassin de Saïs. La cote topographique décroît du Sud vers le Nord et varie entre 400 et 700 m. L'altitude augmente rapidement au contact des rides Pré-Rifaines (Jbels Tghat et Zalagh). La plaine de Fès contient des zones basses et mal drainées, à l'origine de marécages, comme c'est le cas de l'étang de Dwiyata à l'Ouest de la ville de Fès. Cette plaine est formée en profondeur par le même calcaire d'origine marine que celui des causses du Moyen Atlas sur lequel se sont déposées des marnes bleues datées du Miocène.
- e. Les plateaux de Moulouya : À l'Est et au Sud-Est du Moyen Atlas se situent les plateaux de Moulouya centrale. Ce sont de grandes cuvettes allongées du SW au NE et remplies de matériaux détritiques provenant de l'érosion des massifs montagneux qui les bordent. Elles s'échelonnent à différentes altitudes, depuis 1500 m dans la partie amont de la Moulouya, 900 m environ dans la partie moyenne entre Missour et Outat-el- Haj, jusqu'à 400-500 m dans le bassin de Taourirt-Guercif. On note la dominance de pentes supérieures à 45°, des versants courts et raides et des bassins versants exigus, ce qui favorise tous les mouvements gravitaires (glissements, éboulements...), ainsi que l'érosion torrentielle. Les reliefs présentent un paysage de ravins ramifiés assez profonds, séparés par des crêtes aigües que l'on rencontre dans le Rif, le Pré-Rif et le Moyen Atlas. La carte présentée ci-après rassemble les propriétés des reliefs de la région étudiée.



Carte 5 : Esquisse géomorphologique de la région : Reliefs de la région Fès-Meknès

1.3. Pédologie et risque d'érosion

Au niveau de la région Fès-Meknès, le sol constitue un support pour toutes les activités économiques et un potentiel déterminant pour l'agriculture. Grâce à ses propriétés de rétention et sa capacité tampon, le sol est un filtre naturel qui contribue à la préservation des eaux souterraines en freinant le phénomène d'évaporation, mais aussi à l'amélioration de la qualité de ces eaux. La quasi-totalité des sols marocains en général et ceux de ladite région est soumise à une érosion importante puisque seule une proportion de 20 % peut être considérée comme humide ou subhumide.

Au niveau du territoire de la région Fès-Meknès, la nature et le type du sol diffèrent d'un endroit à un autre et selon les unités géographiques présentes. Les formations les plus abondantes sont les argiles gonflantes et les marnes (roches tendres d'argile et de marne) ainsi que les schistes friables et roches plus résistantes (calcaires et grès sur les hauteurs) notamment à Taounate. On note également la présence des sols fertiles comme les tirs (exemple les terres riches de Tissa et Kariat Ba Mohamed) et les vertigos. Mis à part les sols des collines pré-Rifaines (vertisols) qui possèdent une bonne aptitude culturale, les sols sont en général peu évolués, pauvres avec un substrat géologique de roche tendre imperméable et facilement altérable notamment en zone Rifaine et dans le Pré-Rif. L'érosion des sols est un des problèmes majeurs de la Région de Fès-Meknès. La chaîne rifaine est sans doute au Maroc la zone montagneuse la plus dangereusement attaquée par l'érosion, qui y occasionne chaque année une perte estimée à 2 % de terres arables, soit une perte en sols de plus de 3000 tonne/km²/an, entraînant ainsi un rétrécissement des superficies cultivées. La couverture végétale, très discontinue, est soumise en permanence à une forte pression ; la sécheresse affecte sérieusement la végétation.

La dégradation des sols est liée à plusieurs facteurs : le régime pluviométrique (fréquence d'averses torrentielles), la nature du relief dans la région de Fès-Meknès où prédominent de fortes pentes et de longs versants, la vulnérabilité des sols et du substrat géologique (roches tendres imperméables et aisément altérables), la précarité de la couverture végétale, mais également et surtout la forte pression démographique sur les ressources et le caractère archaïque des techniques et pratiques culturales (brûlis, culture sur pentes...) et d'élevage traditionnels. En effet, les terres appartenant au bassin hydrologique de la Moulouya sont fortement érodées. Selon l'évaluation de l'érosion réalisée par le ministère de l'Agriculture, elles nécessitent des mesures sévères de conservation des sols et des mesures de préservation excluant toute mise en valeur par des cultures. Il en ressort qu'au niveau du bassin de la Moulouya, 9% des terres sont soumises à une érosion sévère et nécessitant des mesures sévères de conservation sol et 73% des terres sont à exclure de la mise en culture.

La sécheresse s'ajoute à l'érosion en rendant les sols plus fragiles et vulnérables, il est généralement observé au niveau de la région dans les plaines de la Moyenne Moulouya.

Par ailleurs, D'autant plus, l'homme, par ses formes d'intervention sur la nature, est le principal responsable de l'état de dégradation de l'écosystème montagnard rifain. Les défrichements, le surpâturage, la coupe désordonnée de bois à usage domestique, la mise en culture de terrains tendres en forte pente, le piétinement des bêtes, sans oublier les feux des forêts, sont les facteurs principaux à l'origine de la déforestation et de l'érosion.

De plus, la pression démographique accentue davantage la dégradation des sols par la mise en culture quasi-totale de tous les sols sans mesures anti-érosives. Des techniques agronomiques simples telles que le labour suivant les courbes de niveau qui permet d'augmenter l'infiltration et de diminuer le ruissellement ne sont pas pratiquées par les agriculteurs sur l'ensemble de ladite région. Une sensibilisation accrue des agriculteurs sur les techniques agronomiques anti-érosives qui ne demandent pas de frais supplémentaires et qui sont faciles à exécuter semble nécessaire.

En ce qui concerne l'érosion hydrique, les zones les plus soumises à ce phénomène au niveau de la région de Fès-Meknès sont celles faisant partie des domaines Rifain et Pré-Rifain. En effet, l'érosion hydrique est favorisée par les facteurs du milieu naturel ; les substrats géologiques tendres, schistes et marnes, sensibles à l'érosion, sont dominants par rapport aux roches dures, les vallées sont encaissées et les pentes sont fortes. Aussi le couvert végétal est souvent dégradé et la pluviosité assez forte (agressivité de pluie 800 à 1 400 mm/an).

Les formes variées de l'érosion hydrique : ruissellement, décapage, ravinement, glissement, solifluxion, badlands,... sont très apparents dans les deux domaines précités. Il s'agit des zones qui souffrent de dégradation spécifique forte supérieure à 1000 T/km²/an.

Au niveau des matériaux tendres, marnes et marno-calcaires de la nappe d'Aknoul, l'érosion présente des formes variées. Parmi lesquelles, le ravinement qui est dominant, surtout sur les versants à exposition Sud et Est, plus secs. À son stade ultime, le ravinement généralisé donne naissance aux badlands qu'on trouve d'une manière localisée. La solifluxion (arrachement et glissement) est plus active en année humide, et ses effets sont visibles aussi d'une manière localisée dans les secteurs marneux des dépressions d'Aknoul et d'Ajdir. La solifluxion et le ravinement sont associés dans les formations tendres crétacées ou tertiaires, sous-jacentes aux grès numidiens résistants du Djebel Aberchane. En amont, l'érosion hydrique en nappe et par ruissellement entraîne la perte de fertilité des sols ce qui entraîne une dégradation de la productivité agricole, forestière et pastorale.

L'érosion éolienne est due essentiellement aux conditions climatiques sèches, enlève la couche de terre végétale et rend la régénération de la végétation naturelle quasiment -impossible, aggravant ainsi la désertification. L'action de l'érosion éolienne est limitée dans les zones sèches de la région Fès Meknès. Cependant, la conséquence la plus spectaculaire de ce phénomène, réside dans le transport vers l'aval des alluvions qui, en s'accumulant dans les retenues des barrages réduisent leur capacité de régulation. C'est en particulier le cas du barrage Mohammed V qui constitue la pièce maîtresse de l'aménagement hydraulique au niveau du bassin Moulouya et qui perd environ 10 Mm³/an de sa capacité de stockage.

2. Ressources naturelles : potentialités et menaces

2.1. Milieu biologique

Il est à rappeler que l'analyse de l'état initial naturel de la région de Fès-Meknès s'est basée essentiellement sur la consultation et l'analyse des résultats de la composante biologique qui figure dans les trois anciens Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRATs) des régions de Meknès-Tafilalet, Fès- Boulemane et Taza-Taounate-El Hoceima. En outre, le diagnostic du

milieu biologique doit s'appuyer sur des investigations de terrain et non pas se baser uniquement sur des supports documentaires et/ou bibliographiques. En effet, les milieux naturels, la faune, la flore étant soumis à d'importantes variations rapides en qualité et en effectif, d'où la nécessité de vérifier toute information bibliographique sur le terrain. Ces investigations vont permettre de déceler la sensibilité écologique au niveau de ladite région. Le dressage de l'état initial au niveau de la région étudiée commence par une étude bibliographique et des concertations avec les acteurs impliqués dans la conservation et la gestion des ressources naturelles ainsi que la consultation des travaux de recherche associée à ce domaine.

En effet, la phase de recherche bibliographique permet de récolter les informations publiées sur la région de Fès-Meknès (à partir des anciens SRATs) en matière de l'environnement. Les principales sources bibliographiques sont les études antérieures, les travaux universitaires, les autres documents recherchés auprès des institutions et bibliothèques spécialisées [Muséum d'Histoire Naturelle de l'Institut scientifique de Rabat, Bibliothèque de l'ENFI, Centre de documentation de l'INRA, Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité du Maroc (CEIBM)].

Les consultations auprès des différents intervenants intéressés par le patrimoine naturel fournissent des informations non publiées ou peu diffusées, c'est un complément précieux de la recherche bibliographique.

Les études de terrain constituent une des parties de base de l'état initial. Elles permettent de bien connaître la région étudiée, ses composantes naturelles (flore, faune, ressources forestières et pastorales), ainsi que le fonctionnement de l'écosystème (relations entre les données physiques et biologiques, écologie du paysage). Une description des habitats naturels des espèces est réalisée au-delà de la détermination de la composition biodiversitaire de la région de Fès-Meknès. En effet, cette démarche offre d'importantes informations relatives au contexte dans lequel une espèce évolue, mais aussi sur la manière dont la flore et la faune s'implantent dans le contexte régional déterminé.

Le Maroc héberge une riche biodiversité, le nombre total d'espèces animales et végétales répertoriées dépassant les 17 000 espèces. L'analyse biogéographique de la flore marocaine montre que cette dernière est de souche autochtone, essentiellement méditerranéenne ou mésogéenne, enrichie d'apports de plus ou moins grande importance, venant du Nord (éléments holarctiques), du Sud (éléments tropicaux ou sahariens), de l'Est (éléments iranotouraniens) ou de l'Ouest (élément macaronésien). Un quart des 246 espèces floristiques endémiques ou rares au Maroc se sont présentes dans le territoire de Taza-Taounate faisant partie de la région Fès-Meknès. Les hautes montagnes y jouent un rôle de premier ordre pour l'endémisme.

2.2. Biodiversité de la flore

La diversité bioclimatique des milieux écologiques et le caractère montagnard de la région de Fès-Meknès se traduisent par une grande diversité des essences et espèces forestières naturelles (1. 446. 160 ha de forêts soit 16% du total national). La province de Boulemane dispose de la superficie forestière la plus importante, 50%, soit 724. 420 ha, la forêt au sein de la province de Taza occupe 409. 400 ha. Enfin, la forêt à l'intérieur de la province de Sefrou s'étend sur une superficie de 106. 100 ha.

On distingue à l'intérieur de l'espace géographique de la région les espèces forestières ci-après et qui constituent la strate arborée :

- Cédraie : le cèdre se distingue par ses exigences écologiques (à partir de 1600 m d'altitude et une pluviométrie de plus de 800 mm/an). La région renferme deux espaces de cédraies : la cédraie de Tazekka et celle du Moyen Atlas ;
- Forêts à base de Chêne Zen : vu l'exigence de cette espèce en eau (soit une pluviométrie de plus de 800 mm/an), les forêts pures à base de chêne Zen s'étendent sur de petites superficies et se concentrent dans le Rif et le Moyen Atlas ;
- Forêts à base de Chêne-liège : existantes dans le Rif et le Moyen Atlas, les plus belles formations et les plus productives se trouvent aussi dans la province de Taza (forêt de Bab Azhar) ;
- Forêts à base de Chêne vert : se trouvent dans des espaces caractérisés par un bioclimat semiaride et subhumide de la province de Taza et du nord de la province de Boulmane ainsi que la bande centrale de la province d'Ifrane.
- Forêts de Thuya : se localisent dans des espaces caractérisés par un bioclimat semi-aride des provinces de Taza, Sefrou et Taounate.

La moyenne de la superficie reboisée annuellement varie entre 10000 à 20000 ha/an. Les efforts de reboisement entrepris par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification ont commencé à donner leur fruit et la superficie forestière a connu une augmentation de 2% entre 2000 et 2010. La part de la région en termes de superficies reboisées représente 18% de superficie totale nationale avec une prédominance de la province de Taza (41% de la superficie reboisée régionale). La région de Fès-Meknès connaît une variété d'espèces constituant son patrimoine forestier, et ce grâce à la diversité des conditions écologiques qui caractérise son territoire. Les essences résineuses comprennent le cèdre, le thuya et les genévriers. La répartition de ces essences est donnée dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Superficie des essences résineuses par province (en ha)

Désignation	Cèdre	Thuya	Genévriers	Total
El Hajeb	49	1538	---	1 587
Ifrane	37 969	79	342	38 390
Total	38018	1617	342	39977

Source : DREF Meknès Tafilalet (2013)

Les résineuses naturelles couvrent 39. 977 ha au niveau des deux provinces d'Ifrane et El Hajeb. Par ailleurs, les superficies des feuillus sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Répartition des essences feuillues par province (en ha)

Désignation	Chêne vert	Chêne liège	Chêne zène	Total
El Hajeb	21 000	318	560	21878
Ifrane	52 444	60	690	53194
Total	73444	378	1250	75072

Source : DREF Meknès Tafilalet (2010)

Les essences forestières naturelles couvrent une superficie de 23465 ha au niveau de la province d'El Hajeb. La superficie couverte par la forêt au niveau de la province d'Ifrane est de 116.000 ha, soit un taux de 33 % de la superficie de la Province (le plus élevé du royaume). Le territoire de la province d'Ifrane est riche en espèces floristiques et faunistiques remarquables au niveau régional voire internationale.

Le parc national d'Ifrane a été créé en 2004 sur une superficie de 51.800 ha. Il s'étend sur la portion occidentale du Moyen Atlas central, sur les territoires des provinces d'Ifrane et de Boulmane. Il se distingue par ses valeurs biologiques et écologiques, sa richesse forestière et la beauté exceptionnelle de ses paysages.

Le site du parc constitue un véritable château d'eau. Les lacs naturels permanents Dayet Aoua et Aguelmam Afennourir, les sources, les rivières, constituent ses entités paysagères majeures. Au Maroc, il est considéré comme la zone forestière par excellence, marquée par la présence du Cèdre de l'Atlas, espèce emblématique de cette aire protégée. Le parc national d'Ifrane recèle une grande richesse animale: 37 espèces de mammifères dont d'importantes populations de macaques, 140 espèces d'oiseaux dont certains rapaces rares ou menacés et une trentaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles. Des espèces d'oiseaux migrateurs font du lac d'Afennourir, zone humide classée site Ramsar, un lieu d'escale important dans leur migration.

Au niveau de ce parc le patrimoine culturel se confond avec le patrimoine naturel, ce qui confère au site de grandes potentialités écotouristiques. De même, la neige et les équipements de sports d'hiver à Michlifen constituent des atouts supplémentaires attirant de nombreux touristes en hiver. Ainsi, cet espace protégé est attractif durant les quatre saisons.

Le patrimoine forestier est dominé par le cèdre qui constitue la plus grande réserve de cette espèce à travers le monde représentant 35 % de la superficie de la cédraie au niveau national, en plus du parc national d'Ifrane qui s'étend sur une superficie de 125 000 ha.

Les principaux écosystèmes forestiers rencontrés au niveau régional correspondent à la chênaie, la cédraie, thuyas et aux pins :

- La chênaie : Le chêne vert est surtout exploité en taillis et fournit essentiellement du charbon de bois, du bois de feu et du foin, le chêne liège est plus fortement valorisé. Le chêne Zen, qui s'étend sur 1250 ha seulement, autour de la province d'Ifrane et de la province d'El Hajeb est la seule variété produisant du bois apte au sciage. Bien qu'il s'agisse d'une espèce moins rare et moins emblématique, les forêts de chênes verts abritent une faune variée et de nombreuses espèces qui méritent largement une protection. La variété chêne Zéen, assez répandue dans la région d'Ifrane présente un intérêt particulier du fait de sa rareté. Cet immense potentiel naturel est actuellement assez fortement menacé par la surexploitation du bois et le surpâturage et se réduit constamment.
- La cédraie est certainement l'écosystème emblématique de la région Fès Meknès. Le cèdre fait son apparition à une altitude inférieure qui varie entre 1350 et 2000 m en fonction des conditions stationnelles. Plus les conditions sont favorables, plus le cèdre descend dans les ravins à sa limite inférieure. Sa limite supérieure oscille entre 2700 et 2800 m, elle est donc presque constante comparée à son altitude minimale. Cet arbre se

développe au-dessus de 1500 m d'altitude, particulièrement dans la partie tabulaire (provinces d'Ifrane). Au niveau des provinces d'Ifrane, Boulemane et de Taza, cette espèce couvre 133. 000 ha et constitue la plus grande cédraie du bassin monde méditerranéen. La cedraie constitue un milieu de grand intérêt biodiversitaire et paysager qui mériterait une protection et une mise en valeur digne d'une espèce noble comme le cèdre de l'Atlas. La richesse floristique des cédraies est estimée à un millier d'espèces dont environ 10% d'arbres, 15% d'arbustes et arbrisseaux et 75 % de plantes herbacées annuelles ou pérennes.

- Les thuyas en basse altitude et les genévriers, en haute altitude, sont les autres essences de haute valeur naturelle et paysagère qui s'étendent chacune sur environ 4 282 ha en peuplements souvent associés aux autres espèces.
- Les pins couvrent une superficie de 1795 ha. Cette essence est utilisée dans les reboisements, en raison de ses faibles exigences écologiques et de sa résistance aux sécheresses.

Le potentiel forestier apparaît comme important au niveau des provinces d'EL Hajeb et Meknès, cependant, les chiffres, désignent parfois la zone d'action des services forestiers (terres domaniales) qui englobent les forêts et les alentours. Par ailleurs, les formations diverses ne représentent qu'une faible partie des formations arborées et arbustives. De ce fait, la forêt présente des zones de dégradation. Enfin, la capacité du couvert forestier régional à se régénérer naturellement est faible et la reforestation par les services forestiers reste insuffisante pour compenser les pertes. En ne prenant en considération que les forêts denses, on constate qu'Ifrane est une province forestière par excellence.

La superficie du domaine forestier s'étalant sur les provinces et préfectures des Fès, Sefrou et Boulemane s'élève à 837. 897 ha soit 10 % de la superficie forestière nationale, dont 84% située dans la province de Boulemane et 22% dans la province de Sefrou. Ce domaine est constitué essentiellement de forêts naturelles, de nappes alfatières et de plantations artificielles auxquelles s'ajoutent d'autres espèces telles que les genévriers rouges, oxycèdre et thurifère, le pin d'Alep et le caroubier. Ce patrimoine renferme une végétation naturelle abondante favorable pour l'apiculture et l'exploitation des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM).

Presque 50 % du domaine forestier est constitué essentiellement de nappes alfatières relevant de la province de Boulemane où l'aridité du climat qui caractérise le Sud et l'Est de la province ne favorise pas le développement des ligneux. La répartition de ces différentes espèces est fonction de l'altitude. C'est ainsi que dans les zones de basses altitudes on rencontre les salsolacées, dans les altitudes moyennes (1000 à 2000 m), se trouvent l'alfa et le romarin tandis que le pin d'Alep, le thuya, le genévrier rouge, le cèdre et le genévrier thurifère se situent dans les zones de hautes altitudes. Le tableau ci-après résume les superficies forestières au niveau des provinces de Fès, Sefrou et Boulemane.

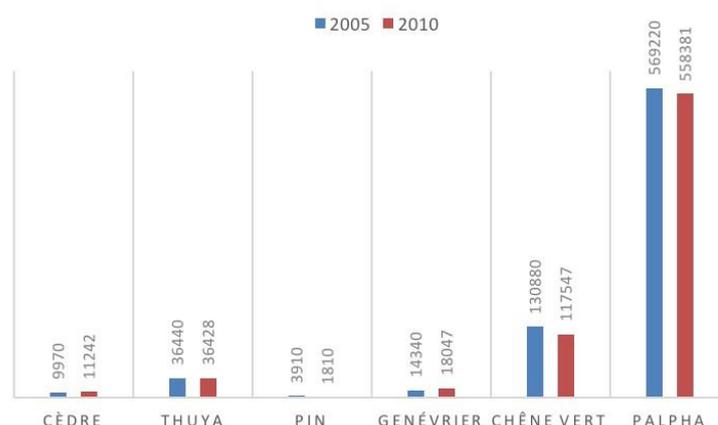
Tableau 5 : Répartition de la superficie forestière par préfecture et provinces

Préfecture et Provinces	Superficie (ha)				%
	Forêts naturelles	Reboisement	Nappe alfatière	Total	
Fès	-	262	-	262	0,03
Sefrou	136 000	9034	-	145 034	16,58
Boulemane	163 118	1469	541 771	705 000	83,37
Total	299 118	10 763	541 771	825 024	100

(Source : Direction Régionale des Eaux et Forêts de Fès-Boulmane, 2005)

Par ailleurs, l'évolution des superficies forestières au niveau des Provinces de Fès, Sefrou et Boulemane est représentée dans la figure suivante.

Graphe 2 : Évolution de l'étendue en ha des principales espèces du domaine forestier de la région entre 2005-2010 (Source : DREF, 2010)

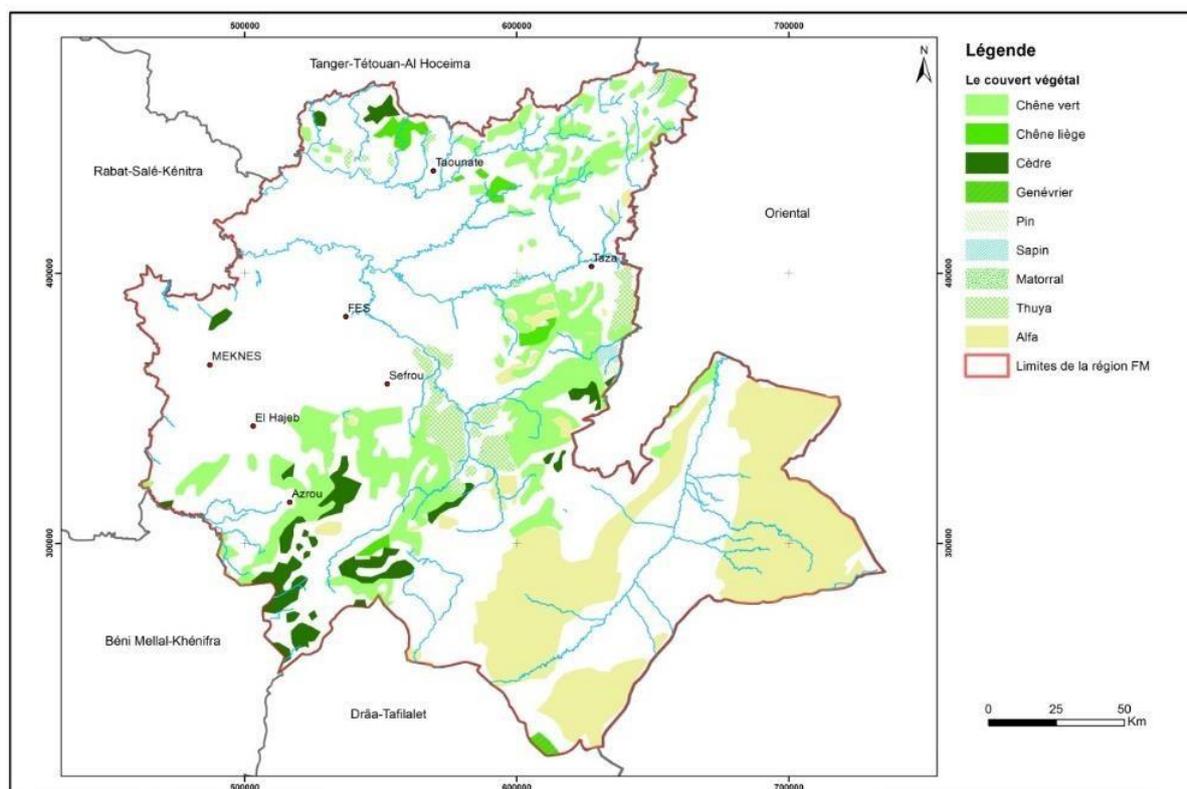


Le cortège floristique des forêts de la région Fès Meknès est riche en espèces d'arbustes et d'herbacés, dont un grand nombre d'endémiques ou d'intérêt médicinal et aromatique. Les arbres endémiques marocains présents dans le Rif et le Moyen-Atlas faisant partie du territoire régional sont les suivants : *Abies maroccana*, *Pinus clusiana* var *mauretunica* (tous les deux spéciaux au Rif), *Pinus pinaster* var *maghrebiana*. Les arbres rares au Maroc et présents uniquement dans le Rif sont : *Acer granatense*, *Alnus glutinosa*, *Betula celtiberica*, *Prunus lusitanica*, *Pinus pinaster variberica*, *Quercus pyrenaica* et *Castanea sativa*. Parmi les autres endémiques du Rif et du MoyenAtlas, citons : *Teline hosmariense*, *Origanum grosii* (tous les deux spéciaux au Rif), *Origanum elongatum*, *Paeonia maroccana*, *Argyrocystis battandieri*, *Adenocarpus boudyi* (spécial au MoyenAtlas). Les espaces forestiers et le potentiel floristique de la région Fès-Meknès est résumé dans la carte suivante.

Arbre forestier noble et endémique du Maroc et de l'Algérie, *Cedrus atlantica* atteint l'optimum de développement dans le Rif et le Moyen-Atlas. Excepté *Argania spinosa*, *Acacia spp.* et *Balanites aegyptiaca*, toutes les autres essences forestières majeures y sont présentes. Certaines parmi celles-ci, telles que *Quercus rotundifolia* et *Quercus faginea*, y offrent leurs meilleures forêts au

Maroc. *Quercus coccifera*, très rare au Moyen Atlas, se limite à la zone septentrionale du Maroc laquelle comprend le Rif et les monts de l'Oriental.

Les massifs montagneux du Rif et du Moyen Atlas sont globalement très riches en espèces, en raison de la grande diversité des habitats (richesse inestimable des écosystèmes) que recèle cette zone (forêts, préforêts, matorrals, steppes, pelouses, zones humides...etc). La flore marocaine y est massivement représentée au sein de ces écosystèmes naturels. Les plantes vasculaires endémiques y représentent un important lot de la flore marocaine de ce type.



Carte 6 : Délimitation des espaces forestiers et Potentialités floristiques de la région de Fès-Meknès

2.1.2. Biodiversité de la faune

Le Moyen Atlas qui fait partie de la région de Fès-Meknès a depuis toujours été considéré comme la zone la plus intéressante du point de vue piscicole. Ses conditions climatiques et la nature de son relief lui ont permis d'avoir un système hydrographique lacustre et fluvial permanent. Ces systèmes permanents sont évalués à 700 ha de lacs naturels, 60 ha de plans d'eau artificiels et plusieurs centaines de Km de rivières ; ce qui a pu offrir d'énormes possibilités dans le domaine de la pêche et de la pisciculture. En effet, la majorité des lacs naturels et des rivières à truites se concentrent dans le territoire d'Ifrane et de Sefrou. Ces milieux naturels hébergent des peuplements de salmonidés (truite fario et truite arc-en-ciel), de carnassiers (Black bass, Brochet, Sandre et Perche) et de cyprinidés (barbeaux, carpes). Ses sites constituent un lieu d'attraction pittoresque pour le public en général et pour les pêcheurs en particulier. La pêche peut s'exercer

soit dans les milieux gérés par l'administration soit dans ceux où le droit de pêche est amodié à une société.

En plus de leur rôle récréatif, ces milieux constituent des points d'eau pour les riverains pour subvenir à leurs besoins domestiques et autres (eau de boisson, breuvage du bétail...etc). En matière de pêche sportive, le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, par le biais du Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture (CNHP), a depuis les années vingt introduit et acclimaté des espèces européennes, américaines et asiatiques qui ont été reproduites avec succès et qui ont été à l'origine du repeuplement des autres milieux aquatiques du Royaume (grandes retenues de barrages, barrages collinaires, cours d'eau, plans d'eau...etc).

Concernant l'aquaculture, la production annuelle des unités piscicoles existantes dans la région de FèsMeknès est comme suit :

- Salmoniculture de repeuplement : 300. 000 truitelles (C. N. H. P)
- Carpiculture : 2. 000. 000 carpillons (C. N. H. P)
- Carnassiers : 350. 000 brochetons et 150. 000 jeunes Black Bass (C. N. H. P)
- Astaciculture : gestion extensive d'un stock de 150. 000 écrevisses à pattes rouges et 10. 000 écrevisses américaines.

La production du C. N. H. P. est exclusivement destinée au repeuplement des principaux milieux à vocation piscicole. Outre leur utilisation dans l'enrichissement du peuplement ichtyologique des milieux lacustres, les carpes chinoises sont aussi utilisées dans la lutte biologique contre le développement excessif de la végétation aquatique et des algues microscopiques responsables de l'eutrophisation de ces sites.

La région de Fès-Meknès recèle également une faune terrestre extrêmement importante. En effet, le patrimoine faunistique est remarquable avec des espèces rares comme la gazelle de Cuvier et Dorcas, le mouflon à manchette, l'outarde Houbara, la perdrix Ganga, le lièvre, etc et des espèces remarquables et endémiques (ex. Fauvette de l'Atlas).

La faune des forêts régionales est également très diversifiée et riche en espèces d'oiseaux, reptiles et mammifères. Les nappes à Alfa (*Stipia tenacissima*) recouvrent des superficies importantes dans la partie Est de Taza et Taounate. La faune inféodée à ces biotopes en apparence monotone est très riche. Des potentialités faunistiques sont existantes au niveau du territoire de la région Fès-Meknès en l'occurrence : les Amphibiens et Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères.

Amphibiens et Reptiles

La classe des amphibiens est représentée au Maroc par 11 espèces appartenant à deux ordres : les urodèles avec deux espèces et les Anoures avec 9 espèces. Le troisième ordre, les apodes, ne sont pas représentés au niveau national. Au niveau de la région de Fès-Meknès et parmi les deux espèces endémiques du Maroc, on note la présence d'une espèce dite le Pélobate marocain (*Pelobates varaldii*), et parmi les espèces rares dans la région, on trouve le Crapaud accoucheur (*Alytes obsetetricans*) qui se limitent aux zones les plus humides et les plus fraîches du Rif. À l'échelle nationale, les reptiles sont représentés par 92 espèces appartenant à deux ordres : les Chéloniens et les Squamates. Les massifs montagneux du Rif et du Moyen Atlas comportent plus

de 18 espèces endémiques. À titre d'exemple : l'Algérie, l'Espagne et l'Italie n'ont tous ensemble que 14 espèces endémiques.

Oiseaux

L'avifaune à l'échelle nationale compte plus de 334 espèces réparties sur 17 ordres appartenant tous à la section des Carinates. Le Parc National de Tazzaka présente plus de 50 espèces d'oiseaux (Étude nationale sur la biodiversité, 2010).

Mammifères

Parmi les espèces réintroduites au niveau de la région de Fès-Meknès, on note le Cerf de Berbérie (*Cervus elephus barbarus*). Une réintroduction toute récente de 6 individus de cette espèce dans le Parc National de Tazekka a été faite, en vue de son acclimatation. Considérée comme disparue de la région il y a plus de 200 ans, l'espèce a été réintroduite dans une réserve clôturée pour sa multiplication. Le nombre de cerf a atteint 71 individus en 2005 (DREF, 2010).

2.1.3. Ressources pastorales

La charge du cheptel peut être ramenée à la surface totale ou bien à la Surface Utile (SU) en retranchant les terrains incultes qui n'ont aucune valeur fourragère, ou par rapport à la Surface Agricole Utile (lorsqu'il y a peu de parcours et de forêts, ce qui est le cas du territoire de la préfecture de Meknès. Le tableau suivant donne une indication de la charge du cheptel.

Tableau 6 : Charge du cheptel sur les ressources pastorales ⁽¹⁾

Désignation	UGB	S. U ⁽²⁾	SAU	S. Forêts	S. Parcours	UGB/Ha SU	UGB/Ha SAU	UGB/Ha SF ⁽³⁾	UGB/ Ha SP ⁽⁴⁾
Meknès	38,02	173	150	2	21	0,22	0,25	-	-
El Hajeb	56,56	197	126	31	55	0,29	0,45	1,82	1,03
Ifrane	95,35	331	82	116	133	0,29	1,16	0,82	0,72
Total (pour les 3 provinces)	189,93	701	358	149	209	0,8	1,86	2,64	1,75

DREF, 2013

⁽¹⁾ Unité : le cheptel en 1000 têtes et les surfaces en 1000 ha

⁽²⁾ SU = SAU + Forêt + Parcours

⁽³⁾ SF : Surface de la forêt

⁽⁴⁾ SP : Surface de Parcours

Ce tableau permet de retenir les ratios suivants :

- Préfecture de Meknès : 0,25 UGB/ha SAU ou 0,22 UGB/ha S. U

- Au niveau des autres provinces (El Hajeb et Ifrane) : La charge/ ha SU est égale à 0,29 UGB/ha ; cette charge est plus élevée si on la ramène à la surface de la forêt. La charge/ha de parcours se situe entre 0,72 et 1,03. Ces ratios sont élevés pour des zones de parcours. Des études conduites dans le cadre du Programme National d'Aménagement des Bassins Versants (PNAV), ont évalué pour chaque bassin versant du pays, les besoins fourragers du cheptel et l'ont confronté à la production des parcours et des cultures. Le résultat de cette étude est sans équivoque : selon la pluviométrie annuelle, la production fourragère couvre les besoins à hauteur de 25 % à 60 % ; partout c'est la forêt qui couvre le déficit allant de 40 à 75%.

Au niveau de la province d'Ifrane, les troupeaux y sont de plus grande taille (environ 100 têtes en moyenne), la densité du cheptel est élevée (2,5 têtes/ha de surface totale, 8,6 par ha de forêt). Les terrains de parcours hors forêt sont réduits et la complémentation par des céréales est modeste. La pression sur la forêt gérée par les Services forestiers d'Ifrane est maximale. L'image est semblable dans la province d'El Hajeb avec des troupeaux plus petits et une charge moins forte sur son territoire. Les parcours sont deux à trois fois plus importants et la pression sur la forêt moins intense, mais toujours sensible. En matière de charge communale globale de petits ruminants par ha de territoire, il y a lieu de retenir que :

- Les communes où la charge communale est la plus élevée (2 têtes et plus/ha) sont pratiquement l'ensemble des communes de la province d'Ifrane, avec un « pic » de charge considérable de 4,5 petits ruminants/ha pour la commune d'Ain Leuh et la commune de Bitit (El Hajeb).
- La superficie globale de l'ensemble des parcours des provinces et préfectures de Meknès, Ifrane et El Hajeb atteint environ 1,7 millions d'hectares (SRATs).
- Le potentiel agro-sylvo- pastoral afférent aux principales provinces et préfectures de la région de Fès-Meknès est donné dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Potentiel agro-sylvo- pastoral (1000 ha)

<i>Provinces</i>	<i>Surface totale</i>	<i>SAU</i>	<i>Parcours</i>	<i>Forêts</i>	<i>Surface inculte</i>
<i>El Hajeb</i>	<i>220,9</i>	<i>126,45</i>	<i>39,20</i>	<i>31,30</i>	<i>23,95</i>
<i>Ifrane</i>	<i>331</i>	<i>82,04</i>	<i>133,04</i>	<i>115,92</i>	<i>0,00</i>
<i>Meknès El Menzeh</i>	<i>101,9</i>	<i>82,23</i>	<i>14,85</i>	<i>1,82</i>	<i>3,00</i>
<i>Meknès Al Ismailia</i>	<i>76,7</i>	<i>67,29</i>	<i>7,10</i>	<i>0,04</i>	<i>2,28</i>
<i>Total</i>	<i>730,5</i>	<i>358,01</i>	<i>194,19</i>	<i>149,08</i>	<i>29,23</i>

Source : RGA 1996)

La surface inculte est concentrée dans la Province d'El Hajeb où elle représente près de 1/10^{ème} de la province. Dans les autres provinces relevant de la région Fès-Meknès, on constate la dominance des parcours au niveau d'Ifrane (environ 40% de la surface totale) et la Surface Utile Agricole au niveau de la préfecture de Meknès (environ 83% de la surface totale de ladite province).

Au Maroc, l'alfa, *Stipa tenacissima*, est l'une des graminées pérennes dominantes, typiques des régions arides de l'Ouest du bassin de la Méditerranée. C'est une espèce trans-atlasique qui a une amplitude écologique très vaste s'étendant sur 3. 318. 259 ha, depuis les dunes littorales de la région d'Essaouira jusqu'à des altitudes de 2400 m sur le versant sud du Moyen Atlas dominant Reggou et dans le jbel Saghro. Elle présente une assez grande extension latitudinale, allant des environs de Tétouan-Melilla jusqu'au versant saharien du Haut Atlas. Cette aire d'extension couvre une grande gamme de bioclimats à hiver froid ou frais, beaucoup plus rarement tempéré (environs d'Essaouira), des étages bioclimatiques semi-aride supérieur (isohyète inférieur à 600 mm) à aride inférieur et même saharien supérieur (isohyète supérieur à 100 mm). La pluviosité annuelle moyenne fixant la limite supérieure des steppes d'alfa est évaluée à 350 mm, à l'exception du sud-ouest marocain où l'on ne trouve pas de steppe en dessous de cette limite, mais des formations arborescentes endémiques à gommier du Maroc (*Acacia gummifera* Willd.) dans la plaine du Haouz et à arganier (*Argania spinosa* L. Skeels) dans celle du Souss.

En bordure du Sahara, la limite méridionale de l'alfa suit l'isohyète de pluviosité annuelle moyenne de 100 mm. À l'échelle régionale, les nappes alfatières occupent 541 771 ha appartenant à la province de

Boulemane. Les forêts relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre le Désertification (DPEFLCD) de Fès-Boulemane génèrent une production moyenne annuelle de 8. 000 m³ de bois d'œuvre, 20. 000 stères de bois de feu, 30. 000 tonnes de charbon de bois et 325 tonnes de feuilles sèches de romarin. De même, ces forêts constituent une source importante de recettes au profit des communes rurales.

Dans la province de Boulemane, l'élevage est de type extensif. Il reste tributaire des ressources naturelles en particulier des espaces forestiers qui produisent selon les types de forêts des quantités importantes en Unités Fourragères (UF). Cette quantité est estimée à 700 UF/ha pour les forêts et 110 UF/ha au niveau des nappes alfatières. Les terres de parcours et les forêts favorisent le développement d'un élevage extensif notamment ovin et caprin, qui constitue l'une des activités prépondérantes du monde rural. Dans la région. L'élevage bovin est pratiqué, notamment dans la province de Moulay Yacoub et en périphérie des grands centres urbains. L'élevage ovin et caprin est pratiqué en montagne et dans les plateaux de Boulemane.

La région de Fès-Meknès se distingue par la diversité et la richesse de son milieu naturel et son caractère montagneux faisant du patrimoine forestier ; la principale ressource financière, qui procure le pâturage pour plusieurs communes rurales notamment au niveau du territoire de Taza. Les ressources pastorales et sylvo-pastorales sont utilisées comme : i) sources de collecte de fourrage comme dans le cas de l'écimage des arbres forestiers ; ii) source de bois de feu ; iii) ressource mellifère ; iv) source de collecte de plantes aromatiques et médicinales ; et v) espace pour les activités récréatives, bien que de façon encore modeste. Toutefois, il y a lieu de souligner que dans la zone de moyenne et haute montagne, la contribution des forêts et parcours au bilan fourrager régional dépasse les 75%. Le pâturage, la collecte de bois de feu et, localement, la collecte de plantes aromatiques et médicinales, sont les activités qui exercent le plus de pression sur les ressources sylvopastorales. Toutefois, les populations considèrent ces ressources comme un moyen d'existence important. Ceci se reflète dans un couvert forestier généralement en bon état (Parc Naturel de Tazzeke).

2.3. Potentiels de ressources en eau

Pour ce qui est des ressources en eau, la région de Fès-Meknès jouit d'une situation privilégiée, tant pour les eaux superficielles que pour les eaux souterraines qui qualifient sa partie (Moyen-Atlas Central) de « **château d'eau du Maroc** » d'où partent le Sebou (débit : 5 à 20 m³/s), l'Oum Er Rbia et une partie de l'eau de la Moulouya avec un débit de 50 m³/s. En effet, les apports des cours d'eau sont de l'ordre de 990 Mm³/an, contenus à l'intérieur de deux grands bassins versants : le Sebou (56%) et le Moulouya (44%).

2.2.1. Eaux de surface

La région recèle de grandes potentialités en eaux de surface matérialisées par la subsistance d'importants cours d'eaux (Oued Ouergha, Oued Innaouen, Oued Moulouya, Oued Ghiss et Oued Nekkour) et par la présence d'importants bassins versants en l'occurrence :

- **Le bassin versant de M'Soun** : C'est un sous bassin de la Moulouya, il se déploie sur une superficie de 2600 km² avec 29. 2% de parcours et 25. 3% de matorrals. Le relief y est très accidenté et l'érosion spécifique y atteint l'ordre de 570 t/km²/an.
- **Le bassin versant de Bab Louta** : C'est également un sous bassin de la Moulouya, il s'étale sur une superficie de 12171 km², il est caractérisé par d'importantes précipitations variant entre 560 et 1110 mm/an. Les forêts occupent 52% de l'espace du bassin alors que 11% est occupé par les parcours. Son érosion spécifique atteint 1000 t/ km²/an.
- **Le bassin versant d'Oued Ouergha** : C'est un sous bassin de Sebou, il s'étend sur une superficie de 6140 km², il est caractérisé par un régime pluviométrique annuel variant entre 500 et 1700 mm ce qui se traduit par la violence des crues d'Oued Ouergha provoquant des inondations catastrophiques. Ledit bassin connaît une érosion spécifique de l'ordre de 98t/ha/an.
- **Le bassin versant d'Oued Innaouen** : Il s'agit d'un sous bassin de Sebou, s'étend sur une superficie de 3680 km², draine les eaux de surface vers le Barrage Driss Ier. Oued Innaouen et le plus important cours d'eau de ce bassin dont Oued Larbâa est l'un de ses principaux affluents, lequel est connu par ses crues torrentielles. Son débit varie de 3 à 12 m³/s.

La région de Fès-Meknès dispose d'une infrastructure importante de barrages composée essentiellement de :

- **Barrage Driss Ier**, sur Oued Inouène avec un volume de stockage de 1156,8 Mm³ et a pour fonction la production d'énergie et l'irrigation ;
- **Barrage Sidi Chahed**, situé dans la Province de My Yaâcoub sur Oued Mikkés avec un volume de stockage de 170 Mm³et a pour fonction l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

- **Barrage Allal Al Fassi**, situé dans la Province de Sefrou sur Oued Sebou avec un volume de stockage de 63,7 Mm³ et a pour fonction : l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'énergie.
- **Barrage Enjil**, de grandeur moyenne est situé sur l'oued Taghoucht (Oued Enjil) affluent rive gauche en amont de la haute Moulouya à 16 km au sud de la ville de Boulemane. Il est doté d'une capacité de 12 Mm³. Il est destiné essentiellement à l'AEP et à l'irrigation.
- **Barrage Al Wahda**, grand barrage au Maroc, mis en œuvre depuis 1996, d'une capacité de 3714 Mm³, situé sur Sur oued Ouergha à 5km de Mjara. Son utilisation principale porte sur irrigation, AEP, protection des crues et l'hydroélectricité.

Ces grands barrages sont épaulés par des petits barrages (El Agba, Moulay Arfa et Aggay) destinés essentiellement à la protection des villes contre les inondations et des lacs collinaires servant à l'alimentation en eau potable, l'abreuvement du cheptel ou à l'irrigation.

La région des Fès-Meknès couvre plusieurs grands ensembles hydrographiques d'inégale importance.

► **Bassin de Sebou**

- Le bassin versant du Sebou couvre en totalité les préfectures et les provinces de Meknès, d'El Hajeb et d'Ifrane. La zone de Meknès-El Hajeb est drainée par 3 cours d'eau : l'oued Boufekrane, l'oued Mikkes et l'oued Rdom qui prennent leurs sources en bordure du plateau d'El Hajeb. La province d'Ifrane est drainée par l'oued Tigrigra, l'oued Guigou, l'oued Tizguit et l'oued Ifrane. La superficie du bassin versant de l'oued Mikkes est 1380 km² à la station hydrométrique d'El Hajra. La partie amont dans la région d'Ifrane est formée de terrains calcaires qui sont le siège d'importantes infiltrations qui participent à l'alimentation de la nappe profonde du bassin Meknès-Fès.
- Le bassin du Sebou comporte 10 grands barrages et 44 petits barrages et lacs collinaires. Parmi ces ouvrages figure le barrage Al Wahda, deuxième grand barrage en Afrique, avec une capacité de stockage de 3712 m³. Ce barrage joue un rôle capital dans l'irrigation de la plaine du Gharb et sa protection contre les crues dévastatrices de l'oued Ouergha. Une quarantaine de petits barrages et lacs collinaires ont été réalisés en régie dans le bassin du Sebou. Ils totalisent une capacité de stockage globale de 20 Millions de m³ et sont destinés essentiellement au renforcement de l'alimentation en eau potable, à l'irrigation de petits périmètres, à l'abreuvement du cheptel et également à la protection contre les inondations.
- Le bassin du Sebou occupe une place importante dans cette stratégie nationale étant donné son grand potentiel en eau et les défis majeurs qui sont posés en matière de gestion et de maîtrise des ressources en eau au niveau du bassin. En effet, Les efforts dans ce bassin se focalisent sur la résolution des problèmes environnementaux particulièrement lourds causés par les rejets industriels et domestiques. Le bassin du Sebou connaît une forte dégradation de la qualité des eaux, due essentiellement aux rejets liquides urbains

qui sont de l'ordre de 80 Mm³ dont 86% sont déversés dans les cours d'eau (plus du tiers des eaux de surface sont de mauvaise qualité).

- L'activité industrielle génère près de 3,5 millions d'équivalents-habitants de pollution organique. L'utilisation croissante des engrais et des produits phytosanitaires a pour résultat la contamination des eaux souterraines par des produits agrochimiques. Les problématiques de surexploitation des nappes, de la maîtrise de la demande en eau d'irrigation, sont en cours

de résolution. Les efforts entrepris dans la lutte contre les inondations sont louables au niveau de plusieurs villes de de la région Fès-Meknès telles que les villes de Fès, Taza, ...etc.

- Les eaux superficielles sont régularisées à travers plusieurs barrages au niveau du territoire de Meknès-Ifrane-El Hajeb somme le montre le tableau ci-après.

Tableau 8 : Liste des ressources en eaux de la région de Fès Meknès

<i>Barrages</i>	<i>Oued</i>	<i>Province</i>	<i>Date de mise en service</i>	<i>Usage</i>	<i>Capacité de la retenue normale (Mm³)</i>
<i>Sidi Chahed</i>	<i>Mikkas</i>		<i>1996</i>	<i>I</i>	<i>170</i>
<i>Tizouite aval</i>	<i>Tizouite</i>	<i>Ifrane</i>	<i>1986</i>	<i>EC</i>	<i>0,12</i>
<i>Amane Severenine</i>	<i>Défali</i>	<i>El Hajeb</i>	<i>1987</i>	<i>L, EC</i>	<i>0,35</i>
<i>Tizouite amont</i>	<i>Tizouite</i>	<i>Ifrane</i>	<i>1991</i>	<i>PL</i>	<i>0,3</i>

(Source : Secrétariat d'État chargé de l'Eau, Mars 2003)

EC : Écrêtement des crues ; I : Irrigation ; PL : Plaisance.

Par ailleurs, la région de Fès-Meknès regorge un énorme potentiel en eaux superficielles au niveau des provinces et préfectures de Fès, Boulemane, Sefrou et Moulay Yaccoub. Leur territoire (4 provinces) s'inscrit dans une partie du Moyen Atlasique qui constitue le « château d'eau du Maroc », puisque quatre importants fleuves y prennent leur source. Il s'agit de la Moulouya, du Bouregreg, de l'Oum Erbia et du Sebou. Ces fleuves jouent un rôle vital pour le développement socio-économique du Royaume, puisqu'ils permettent l'irrigation de très importantes superficies agricoles dans la partie aval de leur bassin versant et l'alimentation en eau potable des villes qui s'y trouvent. Le territoire géographique des 4 provinces situé au Centre et au Nord du Maroc, à proximité des zones bien arrosées du Rif et du Rif et le long de la Moulouya, les hautes plaines du Saiss, est à l'origine de la diversité des étages bioclimatiques.

Sur le plan hydrologique, on distingue trois zones importantes au niveau du territoire des 4 préfectures en l'occurrence :

- le pied du Moyen Atlas constitue une zone hydraulique alimentée totalement par les eaux de pluie ;

- la plaine de Saïss, dont la réserve en eau provient de l'infiltration des eaux météorites à travers les failles géologiques et les éléments en provenance du pied de l'Atlas ;
- la plaine de Moulouya drainée par l'oued Moulouya, où le débit est variable selon l'importance des précipitations ;

L'Oued Sebou est le fleuve le plus grand du réseau national. Il reçoit plus de la moitié de ses eaux du Rif Central. Toutefois, c'est du Moyen Atlas qu'il tient le secret de sa pérennité en tant que fleuve de grande tenue. Le karst lui procure la régularité de l'écoulement et la consistance des eaux d'été. Il importe d'insister sur le caractère karstique des alimentations en eau des bas pays par l'entremise des cours d'eau et grosses résurgences. Les écoulements moyens inter-annuels des principaux affluents ou sous-bassins de l'oued Sebou au niveau de la région Fès-Meknès, pour la période 1939-2002 se sont élevés à un volume de 2754 millions de m³/s (débit moyen de 87,2 m³/s). Le bassin de Sebou est composé de deux bassins à savoir : le haut Sebou et le Moyen Sebou.

- **Sous-bassin du Haut Sebou** : est la partie de l'oued Sebou allant de son origine jusqu'au barrage Allal Fassi. draine un bassin versant de 5400 km², ces principaux affluents sont les oueds : Guïgou, Zloul et Saïs.
- **Bassin du Moyen Sebou** : Le Moyen Sebou couvre une aire de 16. 000 km². Ses principaux cours d'eau sont :
 - ✓ L'oued Inaouène, deuxième affluent principal du Sebou après Ouergha. Il vient de la région de Taza où il borde les régions Moyennes-Atlasiques et Pré-rifaines et coule suivant une direction Est-Ouest le long du couloir sud-rifain. Son bassin versant est situé à l'Est du bassin du Sebou. Le bassin de l'Innaouène (5 200 km²) draine les eaux de surface vers le barrage Idriss 1er.
 - ✓ L'oued Lébene, affluent de l'oued Sebou dont les eaux véhiculées par cet affluent sont mesurées par la station Tissa.
 - ✓ L'oued Mikkès (débit égal à 0. 2 à 1. 5 m³/s) affluent qui se trouve en crête de l'oued Sebou qui trouve son embouchure entre les stations Dar Arsa et Azib Soutlane. Par ailleurs, le bassin de l'Ouergha (7300 km²) est caractérisé par un régime pluviométrique annuel variant entre 500 et 1700 mm ce qui se traduit par la violence des crues de l'oued Ouergha provoquant parfois des inondations catastrophiques. Ce bassin draine un débit de 2355 mm³/an, et connaît également une érosion hydrique intense de l'ordre de 100 t/ha/an.

Tableau 9 : Apports moyens annuels des sous-bassins de Sebou recoupant la région de Fès-Meknès

Station	Sous-bassin	Débit (m ³ /s)		Volume (Mm ³)	
		1973-2002	1939-2002	1973-2002	1939-2002
Allal Fassi	Barrage Allal Fassi	14,8	19,4	468	613
	Haut Sebou	17,4	22,7	548	717
Idriss 1er	Barrage Idriss 1er	11,1	17,3	351	547
Sidi Abbou	Lben	2	2,8	63	88

	<i>Inaouene & Lben</i>	13,3	20,2	419	638
<i>Azib Sultane</i>	<i>Moyen Sebou</i>	2,9	4,8	93	151
<i>Total</i>		61,5	87,2	1942	2754

(Source : ABHS, 2010)

Au cours des trois dernières décennies, il a été constaté une régression des apports en eau au niveau du bassin de Sebou avec des taux variant de -36 % à la station Sidi Chahed à -21 % à la station Allal Al Fassi. Quant aux apports moyens de l'oued Moulouya et de ses affluents, ils ont enregistré une progression pour atteindre un volume de 1047 millions de m³/an au cours de la période 1931-2008.

Tableau 10 : Écoulements annuels moyens dans le bassin de Sebou

Station	Sous bassin	Débits (Mm ³)		Volume ((Mm ³)		Diminution relative en %
		1973-2009	1939-2009	1973-2009	1939-2009	
<i>Allal El Fassi</i>	<i>Barrage Allal El Fassi</i>	15,2	19,2	480	606	-21
<i>Idriss 1er</i>	<i>Barrage Idriss 1er</i>	12,6	17,5	398	553	-28
<i>Sidi Abbou</i>	<i>Lben</i>	2,05	2,74	65	86	-25
<i>Sidi Chahed</i>	<i>Mikkes</i>	0,92	1,44	29	45	-36
<i>Azib Soltane</i>	<i>Moyen Sebou intermediaire</i>	1,87	2,69	59	85	-30
<i>Total</i>		32,7	43,6	1031	1375	

(Source : ABHS, 2010)

► *Le bassin de la Moulouya*

Au niveau de la région de Fès-Meknès, le bassin de la Moulouya se caractérise par une multitude d'aquifères. La classification de ces nappes a été réalisée par l'ABHM en secteurs hydrographiques. L'intérêt de cette répartition hydrographique est de pouvoir relier les secteurs, soit à des stations de mesure des débits, soit à des seuils hydrauliques séparant naturellement des grands sous-bassins, soit encore à des barrages structurants, de façon à permettre dans les phases ultérieures une modélisation et une planification plus faciles des ressources.

Au niveau de la zone du Bassin dépendant de la Région Fès-Meknès, une unité spatiale dite 2 correspond au secteur « Moyenne Moulouya », reprend également les limites classiques ; sa limite aval correspond au seuil de Bouyacoubat et constitue une limite hydrogéologique, 25 Km en aval de la station de Tendit. La nappe de la Moyenne Moulouya correspond à la zone de subsidence située entre le Moyen et le Haut Atlas et les Rekkam. Pour une superficie totale de 16 800 km²,

cette nappe compte 6 % de montagnes (Moyen et Haut Atlas), 55 % de plateaux (Rekkam) et 39 % de plaines qui constituent la vallée proprement dite.

La partie du bassin de Moulouya concernant la région de Fès-Meknès est le sous-bassin de la moyenne

Moulouya. Selon le PDAIRE, le volume des eaux de surface de cette partie de la région s'élève à 196,6 Mm³/an (série longue : 1931-2008). La Moulouya est notoirement différente par ses étiages aux creux excessivement accusés. Le cours d'eau parvient à joindre le Haut Atlas à la Méditerranée, en forçant une trajectoire des plus pénibles sur 450 km de long, aux trois quarts dans l'aride et le présaharien. L'essentiel des débits vient de l'Ansegmir, puissant affluent issu du Jebel Ayachi, ensuite, Chouf Echark et Cheg el Ard, émissaires du Moyen Atlas oriental, permettent de tenir la route jusqu'aux subsides ultimes du Msoun et de l'Oued Za. Au niveau de ce bassin, La région de Fès-Meknès est traversée par trois oueds : la Moulouya et ses deux principaux affluents de la rive gauche : le Melloulou, qui prend sa source au Jbel Bouyablane (Moyen Atlas) et dont la confluence avec l'oued Moulouya se situe au niveau de la ville de Guercif, et l'oued M'soun qui draine la bordure Sud-Est du Rif ; sa confluence avec l'oued Moulouya est localisée au niveau de la plaine de Goutitir. La Moulouya (bassin versant de 24 400 km²) a un débit moyen de près de 28 m³/s, mesuré à la station de Dar El Caid à Guercif, à l'aval de la confluence avec le Melloulou (bassin versant de 2 600 km²), ce dernier a enregistré un débit moyen de 12 m³/s pendant la période 1952-1972.

Le réseau hydrographique superficiel de la région de Fès-Meknès est également constitué d'un bassin côtier méditerranéen qui regroupe les bassins versants du Nekkour et du Rhis qui assurent des eaux de surface de plusieurs provinces de la région, avec une moyenne annuelle des apports de précipitations de l'ordre de 314 mm.. L'Oued Rhis et l'Oued Nekkour constituent des cours d'eau permanents drainant la région et ont une superficie de 1765 km², leurs débits d'étiages respectifs sont de 800 l/s et de 1000 l/s. Ces deux bassins se distinguent par un régime hydrologique à caractère pluvial, les crues sont brutales en raison de fortes pentes. Les apports moyens sont de l'ordre de 3605 l/an et sont sous forme de crues chargées d'importantes quantités de sédiments, c'est le cas de l'Oued Nekkour et du barrage M. B. A El Khattabi qui connaît un rythme accéléré d'envasement.

Le tableau ci-après résume les principaux barrages relevant du territoire des provinces et préfectures de Fès, Boulemane, Sefrou et Moulay Yacoub ainsi que leurs caractéristiques.

Tableau 11 : Autres barrages existants dans la région Fès-Meknès (4 préfectures et provinces, Bassin du Sebou)

Préfecture/ Provinces	Barrages et lacs collinaires	Type	Oued	Date de mise en service	Capacité (Mm3)	Volume régulari sé (Mm3)	Énergi e produ ite (GWH /an)	Destination (Utilisation)
Fès	Idriss 1er	Grand barrage	Inaouene	1973	1 186	270	66	-Irrigation et hydroélectricité

	<i>El Gaada</i>	<i>Petit barrage</i>	<i>Boufekrane</i>	<i>1992</i>	<i>2.9</i>			<i>- Protection de la ville de Fès contre les inondations</i>
	<i>Moulay Arafa (Mehraz)</i>	<i>Petit barrage</i>	<i>Mehraz</i>	<i>1993</i>	<i>620 m³</i>			<i>- Protection de la ville de Fès contre les inondations</i>
<i>My Yacoub</i>	<i>Sidi Chahed</i>	<i>Grand barrage</i>	<i>Mikkes</i>	<i>1996</i>	<i>170</i>	<i>50</i>		<i>- Alimentation en eau potable et industrielle (AEPI)</i> <i>- Irrigation</i>
	<i>El Atchane</i>	<i>Lac collinaire</i>	<i>El Atchane</i>	<i>1990</i>	<i>0.27</i>			<i>- Irrigation, abreuvement du Cheptel</i>
<i>Sefrou</i>	<i>Allal El Fassi</i>	<i>Grand barrage</i>	<i>Sebou</i>	<i>1990</i>	<i>64</i>	<i>570</i>	<i>270</i>	<i>- Énergie - Irrigation - Transfert</i> <i>- Alimentation en eau potable et industrielle (AEPI)</i>
	<i>Aggay</i>	<i>Petit barrage</i>	<i>Aggay</i>	<i>1994</i>	<i>1,25</i>			<i>- Protection de la ville de Sefrou contre les inondations</i>
	<i>Kouchat</i>	<i>Lac collinaire</i>	<i>Kouchat</i>	<i>1990</i>	<i>46 000 m³</i>			<i>- Protection de la ville de Sefrou contre les inondations</i>
	<i>Bensassi</i>	<i>Lac collinaire</i>	<i>Bensassi</i>	<i>1990</i>	<i>61 000 m³</i>			<i>- Protection de la ville de Sefrou contre les inondations</i>
<i>Boulemane</i>	<i>Enjil</i>	<i>Grand barrage</i>	<i>Taghoucht</i>	<i>1995</i>	<i>12,7</i>	<i>3</i>		<i>- AEP, l'abreuvement du cheptel et irrigation du périmètre d'Enjil.</i>
	<i>Sehb N'Gheir</i>	<i>Lac collinaire</i>		<i>Envasé</i>	<i>0,03</i>			<i>- AEP et l'abreuvement du cheptel</i>
	<i>Boukerdane</i>	<i>Lac collinaire</i>		<i>1986</i>	<i>0.44</i>			<i>- AEP et l'irrigation</i>

(Source : ABHS, 2004)

D'autres barrages sont également projetés au niveau des provinces et préfectures de Sefrou, Boulemane et Fès comme indiquée dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Liste des Barrages projetés

<i>Préfecture/ Provinces</i>	<i>Commune</i>	<i>Barrages</i>	<i>Oued</i>	<i>Capacité (Mm³)</i>	<i>Volume régularisé (Mm³)</i>	<i>Energie produite (GWH/an)</i>	<i>But</i>	<i>Mise en service prévue</i>
<i>Sefrou</i>		<i>Complexe M'dez</i>	<i>Sebou</i>	<i>597</i>	<i>197</i>	<i>50</i>	<i>Le renforcement de l'irrigation des périmètres du Gharb, la production hydroélectrique et la protection contre les inondations</i>	<i>2014</i>
		<i>Ain Timedrine</i>		<i>13,2</i>	<i>0</i>	<i>320</i>	<i>Compensateur du barrage M'dez</i>	
		<i>Bsabis</i>		<i>175</i>			<i>Irrigation et abreuvement du cheptel</i>	
<i>Boulemane</i>	<i>Guigou</i>	<i>Sehb El Merga</i>		<i>8.7</i>			<i>Protection contre les crues du centre de Guigou, irrigation et AEP</i>	
<i>Fès</i>		<i>Ouled Tayeb</i>		<i>1.75</i>			<i>Protection de la ville de Fès contre les crues de l'oued Himmer</i>	

(Source : ABHS, 2004)

La région de Fès-Meknès dispose de plusieurs oueds et plans d'eau classés d'importance piscicole remarquable et qui renferme une grande variété d'espèces de poissons (barbeau, carpe argentée, black bass, anguille, gambusia), on peut citer.

- Oueds : Oued Ain Soltane, Oued Agaî, Oued Taddoute, Oued Imouzer des Marmoucha
- Lacs naturels : Dayet Iffer, Dayet Afourgagh
- Retenues des grands barrages : Allal El Fassi, Sidi Chahed
- Barrages collinaires : (El Gaada, El Mahraz, Enjil)
- Quatre cours d'eau classés à salmonidés qui sont : Oued Imouzer Marmoucha, Oued Taddoute, Oued Guigou, Oued Cheg El Ard

Ces Oueds connaissent un débit d'étiage très faible et des crues fréquentes qui entravent les tentatives d'empeusement et par conséquent l'activité piscicole se trouve très réduite. Par contre, la conception de bassins piscicoles à proximité immédiate du cours d'eau serait à envisager.

Le tableau ci-après présente les principaux cours d'eau de la région des Fès-Meknès

Tableau 13 : Les principaux cours d'eau de la région

<i>Cours d'eau</i>	<i>Longueur en Km</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Longueur en Km</i>
<i>Oued Sebou Pont portugais</i>	120	<i>Oued. Mdez</i>	140
<i>Oued Sebou aval confluence Sebou Oued Fès</i>	30	<i>Oued. Guigou</i>	80
<i>Oued Inaouène</i>	7	<i>Oued. Zloul</i>	140
<i>Oued Mikkès</i>	40	<i>Oued. Bitit</i>	10
<i>Oued Nja</i>	0,1	<i>Oued. Agai</i>	40
<i>Oued. Mâasser</i>	60	<i>Oued Moulouya</i>	-
		<i>Oued. Enjil</i>	-
		<i>Oued. Cheg Lard</i>	-

(Source : ABHS, 2010)

On note que le barrage Al Wahda, 1er grand barrage au Maroc, avec une capacité de stockage de 3712 Mm³ est une infrastructure si importante dans la région étudiée. De nombreux petits barrages ont été réalisés dans la région de Fès-Meknès et qui relèvent de la province de Taounate et dont les plus importants sont : Gharbia, Jorf Laghrab, Essaf. Il existe également plusieurs lacs collinaires à savoir : Anek Jmel, Ouljet El Hafa, Lakhzaine, Bab Boughazi, Ain Guettara). Ils sont destinés essentiellement au renforcement de l'alimentation en eau potable, à l'irrigation de petits périmètres, à l'abreuvement du cheptel et également à la protection contre les inondations. La région de Fès-Meknès dispose de ressources hydriques relativement suffisantes en termes de disponibilité et du potentiel de mobilisation. L'eau est une des grandes ressources du Rif faisant partie de la région de Fès-Meknès. La disponibilité des ressources hydriques est suffisante pour satisfaire aux besoins de la population. La couverture des besoins d'adduction en eau potable est largement satisfaisante en milieu urbain (84%). L'équilibre de long terme en termes de ressources et de besoins en eau semble préservé.

2.2.2. Eaux souterraines

Vu la dominance de formations géologiques imperméables évitant la pénétration des eaux de pluies ou de neiges fondues, les réserves en eaux souterraines demeurent assez modestes au niveau de la région Fès-Meknès. Cependant, cette grande région recèle un ensemble d'étendues d'eaux souterraines allant des nappes phréatiques très discontinues ou peu significatives jusqu'aux nappes continues à exploitation facile :

- **Les nappes pré-rifaines** : Ce sont des petites nappes isolées contenues dans des terrains perméables, elles sont extrêmement utiles pour l’approvisionnement en eau pour les populations locales.
- **La nappe de Saïss** : Elle est constituée par un aquifère profond et un aquifère phréatique séparés par les eaux de pluie, par les apports du Causse Moyen Atlasique et les pertes du réseau hydrographique. La surexploitation de ces deux nappes précitées et les sécheresses répétitives ont conduit à la baisse de la pression des forages artésiens, la chute des niveaux piézométriques (2,8 m/an) et le tarissement des sources.
- **La nappe du bassin de Guercif** : Il s’agit d’une nappe assez profonde (30 à 40 m), elle s’écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest et donne naissance à une dizaine de sources d’eau.
- **La nappe des Causses Moyen-Atlasique** : constituée d’abondantes nappes aquifères qui assurent le rôle de réservoir dans l’alimentation des oueds superficiels.
- **La nappe de Tigrigra** : C’est une nappe d’environ 200 Km² de superficie dans les basaltes. Alimentée par l’abouchement à partir du Moyen Atlas. Les débits maximaux sont de l’ordre de 10 litre/seconde.
- **La Meseta Centrale** : Les formations de la Meseta n’ont pas d’aquifères importants, on y trouve uniquement quelques petites cuvettes avec logement dans le calcaire et d’intérêt purement local ou des nappes phréatiques utilisées pour les besoins ménagers de l’eau et souvent presque sans débit en été.
- **La nappe de Taza** : L’alimentation de la nappe est assurée par l’infiltration des eaux de pluie. Elle est exploitée pour l’AEP de Matmata, Tahla, Oued Amlil,..., ainsi que pour l’irrigation.

La région offre également des opportunités considérables en matière de ressources thermales minérales telles que : Sidi Hrazem, Moulay Yaâcoub et Aïn Allah. Les ressources en eau de la région Fès-Meknès sont rassemblées dans la carte suivante.

Les ressources en eaux souterraines sont localisées dans des nappes importantes à l’échelle régionale. Elles sont alimentées essentiellement par les infiltrations des eaux de pluie. Elle est compartimentée en panneaux guidés par une structure géologique complexe, d’une profondeur variable de 0 à 300 m. Les débits unitaires de captage peuvent atteindre les 200 litre/s.

- *Ressources en eau souterraine de la plaine du Saïss*

La nappe profonde du bassin Fès-Meknès a une superficie de 3500 km² ; l’aquifère profond de ce bassin est constitué de formations calcaires dolomitiques du Lias fortement fissuré. L’épaisseur de l’aquifère varie de quelques dizaines de mètres sur la bordure Sud à 760 m au Nord de la plaine. L’aquifère forme des panneaux qui communiquent entre eux par endroits. La nappe de Saïss est alimentée par abouchement latéral avec la nappe des Causses adjacentes au Sud. Elle est également alimentée par les eaux provenant de la fonte de la neige et les eaux de pluie du Causse du Moyen Atlas. Le sens de l’écoulement suit la direction Sud-Nord et s’accumulent sous un épais manteau de marnes imperméables du Miocène qui constitue la limite entre les deux nappes profondes. La nappe de Saïss est constituée par un aquifère profond et un aquifère phréatique

séparés par une couche de marnes. La profondeur des ouvrages varie entre 170 m et 300. La nappe profonde du bassin Meknès-Fès est exploitée par des forages profonds ; ses eaux sont destinées à l'alimentation en eau potable des villes de Fès et Meknès et des centres de la plaine comme Ain Taoujdate, Sebaa Ayoun, Haj Kaddour et Ras El Ma.

La transmissivité et la perméabilité sont très variables en raison de la porosité de fissure du système aquifère du bassin Fès-Meknès. En général, ce dernier présente des caractéristiques hydrodynamiques intéressantes. En moyenne, la transmissivité est de l'ordre de $5 \cdot 10^{-1} \text{ m}^2/\text{s}$ et la perméabilité est de $2 \cdot 10^{-2} \text{ m/s}$. Le niveau d'eau se situe en moyenne à une profondeur de 50 m par rapport au sol dans la partie captive et il atteint actuellement la pression de 12 bars dans la partie artésienne (avant 1980, la pression mesurée atteignait 25 bars, soit un jet de 250 m par rapport au sol). La productivité de la nappe est importante et peut dépasser 120 l/s. La minéralisation de l'eau est faible et varie de 0,3 à 0,7 g/l.

Au niveau de la région de Fès-Meknès, les nappes du Moyen Atlas offrent des possibilités réduites, mais peuvent néanmoins subvenir aux besoins de la consommation humaine et l'agriculture irriguée sur les petites superficies. Le niveau des nappes oscille entre 5 et 18 m ; leur eau de bonne qualité est exploitée au moyen de puits, forages et Khetaras. Parmi lesquelles on cite : □ La nappe phréatique

La nappe phréatique couvre une superficie de 2100 km². L'eau circule dans les grès et les conglomérats au centre et à l'Ouest de la plaine de Sais ; à l'Est, la nappe est contenue dans les calcaires lacustres. L'aquifère a une épaisseur comprise entre 20 et 70 m et elle devient plus importante dans les cuvettes miocènes : tel est le cas au SE de Ain Lorma (30 à 70 m). Les débits unitaires peuvent atteindre les 20 l/s, elle est utilisée pour l'A. E. P. des agglomérations rurales et l'irrigation. La transmissivité est faible ($10^{-6} \text{ m}^2/\text{s}$) dans les zones à dominance sablo-argileuse sur les bordures Sud et Nord du bassin de Fès-Meknès, moyenne ($10^{-4} \text{ m}^2/\text{s}$) dans les conglomérats et forte dans les calcaires lacustres karstifiés ($6,6 \cdot 10^{-2} \text{ m}^2/\text{s}$). La minéralisation de l'eau est faible et reste inférieure à 1 g/l.

- *La nappe des causes Moyen- Atlasiques*

D'une superficie de l'ordre de 4600 Km², la nappe des Causses moyen atlasiques est encadrée entre le bassin de Fès-Meknès au Nord et le Moyen Atlas au Sud. Cet aquifère est formé par des terrains carbonatés plus ou moins tabulaires du Lias. Sa géométrie et ses caractéristiques hydrogéologiques ne sont pas bien connues. La qualité des eaux de cette nappe est très bonne. La minéralisation de l'eau est en effet inférieure à 0.5 g/l.

La recharge de la nappe se fait exclusivement par les infiltrations pluviales. Elle est exploitée par forages et puits pour l'AEP des centres de la région (Ifrane, Imouzzer, Azrou, El Hajeb, Agouray...), ainsi que pour l'irrigation. Ladite nappe est alimentée essentiellement par les infiltrations des eaux de pluie. Les ouvrages de captage peuvent atteindre les 400 m de profondeur et les débits unitaires peuvent atteindre les 100 l/s. Des variations saisonnières importantes des niveaux piézométriques ont été enregistrées au cours de ces dernières années, Dayet Aoua est la plus touchée par la baisse de niveau liée à l'effet de la sécheresse, d'où son assèchement.

- *La nappe de Tigrigra*

C'est une nappe d'environ 200 km² de superficie dans les basaltes. Alimentée par l'abouchement à partir du Moyen Atlas. Les débits maximaux sont de l'ordre de 10 l/s.

- *Nappe du Moyen Atlas plissé*

La nappe du Moyen- Atlas plissé d'une superficie d'environ 4200 km², occupe les terrains situés au Sud-Est du bassin de Sebou et assure l'écoulement des grandes sources du haut Sebou (principalement la source de Sebou : 2 m³/s). La nappe est exploitée pour l'AEP des centres de la province de Boulemane et pour l'irrigation. Sa recharge, estimée à 215 Mm³/an, se fait à partir de l'infiltration pluviale.

- *La Nappe El Orjane*

Elle est également présente sur le territoire de la région de Fès-Meknès. Ces nappes sont exploitées pour l'alimentation urbaine et rurale en eau potable, pour usage industriel et pour l'irrigation.

Par ailleurs, selon le PDAIRE de l'ABHM et celui de l'ABHS, les apports annuels en eau des nappes logeant le territoire des provinces et préfectures de Fès, Sefrou, Boulemane et Moulay Yacoub s'élèvent à environ 1,33 milliard de m³/an. Le bilan de l'ensemble des aquifères est déficitaire. Il est marqué essentiellement par la surexploitation de la nappe de Fès-Meknès qui abrite les principales activités agricoles du bassin Fès Meknès. En ce qui concerne le reste des nappes, elles sont toutes en équilibre avec un petit déficit pour la nappe de la Moyenne Moulouya.

Par ailleurs, les ressources en eaux souterraines constituent une part non négligeable du patrimoine hydraulique des provinces de Taza et Taounate. À l'échelle de la région, on peut distinguer trois principales unités hydrogéologiques, qui sont comme suit.

- *La nappe de Rhis-Nekkor*

La nappe de Rhis- Nekkor, d'une superficie de 100 km², est la plus importante des nappes alluviales de la zone méditerranéenne ; elle circule dans un remplissage quaternaire, constitué d'alluvions hétérogènes, (galets, cailloutis, sable, limon, argile, etc.). La nappe est puissante au centre et diminue en allant vers le Sud et le Centre de la plaine côtière de Rhis- Nekkor. La salinité de l'eau varie entre 1,6 et 5 g/l, les zones de faible minéralisation correspondent aux axes d'alimentation préférentiels situés le long des oueds Rhis et Nekkor.

La nappe de Rhis- Nekkor est exploitée au moyen d'un champ captant et comprenant une batterie de

3 forages et de 2 puits équipés pour un débit total de 120 l/s et exploité actuellement à hauteur de 110 l/s. L'exploitation de cette nappe est limitée par le taux de salinité de l'eau qui varie selon les secteurs de 1,6 à 5 g par litre. On constate que la recharge moyenne annuelle de la nappe est de l'ordre de 21 Mm³/an, le volume exploité pour l'AEP, l'agriculture et l'industrie est aujourd'hui d'environ 3,5 Mm³/an. Il pourrait être porté à 8 Mm³/an.

- *La nappe de Taza*

La nappe de Taza située au niveau du bassin hydraulique du Sebou, constituée par les calcaires liasiques recouverts par les marnes du miocène avec un écoulement souterrain généralement du

Sud Est vers le Nord-Ouest. La profondeur des eaux souterraines est généralement inférieure à 300 m avec une productivité généralement inférieure à 50 l/s. Ses entrées totales s'élèvent à environ 12,8 Mm³/an. Les sorties totales (comprenant les prélèvements, les écoulements vers d'autres nappes et les abouchements) sont de 19,4 Mm³/an environ, et sont réparties comme suit :

- 11,5 Mm³/an des prélèvements d'AEP et agricoles
- 7,9 Mm³/an des abouchements souterrains et du drainage des sources

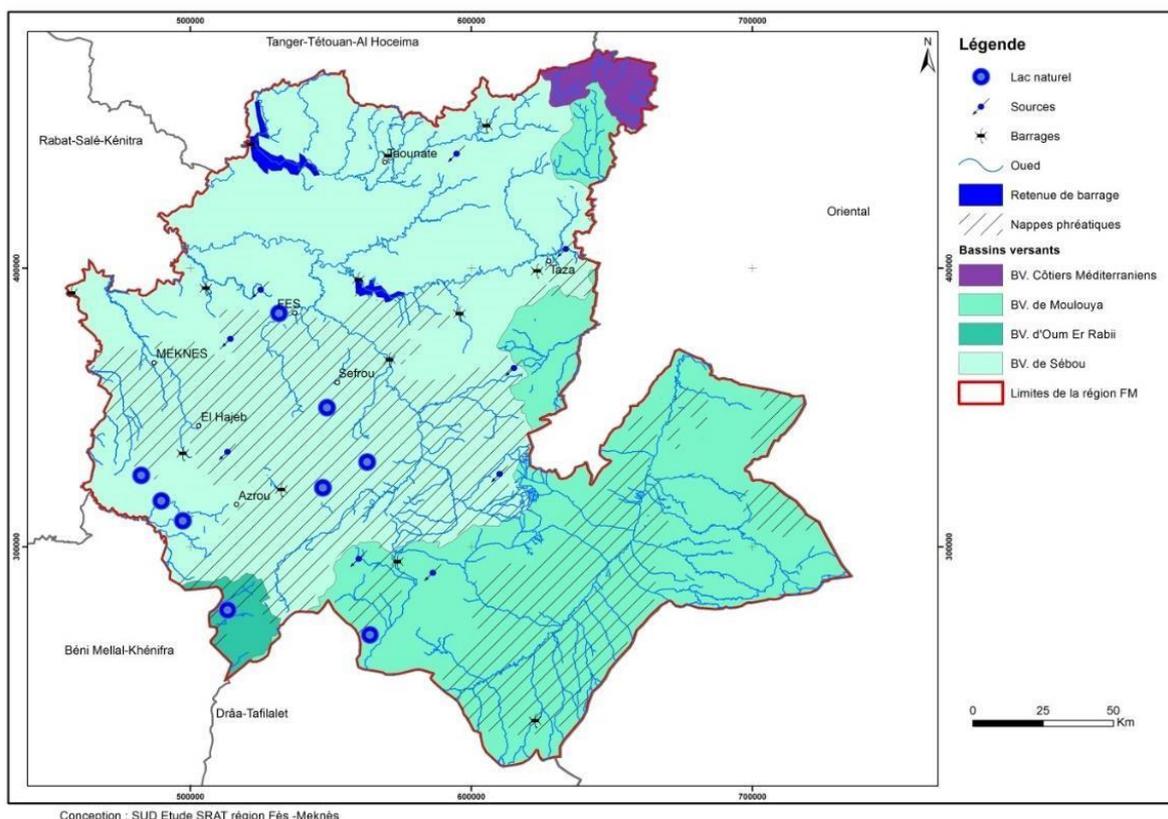
Le bilan « eau souterraine » global du bassin de Sebou est déficitaire d'un volume annuel de 6,6 Mm³/an (soit 0,21 m³/s environ).

- *La nappe du couloir Fès – Taza :*

Elle est située à l'Ouest de la province de Taza avec une productivité moyenne de cet aquifère liasique inférieure à 40 l/s et une profondeur d'eau souterraine généralement inférieure à 150 m. La nappe du couloir Fès-Taza couvre une superficie d'environ 1200 Km² et elle est constituée par deux niveaux aquifères d'importance inégale : le premier représenté par les grès du Miocène de faible potentiel mobilisable et le second représenté par les carbonates liasiques constituant l'aquifère principal de la zone. La qualité de l'eau est bonne avec une minéralisation entre 360 et 1400 mg/l. L'alimentation de la nappe est assurée par l'infiltration des eaux de pluie. Les apports naturels au niveau de cet aquifère, qui sont estimés à 22 Mm³/an, permettent d'équilibrer des prélèvements de l'ordre de 22 Mm³/an réparties entre l'AEP des centres de Tahla, Oued Amelil, Matmata et Zerarda (environ 2 Mm³/an) et les sorties au niveau des sources Ain Skhouna, Ain Boulou et Ain Souda (estimées à 20 Mm³/an).

- *La nappe du bassin de Guercif*

La nappe du bassin de Guercif s'étend sur une grande superficie d'environ 6300 km². Ce bassin se subdivise en quatre plaines (Maarouf, Tafrata, Sangal et Jel) dont chacune compte une nappe phréatique. Par ailleurs, la profondeur des quatre nappes varie de 5 à 150 m selon les plaines et dont la recharge varie entre 0,4 m³/s (nappe de Taza) à 33 m³/s (Nappe de Guercif), ainsi que l'écoulement souterrain s'effectue selon deux directions dirigées vers la vallée de la Moulouya et l'oued M'soun. En général, Les traits naturels saillants de la région de Fès-Meknès (topographiques, climatiques et géologiques) la qualifient à recéler de grandes potentialités en matières d'eaux de surface. Cependant, les réserves en eaux souterraines demeurent assez modestes vu la dominance de formations géologiques imperméables.



Carte 7 : Ressources en eau au niveau de la région de FM

2.2.3. Les sources

Au niveau régional, le régime d'écoulement des cours d'eau est étroitement lié à l'hydrologie des sources qui constituent les exutoires naturels des aquifères entre autres :

- Sources de débordement de la nappe libre du Lias, sources Ribaa, Bitit, Maarouf et Boujaoui ;
- Sources d'émergence de la nappe phréatique en bordure des oueds (Ouilane, Mahdouma, Jdide) et dans les talwegs des oueds (oued Nja...). Ces sources à débit très faible sont aujourd'hui taries ;
- Les sources issues des calcaires du Lias (Ain Chkef, Ain Bourkaiz...) et les sources thermales de Moulay Yakoub et Sidi Hrazem ;

Les sources de la région d'Ifrane dont les débits minimum et maximum varient de :

- 220 l/s à 400l/s pour Ras El Ma
- 170 l/s à 415l/s pour Ain Aghbal
- 350 l/s à 760 l/s pour Amghas

- 180 l/s à 290l/s pour Sidi Mimoun
- 50 l/s à 260 l/s pour Zarrouka

La région de Fès-Meknès est drainée par une multitude de sources caractérisées par la variabilité de leurs débits : de quelques l/s à plus d'un m³/s ; leur origine (nappe phréatique, profonde ou mixte) et leur température : sources thermales de Sidi Harazem (30 à 33 °C), Moulay Yacoub (54 °C) et A. Skhounat (38 °C). Les principales sources de ladite région se présentent dans le tableau comme suit :

Tableau 14 : Débit des sources

<i>Préfecture/ Provinces</i>	<i>Sources</i>	<i>Débit (litres/s) Mars-Avril 2005</i>	<i>Usage</i>
Sefrou	Ain Atrous	200	
	Ain Sebou	2000	
	Ain Timerdine	880	
	Ain Ouamender	295	
	Ain Skhounate	1015	
	Lakbir	9	
Boulemane	Ain Tadourt	190	
	Ain Tattaou	92	
	Ain Tit Zil	150	AEP + Irrigation
	Ain Tissaf	150	Irrigation
	Ain Rakhou	100	
Fès	Sidi Hrazem	100	
	Ain Barda	153	
	Bergama Sghira	48	
	Ameir	23	
Moulay Yacoub	Ain Bourkaiz	61	AEP
	Ain Ras el Ma	10	
	Ain Boukhnafer	24	AEP
	Smene	40	

(Source : ABHS, ABHM)

En outre, d'autres sources sont identifiées dans la région de Fès-Meknès comme Ain Ras El Ma (Taza, débit moyen de 313 m³/s) et Beni berber (Taounate, débit moyen de 71 l/s).

En conclusion, l'analyse de l'avenir des ressources en eau dans la région met en exergue que l'orientation des politiques publiques visant en premier lieu la sécurité de l'approvisionnement et la garantie du ravitaillement en quantités nécessaires, dans le temps et dans l'espace. La tendance générale des ressources en eau au niveau régional peut être synthétisée en une demande en eau qui se manifeste à grande vitesse et une surexploitation de la ressource souterraine. Cette forte demande est combinée à une pollution industrielle non maîtrisée qui risque de mettre en péril le

fonctionnement des STEPs de la région. La non-maitrise de l'état de pollution, favorisée par des actions de dépollution très lente ou manquante d'efficacité et des mesures restrictives pour la suppression des rejets clandestins insuffisants, menacerait sans doute la durabilité environnementale de la région et celle du Sebou en particulier. La réflexion quant à la mobilisation des eaux de surface est actuellement bien établie et confirmée par les PDAIRES. Si les alternatives de mobilisation de la ressource superficielle tardent à être concrétisées, un retour aux eaux souterraines pour assurer la demande risque de remettre en cause le développement socio-économique de la région.

L'arsenal juridique national de la protection de l'environnement a connu un renforcement important, avec l'adoption notamment des lois relatives à la protection de l'environnement, aux études d'impacts, à la pollution de l'air, aux déchets solides, aux aires protégées, etc. Sur le plan institutionnel, la mise en place récente de l'Observatoire Régional de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) de la Région de Fès- Meknès, à Fès, va renforcer le suivi des indicateurs de l'état de l'environnement régional et constituer un instrument d'évaluation environnementale et d'appui aux acteurs locaux dans la région.

2.4. Qualité et utilisation des ressources en eau

La préservation du château d'eau national est une obligation aussi bien de la région Fès- Meknès que pour les services nationaux de l'hydraulique. Au niveau régional, les sources de pollution sont dans l'ordre d'importance : les pollutions urbaines domestiques, les pollutions d'origine industrielle, les pollutions dues à l'agriculture et enfin celles qui sont dues à l'exploitation minière.

La forte croissance démographique qu'a connue le Maroc ces vingt dernières années et dans cette mouvance, la région de Fès- Meknès, s'est traduite par une concentration de la population en milieu urbain dont l'accroissement a été plus rapide que celui du milieu rural. Le fort développement des villes qui a en découlé a eu pour conséquence une pression proportionnellement aux nombres d'habitants plus forte sur l'environnement avec une aggravation nette des problèmes liés aux rejets des eaux usées, à l'élimination des déchets et à d'autres types de pollutions. Dans cette optique, la région de Fès-Meknès en partenariat avec les services extérieurs de la Wilaya et d'autres organismes privés engage des solutions écologiquement durables pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre des plans directeurs de traitement des déchets solides. En effet, Le Holding marocain ECOMED gère depuis 2003, la décharge contrôlée de la ville de Fès, dans le cadre d'un contrat de gestion déléguée de 30 ans avec la Commune Urbaine de Fès. Le projet comprend, en parallèle la gestion de la décharge et la valorisation des déchets par la conversion du Biogaz en énergie électrique. ECOMED a assuré également les travaux de construction de la décharge contrôlée provinciale d'Ifrane, la réhabilitation et la fermeture des anciennes décharges des villes d'Ifrane et d'Azrou. ECOMED assure actuellement la réalisation des travaux de réhabilitation des deux décharges sauvages de Meknès et Moulay Yaacoub. Ce Holding est adjudicataire du projet de gestion déléguée du centre provincial d'élimination et valorisation des déchets ménagers Kaawana de la province d'Ifrane pour le compte du Groupement de Communes Al Baye-Ae pour une durée de 15 ans.

Au niveau de la ville de Meknès, des montagnes d'ordures s'amassaient sur près de 25 hectares, représentant ainsi une menace pour l'environnement et les riverains. Face à cette situation et en lien avec le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNGDM), visant un taux de recyclage de 20% des déchets ménagers à l'horizon 2020, la commune a confié au Groupe Suez la réhabilitation de la décharge, ainsi que la création et l'exploitation d'un centre de valorisation des déchets. Suez Environnement a pour mission de prendre en charge l'ensemble des déchets (ordures ménagères, déchets verts, déchets de nettoyage, déchets industriels banals, les déchets ménagers et assimilés de la commune de Meknès et des 12 communes avoisinantes. En matière d'assainissement, la Régie Autonome intercommunale de Distribution d'Eau et d'Électricité de la wilaya de Fès (RADEEF) intervient au niveau du territoire de la Commune urbaine de Fès et dans la zone Est nouvelle. Par ailleurs, la régie a procédé actuellement à l'équipement de plusieurs communes rurales comme Ouled Tayeb en réseau d'assainissement liquide.

Au niveau régional, la pénurie des ressources en eau est aggravée par la détérioration de leur qualité sous l'effet des rejets polluants liquides tandis que les écosystèmes naturels sont menacés par les inondations et l'érosion des sols. Les problèmes d'assainissement liquide et pluvial affectent, en premier lieu, l'environnement urbain où la population des quartiers pauvres les supporte plutôt mieux que le manque d'eau potable. Cependant, ces problèmes donnent une image négative des villes de la région Fès-Meknès où les règles d'urbanisme ne sont pas respectées. Au vu du développement des villes de ladite région, il est regrettable qu'il n'y ait pas de correspondance systématique entre le développement de l'habitat et l'expansion de l'infrastructure d'assainissement liquide et pluvial. La quasi-totalité des villes de ladite région souffrent d'un sous-équipement dans tous ces domaines. À défaut d'être toutes collectées, les eaux usées de ses villes sont déversées dans les fosses septiques et les ravins avoisinant les habitations. La majeure partie est rejetée dans des talwegs souvent à l'étiage. Les risques pour la santé des populations et la pollution des nappes et des cours d'eau sont inéluctables.

D'autre part, des efforts louables sont fournis par ladite région en matière d'Écologisation des huileries. Des approches spécifiques sont proposées pour tenter de faire adhérer les oléiculteurs à l'écologisation de cette agro-industrie.

2.5. La surexploitation de la nappe du Saïs

Les ressources de la nappe de Saïss sont de plus en plus sollicitées en tant que source d'approvisionnement en eau potable, notamment des villes de Fès et Meknès et centres avoisinants (100 Mm³) et comme un facteur essentiel de développement des activités agricoles. Actuellement, la superficie irriguée est de 37. 000 ha. Les sécheresses qui ont frappé la région depuis 1980 ont eu un impact négatif sur les réserves d'eau de la plaine. Cet impact s'est traduit par une réduction des apports d'eau naturels, induisant la surexploitation des eaux souterraines. Cette situation a engendré la rupture de l'équilibre du système par l'assèchement des sources, la baisse continue des niveaux d'eau des nappes souterraines et la réduction des apports en eau de surface. Le déstockage moyen annuel est estimé à plus de 100 Mm³/an depuis 1980, entraînant ainsi un déficit global de l'ordre de 2 Milliards de m³.

La surexploitation des ressources en eau souterraine compromettra à court et moyen terme l'approvisionnement en eau potable des villes de la région de Fès- Meknès, par la disparition de l'artésianisme sur l'ensemble des forages et le tarissement des sources qui vont contraindre l'ONEP

à équiper avec des moyens d'exhaure les forages initialement artésiens et à revoir, le cas échéant, leur remplacement. Cette dégradation de la ressource entraînera en outre, la mise en péril des investissements lourds installés dans le secteur de l'irrigation ainsi que les investissements touristiques et thalassothérapeutiques mis en place sans compter les conséquences sociales et économiques qui peuvent en découler.

Les principales sources des déséquilibres quantitatifs sont :

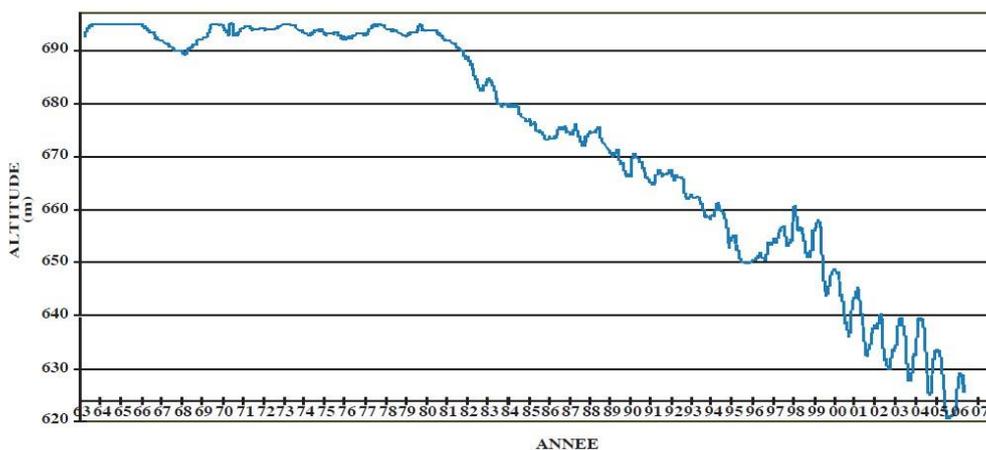
- les prélèvements agricoles pour la nappe phréatique ;
- le prélèvement pour l'AEP de Fès/Meknès pour la nappe du Lias.

C'est sur ces deux secteurs que doivent se concentrer les efforts de recherche de pistes d'amélioration.

La nappe du Lias est la plus touchée du bassin Sebou. Le piézomètre du Sud du plateau de Meknès est particulièrement représentatif de l'acuité des prélèvements dans la nappe du lias de Fès Meknès, aquifère dans lequel s'effectuent les prélèvements AEP de ces deux villes. De plus l'extension des cultures arboricoles (pommiers) dans le moyen Atlas, ne fait que renforcer le bilan négatif de cette nappe. L'historique piézométrique montre une chute des niveaux à partir de 1980, de 65 m en 25

ans soit une baisse d'environ 2,5 m par an. Cette baisse est plus faible dans le bassin de Fès, mais cependant très préoccupante :
1,5 m/an en moyenne.

Graphe 3 : Historique piézométrique de la nappe du Lias (Sud du plateau de Meknès)



(Source : ABHS, 2007)

La nappe phréatique, dans laquelle s'effectuent 80 % des pompages agricoles, présente une baisse interannuelle moindre en raison principalement de la recharge plus importante issue du retour des eaux d'irrigation et de la recharge naturelle. Cette baisse est variable selon les piézomètres, mais semble s'accroître depuis 10 ans dans la zone centrale. Une valeur moyenne actuelle de 1m/an peut être retenue pour cette nappe, conséquence selon les experts du PDAIRE, des déficits pluviométriques sévissant depuis le début des années 1980 et de l'augmentation des prélèvements agricoles.

2.6. La qualité des ressources en eau

L'analyse de l'état de la qualité des ressources en eau au niveau des trois bassins hydrauliques présents dans la région de Fès-Meknès, montre que dans l'ensemble, les cours d'eau de la zone présentent un état de bonne qualité sur la majeure partie de leurs parcours à l'exception de certains tronçons de l'oued Sebou et son affluent oued Innaouène, ce à cause des rejets bruts des grandes agglomérations de ladite région, ce qui cause la dégradation notable de la qualité des eaux.

D'après les résultats de suivi de la campagne de 2004, la qualité organique et bactériologique des eaux de surface des provinces de Taza et Taounate a été bonne au niveau des oueds de Moulouya, Ouergha et Nekor (oxygène dissous > 7,7 mg/l, DBO5 <1,4 mg/l, NH4+ <0,03 mg/l et coliformes fécaux < 130 germes /100 ml). La qualité physico-chimique et bactériologique dégradée a été enregistrée au niveau de l'oued Sebou et son affluent oued Innaouène, essentiellement en aval immédiat des rejets de la ville de Taza et du centre de Karia Ba Mohamed.

Au niveau des barrages, les eaux des retenues sont bien oxygénées aussi bien en surface qu'au fond. Les concentrations en nutriments (azote et phosphore) et chlorophylle ne révèlent pas de problèmes d'eutrophisation importants dans aucun barrage relevant de la région de Fès Meknès.

Au cours de l'année 2004, les eaux souterraines des provinces de Taza et Taounate ont été généralement de qualité moyenne à mauvaise en raison de leur salinité ou des teneurs en nitrates relativement élevées.

L'état de la qualité des eaux souterraines de ces nappes se résume comme suit:

- Nappe de Guercif : La qualité azotée, organique et bactériologique des eaux de cette nappe a été globalement bonne. La salinité des eaux a été élevée. Des valeurs de conductivité élevées dépassant 5000 µs/cm ont été enregistrées.
- Nappe de Nekor : Elle présente une minéralisation excessivement élevée dans l'ensemble des points de prélèvement.

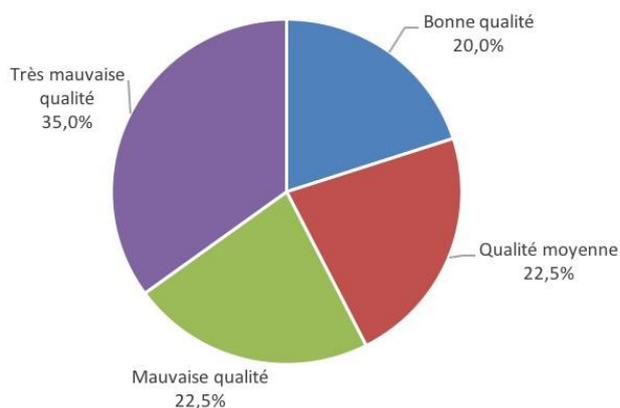
Les analyses des prélèvements des cours d'eau de la région de Fès-Meknès durant la dernière décennie permettent de ressortir une qualité globalement bonne à l'exception de certains tronçons situés en aval des rejets urbains ou industriels. Les tronçons qui présentant une dégradation de la qualité de l'eau permanente ou temporaire sont :

- Le tronçon de l'oued Moulouya à l'aval des rejets de la ville de Missour avec une très mauvaise qualité à l'aval immédiat de la ville ;
- Le tronçon de l'oued Fès à l'aval de la ville de Fès ;
- Le tronçon de l'oued Aggai à l'aval des rejets de la ville de Sefrou.

L'évolution de la qualité des eaux des principaux oueds relevant du territoire des provinces de Fès, Sefrou, Boulemane et Moulay Yacoub de 1999 à 2004, montre que les oueds Fès et Sebou étaient les plus pollués durant cette période : l'eau qui s'y écoulait a été classée dans la catégorie mauvaise qualité. Ceci est dû aux masses de rejets et aux charges toxiques de toute sorte immanentes de la ville de Fès. De même, les eaux de l'oued Lyhoudi a été de très mauvaise qualité au niveau de la ville de Séfrou. La qualité de l'eau de l'oued Moulouya à l'aval de la ville de Missouri a été également mauvaise par sa forte concentration en ammonium. Pour le reste des oueds et tronçon d'oueds, la qualité des eaux a été en général bonne à excellente.

Graphe 4 : Répartition de la qualité globale des eaux de surface au niveau des Provinces de Fes, Sefrou, Boulemane et Moulay Yacoub (2007)

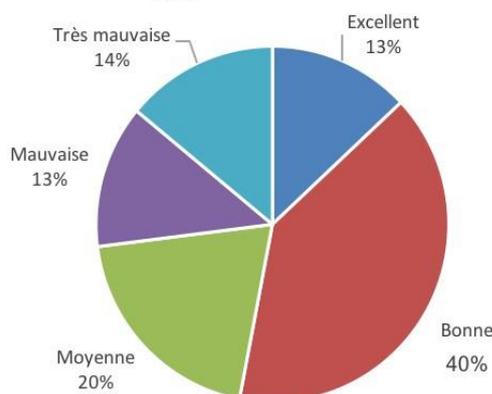
(Source : PDAIRE 2011)



Gratification 5 : Qualité des eaux de surface du bassin de Sebou 2004 (Source : ABHM, 2007)

Par ailleurs, la figure suivante donne une idée sur la qualité des eaux superficielles de certaines villes appartenant à la région Fès-Meknès.

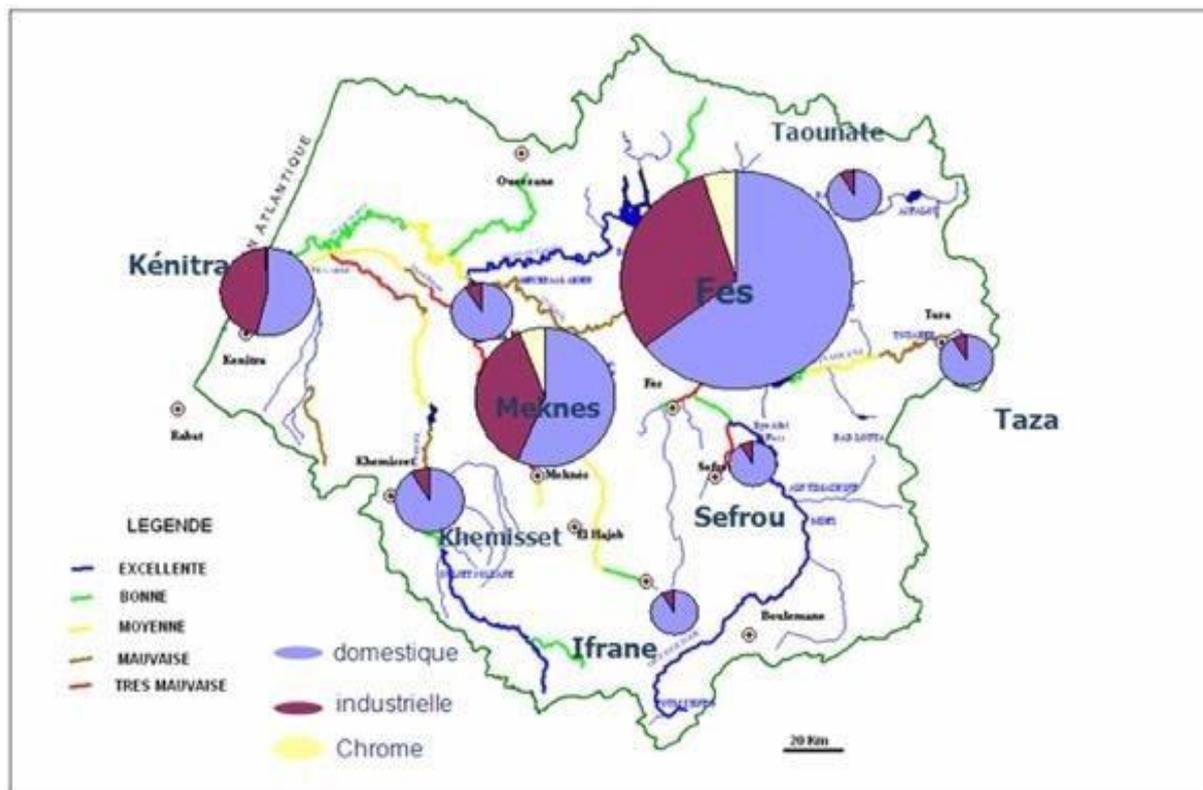
En outre, 40% des eaux superficielles du bassin Moulouya ont une excellente qualité alors que seulement 14% sont caractérisées par une qualité médiocre (Gratification 5).



Il faut rappeler qu'un vaste programme de dépollution d'Oued Sebou a été lancé au niveau de la province de Fès comme le montre le tableau ciaprès :

Dans cette optique, la station de déchromatation des rejets des tanneries de Dokkarat à Fès a été réalisée dans le cadre du projet de Pérennité des Ressources en Eau du Maroc (PREM) conçu grâce à une coopération et à un cofinancement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et le Département chargé de l'Environnement. Cette station de recyclage du chrome permet la réduction des concentrations de celui-ci de plus de 90% dans cette zone industrielle qui rejette annuellement près de 600 tonnes de chrome dans les égouts.

Les eaux superficielles relevant des provinces de Taza et Taounate présentent généralement une qualité moyenne à bonne, à l'exception de quelques tronçons de l'oued Sebou (probablement le cours d'eau le plus pollué au Maroc) qui présentent la plus mauvaise qualité, surtout à l'aval du centre de Kariat Ba Mohamed et de la ville de Taza.



Carte 8 : État de la qualité des eaux superficielles et contribution des villes dans la pollution
 (Source : PDAIRE 2011)

Tableau 15. Principaux projets de dépollution industrielle réalisés

Industrie	Milieu récepteur	Localité
Tanneries de Fès	Oued Fès-Sebou	Fès
Huileries (ville de Fès)	Sebou	Fès
SICOC	Sebou	Fès
Huilerie Yaggour	Sebou	Sefrou
Huilerie Abarchane Abdessalam	Sebou	Sefrou
Huilerie Ghouzlane Azz El Arabe	Sebou	Fès
Huilerie Mourchid Mohammed	Sebou	Sefrou
Huilerie SOHNA	Sebou	Fès

(Source : ABHM, 2007)

À ces problèmes s'ajoute la défiguration du paysage naturel et dans certains cas du paysage urbain, car de nombreuses carrières, jadis périphériques, sont désormais cernées par le bâti urbain suite à l'extension de la ville de Meknès. Outre les nuisances inhérentes aux carrières en activité, telles que les bruits des mines et des engins, les poussières dégagées, les carrières continuent de générer des effets néfastes même après l'arrêt de leur exploitation. En effet, les cavités qui en résultent constituent des pièges pour divers produits liquides et solides polluants. Ces cavités deviennent,

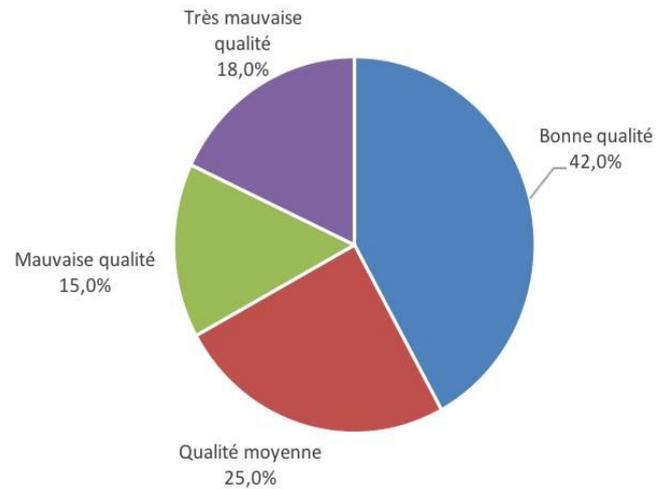
de ce fait, de véritables dépotoirs ou des marécages d'eau usée, qui menacent de contaminer les eaux souterraines et d'affecter gravement la santé des populations riveraines. Par ailleurs, dans bien des cas, les flancs de ces carrières, souvent instables et exposés à des éboulements, sont envahis par l'habitat insalubre, ce qui expose les populations de ce type d'habitat à un danger certain. Si la concentration de poussières dans l'air est élevée, le nuage créé peut réduire la visibilité des conducteurs circulant aux abords de la carrière et ainsi être une source d'insécurité. La visibilité tombe, par exemple, de 500 m à 150 m quand la concentration des particules dans l'air varie de 1 mg/m³ à 200 mg/m³.

En présence d'eau, les poussières constituent de la boue qui sera d'autant plus liquide que la quantité d'eau augmente. Les précipitations, le ruissellement sur un site empoussiéré, génèrent de la boue. L'abattage des poussières à l'aide de système utilisant de l'eau peut provoquer la formation de quantités de boues plus ou moins importantes selon la gestion des eaux. Par ailleurs, les risques sanitaires et d'explosion des ballastières est à prendre en considération. Étant donné le nombre de carrières existant et qui se multiplie d'une année à une autre au niveau du territoire régional, il serait judicieux d'élaborer un Plan Directeur de Gestion des arrières.

2.7. La qualité des eaux souterraines

La qualité des eaux de la nappe de Fès –Meknès d’après les valeurs obtenues était variable d’un point à l’autre. Néanmoins, elle était en général de qualité bonne à moyenne. Le piézomètre étudié au niveau de la moyenne Moulouya met en évidence une eau de qualité concentration en NO₃ et en chlore en croissance.

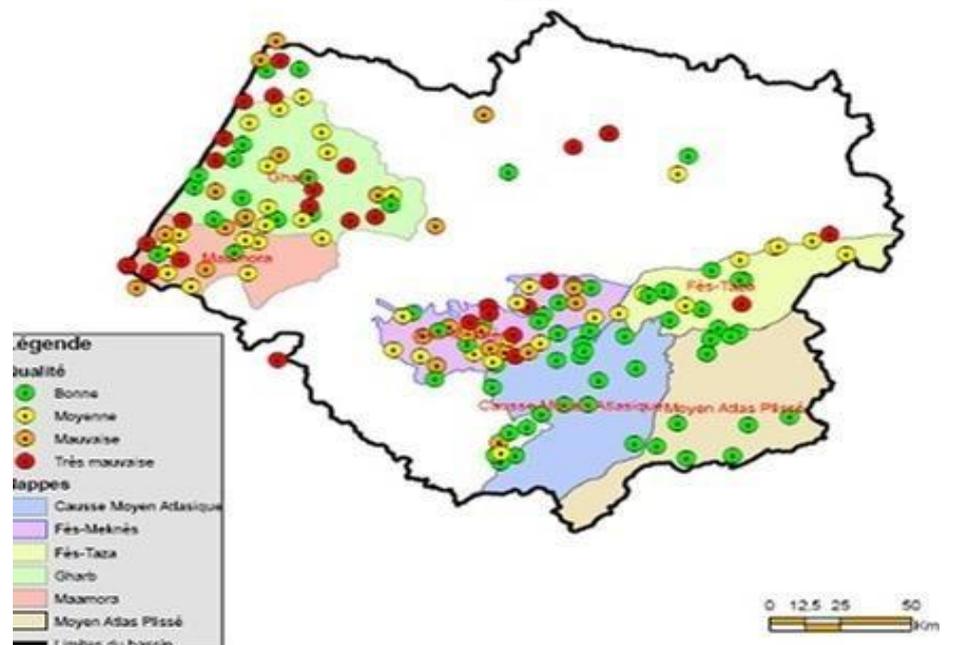
(Source : PDAIRE, 2011)



Graphique 6 . État de la qualité des eaux souterraines

Par ailleurs, les caractéristiques de la qualité des eaux souterraines des nappes de Sebou sont présentées dans la figure ci-après.

Graphique 7. État de la qualité des eaux des nappes du Sebou



(Source : PDAIRE, 2011)

2.8. Sources de pollution et dégradation des ressources en eau

- *Eaux usées domestiques*

Les rejets des eaux usées constituent une menace très importante pour les oueds, les nappes et autres cours d'eau de la région de Fès-Meknès. En effet, rappelons que la région produit plus de 90 Mm³/an d'eau résiduaire domestique, dont presque la totalité est envoyée à l'état brut au milieu récepteur, essentiellement les oueds Fès, Sebou et Moulouya. La STEP de Fès a contribué efficacement à la minimisation des pressions exercées sur les ressources en eau. La Province d'Ifrane est dotée d'une station d'épuration (STEP) de type boue activée et dédiée au traitement des eaux usées de la ville d'Ifrane, et qui est en cours d'exploitation, ainsi qu'une autre STEP dédiée au traitement des eaux usées de la ville d'Azrou qui est en cours de construction. Actuellement, l'assainissement domestique est considéré comme l'un des problèmes environnementaux les plus épineux affectant la qualité des ressources en eau de la région de Fès-Meknès. En 2004, les rejets domestiques ont généré une pollution organique totale de plus de 15. 000 tonnes de DBO5 par exemple au niveau des provinces et préfectures de Fès, Séfrou, Boulemane et Moulay Yacoub. Sur l'ensemble de la charge polluante domestique générée, presque la totalité est rejetée sans aucun traitement dans le domaine public hydraulique. Les principales ressources en eau menacées par les rejets domestiques sont situées en aval des agglomérations urbaines suivantes :

- la ville de Fès menaçant l'oued Fès, l'oued Sebou et la nappe de Fès-Meknès qui est déjà fortement affectés par la pollution ;
- la ville de Séfrou affecte l'oued Aggay ;
- la ville de Missouri et le centre d'Outat Al Haj menaçant l'oued Moulouya.

Tableau 16. Ressources menacées par les rejets domestiques urbains dans quatre provinces de la région

<i>Préfecture/ province</i>	<i>Communes/ centres/villes</i>	<i>Volume rejets (2008/2010) (Mm³/an)</i>	<i>Milieu de rejet</i>	<i>Charge polluante (T/an de DBO5 en 2004)</i>
Boulemane	Outat El haj	0,32	Oued Moulouya	54
	Missour	0,46	Oued Moulouya	
Boulemane	Boulemane	-	Oued Atchane	
Fès	Ville de Fès	31,33	Oued Fès	14 016
Séfrou	Séfrou	2,32	Oued Aggay-Sebou	803
	Imouzzar Kandar	0,90	-	-
	Centre d'Ain Cheggag	0,12	Oued Chekkou	-
	El Menzel	0,28	Oued Bou Biat	-

	<i>Ribat El Kheur</i>	<i>0.29</i>	<i>Chaaba- Oued Zloul</i>	<i>-</i>
<i>Total</i>		<i>36,02</i>		<i>14 873</i>

(Source : ABHM, ABHS, 2010)

□ Pollution par les déchets solides

La deuxième cause de pollution des ressources en eau du Sebou est les lixiviats issus des décharges qui sont le plus souvent non contrôlées, voire sauvages. Les charges polluantes élevées que ces rejets véhiculent vont percoler vers les nappes et causer la dégradation de la qualité de leurs eaux. À part, les décharges de Fès et d'Ifrane qualifiées du type contrôlées, les autres peuvent être considérées comme des dépotoirs sauvages. L'impact de ces rejets est minimisé à l'échelle régionale mais reste important au niveau provincial notamment au niveau du territoire de Sefrou et particulièrement pour les centres de Sefrou et Bhalil qui dispose des décharges sauvages de taille importante. Les autres provinces de la région Fès-Meknès sont aussi impactées au niveau des différents centres urbains ou centres communaux.

En plus des déchets ménagers, les décharges de ladite région reçoivent souvent ceux issus des activités minières et industrielles. Dans le cas fréquent de dépôts sur des terrains perméables, il y a des risques importants de pollution des eaux souterraines par effet de lixiviation et d'infiltration de substances toxiques telles que les métaux lourds et autres polluants minéraux et organiques. Des maladies transmissibles par l'eau (typhoïdes et hépatite virale) sont signalées au niveau de la ville de Fès notamment entre 2004 et 2006. Ceci est probablement en relation avec le manque d'hygiène, la pollution microbienne et chimique et le manque de traitement des effluents domestiques et industriels.

□ La pollution industrielle

Le secteur industriel est très développé dans la région de Fès-Meknès et il est concentré dans la partie de la région appartenant au bassin de Sebou. Il concerne en particulier le secteur agroalimentaire (huilerie), le cuir et le textile, ce sont des activités de transformation les plus consommatrices d'eau, et par conséquent les plus productrices de rejets liquides. Les unités industrielles isolées sont pour la plupart concentrées au niveau de la ville Fès et Sefrou. Au niveau de la grande partie de la région, l'activité industrielle est liée au développement agricole notamment à l'oléiculture. La charge polluante rejetée par les unités industrielles provient essentiellement des huileries, tanneries, dinanderies, textile, levurerie, brasserie et de l'industrie des boissons gazeuses. Elle est estimée, en DBO5, à environ 20 milles tonnes par an. Presque la totalité de ces rejets industriels sont rejetés dans les oueds et rejoignent tous au final le cours de l'Oued Sebou. Le secteur du textile et cuir occupe la deuxième position par rapport aux industries les plus polluantes de ladite région. Ce secteur génère environ 8% de la charge polluante globale rejetée à l'échelle de la zone d'étude. Il est essentiellement concentré dans la ville de Fès. Aussi, les tanneries représentent aussi un potentiel polluant important non seulement par la quantité de leurs rejets mais par leur toxicité qui se chiffre en 27 tonnes de Chrome par an.

□ La pollution agricole

Dans la région de Fès-Meknès, les agriculteurs ont souvent recours aux fertilisants pour l'obtention de meilleures productions notamment dans la phase de préparation des sols avant ensemencement.

La sollicitation des engrais est de plus en plus intense dans la région. Par exemple, en 2010, 58 047 tonnes d'engrais ont été investis dans l'agriculture au niveau des provinces et préfectures de Fès, Boulemane, Sefrou et My Yacoub. Comparativement à la période 2002/2007 pendant laquelle une moyenne de 45.355 tonnes/an a été utilisée, la quantité d'engrais utilisés s'est accrue d'environ 7,3% par an entre 2007 et 2010. Le plus grand domaine d'utilisation des fertilisants est le domaine des grandes cultures, que ce soit en engrais de fond comme de couverture. Par contre, les cultures horticoles sont les moins consommatrices. L'usage des engrais de fond est plus intense que ceux de couverture, et cela suivant une proportion qui peut atteindre 8 fois plus en horticulture par exemple.

Au niveau régional, La pollution liée à l'agriculture est essentiellement une pollution diffuse dont les flux sont difficilement quantifiables. Cette pollution affecte surtout les zones agricoles irriguées, qui sont concentrées dans la plaine de Saïs relevant de la zone d'action de l'ABHS où une superficie est aménagée en PMH et irrigation privée. Dans le reste de la région, ce sont de petits périmètres de quelques dizaines d'hectares disséminés dans les zones montagneuses ou à côté des oueds, notamment de la Moulouya qui sont soumis à l'irrigation. Ce type de pollution est favorisé par la pratique d'irrigation d'une manière non rationnelle, qui est un catalyseur de dégradation de la qualité des ressources en eau, notamment souterraines par l'infiltration des nitrates dans les zones vulnérables. En 2008, il a été établi que la détérioration de la qualité de la nappe de Fès-Meknès était due aux nitrates. La pollution diffuse résultante des activités agricoles provient principalement de l'utilisation d'engrais et de pesticides. Les différentes contraintes auxquelles sont confrontées les ressources en eau souterraines de la région de Fès- Meknès (baisse de la recharge, surexploitation et pollution) nécessitent une gestion appropriée, basée sur :

- une exploitation rationnelle de ces ressources notamment au niveau du secteur agricole, devant permettre aux nappes surexploitées d'équilibrer leurs bilans et la remontée de leurs niveaux piézométriques ;
- une sauvegarde de la qualité naturelle des nappes, par l'élaboration des cartes de vulnérabilité à la pollution et leur utilisation par les pouvoirs publics pour l'autorisation d'implantation d'activités polluantes ;
- une protection contre la pollution des captages d'eau potable, par la délimitation et la mise en œuvre de périmètres de protection et l'imposition de servitudes nécessaires.

Par ailleurs, la pression et l'impact de l'armature urbaine sur le paysage environnant devient de plus en plus significative. En effet, avec la démographie galopante remarquée au niveau de la région FèsMeknès, la demande en terrains agricoles s'accroît afin de construire de nouveaux logements pour la population, ce qui risque de réduire le développement des activités agricoles et de produire une dégradation environnementale exponentielle. En effet, La progression de l'urbanisation en zone urbaine engendrera une consommation des terres agricoles ce qui se traduit

par une action du mitage urbain sur la ressource en sols provoquant ainsi une dégradation du support des activités humaines (contaminations, défrichements, Érosion, compaction,...etc).

2.9. Qualité de l’Air

Au niveau de la région Fès-Meknès, les sources de pollution de l’air sont essentiellement le trafic automobile et l’industrie. Dans la région, ces émissions sont fortement concentrées dans l’agglomération de Meknès et Fès. En Février 1996, environ 75 % du parc automobile était immatriculé dans la préfecture de Meknès (33. 000 véhicules sur 38. 000). Actuellement, les chiffres montrent que la concentration n’a guère diminué. De Même, les 2/3 des carburants (essence et gasoil) étaient consommé dans cette préfecture. De même, l’industrie était en grande majorité dans les agglomérations de Fès, Meknès et Sefrou. De ce fait, l’émission de polluants atmosphériques est très concentrée. Cela pose des problèmes, mais au cours des dernières années, la situation s’est fortement améliorée avec la réduction des émissions des cimenteries et des briqueteries. En fait, hors de ces villes, il n’y a guère de problèmes de pollution « de fond » et les problèmes de pollutions ponctuelles dues aux véhicules automobiles sont très limités à quelques points et à quelques heures dans la journée.

À Meknès et Fès, des efforts couronnés de succès ont été faits pour diminuer les pollutions industrielles et pour déplacer les décharges publiques de leur emplacement intra-urbain vers une localisation périphérique. Les gains de pollution ainsi réalisés, ont cependant été, masqués par une augmentation du parc automobile et les pollutions consécutives ne peuvent pas être réduites sensiblement par des mesures prises au niveau régional ou local. Seule l’application effective et continue des normes fixées pour la qualité des carburants et les rejets des véhicules, au niveau national, pourraient apporter un répit dans ce domaine. L’air, ressource vitale par excellence, subit un processus de dégradation aux origines diverses ; induites par les activités industrielles et du transport, les dégagements des gaz et des odeurs occasionnées par la décharge publique des déchets solides et les risques de pollution de l’air (aggravés à cause des émissions atmosphériques des poteries).

Par ailleurs, la région de Fès-Meknès est équipée d’une seule station fixe de mesure de la qualité de l’air, située au centre de la ville de Fès, près du Mechouar et du Centre Régional d’Investissement Boulevard Moulay Youssef. La station est connectée au poste central de la DMN où se fait le suivi en temps réel des mesures effectuées au niveau des cabines (Tableau 177). Selon le bulletin annuel de la qualité de l’air, la station de mesure a eu en 2009 un taux de représentativité de 46, 6%.

Tableau n° 17 . Les caractéristiques de la qualité de l’air au niveau de Fès

<i>Polluant</i>	<i>Origine</i>	<i>Impact sur la santé</i>
<i>Dioxyde de soufre (SO2)</i>	<i>Combustibles fossiles contenant du soufre (fuel, charbon)</i>	<i>Troubles respiratoires</i>
<i>Oxydes d’azotes (NO3)</i>	<i>Les véhicules et les installations de combustion</i>	<i>Troubles respiratoires</i>
<i>Ozone (O3)</i>	<i>La transformation photochimique de certains polluants dans l’atmosphère, sous l’effet des rayons ultraviolets.</i>	<i>Troubles respiratoires, Irritations oculaires ; Altération pulmonaire.</i>

<i>Particules en suspension ou poussières (PM10)</i>	<i>Les substances organiques ou minérales d'origine naturelle ou humaine (véhicules, combustion industrielle ou ménagère, incinération).</i>	<i>Troubles respiratoires ; Cancers ; Mutations génétiques.</i>
<i>Monoxyde de carbone (CO)</i>	<i>La combustion incomplète de combustibles et carburants.</i>	- <i>Manque d'oxygénation du système nerveux, du cœur et des vaisseaux sanguins ;</i> - <i>Intoxication chronique avec céphalées, vertiges, asthénies et vomissements.</i>

(Source : DMN, 2010)

En 2016-2017, Les deux grandes villes de la région Fès-Meknès enregistrent des niveaux très élevés de la pollution atmosphérique ; Il s'agit de Meknès ($47 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et Fès ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), sachant que le seuil maximal annuel toléré par l'Organisation mondiale de la santé est d'à peine $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

En conclusion, et comme le prouve le présent diagnostic, de grands progrès peuvent et doivent être faits au niveau régional dans la gestion des eaux usées et la protection du milieu naturel contre la pollution. La prise en compte des valeurs environnementales augmente dans les communes territoriales de la région et de nombreux projets d'amélioration sont en cours d'étude, et parfois de réalisation. Toutefois, malgré les défaillances qui persistent, la faible densité de population et la non industrialisation atténuent les effets sur les milieux hors des agglomérations de la région.

En général, La qualité des eaux de surface est globalement bonne, sauf après traversée des grands centres de la région pour les oueds. En revanche, la qualité des eaux souterraines est moyenne à mauvaise (sodium, nitrates). Bien qu'actuellement elle ne souffre pas grandement de la pollution atmosphérique, l'augmentation de la population, du parc automobile et de la production industrielle au niveau de la région de Fès- Meknès engendreront à long terme des problèmes de pollution dans la mesure où aucune mesure n'est prise. Même si la région de Fès-Meknès n'est pas fortement motorisée, Elle s'urbanise ; les villes de la région s'agrandissent, les voitures en circulation sont de plus en plus nombreuses. Les projections à l'horizon 2030 indiquent une forte augmentation du nombre de véhicules avec environ 291 119 véhicules en 2030 contre 141 203 véhicules en 2011, soit une augmentation de 106 %. En plus d'un parc automobile grandissant et comme dans toutes les autres régions du royaume, la majorité (59 %) du parc automobile de la région est vétuste et date de plus de 10 ans.

Ressources minières

La Région Fès-Meknès est l'une des principales régions minières du Royaume. Cette vocation est favorisée par la présence d'une structure géologique variée et réputée par la concentration de nombreuses substances minérales qui font l'objet de recherche ou d'exploitation comme le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse, la barytine, l'antimoine et le talc. La région est surtout connue par ses gisements de Ghassoul. Il s'agit d'un produit typiquement marocain constitué d'une terre argileuse brune qui possède des propriétés détersives et dégraissantes. Il est utilisé dans l'industrie chimique, parachimique, alimentaire... etc. L'utilisation du Ghassoul est diverse : en chimie, parachimie, hygiène et beauté, industrie alimentaire. On estime que 75 % de la production annuelle de cette argile sont destinés à l'exportation pour une valeur marchande de 1. 9 Milliard de Dhs. Ces gisements sont situés près de Ksabi (province de Boulemane) où se trouve la carrière

de Tamdafelt qui s'étend sur 25. 000 ha. Ce potentiel d'argile cosmétique prouve d'importantes ressources minières. La production annuelle moyenne s'élève à 1 000 tonnes et assure la totalité de la production nationale.

La région de Fès-Meknès recèle également dans son sous-sol un potentiel minier important. La nature géologique a favorisé l'existence des indices et gisements de substances minérales, roches industrielles et de substances utiles. De nombreux gisements de sel sont également exploités dans la région au Nord de la Wilaya de Fès. Le plus important est celui de Chouachi situé au niveau de la route Fès-Tissa à proximité d'Aïn Kansara. Le sel exploité est destiné essentiellement à l'autoconsommation. Par ailleurs, d'autres gisements de sel relevant de la province de My Yaacoub sont couverts par des chantiers promouvant cette zone. La production annuelle moyenne s'élève à 12 000 tonnes.

Par ailleurs, les gisements de lignite représentent également les perspectives de développement les plus favorables au niveau régional. Ceux-ci sont situés dans les bassins de Boulemane et Saïss. Plusieurs carrières de marnes vertes sont exploitées au niveau du territoire de Fès, Sefrou et Boulemane pour la production des différents matériaux de construction, de matières premières pour les poteries et les briques. Le marbre : un créneau de fort potentiel (carrières riches) notamment au niveau des provinces de Sefrou et Boulemane. Aussi, les formations sédimentaires caractérisent l'activité minière au niveau de ces deux provinces. Ceci est à mettre en relief avec la nature géologique de terrains, marquée surtout par des formations carbonatées et argileuses utiles dans la production entre autres de matériaux de construction (gravettes, chaux...) et de matières premières pour la poterie.

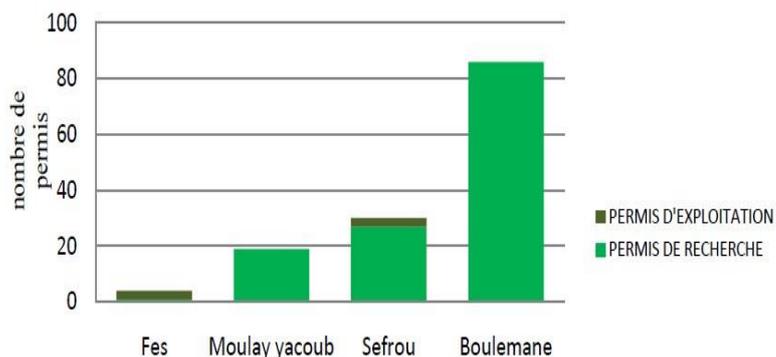
L'exploitation des carrières au Maroc est régie par la loi n° 27-13 du 9 juin 2015 (Bulletin officiel, 201512-17, n° 6422, pp. 4424-4434). De 1994 à 2002, les autorisations étaient accordées après avis de la commission provinciale des carrières, instituée par une circulaire conjointe des Ministères de l'Intérieur et de l'Équipement, mais ce texte ne comportait aucune disposition relative aux conditions d'exploitation. Ce n'est qu'avec l'application de la loi 12 - 03 relative à l'étude d'impact sur l'environnement que les exigences environnementales ont commencé à être prises en compte dans les dossiers de demande d'autorisation pour l'exploitation des carrières. L'activité d'extraction des matériaux de construction principalement ceux à partir desquels sont fabriqués les granulats, utilisés dans la réalisation d'ouvrages de génie civil, de bâtiment et de travaux publics, est très pratiquée dans la Région de Fès-Meknès. Cette industrie extractive a pour particularité d'exploiter une matière première non ou peu renouvelable. En effet, cette activité influe doublement sur l'environnement : d'une part, à travers les nuisances qui peuvent être occasionnées lors de l'extraction, du traitement et du transport et, d'autre part, en raison des perturbations plus ou moins irréversibles apportées aux sites. Ces impacts diffèrent pour chaque site et dépendent du type de matériau exploité, de la géomorphologie des terrains, de l'occupation initiale des sols, etc.

Au niveau régional, plusieurs carrières sont exploitées pour la production des différents matériaux de construction, mais aussi pour les matières premières utilisées dans la poterie à savoir :

- les marnes vertes utilisées comme matière première pour les poteries traditionnelles et les briques. Elles sont exploitées dans les carrières implantées dans la vallée de l'oued Zitoune au sud de Fès Jdid ;

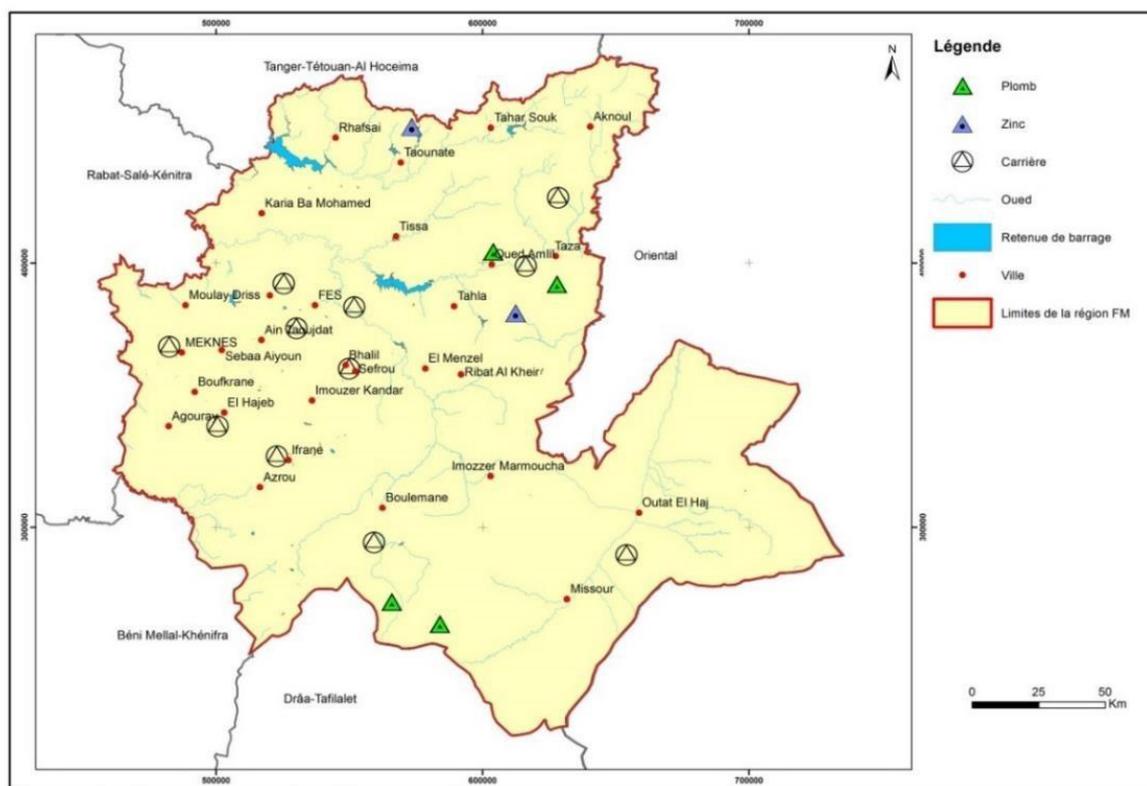
- les dolomies et les dolomies calcaires du Moyen Atlas tabulaire (Séfrou, Bhalil...) exploitées pour l'extraction des gravettes ;
- les calcaires lacustres cristallisés travertineux du tertiaire exploités pour l'extraction de blocs de marbre dans la Province de Séfrou (Tazouta, El Adrej...) ;
- des ballastières pour granulats au niveau des lits majeurs des oueds de la région.

Graphe 8. Répartition des permis miniers délivrés aux quatre provinces de la région de Fès–Meknès en 2010



Source : Direction régionale de l'Équipement de Fès-Meknès, 2010

Par ailleurs, au niveau de la province de Taza, 2 permis d'exploitation et 56 permis de recherche sont délivrés. Toutefois, un seul permis d'exploitation et 12 permis de recherche sont octroyés au niveau du territoire de la province de Taounate.



Carte 9 : Répartition des ressources minières

Les impacts générés par ces carrières sont multiples et touchent toutes les composantes du milieu (ressources en eaux, forêts, stabilité des terrains, paysages, etc.). Certaines anciennes carrières dont la remise en état des lieux s'est avérée sommaire ou nulle existent au niveau de la région de Fès-Meknès et peuvent constituer des sites particulièrement dégradés et présentant des risques potentiels pour la sécurité de la population et l'environnement même s'il y a un cadre juridique imposant (Circulaire du premier Ministre du 06 juillet 2010). En effet, la dégradation du milieu peut provenir non pas de l'activité des carrières, mais s'avérer la conséquence de pratiques illicites telles que les rejets et dépôts de déchets et d'ordures. La répartition des différents types de permis dans le cadre de l'exploitation des matériaux dans la région de Fès-Meknès montre que son territoire est assujéti à plusieurs projets de campagnes de recherche minières ; le sous-sol de Boulemane suscite particulièrement plus d'intérêt. Cependant, le degré d'exploitation des richesses reste bien en deçà de l'effort investi dans les explorations. La préfecture de Fès ne fait pas l'objet de recherche minière, pourtant elle détient la moitié des permis d'exploitation de la région. Généralement, Il est à noter aussi qu'il n'y a pas de concession minière dans aucune des zones de Fès-Meknès.

2.10. Problématique des ressources naturelles dans la région de Fès-Meknès

Les principales problématiques afférentes aux ressources naturelles de la région Fès-Meknès peuvent être résumées comme suit :

- La capacité du couvert forestier à se régénérer naturellement est faible et la reforestation par les services forestiers reste insuffisante
- Forte pression anthropique entraînant la réduction des habitats naturels et une diminution de la biodiversité
- Manque de connaissance approfondie de la biodiversité régionale
- Exploitation irrationnelle des plantes aromatiques et médicinales
- Dégradation des forêts due aux incendies
- Urbanisation accélérée au détriment du milieu naturel
- Tendance à la réduction des terres collectives de parcours
- Réduction des parcours par des actions de protection de la forêt
- Les nappes alfatières sont en diminution avec un taux de décroissance moyen annuel d'environ 2 %
- Manque de contrôle des prélèvements d'eau dans certaines zones de la région de Fès-Meknès
- Bilan de l'ensemble des aquifères est déficitaire
- Les débits des oueds ont baissé/ à leur niveau d'il y a quelques décades
- Pollution liée à l'agriculture est une pollution diffuse dont les flux sont difficilement quantifiables
- Déséquilibre des apports d'eau entre les différentes zones de la région
- Dégradation des terres par l'érosion hydrique à cause de l'écoulement gravitaire
- Les ressources en eau au niveau de la région sont soumises à des pressions qui émanent principalement de facteurs climatiques, des rejets liquides et solides qui affectent la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau.

3. Énergies renouvelables

Le Maroc est le 29ème pays le plus attractif au monde dans les énergies renouvelables. Il est classé premier dans la région MENA et deuxième en Afrique, selon la nouvelle édition du baromètre des énergies renouvelables « Renewable Energy Country Attractiveness Index » établi par le cabinet Ernst&Young en 2014. Ces performances montrent que les efforts du Maroc pour le développement des énergies renouvelables ont porté leurs fruits. Conscient de l'avenir prometteur des sources d'énergie verte, le Maroc a hissé en priorité le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de son territoire pour porter leur part à 42% de la capacité totale à l'horizon 2020.

L'année 2013 a d'ailleurs marqué un tournant dans ce processus de transition énergétique avec une contribution des sources d'énergie renouvelables (hydrique et éolienne) portée à 16,2% de la production électrique globale au lieu de 4% en 2009. La production hydraulique a suivi le même rythme pour s'établir à 11,15 % en 2013.

En parallèle, la production éolienne a connu un essor remarquable ces dernières années grâce au programme éolien, piloté par l'ONEE et qui prévoit d'atteindre une capacité de 2 000 MW à l'horizon 2020. Actuellement, les énergies renouvelables font l'objet d'un portefeuille de projets diversifié (centrale thermo-solaire, station de pompage turbinage hydraulique, valorisation énergétique des déchets, pompage de l'eau, dessalement de l'eau de mer, climatisation et chauffage solaire de l'eau sanitaire, ...etc) s'impliquant ainsi dans divers programmes économiques et sociaux. En effet, le Maroc dispose de gisements importants en énergies renouvelables, notamment pour le solaire et l'éolien en particulier au niveau des zones côtières qui portent sur 3500 km. L'objectif principal de Programme national de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est de rehausser la contribution des énergies renouvelables à 20 % du bilan électrique national et de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 15 % en 2020 et de près de 25 % en 2030. Ce programme prévoit de hausser la part des énergies renouvelables de 10 % dans le bilan énergétique et de près de 20 % celle de l'énergie électrique en mettant en service de nouvelles centrales totalisant 1440 MW en éolien et 400 MW en hydroélectricité et en déployant 400.000 m² de nouveaux panneaux solaires. À l'horizon 2020-2030, tout le potentiel éolien réalisable, estimé à 7000 MW, pourrait être exploité, en fonction de la qualification des sites et des incitations qui seraient octroyées. Ce programme s'adresse aux secteurs d'activités suivants :

- Le secteur de l'industrie, en systématisant les diagnostics et les audits énergétiques pour éviter toute perte d'énergie dans les chaînes de production modernisées et performantes, en recourant à la cogénération et aux énergies alternatives ;
- Le secteur du transport, en rajeunissant le parc par des véhicules économes en carburants, en développant et modernisant les transports collectifs pour réduire l'usage des voitures individuelles ;
- Le secteur du bâtiment de tous genres, en y intégrant l'ensemble des dispositifs d'efficacité énergétique tels qu'orientation, isolation, chauffe-eau solaire et en éduquant les usagers à rationaliser l'utilisation de l'énergie.

Pendant les dernières années, un certain nombre d'études ont été publiées qui, dans un degré de détail divers, ont investigué les potentiels des énergies renouvelables au Maroc (souvent en relation avec des enquêtes sur les états d'Afrique du Nord en général ou sur l'ensemble des états voisinant la méditerranée).

3.1. Analyse des potentiels en énergies renouvelables à la région Fès-Meknès

3.1.1. Potentiel de l'énergie solaire

Le solaire est certainement la source d'énergie renouvelable la plus importante au Maroc. Avec plus de 3000 h/an d'ensoleillement, soit une irradiation de $\sim 5 \text{ kWh/m}^2/\text{jour}$, le Maroc jouit d'un gisement solaire considérable. Cette source d'énergie constitue un potentiel particulièrement important pour les régions mal desservies en capacités de production électrique telle que la région de Fès-Meknès. Le Potentiel théorique pour l'ensemble du territoire marocain s'élève pour la photovoltaïque à 37. 450 TWh/an (Étude de la GIZ, 2015).

Dans cette optique, une coopération énergétique importante entre l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée est déjà mise en œuvre dans le cadre de la Politique de Voisinage, et le Maroc en est parmi les principaux bénéficiaires. Cet appui se traduit notamment par plusieurs projets d'accompagnement de la mise en œuvre du Plan Solaire, du Programme intégré de l'énergie éolienne, de la réforme du secteur de l'énergie, de la formation aux nouveaux métiers des énergies renouvelables, avec une enveloppe globale de 237 millions d'€.

La Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) est un instrument innovant créé pour cofinancer des grands projets d'infrastructure dans les pays partenaires du voisinage de l'Union européenne. La FIV a attribué un don de 106,5 millions d'€ pour NOOR I, II et III, et catalyse l'intervention de 4 bailleurs de fonds européens pour ce projet, dont l'Union européenne, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Agence Française de Développement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) allemande. Les fonds européens représentent environ 60% du montant global du projet. En mai 2016, l'Union européenne s'est engagée à poursuivre son soutien au Maroc en participant à la prochaine étape de NOOR III, pour un montant supplémentaire de près de 43 millions d'€.

Le Potentiel régional pour la photovoltaïque est supérieur à 6100 TWh/an sur la base de la surface de la région de Fès-Meknès par rapport à la surface nationale. La comparaison entre le potentiel théorique et les besoins en électricité de la région en moyenne et basse tension s'élevant à plus de 7 TWh en 2010, la région peut donc s'auto-suffire 1000 fois en énergie solaire. Sur le plan technique, peu importe si l'électricité produite est d'origine photovoltaïque, mais économiquement, la différence est conséquente.

3.1.2. Potentiel de la Géothermie de la biomasse

La région de Fès-Meknès dispose d'un grand gisement de biomasse à exploiter. Il s'agit essentiellement du sous-bois forestier, des copeaux de bois issus de la filière de l'exploitation du bois et des scieries, les nappes alfatières, le bois de taille, les sous-produits de l'agro-industrie comme, les grignons d'olives et les margines, les coques d'amandes, sans oublier les mauvaises herbes des incultes comme les bords des sentiers, des routes, des autoroutes, des voies ferroviaires, etc. Concernant les déchets ménagers, la région produit plus de 500. 000 tonnes /an dont les deux tiers sont organiques. Quant à la forêt, elle remplit un rôle économique qui se manifeste par la production de 600. 000 m³/an de bois d'œuvre et d'industrie, soit 30% des besoins du pays. Elle est également à l'origine de 10. 000. 000 m³/an de bois de feu, participant pour 30% au bilan énergétique global. Cette contribution tient compte à la fois des valeurs des

consommations directes réalisées dans le cadre des filières commerciales intégrées au marché et des revenus tirés directement par les populations riveraines sous forme de bois de feu, de parcours et de menu-produits divers.

La Fondation CAM pour le Développement durable en partenariat avec l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) de Rabat a lancé, en septembre 2013, un projet d'étude innovant au Maroc visant l'introduction d'une gestion durable des déchets agricoles, particulièrement dans les zones irriguées. Les expériences régionales en matière de valorisation de la biomasse :

- Programme de mise à niveau énergétique des hammams (ADEREE-MEM-AFD) : il vise la réduction de la demande du secteur des hammams en bois de feu par la mise à niveau énergétique de 140 hammams et douches publics.
- Programme pilote de gestion durable de la biomasse au Maroc (GERES-Fondation Mohamed VI pour l'Environnement- MEMEE) au niveau de la province d'Ifrane.
- Projet STEP RADEEF-Fès
- Bio-méthanisation des déchets solides : plusieurs sites étudiés et / ou exploitation (décharges publiques des villes de Fès et Meknès)
- Projets de valorisation du biogaz – 2012 : Décharge de Fès - ~730Mm3/an 165 KW
- Raccordement au réseau MT de 22 KV : commercialisation électricité

Le but des deux premiers projets est d'offrir l'autonomie énergétique aux populations rurales, en mettant à leur disposition des équipements performants qui utilisent la biomasse locale comme carburant. Le projet vise à procurer du confort à la population rurale des régions isolées à travers l'introduction des cuiseurs solaires, de l'eau chaude pour les sanitaires et du chauffage. Les biomasses résiduelles, des municipalités, du secteur agricole et de l'industrie représentent un potentiel insoupçonné de production d'énergie atteignant les 950 MW électriques. Ce potentiel est actuellement très peu développé au Maroc et retient toute l'attention des acteurs nationaux. La région de Fès-Meknès abrite plus de 34% de la superficie oléicole nationale, un fort potentiel oléicole à valoriser : un des plus grands Parcs agro-industriels de l'huile d'olive au Maroc.

3.1.3. Potentiel pour l'énergie hydro-électrique

La contribution de l'hydraulique au niveau national dont la puissance s'élève à 1 745 MW fin 2012, devrait augmenter dans les prochaines années pour atteindre 2700 MW à l'horizon 2020 par la construction de nouveaux barrages et stations de transfert d'énergie par pompage. La production hydroélectrique régionale est très variable en fonction de la pluviométrie annuelle. La région de FèsMeknès recèle un potentiel important en matière de cours d'eau et d'infrastructures (barrages) qui peuvent héberger des Micros Centrales Hydrauliques (MCH) afin de développer la petite hydraulique au niveau de ladite région.

3.1.4. Potentiel de l'énergie éolienne

Le Maroc dispose d'un potentiel éolien considérable atteignant 6000 MW au niveau des sites étudiés y compris la zone de Taza sachant que le potentiel global sur tout le territoire national s'élève à 25000 MW. En outre, le territoire national jouit d'un potentiel très important plus particulièrement le long de ses côtes avec des vitesses de vent supérieures à 6,5 m/s et allant jusqu'à 10 m/s. Le potentiel technique dépasse certainement 10000 MW de capacité installée. Toutefois, ce potentiel est limité principalement par la capacité d'intégration au réseau électrique au moins à moyen terme, soit d'ici 2020. Cette limite peut être atténuée par de nouveaux investissements visant à renforcer le réseau électrique mais les contraintes de maintien de la stabilité du réseau, particulièrement en période de faible charge, est une réalité incontournable.

Plusieurs pays ont adopté une limite de 20 % de la capacité totale installée afin de fixer dans une première étape de développement éolien un objectif réalisable. Les petites éoliennes couvrent une plage de puissance variant de 0,4 KW à 300 KW. Les plus petites éoliennes sont souvent appelées micro ou mini-éoliennes. Le potentiel théorique est très important au niveau de la région Fès-Meknès car il compte sur des gisements de vents dans plusieurs régions. Un programme intégré de l'Énergie Éolienne d'une puissance de 1000 MW a été développé par l'ONEE et des partenaires privés : le projet du parc éolien de Taza a une capacité de 150 MW dont la mise en service est prévue pour 2017. Les incitations et les obstacles à la promotion et au développement des énergies renouvelables

Cette partie est consacrée à l'analyse du cadre environnemental, économique, social, national et international actuel. Son objectif est de déterminer dans quelle mesure ce cadre est incitatif ou au contraire prohibitif pour le développement des énergies renouvelables au niveau de la région FèsMeknès. Un certain nombre de données, de circonstances et d'évolutions conjoncturelles et structurelles convergent actuellement en faveur de la promotion et du développement des Énergies renouvelables au Maroc.

La substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, quelles que soient les filières, aura des impacts positifs sur la qualité de l'air au Maroc et sur le climat mondial, en réduisant la pollution atmosphérique et en atténuant les changements climatiques. La consommation et la production d'énergie influencent diversement l'environnement selon le niveau considéré (local, régional ou global). Localement, une réduction des émissions entraînera une amélioration de la qualité de l'air et des conditions de vie, et par voie de conséquence une amélioration de la santé des populations. Globalement la réduction des émissions contribue au ralentissement du réchauffement climatique.

Le potentiel de réduction des émissions par les énergies renouvelables est énorme. Jusqu'à 2010, la réalisation d'une économie de 2. 500 kt (2,5 Millions de tonnes) de dioxyde de carbone est possible. Jusqu'à 2012 un doublement des économies est possible et jusqu'à 2020 c'est encore une fois un triplement des économies de 2012.

Dans le document « Évaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Énergie : Méthodes et Résultats », la Banque Mondiale présente des estimations de réductions d'émissions pour le dioxyde de carbone et pour d'autres

polluants atmosphériques. Bien que les périodes sur lesquelles portent les calculs ne soient pas exactement les mêmes, cette étude donne une impression significative du potentiel de réduction. Les énergies renouvelables ne sont pas dénuées d'impacts potentiellement néfastes sur l'environnement, qui diffèrent selon les filières. Ces impacts doivent être considérés attentivement avant tout choix stratégique sur les filières.

On s'intéressera maintenant aux impacts socio-économiques des énergies renouvelables : on mettra en regard ceux qui sont positifs notamment en termes d'emploi.

Étant donné la faiblesse des ressources connues, le Maroc importe actuellement la quasi-totalité des combustibles fossiles qu'il consomme, qui comptent pour 95 % de la consommation nationale d'énergie primaire (dont 62 % pour les produits pétroliers). En 2006, le coût de la facture énergétique du pays atteignait près de 42 milliards de Dh. L'évolution des prix du baril de pétrole brut depuis le premier choc pétrolier, marquée par des renchérissements successifs, ne lui a pas été favorable. Alors que le prix moyen pondéré du baril importé au Maroc sur la période 1963-1970 est d'environ 2 \$, il dépasse en 2004-2005 le seuil historique des 70 \$. L'épuisement des réserves mondiales connues est programmé. Dans ce contexte, la forte dépendance énergétique du pays exerce une lourde pression sur l'économie nationale et constitue un frein au développement du pays.

Les impacts néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé publique sont désormais bien documentés. Sont particulièrement en cause les émissions de soufre, d'oxyde d'azote et de composés organiques volatils résultant de la combustion des combustibles fossiles. À titre d'exemple, l'étude CASA-AIRPOL initiée en 1997 par le Département de l'Environnement a permis de mettre en évidence à Casablanca des relations statistiquement significatives entre le niveau de pollution atmosphérique mesuré par les teneurs en particules fines de type "fumées noires" et la mortalité, les crises d'asthme et les infections respiratoires chez les enfants.

Le développement des énergies renouvelables et leur substitution aux énergies fossiles là où c'est possible entraîneraient une diminution de la dépendance énergétique et de la facture énergétique.

À un moment où le marché mondial des énergies renouvelables est en pleine expansion, toutes filières confondues, une politique ambitieuse de leur promotion permettrait de développer des filières industrielles innovantes au Maroc voire au niveau de la région Fès-Meknès, d'améliorer les standards technologiques des entreprises et d'augmenter la compétitivité de l'économie marocaine. Si leur développement est bien conduit, les énergies renouvelables peuvent soutenir une structure de production décentralisée et ainsi avantager les PME et les structures locales ou régionales.

L'avance technologique dont profiteraient les entreprises régionales devrait leur permettre de jouer un rôle de premier plan sur le marché régional des énergies renouvelables. L'expérience des pays qui, à l'instar de l'Allemagne, de l'Espagne ou plus récemment de l'Inde, ont fortement investi dans les énergies renouvelables, montre les impacts positifs de ces investissements en termes de compétitivité économique. En outre, le Mécanisme de Développement Propre offre de nouvelles opportunités. Cependant, les décisions politiques doivent être prises sans perdre trop de temps. Des régions des autres pays dans le monde arabe sont en train de se positionner dans ce créneau au futur prometteur.

Le développement des énergies renouvelables et leur substitution aux énergies fossiles entraîneraient une réduction des émissions gazeuses polluantes dans l'atmosphère, qui se traduirait par une amélioration de la santé publique, notamment grâce à la diminution des maladies respiratoires.

Le renforcement des énergies renouvelables aura d'autres impacts sociaux positifs, notamment en termes d'emploi dans les secteurs industriel et tertiaire. Le nombre d'emplois créés grâce au développement du secteur des énergies renouvelables dépendra dans une large mesure des quantités de produits fabriqués sur place et de produits importés. La question se pose de savoir si l'industrie régionale veut, peut et va créer un secteur de production et de services pour les énergies renouvelables.

La première condition essentielle pour le développement d'un secteur des énergies renouvelables est une stabilité économique du pays et de la région Fès-Meknès qui permette des investissements assurés pour les prochaines années. En plus, il faut une base industrielle dans l'industrie mécanique et métallurgique, l'industrie électrique et électronique et aussi dans l'industrie chimique et para chimique, tant en termes de main-d'œuvre spécialisée et que de capacités de production. Les postes de travail créés par l'industrie des énergies renouvelables ne seront pas uniquement destinés à des travailleurs très qualifiés ou à des ingénieurs. Certaines étapes de la production, qui sont répétitives et requièrent surtout de l'application et du temps, peuvent être assurées par une main-d'œuvre non spécialisée.

On constate actuellement, au niveau international comme au niveau national, l'affirmation d'une volonté politique favorable au développement des énergies renouvelables, qui peut s'appuyer en partie sur des financements et des mécanismes d'accompagnement internationaux.

L'urgence de la situation du climat mondial et les réductions d'émissions auxquelles ils se sont engagés dans le cadre du protocole de Kyoto ont conduit les pays industrialisés, au premier rang desquels les pays européens, à intensifier leurs investissements dans les énergies renouvelables. Ces investissements concernent non seulement leur propre territoire mais aussi, dans le cadre du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), les pays en voie de développement. À ce jour, dans le monde plus de 1450 projets MDP ont été enregistrés par le Conseil Exécutif du MDP, dont 48 % concernent le secteur énergétique. Une quinzaine de projets sont enregistrés en Afrique dont trois au Maroc qui concernent les Énergies renouvelables (parcs éoliens et kits photovoltaïques).

Le Gouvernement marocain a adopté plusieurs documents programmes qui fixent les options stratégiques du pays pour la promotion et le développement des énergies renouvelables. Certains concernent spécifiquement les énergies renouvelables : il s'agit du Plan stratégique national pour le développement des énergies renouvelables et Plan National de la Biomasse Énergie. La Nouvelle Stratégie Énergétique vise l'ensemble du secteur.

3.2. Les acquis institutionnels

Le dispositif institutionnel existant pour la promotion des énergies renouvelables a permis de faire aboutir de nombreux projets utilisant les énergies renouvelables ou favorisant leur développement, grâce auxquels il a été possible d'amener les filières d'énergies renouvelables à leur niveau actuel. Si ce dispositif comporte des faiblesses, elles sont bien perçues par les différents

acteurs, entre lesquels il existe aujourd’hui un consensus sur la nécessité de renforcer ce dispositif par une réforme institutionnelle, en s’appuyant sur ses acquis.

La répartition des compétences en matière de promotion des énergies renouvelables entre les départements ministériels est claire et cohérente. Un Ministère dispose d’attributions étendues en matière de promotion des énergies renouvelables : le Ministère de l’Énergie, des Mines et de l’Environnement (MEME). Pour mener à bien ses missions, ce département s’appuie sur trois piliers institutionnels : deux organismes spécialisés, le Centre de Développement des Énergies Renouvelables et l’Office National de l’Électricité, et les services centraux du ministère.

En matière de promotion des ER, la Direction de l’Électricité et des Énergies Renouvelables assume des tâches de planification stratégique, d’animation et de coordination des actions, de préparation de la législation et de la réglementation, de contrôle des institutions spécialisées sous tutelle (CDER et ONE). Par ailleurs, sur le plan législatif, plusieurs lois sur les énergies renouvelables et de l’efficacité énergétique sont adoptées. Au niveau institutionnel, plusieurs nouveautés se présentent :

- Transformation du Centre de Développement des Énergies Renouvelables (CDER) en Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables et de l’Efficacité Énergétique - ADEREE,
- Création de la ‘Moroccan Agency for Solar Energy’ – MASEN,
- Création de la Société d’Investissement Énergétique – SIE
- Création de l’Institut de Recherche en Énergies Solaires et Énergies Nouvelles – IRESEN
- Lancement des programmes intégrés : 2000 MW solaire et 2000 MW éolien

4. Sites naturels et aires protégées

La région de Fès-Meknès est riche en sites et espaces naturels pittoresques et d’intérêt touristique. Ces sites subissent une fréquentation massive de visiteurs, le plus souvent motorisés, qui provoquent des dégradations. La partie suivante mettra l’accent sur les espaces naturels remarquables, les Sites d’intérêt Biologique et Écologique (SIBEs) ainsi que les moyens de gestion de ces milieux naturels.

4.1. Espaces naturels remarquables

Parmi les espaces naturels pittoresques de la région Fès-Meknès :

- Dayet Aoua : ce site très prisé des touristes et de promeneurs est malheureusement privé d’eau à des fréquences répétitives et pendant des périodes de plus en plus longues, à cause des pompages excessifs faits en amont et en raison de la modestie des chutes de neige. Situé en limite du Parc National d’Ifrane, ce site pourrait connaître un grand succès si ses qualités originelles pouvaient lui être restituées. Le régime hydraulique actuel en fait une zone plutôt répulsive et de peu d’intérêt.

- Cèdre Gouraud : ce magnifique spécimen des cèdres de l'Atlas, maintenant mort, continue à être un lieu de visite sursaturé, avec quelques échoppes et surtout des amoncellements remarquables de déchets, dans lesquels gambadent quelques singes crasseux et pouilleux.
- Oued Tizguite. Ce lac, qui traverse Ifrane offre une morphologie très originale entre ses sources et la Zaouiya de Sidi Abdesselam. Ce cours d'eau n'est pas protégé mais devrait l'être entièrement, en raison de son intérêt paysager et de la très forte pression qu'il subisse de la part des visiteurs et pique-niqueurs du dimanche.
- Jebel Zerhoun (Meknès)
- Forêt de Jaaba et Aghbalou N'Arbi (Ifrane)

Les principaux sites naturels que recèle la région Fès-Meknès sont représentés dans la carte N° 9 ciaprès.

4.1.1. État des lieux

D'autres curiosités naturelles et d'autres sites intéressants sont également négligés ou simplement exploités sans entretien. Plusieurs sites montrent une faible propension des populations locales à protéger les valeurs symboliques de leur pays, et un comportement tout à fait irresponsable des visiteurs et des touristes, lorsqu'ils ne sont pas sensibilisés, guidés ou, en cas de besoin, contrôlés et sanctionnés. Plusieurs grottes existent au niveau de la région de Fès-Meknès. Elles représentent un intérêt préhistorique, en plus de leur intérêt bioécologique. Ces milieux sont caractérisés par une absence plus ou moins accentuée de lumière, une relative stabilité de température et un degré hygrométrique élevé de l'air. Beaucoup de cavernes sont le siège d'une circulation d'eau. En effet, au niveau du territoire de la province de Taza, on note la présence du Gouffre de Friouato connu comme parmi les plus profondes au monde. Il est situé dans le Jebel Messaoud au Nord-Ouest de la Daya Chikker et à 3 km.

4.1.2. Projets de valorisation et de conservation au niveau de la région FèsMeknès

La région de Fès-Meknès prévoit un programme d'actions s'inscrivant dans le cadre du développement durable et visant l'amélioration du cadre de vie dans les villes, l'encouragement à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, la sensibilisation, l'information et l'incitation. Ladite région entend également participer à la réalisation de dossiers pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre d'aides internationales. Parmi les projets lancés au niveau régional on cite :

- Projet touristique de création d'un corridor d'Aougliit –Bouiblane, Province de Sefrou : coût global du projet : 17,5 millions de Dirhams
- Programme de création de Kiosques d'informations éco-touristiques, développement de l'hébergement éco-touristique, création d'un centre d'interprétation du patrimoine, balisage et signalisation, aménagement de circuits pédestres et équestres et valorisation de produits de terroirs

De gros efforts ont été déployés, et le sont encore, pour inverser la tendance. Ils ont généralement agi sur la préservation des milieux plus que sur la réduction ou la gestion des pressions. Par ailleurs, les améliorations des milieux physiques et biologiques sont importantes dans la mesure où la qualité du milieu montagnard représente aussi un potentiel pour le développement d'activités non agricoles et notamment touristiques. De nombreuses actions comme la réhabilitation des terres agricoles et la lutte contre la désertification ont été mises en place dans le but de conserver le patrimoine pédologique de la région.

4.2. Aires protégées

Le Plan Directeur des Aires Protégées, élaboré en 1996, avait identifié 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBEs) classés pour leurs valeurs, scientifique, écologique, socio-économique ou patrimoniale, en proposant le classement en parcs nationaux d'une dizaine d'entre eux. Répartis sur une superficie de 2,5 millions d'hectares, ces SIBEs représentent la quasi-totalité des écosystèmes naturels du pays (MCEF, 1994). Sur ce total, 146 sont des réserves réparties sur une superficie de plus d'un million d'hectares. La moitié de celles-ci se trouvent en montagne, le reste est distribué principalement entre une quarantaine de SIBEs spécifiques des zones humides de l'intérieur et environ le même nombre dans les domaines littoraux.

Dans notre étude, il convient de recenser tous les espaces naturels protégés (parcs naturels et nationaux, réserves naturelles, SIBEs et zones humides) ainsi que leurs valeurs écologiques et patrimoniales qui existent sur le territoire régional et d'apprécier, au cas par cas, sa compatibilité et son interaction avec le projet routier. La répartition géographique des aires protégées couvre la totalité de la région de Fès-Meknès avec une forte présence dans le Moyen Atlas et dans le Rif.

3.1.5. Sites d'intérêt biologique et écologique

Plusieurs études ont déjà repris les bases du « Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc », réalisées il y a une dizaine d'années par l'Administration des Eaux et Forêts. Il s'agit là, faut-il le souligner, du seul inventaire exhaustif des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique dans le Royaume. Cette enquête identifie un grand nombre de sites intéressants dans la région de Fès-Meknès. Cette région est caractérisée par une diversité des milieux et des espèces : elle englobe une dizaine de Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBEs), de grande importance pour la conservation de la faune et la flore. L'objectif est la protection des espèces animales et végétales. Le tableau ci-après résume les principaux SIBEs existants appartenant au territoire des provinces de Fès, Sefrou et Boulemane.

Tableau 18 : Sites d'intérêt écologique et biologique

<i>Site</i>	<i>Province</i>	<i>Type</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Fonction principale</i>
<i>Dwiyate</i>	<i>Fès</i>	<i>Humide</i>	<i>200</i>	<i>Protection des oiseaux migrants</i>
<i>Dayet Iffer</i>	<i>Sefrou</i>	<i>Humide</i>	<i>7</i>	<i>Protection de certaines espèces de poissons et oiseaux migrants</i>
<i>Ain Tit Zill</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Humide</i>	<i>1. 5</i>	<i>Protection de la faune et de la flore existante</i>
<i>Adrej</i>	<i>Sefrou</i>	<i>Terrestre</i>	<i>6. 000</i>	<i>Protection de la forêt de thuya et de genévrier</i>
<i>Bouiblane I</i>	<i>Sefrou</i>	<i>Terrestre</i>	<i>5. 800</i>	

<i>Bouiblane II</i>	<i>Sefrou</i>	<i>Terrestre</i>	<i>2. 530</i>	<i>Protection du cèdre de l'Atlas et des espèces animales autochtones</i>
<i>Takeltounte</i>	<i>Sefrou</i>	<i>Terrestre</i>	<i>1. 060</i>	<i>Protection des forêts naturelles de pin d'Alep et de chêne vert</i>
<i>Jbel Tichoukt</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Terrestre</i>	<i>12. 500</i>	<i>Protection des forêts naturelles (cèdre, chêne vert, genévrier), protection d'espèces rares et menacées.</i>
<i>Outat El Haj</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Terrestre</i>	<i>10. 000</i>	<i>Protection de la gazelle Cuvier et Dorcas</i>
<i>Taghyoult</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Terrestre</i>	<i>10. 000</i>	<i>Protection de forêt de chêne vert et des oiseaux et animaux rares</i>
<i>Aghbalou N'arbi</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Terrestre</i>	<i>1. 700</i>	<i>Protection de forêt de chêne vert et des oiseaux et animaux rares</i>
<i>Bou Naceur</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Terrestre</i>	<i>8. 700</i>	<i>Protection de forêt de cèdre de l'Atlas, de chêne vert, des oiseaux et animaux rares</i>

(Source : DREFLCD, 2004)

D'autres SIBEs de priorité 1 relèvent du territoire régional (province d'Ifrane) comme Dayet Ifrah, Aguelmame Ouiuane et Aguelmame N'Tifounassine. Ces SIBEs humides sont ceux qui subissent les plus grandes pressions de la part de promeneurs et de pique-niqueurs. Par ailleurs, la région de FèsMeknès est caractérisée également par la présence de deux barrages qui constituent aussi des SIBEs de haute qualité biodiversitaire : le barrage Idriss 1er et le barrage Mohamed V. La région regorge aussi d'autres SIBEs à Taounate (Aïn Bou Adel, Lalla Outka), à Taza (Azrou Akechar, Guelta tamda, Oued el Bared).

3.1.6. Parcs naturels, Réserves naturelles et Réserves de chasse

Les parcs nationaux sont des sites avec des valeurs de biodiversité importante. Ils nécessitent ainsi une grande restriction des activités humaines pour permettre la conservation, sur place (in situ), de ces valeurs. La préoccupation de sauvegarder et de mettre en valeur non seulement des sites ponctuels et isolés au milieu du désordre, mais aussi de véritables paysages avec toutes leurs composantes naturelles et humaines. Les parcs nationaux sont créés par décret dans des régions naturellement attrayantes sur les plans biologique, scientifique, touristique ou social, Ils "doivent être maintenus dans leur état initial et préservés contre toutes les formes d'atteintes" (dahir de 1934 et textes d'application).

Il existe dans la région de Fès-Meknès deux Parcs Nationaux ; Le parc national de Tazekka et celui d'Ifrane. Le premier a été créé en 1950 par Arrêté Visiriel du 11 Juillet, sur une superficie initiale de 680 hectares, le Parc National de Tazekka avait pour objectif principal de protéger toutes les ressources naturelles existantes au sommet du Jbel Tazekka, mais plus spécialement la futaie de cèdres (*Cedrus atlantica*), qui se trouve isolée sur ce piton, loin des autres cédraies marocaines, soit celles du Moyen Atlas ou celles du Rif. Les services forestiers ont proposé une extension du Parc jusqu'à une superficie globale de 12 700 ha.

Le Parc National d'Ifrane (PNI) a été créé en 2004 sur une superficie de 51. 800 ha. Il s'étend sur la portion occidentale du Moyen Atlas Central sur les territoires des provinces d'Ifrane et de

Boulemane. Le PNI se distingue par ses valeurs biologiques et écologiques, sa richesse forestière et sa beauté exceptionnelle de ses paysages.

La région de Fès-Meknès contient également deux réserves pour la réhabilitation de la gazelle (la Réserve d'Enjil pour les Gazelles Dorcas et la Réserve de Tirnest à Outat Lhaj) pour la Gazelle de Cuvier et un Centre très moderne d'élevage de l'Outarde Houbara (Emirates Center for Wildlife Propagation).

Les zones humides présentent une grande variété d'espèces de poissons dont le Barbeau, la Carpe argentée, le Black Bass, l'Anguille et le Gambusia. Les lacs de la région constituent des milieux de transit ou de nidification de plusieurs oiseaux migrateurs dans leurs migrations entre l'Europe et l'Afrique.

Par ailleurs, la région de Fès-Meknès recèle un bon potentiel en matière de réserves de chasse, il se caractérise par la présence de deux Réserves de Chasse Royale dans la province de Sefrou :

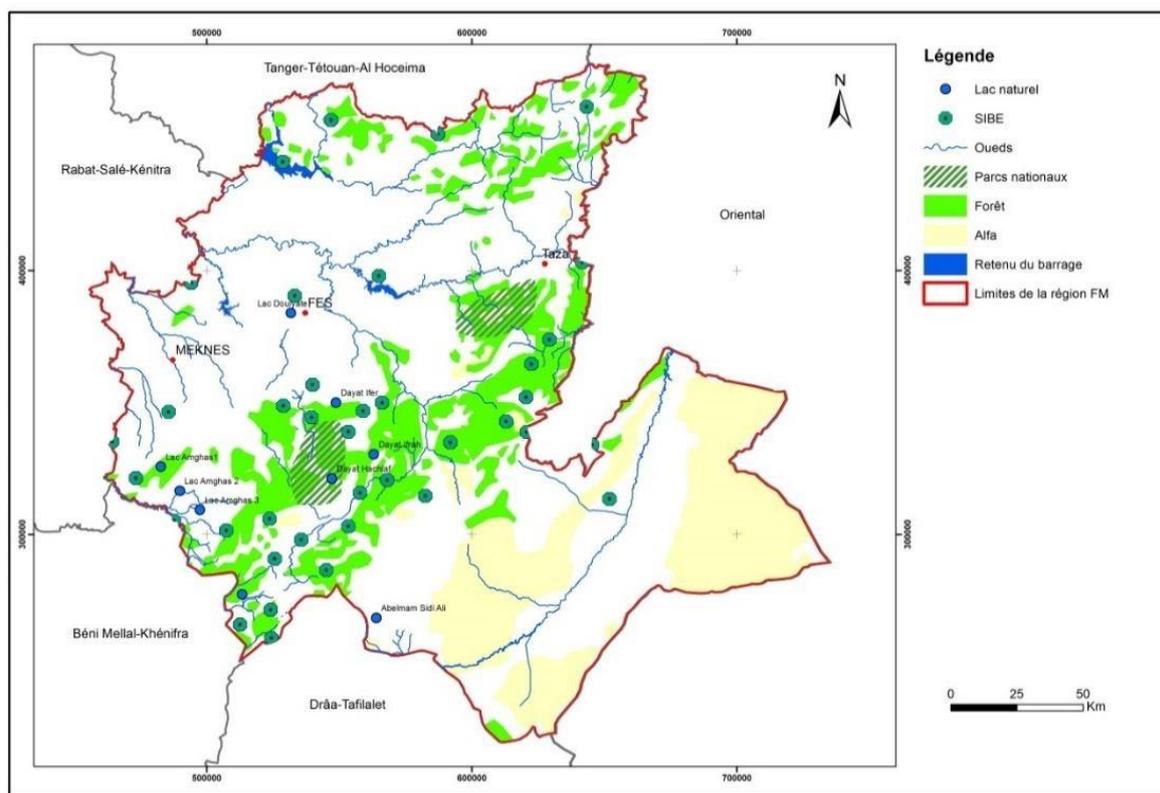
- Ghomra (3000 ha) : concerne le gros gibier (Sanglier et Cerf d'Europe) relevant du cercle d'El Menzel ;
- Reggada (1000 ha) : réservée pour le petit gibier (perdreau, lièvre, lapin...) sur le territoire d'Immouzer Kandar.

Créées respectivement en 1978 et 1980, ces deux réserves ont connu ces deux dernières années un niveau d'équipement et d'aménagement important et impliquant différents départements dans l'exécution d'un programme annuel des travaux chacun en ce qui le concerne. En outre, plusieurs réserves permanentes (11) et triennales (3) existent au niveau de la région et constituent de véritables pépinières et un moyen efficace de protection et de sauvegarde de la faune. On note également, l'existence de 11 amodiations de chasse sur une superficie totale de 27 323 ha dont 7 amodiations de chasse associatives, 2 amodiations de chasse touristiques, un lot de chasse provincial et un lot didactique.

Le territoire de la région Fès-Meknès abrite deux lots de chasse touristique dénommés : Ighezrane, au profit de la société de chasse touristique Alfa chasse Maroc, sis à Ribat Al Khair et Société Kings Holidays à Sefrou (CR Ahl Sidi Lahcen). En ce qui concerne l'organisation de la chasse dans la province de Boulemane, le jeu de réserves pour la période 2012-2015 fait apparaître 9 réserves permanentes d'une superficie de 763. 859 ha et trois réserves triennales d'une superficie de 321. 707 ha.

Par sa diversité écologique, le territoire de la région recèle une richesse cynégétique importante et variée, partagée entre le grand gibier (sanglier, mouflon, gazelle, etc.) et le petit gibier (perdreau, outarde, lièvre, etc.) pouvant engendrer la création d'amodiation de chasse et par conséquent encourager la chasse associative, source de création d'emplois dans le monde rural.

Dans ce domaine, on note l'existence d'un lot de chasse amodié au Feu Sheikh Zayed Ben Sultan Al Nahyan, ex-Président des Emirats Arabes Unis avec principal objectif la préservation et la gestion durable des populations d'outarde Houbara (*Chlamydotis undulata undulata*). De même, il a été procédé à la création, en octobre 1995, d'un Centre dénommé « Emirates Center for Wildlife



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Carte 10 : Espaces naturels remarquables et aires protégées de la région Fès-Meknès

Propagation (ECWP) » avec objectif principal et ultime d’assurer la gestion durable des populations d’Outarde Houbara.

Par ailleurs, les zones humides continentales constituent un véritable potentiel de la région FèsMeknès : Les oueds (Ouergha, Sebou, Inanouène, Moulouya, Nekkora), les lacs et les barrages de la région représentent une bonne richesse en matière des zones humides au niveau de la région FM.

4.2.1. Moyens de gestion et de préservation des milieux naturels

De nombreux outils de gestion/préservation de la biodiversité sont adoptés entre autres :

- La loi sur les aires protégées, un seul intervenant au niveau de la préservation et la gestion : le Haut-commissariat aux Eaux et Forêts
- Plusieurs projets et programmes nationaux et régionaux mettent en place des actions concertées visant à restaurer les habitats ou les populations de certaines espèces dans le cadre de la politique, stratégies et programmes intégrés pour le sol, la biodiversité et les forêts :

- le Programme décennal du Haut-Commissariat des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD 2005-2014)
- Le Programme National Forestier (PNF)
- Le Programme d'aménagement du bassin versant à l'amont du barrage Allal El Fassi : une déclinaison du PNF au niveau régional
- Le plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
- La stratégie et le plan d'action sur la biodiversité ont été élaborés dans le cadre du projet PNUE/FEM qui intégrait l'élaboration d'une Stratégie nationale, d'un Plan d'Action sur la Biodiversité (SNPAB) et du Premier Rapport national pour la Convention sur la Diversité biologique
- Le programme national de protection et de valorisation de la biodiversité
- Plan directeur de Reboisement (PDR)
- Projet de valorisation des espaces forestiers dans le Moyen Atlas tabulaire et activités cynégétiques
- Programme d'aménagement d'espaces récréatifs dans les forêts
- Projet de développement du secteur forestier dans la province de Moulay Yacoub
- Projet de valorisation des espaces steppiques de la Moyenne Moulouya

Afin de conserver la biodiversité au niveau national, Les pouvoirs publics ont mis en place un système juridique ainsi qu'un certain nombre d'outils d'ordres organisationnel et financier pour lutter contre la dégradation. Au niveau de la région et suite aux ateliers de concertation, les participants ont mis l'accent un certain nombre de mesures à adopter et qui peuvent être utilisées pour lutter contre la dégradation de la biodiversité au niveau de la région :

- la forêt constitue un écosystème important et fragile. Elle est souvent une réserve foncière pour différentes sortes d'infrastructures publics et privées (routes, zones industrielles, complexes touristiques, etc.) d'où vient la nécessité d'une protection de ses milieux.
- le développement touristique généré autour de la forêt cause une pollution par les ordures ménagères et une perturbation des oiseaux par les engins. Un développement touristique durable qui respect les particularités d'un écosystème dégradé s'avère nécessaire.
- le respect de la réglementation par rapport aux sites d'intérêt biologique et écologique et parcs nationaux au niveau de la région.
- la faune et la flore de la région encourent plusieurs risques essentiellement d'origine anthropique souvent identifiés. Dans la région, les changements d'utilisation des terres et la destruction des habitats (forêt) sont les principaux facteurs pour la disparition de certaines populations

- La communication et la concertation avec les associations et les populations riveraines où se trouvent des espèces menacées sont indispensables pour faire aboutir leur conservation.

4.2.2. Gestion des ressources et degré de la durabilité (changements climatiques)

Les changements climatiques représentent de plus en plus une réalité à maîtriser et dont il est nécessaire de chercher à limiter les impacts. À l'échelle du globe, on s'attend à une augmentation des températures ainsi que des niveaux de la mer et à une multiplication des phénomènes météorologiques exceptionnels (GIEC, 2010). Le climat changera vraisemblablement plus rapidement que le temps de réponse naturel des espèces forestières, à travers principalement le phénomène de migration. Il est à prévoir que certains écosystèmes seront incapables de s'adapter au rythme des changements. La production alimentaire en souffrira, tout comme l'approvisionnement en eau.

Ces Changements climatiques risquent d'avoir de graves répercussions tant à l'échelle mondiale qu'au niveau des écosystèmes et des pays. Pour se prémunir contre ces phénomènes, la communauté internationale a élaboré la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le Maroc l'a signé en juin 1992, et ratifié en 1995. Le protocole de Kyoto, issu de cette Convention, est entré en vigueur en février 2005.

À l'échelle mondiale, les forêts et les écosystèmes forestiers sont au cœur du débat et de la problématique des changements climatiques en raison de leur double rôle de puits et de sources de carbone. Au Maroc, cette double importance s'additionne à l'importance cruciale que représentent les forêts pour la survie des populations rurales et de montagne, surtout en raison de leur rôle dans le bilan hydrologique et les implications intersectorielles dans le développement socio-économique et humain.

Les projections climatiques au Maroc sont caractérisées par :

- une tendance nette à l'augmentation de la température moyenne annuelle, comprise entre 0,6 et 1. 1°C à l'horizon 2020 et 2 à 3°C vers la fin du siècle ;
- une tendance à la réduction du volume moyen des précipitations de l'ordre de 4% en 2020 par rapport à l'année 2000 ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des orages dans le Nord et à l'Ouest de la chaîne de l'Atlas ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des sécheresses dans le Sud et à l'Est du pays ;
- un dérèglement des précipitations saisonnières (pluie d'hiver concentrées sur une courte période) ; une réduction de la durée d'enneigement et un retrait du manteau neigeux (migration en altitude de l'isotherme 0°C et accélération de la fonte des neiges).

Le diagnostic de l'état de l'environnement de la région de Fès-Meknès a permis de révéler que l'ensemble des composantes environnementales à savoir l'eau, l'air, le sol, la forêt et biodiversité sont soumises à de nombreuses pressions anthropiques et naturelles. Les problématiques liées au milieu naturel résultent majoritairement des activités socio-économiques, du déficit en matière de

loi et du déficit en termes de coordination entre les différents intervenants et dans une moindre mesure, les changements climatiques. Ces problématiques contribuent, de façon individuelle ou combinée, soit à une réduction de la disponibilité des ressources naturelles, soit à une dégradation de leur qualité.

Le « Train du Climat », qui a obtenu dès juin 2016 la labellisation officielle de la COP22, est une exposition qui se veut didactique et ludique autour des causes et impacts des changements climatiques, notamment en Afrique et au Maroc. Ce train a fait escale à Fès et a pu mettre en relief les potentialités environnementales de la région Fès-Meknès. Par ailleurs, la rencontre internationale : « Quel avenir des montagnes de l'Afrique du nord face au changement climatique ? » qui a eu lieu, le

20 février 2016 au Palais des Congrès de Fès, à l'initiative du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Meknès, de l'Association des Populations des Montagnes du Monde et de la Faculté des Sciences et techniques de Fès et en partenariat avec l'Agence du Bassin Hydraulique de Sebou, la Région Fès-Meknès et d'autres associations a été une bonne opportunité pour dévoiler le patrimoine environnemental de la région étudiée ainsi que son degré de vulnérabilité.

La section régionale du «ConnectinGroup International-Maroc» de Fès a organisé récemment une table ronde incitant les femmes élues et civiles à s'impliquer résolument dans toute action à vocation environnementale. Par ailleurs, plusieurs spécialistes et chercheurs dans l'agriculture ont expérimenté et mis en place de nouvelles pratiques liées au développement durable, lors de la quatrième édition du forum régional de l'agriculture durable. Cette rencontre est organisée par le Réseau des initiatives agro-écologiques au Maroc (RIAM) en partenariat avec l'Université Mohamed Ben Abdellah-Fès et la région de Fès-Meknès. Il faut rappeler que plusieurs projets répondant aux problématiques environnementales régionales ont été réalisés ou en cours de réalisation dans la région de Fès-Meknès.

4.3. Gestion des ressources en eau et changement climatique

Au Maroc et d'ici 2020, le climat aura probablement un impact significatif sur les ressources hydriques. Le potentiel en eau risque de diminuer avec l'augmentation des températures et l'accentuation des phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration. De plus, des températures plus élevées augmenteront la demande en eau. Une étude réalisée en 2001 estime que le débit moyen des eaux superficielles et souterraines baissera de 10 à 15% entre 2000 et 2020 notamment dans le moyen Atlas et le Rif.

L'impact des Changements Climatiques sur les ressources en eau de ladite région se traduit par :

- la baisse des niveaux piézométriques, induisant une diminution des débits des exutoires naturels des nappes phréatiques ;
- la réduction de la capacité des barrages (précipitations concentrées et envasement accéléré par une érosion accentuée, la capacité des barrages perdue chaque année par envasement est estimée à 75 millions de m³, soit 0,5% par an) ;
- le dérèglement du régime des oueds (fleuves et rivières) ; - la salinité des eaux souterraines.

L'évolution des températures et des précipitations, auront également pour conséquence une diminution du ruissellement annuel d'environ 30 % à l'horizon 2050. Il est projeté aussi une accélération de la dégradation des sols et de la perte de terres productives.

L'approvisionnement en eau potable et l'irrigation ont été confrontés à des sécheresses d'une grande sévérité durant les 20 dernières années au niveau régional. Le problème risque de se compliquer si certaines mesures ne sont pas prises.

Les changements climatiques sont accompagnés de phénomènes extrêmes, en particuliers l'augmentation de température qui se manifeste par la sécheresse et la violence des crues qui peuvent réduire à néant le développement durable des ressources en eau. Les experts estiment que l'impact de la sécheresse se traduira par une baisse de 20% des apports d'eau. Les déficits en apport d'eau enregistrés pour trois périodes de sécheresse pour plusieurs oueds et barrages au niveau de ladite région : 1980-1985 : -60%, 1991-1995 : -30% et 1998-2001 : -60% ; cette tendance ne peut que prendre plus d'ampleur et il convient de planifier les ressources en eau en conséquence. Bien que la région de Fès-Meknès soit parmi les zones les plus arrosées du Maroc, les ressources hydriques restent un des problèmes majeurs : risque de vulnérabilité quant aux facteurs naturels en rapport avec les aléas climatiques, l'irrégularité des apports, l'évaporation, les pertes extérieures et l'envasement des barrages.

4.4. Impact du changement climatique sur la biodiversité régionale

Les changements climatiques peuvent avoir des effets néfastes sur les écosystèmes forestiers marocains en général et ceux de la région Fès-Meknès, qui, malgré leur diversité, sont très fragiles en raison de la pression accrue sur la ressource. Les conséquences de cet impact seront, certes, écologiques, avec une modification des aires de répartition des espèces et donc des paysages, une érosion plus forte des sols, mais elles seront aussi économiques et sociales, avec une augmentation des risques d'incendie, une forte susceptibilité aux insectes et aux maladies et une diminution de la productivité.

Migration des espèces

L'hypothèse la plus communément admise sur la réponse des espèces aux changements climatiques concerne les potentialités de migration selon le gradient altitudinal associé au gradient thermique. La règle biogéographique conceptuelle associée à un changement de 3 °C, un changement d'altitude de 500 m. L'impact de ce changement entraînerait la perte des zones climatiques les plus froides comme celle du Moyen Atlas ou du Rif faisant partie de la région Fès-Meknès et le déplacement linéaire de toutes les ceintures de végétation vers les sommets.

Au Maroc, une étude de la végétation menée dans les montagnes de l'Atlas a montré que la limite septentrionale des groupements végétaux désertiques correspondait, en 1991, à l'isohyète 150 mm de pluie par an. Vers le début de l'année 1960, ces mêmes limites coïncidaient, à peu près, avec l'isohyète de 100 mm. Cela indique que les associations végétales des milieux désertiques ont été étendues vers le nord en gagnant environ quelques dizaines, voire une centaine de km, ce qui se traduit par une réduction de la biodiversité floristique et faunistique et une destruction des habitats. Au Moyen Atlas, les cédraies ont également tendance à s'infiltrer dans l'aire de

répartition du thuriféraire, qui occupait autrefois des tranches altitudinales allant de 2. 400 à 3. 300 m d'altitude, pour céder la place aux chênaies vertes.

En 2007, des résultats d'analyse bioclimatique, réalisée au Moyen Atlas, montrent une tendance à l'augmentation des températures maximales et minimales entre 1981 et 2006, une baisse des précipitations de l'ordre de 24% entre 1930-1980 et 1981-2006, accompagnée d'une tendance à la baisse de la neige plus marquée en 1981, et une concentration des précipitations en hiver/printemps. La fréquence accrue des années sèches est de l'ordre de 59 à 77%. L'étude dendrochronologique (cernes des arbres) associée à cette analyse a également mis en relief une perte de vigueur de croissance des arbres de 30 %.

Ces changements ont affaibli les cédraies, les rendant plus sensibles aux maladies et aux pathogènes et ont conduit à des dépérissements plus ou moins intenses sur plusieurs massifs. L'étendue des cédraies affectées atteint 37% de la forêt de Senoual, 22% de la forêt de Bekrit, 40% de la forêt d'Azrou.

Au niveau de la subéraie des montagnes (Forêt de Bab Azhar à Taza), les observations ont montré également une évolution de la continentalité suivant un gradient Ouest-Est. Ce phénomène conjugué à des actions anthropiques a favorisé l'éruption de parasites, tels que le *Lymantria dispar* sur le chêne liège, le *Taumetopoea* sp. sur les pins et le *Phoracantha* sur les eucalyptus.

Effet des expositions

Au niveau régional, mis à part les versants Nord et Ouest, ceux du Sud et de l'Est reçoivent de moins en moins de pluies annuellement. Ceci conduit à la création de conditions défavorables à l'installation de la régénération de toutes les espèces végétales. Ce phénomène est très frappant sur les versants Sud Moyen Atlas où les écosystèmes forestiers se réfugient, principalement, sur les versants Nord et Ouest et sont encore très dynamiques et résilients. Ceci se traduit par une fragilité et une grande perte de la productivité des écosystèmes situés sur les versants Sud et Est.

Appauvrissement de la Biodiversité

Au niveau mondial, il a été estimé que le changement climatique pourrait provoquer la disparition de plus d'un million d'espèces d'ici 2050. Entre 15 et 37 % des espèces terrestres de la planète seraient ainsi menacées d'extinction. Au niveau de la région Fès-Meknès, le dysfonctionnement de nombreux écosystèmes comme la subéraie et la cédraie et la destruction de certains habitats qui constituent un milieu favorable pour l'installation et le développement d'une flore et d'une faune riche et diversifiée ont conduit à la raréfaction de certaines espèces et la disparition d'autres. Au niveau de la flore, les espèces de flore de hautes montagnes caractéristiques des zones froides qui hébergent un nombre important d'espèces rares, menacées et endémiques sont les plus touchées.

Au point de vue faunistique, un nombre non négligeable d'espèces animales au Maroc et particulièrement de la région Fès-Meknès a disparu ces dernières décennies. Dans le cas des mammifères, 6 espèces ont disparu entre 1925 et 1956, dont 4 Ongulés (Oryx, Addax, Gazelle leptocère, Bulbale) et 2 Carnivores (Lion de l'Atlas et Serval). Pour ce qui est des oiseaux, au moins une dizaine d'espèces nidificatrices a disparu depuis le début de ce siècle comme l'Autruche à cou rouge. Une trentaine d'autres (soit environ le dixième de l'avifaune totale du pays) est aujourd'hui menacée d'extinction.

Autre manifestation de l'appauvrissement des écosystèmes de la strate herbacée, la compétition entre le cheptel et le singe magot dans le Moyen Atlas. Privé de l'accès aux points d'eau naturels et aux espèces végétales, le singe se trouve contraint de changer ses habitudes alimentaires en s'attaquant à l'écorce des jeunes cèdres et aux branches des arbres adultes riches en eau et en sel minéraux.

Par ailleurs, l'appauvrissement de biodiversité s'observe plus particulièrement au niveau de la subéraie de Bab Azhar. En effet, cette forêt était en équilibre avec les conditions écologiques du milieu et dotée d'une bonne dynamique et résilience. Actuellement, compte tenu des changements climatiques et la pression anthropique, cette forêt de chêne-liège, dépourvue de son cortège floristique, présente une structure déséquilibrée, ce qui ne lui permet pas de se maintenir et d'offrir des habitats viables pour la faune sauvage et de se régénérer. Certaines espèces bio-indicatrices de l'écosystème ont régressé notamment l'*Erica arborea* (la bruyère arborescente) et le cortège floristique actuel est dominé par les espèces annuelles (50,5 %).

Au niveau régional, sous l'effet des changements du climat, plusieurs études estiment que 50% des zones humides (lacs naturels, lagunes, marais...) ont été perdues durant les 50 dernières années. Globalement les espèces caractéristiques des eaux froides comme les truites fario et arc-en-ciel répondraient négativement aux changements climatiques en réduisant très fortement leur distribution actuelle. Au contraire, la plupart des espèces des eaux chaudes pourraient coloniser de nombreuses stations où elles sont actuellement absentes. Parmi elles, le barbeau et la carpe. Ces changements affecteront, par ailleurs, les oiseaux d'eau auxquels les zones humides fournissent un habitat et limitent leurs rôles récréatif et touristique. Aussi, la disparition de ces écosystèmes particuliers se traduit généralement par un renforcement du phénomène de désertification.

4.5. Les risques naturels

L'augmentation des risques naturels et technologiques est un phénomène mondial préoccupant qui résulte notamment de l'industrialisation et de l'accroissement de la densité d'occupation des zones à risque, sujettes à des aléas ou événements dangereux. Les risques posent donc un défi mondial pour l'avenir et constituent un des problèmes majeurs du développement durable.

En matière de risques naturels, la région de Fès-Meknès, par sa situation géographique, est exposée aux phénomènes climatiques, météorologiques, géologiques ou biologiques qui peuvent occasionner des risques majeurs tels les inondations, les crues torrentielles, les séismes et les glissements de terrain. La conjonction de ces phénomènes naturels peut conduire à des dommages importants, voire compromettre les chances de développement socio-économique des régions exposées aux catastrophes naturelles.

Les principaux risques naturels au niveau de la Région de Fès-Meknès sont :

- Les inondations et crues torrentielles ;
- Les incendies de forêt ;
- La sécheresse et pénuries d'eau ;
- L'érosion et désertification ;

- Les invasions acridiennes ;
- Le risque sismique ;
- Les mouvements de terrain.

➤ Inondations et crues torrentielles

La nature géologique des terrains, le relief et le régime pluviométrique couplé à l'urbanisation et au développement anarchiques font que les inondations peuvent être considérées comme un risque majeur au niveau de la région Fès-Meknès. Plusieurs centres sont touchés par ce phénomène et les pertes économiques sont considérables.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs inondations sous forme de crues éclairs ou crues massives provoquées par des phénomènes météorologiques extrêmes ont frappé ladite région. Elles ont provoqué des pertes en vies humaines et des dégâts économiques importants. Le développement non contrôlé de l'occupation des sols, et plus particulièrement de l'urbanisation, constitue la principale cause directe des dommages enregistrés au cours de ces dernières années, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (petites agglomérations, villages, constructions isolées). Cette situation est d'autant plus préoccupante que les changements climatiques globaux, qui touchent plusieurs régions du monde, ont des impacts certains sur le Maroc qui est un pays particulièrement vulnérable à ces perturbations du système climatique. Ceci augmente les risques de certains phénomènes météorologiques et climatiques (périodes de sécheresses suivies de périodes de pluies sporadiques qui provoquent des crues dévastatrices).

La mémoire collective retiendra les inondations de 1995 de la ville de Taza, celle de 2000 de la ville de Taounate. Il ne s'agit pas de cas isolés, d'autres zones de la région étudiée ont été répertoriées comme fortement exposées au risque des inondations et nécessitent que soient réalisés à l'avenir des dispositifs de protection.

Les pluies, exceptionnels de l'année 2009 et 2010, qui se sont tombés sur la province de Taounate, ont provoqué des dégâts colossaux. Les productions fruitières sont totalement détruites, des cultures sont fortement endommagées. Le risque d'inondation est majeur au niveau de la Région étudiée. Les principales causes de cette vulnérabilité sont liées :

- aux conditions climatiques et la nature des écoulements des principaux oueds et Châabates ;
- à l'urbanisation anarchique avec construction d'habitations dans le lit de l'oued ou au niveau des zones menacées et vulnérables ;
- aux glissements de terrains liés à la géologie des terrains et l'absence quasi-totale d'arbres ou de végétation dans les bassins versants entourant les centres ;
- aux dépôts de différentes natures (ordures ménagères, boues d'égouts, gravats et matériaux de construction) dans les lits des oueds ;
- à l'absence de plan de prévention des risques dans les documents d'urbanisme ;
- au sous dimensionnement des ouvrages ;

- au manque d'entretien des cours d'eau de beaucoup de sites à risque d'inondation.

Tout récemment, les inondations du début 2009 qui ont causé de nombreux dégâts aux installations urbaines, industrielles et même agricoles dans plusieurs régions du pays n'ont pas épargné l'agglomération de Fès. Elles ont le plus souvent pour cause le non-respect du cheminement naturel des cours d'eau.

La région de Fès- Meknès est une région caractérisée par la densité de son réseau hydrographique. Le phénomène d'inondations a bien des fois menacé les populations riveraines des oueds entraînant des dégâts matériels et humains importants.

La ville de Taza, qui de par son site sa situation au sein d'une zone de convergence hydrographique, constitue par nature une ville exposée aux risques d'inondations. Sa position sur plusieurs bassins versants, et son caractère de territoire traversé par un grand nombre de cours d'eau, font des inondations une menace constante. En plus, le développement de nombreux quartiers dans des zones inondables accentue les risques liés aux inondations, surtout que la multiplicité des oueds et la fréquence des périodes de crues, est caractéristique du site abritant ladite ville. ➤ Le risque sismique

La médina de Fès est située en Zone 2 (sismicité faible). D'après le Global Seismic Hazard Assessment Program (GSHAP), la région peut-être le siège de tremblements de terre dont la magnitude maximale ne dépasse pas $M = 4,6$ sur l'échelle de Richter. Sur un rayon de 80 km et autour du site, il a été enregistré environ une dizaine de tremblements de terre de magnitude supérieure à 4.

L'importance historique de la sismicité autour de Fès mérite une attention particulière à cause de ses effets sur les installations humaines. Fès est située sur une zone de sismicité probable forte, dont l'histoire retient des séismes à dégâts à variables selon l'intensité depuis le 11^{ème} siècle, avec les grands tremblements du 17 et 18^{ème} siècle, suivis d'une période de calme relatif.

Au cours du 20^{ème} siècle, la ville a connu une dizaine de secousses d'amplitudes moyennes, qui se poursuivent actuellement (Février 2004). Une sismicité courante d'apparence faible n'est pas sans effets sur les effondrements potentiels des bâtisses menaçant les ruines en Médina ou les mouvements de terrains dans lesquels se conjuguent d'autres facteurs naturels ou anthropiques.

Étant donné la situation géologique de la ville de Sefrou dans une zone de transition entre le MoyenAtlas, Le séisme constitue un risque potentiel qui constitue une chaîne de montagne en surrection, et le bassin du Sais qui correspond à un bassin subsidient d'avant pays. Les indices de ce risque sont les réactivations de failles de direction différente. Ces failles, qui ont engendré dans le passé des séismes qui se sont exprimés entre autres par la formation des seismites qui sont responsables de la configuration du réseau hydrographique actuelle et de la genèse des grandes formes du relief. La carte ci-dessous représente les risques naturels relatifs aux inondations ainsi que la sismicité au niveau de la région Fès-Meknès.

- Incendies de forêt

Les incendies de forêts constituent les conséquences les plus directes et immédiates du changement climatique sur les forêts marocaines.

En 2007, une étude dans le Rif a montré que le taux d'inflammabilité des écosystèmes forestiers est d'autant plus important lorsqu'il y a une diminution des quantités de pluies, une augmentation

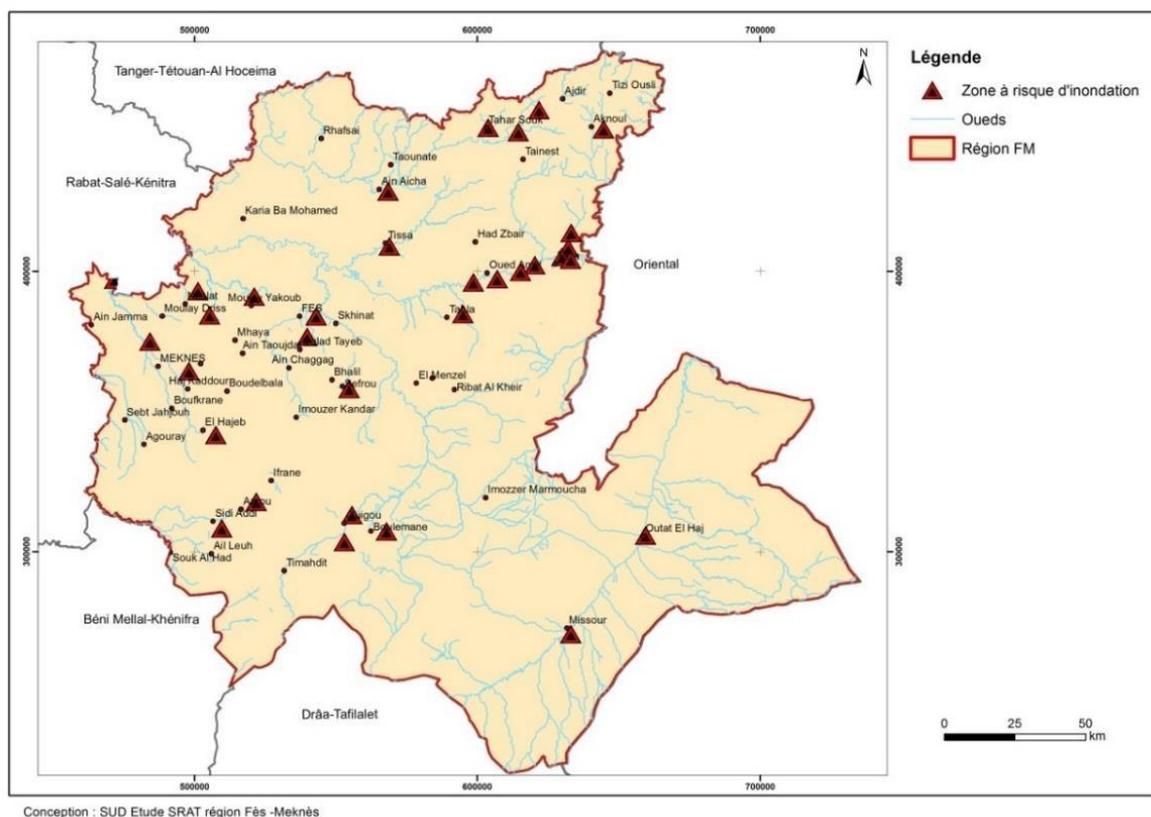
des températures, une réduction de l'humidité de l'air et une disponibilité en biomasse de faible dimensions (< à 25 mm). Bien que relativement peu fréquents, les incendies de forêts constituent toutefois une menace pour la dégradation de l'environnement au niveau de la région de Fès-Meknès.

L'intensification de l'occupation du milieu rural environnant, et des formes d'exploitation des forêts, constituent des facteurs d'amplification des risques pouvant être à l'origine de catastrophes naturelles, à même de menacer les villes elles même.

Les incendies constituent un risque frappant en particulier pour les surfaces boisées du Rif et du Moyen Atlas, principalement du fait des activités humaines. Par exemple, la ville de Fès totalise près de 400 ha de forêts urbaines et périurbaines qui se répartissent en 5 zones de verdure et d'ambiance forestière. Les risques d'incendie dans ces espaces varient selon leur situation, la nature des espèces plantées et leur fréquentation.

En plus des pertes financières occasionnées par les départs de feux de forêt, d'autres pertes affectent la biodiversité et peuvent menacer des espèces animales ou végétales. En plus des départs de feu d'origine naturel, d'autres causes de provenance criminelle (jachère pour la culture de cannabis) affectent gravement l'équilibre des écosystèmes forestiers dans le Rif.

Contrairement aux autres parties du monde, où un pourcentage élevé de feux est d'origine naturelle (essentiellement la foudre), le bassin méditerranéen se caractérise par la prévalence de feux provoqués par l'homme. Les causes naturelles ne représentent qu'un faible pourcentage (de 1 à 5 % en fonction des pays), probablement à cause de l'absence de phénomènes climatiques comme les tempêtes sèches. Au niveau régional, l'analyse des données des dernières années, fait ressortir une moyenne de 18 départs de feu par an, touchant une superficie totale de 508 ha, soit 4,74 ha par incendie (DREF Fès-Meknès).



Carte 11. Répartition des risques naturels : inondations

➤ Sécheresse et pénuries d'eau

La sécheresse, comme période prolongée de précipitations insuffisantes ou rares, sur une ou plusieurs saisons, est la cause d'un déficit d'eau préjudiciable au fonctionnement des principaux secteurs de l'économie d'un pays. La région a connu durant la dernière décennie plusieurs phases de sécheresse à ampleur variable. Parmi ces sécheresses, celles de 1980-1990 et 1990-2000 avaient particulièrement montré jusqu'à quel point l'économie nationale en général et celle de la région Fès-Meknès sont tributaires des niveaux des précipitations et de leur distribution dans le temps et dans l'espace.

Les observations climatiques sur les dernières décennies attestent de la progression du climat semiaride vers le nord de pays.

➤ Érosion et Désertification

De nombreuses zones dans la partie atlasique et oasienne souffrent de fortes érosions des sols, dues à des régimes de pluie torrentielle de plus en plus marqués. Ces phénomènes ont pour conséquence des éboulements, des glissements de terrain, des inondations qui ont des effets ravageurs (dégâts sur les biens immobiliers et les cultures, coupure de routes) et pénalisent

grandement l'économie de ces zones qui comptent des couches de population parmi les plus démunies.

Dans le haut bassin du Sebou faisant partie de la région, l'érosion est faible à modérée en raison de la lithologie calcaire. Par contre elle est assez forte dans le haut bassin du Sebou, où les dénivellations sont plus fortes et le matériau géologique moins résistant. Enfin, elle est maximale lors des crues dans le versant sud de l'Atlas, et emporte les terres cultivables et les infrastructures, pour colmater les retenues des barrages.

L'érosion continue des sols au Maroc rend inéluctable l'envasement qui se traduit par une perte de capacité des retenues des barrages due à l'érosion, ce phénomène naturel dépendant des conditions climatiques, du relief et du couvert végétal s'accélère et s'intensifie avec l'activité humaine (occupation des sols, pratiques culturelles, pâturage, déforestation...). Les zones rifaine et pré rifaine y compris le territoire de Taounate souffrent de ce fléau épineux.

Cette situation prend des proportions importantes dans les ouvrages hydrauliques au niveau des bassins sis au niveau régional, les plus touchés par le phénomène d'envasement comme celui d'Al Wahda. Ce phénomène limiterait drastiquement sa capacité et donc sa durée d'exploitation. Lorsqu'ils sont utilisés pour la recharge de nappes phréatiques, les lâchers entraînent la remise en suspension des particules fines qui s'accumulent au niveau des zones de recharge et réduisent la capacité d'infiltration par colmatage de la porosité du sol, ce qui conduit à un abatement important des niveaux piézométriques.

➤ les invasions acridiennes

Le Maroc a connu plusieurs cas d'invasions d'acridiens. En 1953-54, les dégâts au Maroc ont été évalués à l'équivalent des besoins annuels en nourriture d'un million de personnes. La catastrophe de 1987 qui a couvert pratiquement tout le domaine saharien du sud marocain, a coûté pour l'opération de lutte un milliard de dirhams au Maroc (1987-1989), dont 150 Millions d'aide internationale. De novembre 2003 à fin 2004, une autre invasion acridienne de grande envergure en provenance des pays limitrophes a ravagé le sud marocain et la région orientale. Ainsi, le pays a mobilisé d'énormes moyens humains spécialisés dans plusieurs domaines : agriculture, aviation, transmissions, santé, météorologie, ... appuyés par un personnel de soutien administratif, en particulier les autorités locales et les services extérieurs et du matériel aérien et terrestre sophistiqué. En 2004, les traitements ont porté sur 1 997 139 ha et ont été effectués essentiellement par voie aérienne (83%). Les traitements quotidiens ont concerné l'ensemble des provinces du Sud et de l'Est du pays : Laâyoune, Tata, Boujdour, Taroudant, Tiznit, Guelmim, Ouarzazate, Errachidia, Bouarfa, Taza, etc.

Suite à ces invasions récurrentes, le Maroc a acquis une expérience dans le domaine de lutte antiacridienne grâce à une bonne organisation qui lui a permis de traiter plus de 5 millions d'hectares et de casser de façon décisive le cycle biologique du criquet.

L'emploi dans la région de Fès-Meknès est largement dominé par les activités liées à l'agriculture, or cette ressource court le risque des invasions des acridiennes. L'enjeu est grand et couvre plusieurs aspects : destruction des récoltes et préjudices au couvert végétal, endettement et appauvrissement des agriculteurs, décapitalisation des exploitations agricoles et accélération de l'exode rural. ➤ Les mouvements de terrain

Au niveau de la région Fès-Meknès, les zones soumises aux mouvements de terrain sont surtout le Rif et de façon moindre le Moyen Atlas, en raison de l'existence de reliefs très contrastés, de terrains géologiques friables (argiles, flyschs, marnes, etc.) et de conditions climatiques rigoureuses. Les conditions géologiques et climatiques étant réunies, on observe dans certaines zones des glissements sur les pentes, l'effondrement de carrières, de cavités naturelles mais aussi du sous-sol de certaines villes comme Fès.

Les risques les plus importants sont localisés dans la partie ouest du bassin effondré de Sefrou au niveau de Binna plus particulièrement sur le versant ouest de la dépression de Sefrou, où le risque potentiel est représenté par l'écroulement des falaises travertineuses fracturées et karstifiées, et dans sa partie Est qui présente surtout des risques d'effondrement karstique d'ampleur variable selon les conditions litho-structurales et hydrogéologiques. Fès a connu dans un passé récent, des événements d'écroulement dans différents sites de falaises comme hafet Kaf el Azba, hafet My Driss, hafet Benzakour et hafet Hay Hassani, occasionnant des morts, blessés et dégâts matériels. Entre 1985 et 1999, 171 morts et 90 blessés sont recensés, comme bilan des 7 accidents d'écroulement de falaises, dont les abords immédiats sont envahis par les constructions anarchiques, souvent de plusieurs niveaux. Les principales falaises à risque d'instabilité se situent dans les secteurs Nord sur des formations lithologiques de travertin fissuré, de travertin/grotte ou celles de marne sableuse.

5. Contraintes et potentialités

Les principales contraintes soulevées au niveau de la région Fès-Meknès sont :

- La capacité du couvert forestier à se régénérer naturellement est faible et la reforestation par les services forestiers reste insuffisante ce qui peut réduire significativement les recettes de la région issues de l'exploitation des produits ligneux et non ligneux extraits de la forêt ;
- La forte pression anthropique entraîne la réduction des habitats naturels et une diminution de la biodiversité ce qui pourrait engendrer une dégradation environnementale irréversible à long terme nécessitant des fonds colossaux pour remédier à cette situation ;
- Le patrimoine naturel est insuffisamment valorisé faisant rater à la région de bonnes opportunités en matière de développement du tourisme de nature pouvant constituer un bon levier pour le progrès de la région FM ;
- Les risques d'inondations sont ponctuels et localisés, ceci pourrait provoquer des pertes en vie humaine et matérielles induisant une inertie de l'activité régionale ce qui n'encouragera par les investisseurs ;
- Les ressources en eau au niveau de la région sont soumises à des pressions qui émanent principalement de facteurs climatiques, des rejets liquides et solides qui affectent la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau ce qui menacera la santé de la population et affectera négativement la qualité du cadre de vie des citoyens ;
- A cause de l'absence d'une généralisation de décharges contrôlées au niveau des provinces/préfectures relevant de la région FM, le bien-être de la population avoisinante risque d'être menacé, ceci constitue une source de tensions entre cette dernière et les acteurs locaux donnant ainsi une image négative sur la région en matière de gestion des déchets ;

- Le changement climatique au niveau régional notamment les phénomènes extrêmes pourraient se manifester sous forme de sécheresse accrue ou des épisodes pluvieux de plus en plus violents aggravant ainsi les phénomènes érosifs ce qui pourrait détruire sur les infrastructures de la région et déstabilisera la circulation et la mobilité de la population et les marchandises ;
- La surexploitation et la dégradation des ressources naturelles par les activités d'élevage ainsi que la destruction des forêts due aux incendies pourraient entraver le développement d'une excellente source d'énergie renouvelable ; la Géothermie de la biomasse ; qui constitue une bonne alternative à exploiter pour faire diminuer la facture énergétique au niveau régional ;
- La forte croissance démographique qu'a connue le Maroc ces vingt dernières années et dans cette mouvance, la région de Fès- Meknès, s'est traduite par une concentration de la population en milieu urbain dont l'accroissement a été plus rapide que celui du milieu rural. Le fort développement des villes qui a en découlé a eu pour conséquence une pression proportionnellement aux nombres d'habitants plus forte sur l'environnement avec une aggravation nette des problèmes liés aux rejets des eaux usées, à l'élimination des déchets et à d'autres types de pollutions ;

Par ailleurs, la région de Fès-Meknès souffre d'une image fortement ternie, notamment par le manque de propreté, la dégradation des espaces verts et des espaces publics en général, la persistance de l'habitat insalubre, la carence des équipements sportifs et culturels et la piètre qualité des services urbains. Le traitement de l'ensemble de ces problèmes est de nature à améliorer qualitativement le cadre de vie et, par la même occasion, de renforcer le pouvoir d'attraction de la région sur les investisseurs, les cadres et les touristes. L'amélioration du cadre de vie, condition indispensable à la promotion de la région, peut contribuer à la fixation des élites locales dont l'émigration actuelle, massive, constitue une véritable hémorragie de ressources humaines et financières. D'où la nécessité d'une nouvelle démarche pour identifier des solutions efficaces et concertées, afin de donner à la ville les opportunités les meilleures d'un développement durable.

Par ailleurs, la région de Fès-Meknès regorge des potentialités importantes en l'occurrence :

- Région en majeure partie bien arrosée ;
- Existence de sols caractérisés par des réserves utiles élevées et de bonne qualité agronomique;
- Grande richesse floristique et faunistique (montagnes, littoraux, steppe, rivières, barrages, Gueltas, ...etc) et présence de nombreux espaces peu densément peuplés et de différents types de mise en valeur agricole (pâturages, cultures, forêts, Alfa, etc.) ;
- Écosystème alfatier qui cache une grande diversité biologique et d'énormes potentialités pour le développement régional ;
- La nappe des Causes Moyen- Atlasiques : le château d'eau assurant plus de 50 % de l'alimentation du système aquifère du Saïs ;
- Région qui comprend plusieurs grands barrages (irrigation de plus de 1. 000. 000 ha)

- Eaux de surfaces de bonne qualité en général ;
- Présence de nombreuses sources d'eau ;
- Eaux souterraines de qualité bonne à moyenne ;
- Plusieurs espaces protégés avec deux parcs nationaux et une dizaine de SIBEs
- La région compte des acteurs impliqués dans la préservation de l'environnement avec les services des Eaux et Forêts, le Ministère chargé d'Environnement et plusieurs associations de protection de l'environnement ;
- Plusieurs espèces sont soumises à la réglementation par des textes de lois et le Maroc adhère à la législation internationale en matière de protection des ressources biologique
 - Position biogéographique favorable au développement écotouristique régional.

Perspectives de développement de l'environnement au niveau de la région FM

À la base du diagnostic Environnemental et du cadre de vie en relation avec le Développement Durable au niveau de la région Fès –Meknès et suite aux entretiens avec tous les acteurs et les intervenants publics ou privés intéressés par la protection et la durabilité des potentialités naturelles et la lutte contre la pollution, les perspectives de ladite région en matière de développement de l'environnement peuvent être énumérées comme suit :

- Les carrières représentent un atout pour le développement : abondance et diversité des produits issus des carrières dans l'arrière-pays
- Développer une région durable (Fès-Meknès) doit répondre à des objectifs globaux (protection de la biodiversité, empreinte écologique, lutte contre la pollution) et locaux (resserrement urbain, qualité de vie, nouvelles formes de mobilité, mixité sociale...etc)
- Création d'un pôle scientifique de niveau international sur la région Durable dans la capitale de la région (Fès)
- Mise en œuvre d'instruments réglementaires et opérationnels en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la promotion de la région
- Renforcement des espaces de loisirs (terrains, centres culturels, bibliothèques...) de la couverture en équipements socio-culturels pour l'encadrement des jeunes Implication de la société civile dans l'action pour la propreté et l'amélioration de l'image de la région
- Il est indispensable de faire en sorte que les politiques économiques et sectorielles (par exemple énergie, agriculture, transports) intègrent des objectifs environnementaux, car elles ont un impact plus grand que celui des seules politiques environnementales : les politiques d'atténuation du changement climatique peuvent également protéger la biodiversité, si les émissions sont réduites en évitant la déforestation.
- Une meilleure information sur les coûts et avantages aidera à mieux cerner les coûts de l'inaction et à justifier de manière convaincante les réformes en faveur de la croissance verte.

- Création d'un parc naturel régional pour une meilleure protection des ressources forestières ;
- Orienter la mobilisation vers les eaux de surface : adopter une stratégie dont certains axes convergent vers les orientations des PDAIREs des agences de bassin du Sebou et de la Moulouya, cela permet entre autres de :
 - garantir la qualité des eaux de surface qui sont actuellement menacées par la pollution
 - généraliser la desserte en eau
 - maîtriser et optimiser la consommation en eau d'irrigation
- Création du système d'information de gestion de l'eau : les agences de bassins Hydrauliques de Sebou et Moulouya en tant qu'autorités régionales de l'eau disposent de tous les ingrédients pour concrétiser ce projet
- Élaboration d'un schéma directeur de dépollution industrielle régionale :
 - Assainissement en milieu rural
 - Généralisation du réseau d'assainissement dans les centres urbains
 - Réhabilitation et rénovation du réseau dans les centres urbains
- Mise en place d'une cellule régionale pour la gestion des margines : implanter des stations de traitement convenable de margines (traitement biologique avec des digesteurs puissants, ou évaporation naturelle combinée à de l'évaporation forcée ou autre) qui permettra de restituer au milieu naturel des eaux épurées conformes aux normes de rejets nationaux ;
- Amélioration du processus de trituration des olives : vu l'importance des unités de trituration des olives et leur contribution à la valeur ajoutée agricole au niveau de la région, il est important d'améliorer leur processus de trituration afin de minimiser les nuisances environnementales ;
- Vulgarisation du Système de Management Environnemental (SME) au niveau des unités : la mise en place d'un projet de développement industriel écologiquement durable, spécifique aux industries régionales représente une bonne alternative ; □
Renforcement de la prise en charge des rejets des tanneries :
 - Faire un diagnostic de la situation des tanneries
 - Traitement des rejets des tanneries
 - L'établissement d'une stratégie régionale pour le transport dans les zones urbaines ;
 - L'encouragement à l'utilisation des modes de déplacements propres ;
 - Renforcement des mécanismes de protection contre les inondations ;
 - Renforcement des plans d'aménagement des bassins versants
 - La mise en place des normes spécifiques aux rejets de chaque type d'industrie, transformation, cimenterie
 - Gestion intégrée du sol

- Développer un programme de recherche national centré sur le thème SOL
- Répertorier et connaître l'ensemble des espèces présentes dans la région
- Développer le tri sélectif de la source au traitement
- Instaurer une bonne gouvernance environnementale régionale

Conclusion

La région de Fès-Meknès se caractérise par ses riches potentialités naturelles, avec son réseau hydrographique fourni, son relief diversifié et sa remarquable biodiversité aussi bien floristique que faunistique. Le présent diagnostic analytique a fait ressortir un certain nombre de contraintes naturelles et /ou anthropiques pouvant hypothéquer les ambitions socioéconomiques de la région. En termes de biodiversité et d'écosystèmes, la région connaît une importante hétérogénéité géologique et des zones biogéographiques de transition et présente une biodiversité biologique importante, parfois même remarquable sur les milieux les plus riches, tels les SIBEs, les parcs nationaux de Tazzeka et Ifrane et les réserves naturelles. Elle possède, en effet, une large palette d'écosystèmes très riches du point de vue floristique et faunistique, formant des paysages remarquables.

Pourtant, la région ne tire pas vraiment avantage de ce milieu varié et riche. Plusieurs types de nuisances menacent les fonctions des écosystèmes de la région et réduisent leur richesse : déboisement, pollution, surpâturage, surexploitation. La pression exercée par les activités économiques et les implantations urbanistiques a engendré une dégradation régulière des sites naturels de la région. Les parcours et les surfaces forestières utilisées pour l'alimentation du bétail connaissent des problèmes de surexploitation et d'érosion, imposant ainsi le confinement des éleveurs dans les zones de montagne. Les modalités et les conséquences de l'accroissement démographique sont visibles aussi bien sur le plan de la pression sur le milieu naturel, la pression foncière et l'accroissement des besoins en terre que sur la proportion nettement croissante de la population urbaine et les dynamiques spatiales de concentration du peuplement qui l'ont accompagné dans la région FM.

Bien que la région soit parmi les zones les plus arrosées du Maroc, les ressources hydriques superficielles et souterraines deviennent pour l'ensemble de la région un des handicaps majeurs. Face à la diversité des usages et aux besoins croissants, le spectre d'un déficit alarmant plane sur l'avenir. A ces risques, s'ajoutent des pressions réelles et intenses, liées aux facteurs anthropiques à savoir l'intensification des pompages, les rejets et déversements sans traitements préalables dans la nature notamment au niveau du sol et des oueds. Les ressources en sol sont ainsi exposées à plusieurs facteurs de dégradation, dont l'érosion hydrique constitue une des principales causes en raison des oscillations pluviométriques et de la nature du relief (prédominance de fortes pentes). La dégradation est accentuée par la pression démographique sur les ressources, et les techniques culturales et d'élevage pratiquées d'une manière aléatoire et peu prévoyante.

La gestion des déchets solides et liquides constitue un problème ardu pour l'environnement au niveau régional : nature des rejets, modes de collecte inadéquats, cas croissants de contamination de la nappe, émanation de biogaz, dégradation du cadre paysager, insalubrités et risques d'épidémies des populations. Plusieurs programmes de lutte contre ces maux sont en cours, mais restent insuffisants pour réduire la vulnérabilité de la région face aux rejets et dégradations.

Actuellement, seul l'assainissement domestique est considéré comme l'un des problèmes environnementaux les plus épineux affectant la qualité des ressources en eau de la région de Fès-Meknès.

L'urbanisation entraîne non seulement une concentration des sources de pollution, mais son aggravation croissante par habitant. Elle ajoute des pollutions d'origine industrielle à la pollution domestique. Ainsi le problème, qui ne se pose guère en termes inquiétants dans les zones rurales, prend de plus en plus d'importance, en valeurs absolues, dans l'ensemble de la région de Fès-Meknès.

Le Programme national de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique vise à rehausser la contribution des Énergies Renouvelables à 20 % du bilan électrique national et à réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 15 % en 2020 et de près de 25 % en 2030. Dans cette optique, la région de Fès-Meknès recèle un potentiel important en matière des énergies solaire, éolienne, hydro-électrique et géothermique lié à la biomasse.

Par leur intensité et/ou leur récurrence, des phénomènes d'incidents et de calamités d'origine naturelle constituent une importante source de risque pour les personnes et les biens au niveau de la région Fès-Meknès. La vulnérabilité liée aux risques naturels est en constante augmentation, en bonne partie à cause du mode d'urbanisation et de l'accroissement significatif de sa densité au niveau des principaux centres urbains. L'urbanisation rampante et peu ou non maîtrisée prend de l'ampleur, attisée par le développement d'activités économiques sporadiques, d'une part, et en raison de la spéculation effrénée qui anime les interminables extensions des périmètres ouverts à la construction de l'habitat, d'autre part.

La nature géologique peu poreuse des terrains, les méandres du relief et les très fortes et imprévisibles variations du régime pluviométrique font que les inondations menacent de constituer un risque majeur et perdurable. Plusieurs zones et centres urbains sont touchés par ce phénomène et leurs pertes économiques s'avèrent considérables. La chaîne rifaine est au Maroc la zone montagneuse la plus dangereusement attaquée par l'érosion. Le risque de tremblements de terre demeure particulièrement menaçant pour certaines grandes étendues de la région (Fès, Taza). Au titre des risques auparavant récurrents, l'existence d'un risque lié aux invasions de criquets s'amenuise et paraît aujourd'hui relativement maîtrisé grâce à des mesures de prévention en amont. Par ailleurs, les incendies de forêt figurent parmi les sources un risque qui dévaste fréquemment les surfaces boisées du Rif, principalement du fait des activités humaines hors de toute prudence et advertance. De même, les risques liés aux glissements de terrain sont également d'une récurrence non négligeable au niveau de la région et avec des répercussions calamiteuses dans un certain nombre de zones, aussi bien pour l'habitat que pour les activités économiques.

Compte tenu de ce constat, et dans une perspective de maîtrise et d'adaptation aux conditions naturelles, il est primordial de procéder à la réalisation d'un certain nombre d'actions en amont de tout aménagement du territoire :

- Consolider les programmes en cours contre les inondations ;
- Approfondir la connaissance des phénomènes de risque et de leurs effets socio-économiques et sur les territoires auprès des acteurs locaux et populations ;
- Intégrer les principaux risques dans les documents d'urbanisme ;

- Réaliser des études intégrées des risques majeurs au niveau de la Région.

Un cadre législatif adéquat et actualisé permet de prévenir et réduire les risques. Il est appelé à mettre en place des procédures de gestion de crise en cas de survenance de ces risques.



D. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE



Ce chapitre traite du capital humain de la région et ses principales caractéristiques démographiques. Il est consacré à la présentation des principaux indicateurs de la population et des tendances démographiques observées au niveau de la région et de ses composantes ainsi que les facteurs explicatifs des évolutions des caractéristiques sociodémographiques.

Les données qui sous-tendent ce diagnostic sont tirées essentiellement des résultats des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1994, 2004 et 2014.

Une partie de ce chapitre est réservée à la présentation des projections démographiques de la région et de ses composantes à l'horizon 2036, réalisées dans le cadre de cette mission selon les techniques démographiques en vigueur en attendant la diffusion des projections officielles réalisées habituellement après chacun des recensements à la lumière des informations démographiques disponibles.

Les caractéristiques sociodémographiques, qui seront scrutées et développées au cours de ce chapitre et qui permettront de cerner le profil démographique de la région et les spécificités de sa population, constitueront une base essentielle pouvant asseoir les politiques et les programmes visant l'élaboration de nouvelles orientations du développement économique et social de la région.

1. Présentation des effectifs de la population de la région selon le RGPH 2014

Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de septembre 2014, la population légale de la Région de Fès Meknès a atteint l'effectif de 4. 236. 892 habitants, contre 3. 873. 214 en 2004.

La population de la région représente 12,5% de la population du Royaume. C'est l'une des cinq premières régions les plus peuplées du Maroc. Elle occupe de point de vue poids démographique le 4ème rang au niveau national.

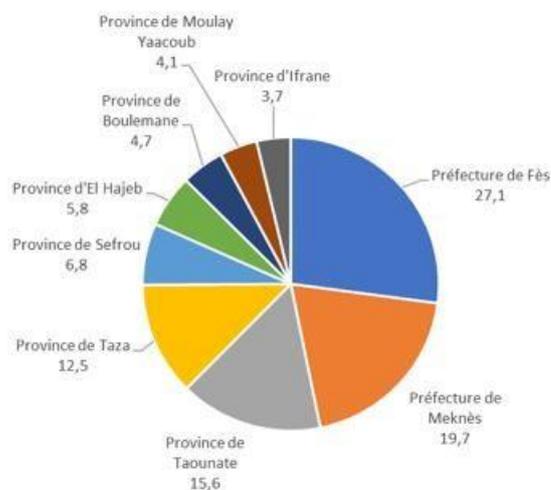
Tableau 19 : Effectifs de la population des provinces et préfectures de la région de Fès Meknès selon les résultats du RGPH 2014

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Effectifs de la population</i>	<i>Poids démographique</i>
<i>Préfecture de Fès</i>	1 150 131	27,1
<i>Préfecture de Meknès</i>	835 695	19,7
<i>Province de Taounate</i>	662 246	15,6
<i>Province de Taza</i>	528 419	12,5
<i>Province de Sefrou</i>	286 489	6,8
<i>Province d'El Hajeb</i>	247 016	5,8
<i>Province de Boulemane</i>	197 596	4,7
<i>Province de Moulay Yaacoub</i>	174 079	4,1
<i>Province d'Ifrane</i>	155 221	3,7
Total de la région	4 236 892	100

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH 2014.

Graphe 9 : Effectifs de la population des provinces et préfectures de la région de Fès Meknès selon les résultats du RGPH 2014

La répartition de la population par préfecture et province fait ressortir la prédominance du bi-pôle Fès Meknès qui représente presque la moitié de la population totale de la région (47%). En seconde position viennent les provinces de Taounate et Taza, avec des poids démographiques respectifs de 15% et 12%. Les autres provinces abritent entre 4% et 7% de la population totale de la région.



2. Evolution de la population de la région : un grand contraste entre les composantes territoriales

La population de la région de Fès-Meknès affiche un rythme de croissance relativement moyen, mais en baisse continue au cours des dernières décennies sans freiner, toutefois, l'évolution à la hausse de la population globale de la région. En effet, la population totale de la région est passée de 3. 425. 782 habitants en 1994 à 3. 873. 214 habitants en 2004, pour atteindre 4. 236. 892 habitants en 2014. Ces résultats dénotent un croît global net de 363. 678 habitants entre 2004 et 2014.

Tableau 20 : Evolution de la population des provinces et préfectures de la région de Fès Meknès durant la période 1994 – 2014

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Population en 1994</i>	<i>Population en 2004</i>	<i>Population en 2014</i>	<i>Accroissement global 1994-2004</i>	<i>Accroissement global 2004-2014</i>
<i>Préfecture de Fès</i>	<i>796 180</i>	<i>977 946</i>	<i>1 150 131</i>	<i>181 766</i>	<i>172 185</i>
<i>Préfecture de Meknès</i>	<i>608 441</i>	<i>715 285</i>	<i>835 695</i>	<i>106 844</i>	<i>120 410</i>
<i>Province de Taounate</i>	<i>628 840</i>	<i>665 961</i>	<i>662 246</i>	<i>37 121</i>	<i>-3 715</i>
<i>Province de Taza</i>	<i>557 857</i>	<i>558 853</i>	<i>528 419</i>	<i>996</i>	<i>-30 434</i>
<i>Province de Sefrou</i>	<i>237 095</i>	<i>261 545</i>	<i>286 489</i>	<i>24 450</i>	<i>24 944</i>
<i>Province d'El Hajeb</i>	<i>180 494</i>	<i>214 712</i>	<i>247 016</i>	<i>34 218</i>	<i>32 304</i>
<i>Province de Boulemane</i>	<i>161 622</i>	<i>185 110</i>	<i>197 596</i>	<i>23 488</i>	<i>12 486</i>
<i>Province de Moulay Yaacoub</i>	<i>127 576</i>	<i>150 422</i>	<i>174 079</i>	<i>31 846</i>	<i>14 657</i>
<i>Province d'Ifrane</i>	<i>127 677</i>	<i>143 380</i>	<i>155 221</i>	<i>15 703</i>	<i>11 841</i>
<i>Total de la région</i>	<i>3 425 782</i>	<i>3 873 214</i>	<i>4 236 892</i>	<i>447 432</i>	<i>363 678</i>

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH 1994, 2004 et 2014 ; calculs du BET SUD.

En comparaison avec le Recensement de 2004, l'effectif de la population de la région a enregistré en 2014 un accroissement absolu au taux de 9,4%, taux inférieur néanmoins à celui enregistré durant la période intercensitaire précédente et qui s'élève à 13,1%.

Des tendances d'évolution similaires, observées au niveau de la région, ont été également enregistrées au niveau des préfectures et provinces qui la composent mais avec des rythmes et intensités variables. En effet, les évolutions quoique modérées ont été positives pour les préfectures et provinces de la région, exceptées les provinces de Taza et de Taounate où les croissances démographiques ont été négatives durant la période intercensitaire 2004 - 2014.

2.1. Evolution des taux d'accroissement démographique

Le taux annuel moyen d'accroissement démographique enregistré au niveau de la région durant la période 2004-2014 est de 0,90% contre 1,23% pour la période intercensitaire 1994-2004.

Les taux moyens annuels d'accroissement démographiques enregistrés au niveau de la région et de ses composantes demeurent inférieurs à ceux enregistrés au niveau national sauf pour les préfectures de Fès, Meknès et les provinces de Moulay Yaâcoub et d'El Hajeb où les rythmes de croissance démographique observés ont été supérieurs aux moyennes nationales. En revanche, des taux moyens annuels d'accroissement négatifs ont marqué l'évolution démographique des provinces de Taza et de Taounate.

Vraisemblablement, cette baisse serait la résultante de plusieurs phénomènes dont la migration, la chute des niveaux de fécondité observée depuis le début des années 80 et surtout la profondeur

des mutations socio-économiques qu'a connus la région, à l'instar de la plupart des régions du Royaume, lors d'une période dite de transition démographique manifeste. On verra au niveau des passages concernant la répartition de la population selon le milieu de résidence (Tableau 110) que même un recul des effectifs démographiques a concerné le milieu rural des provinces de Taounate et de Taza au cours de la période intercensitaire 2004 – 2014.

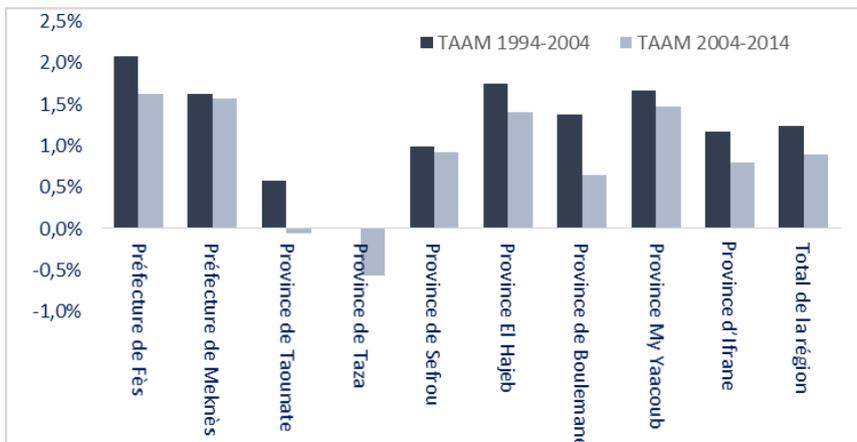
Tableau 21 : Evolution des taux moyens annuels de croissance démographique des provinces et préfectures de Fès Meknès durant la période 1994 – 2014

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Population en 1994</i>	<i>Population en 2004</i>	<i>Population en 2014</i>	<i>TAAM 1994-2004</i>	<i>TAAM 2004-2014</i>
<i>Préfecture de Fès</i>	<i>796 180</i>	<i>977 946</i>	<i>1 150 131</i>	<i>2,08%</i>	<i>1,63%</i>
<i>Préfecture de Meknès</i>	<i>608 441</i>	<i>715 285</i>	<i>835 695</i>	<i>1,63%</i>	<i>1,57%</i>
<i>Province de Taounate</i>	<i>628 840</i>	<i>665 961</i>	<i>662 246</i>	<i>0,58%</i>	<i>-0,06%</i>
<i>Province de Taza</i>	<i>557 857</i>	<i>558 853</i>	<i>528 419</i>	<i>0,02%</i>	<i>-0,56%</i>
<i>Province de Sefrou</i>	<i>237 095</i>	<i>261 545</i>	<i>286 489</i>	<i>0,99%</i>	<i>0,92%</i>
<i>Province d'El Hajeb</i>	<i>180 494</i>	<i>214 712</i>	<i>247 016</i>	<i>1,75%</i>	<i>1,41%</i>
<i>Province de Boulemane</i>	<i>161 622</i>	<i>185 110</i>	<i>197 596</i>	<i>1,37%</i>	<i>0,65%</i>
<i>Province de Moulay Yaacoub</i>	<i>127 576</i>	<i>150 422</i>	<i>174 079</i>	<i>1,66%</i>	<i>1,47%</i>
<i>Province d'Ifrane</i>	<i>127 677</i>	<i>143 380</i>	<i>155 221</i>	<i>1,17%</i>	<i>0,80%</i>
<i>Total de la région</i>	<i>3 425 782</i>	<i>3 873 214</i>	<i>4 236 892</i>	<i>1,24%</i>	<i>0,90%</i>
<i>Total National</i>	<i>26 073 717</i>	<i>29 891 708</i>	<i>33 848 242</i>	<i>1,38%</i>	<i>1,25%</i>

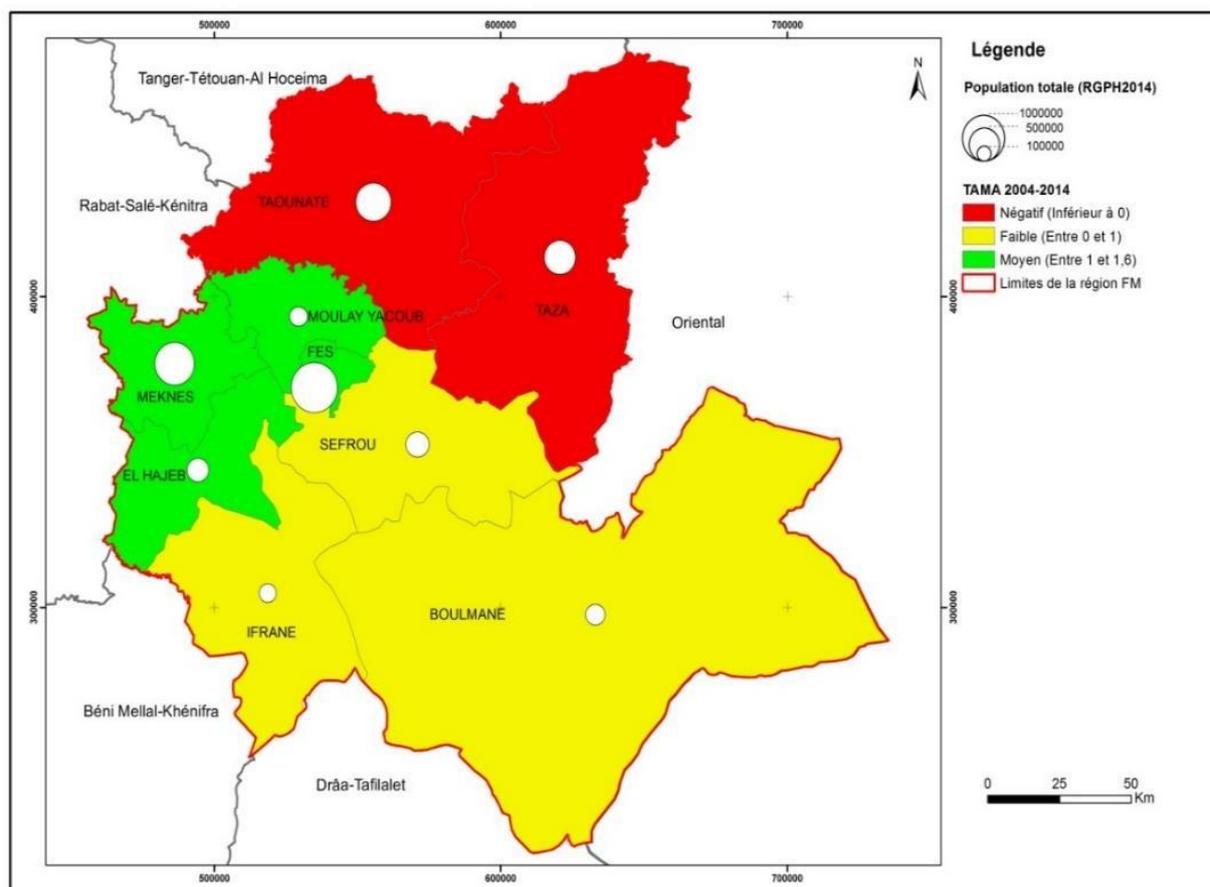
Source : Haut-commissariat au Plan RGPH 2014 ; calculs des consultants du BET SUD.

Grphe 10 : Evolution des taux moyens annuels de croissance démographique des provinces et préfectures de la région Fès Meknès durant la période 1994 – 2014

Sources : HCP, BET SUD.



La carte ci-après schématise les niveaux du taux d'accroissement annuel moyen concernant chacune des préfectures et provinces de la région entre 2004 et 2014.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Carte 12 : Taux d'accroissement annuel moyen au cours de la période 2004 - 2014

2.2. Répartition spatiale de la population de la région et de ses composantes

La répartition de la population de la région selon les préfectures et provinces n'est pas homogène et présente certaines disparités. En effet, près de 75% de la population se concentre dans les préfectures de Fès Meknès et les provinces de Taza et de Taounate et 25% dans les cinq autres provinces de la région.

Selon leur poids démographique, les composantes de la région peuvent être réparties en trois grandes catégories :

- Les préfectures ou provinces dont la population dépasse un million d'habitants : seule la préfecture de Fès satisfait à cette condition avec 1. 150. 131 personnes ;
- Les préfectures ou provinces dont la population est supérieure à 500. 000 habitants et inférieure à un million d'habitants. Cette catégorie qui représente 48% des résidents de la région, regroupe la préfecture de Meknès et les provinces de Taza et de Taounate ;
- La troisième catégorie qui représente 25% de la population totale de la région, regroupe les provinces dont la population est inférieure à 500. 000 habitants en l'occurrence, les provinces de Sefrou, Moulay Yaâcoub, El Hajeb, Boulemane et Ifrane.

Cette classification, somme toutes objective, traduit l'existence de disparités démographiques infrarégionales qui s'imposent d'elles-mêmes comme repères pour les futures implantations de catégories particulières d'équipements.

2.3. Densité de la population

La superficie totale de la région est de 40 423 km², soit 5,69% de la superficie totale du Royaume. Elle abrite 12,5% de la population du pays selon le RGPH 2014. Ainsi la densité observée au niveau de la région est de 105 habitants au km², contre environ 47,7 au niveau national.

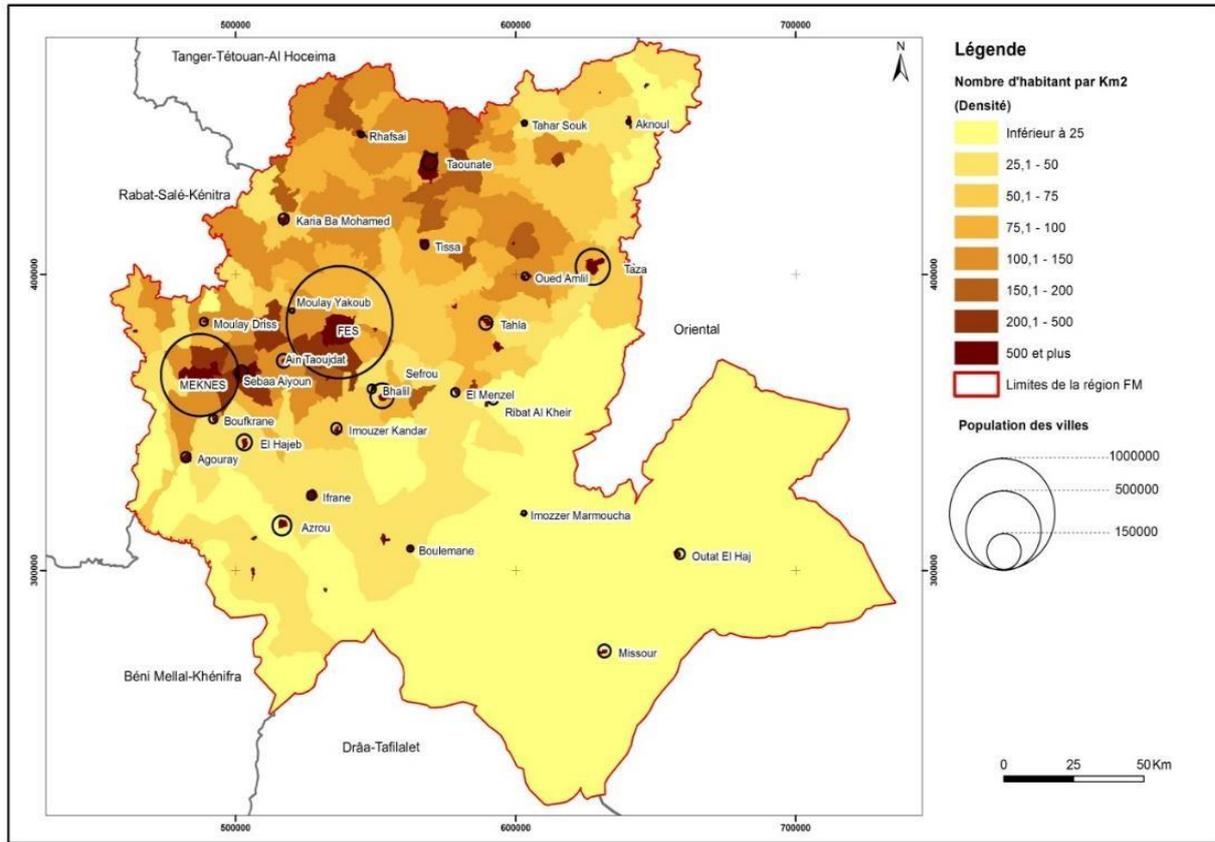
Les préfectures de Fès et Meknès sont les plus denses avec respectivement 3464hab/km² et 468hab/km².

Tableau 22 : Superficie, population et densité dans la région de Fès Meknès en 2014

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Superficie en km²</i>	<i>Population en 2014</i>	<i>Densité en Hab./km²</i>
<i>Préfecture de Fès</i>	<i>332</i>	<i>1 150 131</i>	<i>3464</i>
<i>Préfecture de Meknès</i>	<i>1 786</i>	<i>835 695</i>	<i>468</i>
<i>Province de Taounate</i>	<i>5 585</i>	<i>662 246</i>	<i>119</i>
<i>Province de Taza</i>	<i>7 098</i>	<i>528 419</i>	<i>74</i>
<i>Province de Sefrou</i>	<i>4 008</i>	<i>286 489</i>	<i>71</i>
<i>Province d'El Hajeb</i>	<i>2 209</i>	<i>247 016</i>	<i>112</i>
<i>Province de Boulemane</i>	<i>14 395</i>	<i>197 596</i>	<i>14</i>
<i>Province de Mly Yaacoub</i>	<i>1 700</i>	<i>174 079</i>	<i>102</i>
<i>Province d'Ifrane</i>	<i>3 310</i>	<i>155 221</i>	<i>47</i>

Total de la région	40 423	4 236 892	105
Total du Royaume	710 000	33 848 242	48

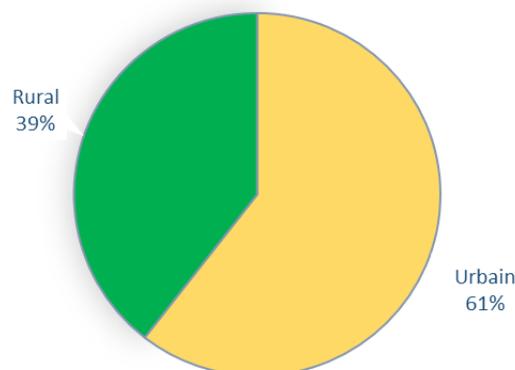
Source : HCP (RGPH 2014 et annuaire statistique de la région Fès Meknès) ; calculs BET SUD.



Carte 13 : Nombre d'habitants au kilomètre carré en 2014

2.4. Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence

En 2014 et par milieu de résidence, la population de la région de Fès-Meknès est répartie entre 2. 564. 220 citadins et 1. 672. 672 ruraux. Ce qui se traduit par un taux d'urbanisation de 60,56 % qui est proche de celui enregistré au niveau national 60,36%.



Graph 11 : Population en % de la région selon le milieu de résidence

Source : HCP, BET SUD.

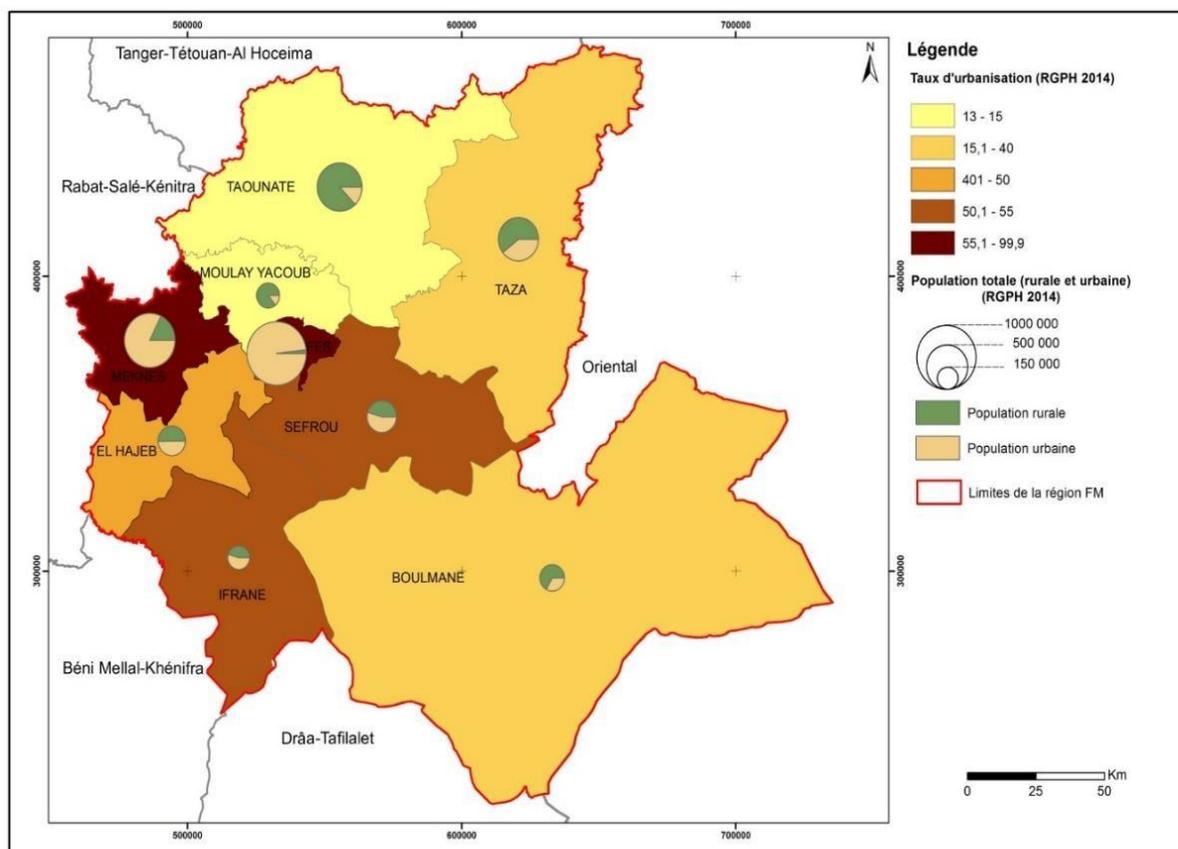
Tableau 23 : Evolution de la population de la région de Fès Meknès selon la préfecture ou province et le milieu de résidence

Province ou préfecture	Population en 1994			Population en 2004			Population en 2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Préfecture de Fès	775 148	21 032	796 180	958 613	19 333	977 946	1 129 768	20 363	1 150 131
Préfecture de Meknès	465 124	143 317	608 441	574 552	140 733	715 285	687 575	148 120	835 695
Province de Taounate	52 274	576 566	628 840	75 993	589 968	665 961	86 222	576 024	662 246
Province de Taza	206 181	351 676	557 857	194 467	364 386	558 853	207 984	320 435	528 419
Province de Sefrou	102 353	134 742	237 095	128 589	132 956	261 545	155 625	130 864	286 489
Province d'El Hajeb	65 047	115 447	180 494	94 186	120 526	214 712	121 797	125 219	247 016
Province de Boulemane	36 781	124 841	161 622	55 698	129 412	185 110	65 689	131 907	197 596
Province de Moulay Yaacoub	2 727	124 849	127 576	11 245	139 177	150 422	25 075	149 004	174 079
Province d'Ifrane	61 063	66 614	127 677	73 782	69 598	143 380	84 485	70 736	155 221
Total de la région	1 766 698	1 659 084	3 425 782	2 167 125	1 706 089	3 873 214	2 564 220	1 672 672	4 236 892
Total du Royaume	13 421 026	12 652 691	26 073 717	16 463 634	13 428 074	29 891 708	20 432 439	13 415 803	33 848 242

Source : Haut-Commissariat au Plan, RGPH 2014 ; calculs des consultants du BET SUD.

Les données relatives à la répartition de la population selon le lieu de résidence font ressortir les faits suivants :

- Deux composantes territoriales seulement ont des proportions de population urbaine supérieures à celles observées au niveau de la région. Il s'agit des deux plus importants pôles urbains, à savoir les préfectures de Fès et de Meknès.
- Deux provinces ont des populations dont plus de la moitié est urbaine. Il s'agit des provinces de Sefrou et d'Ifrane.
- Plusieurs provinces restent à prépondérance rurale. Ceci concerne toutes les provinces qui n'ont pas été signalées dans les deux points abordés précédemment.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Carte 14 : Taux d'urbanisation des préfectures et des provinces de la région de Fès Meknès

La ruralité caractérise notamment deux provinces, celles de Moulay Yaacoub et de Taounate avec des taux de ruralité respectifs de 85,6% et de 87,0%.

- Une tendance au dépeuplement des espaces ruraux est perceptible dans certaines composantes de la région telles que la préfecture de Fès et les provinces de Taza, Taounate et Sefrou.

La carte suivante présente le niveau d'urbanisation des préfectures et provinces de la région.

2.5. Evolution des taux d'urbanisation

La population urbaine de la région est passée de 1. 766. 698 en 1994 à 2. 167. 125 en 2004 pour s'établir à 2. 564. 220 en 2014, soit un rythme d'accroissement annuel moyen de 1,8% durant les deux dernières décennies.

Les résultats des recensements précédents de la population montrent qu'à peine la moitié de la population de la région (51,6%) résidait en milieu urbain en 1994. Ce taux de près de 60,5% en 2014 avoisine celui qui a été enregistré au niveau national (60,4%), soit trois habitant sur cinq. Il a

d'énormes implications sur le plan de la programmation des opérations d'aménagements et de la nature des dépenses d'investissements liés aux besoins des nouveaux résidents en milieu urbain.

Par ailleurs, 70% de la population urbaine est concentrée dans les deux préfectures de Fès et Meknès à cause du poids de ces deux métropoles. Cette accentuation de l'urbanisation, qui est la résultante de plusieurs éléments dont l'accroissement naturel, l'exode rural et l'extension des périmètres urbains, aurait d'énormes incidences à court et à moyen terme sur les impératifs de la gouvernance de la région.

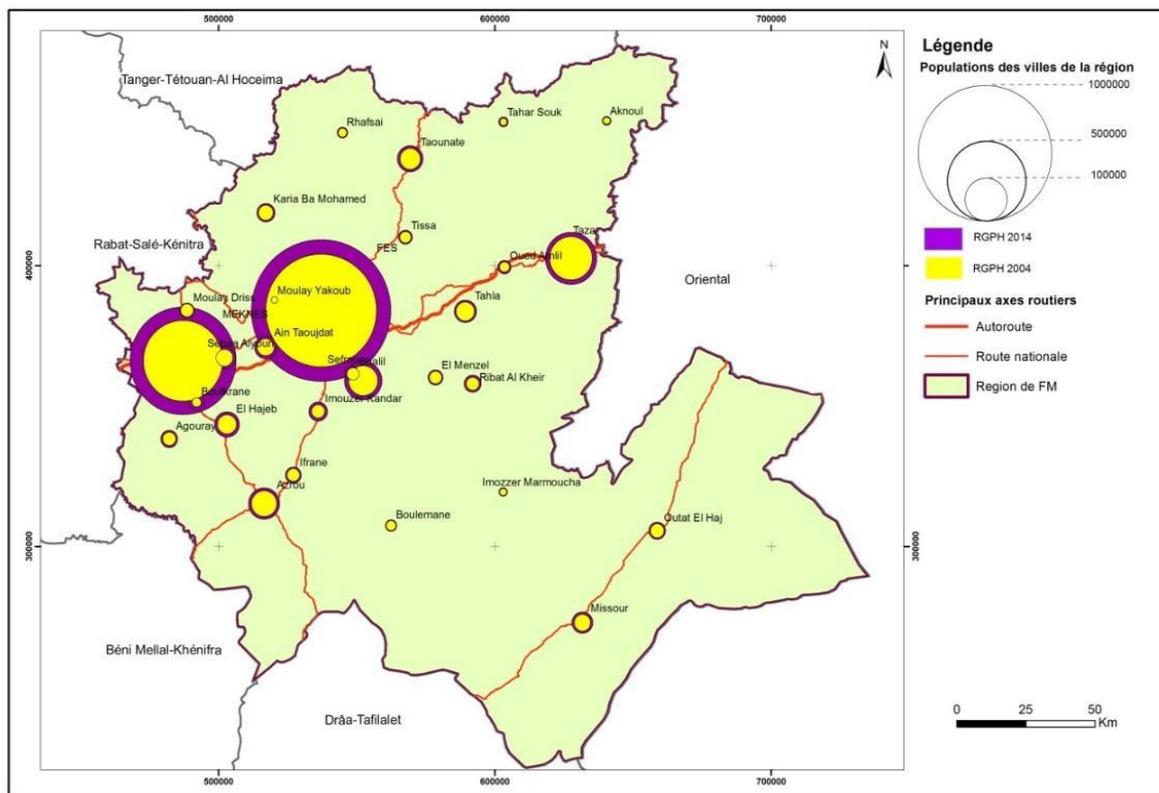
Les taux d'urbanisation observés au niveau de toutes les provinces de la région sont certes inférieurs à la moyenne régionale et le plus bas taux d'urbanisation a été enregistré dans la province de Taounate (13%). Toutefois, la tendance demeure à plus d'urbanisation, avec tout ce que cela implique comme charges pour les communes et la collectivité régionale. Tout indique que le taux d'urbanisation irait croissant pour l'ensemble de la région Fès-Meknès ; mais ce qui est sûr aujourd'hui c'est que la région est dotée de deux métropoles régionales Fès et Meknès, dont le potentiel urbain peut constituer une véritable locomotive de développement de la région avec un chef-lieu, dont les fonctions restent à définir par rapport à la synergie escomptée du bi-pôle d'une part, et en relation avec les impératifs de promotion des autres composantes territoriales de la région et par rapport à la dynamisation des échanges avec les autres régions du pays.

Tableau 24 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Fès Meknès et de ses composantes durant la période 1994 – 2014.

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Taux d'urbanisation en 1994</i>	<i>Taux d'urbanisation en 2004</i>	<i>Taux d'urbanisation en 2014</i>
<i>Préfecture de Fès</i>	<i>97%</i>	<i>98%</i>	<i>98%</i>
<i>Préfecture de Meknès</i>	<i>76%</i>	<i>80%</i>	<i>82%</i>
<i>Province de Taounate</i>	<i>8%</i>	<i>11%</i>	<i>13%</i>
<i>Province de Taza</i>	<i>37%</i>	<i>35%</i>	<i>39%</i>
<i>Province de Sefrou</i>	<i>43%</i>	<i>49%</i>	<i>54%</i>
<i>Province d'El Hajeb</i>	<i>36%</i>	<i>44%</i>	<i>49%</i>
<i>Province de Boulemane</i>	<i>23%</i>	<i>30%</i>	<i>33%</i>
<i>Province de Moulay Yaacoub</i>	<i>2%</i>	<i>8%</i>	<i>14%</i>
<i>Province d'Ifrane</i>	<i>48%</i>	<i>52%</i>	<i>54%</i>
<i>Total de la région</i>	<i>52%</i>	<i>56%</i>	<i>61%</i>
<i>Total du Royaume</i>	<i>52%</i>	<i>55%</i>	<i>60%</i>

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH 2014 ; calculs des consultants du BET SUD.

La carte suivante montre la hiérarchie des villes et la domination de point de vue démographique de Fès et Meknès relayés dans ce sens par Taza :



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Source : HCP

Carte 15 : Tailles démographique des villes de la région de Fès Meknès

3. Caractéristiques démographiques de la population et de ses composantes préfectorales et provinciales

Cette partie sera consacrée à l'étude des principales caractéristiques démographiques de la région et de ses composantes à travers notamment la répartition de la population par sexe, par âge, la nuptialité, la fécondité, etc.

Répartition de la population selon le sexe

La population de la région est composée de 49,5% d'hommes et de 50,5% de femmes. Presque les mêmes proportions sont enregistrées au niveau des préfectures et des provinces de la région à l'exception de celles de Taounate et de Moulay Yaâcoub où les proportions de femmes sont inférieures à celles des hommes.

Tableau 25 : Répartition de la population totale de la région et de ses composantes par sexe

Province ou préfecture	Masculin	Taux	Féminin	Taux	Ensemble	Taux
	Effectif		Effectif		Effectif	
Préfecture de Fès	567 132	49,5%	578 956	50,5%	1 146 088	100%
Préfecture de Meknès	408 004	49,3%	419 475	50,7%	827 479	100%
Province de Taounate	331 007	50,1%	329 729	49,9%	660 736	100%
Province de Taza	259 260	49,2%	267 726	50,8%	526 986	100%
Province de Sefrou	138 871	49,0%	147 067	51,0%	285 938	100%
Province d'El Hajeb	122 907	49,9%	123 266	50,1%	246 173	100%
Province de Boulemane	97 324	49,3%	100 151	50,7%	197 475	100%
Province de Moulay Yaacoub	88 071	51,1%	84 240	48,9%	172 311	100%
Province d'Ifrane	75 661	49,2%	78 110	50,8%	153 771	100%
Total de la région	2 088 237	49,5%	2 128 720	50,5%	4 216 957	100%

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH 2014 ; calculs des consultants du BET SUD.

La répartition par milieu de résidence fait ressortir que :

- En milieu urbain 49,1% d'hommes et 50,9% de femmes,
- En milieu rural 50,2% d'hommes et 49,8% de femmes.

Le rapport de masculinité, déterminé par le nombre d'hommes pour cent femmes, s'est établi au niveau de la région à 98,1. Par milieu de résidence il y a une prédominance relative des hommes par rapport aux femmes en milieu rural 100,8 et une prédominance des femmes par rapport aux hommes en milieu urbain avec un rapport de masculinité de 96,4.

3.1. Structure de la population par âge et sexe

L'analyse de la répartition de la population totale de la région par groupes d'âge quinquennaux montre que :

- 28,1% de la population à moins de 15ans

- 62,3% de l'effectif total ont entre 15 et 59 ans, catégorie qui domine la distribution par âge.
- Le 3^{ème} âge concernant la population ayant 60 ans ou plus représente 9,6%.

L'analyse de la structure par âge selon le milieu de résidence révèle que la population rurale est plus jeune que la population urbaine. En effet, 30,7% de ruraux et 26,3% de citadins ont moins de 15ans. Par ailleurs, il y a plus de personnes âgées en milieu rural (10%) qu'en milieu urbain (9,5%).

On observe une grande similitude entre la pyramide des âges de la population totale de la région et celle du milieu urbain.

Par ailleurs, les effectifs de personnes âgées prennent de l'ampleur, soit environ 10% de la population de la région. Ceci est traduit par les pyramides moins rétrécies à leurs sommets.

Les irrégularités apparentes dans la pyramide des âges de la population urbaine de la région FM, plus particulièrement au niveau des groupes d'âges 0-4 ans et 15 à 29 ans, sont significatives d'une immigration à ces âges vers le milieu urbain de la région. Cette immigration serait survenue soit sous forme individuelle pour les personnes âgées de 15 à 29 ans, notamment pour des raisons de travail ou d'étude, soit sous forme d'immigration de ménages avec de jeunes enfants de moins de 5 ans.

3.2. Répartition de la population selon l'état matrimonial

En se basant sur les données du RGPH 2014, l'analyse de la répartition de la population de la région, selon l'état matrimonial, révèle la prédominance du statut " célibataire " avec 53,2% de l'effectif total. Selon le genre, la précocité des mariages féminins se traduit par un taux de célibat réduit par rapport aux hommes. En revanche, la surmortalité masculine explique le taux de veuvage élevé chez les femmes. Selon le milieu de résidence les variations sont légères.

Tableau 26 : Répartition (en %) de la population totale de la région Fès Meknès selon l'état matrimonial en 2014

<i>État matrimonial</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Célibataire</i>	<i>57.8</i>	<i>48.7</i>	<i>53.2</i>
<i>Marié</i>	<i>41.0</i>	<i>42.0</i>	<i>41.5</i>
<i>Divorcé</i>	<i>0.6</i>	<i>2.2</i>	<i>1.4</i>
<i>Veuf</i>	<i>0.6</i>	<i>7.1</i>	<i>3.9</i>

Source : Haut - Commissariat au Plan RGPH

3.3. Age au premier mariage

L'âge moyen au premier mariage au niveau de la région est de 28,8 ans. Il est de 31,4 ans pour les hommes et de 26,2ans pour les femmes. La comparaison de cet indicateur entre les milieux urbain et rural montre qu'il y a un écart d'une année pour les femmes à deux années pour les hommes des citoyens par rapport aux ruraux.

Tableau 27 : Répartition (en %) de la population de la région Fès Meknès selon l'état matrimonial en 2014

<i>Milieu de résidence</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Milieu urbain</i>	32. 1	26. 6	29. 3
<i>Milieu rural</i>	30. 4	25. 7	28. 1
<i>Ensemble</i>	31. 4	26. 2	28. 8

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH

3.4. Le célibat définitif

Le célibat définitif à l'âge de 55 ans (proportion de personnes qui ne se sont jamais mariées et qui ont atteint l'âge de 55 ans) est de 5,3% au niveau de la région. D'après les données du RGPH 2014, ce phénomène touche plus les femmes que les hommes (6,4% contre 4,2%). Par milieu de résidence, le taux de célibat à l'âge de 55 ans n'est que de 2,9% pour les hommes en milieu rural contre 5,4% pour les femmes.

Tableau 28 : Taux de célibat (en %) de la population de la région Fès Meknès selon le genre et le milieu de résidence en 2014

<i>Genre</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Masculin</i>	4,9	2,9	4,2
<i>Féminin</i>	6,9	5,4	6,4
<i>Ensemble</i>	5,9	4,2	5,3

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH.

3.5. Le niveau de fécondité

L'indice synthétique de fécondité est 2,1 enfants par femme. Il est légèrement inférieur à celui qui a été enregistré au niveau national (2,2). La comparaison selon le milieu de résidence montre que le niveau de fécondité en milieu rural reste supérieur à celui du milieu urbain soit 2,4 contre 2 enfants par femme.

Tableau 29 : Taux de fécondité (en pour mille) des femmes âgées de 15 à 49 ans selon le milieu de résidence de la région en 2014

<i>Grand groupe d'âge</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble</i>
<i>15-19 ans</i>	<i>16,5</i>	<i>26,7</i>	<i>20,6</i>
<i>20-24 ans</i>	<i>69,9</i>	<i>108,5</i>	<i>84,6</i>
<i>25-29 ans</i>	<i>102,0</i>	<i>117,9</i>	<i>108,2</i>
<i>30-34 ans</i>	<i>98,6</i>	<i>101,9</i>	<i>99,8</i>
<i>35-39 ans</i>	<i>69,6</i>	<i>73,5</i>	<i>71,0</i>
<i>40-44 ans</i>	<i>30,2</i>	<i>34,3</i>	<i>31,6</i>
<i>45-49 ans</i>	<i>8,9</i>	<i>10,9</i>	<i>9,5</i>
<i>Indice synthétique de fécondité</i>	<i>2,0</i>	<i>2,4</i>	<i>2,1</i>

Source : Haut - Commissariat au Plan RGPH 2014.

4. Evolution des effectifs de ménages

L'effectif total des ménages de la région était de 608127 en 1994. Il s'élevait en 2004 à 764.682 pour atteindre 919. 497 ménages en 2014. Les effectifs de ménages ont à l'instar de ceux de la population évolué plus rapidement en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'effectif des ménages est passé en milieu rural de 274. 114 en 1994 à 319. 384 ménages en 2014 alors qu'en milieu urbain, il est passé durant la même période de 334013 à 600113 ménages.

Les effectifs de ménages ont tous augmenté en termes absolus dans les préfectures et provinces de la région, sauf pour le milieu rural de la province de Taza où l'on observe une diminution importante du nombre de ménages en milieu rural qui est passé de 71. 757 en 1994 à 59. 714 en 2014, soit une diminution de 17% environ.

Le taux d'accroissement moyen annuel est de 2,28 % durant la décennie 1994 – 2004 et de 1,84% durant la décennie 2004 – 2014. Ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Les taux respectifs observés durant cette dernière décennie sont de 2,77% pour le milieu urbain et de 0,27% pour le milieu rural.

Tableau 30 : Evolution des effectifs des ménages de la région de Fès Meknès et de ses provinces et préfectures selon le milieu de résidence

Province ou préfecture	Nombre de ménages en 1994	Rural	Ensemble	Nombre de ménages en 2004	Rural	Ensemble	Nombre de ménages en 2014	Rural	Ensemble
	Urbain			Urbain			Urbain		
Préfecture de Fès	143 780	3 092	146 872	195 490	3 795	199 285	261 409	3 627	265 036
Préfecture de Meknès	90 164	22 598	112 762	121 296	24 613	145 909	164 167	28 487	192 654
Province de Taounate	9 622	88 722	98 344	13 536	100 171	113 707	18 901	109 818	128 719
Province de Taza	36 491	71 757	108 248	48 773	77 249	126 022	47 694	59 714	107 408
Province de Sefrou	20 844	21 777	42 621	26 836	25 662	52 498	38 398	27 636	66 034
Province d'El Hajeb	12 388	17 938	30 326	19 122	21 896	41 018	27 903	25 327	53 230
Province de Boulemane	7 239	19 621	26 860	11 113	21 995	33 108	15 220	23 999	39 219
Province de Mly Yacoub	615	17 398	18 013	736	22 579	23 315	5 086	26 252	31 338
Province d'Ifrane	12 870	11 211	24 081	17 009	12 811	29 820	21 335	14 524	35 859
Total de la région FM	334 013	274 114	608 127	453 911	310 771	764 682	600 113	319 384	919 497

Source : Haut-Commissariat au Plan RGPH ; calculs des consultants du BET SUD.

Evolution des tailles de ménages

La taille des ménages a été réduite d'une personne durant deux décennies puisqu'elle est passée de 5,6 personnes par ménages en 1994 à 4,6 personnes en 2014.

Selon les composantes de la région les réductions les plus importantes ont été observées dans les provinces de Moulay Yaâcoub, El Hajeb, Sefrou et Taounate.

Il faut noter que la taille des ménages ruraux est plus élevée que celles des ménages urbains. Cependant, l'écart n'excède que rarement une personne comme c'est le cas pour la préfecture de Fès et la province de Boulemane.

**Tableau 31 : Evolution des tailles des ménages de la région de Fès Meknès
 selon les provinces et préfectures et le milieu de résidence**

Province ou préfecture	Population en 1994			Population en 2004			Population en 2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Préfecture de Fès	5,4	6,8	5,4	4,9	5,1	4,9	4,3	5,6	4,3
Préfecture de Meknès	5,2	6,3	5,4	4,7	5,7	4,9	4,2	5,2	4,3
Province de Taounate	5,4	6,5	6,4	5,6	5,9	5,9	4,6	5,2	5,1
Province de Taza	5,7	4,9	5,2	4,0	4,7	4,4	4,4	5,4	4,9
Province de Sefrou	4,9	6,2	5,6	4,8	5,2	5,0	4,1	4,7	4,3
Province d'El Hajeb	5,3	6,4	6,0	4,9	5,5	5,2	4,4	4,9	4,6
Province de Boulemane	5,1	6,4	6,0	5,0	5,9	5,6	4,3	5,5	5,0
Province de Moulay Yaacoub	4,4	7,2	7,1	15,3	6,2	6,5	4,9	5,7	5,6
Province d'Ifrane	4,7	5,9	5,3	4,3	5,4	4,8	4,0	4,9	4,3
Total de la région	5,3	6,1	5,6	4,8	5,5	5,1	4,3	5,2	4,6

Source : Haut-Commissariat au Plan, RGPH 1994/2004/2014 ; calculs des consultants du BET SUD.

5. Projections démographiques

Les projections présentées ci-dessous couvrent la période 2016-2036, c'est à dire 20 ans. Elles sont donc à la fois des projections à court, moyen et long terme.

Cette partie présente les projections démographiques de la région Fès-Meknès avec comme population de départ les chiffres obtenus à partir du recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

La population est projetée selon la méthode classique des composantes fondée sur un ensemble d'hypothèses les plus plausibles concernant la mortalité, la fécondité et la migration sur la base de l'analyse des tendances récentes.

Les résultats concernant la population et le nombre de ménages de la région Fès-Meknès couvrent la période 2016 à 2036. La réalisation de ces projections par les consultants du Cabinet SUD et leur prise en compte à l'échelle de tous les volets de ce travail, assure à la préparation du SRAT actuel un caractère dynamique irréfutable.

La réalisation des projections démographiques nécessite plusieurs étapes. Après avoir défini la zone géographique et la période de projection, il s'agit ensuite de collecter les données relatives à l'année de base. Les données minimales sont la répartition de la population selon l'âge et le sexe, l'indice synthétique de fécondité et l'espérance de vie à la naissance. Il va sans dire que la qualité des projections dépend fortement des données sur lesquelles elles se basent. Ainsi, il est indispensable de s'assurer que les données collectées sont adéquates et fiables.

Les projections démographiques nécessitent également de formuler des hypothèses sur les niveaux futurs de l'indice synthétique de fécondité (ISF), de l'espérance de vie à la naissance. Des hypothèses concernant les tables types de fécondité et de mortalité les plus appropriées sont également nécessaires. Ces hypothèses devraient être examinées avec précaution.

Pour les présentes projections, les données relatives à l'année de base proviennent des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2014 pour la région de Fès-Meknès et qui sont disponibles sur le site du Haut-Commissariat au Plan (www.hcp.ma). Il s'agit de la répartition de la population selon les groupes d'âges et le sexe par milieu de résidence, de l'indice synthétique de fécondité, des taux de fécondité par groupes d'âges

Hypothèses sur les niveaux futurs de l'indice synthétique de fécondité :

Celles-ci se basent sur le niveau actuel de l'ISF obtenu pour la région de Fès-Meknès au recensement de 2014 combiné à l'évolution future de cet indice basée elle-même sur les tendances passées de la fécondité qui permettent de formuler une hypothèse sur l'évolution future de ce phénomène. Les sources utilisées pour cela se réfèrent aux données sur la fécondité des Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé de 1987 et 1992 (ENPS-I et II / DHS), les estimations directes de l'Enquête

Nationale sur la Population et la Santé (ENPS / DHS) de 1995, l'Enquête Nationale sur les Niveaux de

Vie de 1998-1999, l'Enquête Nationale Démographique 2009-2010 et l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé 2010-2011 et des Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1982, 1994 et 2004.

Hypothèses sur les niveaux futurs de l'espérance de vie :

D'après les estimations de la mortalité infantile et juvénile, en supposant que le profil de mortalité selon l'âge est initialement conforme au modèle de mortalité résultant du mélange du modèle Est et Ouest des Tables de Coale-Demeny.

Hypothèses sur les niveaux futurs de la mortalité par âge : Tables de Coale-Demeny, modèle Est.

Hypothèses sur les niveaux futurs de la mortalité infantile :

D'après des données sur les enfants nés-vivants et survivants classés selon l'âge de la mère à partir de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité de 1980, les Recensements de 1982, 1994 et 2004, les Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé (ENPS- I et II / DHS) de 1987 et 1992, l'Enquête Panel sur la Population et la Santé (EPPS / DHS) de 1995, l'Enquête PAPCHILD 2003-2004, l'Enquête Nationale

Démographie 2009-2010 ainsi que les estimations réalisées par l'UNICEF publiées en septembre 2012.

Tableau 32 : Projections de la population de la région FES-MEKNES 2016 à 2036

<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Population urbaine</i>	<i>Population rurale</i>
2016	4 296 138	2 618 750	1 677 388
2017	4 336 821	2 656 655	1 680 166
2018	4 378 067	2 695 152	1 682 915

2019	4 419 199	2 733 829	1 685 371
2020	4 459 955	2 772 519	1 687 436
2021	4 500 423	2 811 277	1 689 147
2022	4 540 955	2 850 319	1 690 636
2023	4 581 244	2 889 452	1 691 791
2024	4 621 080	2 928 542	1 692 538
2025	4 659 416	2 966 918	1 692 498
2026	4 697 252	3 005 206	1 692 046
2027	4 734 478	3 043 330	1 691 148
2028	4 771 111	3 081 296	1 689 815
2029	4 806 777	3 118 857	1 687 920
2030	4 841 189	3 155 815	1 685 374
2031	4 874 291	3 192 124	1 682 168
2032	4 906 473	3 228 027	1 678 446
2033	4 937 434	3 263 318	1 674 117
2034	4 967 160	3 297 975	1 669 184
2035	4 994 674	3 331 337	1 663 337
2036	5 021 032	3 364 092	1 656 940

Source : Calculs des consultants du BET SUD à travers les données des opérations démographiques nationales et les techniques des projections démographiques.

La population en l'an 2036 va dépasser les cinq millions d'habitants (5021032 personnes). Les deux tiers seront des citoyens (67%) contre 60,5% en 2014. Si l'effectif de la population rurale en 2036 redeviendra pratiquement ce qu'il était en 1994, celle du milieu urbain augmentera de 90% par rapport à son niveau de 1994.

La structure par âge connaîtra des changements importants. En effet, la population jeune ayant moins de quinze ans passera de 28,1% en 2014 à 20,5% en 2036. Ceci est reflété par le rétrécissement des bases des pyramides d'âge aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La population âgée de plus de soixante ans verra son poids passer de 9,6% à 16,2% durant la même période. La population en âge d'activité restera pratiquement stable, sa proportion serait de 63,2% de la population totale contre 62,3% en 2014.

Concernant les projections des ménages, elles montrent qu'en 2036 la région FM va abriter 1. 349. 707 ménages dont 948. 757 résideront en milieu urbain et 400. 950 en milieu rural.

Tableau 33 : Projections des ménages de la région de Fès Meknès 2016 à 2036

	Population	Ménages urbains	Ménages rural
2 016	918 323	599 237	319 086

2 017	936 426	613 676	322 750
2 018	954 776	628 441	326 335
2 019	977 920	645 801	332 119
2 020	999 813	662 882	336 931
2 021	1 019 639	678 675	340 964
2 022	1 041 379	695 933	345 446
2 023	1 061 115	711 744	349 371
2 024	1 088 204	732 382	355 822
2 025	1 109 753	749 577	360 176
2 026	1 131 857	767 374	364 483
2 027	1 153 277	784 724	368 553
2 028	1 175 440	802 782	372 658
2 029	1 198 114	820 889	377 225
2 030	1 221 136	839 711	381 425
2 031	1 241 643	856 899	384 744
2 032	1 264 060	875 626	388 434
2 033	1 283 799	892 545	391 254
2 034	1 309 179	913 306	395 873
2 035	1 328 874	930 502	398 372
2 036	1 349 707	948 757	400 950

Source : Calculs des consultants du BET SUD à travers les données des enquêtes et recensements de population et les techniques des projections démographiques.

La taille moyenne des ménages au niveau de la région FM connaîtra une diminution significative en passant de 4,7 personnes par ménage en 2016 à 3,7 en 2036 (-1 personne). Cette réduction de la taille moyenne du ménage sera plus accentuée en milieu rural où elle passera pour la même période de 5,3 à 4,1 personnes par ménage (-1,2 personne) tandis qu'elle baissera de 4,4 à 3,5 personnes par ménage en milieu urbain (-0,9 personne).

En conclusion, les principaux enseignements et faits saillants qu'on peut dégager de ce qui précède peuvent être présentés comme suit :

- L'effectif de la population de la région était en 2014 de 4 236 892 personnes, soit 12,5% de la population totale du Royaume.
- Une population régionale avec une forte composante urbaine soit 61% de la population totale.
- Un taux d'accroissement moyen annuel de 0,90% qui est inférieur au taux enregistré au niveau national soit 1,25%.
- Près de la moitié de la population est concentrée dans les deux préfectures de Fès et de Meknès soit 47% de la population totale de la région.

- La région demeure démographiquement dense : 105Hab/Km² soit plus du double (2,2) de la densité observée au niveau national.
- Si l'effectif des ménages a connu une augmentation de 20% entre 2004 et 2014, la taille des ménages va connaître en revanche, une réduction d'une personne puisqu'elle est passée de 5,6 à 4,6 personnes.

Sommes toutes et selon les projections démographiques, la population de la région serait à l'horizon 2036 de 5021032 habitants. Elle s'accroîtra de 18,5% par rapport à 2014. Cet accroissement sera largement tributaire de l'accroissement de la population urbaine avec 31% alors que la population rurale connaîtra durant la même période une diminution de 1%. La population jeune ayant moins de quinze ans passera de 28,1% en 2014 à 20,5% en 2036. La population âgée de plus de soixante ans verra son poids passer de 9,6% à 16,2% durant la même période. La population en âge d'activité restera pratiquement stable, sa proportion serait de 63,2% de la population totale contre 62,3% en 2014.

Conclusion :

Selon les données des RGPH, la région de Fès Meknès a connu une augmentation de sa population qui est passée de 3. 873. 207 en 2004 à 4. 236. 892 habitants en 2014. Cette population a majorité urbaine (61%) est inégalement répartie sur le territoire de la région, avec une concentration nette dans les deux principaux pôles qui abritent près de la moitié de la population de la région, soit 47% alors que leur superficie ne dépasse guère 5% de la superficie totale de la région. Seule une proportion de 4,7% de la population de la région réside dans la province de Boulemane dont la superficie représente 36% de la superficie totale de la région.

Parmi les constats saillants qui se dégagent des données démographiques disponibles, il y a lieu de noter :

- Le rétrécissement des composantes rurales de plusieurs zones de la région ;
- la réduction de la taille des ménages d'une personne entre 1994 et 2014, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- la formidable croissance démographique autour des deux principales métropoles de la région.

Par ailleurs, suite à la transition démographique que connaît la région, caractérisée notamment par une réduction de la mortalité, une augmentation des espérances de vie à la naissance et la vivacité du processus de migration, plusieurs changements démographiques ont été observés et ont eu des répercussions tangibles sur les effectifs de population et leurs structures.

Les tendances démographiques telles qu'elles sont reflétées par les projections démographiques mettent en évidence les faits suivants :

- Les deux tiers de la population de la région résideront en milieu urbain en 2036 ;

- La structure de la population sera caractérisée par un vieillissement plus accentué. En effet, la tranche de la population ayant 60 ans et plus passera de 9,5% à 16,2% entre 2014 et 2036 ; alors que la population âgée de moins de 15ans ne serait que de 20,5% contre 28,1% en 2014.

Bien qu'il n'ait pas été à notre portée de réaliser des projections démographiques fines et intégrales à l'échelle des composantes territoriales de la région, il y a lieu de noter que les tendances d'évolution actuelles montrent qu'une grande concentration démographique est en train de s'accroître autour des plus grands pôles urbains de la région.



E. INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT



La fonction des transports est primordiale pour l'expansion d'une économie basée essentiellement sur les échanges et pour assurer des conditions d'un développement social assurant l'accès aux services de base.

Du fait de son étendue, la région Fès Meknès est tributaire de la qualité de ses infrastructures de transport et des axes de communication vers les centres urbains régionaux et nationaux pour renforcer son développement.

Cette région a une situation stratégique au centre des liaisons vers l'oriental (à 240km d'Oujda et de

Nador), vers le nord (à 201 km de Tanger-Tétouan) et vers le grand pôle Casablanca-Rabat (à 240 km), Elle bénéficie d'une autoroute qui traverse son territoire, de routes de communications de portée nationale, d'une voie ferrée et d'un aéroport international. Cette situation lui confère le rôle de carrefour d'échanges avec les différents espaces économiques nationaux et internationaux.

Les infrastructures routières constituent des couloirs d'urbanisation et d'activité focalisant une part notable de la croissance urbaine. Différentes catégories d'activité et d'habitat s'agglutinent ainsi le long des grands axes pour constituer des agglomérations à l'épaisseur très faible (parfois pas plus d'une rangée de bâtiment de part et d'autre de la voie principale) mais s'étendant en longueur sur des linéaires importants. Même si les voies s'élargissent dans ces agglomérations, elles engendrent des activités et des flux qui ralentissent le transit : accès riverains, circulations de piétons et de deux roues, activités commerciales variées en rive, stationnement, cohabitation de flux différents (transit, locaux...), etc.

En milieu rural, le transport rural souffre de la qualité des infrastructures routières et de la prédominance du transport informel.

Enfin la région dispose de plusieurs modes de transport et des infrastructures associées. Ces infrastructures méritent d'être mises à niveau et interconnectées dans une vision globale et au sein de plateformes logistiques.

Le présent chapitre présente les résultats d'un diagnostic stratégique territorial de l'ensemble des infrastructures et des services de transport pour dresser leur situation actuelle et relève leurs forces et faiblesses en vue de dégager des orientations permettant de les mettre à niveau et accompagner le développement économique et social de la région.

1. Le réseau et le transport routier

1.1. Le Réseau routier de la région

Les conditions géomorphologiques et climatiques de la région Fès Meknès (vigueur du relief, enneigement, pluie, passages de cols, etc.) rendent difficiles les communications inter et extra région. Aussi, avec un réseau ferré limité à une liaison traversante sans maillage, un aéroport encore en développement et sans façade maritime, la route reste le support favori pour les échanges de la région.

La région bénéficie d'un réseau routier d'intérêt national et international qui la traverse (autoroute, réseau national structurant, des voies express) mais souffre de l'état des routes qui se développent dans le pré-rif ou le moyen atlas notamment dans les provinces de Taounate et Taza.

De vigoureuses interventions sont menées pour articuler la région aux régions voisines et assurer de meilleures relations avec le reste du Maroc. L'on peut en citer la construction de l'autoroute Casablanca– Oujda via Meknès, Fès et Taza, le dédoublement de la liaison Taza-Al Hoceima. A côté de ces importants projets, les autres liaisons nord-sud qui irriguent la région sont appelées à se renforcer pour les connecter à l'autoroute actuelle et améliorer la connexion avec les régions Oujda-Nador et Casablanca-Rabat.

Par ailleurs, l'accessibilité régionale est inférieure au niveau national mais les interventions menées par le Programme National des Routes Rurales permettent de l'accroître par des opérations de construction et d'aménagement du réseau routier capillaire. L'amélioration de l'état du réseau routier en général et du réseau de routes rurales dans certaines zones éloignées où situées dans les zones de montagne (pré-rif, moyen atlas) est primordiale pour améliorer les conditions de vie des populations de la région en leur assurant un meilleur accès aux services et équipements de base (administrations territoriales, souk, écoles, centres de santé,...).

Il est donc primordial en termes d'aménagement du territoire de considérer le développement des zones à relief difficile ou à faible densité en lien avec le coût des infrastructures qui l'irriguent.

1.2. Structuration et maillage du réseau

La configuration et la topographie de la région de Fès Meknès ne prédispose pas à une desserte simple des différentes parties de son territoire. Si le réseau principal constitué de la liaison Est-Ouest (RN6) et les axes nord-sud (RN8, RN13, RN15, RR503 et RR505) dessert une grande partie de la population, il existe des zones plus reculées dont le rattachement au réseau national dépend entièrement d'une seule route régionale, provinciale voire d'une piste.

Le maillage routier régional s'organise autour des quelques grands axes constitués par les routes nationales. La relation est-ouest est assurée par la RN6 allant de Rabat à Oujda en desservant Meknès, Fès et Taza. Cette liaison est renforcée par l'autoroute A2 reliant Casablanca à Oujda en empruntant le couloir de Taza, parallèle à la RN6.

Les liaisons nord-sud sont constituées de :

- l'axe principal de la RN13 qui relie Tétouan – Tanger à Errachidia
- la RN8 prenant son origine à Al Hoceima et la liaison principale Taounate – Fès pour se poursuivre entre Fès et Ifrane pour rejoindre Marrakech et Agadir
- la RN15 qui limite la région à l'Est et relie Nador à Missour en passant par la province de Guercif - les routes régionales 509, 505 (érigée en route nationale) et 503,

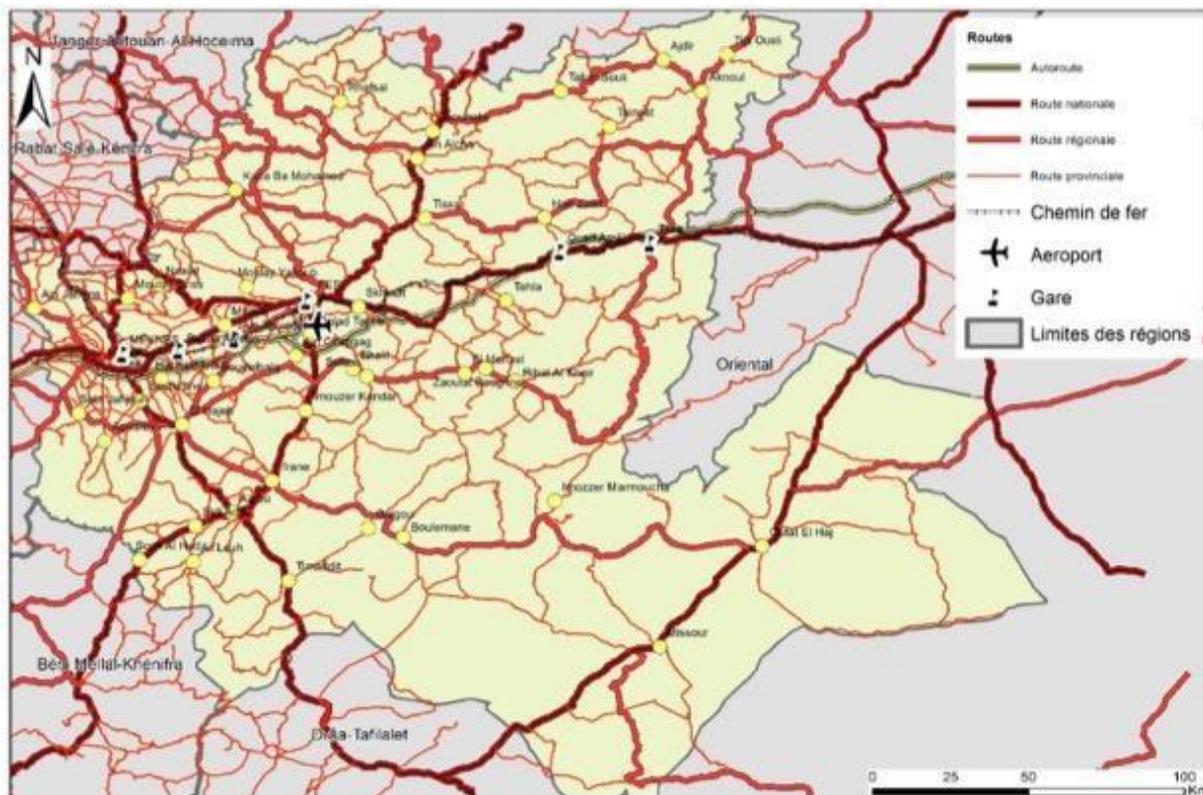
Ces axes prenant le relief du Rif de front sont plus problématiques du fait d'une topographie marquée (pentes, glissements de terrains) et de conditions climatiques rudes (gel, enneigement).

Le réseau secondaire autour de ces axes est à maille large dans les espaces de montagne (Rif au nord, Moyen Atlas au sud). Il peut parfois se resserrer dans des zones rurales au relief moins marqué mais n'est vraiment dense qu'aux abords des villes quand le relief le permet.

Les préfectures de Meknès et Fès et les provinces d'El Hajeb, Sefrou et Taza se distinguent particulièrement par le passage de l'autoroute A2 dans leur territoire et la présence d'un réseau routier bien structuré et dense qui favorise leurs développements.

La région bénéficie par ailleurs d'un réseau consistant de voies express qui totalise un linéaire de 170 km.

Hormis la résolution des problèmes de congestion dans Fès et Meknès, il ne semble pas y avoir de problème majeur susceptible d'entraver le développement du nord de la Région. En outre, le raccordement du bipôle Fès-Meknès à Tanger assurera de meilleurs débouchés à la production régionale et son aménagement en autoroute impulsera une dynamique de développement plus forte à la Région.



Conception BET SUD

Carte 16 : Réseau routier de la région Fès Meknès

Les problématiques de desserte se posent avec une plus grande acuité quand on s'éloigne du couloir Est-Ouest où le territoire se fait plus inhospitalier et où les zones de peuplement se font plus clairsemées. Les conditions de développement et de maintien du réseau routier en zone de montagne, en zone de glissement et d'instabilité du sol et des talus sont nettement plus budgétivores que celles assurées dans la plaine de Saïs.

1.2.1. Consistance du réseau routier

La région de Fès – Meknès est dotée d'un réseau routier classé (non compris le réseau autoroutier) de 7 538 km, soit 18,5% du réseau routier national avec 6158 revêtus représentant 81,7% du réseau au niveau de la région contre une proportion de 75,5% de réseau revêtu à l'échelle nationale. Le réseau routier de la région est composé comme suit :

Tableau 34 : Consistance du réseau routier en 2014

	Routes nationales				Routes régionales				Routes provinciales				total Routes classées		
	Nb	R	NR	Total	Nb	R	NR	Total	Nb	R	NR	Total	R	NR	Total
Fès	2	43,7	0,0	43,7	2	21,9	0,0	21,9	4	43,9	0,0	43,9	109,5	0,0	109,5
Meknès	3	165,4	0,0	165,4	4	96,5	0,0	96,5	53	482,9	185,7	668,6	744,8	185,7	930,5

<i>My Yacoub</i>	3	45,6	0,0	45,6	3	65,6	0,0	65,6	15	246,5	0,0	246,5	357,7	0,0	357,7
<i>Sefrou</i>	2	58,8	0,0	58,8	3	186,1	0,0	186,1	25	344,1	100,0	444,1	589,0	100,0	689,0
<i>Boulemane</i>	1	168,8	0,0	168,8	5	325,7	0,0	325,7	28	436,5	562,8	999,3	931,0	562,8	1493,8
<i>Taounate</i>	3	96,9	0,0	96,9	7	348,3	0,0	348,3	38	751,0	49,0	800,0	1196,2	49,0	1245,2
<i>Taza</i>	1	73,8	0,0	73,8	5	352,0	0,0	352,0	27	625,8	13,7	639,5	1051,6	13,7	1065,3
<i>El Hajeb</i>	1	26,0	0,0	26,0	6	155,7	0,0	155,7	37	370,3	164,9	535,2	552,0	164,9	716,9
<i>Ifrane</i>	2	149,4	0,0	149,4	2	52,9	0,0	52,9	32	423,6	304,0	727,6	625,9	304,0	929,9
<i>Région FM</i>	6	828,4	0,0	828,4		1604,7	0,0	1604,7		3724,6	1380,1	5104,7	6157,7	1380,1	7537,8

Source : Direction des Routes.

En 2015, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique a revu le classement du réseau routier en érigeant en routes nationales les routes structurantes du pays. La liste des nouvelles routes nationales a été publiée au bulletin officiel n°6430 du 14 janvier 2016. Avec cet arrêté, le réseau national est passé de 10 070km à 15794km (+56,8%) au niveau du pays et il est passé de 828,4km à 1403,2km (+69,4%) au niveau de la région de Fès Meknès. Les autres catégories de routes sont en cours de validation. Une nouvelle route nationale (RN29) a été érigée dans la région. Cette nouvelle route assure la liaison Kassita-Ezzhiliga en empruntant dans la région la R505, la R507, la RP5113 et la R503.

Avec cette révision du classement routier, le réseau routier de la région s'étend sur une longueur de 7588,9 km répartie en :

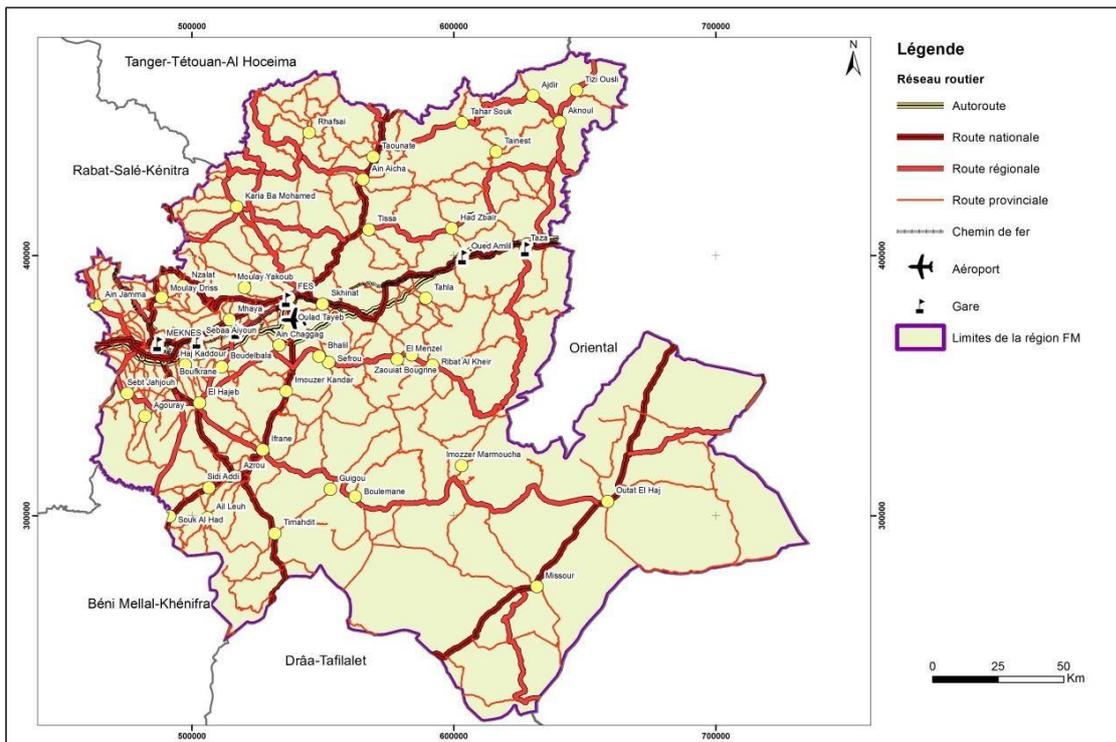
- Routes nationales : 1403,2km (liste arrêtée)
- Routes régionales : 1182,5km
- Routes provinciales : 5003,2km

En plus de ce réseau, la région est traversée par 200 km d'autoroutes qui passent dans les préfecture/provinces de Meknès, El Hajeb, Fès, Sefrou et Taza.

a/ Situation de la Région au niveau national

La longueur totale du réseau routier classé (routes nationales, régionales et provinciales) de la Région de Fès Meknès s'établissait en 2014 à 7537,8 kms dont 6157,7 kms sont revêtus, soit un taux de 81,7% qui se situe au-dessus de la moyenne nationale (75,5%).

Concernant la densité, le réseau routier de la région Fès Meknès a des densités sociale (1,45km/1000 habitants) et spatiale (15,4km/100km²) supérieures aux moyennes nationales (respectivement de 1,08 et 8).



Conception : SUD Etude SRAT région Fès-Meknès

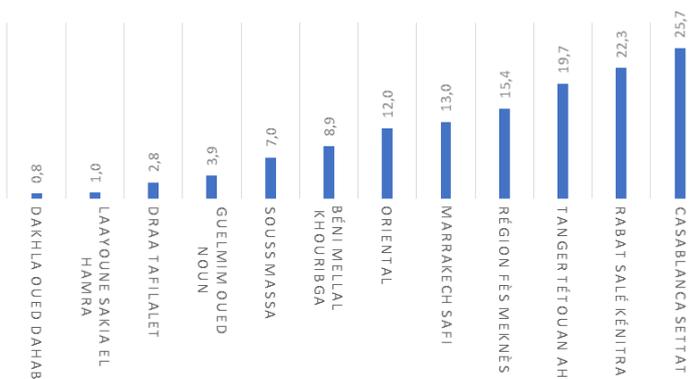
Carte 17 : Carte du réseau routier au niveau de la région de Fès Meknès

Source : DRETL Fès-Meknès

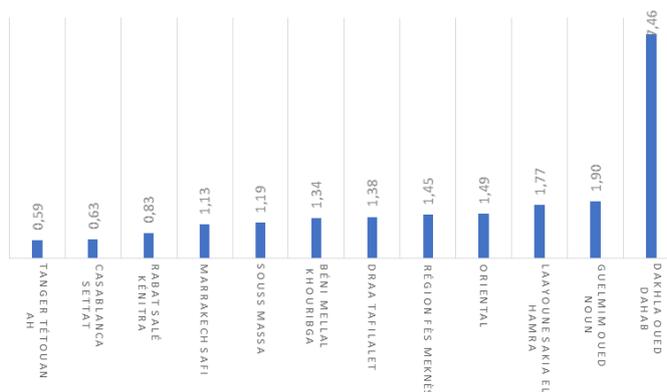
Graphe 12 : Répartition de la densité spatiale du réseau routier par région

Source : DRETL Fès-Meknès

La région de Fès Meknès se trouve au 4^{ème} rang en termes de densité spatiale du réseau routier (km/100km²).



Graph 13 : Densité sociale du réseau routier par région/ Source : DRETL Fès-Meknès



La région est traversée par des routes structurantes qui participent au bon aménagement de son territoire et à sa bonne desserte. L'on peut en citer :

- L'autoroute, qui traverse la région sur un linéaire de 200km, a amélioré d'une façon considérable la qualité de la desserte routière de la région, sa connexion avec les régions limitrophes et contribue à son développement socio-économique.
- Les pénétrantes et les voies express réalisées en accompagnement de l'autoroute ont amélioré la structuration de l'espace de la région. Il s'agit des pénétrantes à Meknès, Fès, Oued Amlil, Taza Est et Ouest, M'Soun et des voies express Fès-Sefrou, Fès-aéroport Fès Saïss, Meknès-El Hajeb et la voie express Taza-Al Hoceïma qui est en cours de réalisation.

Par ailleurs, certaines zones de la région de Fès - Meknès souffrent du problème d'enclavement qui met l'espace régional en situation d'isolement par rapport au contexte national. Ce problème se pose d'une façon plus aiguë dans certaines zones des provinces de Boulemane, Taounate et Taza qui restent mal reliées entre elles.

b/ Situation au niveau provincial

Après cette analyse comparative au niveau national, Il convient de s'intéresser descendons au niveau régional pour comparer la situation entre provinces.

L'analyse des tableaux et graphiques ci-après montre que :

- Les préfectures de Meknès et Fès ont le réseau routier le plus dense. Viennent après les provinces d'El Hajeb, Taounate et My Yacoub,
- La province de Boulemane est moins équipée en routes classées mais dispose du meilleur indicateur en terme de disponibilité,

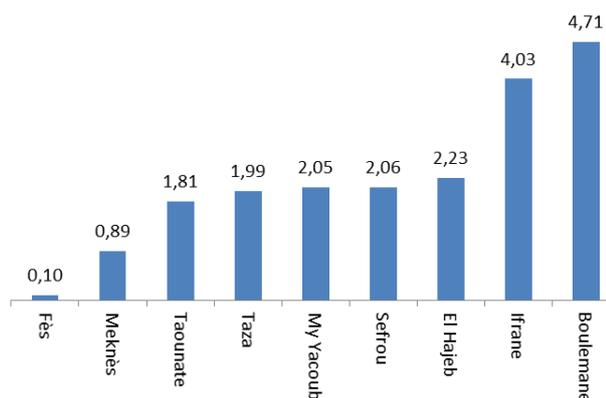
Tableau 35 : Densité du réseau routier par préfecture/province en 2014

	Population	Superficie	Densité démo	Long réseau rev	Disponibilité Kmr/10 ³ hbts	Densité spatiale km/100km ²
Fès	1 150 131	332	3463,2	109,5	0,10	33,0
Meknès	835 695	1786	467,8	744,8	0,89	41,7

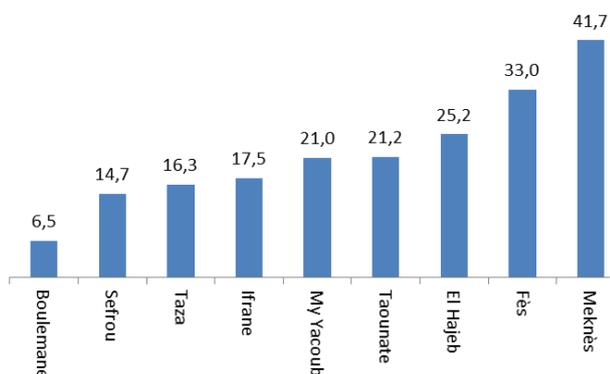
My Yacoub	174 079	1700	102,4	357,7	2,05	21,0
Sefrou	286 489	4008	71,5	589,0	2,06	14,7
Boulemane	197 596	14395	13,7	931,0	4,71	6,5
Taounate	662 246	5640	117,4	1196,2	1,81	21,2
Taza	528 419	6448	82,0	1051,6	1,99	16,3
El Hajeb	247 016	2193	112,6	552,0	2,23	25,2
Ifrane	155 221	3573	43,4	625,9	4,03	17,5
Région Fès Meknès	4 236 892	40075	105,7	6157,7	1,45	15,4

Source : Direction des Routes.

Graphe 14 : Densité sociale du réseau routier par préfecture/province. Source : Direction des Routes.



Graphe 15 : Densité spatiale du réseau routier par préfecture/province. Source : Direction des Routes.



1.2.2. Contraintes du réseau routier dans la région

Située à la jonction d'aires géographiques nettement distinctes (littoral méditerranéen, chaînes du Rif et du Moyen Atlas, plaine du Saïss, etc.), la région présente une configuration contraignante pour les communications. La vigueur du relief contraint à un nombre limité de voies de communication avec des routes situées de manière privilégiée dans les vallées ou sur les crêtes et supposant des passages de cols.

Seul le couloir de Taza se prête à des communications aisées et constitue un espace de liaison valorisé de longue date entre l'est et l'ouest du Royaume. Il est toutefois excentré par rapport à l'ensemble régional et de nombreux espaces régionaux n'y ont pas un accès aisé.

Des pentes abruptes, un relief accidenté, des versants instables et des conditions climatiques souvent rudes constituent un sérieux frein aux communications. Le relief contraint régulièrement les routes à des pentes élevées et des tracés sinueux avec de nombreux virages en lacet. Des niveaux de précipitation élevés ravinent et emportent souvent des sections de routes (crués, glissements de terrains). Enfin, le gel et la neige rendent les conditions de circulation difficiles en hiver et mettent à mal une proportion importante des infrastructures de la région (plus de 1700km sont susceptibles d'être enneigés dans la région sur un total de 5000 km au niveau national).

Ces contraintes engendrent des coûts élevés de maintenance des infrastructures et supposent une organisation spécifique, tant pour maintenir la viabilité hivernale du réseau que pour faire face à des situations exceptionnelles et imprévisibles.

1.3. Etat du réseau routier de la région

1.3.1. Niveau d'aménagement des routes de la région :

Outre les 200km d'autoroute qui traversent la région, celle-ci comprend 170km de voies express et plus de 71,6% de routes revêtues ont une largeur de chaussée inférieure à 6m contre 50% au niveau national. La répartition du niveau d'aménagement des routes revêtues par préfecture/province de la région est donnée dans le tableau suivant :

Grphe 16 : Linéaire de routes étroites par préfecture/province Source : Direction des Routes.

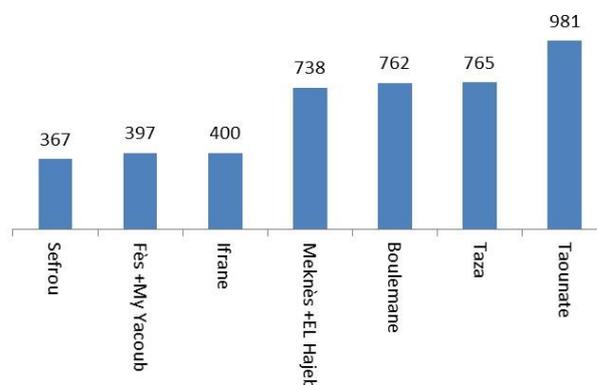
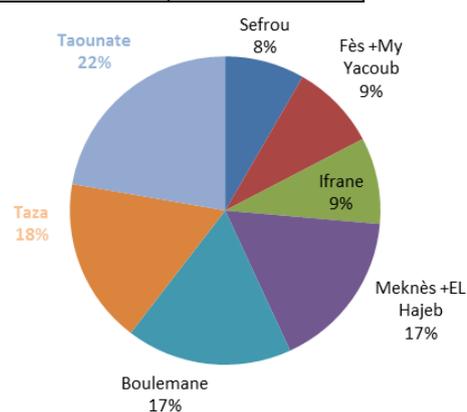


Tableau 36 : Niveaux d'aménagement du réseau routier (Source : DR/METL)

Préfecture/Province	2*2 voies	L>6m	L<6m
Fès +My Yacoub	25,2	45	397
Meknès +EL Hajeb	33,5	525	738
Sefrou	13	210	367
Boulemane	0	169	762
Taounate	0	215	981
Taza	98	189	765
Ifrane	0	225	400
Région Fès Meknès	169,7	1578	4410

Grphe 17 : Part des routes étroites par préfecture/province Source : Direction des Routes.



1.3.2. Etat de la chaussée

46,5% du réseau routier revêtu de la région est à un état acceptable (indice A+B) contre 60,5% au niveau national. L'état de la chaussée par préfecture/province se présente comme suit :

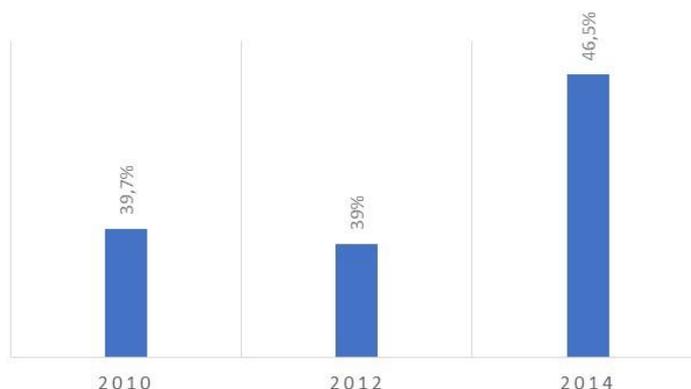
Tableau 37 : Etat global des routes classées

Préfecture/Province	Etat %				
	A	B	A+B	C	D
<i>Fès +My Yacoub</i>	37,0	7,3	44,3	22,6	33,1
<i>Meknès +EL Hajeb</i>	32,3	13,1	45,4	23,5	31,1
<i>Sefrou</i>	36,2	20,7	56,9	26,7	16,4
<i>Boulemane</i>	41,7	23,6	65,3	17,2	17,4
<i>Taounate</i>	14,2	11,8	26,0	22,2	51,8
<i>Taza</i>	33,9	11,2	45,1	18,9	36,1
<i>Ifrane</i>	39,2	10,4	49,6	18,5	31,9
<i>Région Fès Meknès</i>	32,5	14,0	46,5	21,1	32,5
<i>Maroc</i>	43,0	17,5	60,5	15,6	23,9

Source : DR/METL.

La lecture du tableau précédent montre que la province de Taounate dispose du réseau le plus dégradé de la région avec un état acceptable le plus bas (26% à l'état A+B) et un taux le plus élevé de réseau à l'état mauvais (51,8% à l'état D). Le réseau routier à l'état acceptable (A+B) a connu une évolution depuis 2010 comme suit :

Graphe 18 : Evolution de l'état du réseau routier Source : Direction des Routes.



L'on présentera ci-après les caractéristiques et l'état du réseau routier de la région par catégorie de route.

a/ Etat du réseau routier national

Cinq routes nationales desservent la région (la RN4, la RN6, la RN8, la RN13 et la RN15). Ces routes nationales constituent la maille principale d'un réseau sur lequel vient se greffer un réseau secondaire constitué de routes régionales et provinciales ainsi que de nombreuses pistes rurales. Une nouvelle liaison structurante a été reclassée en route nationale. Il s'agit de la RN29 reliant Kassita à Ezzhiliga en passant par Aknoul, Taza, Maghraoua, Talzemt et Boulemane. Par ailleurs, l'itinéraire des routes nationales de la région a été modifié.

Avec un total de 1409 km de routes nationales, la Région Fès Meknès se situe parmi les régions les mieux dotées en infrastructures routières de cet ordre.

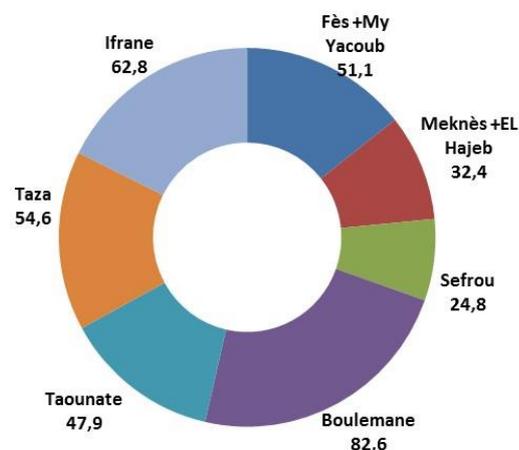
L'état de ce réseau se répartit selon les préfectures/provinces de la région comme suit :

Tableau 38 : Etat du réseau routier national par préfecture/province (Source : DR/METL.)

Préfecture/Province	Etat des routes nationales en %				
	A	B	A+B	C	D
<i>Fès +My Yacoub</i>	39,6	11,5	51,1	39,3	9,6
<i>Meknès +EL Hajeb</i>	24,8	7,6	32,4	43,9	23,8
<i>Sefrou</i>	9,5	15,3	24,8	53,8	21,4
<i>Boulemane</i>	70,2	12,4	82,6	9,9	7,5
<i>Taounate</i>	28,0	19,9	47,9	25,6	26,4
<i>Taza</i>	47,5	7,1	54,6	22,2	23,2
<i>Ifrane</i>	50,4	12,4	62,8	29,0	8,2
<i>Région Fès Meknès</i>	42,3	10,6	52,9	29,2	17,9
<i>Maroc</i>	49,5	16,9	66,4	18,4	15,1

Graphe 19 : Etat A+B du réseau national par préfecture/province Source : DR/METL.

Hormis le cas Boulemane et Ifrane qui dépassent la moyenne nationale de 66,4%, les autres provinces ont un taux de routes nationales à l'état acceptable inférieur à cette moyenne. On note également que **le réseau de la province de Taounate a le taux le plus élevé de routes nationales à un état mauvais (26,4% à l'état D).**



b/ Etat du réseau routier régional

Le réseau régional a une longueur totale de 1604,7 km totalement revêtus et se compose de 19 routes complétant la desserte des routes nationales.

En comparaison avec les autres régions, ce réseau régional se situe par l'importance de son linéaire en première position au plan national, mais seulement en 11ème position pour sa fraction jugée en état acceptable. Un effort de rattrapage devrait être consenti pour combler un écart qui a d'ailleurs tendance à se creuser également au niveau national : le linéaire de routes régional en état acceptable a régressé de manière importante depuis 2004 (voir plus bas).



Graphe 21 : Linéaire du réseau routier régional par préfecture/province

Source : MET, relevé de l'état du réseau, juin 2014

La densité de ce réseau est, comme pour l'ensemble du réseau routier classé, plus forte autour de Fès et Meknès.

L'état du réseau régional fait apparaître que :

- 35,3% des routes régionales sont en mauvais état, taux supérieur de près de 12 points au niveau national (23,7%).
- à l'inverse, 26,2% des routes régionales sont en bon état, soit un niveau inférieur au niveau national qui est de 39,3%.

Tableau 39 : état des routes régionales de la région en 2014

Préfecture/Province	Routes régionales en %				
	A	B	A+B	C	D
<i>Fès +My Yacoub</i>	42,3	3,3	45,6	11,5	42,9
<i>Meknès +EL Hajeb</i>	35,6	25,9	61,5	18,7	19,8
<i>Sefrou</i>	45,2	20,9	66,1	23,5	10,4
<i>Boulemane</i>	24,1	33,6	57,7	19,7	22,6
<i>Taounate</i>	8,6	18,2	26,8	16,2	56,9
<i>Taza</i>	22,9	12,4	35,3	15,1	49,6
<i>Ifrane</i>	12,6	12,7	25,3	30,8	43,9
<i>Région Fès Meknès</i>	26,2	20,2	46,4	18,2	35,3
<i>Maroc</i>	39,3	22,0	61,3	15,0	23,7

Source : DRETL Fès-Meknès.

c/ Etat des routes provinciales

L'importance de ces axes secondaires peut s'apprécier au regard de la population desservie et la qualité de cette desserte peut être évaluée grâce à l'état des chaussées.

Se basant sur le linéaire total de routes revêtues et non revêtues, le réseau de routes provinciales (5104,7 km dont 3724,6 km revêtus) est de loin le plus dense, représentant plus de 67% du linéaire global de routes de la région. Ce pourcentage n'est pas spécifique à la région Fès Meknès mais suit la distribution des routes au niveau national.

Si l'on s'en tient au réseau revêtu, le réseau routier provincial (3724,6 km) demeure encore le plus dense avec plus de 60% du réseau desservant le territoire régional.

Cet état de fait est révélateur d'une occupation du territoire encore très diffuse qui oblige à mettre l'accent sur des programmes de renforcement de l'accessibilité en milieu rural, objet des Programme Nationaux des Routes Rurales (PNRR).

Ce réseau joue un rôle déterminant dans le désenclavement des populations rurales et l'amélioration de l'accès aux services de base (éducation, santé, services administratifs et souks).

L'état des routes provinciales de la région fait apparaître qu'elles se situent dans un état plus dégradé que les autres routes provinciales du Maroc avec 43,9% d'entre elles en état acceptable (A+B) et 36,7% en mauvais état contre respectivement 56,3% et 29,5% au niveau national pour cette catégorie de réseau.

L'état du réseau provincial se répartit par préfecture/province comme suit :

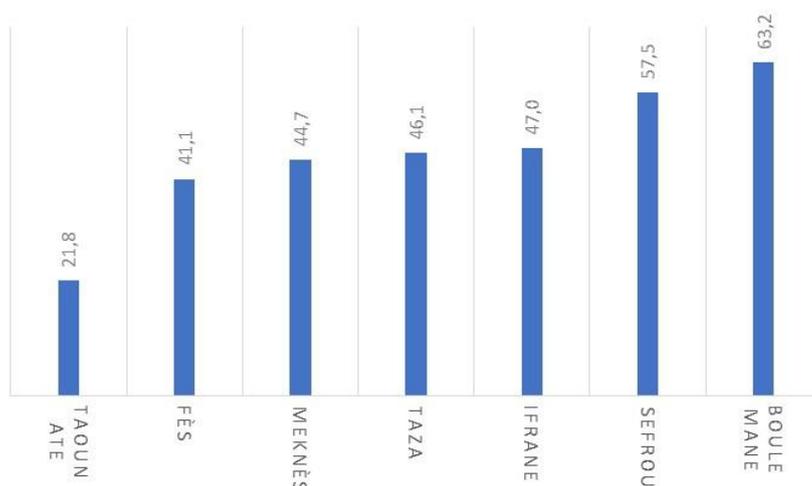
Tableau 40 : état des routes provinciales de la région

Préfecture/Province	A	B	A+B	C	D
Taounate	14,6	7,2	21,8	24,6	53,6
Fès	34,1	7,0	41,1	19,9	39,0
Meknès	34,0	10,7	44,7	17,5	37,8
Taza	33,5	12,6	46,1	19,5	34,5
Ifrane	38,0	9,0	47,0	11,3	41,7
Sefrou	35,7	21,8	57,5	22,8	19,7
Boulemane	42,6	20,6	63,2	18,8	18,0
Région Fès Meknès	31,9	12,1	43,9	19,4	36,7

Source : DRETL Fès-Meknès. 2014

Graphe 22 : Réseau provincial à l'état A+B

par province



Les problèmes d'entretien de ce réseau sont multiples, surtout dans les zones à relief accidenté ou à versant instable. De nombreuses routes souffrent de coupures régulières dans le pré-rif ou le moyen Atlas dues à l'érosion, des affaissements de terrain

ou encore à l'enneigement. En matière d'aménagement du territoire, le désenclavement des zones rurales est une condition nécessaire mais pas suffisante pour favoriser leur développement économique et social. L'apport de nouvelles infrastructures routières doit être également accompagné des infrastructures socio-économiques (scolaires, sanitaires) et des services de base (eau, électricité) pour accroître les chances de développement de ces zones.

Le deuxième Programme National de Routes Rurales (PNRR 2) s'est fixé comme objectif pour la Région d'atteindre un taux de desserte de 93% avec la construction de 1018,8 km de routes et l'aménagement de 380 km de pistes.

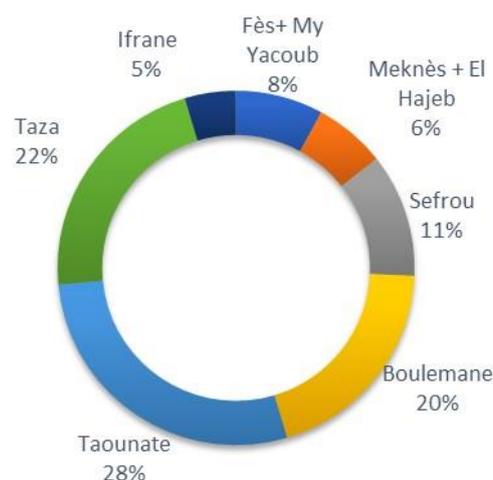
Ce programme se répartit entre préfecture/province comme suit :

Tableau 41 : Programme des routes rurales dans la région

Préfecture/Province	Taux d'accessibilité initial	Taux d'accessibilité cible	Programme		
			Aménag	Constr	Total
Fès+ My Yacoub	74%	93%		111	111
Meknès + El Hajeb	73%	95%		91	91
Sefrou	74%	97%	64,6	93,2	157,8
Boulemane	52%	66%	134,4	140,6	275
Taounate	60%	71%	89	304	393
Taza	55%	67%	92	214	306
Ifrane	56%	88%		65	65
Région			380	1018,8	1398,8

Source : DRETL Fès-Meknès. Réf : 2015.

Graphe 23 : Répartition du programme des routes rurales par province



Ce programme est censé corriger certaines disparités et permettre aux provinces de Boulemane, Taza et Tounate de raccorder près du quart de leur population qui demeure mal desservie.

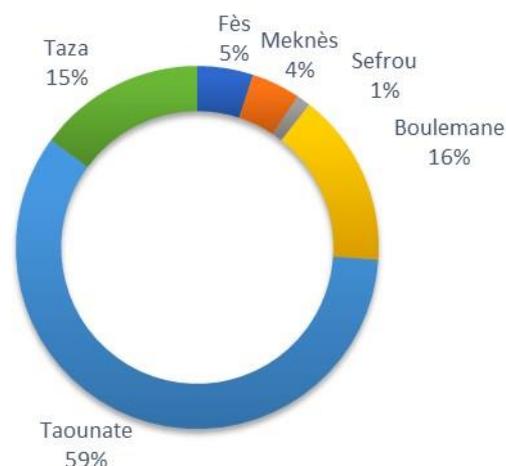
1.4. Etat des ouvrages d'art

La région de Fès Meknès comprend plus de 1260 ouvrages dans le réseau routier classé sur un effectif de 6000 ouvrages inspectés en 2014. La majorité de ces ouvrages sont situés dans les provinces de Taounate et Taza et se caractérisent par leur ancienneté et leur vétusté.

Le diagnostic réalisé en 2014 a révélé que 41% des ouvrages dégradés se situent dans la région de Fès Meknès et que la plupart des ouvrages en mauvais état (59%) se trouvent dans la province de Taounate. Suivent les provinces de Boulemane (16%) et Sefrou (15%).

La répartition des ouvrages dégradés par préfecture/province est présentée dans le diagramme suivant :

Graphe 24 : Pourcentage d'ouvrages en mauvais état par province et préfecture



1.5. Volumes et conditions de circulation dans la région

Les trafics routiers sont relevés chaque année sur le réseau routier au moyen de postes de comptage automatique ou périodiques. Ils sont harmonisés pour définir un trafic moyen journalier annuel (TMJA qui correspond au trafic total relevé dans l'année divisé par le nombre de jours. Les dernières données disponibles datent de 2015.

Les conditions de circulation varient selon le contexte territorial, mais présentent un certain nombre de constantes.

Sur l'ensemble du réseau routier au niveau national, la circulation a été évaluée en 2015 à 93,7 millions de véhicules*km/j contre 92,85 millions de véh*km/j. en 2014. La part de cette circulation dans la région de Fès Meknès est de 10,38 millions de véh*km/j soit 11,08% de la circulation au niveau du pays.

Au niveau national, 16,9% du trafic circule sur le réseau provincial qui représente 51,1% contre 43,7% qui passe sur le réseau national et 19,1% sur le réseau régional qui représente respectivement 23,8% et 21,6% du réseau sur lequel le comptage a été fait.

Au niveau de la région Fès Meknès, on constate que la grande part de la circulation va sur le réseau national (39,4%) suivi du réseau régional qui supporte 22,6%. Ces routes représentent respectivement 36% et 35% du réseau sur lequel le comptage a été fait.

Les charges de trafic que supportent les axes du réseau national sont le reflet de leur importance et confirme la prépondérance des déplacements et des échanges sur ce réseau.

Par ailleurs, le réseau provincial est faiblement circulé dans la région.

Tableau 42 : Circulation en 2015 par catégorie de route revêtue (en millions de véh*km/j)

		Autoroute	Routes nationales	Routes régionales	Routes provinciales	total
Maroc	Circulation	19,04	40,95	17,89	15,82	93,70
	%	3,5%	23,8%	21,6%	51,1%	100%
Région Fès Meknès	Circulation	2,32	4,09	2,35	1,62	10,38
	%	22,4%	39,4%	22,6%	15,6%	100%

Source : DRETL Fès-Meknès.

L'analyse des volumes de trafic routier dans la région montre l'existence de quelques grands axes fortement circulés au niveau régional :

- Les pénétrantes de l'autoroute A2 aux villes de Fès et Meknès ;
- L'axe constitué par la RN6 compte un trafic important de plus de 7 000 véhicules/ jour. Il s'agit à la fois d'un axe de desserte et de transit important sur le couloir de Taza. Deux sections de la RN6 sont très circulées : entre Douyet et Fès avec un TMJA de 13. 656 veh/j et entre Meknès et Lamhaya avec un TMJA de 10. 134 veh/j ;
- L'axe constitué par la RN8 véhicule un fort trafic sur ses sections entre Taounate et Fès et entre Fès et Imouzzer. Il enregistre également un trafic de plus de 4000 veh/j entre Imouzzer et Ifrane et entre Taounate et Zrizer ;
- La RR503 entre Fès et Sefrou avec un TMJA de 10278 marqué par un fort trafic lourd ; □
 La RN13 avec un TMJA de plus de 9000 veh/j entre Meknès et El Hajeb.

Tableau 43 : Liste des sections de routes très fréquentées (TMJA>4000veh/j)

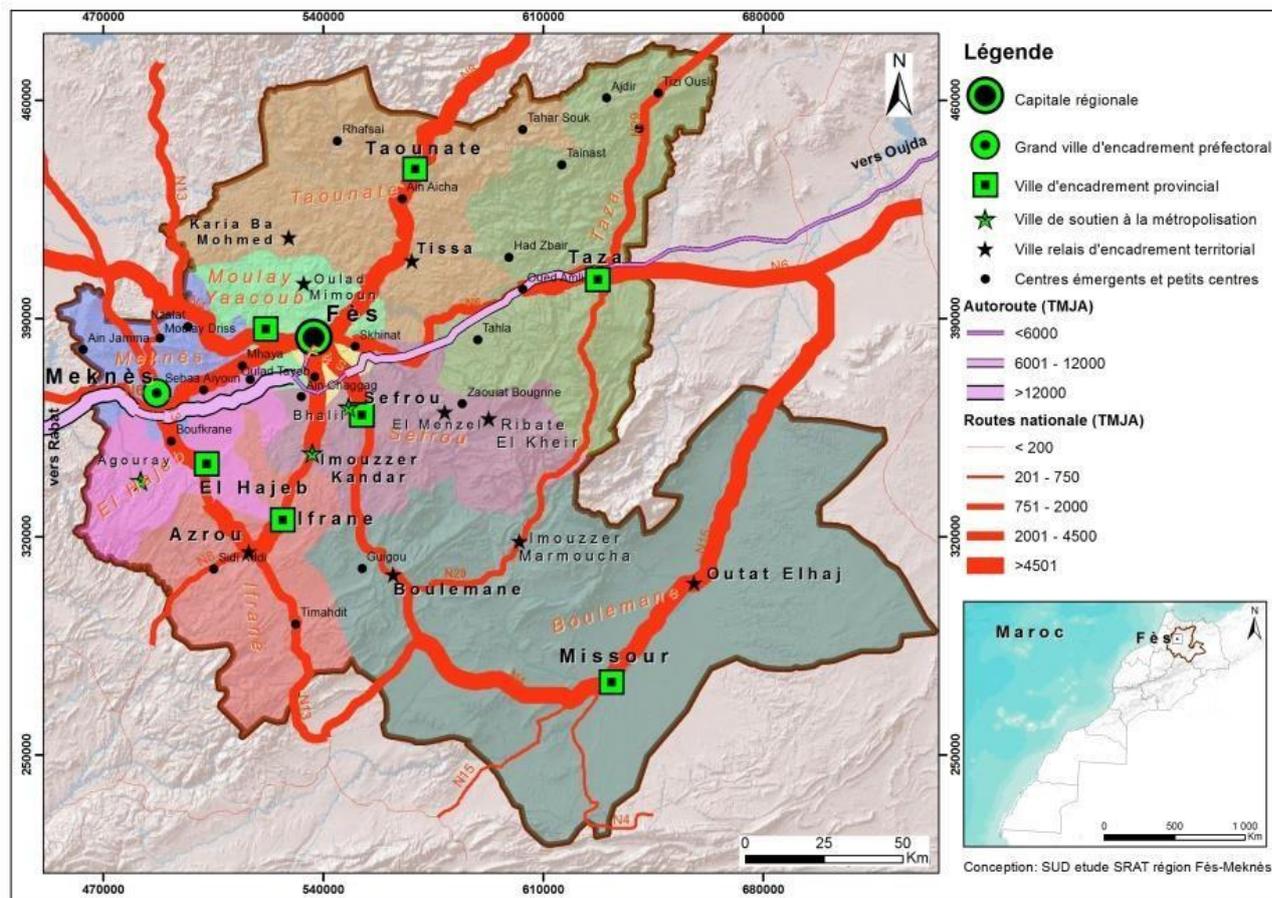
ROUTE	PROVINCE	SECTION		TMJA 2013	TMJA 2015	variation
716	FES	RP 5006	RN8	20017	21 145	5,3%
6	FES	RN 4	FES	20935	13 656	-53,3%
503	FES	FES	LIMITE PROVINCE	17783	13 137	-35,4%
5055	FES	AUTOROUTE A2	FES	10612	10 568	-0,4%
503	SEFROU	LIMIT PROVINCE	SEFROU	9800	10 278	4,7%
6	MEKNES	RN 13	LAMHAYA	11163	10 134	-10,2%
13	MEKNES	RP712	RR 716 EL HAJEB	9454	9 987	5,3%
6	MEKNES	LAMHAYA	RP 7073	9728	9 979	2,5%
6	FES	PR 5013	RN 4	10027	9 531	-5,2%
5108	BOULEMANE	RR 503	RN 15 (MISSOUR)	644	9 184	93,0%
ROUTE	PROVINCE	SECTION		TMJA 2013	TMJA 2015	variation
13	MEKNES	RR 413	MEKNES	8897	8 534	-4,3%
6	FES	RP 7073	RP 5013	8681	8 351	-4,0%
6	MEKNES	RR 705	RN13	6759	7 616	11,3%

8	FES	FES	RP 5002	7294	7 188	-1,5%
8	TAOUNATE	BARRAGE IDRJSS I	RR 408	6421	6 700	4,2%
8	SEFROU	IMOUZZER	KANDER SIDI KHIAR	6600	6 466	-2,1%
6	FES	FES	RP 5027	7990	6 297	-26,9%
8	IFRANE	AZROU	IFRANE	5800	6 242	7,1%
8	FES	RP 5002	BARRAGE IDRJSS I	6348	6 175	-2,8%
6	TAZA	OUED AMLIL	TAZA	12189	6 125	-49,8%
413	MEKNES	MEKNES	RN 13	5323	5 276	-0,9%
4	FES	RP 5001	RP 5009	5391	5 047	-6,8%
8	TAOUNATE	CENTRE TAOUNATE	ZRIZER	4698	4 901	4,1%
13	IFRANE	LIMITE IFRANE	AZROU	4069	4 735	14,1%
716	MEKNES	EL HAJEB RN 13	BOUDERBALA	3891	4 676	16,8%
6	MEKNES	KHEMJSSET	RR 705	4566	4 555	-0,2%
5006	FES	RN6	RN 6 SIDI HRAZEM	6009	4 435	-35,5%
707	EI HAJEB	EI HAJEB	LIMITE PROVINCE	3284	4 422	25,7%
13	MEKNES	RR 716 EL HAJEB	LIMITE IFRANE	3909	4 378	10,7%
505	TAZA	TAZA	AKNOUL	4107	4 348	5,5%
8	SEFROU	IFRANE	IMOUZZER	4114	4 345	5,3%
7075	MEKNES	RR 718	LAMHAYA RN6	4773	4 298	-11,1%
13	MEKNES	RP 7008	R413	2632	4 110	36,0%

Source : DRETL Fès-Meknès.

Le réseau routier bidirectionnel à une seule chaussée ne paraît pas saturé par les niveaux de trafics constatés. Des congestions peuvent toutefois être constatées dans les traversées de localité ou en ville en heure de pointe

L'évolution des trafics routiers montre une forte progression des flux sur les axes transversaux alors que le trafic reste plutôt stable sur les axes principaux.



Carte n° 18 : carte des flux routiers au niveau de la région de Fès Meknès

a) Etat et évolution du trafic sur le réseau routier national

L'analyse des trafics portés par le réseau routier national dans la région souligne que :

- le trafic sur les routes nationales de la région est supérieur à celui des routes nationales du pays,
- le trafic sur la RN6 est supérieur aux autres routes de la région car elle constitue à la fois un axe de peuplement et de transit entre l'est et l'ouest du Maroc,
- Les trafics sur les routes nationales traversant la région se classent de la sorte :

Route	Classe de trafic
N4	T0, T1
N6	T0, T1
N8	T0, T1, T2
N13	T0, T1, T2 et T4
N15	T1, T2, T3

Source : données de trafic 2015.

Avec T0 : trafic > 4500 veh/j

T1 : trafic entre 2000 et 4500 veh/j

T2 : trafic entre 750 et 2000 veh/j

T3 : trafic entre 200 et 750 veh/j

T4 : trafic inférieur à 500 veh/j

Les charges de trafic les plus importantes (T0 et T1) sont routes circonscrites au pourtour de Fès et Meknès alors qu'au sud du territoire ces charges de trafic demeurent modestes.

Dans l'ensemble, les évolutions de ce trafic entre 2014 et 2015 ne sont pas suffisamment marquées pour conclure à une tendance affirmée. Ces évolutions sur la plupart des axes ne dépassent pas la moyenne nationale de 0,92% d'augmentation du trafic.

On constate à travers ces évolutions que :

- entre 2013 et 2015, le trafic sur la RN6 a enregistré une forte baisse sur les sections entre Douyet et Fès (-34%), entre Fès et la RP5027 (-27%), entre la RP5027 et Bir TamTam (-9,4%) et **Graph 25 : Classes de trafic sur les routes nationales** baisse est due à la mise en service de l'autoroute Fès-Taza.
- Le trafic sur la RN8 connaît une augmentation entre Ifrane et Azrou et une baisse sur les autres sections ;

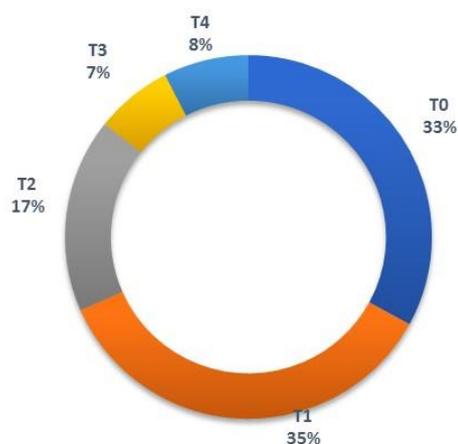
b) Etat et évolution du trafic sur le réseau routier régional

Le réseau régional supporte, à l'exception de quelques tronçons à l'entrée de Fès et Meknès, des charges moindres que le réseau national.

Le trafic est appelé à augmenter sur certaines routes après les importants aménagements qui y sont réalisés dont on peut citer le dédoublement de la RR503 entre Fès et Sefrou, le dédoublement de la RR505 entre Taza et Kassita (travaux en cours d'achèvement), des renforcements sur la RR413 et la RR718 et de réfection du revêtement sur la RR701 (préfecture de Meknès).

L'analyse de l'évolution du trafic des routes régionales entre 2013 et 2015 fait apparaître que :

- les RR 408 et 707 connaissent une très forte progression de trafic (+44%),
- les routes régionales 413, 501, 705 et 712 connaissent un trafic inférieur d'environ 30%,
- la RR 503 connaît une baisse de trafic sur la section qui se trouve dans la préfecture de Fès et une augmentation sur la section de Sefrou.



c) Etat et évolution du trafic sur le réseau routier provincial

L'analyse des données de trafic montre que le réseau provincial, si dense soit-il, est très peu usité, d'une part, à cause de la relative faiblesse des échanges entre le milieu rural et les centres urbains et, d'autre part, en raison du très faible taux de motorisation dans les zones rurales.

Au niveau de la région Fès Meknès, le réseau provincial véhicule 15,6% de la circulation sur le réseau routier.

1.6. Les services de transport routier

Le transport routier est un des secteurs clés de l'économie nationale. Il représente, en effet, 6% du PIB et 9% de la valeur ajoutée du secteur tertiaire, assure 90% de la mobilité des personnes, 75% des flux des marchandises hors phosphate, absorbe 34% de la consommation nationale de l'énergie et emploie environ 200. 000 personnes.

1.7. Transport routier de voyageurs

a) Les services de transport interurbains

Le transport public en assurant la desserte entre les différentes communes des provinces de la région et les autres villes, joue un rôle primordial et sensible dans l'économie régionale. A partir d'une étude du plan directeur de transports routiers de voyageurs au Maroc (Team Maroc, mai 2007), le gros des déplacements longue distance de la population de la région se font vers le bipôle Rabat-Casablanca. Ces déplacements se font essentiellement par autocars. Les autres déplacements à l'intérieur de la région se font par taxis. L'offre de transport public interurbain dans la région comprend 1635 autocars, 3241 taxis de 1^{ère} catégorie et de 241 véhicules de transport mixte. La répartition de cette offre par préfecture/province est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 44 : Offre de transport public interurbain par province

Préfecture/Province	Autocars				Taxis 1ère cat	Transport mixte	Transport informel
	Basés	Terminus	Transit	voy/j			
<i>Fès + My Yacoub</i>	189	99	300		985	2	54
<i>Meknès</i>	106	57	250	137	347	35	383
<i>Sefrou</i>	27	9	13	49	324	64	346 (36%)
<i>Boulemane</i>	14	8	11	20	214	39	395 (68%)
<i>Taounate</i>	13	20	17	118	493	7	1285
<i>Taza</i>	25	18	210		276	77	522
<i>El Hajeb</i>	6	4	88		226	8	500
<i>Ifrane</i>	6	8	137	302	376	9	210
<i>Région</i>	386	223	1026		3241	241	2954

Source : DRETL Fès Meknès ; extrait des études de proximité pour l'amélioration du transport rural

Les autocars ont chacun une capacité de 50 places, et réalisent un départ par jour et par sens. La capacité d'échange par autocar est estimée à plus de 56.000 voyageurs par jour.

Avec un taux de remplissage moyen des autocars entre 60 % et 65 %, près de 36400 personnes par jour voyagent dans les autocars en liaison avec la région. Annuellement, ce volume est estimé à 13 Millions de voyageurs.

La ville de Meknès joue un rôle important dans les échanges par autocars.

Comme infrastructure du transport voyageurs, la région dispose de trois gares routières dont une à la préfecture de Fès, une à la préfecture de Meknès et une à Moulay Yaâcoub :

- La gare routière de Fès est aménagée sur 4 ha, comprend 29 quais et 12 guichets. Cette gare souffre d'un problème d'entretien, d'un environnement salubre, d'un manque de sanitaires et de problèmes de gestion.
- La gare routière de Meknès est aménagée sur 2 ha, comprend 19 quais et 10 guichets. Cette gare se caractérise par sa bonne gestion

D'autres gares sont en cours de construction dans les provinces de Taza, Taounate, Boulemane (à Missour), et Ifrane (à Azrou). La province de Sefrou n'a pas encore de gare routière.

b) Les services de transport urbain

Le réseau de transports urbains est organisé dans les villes de Fès, Meknès, Sefrou et Taza. Une flotte de 246 autobus assure le transport urbain et une desserte périurbaine. Le nombre de voyageurs de transport urbain est passé de 72 millions en 2005 à 57,7 millions en 2014. Cette diminution est assez forte et montre une régression de la demande de transport urbain par bus.

Dans les autres villes, le transport urbain est assuré par des taxis de 2^{ème} catégorie.

c) Le transport rural

L'amélioration des conditions de vies des populations rurales, la lutte contre la pauvreté, les disparités sociales, les déperditions scolaires et l'exode rurale passent inexorablement par le désenclavement du milieu rural au moyen d'une infrastructure routière suffisante et bien entretenue et des moyens de transports adaptés au contexte géographique offrant un accès pérenne aux services de base (école, dispensaire, administrations, etc.) et aux souks pour encourager les échanges et la valorisation des ressources locales.

Avec une population rurale 28 254 habitants (estimation en 2012) qui représente 2% de la population totale, la préfecture de Fès recèle une demande potentielle importante de transport en milieu rural, induite justement par la recherche constante de l'amélioration des conditions de vies dans l'espace rural.

Les habitants du milieu rural se déplacent par des moyens motorisés essentiellement pour aller au travail, les visites familiales, aller au souk, au centre de santé ou à l'administration.

Pour ces déplacements, les populations rurales utilisent un véhicule particulier, un taxi de 1^{ère} catégorie, un véhicule de transport mixte, un véhicule de transport informel ou intercepte un autocar. Le choix du mode de transport est dicté par la disponibilité du mode, un tarif abordable,

un mode de transport adapté (pour le transport des marchandises ou autres) ou bien par le fait que c'est le seul mode de transport existant.

Des études de proximité pour l'amélioration des conditions de transport en milieu rural ont été menées dans les différentes préfectures/provinces de la région. Ces études ont analysé les différentes conditions de transport rural et identifié des éléments d'amélioration de ce transport.

Les principaux résultats de ces études ont montré en particulier que :

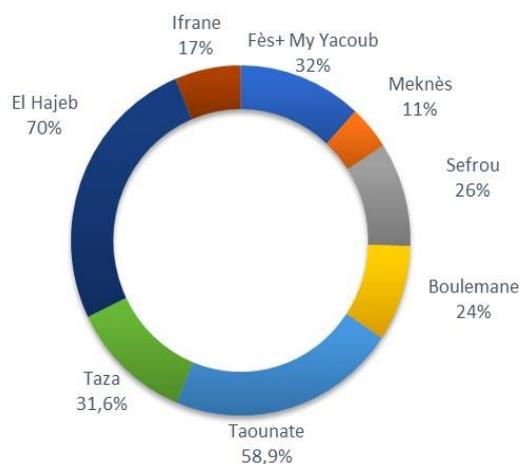
- Les conditions de transport sont généralement mauvaises, empruntant un réseau routier en mauvais état et utilisant des véhicules peu sécurisés et non confortables,
- Le transport informel assure une part très importante dans le service de transport pouvant aller jusqu'à 60% des modes de transport existants,
- Le transport scolaire n'est pas bien organisé dans toutes les communes rurales, □ Le parc auto utilisé pour le transport est vétuste et a une moyenne d'âge de 30 ans.

Tableau 45 : Répartition modale du transport rural

Préfecture/Province	Répartition modale des déplacements				
	Véhicule particulier	Taxi de 1 ^{ère} cat	Autocar	Transport mixte	Transport informel
Fès+ My Yacoub	58%	6%	1%	0%	32%
Meknès	71,5%	7%	0,50%	2%	11%
Sefrou	37%	22%	8,0%	7,0%	26%
Boulemane	33%	20%	13%	9%	24%
Taounate	18,6%	16,7%	3,9%	1,9%	58,9%
Taza	21,7%	22,8%	3,9%	20,0%	31,6%
El Hajeb	20%	8%	0,5%	1,5%	70%
Ifrane	47%	8%	22%	5%	17%
Région	38%	14%	7%	6%	34%

Source : DRETL Fès Meknès ; extrait des études de proximité pour l'amélioration du transport rural

Graphe 26 : Part du transport informel par province



1.8. Le transport de marchandises

Un parc de 9782 poids lourds assure le transport de marchandises dans la région.

Ne disposant ni d'informations fiables et complètes relatives aux origines/destinations du fret routier, ni celles

afférant à la nature des marchandises transportées, il est probable qu'une bonne partie du fret ferroviaire arrivant à Meknès ou à Fès est réexpédié à l'intérieur de la région par les poids lourds et que cela constitue une bonne partie de leur carnet de commande.

Le fret routier « exportateur » (remontant vers Fès ou Meknès ou partant hors de la Région) est vraisemblablement très limité en tonnage (fruits : pommes, dattes, produits maraîchers, bétail) et ne concerne aucun produit pondéreux mis à part le bois de cèdre.

Bien que la part du fret ferroviaire soit majeure, le fret marchandises reste essentiellement dépendant du transport routier pour l'ensemble des Préfectures et Provinces de la région Cette situation ne risque pas de changer tant qu'il n'y a pas eu d'aménagement de plateformes logistiques et d'extension du réseau ferré en direction d'autres zones de la région.

Il est donc vital que le réseau de routes nationales assure de bonnes conditions de transport de ce fret à travers l'arrière-pays dont le développement économique sera encore pour longtemps liés aux produits de l'agriculture et de l'élevage.

**Tableau 46 : Liste des camions qui assurent le transport de marchandises
 C'est plutôt le transport des marchandises par type de service**

<i>Préfecture/Province</i>	<i>Transport pour autrui</i>	<i>Transport pour soi</i>	<i>Matériel de dépannage</i>
<i>Fès + My Yacoub</i>	2932	1754	107
<i>Meknès</i>	1257	1043	77
<i>El Hajeb</i>	184	116	8
<i>Taza</i>	484	395	39
<i>Sefrou</i>	293	63	5
<i>Boulemane</i>	208	51	5
<i>Taounate</i>	413	46	8
<i>Ifrane</i>	213	330	4
<i>Total région</i>	5984	3798	253

Source : DRETL FM

2. LE RESEAU ET LES SERVICES FERROVIAIRES

2.1. Les infrastructures ferroviaires

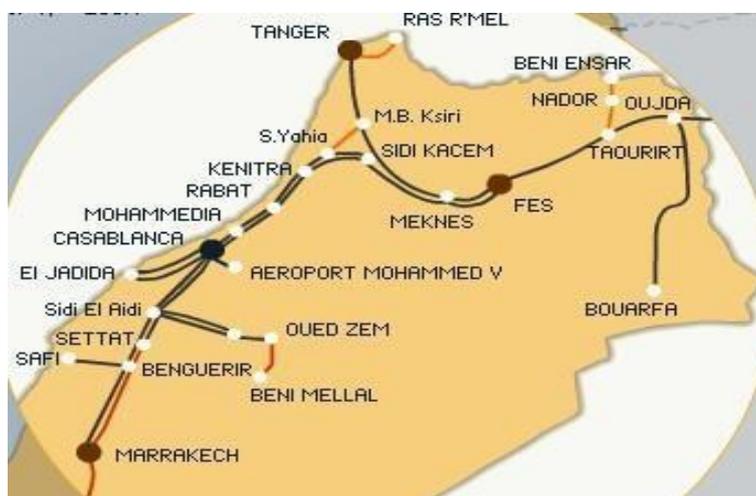
Le Maroc dispose de 2109 km de chemins de fer répartis ainsi :

Tableau 47 : Consistance des lignes de chemin de fer

Catégorie	Nombre de voies	Linéaire (km)
Electrifié	Une seule Voie	654
	Double Voie	613
	Triple voie	20
Non électrifié	Une seule voie	822
Total		2109

Source : annuaire statistiques de l'ONCF, 2015

La région Fès – Meknès est desservie par la voie ferrée Casablanca – Oujda – Nador sur une longueur de 200 Km permettant sa liaison aux destinations de Marrakech, Tanger et Oujda. Cette voie a été dédoublée sur 36 km dans la région entre Fès et Rabat. La ligne Fès – Taza – Oujda est en voie unique et n'est pas électrifiée.



Carte 19 : Liaison ferroviaire entre la région et le reste du pays

2.2. Les services ferroviaires

Aujourd'hui dix-sept allers-retours sont assurés entre Casablanca et la région. La région est desservie par les gares de Meknès centre, Meknès Al Amir Abdelkader, Ain Taoujdate, Fès, Fès Bali, Matmata, Oued Amlil et Taza.

Les provinces d'Ifrane, Sefrou et Taounate ne sont pas desservies par le chemin de fer et il n'existe pas d'autocars ONCF (Supratours) assurant les liaisons avec ces provinces.

Le temps de parcours entre Casablanca et Taza est de près de 7 heures.

2.3. Le transport ferroviaire de voyageurs

La ligne de chemin de fer dans la région draine un nombre journalier de passagers en moyenne annuelle de 2528 voyageurs qui représente 4% de l'ensemble des déplacements par voie de chemin de fer du Maroc.

Les principales destinations et provenances des voyageurs restent centrées sur le pôle Casa-Rabat qui draine environ 40% des voyageurs. Fès arrive en seconde position avec 19% des voyageurs.

Au total, il convient de retenir que les déplacements effectués en train restent mineurs par rapport à ceux empruntant le réseau routier avec seulement 3% des transports interurbains.

Tableau 48 : Evolution du trafic voyageurs et marchandises par chemin de fer

<i>catégorie</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
<i>Voyageurs (en millions)</i>	<i>36,0</i>	<i>38,1</i>	<i>39,5</i>	<i>40,5</i>
<i>Marchandises (en millions de tonnes)</i>	<i>9,0</i>	<i>8,5</i>	<i>9,1</i>	<i>8,75</i>

Source : annuaire statistiques de l'ONCF, 2015

Tableau 49 : Trafic voyageurs au niveau de la région Fès Meknès

<i>Tronçon</i>	<i>aller</i>	<i>retour</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Sidi Kacem – Meknès</i>	<i>3 032 328</i>	<i>2 780 737</i>	<i>5 813 065</i>	<i>7%</i>
<i>Meknès – Fès</i>	<i>2 409 492</i>	<i>2 491 768</i>	<i>4 901 260</i>	<i>6%</i>
<i>Fès – Taza</i>	<i>655 131</i>	<i>613 901</i>	<i>1 269 032</i>	<i>2%</i>
<i>Taza - Taourirt</i>	<i>472 700</i>	<i>452 919</i>	<i>925 619</i>	<i>1%</i>

Source : annuaire statistiques de l'ONCF, 2015

Tableau 50 : Trafics voyageurs en 2015 par gare principale

<i>Gare</i>	<i>Arrivée</i>	<i>Départ</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Gare Meknès</i>	<i>1 976 135</i>	<i>1 954 054</i>	<i>3 930 189</i>	<i>5%</i>
<i>Gare de Fès</i>	<i>2 026 255</i>	<i>2 160 327</i>	<i>4 186 582</i>	<i>5%</i>
<i>Gare de Taza</i>	<i>322 480</i>	<i>320 182</i>	<i>642 662</i>	<i>1%</i>
<i>Total région</i>	<i>4 324 870</i>	<i>4 302 870</i>	<i>8 627 740</i>	<i>4%</i>

Source : annuaire statistiques de l'ONCF, 2015

Le transport ferroviaire offre de très nets avantages en termes de sécurité, de confort, de consommation énergétique et de respect de l'environnement qui sont mis en avant par les autorités publiques. Les chemins de fer peuvent récolter une part modale des déplacements plus importante notamment en direction du pôle Rabat-Casablanca.

Il semble également qu'accroître l'inter-modalité avec la réalisation de plateformes permettant de rabattre le trafic d'autocars à proximité des gares ONCF serait un moyen d'augmenter à bon compte la part des transports ferroviaires dans les déplacements de longue distance.

2.4. Le transport ferroviaire de marchandises

A l'inverse du trafic voyageurs, le convoyage du fret marchandises est dominé par le chemin de fer qui achemine dans la Région l'essentiel du tonnage, soit aux environs de 660 t annuellement.

Les principaux postes en tonnage du fret ferroviaire reviennent aux céréales (céréales alimentaires et graines de soja avec 37% du tonnage), aux carburants (fuel et charbon avec 30% du tonnage) et aux matériaux de construction (ballast, gravier, ciment).

S'agissant des capacités du trafic ferroviaire, le dédoublement de la voie entre Sidi Kacem et Fès via Meknès, réalisé dernièrement, permettra d'intensifier les fréquences mais servira essentiellement pour les besoins du fret marchandises qui est examiné ci-après.

Tableau 51 : Flux marchandises en 2015 dans la région Fès Meknès

<i>Section</i>	<i>Aller</i>	<i>Retour</i>	<i>Total</i>	<i>%</i>
<i>Sidi Kacem – Meknès</i>	721997	181710	903707	5%
<i>Meknès – Fès</i>	396285	18727	415012	2%
<i>Fès – Taza</i>	204599	8024	212623	1%
<i>Taza - Taourirt</i>	196707	4474	201181	1%

Source : Annuaire statistiques de l'ONCF, 2015

Tableau 52 : Trafic marchandises par gare principale (en tonnes)

<i>Gare</i>	<i>2015</i>			<i>2014</i>			<i>%</i>
	<i>Arrivages</i>	<i>Expéditions</i>	<i>Total</i>	<i>Arrivages</i>	<i>Expéditions</i>	<i>Total</i>	
<i>Gare de Meknès</i>	352	26	378	366	36	402	2%
<i>Gare de Fès</i>	181	1	182	148	4	152	1%
<i>Sidi Hrazem</i>	0	10	10	0	0	0	0,1%
<i>Gare de Taza</i>	8	0	8	7	1	8	0%

Source : annuaire statistiques de l'ONCF, 2015

Le transport de marchandises par train dans la région concerne principalement des arrivages aux gares principales de Fès et Meknès. Les expéditions sont marginales à partir de la région et il serait opportun de réaliser des plateformes multimodales connectées au réseau ferroviaire pour faciliter les échanges et améliorer le fret de marchandises par train.

3. AEROPORTS ET TRANSPORT AERIEN

3.1. Les infrastructures aéroportuaires

La région est dotée d'un aéroport international « Fès Saïss » situé à environ 15km de Fès. L'aéroport dispose d'un seul terminal d'une superficie globale d'environ 5 600 m² et d'une capacité d'accueil de 500 000 passagers par an. Après l'ouverture du terminal 2 dont les travaux sont achevés, cette capacité passe à 3,5 millions de passagers par an. L'aéroport Fès-Saïss est directement relié aux

grandes villes internationales : Paris, Marseille, Barcelone, Düsseldorf, Eindhoven, Bruxelles, Amsterdam, Rome...).

La piste d'envol a une longueur de 3 200 m et une largeur de 45 m et est en capacité de recevoir des gros porteurs. Le parking d'avions a une superficie de 34 000 m² et la capacité d'accueillir un avion B747 et 4 avions B737.

Cet aéroport assure deux liaisons quotidiennes avec l'aéroport de Casablanca et plusieurs liaisons avec l'Europe avec en particulier la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg et l'Angleterre.

En 2009 ont été lancés les travaux de réalisation d'un nouveau terminal en vue d'atteindre une capacité de 3.5 millions de passagers.

Photo 1 : Vue de l'aérogare de l'aéroport Fès-Saïss



En plus de l'aéroport international de Fès-Saïss, la région dispose d'un aéroport militaire à Meknès et de deux aérodromes civils non exploités à Ifrane et à Taza.

3.2. Le transport aérien de voyageurs

L'aéroport de Fès-Saïss enregistre, depuis le début des années 2000, une très forte croissance et a vu évoluer son trafic de 128 778 passagers annuels en 2003 à un record de 886 525 passagers en 2015. Il assure actuellement 5% du trafic international des passagers et 2% du trafic aérien domestique.

Tableau 53 : Evolution du trafic domestique de passagers

PAX/ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Domestique	76 825	69 530	64 426	50 023	47 019	42 379	31 196	24 419	30 375	27 836
International	151 574	264 399	344 834	477 157	690 775	750 232	623 495	766 366	761 189	858 689
Total	228 399	333 929	409 260	527 180	737 794	792 611	654 691	790 785	791 564	886 525

Source : Direction de l'aviation civile/METL

Tableau 54 : Evolution du trafic international de passagers

PAX/ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FES-SAISS	151 574	264 399	344 834	477 157	690 775	750 232	623 495	766 366	761 189	858 689
Maroc	8 565 282	10 256 681	11 113 035	11 637 251	13 687 601	14 150 340	13 776 925	15 022 071	15 579 863	15 845 933

Source : Direction de l'aviation civile/METL

Tableau 55 : Evolution du trafic global de passagers

PAX/ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FES-SAISS	76 825	69 530	64 426	50 023	47 019	42 379	31 196	24 419	30 375	27 836
Maroc	1 830 270	1 869 900	1 753 426	1 712 760	1 674 240	1 519 578	1 327 737	1 474 120	1 715 008	1 763 814

Source : Direction de l'aviation civile/METL

Graphe 27 : Evolution du trafic passagers au niveau de la région FM

Plus de sept compagnies aériennes opèrent de cet aéroport pour desservir plus 27 destinations. L'aéroport assure une moyenne de 106 voyages par semaine.

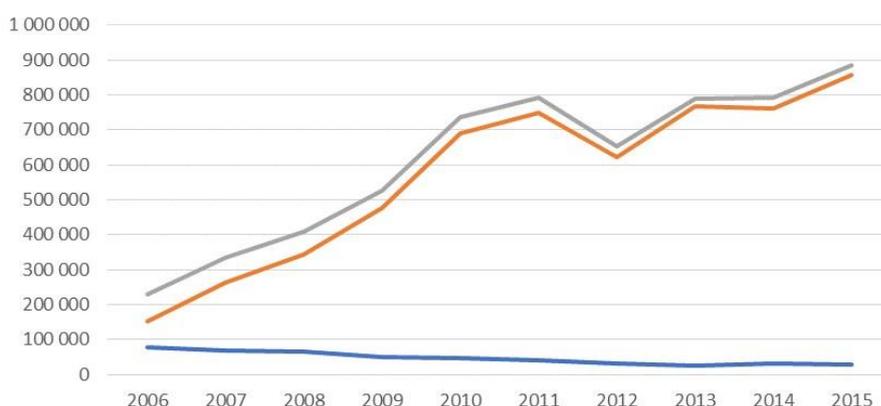


Tableau 56 : liste des compagnies qui opèrent à l'aéroport Fès Saïss

Compagnie	Destinations
Air Arabia Maroc	Paris-Charles-de-Gaulle, Montpellier, Toulouse, Bordeaux Mérignac.
Jetairfly	Bruxelles, Charleroi
Royal Air Maroc	Paris-Orly
Royal Air Maroc Express	Casablanca
Ryanair	Barcelone, Bergame, Charleroi, Eindhoven, Francfort-Hahn, Londres-Stansted, Madrid, Pise, Rome-Ciampino, Weeze Beauvais, Dole-Jura, Lille, Nantes, Nîmes, Marseille, Saint-Étienne, Toulouse
Transavia.com	Paris-Orly
Vueling	Barcelone

Source : site internet de l'ONDA

3.3. Le transport de marchandises

Le transport de fret aérien est très peu développé à l'aéroport Fès-Saïss. Cet aéroport devrait s'équiper pour promouvoir le fret aérien et accompagner les besoins des opérateurs économiques de la région.

4. Enjeux et problématiques

Des enjeux peuvent être identifiés au niveau régional en termes d'infrastructures de transports et de déplacements :

- L'articulation de la région aux régions voisines et au reste du Maroc est en passe de franchir un seuil grâce à la mise en service de l'autoroute Fès-Taza-Oujda. Longtemps caractérisée par un accès difficile, l'espace régional se trouve désormais nettement plus accessible. L'enjeu est alors d'accompagner ces infrastructures pour que l'accessibilité qu'elles induisent soit le support du développement économique et deviennent correctement relayée par le réseau secondaire ;
- Le désenclavement rural en particulier en montagne reste une préoccupation importante avec un niveau d'accessibilité global encore inférieur au niveau national et l'existence de zones fortement enclavées. L'enjeu est de donner aux territoires ruraux et de montagne un niveau d'accessibilité et d'équipement minimal permettant d'éviter les situations d'enclavement et de déshérence ;
- Les conditions géomorphologiques et climatiques de la région constituent une contrainte importante en termes d'aménagement et d'entretien des infrastructures. L'enjeu est de les prendre en compte dans la définition des programmes d'intervention et dans les dotations afférentes (investissements, viabilité hivernale, etc.) ;
- Le système de transports publics interurbains est marqué par une accessibilité médiocre au réseau ferroviaire et par une part importante de l'informel. L'enjeu d'un meilleur maillage et d'une meilleure articulation entre des services routiers et le service ferroviaire se pose.

SYNTHÈSE THEMATIQUE – ANALYSE SWOT

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Un développement important de relations internes à la région, notamment dans les zones du Prérif (de Ouezzane à Taounate et à l'est de Tissa) Un maillage régional de base est assuré par l'axe Est-Ouest (RN6 et autoroute Casablanca-MeknèsFès-Taza-Oujda) et par des axes nord-sud reliant les deux précédents (N4, N8, N13) la disponibilité de l'aéroport de Fès-Saïss région qui constitue un atout en termes d'accessibilité nationale et internationale la présence d'une voie ferrée traversant la région 	<ul style="list-style-type: none"> des conditions géomorphologiques et climatiques rendant les communications difficiles et les aménagements et l'entretien des infrastructures coûteux : vigueur du relief, enneigement, pluie, gel, passages de cols, etc. Infrastructures routières rurales encore incomplètes avec des routes majoritairement étroites, des ouvrages dégradés et des zones encore enclavées notamment dans les zones de montagne. La desserte ferroviaire de la région est limitée au couloir de Taza et à la desserte de quelques gares (Oued Amlil, Taza,) la prédominance du transport informel dans le transport rural et interurbain, des zones potentielles pour le développement économiques non encore connectées au réseau ferroviaire et aux grandes infrastructures
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> La réalisation des grandes infrastructures de transport (autoroute Casablanca-MeknèsFès-Taza-Oujda et des voies expresses entre Taza et Al Hoceima) qui renforcent les échanges internes et externes de la région réalisation des opérations du deuxième programme de routes rurales qui favorise le désenclavement des zones rurales et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, disponibilité études d'aménagement de la première plateforme logistique de Ras El Ma et l'identification des différents sites des autres plateformes dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> un manque d'entretien des infrastructures routières dans les zones de montagne ne facilite pas les échanges dans ces zones et leur intégration à la dynamique de développement économique et social de la région un retard de connexion de la région vers les autres régions et les autres pôles économiques tels que Tanger-Tétouan, le nouveau port de Kénitra et la région de Marrakech Safi risque de limiter ou freiner le développement de la région, un retard dans l'amélioration du système de transport rural y compris l'intégration du transport informel, la non sécurisation du foncier des zones de plateformes logistiques risque de retarder leur réalisation.

5. Eau potable

5.1. Potentiels des ressources en eaux

La région Fès-Meknès est située presque en totalité dans le bassin hydraulique du Sebou qui est connu par son fort potentiel hydrique. En effet, ce bassin renferme près de 25% des ressources en eau de surface du pays et 20% des eaux souterraines nationales. Cependant, les eaux souterraines qui favorisent l'accès à l'eau potable en milieu rural sont inégalement réparties. Les zones du pré-rif (provinces de Moulay Yacoub, Taounate, Taza) sont pratiquement dépourvues en eau souterraine ce qui a amené les Services de l'Etat concernés à mettre en place des systèmes d'adduction d'eau de surface sur de longues distances pour approvisionner en eau les populations.

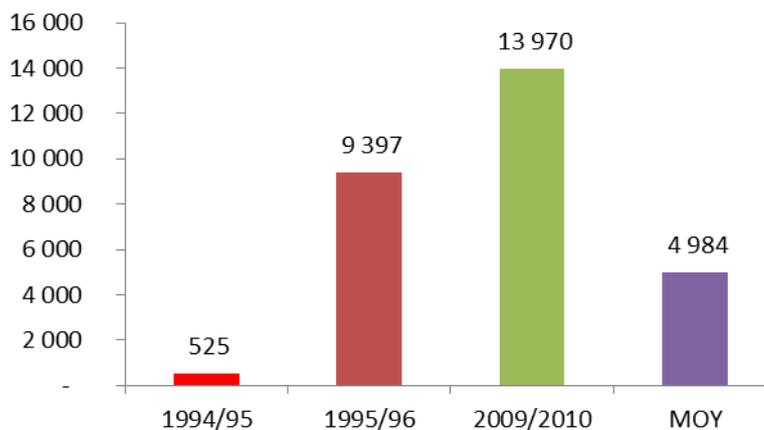
5.2. Ressources en eaux de surface

Le bassin hydraulique du Sebou peut être subdivisé, du point de vue hydrologique, en quatre sousensembles principaux, chacun d'eux étant contrôlé par un ou plusieurs grands barrages :

- Le haut et le moyen Sebou et l'Inaouene qui drainent des superficies s'élevant respectivement à 6000 km² ; 5400 km² et 5200 km². Le barrage Idriss 1er est un maillon essentiel de cet ensemble,
- L'Ouergha a une superficie de l'ordre de 7300 km², contrôlé par le barrage Al Wahda à 5km en amont de M'Jara,
- Le Beht rejoint le Sebou dans la plaine du Gharb. Ce cours d'eau draine un bassin versant d'environ 9000 km², contrôlé par le barrage El Kansera. Parmi les affluents les plus importants du Beht figure l'oued R'dom,
- Le bas Sebou, qui domine un bassin versant d'environ 6000 km², est un chenal instable et insuffisant pour transporter les débits de crues. Il est contrôlé par le barrage Allal El Fassi.

Les apports annuels en eau de surface dans la région Fès-Meknès présentent une irrégularité notoire dans l'espace et dans le temps. Au niveau de la zone d'action de l'Agence de bassin hydraulique du Sebou ces apports s'élèvent à 5600 Mm³ par an, soit en moyenne 887 m³/hab contre 604 m³/hab au niveau national. Le haut Sebou, en amont du barrage Allal El Fassi, se distingue par un écoulement pérenne grâce aux apports de sources importantes telles que : Ain Sebou, Ain Timedrine et Ain Ouaender. Les autres affluents de l'oued Sebou, l'Ouergha par exemple, ont un régime pluvial avec des crues très importantes lors des saisons pluvieuses.

La répartition saisonnière des apports est inégale avec un maximum en janvier-février et une longue période sèche de Mai à Octobre. Cette variation peut être de 1 à 20.



Graphe 28 : Variation temporelle des apports d'eau de surface du bassin du Sebou (Mm³/an)

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Les sécheresses qui ont frappé la région depuis 1980 ont réduit les apports d'eau naturels, induisant la surexploitation des eaux souterraines. Cette situation a engendré l'assèchement des sources, la baisse continue des niveaux d'eau des nappes souterraines et la réduction des apports en eau de surface. Les études du PDAIRE ont montré une diminution de 1 128 Mm³ des apports (-23%) dans le bassin du Sebou entre deux périodes d'observation (1939/40-2009/10 et 1973/74-2009/10).

5.3. Ressources en eau souterraine

Les ressources en eau souterraines du bassin du Sebou sont contenues dans plusieurs nappes, dont les plus importantes sont :

- la nappe de Dradère-Souïère ;
- la nappe de la Mamora ;
- la nappe du Gharb ;
- la nappe de Bou Agba ;
- les nappes du bassin du FèsMeknès (phréatique et profonde) ;
- les nappes du couloir de Fès-Taza (phréatique et profonde) ;
- la nappe de Taza ;
- les nappes du Causse du Moyen du Lias) ;
- la nappe du Moyen Atlas plissé.



Atlas (basaltes quaternaires et calcaires et dolomies

Les eaux souterraines de la région Fès Meknès sont emmagasinées dans cinq de ces nappes : la nappe du bassin de Fès-Meknès, la nappe du couloir Fès-Taza, la nappe de Taza, la nappe du moyen atlastabulaire et la nappe du moyen atlas plissé. Le bilan de ces nappes pour apprécier les ressources en eau souterraines est donné dans le tableau suivant :

Tableau 57 : Bilan des nappes de la région Fès Meknès dans le bassin du Sebou

Nappe	Entrées	Sorties			Total	Bilan
		Prélèvements directs	Oueds et sources	Abouchement		
Moyen Atlas plissé	286	20	266		286	0
Couloir Fès-Taza	157	13	49	95	157	0
Taza	13	12		8	20	-7
Moyen Atlas Tabulaire	690	74	454	162	690	0
Fès-Meknès	242	260	82		342	-100

Total région Fès Meknès	1389	379	851	265	1495	-107
Gharb	224	248		13	261	-37
Maamora	160	117	7	48	172	-12
Dradère –Souiere	111	22	20	69	111	0
Bouagba	3	4			4	-1
Total du bassin Sebou	1886	770	878	395	2043	-157

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Les apports nets des nappes de la région s'élèvent à 1389 Mm³/an qui représentent 88% des ressources du bassin du Sebou. Le potentiel mobilisable annuel est de 919 Mm³ seulement en raison de :

- 300 Mm³ : de sorties de sources drainés directement par les oueds (débits de base) et déjà comptabilisés dans le bilan des eaux de surface
- 170 Mm³ : sorties vers l'oued Oum Erbia à partir de la nappe du Moyen Atlas Tabulaire (zone de Timahdit-Guigou)

Les prélèvements directs sont de 379 Mm³/an dont 22% pour l'alimentation en eau potable.

Les nappes les plus sollicitées sont celles de :

- Fès-Meknès : déficit de 100 Mm³/an
- Taza : déficit de 6,6 Mm³/an

Le bilan « eau souterraine » global de la région est donc déficitaire d'un volume d'environ de 107 Mm³/an.

5.4. Contraintes des ressources en eau

Au niveau du bassin du Sebou deux contraintes majeures sont identifiées : les inondations et l'érosion des terres qui accélère l'envasement des retenues des barrages.

Plus de 100 points à risques d'inondation ont été identifiés et de nombreux travaux de protection contre les inondations ont déjà été réalisés par l'Agence de Bassin depuis 2004.

Concernant l'érosion, La dégradation des sols se situe entre 1000 et 2000 T/km²/an dans le pré-rif, atteignant 6000 T/km²/an dans certaines régions du Rif. Cette dégradation est par contre moins forte dans les régions du Moyen Atlas (500 à 1000 T/km²/an). Les conséquences de l'érosion les plus directes sont l'envasement des retenues de barrages

Tableau 58 : Envasement dans le bassin du Sebou

barrages	Taux d'envasement en Mm3/an
Idriss Ier	2
Allal El Fassi	1,3
El Kanséra	0,5 3
Al Wahda	0,5
Bab Louta	

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

5.5. Production de l'eau potable

L'approvisionnement en eau potable de la région est assuré par les eaux de surface ou les eaux souterraines ou les deux à la fois. Les eaux de surface sont prélevées au fil de l'eau telles que les stations de l'Oued Sebou, Oued Inaouen et Oued Ouargha ou stockées dans les barrages (Al Wahda, Bab Louta, Sahla et Bouhouda).

L'eau potable est produite par l'ONEE et les régions de Fès, Meknès et Taza. Les régions produisent l'eau potable uniquement à partir des eaux souterraines extraites par les puits/forages ou les sources.

L'eau souterraine est généralement privilégiée parce qu'elle est de bonne qualité, en particulier les nappes captives, et ne nécessite pas de traitement onéreux. D'autre part les réserves de la région de Fès-Meknès en eaux souterraines sont importantes vu l'abondance des formations géologiques perméables permettant la pénétration des eaux de pluies et de neiges fondues.

Le milieu rural a particulièrement fait l'objet de grands efforts dans le cadre des programmes nationaux d'Alimentation en Eau potable.

5.6. Les ouvrages de mobilisation

La région Fès-Meknès bénéficie de la présence de 8 barrages qui permettent d'emmagasiner et de régulariser les apports des cours d'eau, parmi ces barrages on cite : barrage Al Wahda, barrage Idriss 1^{er}, barrage Asfalou, barrage Sidi Chahed, barrage Allal Al Fassi, barrage Sahla, barrage Bouhouda et barrage Louta.

Tableau 59 : Principales caractéristiques des ouvrages de retenue

Nom du barrage	Situation	Utilisation	Capacité de la retenue (Mm ³)	Année de mise en service
Al Wahda	Sur oued Ouergha à 5km de Mjara	Irrigation, AEP, protection des crues, hydroélectricité	3714	1996

<i>Idriss 1^{er}</i>	<i>Sur oued Inaouene à 30km au NE de Fès</i>	<i>Irrigation, hydroélectricité</i>	<i>1182</i>	<i>1973</i>
<i>Asfalou</i>	<i>Sur oued Asfalou à 70km à l'Est de Taounate</i>	<i>AEP, irrigation</i>	<i>317</i>	<i>1999</i>
<i>Sidi Chahed</i>	<i>Sur oued Mikès à 32km à l'Est de Fès</i>	<i>AEP, irrigation</i>	<i>170</i>	<i>1997</i>
<i>Allal Al Fassi</i>	<i>Sur oued Sebou à Ait Youb, à 30km au SE de Fès</i>	<i>AEP, irrigation, hydroélectricité</i>	<i>70</i>	<i>1990</i>
<i>Sahla</i>	<i>Sur oued Sahla à 5km au nord-ouest de Taounate</i>	<i>AEP, irrigation, protection envasement</i>	<i>62</i>	<i>1994</i>
<i>Bouhouda</i>	<i>Sur Oued Sra à 10km au nord-est de Taounate</i>	<i>Irrigation, AEP, Protection envasement</i>	<i>55,5</i>	<i>1998</i>
<i>Barrage Louta</i>	<i>Sur oued Sebou</i>	<i>AEP</i>	<i>34,0</i>	<i>1999</i>

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

5.7. Production de l'eau potable

La production de l'eau potable dans la région est évaluée en 2012 à près de 166,1 millions de m³ dont 34,98 millions de m³ à partir des eaux de surface et 131,11 millions de m³ à partir des eaux souterraines. Les tableaux ci-après donnent le détail de ces deux sources par préfecture/province et origine.

Tableau 60 : Production à partir des eaux de surface par préfecture/province

<i>Préfecture/ province</i>	<i>Centre</i>	<i>Barrage/ oued</i>	<i>Production (Mm³)</i>			
			<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2015</i>
<i>Fès</i>	<i>Fès</i>	<i>Oued Sebou</i>	<i>17,13</i>	<i>15,03</i>	<i>17,97</i>	<i>17,98</i>
<i>Taounate</i>	<i>Taounate</i>	<i>Barrage Sahla</i>	<i>1,32</i>	<i>1,27</i>	<i>1,20</i>	<i>0,99</i>
	<i>Kariat Ba Med</i>	<i>Oued Sebou</i>	<i>1,07</i>	<i>1,18</i>	<i>1,26</i>	<i>1,50</i>
	<i>Quartzagh</i>	<i>Oued Ouargha</i>	<i>0,06</i>	<i>0,074</i>	<i>0,09</i>	<i>0,14</i>
	<i>Bouhouda</i>	<i>Barrage Bouhouda</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,09</i>	<i>0,36</i>
	<i>Mkansa</i>	<i>Oued Sebou</i>	<i>0,64</i>	<i>0,73</i>	<i>0,80</i>	<i>1,04</i>
	<i>Ain Gdah</i>	<i>Oued Inaouen</i>	<i>0,21</i>	<i>0,24</i>	<i>1,47</i>	<i>5,15</i>
	<i>Ghafsai</i>	<i>Oued Ouargha</i>	<i>0,007</i>	<i>0,09</i>	<i>0,56</i>	<i>1,95</i>
<i>Taza</i>	<i>Taza</i>	<i>Barrage Louta</i>	<i>2,69</i>	<i>3,15</i>	<i>3,83</i>	<i>5,87</i>
<i>Total région</i>			<i>23,13</i>	<i>21,76</i>	<i>27,18</i>	<i>34,98</i>

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Tableau 61 : Production de l'eau à partir des eaux souterraines

Préfecture/ province	Centre	Production en Mm ³ /an (*)			
		2010	2011	2012	2015
Fès	Fès	47,27	49,62	47,18	54,5
Boulemane	Boulemane	0,22	0,23	0,23	0,23
	Guigou	0,25	0,27	0,28	0,31
	Imouzzer Mrammoucha	0,19	0,2	0,21	0,24
El Hajeb	Agourai	0,44	0,46	0,47	0,5
	Ain Taoujdate	1,2	1,25	1,3	1,45
	Ait Boubidmane	0,13	0,13	0,14	0,17
	El Hajeb	1,26	1,29	1,31	1,37
	Sbaa Ayoune	0,72	0,76	0,79	0,88
	Sebt Jahjouh	0,09	0,1	0,1	0,1
Ifrane	Ain Leuh	0,19	0,19	0,2	0,23
	Azrou	2,46	2,5	2,54	2,66
	Had Oued Ifrane	0,06	0,06	0,06	0,06
	Ifrane	2,14	2,17	2,21	2,33
	Sidi Addi	0,09	0,1	0,1	0,1
	Timahdite	0,06	0,07	0,1	0,19
Meknès	Ain Jemaa	0,08	0,08	0,09	0,12
	Ain Karma	0,12	0,12	0,12	0,12
	Boufekrane	0,37	0,38	0,39	0,42
	Meknès	42,43	42,93	43,44	44,97
	M'Haya	0,32	0,33	0,33	0,33
	My Driss Zerhoune	0,69	0,7	0,71	0,74
	Nzalat Bni Ammar	0,12	0,14	0,15	0,18
My Yacoub	My Yacoub	0,5	0,53	0,55	0,61
Sefrou	Ain Cheggag	0,34	0,34	0,35	0,38
	Bhalil	0,46	0,5	0,51	0,54
	El Menzel	0,32	0,33	0,34	0,37
	Imouzzer Kandar	0,9	0,92	0,94	1
	Ribat El Kheir	0,6	0,63	0,66	0,75
	Sefrou	3,66	3,72	3,78	3,96

	<i>Zaouiat Bougrine</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,11</i>	<i>0,14</i>
<i>Taounate</i>	<i>Ghafsai</i>	<i>0,25</i>	<i>0,26</i>	<i>0,27</i>	<i>0,3</i>
	<i>Taounate</i>	<i>1,67</i>	<i>1,72</i>	<i>1,76</i>	<i>1,88</i>
	<i>Thar Essouk</i>	<i>0,16</i>	<i>0,16</i>	<i>0,16</i>	<i>0,16</i>
	<i>Tissa</i>	<i>0,38</i>	<i>0,39</i>	<i>0,41</i>	<i>0,47</i>
<i>Taza</i>	<i>Ajdır Taza</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>	<i>0,03</i>
	<i>Matmata</i>	<i>0,09</i>	<i>0,09</i>	<i>0,1</i>	<i>0,13</i>
	<i>Oued Amlil</i>	<i>0,47</i>	<i>0,49</i>	<i>0,5</i>	<i>0,53</i>
	<i>Oulad Zbair</i>	<i>0,16</i>	<i>0,16</i>	<i>0,17</i>	<i>0,2</i>
	<i>Tahla</i>	<i>1,07</i>	<i>1,1</i>	<i>1,13</i>	<i>1,22</i>
	<i>Tainest</i>	<i>0,06</i>	<i>0,06</i>	<i>0,06</i>	<i>0,06</i>
	<i>Taza</i>	<i>5,63</i>	<i>5,7</i>	<i>5,77</i>	<i>5,98</i>
	<i>Zrarda</i>	<i>0,16</i>	<i>0,16</i>	<i>0,17</i>	<i>0,2</i>
<i>Total région</i>		<i>117,91</i>	<i>121,47</i>	<i>120,22</i>	<i>131,11</i>

(*) Estimation à partir de la monographie des provinces de l'ABHS.

5.8. Besoins en eau dans le milieu rural et urbain

5.8.1. Besoins en milieu urbain :

Les besoins en eau potable de la population urbaine dans la région Fès-Meknès par préfecture/province sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau 62 : Besoins en eau potable en milieu urbain par préfecture/province (en millions de m³)

<i>Préfecture/province</i>		<i>2015</i>	<i>2020</i>	<i>2025</i>	<i>2030</i>
<i>Fès</i>	<i>Ville</i>	<i>66,39</i>	<i>68,35</i>	<i>74,50</i>	<i>81,45</i>
	<i>Autres centres</i>	<i>0,18</i>	<i>0,18</i>	<i>0,19</i>	<i>0,21</i>
<i>Meknès</i>	<i>Ville</i>	<i>39,38</i>	<i>41,94</i>	<i>45,63</i>	<i>49,64</i>
	<i>Autres centres</i>	<i>1,08</i>	<i>1,19</i>	<i>1,30</i>	<i>1,43</i>
<i>El Hajeb</i>		<i>3,57</i>	<i>4,29</i>	<i>4,52</i>	<i>5,02</i>
<i>Ifrane</i>		<i>4,70</i>	<i>5,04</i>	<i>5,40</i>	<i>5,78</i>
<i>Boulemane</i>		<i>0,72</i>	<i>0,83</i>	<i>0,96</i>	<i>1,10</i>
<i>Moulay Yacoub</i>		<i>0,55</i>	<i>0,60</i>	<i>0,65</i>	<i>0,69</i>
<i>Sefrou</i>		<i>6,13</i>	<i>6,55</i>	<i>7,08</i>	<i>7,63</i>

<i>Taounate</i>		<i>3,06</i>	<i>3,24</i>	<i>3,51</i>	<i>3,91</i>
<i>Taza</i>	<i>Ville</i>	<i>8,66</i>	<i>9,46</i>	<i>10,09</i>	<i>10,76</i>
	<i>Autres centres</i>	<i>1,90</i>	<i>2,10</i>	<i>2,30</i>	<i>2,51</i>
<i>Total région</i>		<i>136,32</i>	<i>143,77</i>	<i>156,13</i>	<i>170,13</i>

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Ce tableau montre que les besoins sont concentrés essentiellement dans les préfectures de Fès (48%), Meknès (29%) et la province de Taza (6,5 %).

La confrontation de ces besoins avec la production dans la région montre une satisfaction globale. En outre, les besoins des villes de Fès et Meknès seront satisfaits par le transfert à partir du barrage Idriss 1^{er}. le projet de transfert sera réalisé en trois tranches.

5.9. Besoins en milieu rural

Le calcul des besoins en eau potable en milieu rural dépend du mode d'AEP (Branchement individuels, Bornes fontaines, point d'eau aménagé), de la disponibilité ou nom de la ressource et du niveau de vie.

Tableau 63 : Besoins en eau potable en milieu rural par préfecture/province (en millions de m³)

<i>Préfecture/Province</i>	<i>2015</i>	<i>2020</i>	<i>2025</i>	<i>2030</i>
<i>Fès</i>	<i>0,54</i>	<i>0,62</i>	<i>0,7</i>	<i>0,77</i>
<i>Meknès</i>	<i>3,06</i>	<i>3,47</i>	<i>3,87</i>	<i>4,19</i>
<i>El Hajeb</i>	<i>2,06</i>	<i>2,8</i>	<i>3,53</i>	<i>3,85</i>
<i>Ifrane</i>	<i>1,2</i>	<i>1,61</i>	<i>2,01</i>	<i>2,16</i>
<i>Boulemane</i>	<i>0,65</i>	<i>0,86</i>	<i>1,06</i>	<i>1,13</i>
<i>Moulay Yacoub</i>	<i>2,07</i>	<i>3,1</i>	<i>4,13</i>	<i>4,49</i>
<i>Sefrou</i>	<i>2,92</i>	<i>3,29</i>	<i>3,65</i>	<i>3,92</i>
<i>Taounate</i>	<i>8,11</i>	<i>11,94</i>	<i>15,76</i>	<i>16,92</i>
<i>Taza</i>	<i>5,05</i>	<i>6,69</i>	<i>8,32</i>	<i>8,88</i>
<i>Total région</i>	<i>25,66</i>	<i>34,35</i>	<i>43,03</i>	<i>46,31</i>

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Les besoins en eau potable sont concentrés au niveau de Taounate (35%) et Taza (19,5%).

5.10. Mode d'alimentation en eau potable

5.10.1. Alimentation des grandes villes et centres

L'alimentation des grandes villes de la région Fès-Meknès, se fait aussi bien à partir des eaux souterraines que des eaux de surface, et parfois même à partir des deux à la fois.

Ville de Fès : La ville de Fès est alimentée en eau potable à partir des eaux de l'Oued Sebou traitées par la station de l'ONEE et à partir des eaux souterraines de la nappe profonde du Saïss (nappe de FèsMeknès), captés par des forages gérés par l'ONEE et par la RADEEF. Ces deux dispositifs permettant de prélever 1200 l/s (38 Mm3/an) en eaux superficielles et 1600 l/s (50,5 Mm3/an) en eaux souterraines. Ces deux alimentations sont actuellement suffisantes pour répondre aux besoins de Fès estimés à 69 Mm3 en 2010.

Cette alimentation sera renforcée par une amenée complémentaire depuis le barrage Idriss 1^{er} de 500l/s, permettant d'accroître sa ressource de 15,7 Mm3/an. Ce dispositif sera complété de 500 l/s lors de la réalisation de l'adducteur depuis le barrage Idriss 1er vers Meknès. Ceci permettra à Fès de disposer de 69,5Mm3/an d'eau de surface pour un besoins estimé en 20130 de 106 Mm3/an. Le complément de 36,5 Mm3/an sera assuré par le barrage M'Dez sur le haut Sebou.

Tableau 64 : Evolution du bilan AEP du pôle de Fès Besoins/ressources annuels en Mm³

Années	2010	2015	2020	2025	2030
Besoins	69	82	92	98,5	106
Ressources Disponibles	88	120	120	120	120
Ressources utilisées	69	82	92	98,5	106
Sebou	38	38	38	38	38
Idriss 1er-etape 1	0	15,7	15,7	15,7	15,7
Idriss 1er-etape 2	0	15,8	15,8	15,8	15,8
M'Dez	0	0	0	29	36,5
Nappe profonde	31	12,5	22,5	0	0

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Ville de Meknès : La ville de Meknès est alimentée en eau potable essentiellement à partir des forages de l'ONEE qui captent la nappe profonde de Fès-Meknès (30% de la production à partir de 14 forages), des sources captées par la RADEM (70% de la production à partir des sources Bittit et Ribaa). Le débit de la source de Bittit est en forte baisse et est soumis à des problèmes de turbidité en période de crues ; ce qui perturbe l'approvisionnement en eau potable de la ville de Meknès. Le renforcement de l'AEP de Meknès se fera à partir du barrage 1^{er} sur l'oued Inaouene, du barrage M'Dez sur le haut bassin du Sebou, du barrage d'Ouljet Soltane sur l'oued Beht et du barrage Adarouch sur l'oued Tigrira.

Pour la ville de Meknès, et compte tenu de la saturation des ressources actuelles le recours au barrage Idriss 1^{er} dont les eaux sont déjà mobilisées et suffisantes est jugé prioritaire dans une première phase.

Tableau 65 : Evolution du bilan AEPI du pôle de Meknès Besoins/ressources annuels en Mm³

Années	2010	2015	2020	2025	2030
Besoins	43	43,5	51	56	61
Ressources Disponibles	43	68	61,5	93	93
Ressources Utilisées	43	43,5	51	56	61
Sources	25	19	12,5	12,5	12,5
Nappe profonde	18	0	0	0	0
Idriss 1er	0	24,5	31,5	12	17
Ouljet Soltane	0	0	0	31,5	31,5

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

Ville de Taza : La ville de Taza est alimentée en eau potable à partir la station de traitement des eaux du barrage Bab Louta, gérée par l'ONEE et les forages de la nappe de Taza, gérés par la RADETA. Les ressources en eau mobilisées peuvent satisfaire les besoins de la ville à long terme.

Ville d'Ifrane : Cette ville est alimentée à partir des eaux de la nappe du cause moyen Atlasique.

Centres de la province d'El Hajeb : Les centres de la Province d'Elhajeb (Agourrai, Ain Taoujdate, Sebâ Aïoun, El Hajeb, Sebt Jahjouh, Ait Boudimane) sont alimentés à partir des eaux souterraines du cause moyen atlasique et de la nappe de Fes-Meknès.

Centres de la province d'Ifrane : Les centres de la Province d'Ifrane (Azrou, Ifrane, Aïn Leuh, Sidi Addi, Timahdite, Had Oued Ifrane) sont alimentés à partir des eaux souterraines du cause moyen atlasique au moyen des sources et puits/forages.

Centres de la préfecture de Fès : Le centre de Sckhinate est alimenté à partir des eaux souterraines

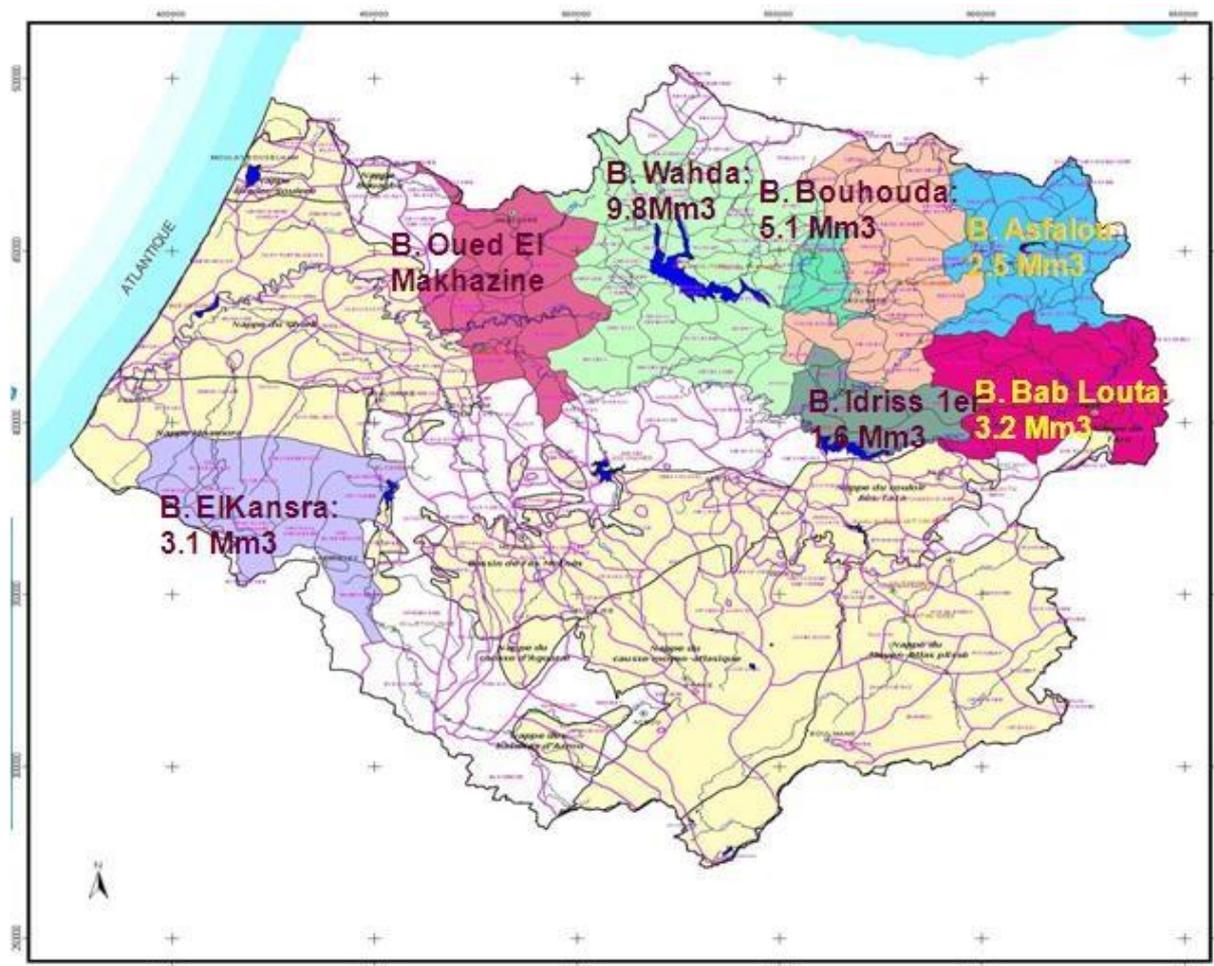
Centres de la province de Boulemane : Les centres de la Province de Boulemane (Boulemane, Guigou, Imouzzer Marmoucha) sont alimentés à partir des eaux souterraines.

Centres de la province de Sefrou : Les centres de la Province de (Sefrou, Ain Cheggag Bhalil, El Menzel, Imouzzer Kandari, Ribat El Kheir, Zaouiat Bougrin) sont alimentés à partir des eaux souterraines.

Centres de la province de My Yacoub : Le centre de Moulay Yaâcoub est alimenté à partir des eaux souterraines.

Centres de la province de Taounate : Les centres de la Province de Taounate (Ghafsai, Karia Ba Med, Taounate, Thar Essouk et Tissa) sont alimentés à partir des eaux souterraines et des barrages Al Wahda et Sahla

Centres de la province de Taza : Les centres de la Province de Taza (Ajdir Taza, Matmata, Oued Amlil, Oulad Zbair, Tahla, Tainest et Zrarda) sont alimentés à partir des eaux souterraines et de des eaux de l'Oued Inaouène traitées par la station Ain Gdeh.



Carte 21 : Schéma d'alimentation en eau potable rurale à partir des barrages

Source : ABHS, PDAIRE du bassin hydraulique du Sebou, 2011

5.10.2. Alimentation en eau potable du milieu rural

L'alimentation en eau potable en milieu rural était jusqu'en 1995 très faible, les communes rurales se débrouillaient toutes seules avec un appui des services de l'Etat plus ou moins important. A cette date, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural était de 14%.

En 1995 l'Etat a mis en place le Programme d'Alimentation Groupé en Eau potable en milieu Rural (PAGER). Tous les moyens (humains, financiers, organisationnels, institutionnels) ont été mis en place pour rehausser le niveau d'accès à l'eau potable dans ce milieu. Ainsi, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 92% en 2012 et il est prévu d'atteindre 98% en 2020.

Dans la région Fès-Meknès, l'AEP en milieu rural ne pose pas de problèmes de ressources, à l'exception de la partie rifaine où la ressource en eau locale (souterraine) est peu disponible. Pour remédier à la situation, l'ONEE a mis en place des systèmes d'adduction d'eau sur de longues distances à partir des barrages.

Le mode d'approvisionnement en eau potable pour les ménages qui ne sont pas reliés à un réseau public de distribution de l'eau potable, se pratique par des puits, des sources et des fontaines publiques.

En conclusion, la demande en eau potable urbaine et rurale de la région est garantie à 100% à l'horizon 2030 et le recours aux eaux de surface est privilégié chaque fois que possible pour diminuer la pression sur les ressources en eau souterraine.

La surexploitation des ressources en eau souterraine compromettra à court et moyen terme l'approvisionnement en eau potable des villes de Fès et Meknès, par la disparition de l'artésianisme sur l'ensemble des forages et le tarissement des sources. L'alimentation des villes de Fès et Meknès, dont les ressources disponibles arrivent bientôt à saturation seront sécurisées moyennant de nouvelles ressources à partir des barrages Idriss 1er et Ouljet Soltane notamment. Ce transfert intrarégion permettra de soulager les ressources en eaux souterraines qui sont actuellement surexploitées en vue de les préserver et permettre leur équilibre naturel.

6. Energie électrique

La région est alimentée en énergie électrique du réseau national à partir de la station thermique de Jerada et la station de transformation El fouarrat située dans la wilaya de Meknès. La production électrique de la région est renforcée en période de pic par les stations hydrauliques de Bab Jdid et Jenjfour à Fès.

La production d'électricité dans la région a atteint en 2012, 2. 500 millions de KWh (soit 9% de la production nationale), assurant de la sorte une couverture de l'ordre de 62% de la consommation d'électricité dans la région.

Tableau 66 : Répartition des ventes d'électricité par préfecture/province (en millions de kwh)

<i>Préfecture/ province</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
<i>Fès</i>	<i>796,9</i>	<i>834,2</i>	<i>852,9</i>
<i>Meknès</i>	<i>659,9</i>	<i>699,4</i>	<i>726,3</i>
<i>El Hajeb</i>	<i>157,9</i>	<i>163,9</i>	<i>176,4</i>
<i>Ifrane</i>	<i>83,4</i>	<i>90,6</i>	<i>101,2</i>
<i>Boulemane</i>	<i>43,8</i>	<i>46,7</i>	<i>52,0</i>
<i>My Yacoub</i>	<i>119,2</i>	<i>119,2</i>	<i>120,8</i>
<i>Sefrou</i>	<i>107,9</i>	<i>121,4</i>	<i>130,9</i>
<i>Taounate</i>	<i>107,3</i>	<i>114,7</i>	<i>121,9</i>
<i>Taza</i>	<i>178,2</i>	<i>192,2</i>	<i>217,3</i>
<i>Région</i>	<i>2 254,5</i>	<i>2 382,3</i>	<i>2 499,7</i>
<i>Maroc</i>	<i>23 748,2</i>	<i>25 669,8</i>	<i>27 560,9</i>

Source : Annuaire statistique du Maroc ; ONEE, 2013.

Au niveau de la région, les provinces de Boulemane et Taounate sont faiblement dotées.

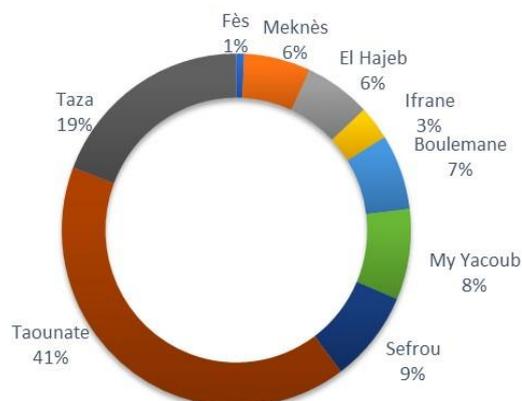
Concernant la distribution de l'énergie électrique, les centres urbains ne connaissent pas de grandes difficultés, excepté quelques problèmes liés au besoin d'extension du réseau aux périphéries, à cause de la croissance rapide et non maîtrisée de l'urbanisation. Toutefois, un troisième poste est en cours de construction à Fès pour renforcer et conforter l'alimentation de cette ville.

Pour le milieu rural, la dispersion de l'habitat, le relief accidenté, et la faible demande d'énergie des noyaux ruraux constituent une contrainte forte pour l'amenée du réseau électrique.

Dans le cadre du PERG, le taux d'électrification rurale a connu une grande évolution en passant de Beaucoup d'efforts sont déployés par l'Etat et les collectivités locales, ces dernières années à travers un certain nombre de programmes, surtout le PERG qui a eu des effets positifs sur le taux d'électrification rurale.

A fin avril 2014, 4. 167 villages ont été branchés au réseau électrique, ce qui représente 11,5% du total des villages marocains mis sous tension.

Graphe 29 : part des villages branchés par province



7. Services de télécommunication

Grâce à la généralisation des réseaux sans fil (GSM et 3 G), l'accès aux télécommunications est devenu facile.

Les opérateurs privés ont généralisé leur couverture sur l'ensemble du territoire, mais des zones d'ombre subsistent dans les régions à topographie particulière et dans les zones à faible densité de population qui ne constituent pas un enjeu commercial. Ainsi, plusieurs localités du Moyen Atlas dans les provinces de Boulemane, Sefrou et Taza ne sont pas couvertes par le service universel de télécommunications.

8. EQUIPEMENTS COLLECTIFS

8.1. Infrastructures scolaires

La région Fès-Meknès comprend les infrastructures scolaires suivantes

: a) Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire comprend les écoles coraniques et le préscolaire moderne. Cet enseignement ne compte que 1461 salles qui abritent plus de 52. 860 enfants, avec un taux brut de scolarisation limité à 42%.

b) Enseignement fondamental

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'établissements scolaires du primaire dans la région de Fès-Meknès a atteint 996 établissements publics et 336 établissements du secteur privé.

L'effectif des classes utilisées a atteint 5. 206 classes au titre de l'année scolaire 2013-2014 dont 1. 213 relèvent du secteur privé. La préfecture de Fès vient en tête avec 27% suivie de la préfecture de Meknès avec 20% puis de la province de Taza avec 13%.

L'effectif des élèves de l'enseignement primaire public a atteint au titre de l'année scolaire 2013-2014, 509. 863, dont 241. 956 filles, soit 47%. Par ailleurs, 54% du total des élèves se trouvent en milieu urbain de la région.

c) Enseignement secondaire

□ Enseignement secondaire collégial public

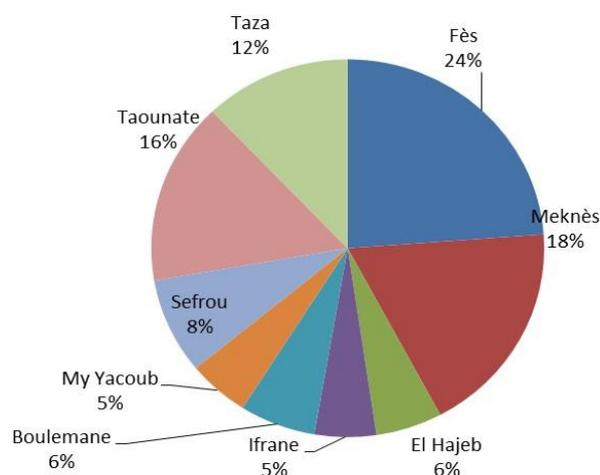
Durant l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'établissements de l'enseignement secondaire collégial public a atteint 320 établissements dont 46,3 % sont localisés en milieu rural. Les salles

utilisées sont au nombre de 4. 363. Le secteur privé offre 146 établissements avec une capacité de 1.213 salles.

Tableau 67 : Nombre d'établissements de l'enseignement secondaire

Préfecture/ province	Enseignement public			Privé
	Urbain	Rural	Total	
Fès	59	2	61	54
Meknès	39	8	47	45
El Hajeb	8	6	14	6
Ifrane	5	8	13	7
Boulemane	8	8	16	0
My Yacoub	1	12	13	0
Sefrou	10	11	21	12
Taounate	10	30	40	1
Taza	13	18	31	9
Total région	153	103	256	134
Maroc	1034	747	1781	1004

Graphe 30 : Répartition des établissements par Province et Préfecture



Le tableau et le graphe ci-dessus montrent que les provinces d'Ifrane, de My Yacoub et de Boulemane sont les moins équipées.

- Enseignement secondaire qualifiant public

La région de Fès-Meknès dispose de 202 lycées au titre de l'année scolaire 2013-2014 et 70 parmi eux sont localisés dans la préfecture de Fès. Le nombre d'Internats a atteint 38 dont seulement sept sont en milieu rural. Il s'agit là d'un effort supplémentaire à déployer par les autorités pour renforcer ces structures qui ont un impact positif sur la scolarisation en général et celle des filles en particulier. d) Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur public dans la région Fès-Meknès se compose de cinq universités :

- L'Université d'enseignement religieux, Quaraouiyyine, à laquelle sont rattachées 4 facultés, la première implantée à Fès, les trois autres à Agadir, Tétouan et Marrakech.
- L'Université Mohamed Ben Abdellah à laquelle sont rattachées 6 facultés, dont la faculté de Médecine et Pharmacie, la faculté des sciences et techniques. Les autres facultés sont celles que l'on retrouve dans toutes les universités : Sciences, Lettres, Sciences juridiques et économiques. L'université Mohamed Ben Abdallah compte aussi une Ecole Supérieure de Technologie.
- L'Université My Ismail, à Meknès composée de plusieurs facultés : Sciences juridiques et économiques, Lettres et sciences humaines, Sciences en plus de l'école nationale supérieure des Arts et Métiers, l'école Supérieur de Technologie et l'Ecole Normale Supérieur.
- L'Université Al Akhawaine à Ifrane offre un certain nombre d'options de programmes Bachelor et Master en sciences humaines et sociales, sciences et ingénierie, et en administration des entreprises – tous définis par le tronc commun universitaire (UCC) basé sur le système américain des liberal arts.
- L'Université semi publique Euromed à Fès, elle assure des formations sur plusieurs disciplines scientifiques, techniques et sociales

S'ajoute à ces universités l'Ecole Nationale d'Agriculture à Meknès,

Le secteur privé intervient également dans le domaine de l'enseignement supérieur à travers plusieurs établissements localisés dans la région qui offrent une formation dans les filières de gestion, finance et comptabilité, banques et finance, hautes études en informatique, informatique et gestion, carrières de santé.

8.2. Infrastructures sanitaires

Le réseau hospitalier de la région est constitué de 14 hôpitaux généraux et 7 hôpitaux spécialisés offrant une capacité litière de 4241 lits. A l'échelle régionale, la densité litière est alors de 1 lit pour 999 habitants.

Tableau 69 : Nombre d'hôpitaux et de lits par préfecture/province

Préfecture/ Province	Hôpitaux généraux		Hôpitaux spécialisés	
	nombre	lits	nombre	lits
Fès	3	1021	4	943
Meknès	2	848	2	494
El Hajeb	1	56	1	37
Ifrane	2	163		
Boulemane	2	164		
My Yacoub*				
Sefrou	1	120		
Taounate	2	115		
Taza	1	317		
Total région	14	2804	7	1474

Source : Ministère de la Santé, carte sanitaire 2013

*La province de My Yacoub est dépourvue d'hôpitaux généraux et spécialisés, ces services sont assurés par les hôpitaux de Fès

Selon la carte sanitaire de 2013, la région dispose de nombreuses formations sanitaires publiques réparties comme suit : 129 dispensaires ruraux, 267 centres sanitaires dont 106 centres sanitaires urbains. Outre les infrastructures publiques, la région dispose d'infrastructures privées comprenant 33 cliniques, 717 cabinets de consultation médicale, 980 pharmaciens et 233 cabinets dentaires.

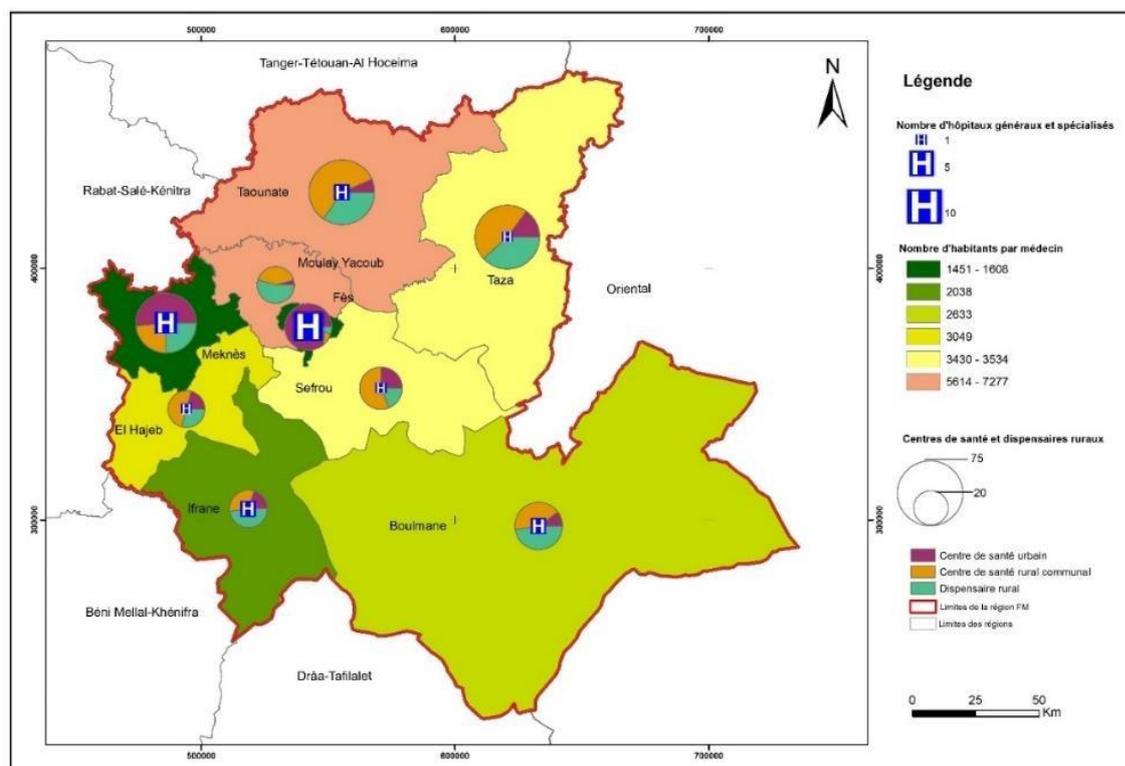
Tableau 70 : Répartition des infrastructures sanitaires par préfecture/province en 2013

Source : Ministère de la santé ; carte sanitaire 2013

Préfecture/ province	Infrastructure publique				Privé								
	Hôpitaux		SSB		CPBL		CPBNL		cab RX	lab	Cab cons	pharm	chir dent
	nbre	lits	urbain	rural	nbre	lits	nbre	lits					
Fès	7	1964	34	5	15	368	2	58	12	7	351	360	160
Meknès	4	1342	33	31	12	322			4	11	241	296	48
El Hajeb	1	56	5	19							11	49	4
Ifrane	2	163	5	20	1	28				1	14	43	3
Boulemane	2	164	4	36							6	18	1
My Yacoub			1	23								17	
Sefrou	1	120	8	24						2	21	61	5

Taounate	2	115	5	70	1	11					25	53	3
Taza	1	317	11	62	2	34			2	3	48	83	9
Total région	20	4241	106	290	31	763	2	58	18	24	717	980	233
Maroc	143	27706	775	1984	304	6924	28	1474	175	395	7185	7812	2700

Ce tableau montre que la province de My Yacoub est la moins équipée en infrastructures sanitaires, suivie de la province Boulemane puis celle d'El Hajeb.



Conception : SUD études SRAT FM:2017

Source : HCP, Annuaire statistique de la région Fès-Meknès, 2015

Carte 22 : Répartition des hôpitaux généraux et spécialisés

En conclusion, la région reste sous-équipée en infrastructures sanitaires qui sont concentrées dans les préfectures de Fès et Meknès. La province de My Yacoub est la moins équipée, suivie de la province de Boulemane puis celle d'El Hajeb.

Conclusion

La région de Fès – Meknès est dotée d'un réseau routier classé de 7 538 km, soit 18,5% du réseau routier national avec 6158 revêtus représentant 81,7% du réseau au niveau de la région contre une proportion de 75,5% de réseau revêtu à l'échelle nationale. Les densités spatiale et sociale du réseau routier de la région sont respectivement de 15,4 km/100km² et de 1,45 km revêtus pour 1000 habitants.

Plus de 71,6% de routes revêtues de la région ont une largeur de chaussée inférieure à 6m contre 50% au niveau national. La province de Taounate a le plus de routes étroites (22%) suivie de la province de Taza (18%) puis Boulemane et El Hajeb (17%)

La région de Fès Meknès souffre encore du problème d'enclavement qui se pose d'une façon plus aiguë dans les zones de montagne au niveau des provinces de Boulemane, Taounate et Taza.

Les conditions géomorphologiques et climatiques de la région engendrent des coûts élevés de maintenance des infrastructures et suppose une organisation spécifique pour maintenir la viabilité hivernale du réseau.

Caractérisant l'état de la chaussée, 46,5% du réseau routier revêtu de la région a un état acceptable (indice A+B) contre 60,5% au niveau national.

En matière d'ouvrages d'art, 41% des ouvrages dégradés se situent dans la région et la plupart des ouvrages en mauvais état (59%) se trouvent dans la province de Taounate. Suivent les provinces de Boulemane (16%) et Sefrou (15%).

La circulation routière a été évaluée dans la région de Fès Meknès en 2015 à 10,38 millions de véhkm/j soit 11,08% de la circulation au niveau du pays. La grande part de la circulation va sur le réseau national (39,4%) suivi du réseau régional qui supporte 22,6% du trafic et n'est que de 15,6% sur le réseau provincial qui reste faiblement circulé.

Le gros des déplacements longue distance de la population de la région se font vers le bipôle RabatCasablanca. Par ailleurs les conditions du transport rural restent mauvaises avec une prédominance du transport informel et un parc auto de transport en commun très âgé.

Le réseau ferroviaire est insuffisamment connecté à l'intérieur de la région et le bipôle CasablancaRabat draine plus de 40% des voyageurs de la région. Par ailleurs, le transport de marchandises par train dans la région reste marginal.

L'aéroport de Fès-Saiss assure actuellement 5% du trafic international global des passagers et 2% du trafic aérien domestique. Il mérite d'être connecté à d'autres régions et équipé pour promouvoir le fret.

Pour les Plateformes logistiques, il est recommandé de sécuriser le foncier des sites identifiés et de lancer l'aménagement de la première zone de Ras El Ma.

La région n'enregistre pas de déficit global en eau potable mais les besoins en milieu urbain sont concentrés essentiellement dans les préfectures de Fès (48%), Meknès (29%) et la province de Taza (6,5 %). Le projet de transfert des eaux des barrages Idriss 1^{er} et Ouljet Soltane satisfera les besoins

de Fès et Meknès et soulagera les nappes. Les besoins en milieu rural sont concentrés au niveau de Taounate (35%) et Taza (19,5%).

L'infrastructure électrique semble suffisante dans la préfecture de Meknès et dans la province d'Ifrane mais les provinces de Boulemane et Taounate restent faiblement dotées.

Les centres urbains connaissent quelques problèmes liés au besoin d'extension du réseau aux périphéries et en milieu rural, les difficultés d'extension du réseau sont liées à la dispersion de l'habitat et au relief accidenté.

En matière de télécommunication, des zones d'ombre existent encore dans les zones de montagne sises dans les provinces de Boulemane, Taounate et Taza.

Concernant les équipements scolaires, l'enseignement préscolaire reste le parent pauvre du système éducatif de Fès-Meknès puisque ce réseau (moderne et traditionnel) ne compte que 1 461 salles, abritant 30 724 enfants, avec un taux brut de scolarisation limité à 42%.

Pour l'enseignement secondaire du collège, les provinces d'Ifrane, de My Yacoub et de Boulemane sont les moins équipées en ce qui concerne le nombre d'établissements.

En ce qui concerne les établissements sanitaires, la province de My Yacoub est la moins équipée, suivie de la province Boulemane puis celle d'El Hajeb.

La province de My Yacoub est la moins équipée en établissements sanitaires, suivie de la province Boulemane puis celle d'El Hajeb.



F. ECONOMIE ET ATTRACTIVITE



La présente section concerne un volet important, celui afférant au diagnostic stratégique de l'économie des territoires et de l'attractivité au sein de la région de Fès Meknès. Ce faisant, elle entend appréhender la dynamique du tissu économique régional en analysant les principaux secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des mines, du tourisme, de l'artisanat, de l'offshoring et de la logistique. Elle s'attèle aussi à dresser un diagnostic stratégique général axé sur le marché du travail, sur les agrégats macroéconomiques régionaux et sur l'état de lieu de l'économie sociale et solidaire en se référant au poids du tissu coopératif et en ciblant des espaces selon leurs vocations spécifiques.

La démarche poursuivie consiste à mettre en relief les économies des territoires provinciaux et préfectoraux de la région, représentées par leurs activités vocationnelles, leurs caractéristiques économiques majeures, la nature des échanges interprovinciaux et interrégionaux et les tendances d'implantation et de développement de nouvelles activités socioéconomiques. La finalité de cette démarche est d'entrevoir, à partir des grands indicateurs sectoriels et des principaux paramètres décisionnels prospectifs, le niveau d'attractivité des territoires considérés (provinces) et partant de la région de Fès-Meknès dans son ensemble. Ce niveau d'attractivité économique se détermine par le volume des ressources matérielles et immatérielles additionnelles captées par la région, considération faite de toutes les ressources attirées par ses territoires provinciaux (activités nouvelles avec les emplois qui y sont attachés, ou compétences professionnelles particulières, notamment des travailleurs qualifiés, etc.)

Les investigations conduites dans le cadre de ces analyses se basent sur les données puisées auprès des principales sources officielles spécialisées telles que :

- Les structures du Haut Commissariat au Plan en ce qui concerne les annuaires statistiques du Maroc, les annuaires statistiques provinciaux et régionaux, les monographies des provinces et autres études régionales... ;
- Le Centre Régional d'investissement en ce qui concerne les investissements et les grands projets structurants dans le territoire régional... ;
- Les délégations ministérielles, régionales ou provinciales, en ce qui concerne des compléments d'informations sectorielles...

La reprise directe d'éléments inspirés de l'étude analytique des documents des schémas régionaux d'aménagement du territoire des ex-régions de Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceima- Taounate et Meknès-Tafilalt, a été opérée chaque fois que l'analyse pouvait en ressortir plus riche, édifiante et cohérente.

1. Industrie : un secteur concentré et en perte de vitesse

Le diagnostic du secteur industriel de la région de Fès Meknès, entrepris ci-dessous, porte sur l'analyse de l'évolution des grandeurs industrielles régionales tout en les positionnant par rapport aux valeurs qui en sont observées au niveau national. Il scrute aussi la nature de la dynamique spatiale du tissu industriel régional, les péripéties de son évolution et les facteurs de ses mutations comme de son recul.

1.1. Evolution des grandeurs industrielles régionales

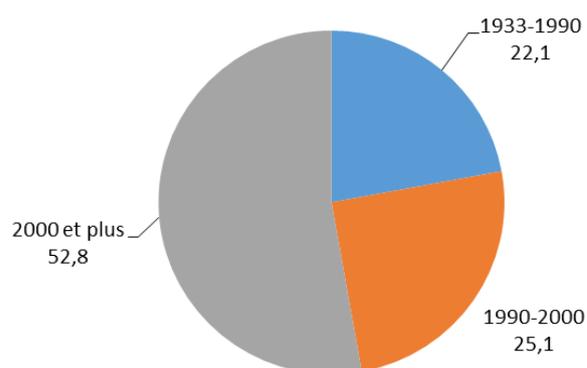
Les grandeurs industrielles cernées sont le nombre d'établissements industriels, l'emploi, la production, les exportations, la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires et l'investissement.

1.2. Evolution des établissements industriels

Au titre de l'année 2013, le tissu industriel de la région de Fès-Meknès se composait de 997 établissements (tableau 75), soit 12,8% du nombre total des établissements industriels au niveau national. Entre 2008 et 2013, le nombre d'établissements industriels en activité dans la région de FèsMeknès a augmenté de 1,04% en moyenne par an contre 0,04% au niveau national.

Il convient de rappeler que le tissu industriel de la région de Fès-Meknès composé en 2013 de 997 établissements est le résultat d'une dynamique d'industrialisation fort ancienne de la région. Les premières unités industrielles y ont été créées au cours des années trente du siècle dernier et le fait industriel a bénéficié des incitations et de l'accompagnement direct de l'Etat à la fin des années 1960 à Fès notamment. Fort différenciée selon les provinces et préfectures de la région Fès-Meknès, l'implantation de l'industrie dans les agglomérations de cette région est tributaire du dynamisme du secteur privé et de la politique des zones industrielles poursuivie depuis la fin des années 1970. Toutefois, la reconstitution du processus d'industrialisation de la région permet de relever que seulement 22% des unités ont été installées avant 1990. Près de 25% des unités industrielles ont été mises en place entre 1990 et 2000. Mais, presque 53% des unités industrielles ont été créées après 2000.

Graphe 31 : Proportions d'entreprises industrielles créées au niveau de la région FM au cours de la période 1933-2013



1.3. Processus d'industrialisation de la région Fès- Meknès 2000-2013

Ainsi, on en déduit que presque 78% des unités industrielles de la région de Fès-Meknès, ont été créées il y a moins de 24 ans. Par conséquent, le tissu industriel de la région est relativement jeune. On remarque aussi que la proportion d'unités industrielles créées dans la région au cours de la

période 2000-2013 atteint 52,8% contre 50,1% enregistré au niveau national. Ce qui traduit le fait que la région de Fès-Meknès bénéficie d'une attractivité relativement durable et forte.

1.4. L'emploi industriel régional

Au cours de la période 2008 à 2013 (tableau 71), l'industrie régionale a employé environ 45. 499 personnes en moyenne par an, soit 8,8 % du volume moyen national durant cette durée. Comme le montre le tableau ci-après, la progression de l'emploi industriel régional s'est effectuée à un taux annuel moyen de 3,34% contre 4,38% au niveau national.

Avec une moyenne de 47 employés par établissement industriel, la taille moyenne en termes d'emplois des unités industrielles de la région reste faible par rapport à la moyenne nationale qui avoisine 73 employés par unité industrielle.

Tableau 71 : Evolution de l'emploi industriel

Années	Total Régional	TAA en %	Total National	TAA en %
2008	40686	-	464819	-
2009	41627	2,3	459652	-1,1
2010	43120	3,6	479974	4,4
2011	49620	15,1	550 000	14,6
2012	50472	1,7	577983	5,1
2013	47467	-6	571649	-1,1

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015.

1.5. La production industrielle régionale

Mesurée sur la période 2009-2013 (tableau 72), la production industrielle régionale a atteint près de 21,37milliards de dirhams en moyenne annuelle contre une production nationale annuelle moyenne de l'ordre de 352,6 milliards de dirhams, soit une part de 6%. Au cours de cette période, il a été enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de la production industrielle régionale d'environ 6,3% contre 10,7% au niveau national.

Tableau 72 : Evolution de la production industrielle

Années	Total Régional	TAA en %	Total National	TAA en %
2009	18232104	-	265660909	-
2010	19943773	9,3	326089792	23
2011	22080715	10,7	387673369	18,9
2012	23515580	6,8	391712991	1
2013	23119263	-1,7	392048255	0,07

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015.

1.6. Les exportations industrielles régionales

Les exportations industrielles de la région de Fès-Meknès ont évolué entre 2008 et 2013 à un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 3% contre 8% au niveau national (tableau 73). Leur valeur annuelle moyenne réalisée au cours de cette période avoisine 2,7 milliards de dirhams, soit 2,8% de la valeur annuelle moyenne des exportations industrielles nationales enregistrées entre 2008 et 2013.

L'ordre de grandeur des exportations industrielles est certainement fonction des contraintes de transport dues au fait que la région de Fès-Meknès n'a pas d'accès autoroutiers raccourcis aux ports de l'Atlantique et de la Méditerranée.

Tableau 73 : Evolution des exportations industrielles

Années	Total Régional	TAA en %	Total National	TAA en %
2008	2676126	-	85215777	-
2009	2666572	- 0,7	65820000	-22,7
2010	2528704	-3,8	87627705	33,1
2011	2584727	2,4	108653441	24
2012	2736956	5,8	109953376	1,2
2013	2910444	7,4	115679233	5

Source : *Annuaire statistiques du Maroc 2010-2015*

1.7. La valeur ajoutée industrielle de la région

Sur les deux années 2012 et 2013, les établissements industriels de la région de Fès-Meknès ont contribué à la création d'une valeur ajoutée industrielle annuelle moyenne d'environ 5,5 milliards de dirhams. Cette valeur représente près de 5,4% de la valeur ajoutée industrielle nationale annuelle moyenne atteinte au cours de ces deux années.

1.8. Le chiffre d'affaires industriel régional

L'examen de l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par les unités industrielles de la région de Fès-Meknès (tableau 74) permet de constater que cette grandeur s'est accrue entre 2008 et 2013 à un taux annuel moyen d'environ 6,3% contre 4,8% enregistré au niveau national. Le chiffre d'affaires régional annuel moyen atteint au cours de cette période, se situe aux environs de 23,4 milliards de dirhams. Il représente 6,1% du chiffre d'affaires industriel annuel moyen obtenu au niveau national.

Tableau 74 : Evolution du chiffre d'affaires industriel en milliers de DH

Années	Total Régional	TAA en %	Total National	TAA en %
2008	19424447	-	347138442	-
2009	20799922	7,2	312928235	-9,8
2010	22872548	9,6	359762627	15

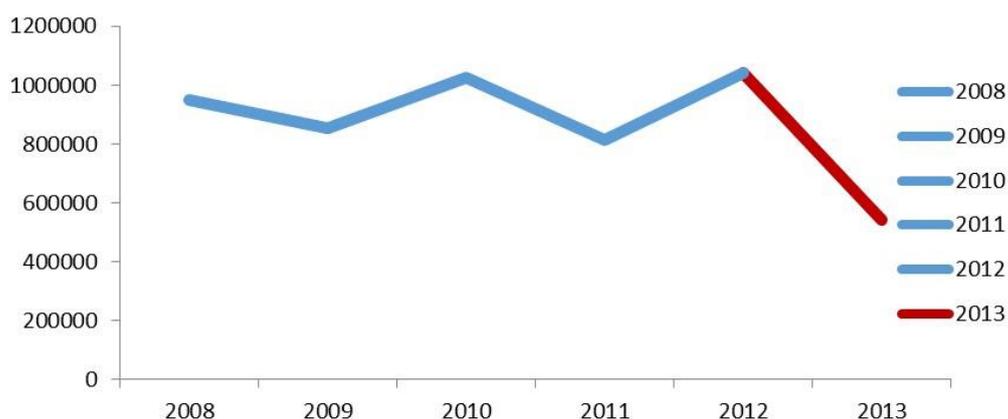
2011	24445180	7	419022039	16,4
2012	26858262	9,8	429733531	2,6
2013	26219011	-2,2	428569385	-0,03

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015

1.9. Les investissements industriels régionaux

L'étude de l'évolution des investissements industriels dans la région de Fès Meknès au cours de la période 2008-2013 (Graphe 32), en comparaison avec ceux enregistrés au niveau national, fait apparaître une irrégularité de ces investissements à la fois au niveau de la région et au niveau de l'ensemble du Maroc. En effet, pendant cette période, il est remarqué que le volume annuel de l'investissement industriel s'est décrié de 6,9% en moyenne par an contre une progression au taux annuel moyen de 0,88% pour l'investissement global national. Globalement, il a été réalisé entre 2008 et 2013 un investissement industriel régional annuel moyen de près de 871,56 millions de dirhams, soit 3,6% du montant d'investissement national annuel moyen constaté au cours de cette période.

Graphe 32 : Evolution de l'investissement industriel régional
 Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015



1.10. Diversification de l'industrie régionale

L'industrie régionale se compose à hauteur de 58,4% de deux principaux secteurs comme le fait ressortir le tableau 75 ci-dessous :

- L'agroalimentaire dont le poids en termes d'unités industrielles est de 29,6%, d'une part ;
- Et le textile, cuir et dérivés dont le poids en termes d'unités industrielles est de 28,8%, de l'autre ;
- Le secteur des industries chimiques et parachimiques occupe une place assez visible dans l'ensemble du tissu industriel régional puisque sa part s'y élève à 23,8%.

Tableau 75 : Les grandeurs industrielles régionales à fin 2013

Secteur	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires en 106 DH	Exportations en 106 DH	Production en 106 DH	Investissements en 106 DH	Valeur ajoutée en 106 DH	Effectif emploi
Industries agroalimentaires	295	12212	746	10664	246	2036	8718
Industries Textile, cuir et dérivés	287	3087	2054	2892	109	1085	27533
Industries chimiques et parachimiques	237	6338	29	5120	148	1698	5610
Industries métalliques et mécaniques	160	4343	19	4204	32	429	3782
Industries électriques et électroniques, et similaires	18	238	62	237	9	99	1824
Total	997	26219	2910	23119	543	5347	47467

Source : Délégation du commerce et de l'industrie à Fès.

1.11. Répartition sectorielle de l'industrie régionale à fin 2013

An niveau de cette région, le grand secteur des Industries agroalimentaires réalise 46,6% du chiffre d'affaires industriel, 38% de la valeur ajoutée industrielle et assure 18,4% de l'emploi industriel. Ces ratios atteignent respectivement 11,8%, 20,3% et 58% pour le grand secteur des Industries Textile, cuir et dérivés, 24,2%, 31,7% et 11,8% pour le grand secteur des Industries chimiques et parachimiques.

Il est à remarquer qu'au titre de l'année 2013, les investissements restent concentrés à hauteur de 92,5% dans ces trois grands secteurs.

Les deux grands secteurs des Industries métalliques et mécaniques et des Industries électriques et électroniques et similaires, n'occupent que des positions modestes et requièrent des stratégies spécifiques de soutien et de promotion.

1.12. Une dynamique spatiale fort différenciée

Appréhendée en termes d'établissements industriels, la dynamique d'évolution du tissu industriel à travers le territoire régional, affiche une expansion de l'ordre de 4,6% du nombre d'établissements entre 2008 et 2013 contre une régression de 0,7% au niveau national (tableau 76).

Cette dynamique a profité principalement aux provinces de Taounate, Sefrou et Meknès dont le nombre d'établissements a augmenté respectivement au cours de cette période de 80%, 35,7% et 7,6%. Par contre, le nombre d'établissements a diminué respectivement de 34,6% et 12,5% pour les provinces de Moulay Yacoub et El Hajeb.

Tableau 76 : Evolution du nombre d'établissements industriels par province

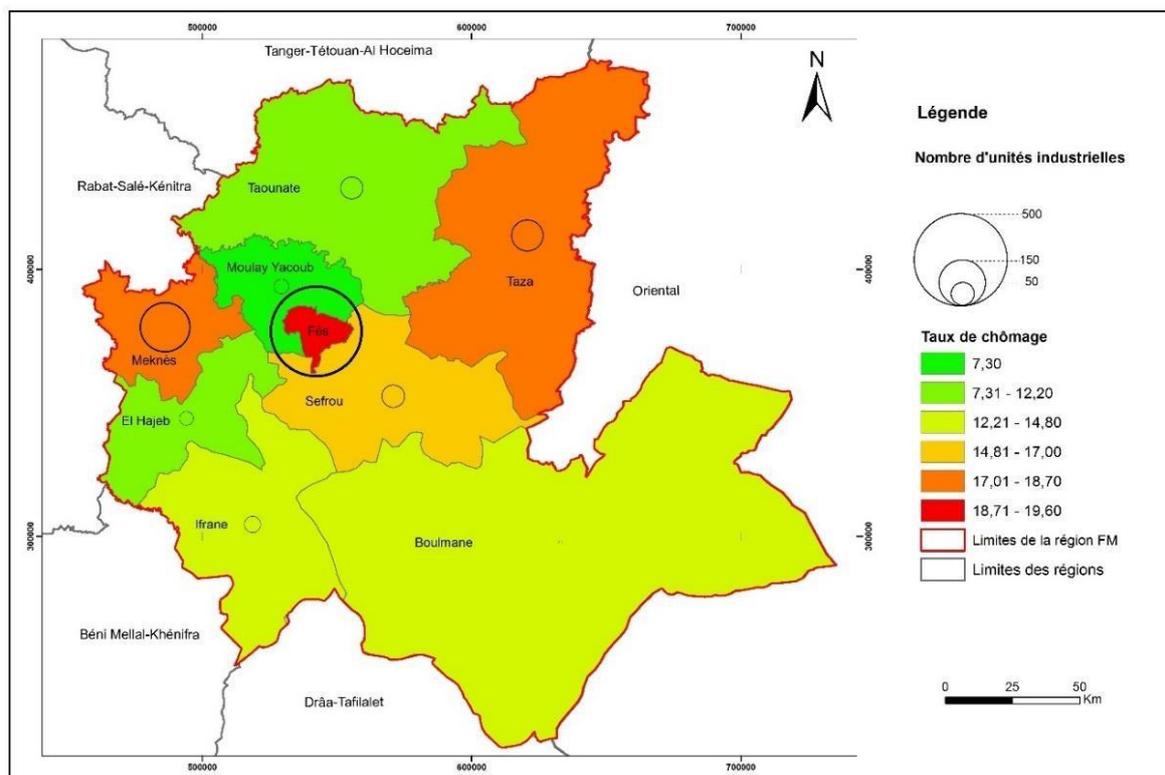
Province/Préfecture	2008		2013		TA en%
	Nombre	%	Nombre	%	
<i>Boulemane</i>	2	0,2	1	0,1	-0,5
<i>El Hajeb</i>	16	1,7	14	1,4	-12,5
<i>Fès</i>	598	62,7	614	61,6	2,7
<i>Ifrane</i>	20	2,1	20	2,0	0,0
<i>Meknès</i>	171	18	184	18,5	7,6
<i>Moulay Yacoub</i>	26	2,7	17	1,7	-34,6
<i>Sefrou</i>	28	2,9	38	3,8	35,7
<i>Taounate</i>	20	2,1	36	3,6	80
<i>Taza</i>	72	7,6	73	7,3	1,4
<i>Total Régional</i>	953	100	997	100	4,6
<i>Total National</i>	7841	-	7786	-	-0,7

Source : *Annuaire statistiques du Maroc 2010-2014.*

Globalement, la dynamique industrielle s'est traduite, entre 2008 et 2013, par la création de 56 établissements industriels répartis par province comme suit :

Province	Fès	Meknès	Sefrou	Taounate	Taza	total
<i>Etablissements créés</i>	16	13	10	16	1	56

Mais, en prenant en considération la disparition, au cours de cette période de 12 établissements à raison de 1 pour Boulemane, 2 pour El Hajeb et 9 pour Moulay Yacoub, force est d'en déduire que la région ne s'est enrichie tout au long de cette période que de 44 établissements industriels additionnels dont 34 au titre de l'année 2010, dans les secteurs traditionnels notamment.



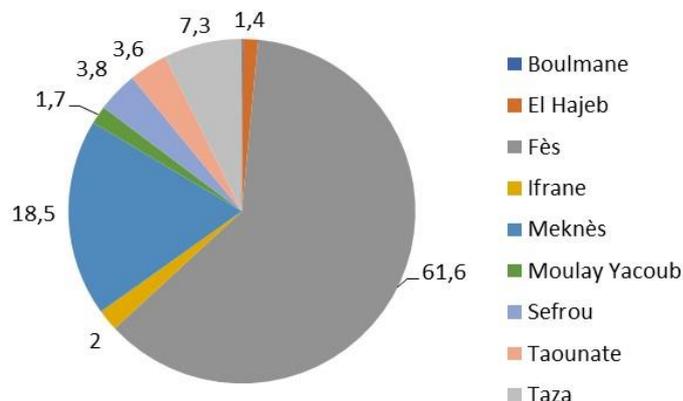
Conception : SUD études SRAT FM 2017

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique

Carte 23 : Répartition des établissements industriels et taux de chômage par provinces et préfectures

Dans l'ensemble, 87,8% des établissements industriels sont concentrés en 2013 dans les trois provinces de Fès (62%), Meknès (18,5%) et Taza (7,3%). Les autres provinces ne connaissent qu'un début timide d'industrialisation qui, du reste, demeure dépendant du degré de disponibilité des infrastructures de base et des rudiments de l'attractivité de l'industrie.

Graphe 33 : Répartition des établissements industriels par province et préfecture



D'ailleurs, l'examen de l'évolution de l'investissement industriel par province et préfecture au sein de la région de Fès Meknès au cours de la période 2008-2013 (tableau 11), montre que les investissements les plus

importants se réalisent dans les préfectures et provinces où une dynamique d’implantation spatiale d’activités industrielles est depuis longtemps en marche, en relation avec le contexte d’évolution historique de la préfecture ou de la province considérée.

C’est ainsi que Fès vient en tête avec un investissement moyen sur la période considérée de l’ordre de 349,5 millions de dirhams, suivie de Meknès avec près de 357 millions de dirhams. Les trois provinces de Taza, Taounate et Sefrou n’ont drainé que de faibles investissements dont les montants annuels moyens sont respectivement de 34, 18 et 12 millions de dirhams. Les provinces de Moulay Yacoub, El Hajeb, Ifrane et Boulemane sont marquées par l’afflux de très faibles volumes d’investissements industriels.

Tableau 77 : Evolution de l’investissement industriel régional en milliers de dirhams

Années	Boulemane	El Hajeb	Fès	Ifrane	Meknès	Moulay Yacoub	Sefrou	Taounate	Taza
2008	401	313	522649	837	409207	3087	5018		8488
2009		4628	432549		380194	3469	5407	515	25885
2010		2038	546006		329866	2117	6822	74477	65197
2011		8816	437563		296528	1034	21542	9399	40514
2012		3494	384575	4038	607254	899	10228	5022	25829
2013			313432		119747	28732	22910	19557	39079

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2014.

Comme le traduisent le tableau et le graphique précédents, la dynamique spatiale de l’investissement industriel au sein de la région de Fès-Meknès reste limitée aux grandes villes historiques de Fès et Meknès, et dans une moindre mesure à la province de Taza. Son extension aux autres provinces reste stratégiquement conditionnée par les décisions d’avenir tendant éventuellement à assurer l’intégration de ces provinces dans les stratégies en cours ou futures de développement industriel régional et national.

1.13. Les caractéristiques tendanciennes industrielles : le poids de l’héritage et ses séquelles.

La région de Fès-Meknès, résultat du dernier découpage régional, hérite de structures et de tendances ancrées dans les territoires dont elle se compose, ou carrément imposées à travers le temps à ces territoires par des décisions et des visions uniterritoriales. D’une façon ou d’une autre, la nature et le poids d’un tel héritage marquent stratégiquement l’état des lieux des secteurs et espaces de développement de la région.

Sur le plan industriel, les réalités de cet héritage se manifestent tant au niveau des caractéristiques dominantes, que des projets en vue et des enjeux et défis futurs.

1.13.1. Caractéristiques dominantes : une concentration qui perdure

Avec la constitution de la nouvelle région de Fès-Meknès de 7 provinces centrées autour des deux préfectures de Fès et de Meknès, soit au total 9 provinces, la région se trouve dès le départ caractérisé par :

- Une concentration notoire du tissu industriel à Fès (plus de 61% des entreprises) suivi de Meknès qui regroupe près de 18,5 % des établissements industriels de la région ;
- L'accaparement par les deux préfectures de Fès et de Meknès de près de 90% des investissements réalisés dans la région entre 2008 et 2013 ;
- Le caractère concentré de l'implantation des principales zones industrielles : Doukkarate, Sidi Brahim, Bensouda à Fès, Ain Chkef, Hamria (Mejat, Sidi Slimane Moul Kifan, Agropolis) et Miftah el kheir à Moulay Yacoub et Tabor III et Al Massira à Séfrou...
- La persistance d'une situation fluctuante tendant vers la stagnation, voire la régression de la dynamique industrielle régionale.

1.13.2. Les zones industrielles de la région : entre concentration et retard de mise en œuvre

Selon les données de la délégation du commerce et de l'industrie à Fès concernant les zones industrielles de la région de Fès-Meknès au terme de l'année 2013, cette région dispose de 13 zones industrielles (tableau 78). Celles-ci présentent les caractéristiques notoires suivantes :

- Elles sont concentrées à hauteur de 46% dans la province de Fès qui compte 6 zones industrielles contre 2 dans chacune des provinces de Sefrou, Meknès et Taza et 1 dans la province de Moulay Yacoub ;
- Elles couvrent une superficie brute de 493,1 ha et une superficie nette de 334,47 ha dont 75% et 74% de ces deux superficies respectives reviennent aux zones industrielles de la province de Fès ;
- Elles totalisent 1883 lots dont 52,6% relèvent des zones industrielles de la province de Fès, 29,7% de celles de la province de Meknès et 13,7% de celles de la province de Taza.

On remarque que l'offre de zones industrielles n'a pas encore couvert les provinces de Boulemane, Taounate, Ifrane et El Hajeb. La mise en place de cette offre reste certainement conditionnée par l'habilitation ou la mise à niveau de ces provinces en infrastructures de bases (routes, eau, énergie, télécommunication, offre foncière, sécurité...).

Tableau 78 : Les zones industrielles de la région de Fès-Meknès à fin 2013 selon leurs principales caractéristiques

Zones industrielles	Localisation	Création	Sup. brute(Ha)	Sup. nette(Ha)	Lots
<i>Namae (Bensouda I)</i>	Fès	1989	154	60	372
<i>Wafae (Bensouda II)</i>		1984		45	140

<i>Doukkarat</i>	<i>Fès</i>	<i>1954</i>	<i>83</i>	<i>45</i>	<i>60</i>
<i>Sidi Brahim I</i>	<i>Fès</i>	<i>1971</i>	<i>115</i>	<i>67</i>	<i>150</i>
<i>Sidi Brahim II</i>		<i>1981</i>		<i>19</i>	<i>104</i>
<i>Aïn Chkef</i>	<i>Fès</i>	<i>2001</i>	<i>18,4</i>	<i>12</i>	<i>165</i>
<i>Tabor III</i>	<i>Sefrou</i>	<i>1991</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>10</i>
<i>Al Massira</i>	<i>Sefrou</i>	<i>1982</i>	<i>5,5</i>	<i>4</i>	<i>19</i>
<i>Hamria</i>	<i>Moulay Yacoub</i>	<i>1996</i>	<i>3,2</i>	<i>2</i>	<i>46</i>
<i>Mejjat</i>	<i>Meknès-el Menzah</i>	<i>-</i>	<i>57</i>	<i>41,07</i>	<i>382</i>
<i>Sidi Slimane Moule Kifane</i>	<i>Meknès-el Menzah</i>	<i>-</i>	<i>24</i>	<i>14,7</i>	<i>177</i>
<i>Taza 1 ère tranche</i>	<i>Taza</i>	<i>1981</i>	<i>14</i>	<i>12,4</i>	<i>47</i>
<i>Taza-Al Jadida</i>		<i>1997</i>	<i>17</i>	<i>10,3</i>	<i>211</i>
<i>Total</i>	<i>13</i>	<i>-</i>	<i>493,1</i>	<i>334,47</i>	<i>1883</i>

Source : Délégation du commerce et de l'industrie à Fès.

1.13.3. Projets en vue : une diversité qui manque à se concrétiser

Dans le cadre de visions centrées sur les deux préfectures de Fès et de Meknès et de leurs périphéries immédiates, de grands projets industriels sont programmés ou en cours de réalisation. Il s'agit principalement des projets suivants :

- La plateforme industrielle intégrée de Ras El Ma (P2I) ; □ Le projet Fès- Shore ;
- La Zone Industrielle Aïn Cheggag ;
- La zone industrielle Miftah El Kheir ;
- Le Parc des Expositions de Fès ;
- La zone industrielle de Mejjat à Meknès ;
- La zone industrielle de Sidi Silmane Moul Al Kifane à Meknès ;
- Le pôle de compétitivité Agropolis de Meknès...
- La zone industrielle de 70 ha programmée à Ouislane

D'autres projets relèvent du territoire provincial de Taza, à savoir :

- Le projet de création de deux zones d'activités économiques à Taza ville et à Tahla ;
- Le projet de création d'une zone franche à Taza (Une commission mixte a procédé le 15 Avril 2016 au choix du terrain devant abriter ce projet sur une superficie de 75 Ha et l'appel d'offre concernant l'étude de ce projet vient d'être lancé) ;
- Le projet de création d'une zone d'activité économique pour la valorisation de la pierre d'Ouad Amlil (Une commission mixte a procédé le 9 Mars 2016 au choix du terrain devant abriter le projet en question) ;
- Le projet de création d'un écosystème des matériaux de construction à Matmata (Choix de terrain devant abriter ce projet effectué le 25 Février 2016). □ Le projet d'aménagement de la foire de Taza ; □ Le projet de la pépinière d'entreprises à Taza.

Bien que s'inscrivant dans un diagnostic prospectif et stratégique régional, les trajectoires de mise en œuvre de tels projets, accusent pour certains un report ou retard avéré alors que d'autres ne sont qu'à leurs débuts. Globalement, il reste à :

- Réévaluer leurs effets et impacts sur les provinces limitrophes aux provinces d'implantation ;
- Réexaminer, voire reconsidérer les procédures, les conditions et les engagements de valorisation des lots attribués pour la création de tels projets ;
- Compléter de tels projets par de nouveaux projets implantables dans les autres provinces de la région.

1.13.4. Enjeux et défis futurs :

L'enjeu et les défis majeurs ressortant directement du présent diagnostic résident dans la constitution de la capacité de remédier au déficit conceptuel ayant occasionné les manifestations de défaillance constatée dans les stratégies de développement industriel régional. Il y a lieu d'initier les conditions d'un mode de développement fortement territorialisé et diffus dans l'espace régional au lieu qu'il demeure focalisé sur les villes anciennes ou les sites urbains d'implantation et d'accès facile. Dans ce sens, Il s'agit alors de mobiliser toutes les volontés afin d'intégrer la totalité des provinces de la région dans une dynamique industrielle régionale ascendante et cumulative, en mettant en place toutes les politiques et les mesures appropriées aptes à stimuler l'ensemble des acteurs en matière de promotion d'un processus de développement industriel progressif, durable et généralisé de la Région.

Certes, l'action selon cette nouvelle orientation nécessiterait de réévaluer la teneur des projets de zones industrielles et la nature des projets industriels structurants afin qu'ils soient des projets de portées et d'impacts plus régionaux et non limités aux seuls pourtours des villes d'implantation. Autrement dit, il s'agirait, tout en encourageant les implantations d'établissements industriels à forte valeur ajoutée et pourvoyeurs d'emplois permanents à Fès et Meknès, de veiller via les actions du SRAT à intégrer les autres provinces de la région. En d'autres termes, il y a lieu de maintenir l'attraction sur les investisseurs industriels identifiés et potentiels là où il y a de véritables acquis et des opportunités à élargir ; sans toutefois négliger toute éventuelle occasion pour développer la capacité des autres territoires à offrir aux investisseurs des conditions meilleures et compétitives d'implantation de leurs activités, tout en les incitant à se localiser sur ces territoires en retard d'attractivité.

2. L'agriculture : une richesse qui peut mieux faire

La région de Fès Meknès, telle qu'elle a résulté du dernier découpage régional, est naturellement reconnue comme région comprenant de riches territoires agricoles. Elle se situe en plein espace agricole fertile du Royaume. La superficie agricole utile cumulée de ces territoires s'élève à près de 1,34 millions d'hectares, soit environ 15% de la superficie agricole utile nationale. A maints égards, la richesse agricole de cette région s'avère fort diversifiée. A son potentiel de production des

cultures vivrières et céréalières notamment, s'ajoute sa capacité de développement d'un élevage fort productif et son substrat de ressources forestières.

2.1. Evolution de la superficie de cultures de céréales et de leur production

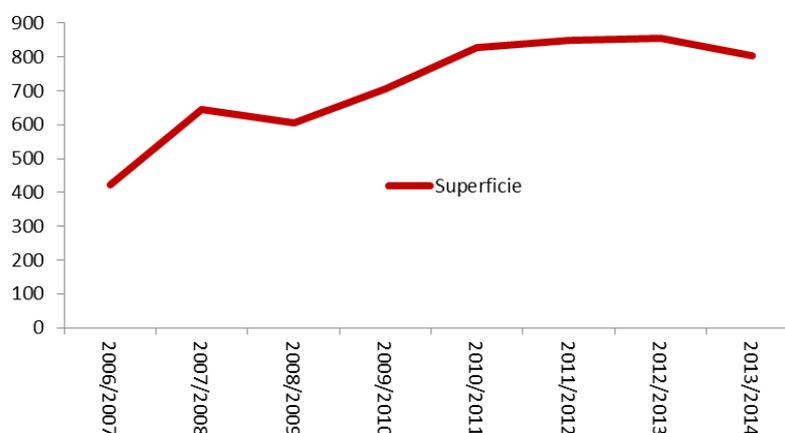
Compte tenu des conditions climatiques annuelles, la superficie régionale cultivée en céréales connaît des fluctuations importantes (tableau 79) se traduisant par des taux de croissance allant de -6,5% à 53%. Lors des campagnes agricoles de 2006/2007 à 2013/2014, le taux d'accroissement annuel moyen des superficies régionales cultivées en céréales a atteint 11,2% contre 0,014% au niveau national. La part des superficies régionales cultivées en céréales représente au cours de la période considérée 8,4% à 17% de celles emblavées au niveau national. Sommes toutes, la part régionale annuelle moyenne est de l'ordre de 13,4%. En moyenne, 714. 020 hectares sont cultivés en céréales au niveau de la région contre 5. 174. 110 hectares au niveau national. Ces indicateurs témoignent de l'importance de la région de Fès Meknès dans les cultures céréalières.

Tableau 79 : Evolution des superficies de cultures de céréales en 1000 hectares

Années	Total Régional		Total National		Rég/Nat
	Superficie	TA en %	Superficie	TA en %	
2006/2007	421,4	-	4845,1	-	8,4
2007/2008	646,1	53,4	5309,2	9,6	11,3
2008/2009	604,0	-6,5	5435,4	2,4	11,1
2009/2010	704,5	16,6	5056,2	-7	14
2010/2011	827,9	17,5	5375,9	6,3	15
2011/2012	848,3	2,4	5216,8	-3	15,4
2012/2013	855,5	0,9	5391,3	3,4	15,1
2013/2014	804,5	-6	4763	-11,6	17
Moyenne	714,02	11,20	5174,11	0,014	13,4

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015.

Graphe 34 : Evolution de la superficie régionale de cultures céréalières (en milliers d'hectares).



Evolution de la production des céréales : entre fluctuations et gains de productivité

Bien que soumise aux fluctuations et intempéries climatiques annuelles, la production régionale de céréales confère à la région de Fès-Meknès une vocation agricole certaine. Cette production qui s'est manifestement accrue à un taux annuel moyen de l'ordre de 9,4% entre 2007/2008 et 2013/2014 contre 18,34% au niveau national (tableau 80), représente au cours de cette période 18,34% en moyenne par an de la production nationale de céréales.

Au cours de cette période, la production annuelle moyenne a atteint 13,764 millions de quintaux contre 77,6 millions de quintaux au niveau national, soit près du cinquième de la production céréalière globale.

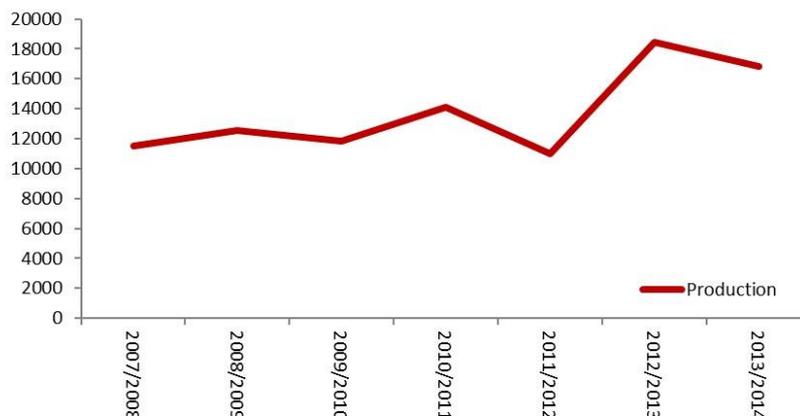
Tableau 80 : Evolution de la production des céréales en 1000 quintaux

Années	Total Régional		Total National		Rég /Nat
	Production	TA en %	Production	TA en %	
2007/2008	11539,9	-	53219,3	-	21,6
2008/2009	12544,6	8,7	104519,3	96,2	12,0
2009/2010	11849,1	-5,5	78253,9	-25,0	15,0
2010/2011	14113,9	19,5	86220	10,2	16,2
2011/2012	11023,0	-21,4	53011,9	-38,4	20,7
2012/2013	18425,2	63,6	98636,3	85,0	18,7
2013/2014	16852,2	-8,7	69305,8	-29,6	24,2
Moyenne	13764,0	9,4	77595,2	16,4	18,34

Source : Annales statistiques du Maroc 2010-2015

Graphe 35 : Evolution de la production des céréales en 1000 quintaux

Il est à signaler que cette production régionale se compose de céréales de toutes sortes en plus des productions de légumineuses, d'arboriculture fruitière (pommier, pêche, poirier, prunier, cerisier, cognassier, grenadier, vigne, amandier, noyer...) et de cultures industrielles (tournesol, colza, soja...).



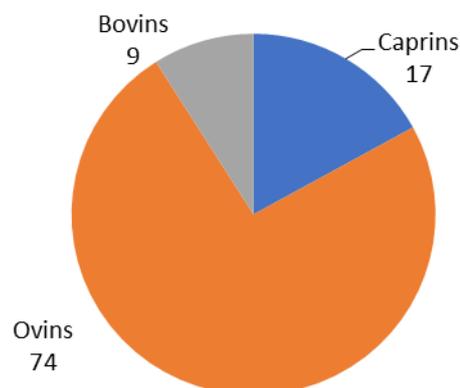
Dans ce domaine, et en corrélation avec l'amélioration des techniques culturales et l'usage de moyens modernes, des gains de rendement sensibles ont été enregistrés dans l'espace du Saïss en matière de céréaliculture. Toutefois, les gains de productivité sont plus visibles avec l'essor et la diversification des spéculations arboricoles et maraichères et surtout l'extension des surfaces dédiées à certaines cultures à usage industriel.

2.2. L'élevage : une valeur ajoutée significative.

La région de Fès-Meknès est reconnue pour ses potentialités d'élevage et de production animale. On y retrouve toutes les espèces d'élevage animalier du Maroc (bovin, ovin, caprin, camelin et autres équidés). L'évolution du cheptel caprin, ovin et bovin, entre 2009 et 2014, mise en évidence ci-après confirme cette grande importance.

Au cours de cette période, il a été enregistré au niveau de la région de Fès-Meknès en moyenne 4 013. 590 têtes de cheptel dont 677.770 têtes de caprins, 2 979250 têtes d'ovins et 356.570 têtes de bovins. Comme le montre le graphique ci-contre, l'élevage de l'espèce ovine reste largement dominant (74% de l'ensemble).

Graphe 36 : Répartition des espèces de cheptel dans la région de Fès -Meknès (en %)



2.3. Evolution des effectifs caprins

L'analyse de l'évolution de l'élevage de caprins de la région de Fès-Meknès au cours de la période 2009-2014 (tableau 15) permet de constater que :

- le taux d'accroissement annuel moyen est de l'ordre de 2,24% contre 3,46% observé au niveau national ;

- l'effectif annuel moyen de caprins atteint 677. 770 têtes soit près de 11% de l'effectif annuel moyen enregistré pour l'ensemble du Maroc.

Tableau 81 : Evolution des effectifs caprins en milliers de têtes

Années	Total Régional		Total National		Rég/Nat
	Effectif	TA en %	Effectif	TA en %	
2009	616,2	-	5283,3	-	11,3
2010	664,6	7,8	5685,7	7,6	10,7
2011	685,3	3,1	5991,4	5,4	10,2
2012	701,5	2,4	6189,8	3,3	11,3
2013	712,7	1,6	6243,3	0,9	11,3
2014	686,3	-3,7	6252,2	0,1	11
Moyenne	677,77	2,24	5940,95	3,46	10,97

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015

2.4. Evolution des effectifs ovins

C'est certainement l'élevage des ovins qui paraît prépondérant dans la région de Fès-Meknès parce que mieux adapté aux différentes zones de l'espace régional. En effet, au cours de la période 2009-2014 (tableau 82), son évolution était marquée par :

- un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 2,84%, plus consistant que celui enregistré au niveau national qui était de l'ordre de et s'établissant à 2,68% ;
- la réalisation d'un effectif annuel moyen de près de 3 millions de têtes, ce qui représente une part moyenne de près de 16% par rapport à l'effectif annuel moyen observé au niveau national.

Tableau 82 : Evolution des effectifs ovins en milliers de têtes

Années	Total Régional		Total National		Rég/Nat
	Effectif	TA en %	Effectif	TA en %	
2009	2651	-	17092,7	-	15,3
2010	3019,5	13,9	18283,7	7,6	16,4
2011	3060,8	1,3	18737,4	2,3	16,0
2012	3029,7	-1	19097,5	1,9	15,8
2013	3085,6	1,8	19499,5	2,6	15,4
2014	3028,9	-1,8	19261,1	-1	15,5
Moyenne	2979,25	2,84	18661,98	2,68	15,74

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015

2.5. Evolution des effectifs bovins

La région de Fès-Meknès s'adonne aussi à l'élevage de bovins, mais dans une proportion moindre que l'élevage de caprins et d'ovins (tableau 17 et graphique ci-dessous). Au cours de la période 2009-2014, l'effectif régional de bovins s'est accru de 2,46% en moyenne annuelle contre 4,52% constatée au niveau de l'ensemble du Maroc. L'effectif annuel moyen s'est établi à 356. 570 têtes, soit presque 10% de l'effectif annuel moyen obtenu au niveau national.

2.6. Les essences forestières naturelles : une richesse en régression

La nature des territoires provinciaux dont une bonne partie est constituée de montagnes, a doté la région de Fès-Meknès des ressources forestières qui s'étendent en 2014 sur 1. 443. 520 ha, soit environ 16% du total des ressources forestières nationales (tableau 18).

Selon les données de l'Inventaire National Forestier, la superficie régionale des essences forestières naturelles marque une régression tangible de 4,5% entre 1994 et 2011 et 0,3% entre 2011 et 2014 contre des augmentations respectives de 5% et 0,05% au niveau national. En somme, la région de Fès Meknès a perdu 72 277 hectares d'essences forestières naturelles entre 1994 et 2014, soit près de 3614 hectares par an.

Tableau 83 : Evolution des superficies des essences forestières naturelles en hectares

Années	Total Régional		Total National		Régional/ national
	Superficie	TA en %	Superficie	TA en %	
1994	1 515 797	-	8 533 588	-	17,76
2011	1 448 171	-4,5	8 960 340	5	16,16
2014	1 443 520	-0,3	8 964 966	0,05	15,7

Source : Annuaires statistiques du Maroc

2.7. La dynamique spatiale : des contrastes interprovinciaux.

La province de Taounate, avec 31,7%, Taza avec 21,7% et Fès (y compris Moulay Yacoub) avec 11,6%. Les deux provinces de Meknès et d'El Hajeb se partagent à part égale (9%) une proportion de 18% des superficies dédiées aux cultures céréalières de la région.

Tableau 84 : Répartition des superficies de cultures céréalières par province

Province	2011/2012	2012/2013	2013/2014	Moyenne	%
Boulemane	42,7	37	26,2	35,3	4,2
El Hajeb	74,8	77,9	78,2	77,0	9,1

<i>Fès et My. Yacoub</i>	99,9	98,3	96,2	98,13	11,6
<i>Ifrane</i>	48,3	50,5	49,1	49,3	5,8
<i>Meknès</i>	75	76,5	76	75,83	9
<i>Sefrou</i>	58,7	54,1	60,5	57,7	6,9
<i>Taounate</i>	268,4	267,8	267,9	268	31,7
<i>Taza</i>	180,5	193,4	176,6	183,5	21,7
<i>Total Régional</i>	848,3	855,5	804,5	844,76	100

Source : *Annuaire statistiques du Maroc, 2010-2015.*

Quant aux volumes de la production céréalière régionale, et en se limitant comme précédemment aux trois campagnes agricoles 2011/2012 à 2013/2014 (tableau 85), on constate qu'elles sont concentrées en moyenne à raison de 72, 3% dans quatre provinces. Il s'agit de Taounate (27,2%), Taza (17%), Meknès (14,7%) et Fès (13,4%). En prenant en compte la proportion de la province d'El Hajeb, soit 12,5%, on arrive à une part moyenne de près de 85% de productions céréalières relevant de ces cinq provinces.

Tableau 85 : Répartition des productions céréalières par province en milliers de quintaux

<i>Province</i>	<i>2011/2012</i>	<i>2012/2013</i>	<i>2013/2014</i>	<i>Moyenne</i>	<i>%</i>
<i>Boulemane</i>	452,9	602,6	348,8	468,1	3,0
<i>El Hajeb</i>	1425,3	2160,6	2203	1929,6	12,5
<i>Fès-My. Yacoub</i>	1239,2	2734,9	2210,9	2061,7	13,4
<i>Ifrane</i>	631,2	869,9	945	815,4	5,3
<i>Meknès</i>	1657,1	2529,1	2627,1	2271,1	14,7
<i>Sefrou</i>	642,9	1456,9	1107	1068,9	6,9
<i>Taounate</i>	3081,8	4571,7	4928,6	4194,0	27,2
<i>Taza</i>	1892,6	3499,5	2481,8	2624,6	17,0
<i>Total Régional</i>	11023	18425,2	16852,2	15433,5	100,0

Source : *Annuaire statistiques du Maroc, 2010-2015.*

Sur le plan de l'élevage caprin, la province de Taza est prépondérante avec 209100 têtes en moyenne annuelle entre 2009 et 2014 (tableau 86), suivie de Fès avec 165184 têtes et Boulemane avec 162000 têtes, ce qui représente respectivement 30,8%, 24,4% et 24% de l'effectif annuel moyen régional, soit au total 79,2% de cet effectif régional.

Tableau 86 : Répartition des effectifs annuels moyens de caprins entre 2009 et 2014 par province

<i>Province</i>	<i>Effectif de caprins</i>	<i>%</i>
<i>Taza</i>	209100	30,8
<i>Fès</i>	165184	24,4
<i>Boulemane</i>	162000	24

<i>Ifrane</i>	<i>57650</i>	<i>8,5</i>
<i>Taounate</i>	<i>53284</i>	<i>7,8</i>
<i>El Hajeb</i>	<i>23666</i>	<i>3,5</i>
<i>Meknès</i>	<i>6900</i>	<i>1</i>
<i>Total</i>	<i>677784</i>	<i>100</i>

Source : *Annuaire statistiques du Maroc 2010-2015*

Le cheptel ovin prédomine également dans la province de Taza puisqu'il y représente en moyenne annuelle 21,4% de l'effectif moyen régional au cours de la période 2009-2014 (tableau 87). Elle est suivie par la province d'Ifrane avec 18,8%, Boulemane avec 17,9% et Fès avec 17,7%. Ainsi, ces quatre provinces concentrent en moyenne annuelle au cours de la période considérée près de 76% du cheptel ovin régional.

Tableau 87 : Répartition des effectifs annuels moyens d'ovins entre 2009 et 2014 par province

<i>Province</i>	<i>Effectif d'ovins</i>	<i>%</i>
<i>Taza</i>	<i>636300</i>	<i>21,4</i>
<i>Ifrane</i>	<i>560667</i>	<i>18,8</i>
<i>Boulemane</i>	<i>532684</i>	<i>17,9</i>
<i>Fès</i>	<i>528250</i>	<i>17,7</i>
<i>Taounate</i>	<i>388217</i>	<i>13</i>
<i>El Hajeb</i>	<i>202850</i>	<i>6,8</i>
<i>Meknès</i>	<i>130283</i>	<i>4,4</i>
<i>Total</i>	<i>2979251</i>	<i>100</i>

Source : *Annuaire statistiques du Maroc 2010-2015*

Quant au cheptel bovin, il est dominant dans la province de Taounate où l'effectif annuel moyen a atteint, au cours de la période 2009-2014 (tableau 23), 34,3% de l'effectif annuel moyen régional. Elle est suivie par la province de Taza avec une part de 21,3% et la province de Fès avec 16,4%. En somme, ces trois provinces réunissent 72% du cheptel bovin régional.

Tableau 88 : Répartition des effectifs annuels moyens de bovins entre 2009 et 2014 par province

<i>Province</i>	<i>Taounate</i>	<i>Taza</i>	<i>Fès</i>	<i>El Hajeb</i>	<i>Meknès</i>	<i>Ifrane</i>	<i>Boulemane</i>	<i>Total</i>
<i>Effectif de bovins</i>	<i>122517</i>	<i>75884</i>	<i>58350</i>	<i>34184</i>	<i>29217</i>	<i>25350</i>	<i>11067</i>	<i>356569</i>
<i>%</i>	<i>34,3</i>	<i>21,3</i>	<i>16,4</i>	<i>9,6</i>	<i>8,2</i>	<i>7,1</i>	<i>3,1</i>	<i>100</i>

Source : *Annuaire statistiques du Maroc 2010-2015*.

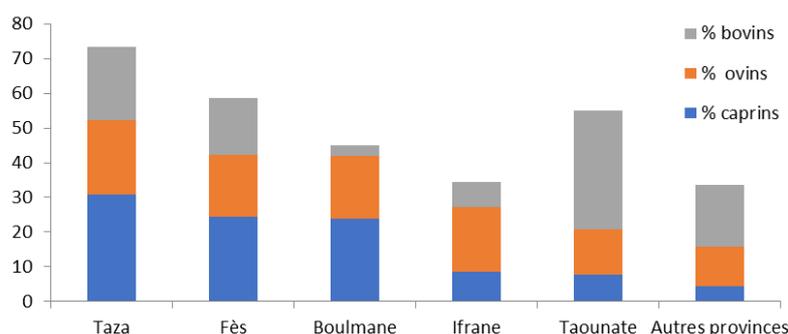
Tableau 89 : Répartition des parts provinciales moyennes dans les effectifs totaux des espèces régionales du cheptel

Province	Taza	Fès	Boulemane	Ifrane	Taounate	Autres provinces	Total
% caprins	30,8	24,4	24	8,5	7,8	4,5	100
% ovins	21,4	17,7	17,9	18,8	13	11,2	100
% bovins	21,3	16,4	3,1	7,1	34,3	17,8	100

Source : Annuaires statistiques du Maroc

Graphe 37 : Répartition des parts provinciales moyennes dans les effectifs totaux des espèces régionales du cheptel

Sur le plan de la répartition au sein de la région des superficies des



essences forestières naturelles (tableau 25), il est à relever que la province de Boulemane détient la superficie forestière la plus importante, soit 50,1% de la superficie totale régionale. Elle est suivie par la province de Taza avec 28,3% et de Sefrou avec 7,34%.

Mais, il est à signaler qu'entre 1994 et 2014, la superficie des essences forestières naturelles de la province de Boulemane a été réduite de 10%, celle de la province de Taza a régressé de près de 8% contre un taux de régression de 5% au niveau régional et un taux d'augmentation de ces superficies de 5% au niveau national.

Tableau 90 : Répartition des superficies des essences forestières naturelles par province

Province/Préfecture	Boulemane	El Hajeb	Fès	Ifrane	Meknès	Sefrou	Taounate	Taza	Total Régional
%	50,1	2	0,05	6,9	0,04	7,34	5,27	28,3	100

Source : Annuaires statistiques du Maroc

2.8. Les grandes caractéristiques du secteur à l'échelle de la région

Le secteur agricole à l'échelle de la région de Fès-Meknès occupe une place importante de par le poids que représentent ses indicateurs, relativement aux grandeurs correspondantes au niveau national.

En effet, la superficie régionale moyenne de cultures céréalières représente 14,4% de celle nationale enregistrée entre 2006/2007 et 2013/2014 et la part de la production céréalière atteint 17,2%. Concernant l'élevage de cheptel, les parts moyennes sont respectivement de 11%, 16% et

10% pour les caprins, les ovins et les bovins. La part de la superficie des essences forestières naturelles est de l'ordre de 16% (tableau 91).

Tableau 91: Parts du secteur agricole régional dans des grandeurs nationales

<i>Indicateurs</i>	<i>Période</i>	<i>Part en % (Régional/National)</i>
<i>Superficie de cultures céréalières</i>	<i>2006/2007-2013/2014</i>	<i>13,4</i>
<i>Production céréalière</i>	<i>2006/2007-2013/2014</i>	<i>17,2</i>
<i>Têtes de caprins</i>	<i>2009-2014</i>	<i>11</i>
<i>Têtes d'ovins</i>	<i>2009-2014</i>	<i>16</i>
<i>Têtes de bovins</i>	<i>2009-2014</i>	<i>10</i>
<i>Superficie des essences forestières naturelles</i>	<i>2014</i>	<i>16</i>

Source : Annuaire statistiques du Maroc.

C'est un secteur qui représente, surtout pour les populations rurales, une base de survie et une source de revenus pour s'assurer des conditions de vie décentes. Il contribue aussi à garantir la production de viande et de lait aussi bien au niveau régional que national.

Le renforcement de l'importante place du secteur agricole régional et de ses multiples fonctions nécessiterait sa protection continue des aléas climatiques notamment par l'extension de zones irriguées, le maintien et le renforcement des potentialités de la région en termes de parcours. Des efforts consistants et durables devront être déployés pour favoriser la culture fourragère et céréalière régionale et le développement d'un élevage intensif et moderne.

Le secteur a constamment besoin d'être protégé de l'extension urbaine et de la spéculation sur les terres au détriment de la propriété à usage agricole. Il doit être aussi défendu de toutes les formes d'érosion des sols, de désertification, d'appauvrissement en minéraux et de détérioration des pâturages.

De par ses nombreuses pesanteurs, lacunes et adversités, le secteur agricole régional a toujours besoin d'un encadrement soutenu et d'une assistance renforcée des agriculteurs. Il y va de la réussite de l'objectif de modernisation des moyens de travail et de production et de la mise à niveau des exploitations agricoles d'une part, et du renforcement des capacités productives de l'ensemble des terroirs de la région, d'autre part. En la matière, le SRAT de la nouvelle région Fès-Meknès se doit d'aller dans le sens des ambitions tracées dans les déclinaisons régionales du plan Maroc vert. Les différents Plans Agricoles des régions composant la nouvelle région doivent être actualisés pour constituer une stratégie agricole régionalisée. Celle-ci doit viser la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole territorial en mobilisant les atouts combinés des composantes du secteur moderne et celles du secteur traditionnel et vivrier afin de matérialiser une sorte de « plan agricole régional » qui constituerait une feuille de route pour le développement agricole dans la région, déterminant des objectifs à atteindre à travers la réalisation d'un certain nombre de projets d'agrégation agricoles et de projets transverses dans toutes les filières, présentes ou susceptibles d'être promues.

L'importance de l'agriculture dans la région, son poids économique et social et sa diversité, imposent d'adopter et de mettre en œuvre des stratégies différenciées en fonction du terroir ou de la filière ciblée. Pour cela, elle s'articule autour de deux piliers. Compte tenu des spécificités de la région de FèsMeknès, il y a donc lieu d'approfondir et d'affiner le volet agricole du SRAT dans deux orientations :

- Il s'agit, d'une part, de doter la région des conditions du développement accéléré d'une agriculture moderne et compétitive, vitale pour l'économie nationale, à travers la promotion de nouveaux projets à haute valeur ajoutée et/ou productivité tant dans les productions végétales et animales que dans les industries agro-alimentaires, répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés ;
- D'un autre côté, il y a lieu de repenser l'impératif d'accompagnement solidaire de la petite agriculture à travers la réalisation de toute une panoplie de projets de mise à niveau, d'intensification ou de professionnalisation des petites exploitations paysannes dans les zones rurales difficiles, jetant ainsi les bases vers une meilleure productivité, une plus grande valorisation de la production et une pérennisation du revenu agricole.

Les acteurs chargés de veiller au développement régional doivent canaliser les initiatives aussi bien nationales que régionales et provinciales et les faire converger solidairement vers l'attraction croissante d'investisseurs développeurs de l'agriculture et de l'élevage dans les territoires provinciaux disposant de potentialités prometteuses et durables.

3. Les mines : Un secteur prometteur

De par sa configuration géomorphologique en général et sa structure géologique particulièrement diversifiée, la Région de Fès-Meknès est considérée comme l'une des principales zones à vocation minière au Maroc. En effet, les sous-sols de cette région concentrent de nombreuses substances minérales telles que le plomb, le zinc, le cuivre, l'argent, le manganèse, la barytine, l'antimoine et le talc. Il s'agit donc de substances fortes prisées et qui font l'objet de recherche et d'exploitation commercialement rentables.

Parmi les principaux gisements miniers de la région, il y a lieu de mentionner :

- Les gisements célèbres de Ghassoul de Boulemane dont la notoriété est liée à un produit de nature cosmétique. Il s'agit d'une matière dont la renommée lui confère le label de produit naturel, voire de produit marocain exclusif de par sa composition en terre argileuse brune ayant des propriétés détersives et dégraissantes. Ce produit est utilisé dans l'industrie chimique, parachimique, alimentaire, etc. Les gisements exploités se situent dans la province de Boulmane, près de Ksabi où se localise la carrière de Tamdafelt qui s'étend sur quelques 25. 000 ha. La production annuelle de ces gisements s'élève à 2830 tonnes dont 75% est destinée à l'exportation, soit une valeur marchande estimée à 1. 9 milliards de Dh.
- Les nombreux gisements de Sel de la région de Fès-Meknès, situés dans la province de Moulay Yacoub (Aïn Kansara et Sbaâ Rouadi), dans la province de Taounate (Tissa) et dans la province de Taza (Bab Marzouka) ;
- Les deux gisements de plomb situés dans la province d'El Hajeb (Dardoura- Jbel Hayane et Toudlit-Mechra N'Zali) ;

- Le gisement de plomb et cuivre de la province de Boulmane (Outat Al Haj) ;
- Le gisement de fluorine de la province d'El Hajeb (Tizra) ;
- Le gisement de manganèse situé dans la province d'Ifrane (Jbel Irhane) ;
- Le gisement de barytine dans la province de Taza (Bab Marzouka) ;
- Les gisements de la province de Boulmane au niveau du Jbel Mehdi (Sud Est de Boulmane). Les perspectives d'avenir sont prometteuses pour ces gisements dans la mesure où des travaux de prospection ont révélé l'existence d'autres réserves évaluées à 15 millions de tonnes. En plus, d'après les résultats d'essais technologiques effectués sur le Calcite, celui-ci pourrait être utilisé dans la fabrication du papier, de la peinture, du caoutchouc, du plastique... etc.
- Les gisements d'eaux minérales de Sidi Hrazem et des sources de Zerhoun et Ain Arma, etc

Au terme de l'année 2015, on comptabilise 13 opérateurs miniers en activité d'exploitation de substances minérales dans la région de Fès-Meknès. Le tableau suivant donne le nombre de ces opérateurs par gisement, province et production annuelle moyenne par an en tonnes au cours de la période 2013-2015 :

Tableau 92 : Productions annuelles moyennes de substances minérales en tonnes entre 2013 et 2015 dans la région de Fès-Meknès

<i>Gisement / Substance</i>	<i>Province</i>	<i>Nombre d'opérateurs</i>	<i>Production annuelle moyenne en tonnes entre 2013 et 2015</i>
<i>Plomb</i>	<i>El Hajeb</i>	<i>2</i>	<i>101,34</i>
<i>Sel</i>	<i>Taza</i>	<i>2</i>	<i>22433,67</i>
	<i>Taounate</i>	<i>1</i>	
	<i>Moulay Yacoub</i>	<i>4</i>	
<i>Plomb-cuivre</i>	<i>Boulemane</i>	<i>1</i>	<i>743,34</i>
<i>Fluorine</i>	<i>El Hajeb</i>	<i>1</i>	<i>445,00</i>
<i>Manganèse</i>	<i>Ifrane</i>	<i>1</i>	<i>290,00</i>
<i>Barytine</i>	<i>Taza</i>	<i>1</i>	<i>4000,00</i>

Source : Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Energie et des Mines

En termes de quantités de production de substances minérales en tonnes, on constate qu'au cours de la période 2013-2015, le sel vient en tête avec 22433,67 tonnes en moyenne par an, suivi de la substance de barytine avec 4000 tonnes.

Il est à rappeler que la région de Fès-Meknès est réputée par d'autres potentialités minières importantes qui ont été identifiées au cours des dernières décennies, telles que les schistes bitumineux de Timahdite, dont les réserves sont estimées à 18 milliards de tonnes, la fluorine, le fer... etc.

A toutes ces potentialités minières, s'ajoutent 302 carrières qui sont en exploitation dans la région de Fès-Meknès et dont la répartition par province est illustrée par le tableau et le graphique ci-

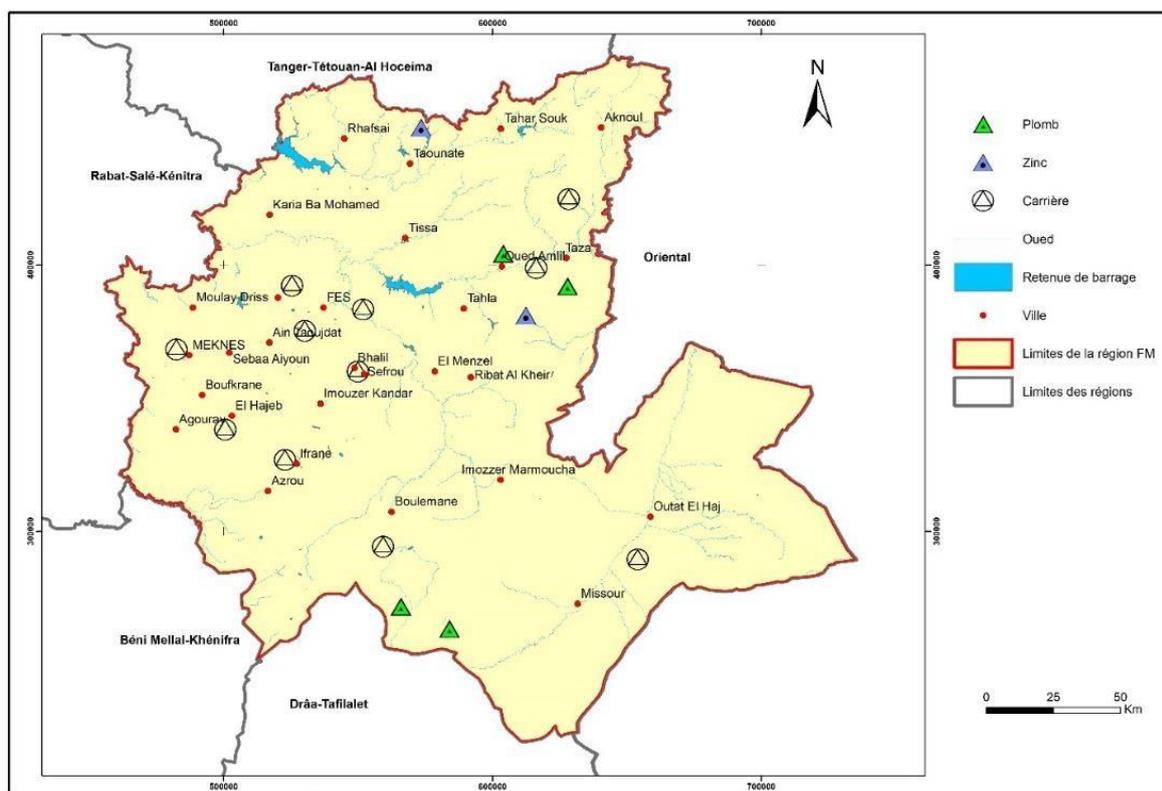
après. Ces carrières représentent des sources de production de différents matériaux de construction, de matières premières pour les poteries et les briques, et le marbre.

A noté enfin l'implantation d'une société Australienne implantée dans les environs d'Agourai pour la création d'une unité d'exploitation de l'étain et dont les réserves sont en cours d'évaluation.

Tableau 93 : Parts de carrières exploitées dans la région de Fès-Meknès par province

Provinces	Meknès	Taza	Sefrou	El Hajeb	Ifrane	Boulemane	Taounate	Moulay Yacoub	Fès	Total
% de carrières	24,8	24,5	19,2	10,6	10,6	6,3	2	2	0	100

Source : Inventaire national des carrières, 2012, Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique



Carte 24 : Répartition des carrières exploitées dans la région de Fès-Meknès par province

La région de Fès-Meknès recèle d'importantes potentialités minières dont les plus prometteuses ne sont pas encore inscrites dans des perspectives claires et certaines de valorisation et de développement de la région. De telles potentialités, et notamment les gisements de Calcite et les schistes bitumineux, nécessitent l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de possibilités d'attraction d'investisseurs capables de les exploiter et de les mettre en valeur.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de développement du secteur minier reposant sur des objectifs ambitieux à l'horizon 2025 : triplement du chiffre d'affaires du secteur à plus de 15 milliards de Dirhams, multiplication par 10 du volume d'investissement dans l'exploration et la recherche minière à près de 4 milliards de Dirhams et doublement des emplois générés par le secteur à plus de 30 000 emplois directs, la région de Fès –Meknès devra bénéficier de la mise en place des piliers structurants qu'elle prévoit. Ces piliers portent sur l'ensemble de la chaîne de l'activité minière : l'exploration, la recherche, l'exploitation, la valorisation et à la transformation des minerais

La déclinaison de cette stratégie au territoire régional devra se traduire par la définition des contraintes et des problèmes qui entravent le lancement d'un processus prometteur de définition, d'exploitation et de valorisation de ces potentialités et d'y remédier. Il s'agit en particulier de :

- Réaliser les études d'exploration, d'identification, de définition et d'évaluation des réserves des différentes potentialités minières ;
- Définir et vulgariser la stratégie d'exploitation et de mise en valeur des potentialités minières définie et évaluées ;
- Préciser le contexte humain et technique et les conditions à caractère environnemental devant se traduire durablement par des effets positifs sur les populations vivant à proximité des sites miniers ou dans les aires de leur influence et n'entraînant pas de nuisances de pollution sur les diverses ressources locales, régionales et nationales.

4. Le tourisme : un véritable levier potentiel de développement régional

Le diagnostic du secteur du tourisme à l'échelle de la région de Fès-Meknès est entrepris, ci-après, en analysant l'évolution de ses capacités, des nuitées qu'il réalise et de sa dynamique spatiale. Ces éléments de diagnostic sont complétés par la formulation des grandes caractéristiques du secteur.

4.1. Les capacités touristiques

Les capacités touristiques en termes d'établissements classés, de chambres et de lits au niveau de la région de Fès-Meknès sont saisies à partir des annuaires statistiques du Maroc et analysées au cours de la période 2009-2014.

4.2. Nombre d'établissements classés

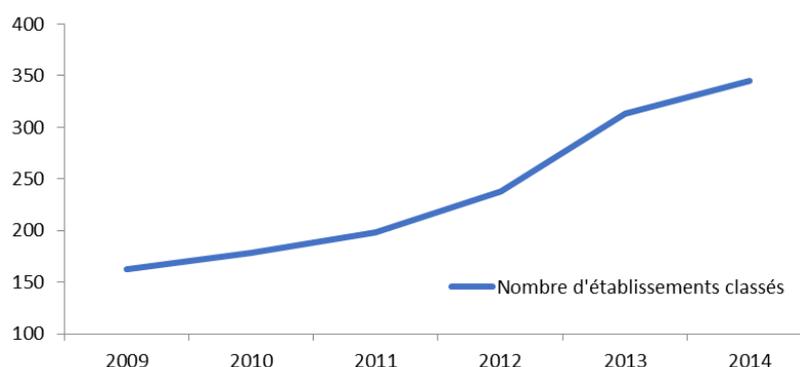
Le nombre d'établissements touristiques classés existants à l'échelle de la région de Fès-Meknès est passé de 163 établissements en 2009 à 345 en 2014, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de 16,5% contre 12,2% réalisé au niveau national (tableau 94). Ce qui dénote d'une progression annuelle moyenne régionale plus forte que celle observée à l'échelle de l'ensemble du Maroc. En moyenne, la capacité régionale en nombre d'établissements touristiques classés représente 9,6% de l'ensemble national.

Tableau 94 : Evolution du nombre d'établissements touristiques classés

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Total Régional	163	178	198	238	313	345	239
Taux d'accroissement	-	9,2	11,2	20,2	31,5	10,2	16,46
Total National	1806	2003	2188	2521	3006	3199	2454
Taux d'accroissement	-	11,0	9,2	15,2	19,2	6,4	12,2
Régional/National	9	8,9	9	9,4	10,4	10,8	9,6

Source : Annuaires statistiques du Maroc 2010-2015.

Graphe 38 : Evolution du nombre d'établissements touristiques classés



4.3. Nombre de chambres

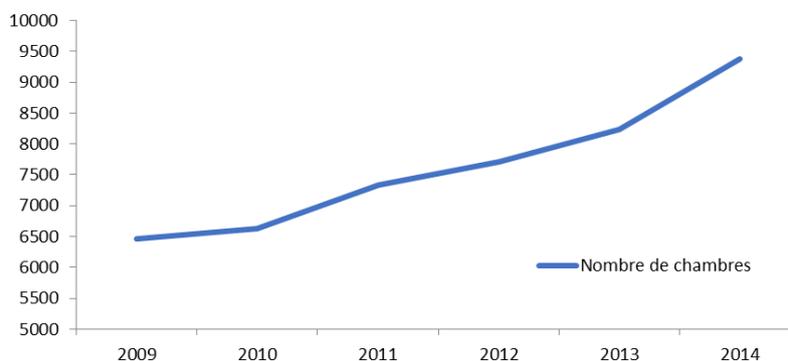
La capacité touristique régionale en nombre de chambres d'établissements touristiques classés s'est accrue au cours de la période 2009-2014 au taux annuel moyen de 7,8% contre un taux de 5,6% enregistré au niveau national (tableau 95). En moyenne annuelle, cette capacité a atteint 7623 chambres représentant 8,45% de la capacité touristique nationale moyenne observée au cours de cette période.

Tableau 95 : Evolution du nombre de chambres d'établissements touristiques classés

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Total Régional	6459	6626	7328	7713	8233	9379	7623
Taux d'accroissement	-	2,6	10,6	5,2	6,7	14,0	7,8
Total National	78217	81927	86387	91515	97186	102752	89664
Taux d'accroissement	-	4,7	5,4	6,0	6,2	5,7	5,6
Régional/National	8,2	8	8,5	8,4	8,5	9,1	8,45

Source : Annuaires statistiques du Maroc.

Graphe 39 : Evolution du nombre de chambres



4.4. Nombre de lits

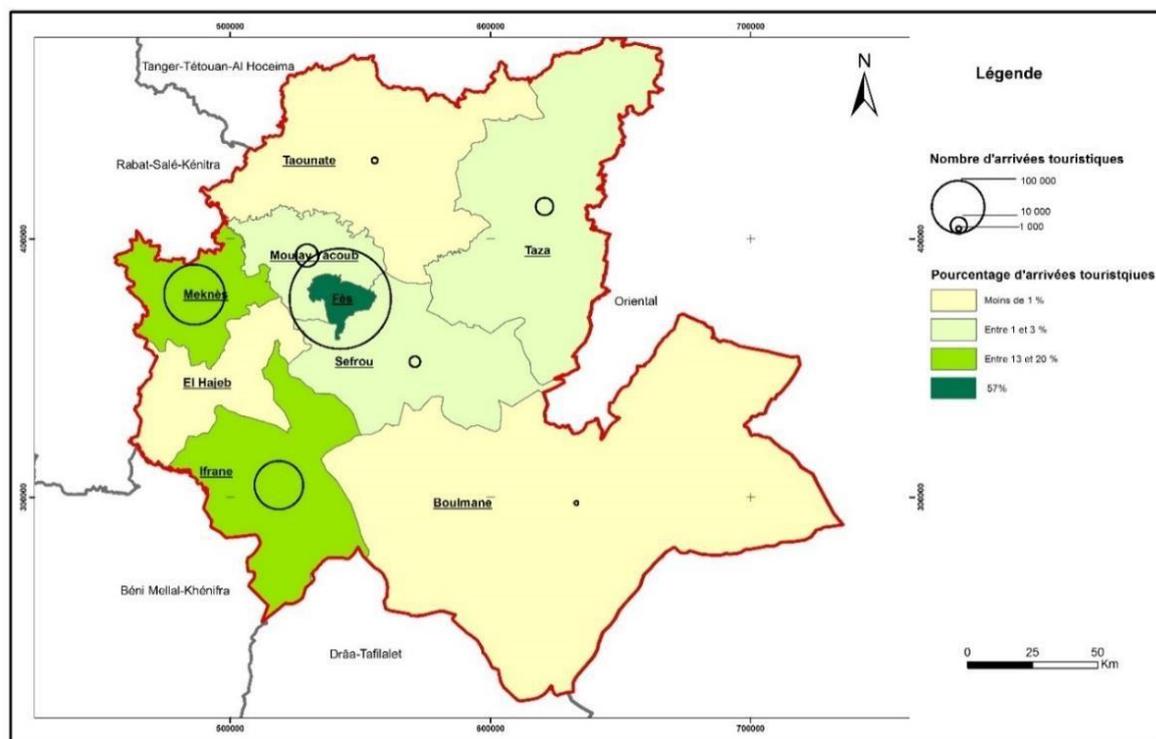
En termes de lits, la capacité touristique régionale a augmenté au cours de la période 2009-2014 au taux annuel moyen de l'ordre de

9,6% contre 6,14% réalisé à l'échelle nationale (tableau 96). Ainsi, se dégage une croissance régionale plus forte en termes de capacité litière que celle observée au niveau national. La capacité régionale en nombre de lits représente 8,45% de la capacité affichée sur le plan national.

Tableau 96 : Evolution du nombre de lits d'établissements touristiques classés

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Total Régional	13324	13711	15487	16265	17616	20905	16218
Taux d'accroissement	-	3,0	13,0	5,0	8,3	18,7	9,6
Total National	164612	173133	184125	194035	207572	221622	190850
Taux d'accroissement	-	5,2	6,3	5,4	7,0	6,8	6,14
Régional/National	8,1	7,9	8,4	8,4	8,5	9,4	8,45

Source : *Annuaire statistiques du Maroc.*



Conception: SUD études SRAT FM: 2017

Source : Ministère du Tourisme, 2013

Carte 25 : Nombre d'arrivées touristiques par province et préfecture (2015)

4.5. Evolution fluctuante des nuitées réalisées

Au cours de la période 2009-2014, les nuitées touristiques réalisées par les établissements classés de la région de Fès-Meknès se sont accrues à un taux annuel moyen de l'ordre de 2,42% contre un taux de 3,92% obtenu au niveau de l'ensemble du secteur du tourisme au Maroc (tableau 97). Le nombre annuel moyen de nuitées de touristes réalisées à l'échelle de la région s'est établi à 1. 161. 908 nuitées, soit 6,24% du nombre annuel moyen de nuitées de touristes réalisées au niveau national. Il est à noter que cette évolution a été largement réduite par la chute des nuitées en 2011 de 14,3% contre un taux de régression de 6,7% au niveau national.

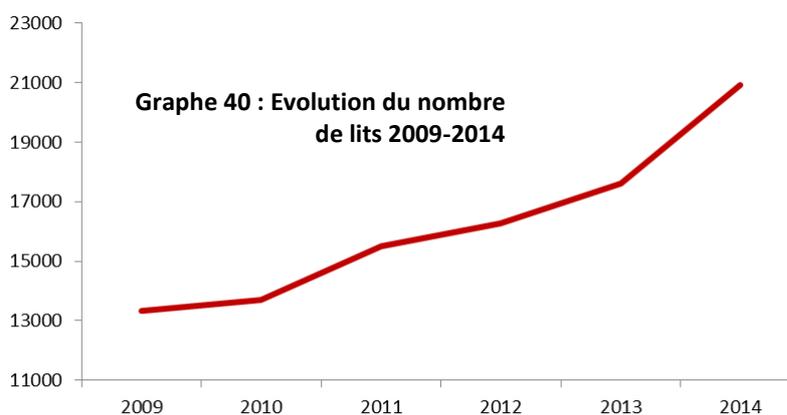
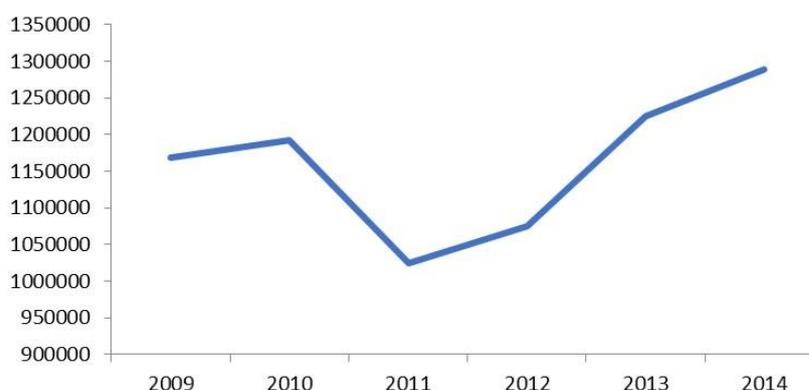


Tableau 97 : Evolution des nuitées réalisées 2009-2014

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Total Régional	1167677	1191818	1024641	1074221	1224313	1288777	1161908
Taux d'accroissement	-	1,7	-14,3	5,0	14,0	5,7	2,42
Total National	16. 238581	18. 020065	16. 867. 222	17. 485762	19. 114129	19. 633475	17. 893206
Taux d'accroissement	-	11	-6,7	3,5	9,2	2,6	3,92
Régional/National	6,8	6,1	5,9	5,7	6,3	6,6	6,24

Source : Annuaire statistiques du Maroc, 2010-2015.

Graphe 41 : Evolution des nuitées réalisées à l'échelle de la région 2009-2014



4.6. Le Tourisme régional : une dynamique spatialement concentrée et différenciée et problème d'attractivité.

Entre 2009 et 2014, les équipements touristiques de la région de Fès-Meknès se sont enrichis de 182 établissements classés dont 144 ont représenté une capacité additionnelle des deux préfectures de Fès et Meknès et de la province d'Ifrane (tableau 98).

Au cours de cette période, le nombre d'établissement touristiques classés de la préfecture de Fès a augmenté de 68,7%, celui de la province d'Ifrane de 325% et celui de la préfecture de Meknès de 77,8%. Ces pourcentages importants ne correspondent respectivement qu'à 57, 52 et 35 établissements touristiques supplémentaires. Ils dénotent d'une dynamique plus forte de création d'établissements touristiques en faveur de ces trois provinces comparativement au reste des provinces constituant la région de Fès-Meknès. Celles-ci ne se sont partagé que 38 établissements additionnels.

Tableau 98 : Répartition de la capacité additionnelle en établissements classés par province

Province	Nombre d'établissements classés		
	2009	2014	Δ
Fès	83	140	57
Ifrane	16	68	52
Meknès	45	80	35
Sous total	144	288	144
Les autres provinces	19	57	38
Total régional	163	345	182

Source : Annuaires statistiques du Maroc.

Concernant l'enrichissement en nombre de chambres additionnelles, ce sont les mêmes provinces qui se partagent 87% des chambres supplémentaires créées entre 2009 et 2014 à l'échelle de la région à raison de 37,2% pour la province d'Ifrane, 34,5% pour la préfecture de Fès et 15,2% pour la préfecture de Meknès (tableau 99). Autrement dit, les autres provinces de la région n'ont bénéficié que 13% des chambres d'hôtels créées au cours de la période considérée.

Tableau 99 : Répartition de la capacité additionnelle en chambres d'hôtels classés par province

Province	Nombre le chambres des établissements classés		
	2009	2014	Δ
Fès	3624	4633	1009
Ifrane	657	1743	1086
Meknès	1515	1959	444
Sous total	5796	8335	2539
Les autres provinces	663	1044	381
Total régional	6459	9379	2920

Source : Annuaires statistiques du Maroc.

Cette même structure est reproduite en matière de répartition des lits supplémentaires résultant des établissements touristiques créés entre 2009 et 2014 à l'échelle de la région. En effet, les trois provinces concentrent aussi les 87% de lits supplémentaires avec 46% pour la province d'Ifrane, 27% pour la préfecture de Fès et 14% pour la préfecture de Meknès (tableau 100). **Tableau 100 : Répartition de la capacité additionnelle en en lits d'hôtels classés par province**

Province	Nombre de lits des établissements classés		
	2009	2014	Δ
Fès	7235	9286	2051
Ifrane	1525	5012	3487

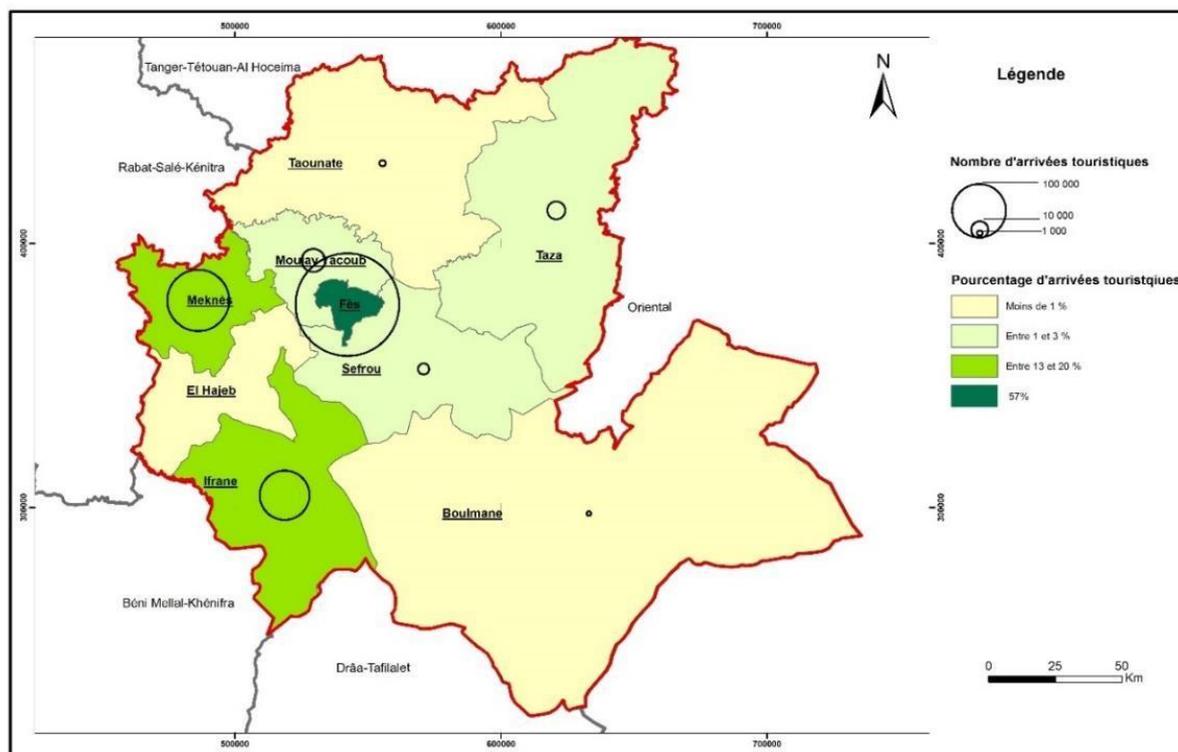
<i>Meknès</i>	3226	4286	1060
<i>Sous total</i>	11986	18584	6598
<i>Les autres provinces</i>	1338	2321	983
<i>Total régional</i>	13324	20905	7581

Source : *Annuaire statistique du Maroc.*

Sur un autre plan, l'analyse de l'évolution des nombres de nuitées touristiques réalisées par province permet de faire un certain nombre de constats dont notamment :

- Une réduction sévère des nombres de nuitées touristiques réalisées dans la province de Boulemane entamée en 2011 (-70%) et s'est poursuivie jusqu'en 2014 en atteignant 48% des nuitées réalisées en 2010 ;
- Des réductions similaires sont observées en cette année 2011 pour d'autres provinces telles que Fès (-22%), Meknès (-15%) et Taza (-14%) et pour lesquelles les reprises des positions qu'elles occupaient en 2010 ne sont pas totalement confirmées ;
- La dynamique de réalisation spatiale des nuitées touristiques en 2014, à titre d'exemple, est très forte en faveur des provinces précédemment mentionnées Fès, Meknès et Ifrane qui concentrent 95% de nuitées touristiques réalisées au niveau de la région et dont les parts sont respectivement

de 64%, 17% et 14% (tableau 101). Les autres provinces restantes ne dépassent guère 5% des nuitées réalisées par l'ensemble des établissements touristiques classés de la région de FèsMeknès.



Conception: SUD études SRAT FM: 2017

Source : Ministère du Tourisme, 2013

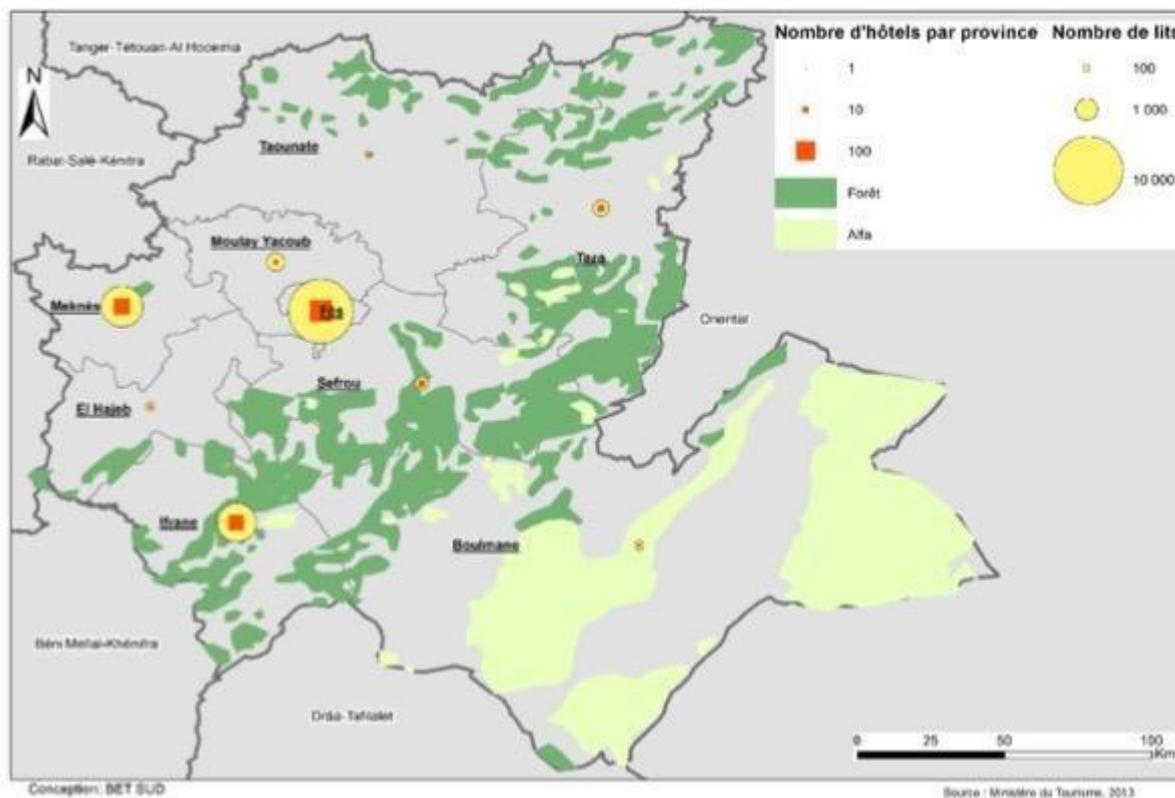
Carte 26 : Répartition des hôtels disponibles par province et préfecture

Si l'on se réfère au taux d'occupation enregistré dans les établissements des catégories d'hébergement classé au cours des deux dernières années 2015 et 2016, on constate qu'il a atteint au maximum dans les deux principales villes touristiques, Fès et Meknès, respectivement 32% et 24%. Cela signifie que le secteur touristique au niveau de la région de Fès-Meknès ne souffre pas d'un manque de capacité d'accueil, mais de facteurs limitatifs de l'attractivité touristique régionale. L'élévation de cette attractivité dépendrait de la maîtrise de ces facteurs dont en particulier l'amélioration des rapports prix / qualité des prestations et services, le maintien d'un contexte de sécurité et d'absence de harcèlement, la création d'espaces de loisirs, etc.

Tableau 101 : Nombre de nuitées réalisées en 2014

Provinces	Nombre de nuitées	%
Fès	823120	63,9
Meknès	219076	17,0
Ifrane	180496	14,0
Sous total	1222692	94,9
Les autres provinces	66085	5,1
Total régional	1288777	100

Source : Annales statistiques du Maroc. 2015



Carte 27 : Répartition des arrivées touristiques par province et préfecture

4.7. Les grandes caractéristiques du secteur à l'échelle de la région : un potentiel peu mis en valeur

Le tourisme constitue l'un des pôles actuels et futurs de développement socioéconomique de la région de Fès-Meknès. Actuellement, les établissements dont il dispose au niveau de la région représentent près de 10% de l'ensemble des établissements hôteliers classés au niveau national et 8,4% de la capacité nationale en nombre de lits.

Le potentiel touristique actuel de la région de Fès-Meknès se fait valoir essentiellement dans les trois provinces de Fès, Meknès et Ifrane. En effet, en 2014, celles-ci s'accaparent 83,5% des établissements touristiques classés de la région et presque 89% de sa capacité totale en nombre de lits d'hôtels. De surcroit, 95% des nuitées touristiques réalisées à l'échelle de la région en 2014, l'ont été dans ces trois provinces.

Considéré dans la nouvelle configuration régionale, le tourisme est ancré dans les trois provinces précitées et pourrait s'y diversifier et s'y développer davantage, mais sa promotion et sa valorisation dans les autres provinces de la région s'avérerait porteuse.

L'avenir touristique de la région de Fès-Meknès, est fort promoteur vu les atouts dont elle dispose. En effet, c'est une région qui bénéficie de deux villes historiques/impériales, Fès et Meknès, dont

les anciennes médinas sont classées comme patrimoine mondial de l'UNESCO et qui comportent de nombreux monuments et sites historiques célèbres en plus du site de Volubilis.

Cette région possède aussi de nombreux sites patrimoniaux naturels dont particulièrement les chaînes de l'Atlas, les collines pittoresques du pré-Rif, les sources minérales et les stations thermales de Moulay Yacoub et Sidi Hrazem et les 2 stations thermales Ermila dans la province de Boulemane et Ain Allah- dans la province de My Yacoub, des barrages et retenues d'eau de Taounate, en plus de toute la série de lacs et de sources du Moyen-Atlas et des cimes du Haut-Atlas, etc. A tout cela, s'ajoute un autre atout touristique de la région de Fès-Meknès résidant dans ses richesses artisanales et culturelles diversifiées et fort attrayantes.

Ainsi, en harmonie avec la vision stratégique touristique 2020 axée sur le triplet de produits culture, nature et bien être, la région de Fès-Meknès pourrait être une véritable destination culturelle, d'écotourisme et de sports et loisirs de plein air.

Dans le cadre d'une approche territoriale et sectorielle intégrant ces trois produits étendus à d'autres domaines. Le SRAT de Fès-Meknès doit donner une impulsion réelle au développement touristique régional tout en en prenant en considération et en veillant sur la concrétisation les deux grands programmes touristiques nationaux : le programme intégré de développement du produit culturel et artisanal(M'dinti) et le programme intégré de développement touristique du tourisme rural et de nature (Kariati).

Ce sont autant d'atouts qui, combinés harmonieusement à d'autres facteurs inhérents aux secteurs vocationnels de la région, projetés et valorisés à moyen et long termes, feraient de cette région un sous espace territorial national de production et de rayonnement touristique aux effets multiplicateurs de développement durable.

5. Secteur de l'artisanat : un domaine d'excellence



Le secteur de l'artisanat, bien qu'ancré historiquement dans la région de Fès-Meknès, ne dispose pas encore de base de données concernant toutes ses caractéristiques au niveau de chacune des provinces composant la région. C'est sous cette limite, que son diagnostic est abordé ci-après en traitant de l'évolution de ses grandeurs significatives, de sa dynamique spatiale et de ses grandes caractéristiques à l'échelle de la région.

Mais, on ne peut ignorer que l'artisanat se fait connaître dans la région de Fès-Meknès principalement par la prédominance des métiers d'artisanat d'art ancrés essentiellement dans les anciennes médinas de ces principales villes (Fès, Meknès, Taza, Séfrou...) et que Trois métiers y occupent une place capitale : les produits du cuir, la bijouterie et les chaussures.

5.1. Evolution des grandeurs significatives

L'une des grandeurs régulièrement soulignée et mise en valeur par l'annuaire statistique du Maroc est la valeur des exportations des produits artisanaux (tableau 102).

Tableau 102 : Evolution de la valeur des exportations des produits artisanaux en millions de DH

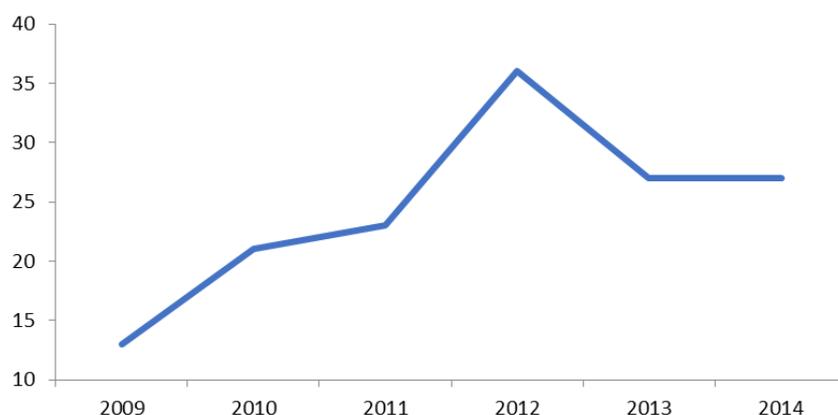
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
<i>Fès</i>	12	21	23	35	26	27	24
<i>Meknès</i>	1	0	0	1	1	0	0,5
<i>Total Régional</i>	13	21	23	36	27	27	26,8
<i>TA en %</i>	-	61,5	9,5	56,5	-25	0	20,5
<i>Total National</i>	388	363	340	366	364	415	372,67
<i>Régional/National</i>	3,3	5,8	6,8	10	7,4	6,5	6,64

Source : Annales statistiques du Maroc. 2010-2015

Cette grandeur a connu, à l'échelle régionale, une évolution très irrégulière au cours de la période 2009-2014 allant d'une augmentation de 61,5% à une régression de 25% par an, tout en accusant un taux d'accroissement annuel moyen de 20,5%. La valeur moyenne annuelle des exportations de ces produits s'est élevée à 26,8 millions de dirhams. Elle a représenté près de 7% de la valeur nationale moyenne annuelle des exportations des produits artisanaux. Elle est composée à hauteur de 89,5% par la valeur des exportations des produits artisanaux de la préfecture de Fès.

Graphe 42 : Evolution de la valeur régionale des exportations en millions de dirhams

Il est à noter qu'au niveau des exportations artisanales de la région, ce sont les produits artisanaux de Fès dont principalement les vêtements traditionnels et la poterie/pierre qui totalisent environ 74% du chiffre d'affaires à l'export avec des parts respectives de 44,2% et 29,5%.



5.2. La dynamique spatiale

Dans la nouvelle région de Fès-Meknès, on observe des dynamismes économiques locaux en particulier dans les vieux centres urbains, où se perpétuent de fortes traditions commerciales et artisanales et sont préservés et transmis avec quelques touches d'innovation, des savoir-faire ancestraux capables de renouveler et de relancer toute une panoplie de métiers et d'activités

marchandes. Une des sources de la survie, voire de la vitalité, des activités artisanales dans cette région réside dans les valeurs socioculturelles locales.

Il est historiquement reconnu que la ville de Fès est un centre de production et de commercialisation par excellence de l'artisanat. La ville de Meknès se positionne en deuxième rang en termes d'artisans et d'activités artisanales. La ville de Taza ne s'adonne que modestement à l'artisanat. Les autres villes ou provinces dont notamment Boulemane et Sefrou possèdent à leur tour des activités artisanales qui sont souvent caractérisées par leurs spécificités agricoles et culturelles propres.

Ainsi, comme le montre le tableau 38, ci-après, le chiffre d'affaires de l'artisanat d'art à fort contenu culturel de la ville de Fès s'est accru en moyenne annuelle de 5 % entre 2012 et 2014 contre 0,5% pour Meknès et 4,3 % pour Taza.

En 2014, les chiffres d'affaires de l'artisanat d'art à fort contenu culturel de ces trois villes représentent respectivement 13,4%, 2,8% et 0,7% du chiffre d'affaires de l'artisanat d'art à fort contenu culturel enregistré au niveau national.

Tableau 103 : Chiffre d'affaires de l'artisanat d'art à fort contenu culturel par ville en millions de dirhams

Ville	2012	2013	2014	TA AM en %	Part dans le CA en % en 2014
Fès	2671	2850	2927	5	13,4
Meknès	604	636	613	0,5	2,8
Taza	131	132	143	4,3	0,7

Source : Ministère de l'Artisanat.

Le chiffre d'affaires de la ville de Fès est composé en grande partie par trois principaux métiers, à savoir la maroquinerie avec une contribution de 26,3% au chiffre d'affaires de Fès, la bijouterie avec 22,3%, et les articles chaussants dont la part s'élève à 14,2%.

Concernant l'emploi dans le secteur de l'artisanat, il apparaît (tableau 104) qu'il est concentré dans la ville de Fès puisque l'effectif d'emplois en son sein représente 9% de l'emploi artisanal national contre 3% pour Meknès et 0,6% pour Taza.

Tableau 104 : Distribution géographique de l'emploi en 2013 et 2014

Ville	2013		2014	
	Effectif	%	Effectif	%
Fès	36503	9	36073	8,9
Meknès	11745	3	12074	3
Taza	2462	0,6	2492	0,6

Source : Ministère de l'Artisanat

Au sein de la ville de Fès, c'est la maroquinerie qui emploie le plus grand effectif de main d'œuvre (9375 employés), soit une part de 26%. Les chaussures lui succèdent avec 5516 employés soit une part de 15,3%. En troisième position, on retrouve les vêtements traditionnels qui emploient 4963 personnes soit 13,8 % de la main d'œuvre de Fès.

Sur le plan de la productivité en milieu urbain (tableau 40), la ville de Fès affiche une productivité de 81.138 dirhams supérieure à la moyenne urbaine nationale de 71.710 dirhams. Elle vient en deuxième position après Casablanca qui se caractérise par une productivité urbaine moyenne de 122. 272 Dirhams.

Tableau104 : Distribution géographique de la productivité en 2014

<i>Ville</i>	<i>Productivité en DH</i>
<i>Fès</i>	<i>81138</i>
<i>Meknès</i>	<i>50695</i>
<i>Taza</i>	<i>57435</i>
<i>Urbain national</i>	<i>71710</i>
<i>Rural national</i>	<i>17674</i>
<i>Moyenne Nationale</i>	<i>53987</i>

Source : Ministère de l'Artisanat.

5.3. Les grandes caractéristiques du secteur à l'échelle de la région

L'une des caractéristiques les plus fortes de l'artisanat dans la région de Fès –Meknès demeurera la prédominance des métiers d'artisanat d'art ancrés dans le génie et le milieu artisanaux propres à la Médina de Fès.

Une autre caractéristique du secteur par rapport aux nouvelles dimensions de la région réside dans la concentration spatiale des efforts en sa faveur, laquelle a habituellement ciblé les villes historiques dont en particulier Fès et Meknès. Ces efforts sont appelés à être réorientés en faveur de toutes les potentialités artisanales existantes en milieux urbains et ruraux de la totalité des provinces constituant la région.

Néanmoins, le secteur reste marqué par des contraintes liées essentiellement aux facteurs suivants :

- La faiblesse du taux d'encadrement du secteur de l'artisanat au niveau de ses différentes filières ;
- Les contraintes foncières rendant difficile la programmation et la réalisation de nouvelles zones et de nouveaux espaces de promotion des activités artisanales régionales ;
- L'absence de mécanismes régionaux d'organisation et de réglementation des systèmes d'approvisionnement, d'écoulement et de commercialisation des produits artisanaux ;
- L'absence de sites et de structures de production et de commercialisation au sein de certaines provinces de la région (Sefrou, Taounate, etc.) ;

- L'inexistence de mesures appropriées entretenant et encourageant la création, en milieux urbains et ruraux de toutes les provinces de la région, de PME de l'artisanat, surtout dans un contexte de domination du secteur informel entravant les actions et les initiatives de structuration et de création de ces PME ;
- L'insuffisance de la maîtrise des technologies de production et de valorisation selon les normes de qualité et des standards reconnus.

Si la levée de ces contraintes doit s'inscrire dans le moyen ou le long terme, il doit être tenu pour acquis l'accélération de la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre de la stratégie sectorielle, à savoir :

- La revalorisation des espaces de vente existants par la réhabilitation des fondouks et le déplacement des activités polluantes ou bruyantes hors des médinas ;
- La réhabilitation des villages d'artisans existants et la facilitation des actes d'achat dans les espaces de vente (moyens de paiement moderne, emballages et expédition) ;
- L'aide à la création de zones de production et l'organisation du marché des matières premières ;
- L'amélioration de la commercialisation de la production des mono-artisans ruraux par l'intégration des espaces d'artisanat dans les circuits du tourisme rural.

6. L'offshoring

Dans le cadre du pacte national pour l'Emergence industrielle, le secteur de l'offshoring entendait mettre en place une infrastructure conforme aux meilleurs standards dans le cadre de zones dédiées.

Au départ, la politique retenue se propose d'assurer une offre complète dans des parcs multiservices, immobilier, logistique, une connectivité et des services répondant aux standards internationaux. Cette politique entendait aussi faire valoir une seule interface administrative (guichet unique).

En général, les filières ciblées sont :

- CRM (Customer Relationship Management) : Activités de gestion de la relation client notamment via des centres de contact ;
- BPO (Business Process Outsourcing) : Externalisation des processus d'une entreprise/métiers ;
- ITO (Information Technology Outsourcing) : Externalisation des métiers liés aux technologies de l'information (développement d'applications, gestion des infrastructures, etc.) ;
- ESO (Engineering Service Outsourcing) : Externalisation portant sur des activités d'ingénierie et de recherche et de développement (ingénierie industrielle, etc.) ;
- KPO (Knowledge Process Outsourcing) : Externalisation portant sur des activités stratégiques ayant un contenu « savoir » et exigeantes en expertise (analyses de données sectorielles, etc.).

Le Maroc a identifié l'offshoring comme un secteur à fort potentiel et comme un véritable moteur de croissance pour l'économie du pays. Toutefois, le lancement de l'offre Maroc en 2005, ayant pour objectif d'atteindre une contribution de 15 milliards de dirhams et 100. 000 emplois à

l'horizon 2015, n'a pas eu les mêmes retombées sur l'ensemble des régions du pays. Plus particulièrement, la région de Fès-Meknès ne semble pas exploiter à bon escient le potentiel disponible.

6.1. L'offshoring : dynamique spatiale

L'offre du Maroc pour le Secteur de l'offshoring préconisait la mise en place d'un million de mètres carrés d'espaces disponibles à l'horizon 2020. Les principaux espaces retenus sont Casa shore (Casaneashore et Technopolis), Tanger shore, Rabat shore (Technopolis de Rabat) Oujda Shore, Fès Shore, Marrakech Shore.

S'inscrivant dans ce contexte, le projet Fès- Shore relève d'un partenariat entre le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'Investissement et de l'économie numérique, de l'ex Wilaya de FèsBoulemane, le CRI de Fès et MEDZ filiale de CDG-Développement. Il s'agit d'un projet qui s'étend sur 20 ha. Il offre des bureaux prêts à l'emploi et divers services d'accompagnement. Ses travaux de réalisation ont été lancés en 2010 en portant sur une tranche de 15 000 m², dont 12 000 m² de bureaux. La livraison des premiers locaux opérationnels a eu lieu dès le deuxième trimestre 2012. Toutefois, le taux d'occupation ne dépasse pas 45%.

Image 1 : Fès Shore



6.2. Les grands enjeux du secteur à l'échelle de la région

Compte tenu de l'importance de la région de Fès-Meknès aussi bien sur le plan de son poids démographique que de son poids économique et aussi des universités dont elle dispose, la réalisation de Fès Shore devait se traduire par un impact favorable sur le développement économique et social de la région dans son ensemble.

Sur le plan économique, Il était attendu que la plateforme Fès Shore contribue à la création d'importants emplois directs et à la génération de ressources de renforcement du PIB aux niveaux régional et national.

L'enjeu régional réside dans l'ampleur de la dynamique que Fès Shore générerait, directement ou indirectement, en faveur d'autres provinces ou villes de la région et d'autres secteurs régionaux

en relation avec les missions qui lui ont été assignées notamment en matière de création d'entreprises et d'impulsion de l'investissement.

L'enjeu régional se situe aussi au niveau de l'intensité de contribution à la valorisation du capital humain régional et à l'ouverture de larges opportunités d'accession à un nouveau savoir-faire et au développement de nouveaux métiers aux standards internationaux.

Le Conseil Régional de la Région de Fès Meknès, et les instances similaires, seront appelés à veiller à ce que le projet Fès Shore redémarre pour qu'il devienne générateur de structures et d'activités complémentaires décentralisées au sein de la région au service de la promotion du développement territorial intra régional. Sur fond de crise à moyen terme et étant donné la promotion active d'autres régions et le lobbying agressif de pays concurrents, la région devrait réexaminer ses acquis et redéfinir sa stratégie de promotion des activités de ce secteur.

7. La logistique : un secteur en pleine essor

Dans le cadre du schéma directeur de la logistique, il a été retenu que les besoins de l'économie de la région de Fès- Meknès justifiaient sa dotation en zones logistiques qui soient à proximité des opérateurs économiques et des consommateurs.

7.1. La nature des besoins en logistique

La déclinaison du Schéma National des zones logistiques au niveau régional a été entamée à travers des schémas régionaux faisant l'objet de contrats d'application à l'échelle des différentes régions économiques du pays en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux concernés. Dans ce cadre, cinq plateformes logistiques ont été identifiées en faveur de la région de Fès Meknès :

- La plateforme conteneurs ;
- La plateforme de distribution et de sous-traitance logistique ;
- La plateforme d'agro-commercialisation ;
- La plateforme céréalière ;
- Les plateformes de matériaux de construction.

7.2. Logistique : dynamique spatiale

Selon les stipulations de la Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, et en fonction des besoins en types de zones logistiques, les villes ciblées ont été déterminées ainsi que les besoins en foncier.

Concernant la région de Fès- Meknès, la dynamique spatiale sous tendue par le schéma régional de zones logistiques se présente comme synthétisé ci-après.

7.3. Les plateformes conteneurs

Comme l'indique le tableau suivant, les besoins en foncier de la région de Fès- Meknès au titre des plateformes conteneurs sont estimés à 25 ha au terme de l'année 2015 et à 40 ha à l'horizon 2030 (tableau 105). Cela représente 10% du total des besoins estimés au niveau national.

Tableau 105 : Besoins en foncier des plateformes conteneurs par ville

Villes	Besoins en foncier au terme de 2015 en ha	Besoins en foncier à l'horizon2030 en ha
Fès-Meknès	25	40
Autres villes	225	365
Total national	250	405
Régional/National	10%	10%

Source : Ministère de l'Équipement et des transports.

7.4. Les plateformes de distribution et de sous-traitance logistique

Deux types de plateformes sont prévus à Fès et Meknès (tableau 106), pour 35 ha en 2015 et 65 ha à l'horizon 2030. Le foncier prévu pour ces deux plateformes régionales représente 9,7% du total retenu au niveau national.

Tableau 106 : Répartition des plateformes de distribution et de sous-traitance logistique et des besoins en foncier par ville

Villes	Nombre de plateformes	Besoins en foncier au terme de 2015 en ha	Besoins en foncier à l'horizon2030 en ha
Fès	1	35	65
Meknès	1	35	65
Autres villes	18	650	1208
Total national	20	720	1338
Régional/National	10%	9,7%	9,7%

Source : Ministère de l'Équipement et des transports

7.5. Les plateformes d'agro-commercialisation

Au titre des plateformes d'agro-commercialisation propres à la région de Fès –Meknès, les besoins en foncier sont estimés à 72 ha en l'année 2015 et 105 ha à l'horizon 2030 (tableau 107). La part de la région par rapport au total du foncier estimé pour le niveau national est de 14,5%.

Tableau 107 : Répartition des besoins en foncier des plateformes d'agro-commercialisation par région

Régions	Besoins en foncier au terme de 2015 en ha	Besoins en foncier à l'horizon2030 en ha
Fès-Meknès	72	105
Autres régions	468	620
Total national	540	725
Régional/National	13,3%	14,5%

Source : Ministère de l'Équipement et des transports

7.6. Les plateformes céréalières

Des plateformes céréalières sont prévues pour la région de Fès –Meknès à Fès, Meknès et Taza (tableau 42). A cet effet, 5 ha, 4 ha et 2 ha sont retenus respectivement pour ces trois villes à l’horizon 2030, soit 22% de l’assiette globale estimée pour cette catégorie de plateformes.

Tableau 108 : Besoins en foncier des plateformes céréalières par ville

Villes	Besoins en foncier au terme de 2015 en ha	Besoins en foncier à l’horizon2030 en ha
Fès	3	5
Meknès	3	4
Taza	1	2
Autres villes	23	39
Total national	30	50
Régional/National	23,3%	22%

Source : Ministère de l’Equipement et des transports

7.7. Les plateformes de matériaux de construction.

Concernant la région de Fès –Meknès, des plateformes de matériaux de construction sont identifiées dans les villes de Fès, Meknès et Taza (tableau 109). Le foncier prévu à cet effet dans chacune de ces villes s’élève respectivement à l’horizon 2030 à 30 ha, 45 ha et 13 ha. Dans l’ensemble, cela représente 11,3% du foncier réservé à cette catégorie de plateformes au niveau national.

Tableau 109 : Besoins en foncier des plateformes de matériaux de construction par ville

Villes	Besoins en foncier au terme de 2015 en ha	Besoins en foncier à l’horizon2030 en ha
Fès	20	30
Meknès	30	45
Taza	10	13
Autres villes	480	692
Total national	540	780
Régional/National	11,11%	11,3%

Source : Ministère de l’Equipement et des transports

7.8. Les grands enjeux du secteur à l’échelle de la région

Comme pour d’autres secteurs, le grand enjeu réside dans le choix de l’implantation la plus judicieuse des structures et infrastructures logistiques régionales qui soient le résultat d’une

coordination optimisant la complémentarité et la compétitivité régionale intégrée. C'est en fonction de cette finalité qu'un arbitrage rationnel doit être constamment opéré entre les choix de projets au sein de Fès ou de Meknès, sur l'axe Fès-Meknès et dans les autres provinces de la région.

Il est évident que les poids démographique et économique du bipôle Fès-Meknès nécessitent incontestablement la mise en place de zones performantes de logistique.

Les investigations récentes font émerger des propositions de zones de logistique dont notamment :

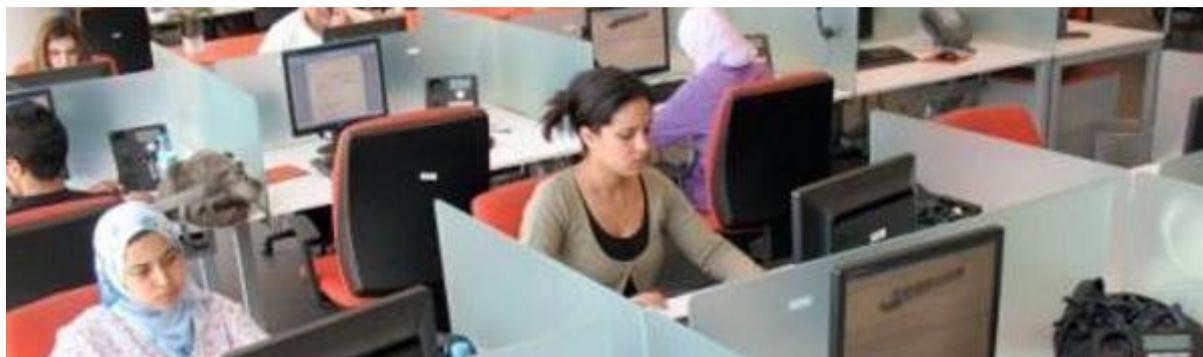
- La zone Ras El Ma : destinée à abriter quatre espaces logistiques projetés dédiés aux conteneurs, à la distribution, aux céréales, et aux matériaux de construction (superficie totale 110 ha) ;
- La zone de Kandar Sidi Khair : prévue pour la mise en place de trois espaces logistiques projetés dédiés à l'agroalimentaire, à la distribution, et aux matériaux de construction (superficie totale 84 ha) ;
- un projet de zone logistique de l'ONCF dans l'agglomération de Fès, qui donne déjà lieu à l'acquisition de terrains proches de la voie ferrée ;
- un projet de zone logistique à caractère agroalimentaire à Ain Taoujdate à proximité de la ligne de chemin de fer et de l'autoroute, à 30 km de Meknès et 20 km de Fès, où existent des disponibilités foncières (120 ha).

Ces propositions méritent de faire l'objet de relecture dans le sens de confirmation des conditions de complémentarité et de performances aptes à garantir et renforcer la compétitivité régionale pour la rendre optimale.

8. Le marché du travail

Les secteurs traditionnels de l'emploi assurent une certaine stabilité des principaux segments du marché du travail et la région FM voit aussi se développer divers créneaux reliés à des secteurs en émergence.

La région rayonne sur un espace plus vaste et fait l'objet d'afflux de main d'œuvre en quête d'opportunités d'emploi dans les grandes villes. Il n'est pas surprenant de voir cette région susciter autant d'intérêt de la part des chercheuses et chercheurs d'emploi d'ici et d'ailleurs, compte tenu du taux de chômage qui s'y maintient autour de 10 % depuis 2006 et des taux d'activité et d'emploi qui se comparent à ceux des plus grandes villes marocaines. La région FM a besoin de mesures d'accompagnement du marché du travail et de politiques de formation ciblées afin de préparer tous les talents pouvant combler d'importants besoins dans plusieurs secteurs de l'économie régionale.



8.1. Etat des lieux global

Selon les données du recensement général de la population et de l'habitat 2014, la population active de la région de Fès-Meknès s'élève à 1 417 143 habitants, soit 12,3% de l'ensemble de la population active nationale. Elle se répartit en 62,4% de population active urbaine et 37,6% rurale. Comme l'indique le tableau 46 ci-après, on constate que :

- Le taux net régional d'activité est de 46,4%, plus faible que celui national se situant aux environs de 47,6%. Il est plus fort en milieu urbain (47,0%) qu'en milieu rural (45,5%) ;
- Le taux de chômage régional est de 16,5% légèrement supérieur à celui national (16,2%), mais il atteint 20,4% en milieu urbain contre 19,3% au niveau national ;
- L'analyse de la situation professionnelle des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé révèle les faits suivants :
 - 44,6% de cette population sont à l'échelle de la région des salariés du secteur privé contre 47,6% au niveau national. Ce ratio est de 50,8% en milieu urbain régional contre 35% en milieu rural régional ;
 - En deuxième position, ce sont les indépendants qui représentent 30,2% contre 29,8% au niveau national. Cette catégorie de population active régionale représente 25,1% en milieu urbain contre 38,2% en milieu rural ;
 - Les salariés du secteur public sont à l'échelle de la région et au niveau national en proportions presque égales, soit 10% environ ;
 - Enfin, le statut de l'employeur vient en quatrième position, avec une proportion de 2,9%, aussi bien au niveau régional qu'au niveau national.

Tableau 110 : Structure de l'activité régionale

<i>Indicateurs</i>	<i>Région de Fès-Meknès</i>			<i>National</i>		
	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Population selon l'activité</i>						
<i>Population Active</i>	<i>884 859</i>	<i>532 284</i>	<i>1 417 143</i>	<i>7 369 399</i>	<i>4 179 065</i>	<i>11 548 464</i>

<i>Population Inactive</i>	1 664 932	1 134 882	2 799 814	12 915 037	9 146 583	22 061 620
<i>Taux net d'activité en %</i>	47.0	45.5	46.4	49.1	45.1	47.6
<i>Taux de chômage en %</i>	20.4	9.9	16.5	19.3	10.5	16.2
Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé en%						
<i>Employeur</i>	3.9	1.4	2.9	3.7	1.5	2.9
<i>Indépendant</i>	25.1	38.2	30.2	25.2	37.5	29.8
<i>Salarié dans le secteur public</i>	15.0	2.9	10.3	14.4	3.2	10.2
<i>Salarié dans le secteur privé</i>	50.8	35.0	44.6	52.3	39.7	47.6
<i>Aide familiale</i>	1.3	19.9	8.6	1.2	15.4	6.5
<i>Apprenti</i>	1.5	0.5	1.1	0.9	0.7	0.9
<i>Associé ou partenaire</i>	1.9	1.6	1.8	1.8	1.6	1.8
<i>Autre</i>	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4
<i>Total</i>	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

Globalement, ces quatre modalités de situation dans la profession réunissent 88% des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé à l'échelle de la région de Fès-Meknès contre 90,5% au niveau national.

8.2. Etat des lieux spécialisés

L'analyse de la structure de l'activité par province dans la région de Fès-Meknès, telle qu'elle ressort du tableau 47 ci-dessous, permet de constater que :

- Le poids de la population active de chaque province au sein de la région, tout en étant fonction du poids démographique de la province, place Fès en première position avec 29,3% suivi de Meknès avec 20,2%, Taounate avec 14,6%, Taza avec 11,5%, soit 75,6% pour ces provinces ensemble. Les autres provinces de la région se partagent 24,4%.
- Le taux net d'activité atteint un niveau assez élevé dans les provinces de Fès (49,2%), Ifrane (48,7%), Moulay Yacoub (47,3%) et Meknès (46,6%) par rapport au taux régional net d'activité qui est de l'ordre de 46,4% ;
- Le taux de chômage est plus élevé que celui enregistré au niveau de la région ou au niveau national (16,5%) dans les provinces de Fès (19,6%), Meknès (18,7%), Taza (17,9%) et Sefrou (17%). Le taux de chômage le plus faible est observé à Moulay Yacoub (7,3%) suivi de Taounate (11,3%).

L'état des lieux concernant la situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé par province au sein de la région se caractérise par :

- La prépondérance des salariés dans le secteur privé dans les provinces d'El Hajeb (58,3%), Fès (55,3%) et Meknès (50%). La proportion la plus faible est constatée au niveau de la province de Taounate (24,4%) suivie de Taza (34,7%) ;
- La province de Taounate se distingue par une proportion plus forte d'actifs occupés indépendants (43,8%) suivie de Taza (37,3), Sefrou (34,6%) et Moulay Yacoub (33,6%) ;
- La province de Taounate affiche une proportion la plus élevée de la catégorie dite d'aides familiales (22,5%), suivie de Moulay Yacoub (22%) et de Boulemane (14,8%).

Tableau 111 : Structure de l'activité par province et préfecture dans la région de Fès Meknès

Indicateurs	Fès	Meknès	Taounate	Taza	Sefrou	Moulay Yacoub	Ifrane	El Hajeb	Boulemane	Région
<i>Population selon l'activité(en milliers)</i>										
Population Active	414 186	287 010	207 751	163 180	93 037	55 071	55 303	82 375	59 230	1 417 143
%	29,3	20,2	14,6	11,5	6,5	3,9	4	5,8	4,2	100
Population Inactive	731 902	540 469	452 985	363 806	192 901	117 240	98 468	163 798	138 245	2 799 814
Taux net d'activité	49. 2	46. 6	45. 6	42. 5	44. 4	47. 3	48. 7	46. 3	43. 0	46. 4
Taux de chômage	19. 6	18. 7	11. 3	17. 9	17. 0	7. 3	14. 8	12. 2	13. 8	16. 5
<i>Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé</i>										
Employeur	4. 2	3. 5	1. 4	2. 3	2. 1	1. 5	3. 4	2. 5	1. 6	2. 9
Indépendant	23. 2	26. 2	43. 8	37. 3	34. 6	33. 6	26. 1	22. 6	34. 3	30. 2
Salarié dans le secteur public	11. 3	14. 2	4. 8	10. 9	10. 3	2. 9	13. 7	7. 0	11. 3	10. 3
Salarié dans le secteur privé	55. 3	50. 0	24. 4	34. 7	42. 1	36. 3	45. 8	58. 3	35. 9	44. 6
Aide familiale	1. 3	3. 3	22. 5	12. 2	8. 1	22. 0	8. 3	6. 5	14. 8	8. 6
Apprenti	2. 1	0. 9	0. 8	0. 6	0. 6	1. 1	0. 4	0. 5	0. 3	1. 1
Associé ou partenaire	2. 0	1. 6	1. 8	1. 5	1. 4	1. 7	1. 7	2. 0	1. 3	1. 8
Autre	0. 6	0. 3	0. 4	0. 5	0. 7	0. 8	0. 6	0. 5	0. 5	0. 5

Source : Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

Le dynamisme de la région Fès-Meknès est de plus en plus reconnu, comme en fait foi son potentiel économique et sa place parmi les meilleurs endroits où investir au Maroc. Grâce au nombre et à la diversité de ses opportunités d'emplois, à sa qualité de vie et à son capital et aura culturels, cette région est appelée à attirer un flux incessant de main d'œuvre et un nombre ne croissant de personnes aux compétences stratégiques venant d'horizons territoriaux divers.

9. Les agrégats macroéconomiques

L'investigation portant sur l'appréciation d'agrégats régionaux à caractère macroéconomique dont en particulier le PIB régional, la consommation finale des ménages, est doublement édifiante. Elle aiderait d'une part, à jauger le poids de la région Fès-Meknès par le biais des instruments d'analyse et d'évaluation économique disponibles. Elle contribuerait également, en donnant une idée sur la situation globale de la nouvelle région et en partant de la contribution actuelle des différentes composantes de l'économie régionale, à repenser leur place et les rôles qui leur doivent être dévolus pour atténuer les déséquilibres de l'emploi et de la création de flux de revenus et de richesses au sein de la région.

9.1. Le PIB régional

Les comptes régionaux des années 2013 et 2014, établis par le Haut Commissariat au Plan dans le cadre du nouveau découpage régional permettent d'apprécier le PIB par région économique (tableau n° 48). Ainsi, on constate que le PIB de la région de Fès –Meknès s'est accru de 2,7% entre 2013 et 2014, soit un taux légèrement inférieur au taux national d'augmentation du PIB (2,9%). Ce rythme de croissance place la région de Fès-Meknès au sixième rang après les régions de Guelmim-Oued Noun avec (15,4%), de Rabat-Salé-Kénitra (7,1%), de Casablanca-Settat (5,3%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (4%) et de l'Oriental (3,3%).

Sur le plan de la création du PIB national, la région de Fès –Meknès y a participé à hauteur de 9,4% en 2013 et 2014. Cette part lui confère le quatrième rang en 2013 et le troisième en 2014.

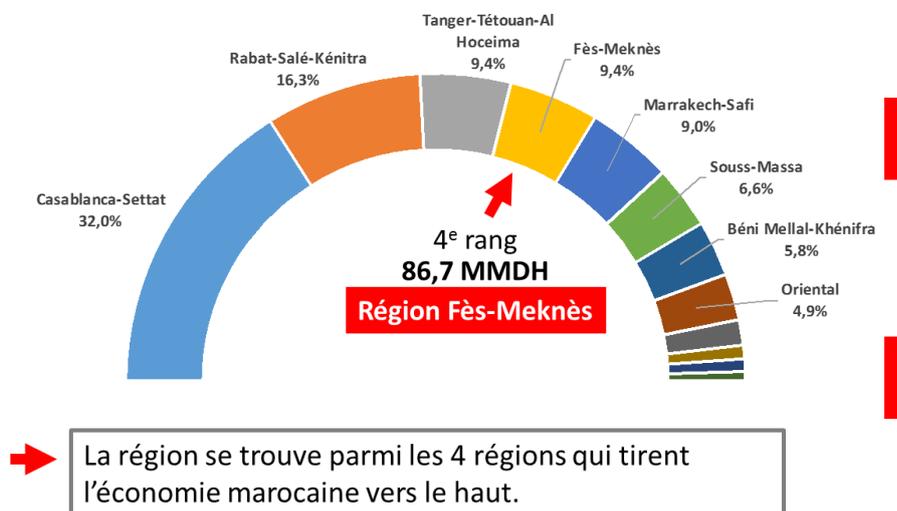
Tableau 112 : Produit intérieur brut par région

Région	PIB en millions de DH			Structure en%		PIB/ tête	
	2013*	2014**	TA (%)	2013*	2014**	2013*	2014**
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	83825	87213	4,0	9,3	9,4	24434	24650
Oriental	43637	45095	3,3	4,9	4,9	18703	19460
Fès-Meknès	84422	86734	2,7	9,4	9,4	20107	20498
Rabat-Salé-Kénitra	140700	150693	7,1	15,7	16,3	31141	32961
Béni Mellal-Khénifra	59101	53871	-8,8	6,6	5,8	23277	21347
Casablanca-Settat	280643	295550	5,3	31,3	32,0	41654	43187
Marrakech-Safi	86321	83140	-3,7	9,6	9,0	19387	18432
Drâa-Tafilalet	24700	24637	-0,3	2,8	2,7	15480	15122
Souss-Massa	59623	61034	2,4	6,6	6,6	22602	22848
Guelmim-Oued Noun	10501	12123	15,4	1,2	1,3	24314	27964
Laâyoune-Saguia al Hamra	13709	13070	-4,7	1,5	1,4	37625	35584
Ed Dakhla-Oued ed Dahab	9368	9156	-2,3	1,0	1,0	67475	64312
Enceintes extra-territoriales	1372	1381	0,6	0,2	0,1		
Total	897923	923696	2,9	100	100	26901	27345

Source : Comptes régionaux 2014- Haut Commissariat au Plan. *Données définitives** données semidéfinitives

Graphe 43 : Structure du PIB selon les régions (2014). Source : HCP

Cette région fait partie du groupe de quatre régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Fès-Meknès qui, en abritant 60% de la population nationale, concentrent 67% de la richesse créée en 2014.



9.2. Répartition du PIB par région en 2014

L'examen du PIB régional par habitant permet de constater, en 2013, qu'il a atteint 20. 107 dirhams pour la région de Fès –Meknès, soit 75% du PIB national moyen par habitant. Cette proportion n'a pas changé en 2014.

Ainsi, il se dégage que bien que la région de Fès –Meknès occupe une position de troisième ou quatrième rang dans la création du PIB national, elle ne procure à son habitant qu'un PIB moyen inférieur de 25% du PIB national moyen par habitant. De ce point de vue, cette région interpelle les pouvoirs publics et les acteurs et opérateurs économiques afin de multiplier d'efforts pour davantage d'investissements et de créations de ressources additionnelles à travers les territoires de la région de Fès –Meknès.

9.3. Poids de l'activité économique régionale

En se référant aux données du tableau ci-dessous (tableau 49) et notamment pour l'année 2014, il y a lieu de faire ressortir les faits suivants :

- Le secteur primaire (agriculture et pêche) au sein de la région de Fès-Meknès participe à hauteur de 20,2% à la formation du PIB au niveau régional, soit une part qui classe la région en deuxième rang après Ed Dakhla-Oued Ed Dahab (22,3%) ;
- Le secteur secondaire (Industrie, mines, distribution d'électricité et d'eau et bâtiment et travaux publics) contribue par 20,0% à la constitution du PIB régional contre 26,4% en tant que moyenne nationale du secteur dans le PIB au niveau national ;
- Le secteur tertiaire (services marchands et non marchands) contribue pour 47,7% à la formation du PIB régional.

Tableau 113 : Produit intérieur brut par secteur d'activité économique et région en %

Région	Primaire		Secondaire		Tertiaire	
	2013*	2014**	2013*	2014**	2013*	2014**
<i>Tanger-Tétouan-Al Hoceima</i>	12,9	11,3	29,5	29,5	45,9	47,0
<i>Oriental</i>	14,1	13,2	21,0	21,2	51,7	51,9
<i>Fès-Meknès</i>	21,3	20,2	21,0	20,0	47,1	47,7
<i>Rabat-Salé-Kénitra</i>	14,1	13,0	15,6	14,5	64,3	62,8
<i>Béni Mellal-Khénifra</i>	20,9	17,0	38,5	35,4	33,7	38,1
<i>Casablanca-Settat</i>	5,7	4,3	33,4	37,3	51,8	49,2
<i>Marrakech-Safi</i>	17,5	15,4	25,7	21,3	47,0	51,2
<i>Drâa-Tafilalet</i>	18,9	16,7	17,9	15,1	53,0	55,4
<i>Souss-Massa</i>	21,8	18,4	19,6	21,0	49,1	49,6
<i>Guelmim-Oued Noun</i>	7,7	12,0	10,9	9,4	75,0	68,5
<i>Laâyoune-Saguia al Hamra</i>	9,0	10,8	34,9	31,0	56,9	61,3
<i>Ed Dakhla-Oued ed Dahab</i>	23,0	22,3	7,4	8,1	69,6	72,6
<i>Enceintes extra-territoriales</i>					100,0	100,0
Total	13,4	11,7	26,2	26,4	51,6	51,7

Source : Comptes régionaux 2014- Haut Commissariat au Plan.

*Données définitives** données semi-définitive

Il importe de relever que les deux secteurs primaire et secondaire de l'économie de la région de Fès – Meknès ne contribuent ensemble, que dans une proportion de 40,2% à la formation du PIB régional contre 47,7% pour les composantes du secteur tertiaire. C'est dire que cette région nécessiterait, à moyen et long termes, la mise en place de mesures garantissant un développement soutenu des activités secondaires.

9.4. Contribution régionale à la création de la valeur ajoutée

La région de Fès-Meknès a contribué respectivement pour 15,0% et 16,2% en 2013 et 2014 à la création de la valeur ajoutée nationale des activités du secteur primaire (tableau 50). Une telle participation classe la région en deuxième position après la région de Rabat-Salé-Kénitra dont les parts correspondantes respectives sont de 16,5 % et 18,1%.

Concernant les secteurs secondaire et tertiaire, les parts de la région dans la création de la valeur ajoutée nationale de ces deux secteurs demeurent modestes et sont respectivement de l'ordre de 7,5% et 7,1% pour les activités secondaires et de 8,6% et 8,7% pour les activités tertiaires. Toutes choses égales par ailleurs, par ces niveaux de contribution à la création de la valeur ajoutée nationale, la région de Fès-Meknès se classe au cinquième rang au niveau du secteur secondaire et au quatrième rang s'agissant du secteur tertiaire.

Tableau 114 : Parts régionales en % dans la création de la valeur ajoutée nationale

Région	Primaire		Secondaire		Tertiaire	
	2013*	2014**	2013*	2014**	2013*	2014**
<i>Tanger-Tétouan-Al Hoceïma</i>	9,0	9,2	10,5	10,5	8,3	8,6
<i>Oriental</i>	5,1	5,5	3,9	3,9	4,9	4,9
<i>Fès-Meknès</i>	15,0	16,2	7,5	7,1	8,6	8,7
<i>Rabat-Salé-Kénitra</i>	16,5	18,1	9,3	9,0	19,5	19,8
<i>Béni Mellal-Khénifra</i>	10,3	8,5	9,7	7,8	4,3	4,3
<i>Casablanca-Settat</i>	13,4	11,8	39,9	45,2	31,4	30,5
<i>Marrakech-Safi</i>	12,6	11,8	9,4	7,3	8,8	8,9
<i>Drâa-Tafilalet</i>	3,9	3,8	1,9	1,5	2,8	2,9
<i>Souss-Massa</i>	10,8	10,4	5,0	5,3	6,3	6,3
<i>Guelmim-Oued Noun</i>	0,7	1,3	0,5	0,5	1,7	1,7
<i>Laâyoune-Saguia al Hamra</i>	1,0	1,3	2,0	1,7	1,7	1,7
<i>Ed Dakhla-Oued ed Dahab</i>	1,8	1,9	0,3	0,3	1,4	1,4
<i>Enceintes extra-territoriales</i>					0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Comptes régionaux 2014- Haut Commissariat au Plan.

*Données définitives** données semi-définitives

9.5. Dépenses régionales de consommation finale des ménages

La région de Fès-Meknès a participé respectivement en 2013 et 2014 pour 11,7% et 11,8% aux dépenses de consommation finale des ménages(DCFM) au niveau national (tableau 115).

Cette contribution place la région en troisième position après les régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra dont les participations respectives aux DCFM au niveau national s'élèvent à 24,5% et 24,8%, 14,9% et 14,7% pour les deux années 2013 et 2014.

L'examen des dépenses de consommation finale par habitant montre que la région de Fès-Meknès n'arrive à afficher en 2014 qu'une valeur de 15. 492 dirhams, soit 94,6% de la moyenne nationale (16379 DH en 2014) et 77,3% de la valeur modale atteinte par la région de Casablanca-Settat (20. 050 DH).

Tableau 115 : Dépenses de consommation finale des ménages (DCFm) par région

Région	DCFm en 10 ⁶ de DH		Structure en%		DCFm / tête	
	2013*	2014**	2013*	2014**	2013*	2014**
<i>Tanger-Tétouan-Al Hoceïma</i>	59433	63086	11,1	11,4	17324	17831
<i>Oriental</i>	38537	38956	7,2	7,0	16517	16811
<i>Fès-Meknès</i>	62655	65552	11,7	11,8	14923	15492
<i>Rabat-Salé-Kénitra</i>	79737	81900	14,9	14,8	17648	17914
<i>Béni Mellal-Khénifra</i>	30078	30265	5,6	5,5	11846	11993
<i>Casablanca-Settat</i>	130983	137216	24,5	24,8	19441	20050

<i>Marrakech-Safi</i>	60968	62218	11,4	11,2	13693	13794
<i>Drâa-Tafilalet</i>	17474	18578	3,3	3,4	10951	11403
<i>Souss-Massa</i>	38350	39384	7,2	7,1	14538	14744
<i>Guelmim-Oued Noun</i>	6398	6524	1,2	1,2	14813	15049
<i>Laâyoune-Saguia al Hamra</i>	6146	6323	1,2	1,1	16869	17215
<i>Ed Dakhla-Oued ed Dahab</i>	3145	3285	0,6	0,6	22650	23073
<i>Total</i>	533903	553287	100	100	15996	16 379

Source : Comptes régionaux 2014- Haut Commissariat au Plan

*Données définitives ** données semi-définitives

9.6. Flux d'investissements à destination de la région de Fès-Meknès

La lecture du bilan des efforts réalisés, entre 2012 et 2015, par le Centre Régional d'investissement (CRI) de la Région de Fès-Meknès en matière de mobilisation d'investissements pour la création de projets au sein de cette région, permet de relever les résultats synthétisés dans le tableau suivant:

Tableau 116 : Evolution des investissements agréés dans la région de Fès-Meknès entre 2012 et 2015

Années	Nombre de projets agréés	Investissements en milliards de DH	Emplois prévus
2012	182	1,93	3855
2013	159	3,00	6358
2014	136	2,04	3143
2015	284	3,26	8041

Source : CRI- Région Fès-Meknès

Ainsi, au cours de la période considérée et pour l'ensemble de la région, on déduit que :

- L'avis favorable a été octroyé à 190 projets d'investissement en moyenne par an ;
- Les prévisions d'investissement annuelles se soldent par un montant annuel moyen estimé à 2,5575 milliards de DH ;
- L'emploi prévisionnel annuel moyen s'élève à 5350 postes.

Les données relevées pour l'année 2015 se répartissent par province selon la distribution suivante:

Tableau 117 : Répartition des investissements agréés en 2015 par province

Province	Projets agréés			Investissements		Emplois prévus	
	Nombre	%	Coût moyen en 10 ⁶ DH	En 10 ⁶ DH	%	Effectif	Effectif moyen/projet
Fès	19	6,7	13,84	263	8,1	145	8
Moulay Yacoub	27	9,5	20,63	557	17,1	928	35
Séfrou	32	11,2	3,72	119	3,7	312	10
Boulemane	83	29,3	0,52	43	1,3	556	7
Meknès	43	15,1	28,91	1243	38,1	4727	110
Ifrane	14	5,0	29,43	412	12,6	349	25
El Hajeb	4	1,4	58,75	235	7,2	225	56
Taounate	16	5,6	14,31	229	7,0	309	20
Taza	46	16,2	3,46	159	4,9	490	11
Total de la région	284	100,0	11,48	3260	100,0	8.041	28

Source : CRI- Région Fès-Meknès

Il se dégage de la structure des investissements agréés en 2015 par province que 29,3% des 284 projets agréés sont prévus dans la province de Boulemane, mais ce sont des projets de petites tailles puisque leur coût unitaire moyen est de l'ordre de 0,52 millions de dirhams et ne procurant en moyenne que 7 emplois par projet. La province de Taza vient en deuxième position avec 16,2% des projets agréés et dont le coût unitaire moyen avoisine 4,46 millions de dirhams et le nombre d'emplois moyen est de 11 emplois par projet. Au titre de cette année, il est à enregistrer que la province de Meknès est destinataire de 15,1% de projets ayant le coût unitaire moyen le plus élevé (28,91 millions de dirhams) et créant le volume d'emplois moyen par projet, soit 110 emplois. La province de Sefrou reçoit 11,2% des projets au coût unitaire moyen de 3,72 millions de dirhams avec la création de 10 emplois en moyenne par projet.

Dans l'ensemble, près de 57% de projets agréés au titre de l'année 2015 correspondent à des coûts unitaires n'excédant pas 3,72 millions de dirhams et contribuant à la création de 7 à 11 emplois moyens par projet. Il y a certainement besoin que la région capte davantage de projets plus consistants en termes de capacité et de création d'emplois.

10. Etat des lieux de l'économie sociale et solidaire des espaces



L'économie sociale et solidaire au Maroc, a fait l'objet d'une stratégie nationale 2010-2020 dont la mise en place s'inscrit dans la perspective de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et la mise en place d'une économie productrice de valeur ajoutée et de croissance.

Ses principaux axes stratégiques consistent à :

- Favoriser la création d'activités génératrices de revenus ;
- Accompagner l'organisation des acteurs et la croissance des activités ;
- Promouvoir la performance et la pérennisation des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Les objectifs poursuivis visent essentiellement :

- La création de 430 activités génératrices de revenus qui interviendront dans tous les maillons de la chaîne de valeurs des filières identifiées comme étant porteuses pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- La création d'emplois pour près de 3 300 coopérants et 84 salariés ;
- L'élévation du taux national de couverture de la population par les coopératives de 1,2% à 2% à l'horizon 2016.

Dans ce cadre, le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire au niveau de la région Fès-Meknès, se développe selon une dynamique portée par un tissu de coopératives et d'associations de plus en plus structuré.

10.1. La dynamique régionale du tissu coopératif

Comme le révèle le tableau 52, ci-dessous, le tissu coopératif de la région de Fès-Meknès regroupe quelques 1835 coopératives au 31 décembre 2015, soit une part de 11,7% l'effectif national total de coopératives. L'ensemble des coopératives de la région réunissent 36. 093 adhérents, soit 6,7% de l'effectif national total des adhérents des coopératives.

Au niveau de la dynamique spatiale provinciale, on constate que les deux provinces Taza et Boulemane réunissent près de 42,3% de coopératives de la région, avec respectivement des parts de 22,1% et 20,2%. Elles sont suivies de provinces dont les proportions sont supérieures à 10% telles que Taounate 14,4%, Meknès 11% et Sefrou 10,4%.

Par ailleurs, il n’y a que 6,7% des coopératives de la région qui sont en activité dans la préfecture de Fès contre 6,3% à Ifrane, 4,9% à Moulay Yacoub et 4% à El Hajeb.

Du point de vue des effectifs des adhérents, la province de Taza regroupe 16,4% de l’effectif régional total. Elle est suivie des provinces de Meknès avec 16,1%, Boulemane avec 13,6%, Taounate 12,7% et Fès 11,1%. Ainsi, environ 70% d’adhérents de coopératives au niveau de la région de Fès Meknès sont concentrés dans ces cinq provinces.

Tableau 118 : Répartition des coopératives et de leurs adhérents par province au 31 décembre 2015

<i>Provinces/Préfectures</i>	<i>Nombre de coopératives</i>	<i>%</i>	<i>Nombres d'adhérents</i>	<i>%</i>
<i>Boulemane</i>	<i>370</i>	<i>20,2</i>	<i>4910</i>	<i>13,6</i>
<i>El Hajeb</i>	<i>74</i>	<i>4,0</i>	<i>1749</i>	<i>4,8</i>
<i>Fès</i>	<i>123</i>	<i>6,7</i>	<i>4017</i>	<i>11,1</i>
<i>Ifrane</i>	<i>115</i>	<i>6,3</i>	<i>3215</i>	<i>9,0</i>
<i>Meknès</i>	<i>203</i>	<i>11,0</i>	<i>5802</i>	<i>16,1</i>
<i>My Yacoub</i>	<i>90</i>	<i>4,9</i>	<i>2971</i>	<i>8,2</i>
<i>Sefrou</i>	<i>191</i>	<i>10,4</i>	<i>2913</i>	<i>8,1</i>
<i>Taounate</i>	<i>264</i>	<i>14,4</i>	<i>4597</i>	<i>12,7</i>
<i>Taza</i>	<i>405</i>	<i>22,1</i>	<i>5919</i>	<i>16,4</i>
<i>Total régional</i>	<i>1835</i>	<i>100,0</i>	<i>36093</i>	<i>100,0</i>
<i>Total national</i>	<i>15735</i>	<i>-</i>	<i>536920</i>	<i>-</i>
<i>Régional/National en (%)</i>	<i>11,7</i>	<i>-</i>	<i>6,7</i>	<i>-</i>

Source : ODCO

10.2. La dynamique sectorielle

Bien que les activités de coopératives embrassent au Maroc une vingtaine de secteurs, leur appréhension au niveau de la région de Fès –Meknès ne se réalise significativement que pour six principaux secteurs, mis en exergue dans le tableau 55 ci-après. Ainsi, on note que :

- Le secteur de l’agriculture est le principal domaine d’activités de 74,6% de coopératives au niveau de la région de Fès –Meknès contre 67% au niveau national ;
- L’artisanat est le second secteur d’activités avec 15,6% des coopératives de la région contre 15,9% au niveau national ;
- L’habitat constitue le troisième domaine d’activités avec 4,1% de coopératives de la région contre 7,3% au niveau national ;

- Les secteurs Forêts, Plantes médicinales et aromatiques et Alphabétisation ne regroupent respectivement que 1,2%, 1,2% et 1,1% de coopératives de la région contre respectivement 1,5%, 1% et 0,8% au niveau national.

Les proportions élevées des coopératives actives dans l'agriculture et dans l'artisanat sont certainement liées aux vocations agricole et artisanale de la région de Fès-Meknès. Dans ce contexte, les données du tableau 56 ci-dessous permettent de constater que :

- Les provinces de Taza, Boulemane et Taounate regroupent ensemble près de 66% de coopératives actives dans le secteur agricole et que les coopératives agricoles y représentent respectivement 84,4%, 87% et 90% ;
- Les provinces de Fès, Meknès, Sefrou et Boulemane concentrent près de 70% de coopératives de la région actives dans le secteur de l'artisanat avec des proportions respectives de 26%, 18,2%, 15% et 11,2%. Au sein de chacune de ces provinces, le nombre de coopératives à vocation artisanale représente respectivement 61%, 25,6%, 22,5% et 8,6%.

Tableau 119 : Répartition régionale et nationale des coopératives par secteur au 31 décembre 2015

Secteur	Région		Nation	
	Effectif	%	Effectif	%
<i>Agriculture</i>	1370	74,6	10542	67,0
<i>Artisanal</i>	286	15,6	2497	15,9
<i>Habitat</i>	76	4,1	1146	7,3
<i>Forêts</i>	22	1,2	236	1,5
<i>Plantes médicinales et aromatiques</i>	22	1,2	157	1,0
<i>Alphabétisation</i>	21	1,1	122	0,8
<i>Autres secteurs</i>	38	2,2	1035	6,5
Total	1835	100,0	15735	100,0

Source : ODCO

Tableau 120 : Répartition des coopératives par secteur et province (2015)

Secteur/province	Boulemane	El Hajeb	Fès	Ifrane	Meknès	My Yacoub	Sefrou	Taounate	Taza	Total
<i>Arts culinaire</i>	2	1	2	2	1	1	3		3	15

<i>Alphabétisation</i>	3		4		3		2	1	8	21
<i>Arganier</i>	1									1
<i>Art et culture</i>			1							1
<i>Artisanat</i>	32	14	75	22	52		43	20	28	286
<i>Conseil-gestion</i>					1					1
<i>Commerçants détaillants</i>					3			1		4
<i>Consommation</i>			1		1					2
<i>Exploitation des carrières</i>				2	1					3
<i>Forêts</i>	1	1		6			4		10	22
<i>Agriculture</i>	322	57	10	71	112	88	130	238	342	1370
<i>Habitat</i>		1	24	7	22		8		14	76
<i>Main d'œuvre</i>	1									1
<i>Mines</i>	1									1
<i>Plantes aromatiques et médicinales</i>	7			5	5	1	1	3		22
<i>Recyclage</i>			1		1					2
<i>Tourisme</i>								1		1
<i>Transport</i>			5		1					6
<i>Total</i>	370	74	123	115	203	90	191	264	405	1835

Source : ODCO

Le poids et la vivacité des composantes de l'économie sociale et solidaire impliquent une attention particulière lors de l'élaboration du SRAT. La fructification des rôles dévolus à ces composantes commande de repenser les termes dans lesquels doit s'effectuer l'action publique locale. Celle-ci doit réunir un certain nombre de conditions pour pouvoir impliquer et mobiliser les acteurs locaux via les cadres des coopératives, des associations professionnelles et de la société civile. Afin de consolider les acquis et redynamiser le potentiel de ce secteur aux retombées socioéconomiques directes, il importe de rechercher et d'encourager des synergies et les effets d'apprentissage et de solidarité active entre les acteurs. Dans ce sens, cette action doit aller dans le sens de favoriser le développement du capital territorial immatériel (savoir-faire, règles de confiance, etc.).

CONCLUSION

Sur le plan économique, la région de Fès-Meknès bénéficie de potentialités substantielles. Exprimé en parts d'établissements industriels au niveau national en 2013 avec près de 13%, le secteur industriel occupe une place vitale dans le tissu économique national et régional. L'emploi industriel régional représente 9% de celui enregistré au niveau national et la part du chiffre d'affaires est de l'ordre de 6%. Mais, les performances modestes en termes d'investissement industriel, de production et d'exportation témoignent d'une attractivité industrielle régionale encore insuffisante et de perspectives incertaines.



L'économie de la région Fès Meknès est diversifiée

Côté agricole, la région de Fès-Meknès dispose d'une superficie de cultures céréalières représentant 17% de la superficie totale nationale de cultures céréalières, et 24% de la production nationale de céréales. L'élevage de caprins, ovins et bovins atteint des parts respectives de 11%, 15,5% et 9,4% du total du cheptel recensé en 2014. L'extension des terres irriguées et des nouvelles techniques de production, ainsi que l'attraction de nouveaux investisseurs contribueraient à mieux valoriser les atouts agricoles dont regorgent les terroirs de la région de Fès-Meknès.



De surcroît, cette région concentre aussi des ressources minières très importantes dont l'exploitation systématique et la valorisation plus intense offrirait de nouvelles opportunités de développement local et régional. En particulier, des potentialités fort prometteuses, et notamment les gisements de Calcite et les schistes bitumineux, nécessitent l'élaboration et la mise en place d'une stratégie de possibilités d'attraction d'investisseurs capables de les exploiter et de les mettre en valeur au service d'un développement durable local et régional.

Le tourisme s'identifie en tant que levier de développement de la région de Fès-Meknès. Les établissements classés dont il dispose représentent près de 10% de l'ensemble des établissements hôteliers classés au niveau national et 8,4% de la capacité nationale en nombre de lits. Cependant, le caractère fort modeste des performances affichées, et surtout le faible taux d'occupation enregistré dans les établissements d'hébergement classés, se situant au maximum à 30% en 2016, impose de réexaminer l'ensemble des facteurs déterminant les conditions actuelles de l'attractivité touristique régionale.

Le secteur de l'artisanat, bien qu'ancré historiquement dans la région de Fès-Meknès, reste limité en grande partie à la ville de Fès, suivie par celle de Meknès, avec une présence plus faible dans la ville de Taza. Sa contribution réelle au développement durable de toute la région nécessite sa

restructuration et le renouvellement de ses bases de production et de commercialisation aptes à assurer sa promotion tangible en couvrant tous les terroirs de la région.

La mise en place des zones industrielles intégrées, des infrastructures de base de l'offshoring et de la logistique au sein de la région de Fès-Meknès reste en retard par rapport à d'autres régions marocaines. Ce faisant, elle requiert des politiques et des modes de gouvernance plus efficaces pour élever le niveau d'attractivité de la région et accélérer la mise en place d'une logistique moderne avec des effets d'entraînement certains sur l'appareil productif régional.

En guise de recommandations spécifiques, il est à relever que le secteur industriel représente toujours un vrai levier de développement économique et social de la région de Fès-Meknès. Mais il mérite :

- D'être évalué et repensé en égard aux nouvelles dimensions de la région et aux orientations stratégiques du SRAT FM compte tenu des impacts qu'il a pu subir par déclinaison de plans, programmes et stratégies sectoriels arrêtés et mis en œuvre par les pouvoirs et les opérateurs publics et privés ;
- De faire l'objet d'une évaluation approfondie de la conception des zones industrielles, des modalités de leur répartition en lots et de leur commercialisation, ainsi que du respect des engagements pris pour leur opérationnalisation conformément aux raisons de leurs affectations initiales. Il s'agit de lutter contre la spéculation et la rétention du foncier industriel, et s'il le faut récupérer les terrains d'origine qui n'auraient pas été mis en valeur dans des délais spécifiés à l'avance par leur acquéreur : les lots vendus mais inoccupés nourrissent la spéculation et l'inaction. D'autre part, il faudrait que les opérateurs privés, en particulier les industriels présents dans les zones, soient suffisamment impliqués, au niveau de l'aménagement et au niveau de la gestion des zones ;
- D'être plus soutenu en davantage de spécialisation dans l'agroalimentaire et le textile, des secteurs qui valorisent le plus la production agricole et la main-d'œuvre et capitalise sur l'existant.

Dans le cadre du SRAT FM, le développement industriel de la région de Fès-Meknès, devrait se poser en termes de nouvelles alternatives intégrant les zones et les provinces marginalisées dont, à titre d'exemple l'utilisation de nouvelles sources d'énergie, le développement de l'irrigation dans une région où la province de Taounate concentre à elle seule plus de 40% des réserves d'eau au Maroc.

Les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de la culture, vus sous l'angle des richesses patrimoniales matérielles et immatérielles et des richesses naturelles que recèle la région de Fès-Meknès, conçus ensemble selon des plans et des programmes intégrés et étendus à la totalité du territoire régional, représenteraient des leviers spécifiques et durables de développement global de la région de FèsMeknès.

En effet, le SRAT devra, à notre sens, permettre à chaque espace de développer ses propres vocations dans le cadre d'une perspective de développement régional commune et inclusive où les aires de projets structurants devraient être montées en système synergique et non en redondance, en vue de créer des écosystèmes favorables au développement humain et à l'investissement tout en permettant à la région Fès-Meknès de se repositionner à l'échelle nationale.

G. DEVELOPPEMENT RURAL



Les zones rurales de la région Fès-Meknès sont importantes économiquement et significatives démographiquement. Elles représentent environ 95% du territoire et près d'un quart de la population (40%). L'évolution des activités agricoles a conduit à une réduction drastique de l'emploi agricole et les régions rurales dépendent non seulement d'un large éventail d'activités économiques et de leur diversification mais aussi des transferts de revenus consécutifs au processus d'exode rural.

La promotion du développement des espaces ruraux et leur mise à niveau pose de nombreux défis stratégiques et de gouvernance. Elle nécessite une coordination entre les secteurs, entre les différents niveaux de gouvernement, et entre les acteurs publics et privés. L'occasion d'élaboration du SRAT doit être saisie pour focaliser l'approche du développement rural sur les lieux plutôt que sur les secteurs et l'accent mis sur la nature des investissements et des équipements ou infrastructures plutôt que de généreuses annonces de programmes et plans de développement.

Une approche globale et coordonnée des territoires ruraux implique l'adoption de politiques visant à contribuer au relèvement de nombreux défis sociaux, économiques et environnementaux. Des politiques qui s'accordent à impulser les synergies et les complémentarités territoriales, sectorielles et de peuplement pour valoriser les ressources spécifiques du milieu rural. La nouvelle orientation du développement rural ne saurait donc être segmentée selon des composantes spécifiques mais doit être conçue dans une logique d'intégration des actions et de partenariat entre acteurs.

La nouvelle loi sur la région, adoptée par le Parlement en juin 2015, a consacré l'élargissement des attributions des conseils régionaux, entant que collectivités territoriales. Le nouveau texte a ouvert, notamment, une nouvelle étape en matière de décentralisation et de gestion territoriale au Maroc et constitue une étape importante dans le processus de réformes institutionnelles engagé dans le Royaume. Il organise, entre autres, le régime financier de la région, ses recettes, la nature de ses ressources et les modalités de gestion du Fonds de mise à niveau social et du Fonds

de solidarité interrégionale sur le développement rural, traite du développement rural dans ses différentes manifestations et est organisé en six parties principales :

1. Bilan et impact des programmes de développement rural : Il s'agit de situer, à partir du contexte global et de replacer les implications de la stratégie nationale du développement rural, à travers le bilan des différentes réalisations, particulièrement le Plan agricole régional et les programmes d'actions soutenus par le fonds de développement rural et des zones de montagne (FDRZM) ;
2. Déficit en services : cette partie expose l'état des différents programmes liés à la dotation des territoires ruraux en infrastructures d'appui et en équipements de services socioéconomiques de base ;
3. L'enclavement et la marginalisation : partie liée à la précédente, à travers laquelle on peut relever les insuffisances sous l'effet de la pression démographique, des difficultés de résorption du chômage et de l'importance de la pauvreté et autres menaces de précarité... ;
4. L'économie rurale : l'analyse traite, à cet effet, après un rappel des ressources naturelles de la région du système de production rural de la région, au vu des caractéristiques de son espace territorial ;
5. La mise à niveau du milieu rural : cette partie met l'accent sur les apports liés aux objectifs et axes stratégiques ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement rural (SNDR) conduisant à la mise à niveau des territoires ruraux ;
6. Le développement rural en zones de montagnes : cette partie fait ressortir les spécificités des zones de montagnes, comme cas particulier de la politique du développement rural. A cet égard, une présentation est faite des principaux projets devant servir d'ossature principale à cette vision.

Ces orientations constituent des indications utiles pour développer une politique de développement rural moderne et efficace, tenant compte des changements économiques et sociologiques importants que connaît l'espace régional. Elles fournissent un éclairage utile quant à la nouvelle stratégie en matière de gouvernance qu'une approche de politique de développement intégré exige de la part du Conseil régional.

1. Bilan et impact des programmes de développement rural

1.1. Contexte global

Les progrès réalisés par le Maroc, au cours des deux dernières décennies, sont certes importants mais souffrent encore d'insuffisances profondes. Des déficits sociaux et des disparités intra et interrégionales tangibles sont manifestes et exigent l'élaboration et la mise en place de politiques volontaristes pour réduire la pauvreté et stimuler le développement humain en milieu rural. Au dernier recensement de 2014, la population légale a atteint 33,8 millions. Elle reste à 40% rurale et participe à plus 47% à la population active dont 50% au titre de la population active occupée et 20% comme part dans la masse de l'ensemble du chômage national. L'activité économique, en milieu rural, est concentrée pour près de 80% dans le secteur agricole. La pauvreté demeure

essentiellement un phénomène rural, avec un taux de 14,5% en 2007, contre 4,8% en milieu urbain ; l'écart de dépenses entre les revenus ruraux et urbains a été estimé à 1,8 en 2007.

Dans ce contexte, les zones de montagne, comme celles qui caractérisent la région Fès-Meknès, peuvent être considérées comme particulièrement défavorisées, du fait d'un enclavement important, d'un sous-équipement en infrastructures et services sociaux de base, de taux élevés d'analphabétisme, d'une faible diversification économique et d'une dégradation avancée des écosystèmes ; autant d'éléments qui participent à l'exacerbation de l'exode rural.

Dès lors, il était naturel que l'Etat se préoccupe activement du développement des zones rurales. Il a procédé à l'élaboration de la Stratégie 2020 de développement rural, dont la particularité est d'exhorter une approche participative et intégrée. Manifestement, l'appui au développement des zones rurales se concrétise à travers toute une combinaison de stratégies et politiques sectorielles : Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), programmes et projets qui revendiquent la consolidation des infrastructures de base, le développement agricole, le développement social, la modernisation des structures économiques, la gestion durable des ressources naturelles... En outre et dans le cadre du Plan national pour le renforcement de la décentralisation, l'accélération du processus de décentralisation sollicite la promotion du développement local par le biais de la planification stratégique communale et le renforcement des capacités et prérogatives des collectivités locales, en milieu rural notamment.

Il n'en demeure pas moins que le décalage observé en milieu rural reste important, voire criant. Malgré tous les efforts déployés depuis des décennies, les dynamiques de développement local en milieu rural sont insuffisamment encouragées. Parmi les nombreuses raisons qui sont à la base des carences constatées, il y a lieu de mentionner : la faible ou très lâche mobilisation des acteurs locaux (communes, société civile...), le cloisonnement des politiques et programmes sectoriels (manque de synchronisation et d'intégration entre les différents intervenants institutionnels), le faible partage de l'organisation et de la vision stratégique. Vraisemblablement, la solution idoine résiderait dans l'intégration des projets sous forme d'interventions multisectorielles ayant pour objet de promouvoir une dynamique et une synergie de développement territorial, en privilégiant une approche participative et de proximité. L'accent doit être mis sur le renforcement et l'accompagnement des acteurs locaux pour mettre en œuvre, compléter et consolider les différentes politiques et programmes sectoriels qui concourent au développement des zones rurales, tout en s'attachant à promouvoir des approches novatrices.

Certes la prévention et/ou la solution des problèmes du monde rural ne peuvent être confiées à une seule source ou autorité d'intervention, aussi résolue soit-elle, faisant appel à un seul des facteurs en cause. Parce que les adversités et difficultés du monde rural au Maroc relèvent de causes diverses, seule la concertation continue et la collaboration sur le terrain des diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales, susceptibles de répondre aux besoins spécifiques de la population, peut s'avérer porteuse.

1.2. Les implications de la stratégie nationale du développement rural

Le territoire de la région est constitué majoritairement, dans son hétéroclite étendue, par une consistante composante rurale, même si, en termes de population et d'activités, il n'en abrite qu'une proportion assez réduite. Depuis le début des années 2000, des efforts ont été consentis

dans le rattrapage des retards en matière de desserte sociale et de développement humain améliorant ainsi les conditions de vie des populations rurales, grâce notamment aux différents programmes sectoriels (route, eau, électricité) et à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui a ciblé les populations pauvres. Malgré cela, une partie importante de la population demeure vulnérable à la pauvreté.

Il importe de rappeler que la politique de développement rural pour l'horizon 2020, élaborée en 1999, était destinée à apporter des éléments de réponse à cette situation de carence et de difficultés de vie des espaces ruraux. La mise en œuvre d'un tel effort s'est faite à travers les Projets de développement intégré (PDI). A partir de 2005, les opérations engagées au titre de l'Initiative nationale du développement humain (INDH) ont certes permis, à partir du cadre global de développement de la région, de concentrer les efforts et donc de zoomer sur des zones marquées par un retard économique et social moyennant une démarche novatrice participative. Néanmoins, cette politique s'est quasiment orientée vers l'aménagement rural dans les campagnes basées sur la mise en valeur des périmètres irrigués, par la valorisation des ressources en eau de la région. Les efforts consentis revendiquaient une diversification des productions agricoles, une sécurisation des productions, une intensification des cultures. Des projets spécifiques ont ciblé la mise en valeur des terres en bour, en zone de montagne et en zone steppique, tels que les projets de développement intégré et de mise en valeur en bour, les projets en zone de montagne...

Le mode d'intervention de cette stratégie comprenait la consolidation du Fonds de Développement Rural (FDR), la collaboration avec les ONG, la coopération internationale, la poursuite de l'effort d'aménagement et d'équipement de l'espace agricole et rural. Les PDI prennent en compte toutes les activités économiques créatrices d'emploi et génératrices de revenus, dans le tourisme (agritourisme, produits des terroirs, tourisme rural, etc...), dans l'artisanat encourageant les femmes rurales et leur savoir-faire.

Dans ce cadre, la région Fès -Meknès a bénéficié d'un projet de développement intégré dans le Moyen

Atlas Oriental, de projets de Petite et moyenne hydraulique (PMH) dans les provinces de Sefrou et de Boulemane notamment, du Projet Moyen Sebou Inaouan Aval (PMSIA), considéré comme un projet de grande hydraulique. Le développement de la PMH s'est traduit par une augmentation des superficies irriguées, un changement dans les systèmes de production : on passe du bour à l'intensif par un investissement dans le goutte-à-goutte pour l'arboriculture sur des terres de faible pente, par la reconversion du gravitaire en goutte-à-goutte, et par la création de nouveaux périmètres irrigués. L'accompagnement assuré par le Fonds de développement agricole (FDA), a permis de financer des investissements dans l'irrigation basée sur l'économie d'eau.

Toutefois, la prise de conscience que le développement ne peut assurer son ancrage sans une vision de long terme et dans une prise en compte des trois composantes de durabilité, à savoir le social, l'économique et l'environnemental. Le Maroc a, dès lors, opté pour une nouvelle approche du développement rural qui rompt avec l'approche prévalant jusqu'alors et qui faisait du développement du secteur agricole la seule composante pour toute forme de développement rural. C'est l'avènement de la Nouvelle Stratégie Nationale de Développement Rural (SNDR), appelée à s'adapter au contexte du Maroc et des régions (voir infra).

2. Le bilan 2008-2015 du Plan agricole régional

Le nouveau découpage administratif à la base de la configuration de la nouvelle région Fès-Meknès a conduit au renforcement de la vocation agricole de cette partie du territoire national, conférant au plateau du Saïss le rôle de 2ème grenier du Maroc en termes de production de céréales. D'une manière générale, le Plan Maroc Vert fait le pari sur l'agriculture en tant que moteur de croissance économique et comme outil efficace de lutte contre la pauvreté rurale. L'agriculture se place au centre des préoccupations du développement durable et de la sécurité alimentaire. Une nouvelle dynamique est ainsi provoquée dans le secteur agricole comme le montre l'évolution des principaux indicateurs du secteur agricole et les statistiques par filière de production.

L'étendue de la superficie agricole utile (SAU), associée aux systèmes agro-climatiques aiguillonne la production d'une très large gamme de produits agricoles. Elle a connu une extension, à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du PMV, de l'ordre de 14% pour être portée à près de 1,6 million d'hectares, que se partagent quelques 210 000 exploitants. Elargissement encore plus notable relativement, dans la partie irriguée de la SAU, qui a atteint, en 2015, une superficie 178. 716 ha, sous l'effet d'un accroissement de 29%.

Tableau 121 : Evolution du contexte agricole régional

	2008/2009	2014/2015	Ecart %
SAU totale	1 389 087	1 581 218	14%
* dont SAU irriguée	138 454	178 716	29%
Effectifs du cheptel			
*Bovins	359 900	382 979	6%
*Ovins	2 674 829	2 772 306	4%
*Caprin	571 872	772 502	35%

Source : Ministère de L'Agriculture et de la Pêche Maritime, Dynamique des Plans agricoles régionaux 2014-2015.

Les ambitions des projets du Pilier I du PAR Fès-Meknès visent le développement de l'agriculture à forte valeur ajoutée et à forte productivité. La réalisation des objectifs et la réponse à la demande des différents marchés, passe par les pôles de développement agricoles et agro-alimentaires définis par la stratégie globale du PMV.

Pilier I

Dans le cadre du Pilier I, la filière végétale a enregistré de 2008 à 2015, la réalisation d'un investissement de 742 millions de DH pour le développement de 15 projets, déployés sur une superficie agrégée de 34 985 hectares.

Au titre de la production animale, on compte 3 660 agrégés dont 93% concernent des producteurs regroupés au niveau de la filière laitière en deux projets. Le reste, soit 7%, est réparti entre les

filières des viandes rouges et blanches, à raison d'un projet chacune : une unité d'industrialisation du lait et un abattoir.

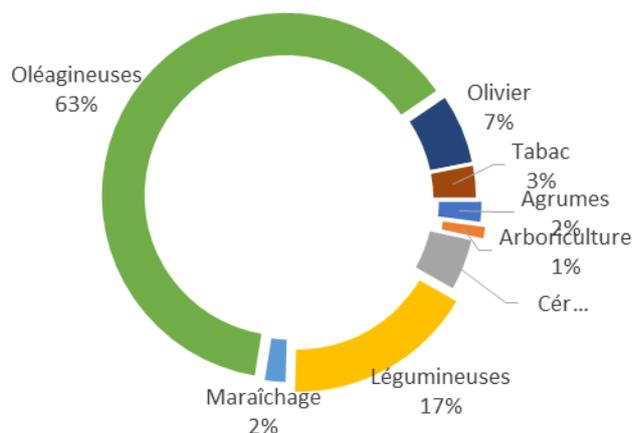
On notera ici, l'importance accordée, par le Plan Maroc Vert, au regroupement des agriculteurs sous forme de coopératives ou de groupements d'intérêt économique (GIE), dans le but de permettre à des grappes de producteurs de s'ériger en force économique, leur permettant d'intervenir efficacement dans la mutualisation des moyens et dans les négociations des prix pour optimiser les actions qu'ils ont à entreprendre dans la recherche des marchés ou l'acquisition de fournitures et des intrants...

Tableau 122 : Situation des projets d'agrégation, Cumul 2008-2015, (Pilier I)

<i>Production végétale</i>				
<i>Filières</i>	<i>Nombre de projets lancés</i>	<i>Superficie agrégée (Ha)</i>	<i>Investissements en MDH</i>	<i>Nombre d'agrégés</i>
<i>Agrumes</i>	<i>1</i>	<i>726</i>	<i>45</i>	<i>16</i>
<i>Arboriculture</i>	<i>2</i>	<i>467</i>	<i>280</i>	<i>35</i>
<i>Céréales</i>	<i>1</i>	<i>1 690</i>	<i>1</i>	<i>103</i>
<i>Légumineuses</i>	<i>2</i>	<i>6 000</i>	<i>94</i>	<i>800</i>
<i>Maraîchage</i>	<i>2</i>	<i>755</i>	<i>87</i>	<i>124</i>
<i>Oléagineuses</i>	<i>1</i>	<i>22 000</i>	<i>43</i>	<i>1 833</i>
<i>Olivier</i>	<i>3</i>	<i>2 250</i>	<i>180</i>	<i>291</i>
<i>Tabac</i>	<i>3</i>	<i>1 097</i>	<i>13</i>	<i>1 560</i>
<i>S/Total végétal (1)</i>	<i>15</i>	<i>34 985</i>	<i>742</i>	<i>4 762</i>
<i>Production animale</i>				
<i>Filière</i>	<i>Nombre de projets lancés</i>	<i>Effectif (têtes)</i>	<i>Investissement en MDH</i>	<i>Nombre d'agrégés</i>
<i>Lait</i>	<i>2</i>	<i>16 500</i>	<i>495</i>	<i>3 400</i>
<i>Viandes Blanches</i>	<i>1</i>		<i>11</i>	<i>60</i>
<i>Viandes Rouges</i>	<i>1</i>	<i>2 500</i>	<i>75</i>	<i>200</i>
<i>S/Total animal (2)</i>	<i>4</i>		<i>581</i>	
<i>Total général (1) + (2)</i>	<i>19</i>		<i>1 323</i>	<i>8 422</i>

Source : Ministère de L'Agriculture et de la Pêche Maritime, Dynamique des Plans agricoles régionaux 2014-2015.

Graphe 44 : Répartition des superficies mobilisées pour les projets d'agrégation 2008-2015 (en %)



Pilier II

Le pilier II s'attache à aider les paysans, particulièrement ceux vivant des situations de pauvreté et de précarité, avec pour ambition de leur permettre d'accéder à l'économie marchande dans de bonnes conditions, pour créer de la valeur ajoutée et assurer une bonne gestion des ressources naturelles.

Dans ce cadre, 84 projets du pilier II ont été lancés au niveau de la Région de Fès-Meknès, nécessitant un investissement global de 1 542 millions de Dirhams et la mobilisation d'une superficie de 68. 537 ha, au profit de 63 215 bénéficiaires. Cela représente, par rapport aux objectifs 2020, des taux de réalisation atteignant 53% en nombre de projets lancés, 37% en termes d'investissements engagés et une couverture de 49% des bénéficiaires ciblés. L'année 2015 a eu à enregistrer également la plantation d'un total de 28 149 ha et la construction de 32 unités de valorisation.

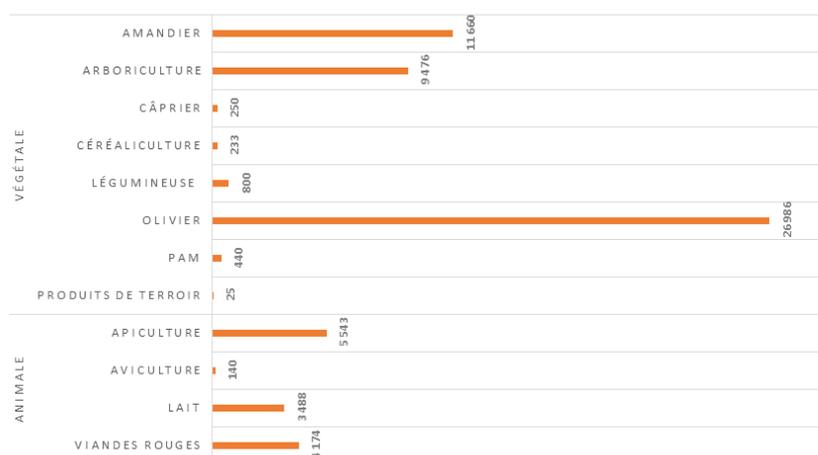
Tableau 123: Synthèse de l'Etat d'avancement des projets, Cumul 2008-2015, (Pilier II)

Filière		Nbre projets lancés	Investissement (DH)	Superficie plantée (Ha)	Nombre de bénéficiaires	Nbre d'unités valorisation
Végétale	Amandier	8	190 029 500	3 760	11 660	
	Arboriculture	24	364 318 920	4 634	9 476	4
	Câprier	1	6 510 000		250	
	Céréaliculture	1	5 060 000		233	1
	Légumineuse	1	2 717 000		800	1
	Olivier	25	695 655 250	19 651	26 986	5
	PAM	3	34 557 500	104	440	1
	Produits de terroir	-	2 350 000		25	
Animale	Apiculture	8	43 379 400		5 543	2
	Aviculture	1	1 649 800		140	

	lait	6	88 586 000		3 488	17
	Viandes rouges	6	106 711 500		4 174	1
	Cumul 2008-2015	84	1 541 524 870	28 149	63 215	32
	Total objectif 2020	159	4 196 479 258	148 904	128 242	
	Taux de réalisation (%)	53	37	19	49	

Source : Ministère de L'Agriculture et de la Pêche Maritime, Dynamique des Plans agricoles régionaux 2014-2015.

Graphe 45 : Répartition du nombre de bénéficiaires par filière. Réalisations 2009-2015.



2.1. Evolution des superficies et productions végétales

A travers le PAR, le secteur agricole confirme son positionnement comme l'un des secteurs les plus prometteurs de la région. Avec une superficie agricole utile représentant 15% de la superficie agricole utile nationale, il est attendu que cette importance se reflète sur la valorisation des filières végétales notamment.

La contribution de la région à la production végétale nationale a toujours été importante et son évolution se présente avec une nette amélioration de la productivité. En effet, l'observation des variations des différentes spéculations montre, sur la période 2009-2015, l'important différentiel entre les variations des superficies et celles des productions à l'avantage de ces dernières (voir tableau).

Les taux de variations les plus robustes correspondent aux oléagineux (+236% pour les superficies et +445,9% pour la production). Cela témoigne du respect de l'orientation du PAR, consistant à accorder la priorité aux filières les plus porteuses de chaînes de valeur. Ce type de culture industrielle est susceptible d'alimenter en matières premières des industries de transformation du secteur agroalimentaire. Activité qui permet de diversifier et de valoriser la production agricole, et

également de limiter les besoins d'importation. Les agrumes arrivent en seconde position mais cet accroissement important est inhérent à la faible superficie de départ qui n'atteint pas les 2 000 ha. Fès-Meknès n'étant pas considérée comme une région agrumicole. A noter la disparition, sur la période, du maraichage primeur et le recul en superficie et davantage en production des légumineuses.

Tableau 124 : Evolution de la superficie et production des filières végétales 2008-2015

Filière	2008/2009		2014/2015		Variation (%)	
	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie (Ha)	Production (T)	Superficie	Production
Céréales	753 891	1 467 138	839 518	2 057 303	11,4	40,2
Légumineuses	200 500	148 144	168 898	60 475	-15,8	-59,2
Oléagineux	2 500	2 125	8 400	11 600	236,0	445,9
Fourrages	60 661	670 621	69 316	1 295 106	14,3	93,1
Maraichage primeur	20	2 800			-100,0	-100,0
Maraichage de saison	32 955	921 375	34 472	1 070 767	4,6	16,2
Amandier	25 965	24 135	31 423	40 225	21,0	66,7
Oléiculture	257 866	255 738	340 129	323 564	31,9	26,5
Agrumes	1 890	19 759	4 439	64 344	134,9	225,6
Arboriculture fruitière	51 475	302 458	66 066	592 468	28,3	95,9

Source : Ministère de L'Agriculture et de la Pêche Maritime, Dynamique des Plans agricoles régionaux 2014-2015.

2.2. Situation du cheptel

Au même titre que les filières végétales, Fès-Meknès détient un patrimoine de production animale réparti entre toutes les espèces disponibles au Maroc (bovin, ovin, caprin, camelin, équidés) et une longue tradition d'élevage. Cette activité se caractérise par la prédominance du cheptel ovin constitué essentiellement de deux races : Timahdite et Dammane. La première est de renommée nationale (productivité, qualité), la deuxième est endémique et se caractérise par son potentiel prolifique et productif.

La région dispose d'un cheptel dont l'effectif total est de l'ordre de 4 millions de têtes, correspondant à 14% du total national, se répartissant entre 90% d'ovins et caprins et 10% de bovins. Le nombre de têtes n'a augmenté que modérément au cours de la période considérée et n'a guère dépassé 9,2% pour les premiers et 6,4% pour les seconds. Le cheptel bovin destiné à la production du lait et à la production de la viande rouge, est concentré près des centres de consommation, comme le Saïss.

En ce qui concerne les ovins, la province de Taza, avec 620 000 têtes, occupe la première place au sein de la région, suivie de la province de Boulemane qui dispose d'un total de 590 000 têtes. Ces deux régions, s'accaparent l'équivalent de 40% du cheptel régional. La province d'Ifrane arrive en troisième position avec une part de 19%. L'élevage de bovins, pour sa part prédomine dans les rares zones irriguées qui favorisent la culture fourragère et céréalière, tandis que l'élevage des

ovins et des caprins abonde, favorisé en cela par le potentiel substantiel de la région en espaces de parcours.

Les périmètres irrigués autorisant la production de différentes cultures fourragères ont permis le développement d'un élevage intensif et moderne. Ce dernier se révèle pour de nombreuses zones comme le seul moyen de subsistance pour la population, à travers la production des viandes et du lait.

Par ailleurs et en dépit des efforts réels déployés dans les tentatives d'amélioration de la production animale régionale par introduction des espèces animales importées, la sécheresse qui a sévi dans la région au cours de la dernière décennie a limité la capacité fourragère de la forêt et des parcours. Cela a entravé considérablement le développement du secteur de l'élevage, comme il ressort du bilan à miparours du Plan agricole régional, s'agissant notamment de l'élevage des caprins et des bovins de race locale.

3. Le fonds de développement rural et des zones de montagne (FDRZM)

3.1. Les objectifs du Fonds

Dans le sillage de la mise en œuvre de la nouvelle approche, le Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM), créé en vertu de la Loi de Finances 1994, s'est vu stimulé dans sa vocation à intervenir comme un "levier de motivation qui aiderait à la mise en œuvre opérationnelle et volontariste du développement des territoires ruraux". Ledit fonds a ainsi pour mission de jouer un rôle primordial dans la promotion des territoires ruraux, pour répondre à un objectif de développement humain et de mise à niveau économique et pour accompagner la dynamique de l'intégration de l'action publique en milieu rural.

Pour ce faire et pour encourager l'émergence de projets émanant des territoires ruraux et leur donner un nouvel élan, l'intervention du FDRZM se fait à travers la procédure d'appel à projets qui permet de concrétiser l'approche territoriale participative ascendante, de soutenir l'initiative des acteurs locaux et de favoriser la concurrence entre les différents territoires ruraux. Les projets retenus ont été identifiés, pour une part, dans le cadre d'études et de stratégies de l'aménagement du territoire et, pour l'autre part, à partir des propositions des différents acteurs locaux.

4. Déficits en services

4.1. Programmes de désenclavement rural (PNNR)

L'enclavement des territoires est l'obstacle majeur à surmonter pour réussir toute action de développement intégré. C'est pourquoi, un effort particulier a été mis sur la réalisation des routes et des pistes rurales qui sont la clé d'entrée pour tout aménagement du territoire. La route est un prérequis dans l'accompagnement des projets d'investissement, l'accès des populations aux services de base (centre de santé, écoles, etc.), la valorisation des ressources naturelles locales, l'approvisionnement des régions rurales et le développement des échanges avec le monde urbain.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Équipement et des Transports a mis en place, au milieu des années 1990, une stratégie à long terme visant le désenclavement des zones rurales par le biais du développement du réseau routier (routes nationales, secondaires et provinciales). Le premier Programme National des Routes Rurales (PNRR-1) est élaboré pour couvrir la période 1995-2005. Il a permis de relever la moyenne des routes rurales construites ou aménagées à plus de 1 000 km/an sur la période planifiée, contre moins de 300 km/an auparavant, portant ainsi le taux d'accessibilité du monde rural à 54 % à la fin du plan.

Les résultats encourageants enregistrés ont conduit le gouvernement à engager le deuxième Programme National des Routes Rurales (PNRR-2) sur la période 2005-2012, avec pour objectif de réaliser l'équivalent de 15 500 km de routes, afin de souscrire au désenclavement de 3 millions d'habitants, de porter le taux d'accessibilité à 80 % et de réduire les disparités entre les provinces. En 2012, 13 100 km de routes linéaires avaient été lancées (9 358 km mis en service), le taux d'accessibilité a été porté à 74 % et le désenclavement a bénéficié à 2,5 millions de personnes supplémentaires. Toutefois, l'objectif initial n'étant pas atteint, le PNRR-2 a été prolongé à fin 2015. Actuellement, le linéaire global du PNRR-2 réalisé et lancé dépasse 14 300 km, soit plus 92,25 % du programme initial.

Globalement, ce sont plus de 28 000 km de routes rurales en linéaire qui ont été réalisées, avec un impact socio-économique remarquable. Un trafic journalier quintuplé, une diminution du coût de transport des personnes et des marchandises de plus de 42 %. Une amélioration du taux de scolarisation de +11 points (porté à 78 %), un progrès dans l'accès des femmes aux centres de santé (+80 %), un relèvement des améliorations des revenus des ménages (+39 %) et une baisse des prix des produits de base (-14 %). Le budget mobilisé, à cet effet, atteint près de 17 milliards de dirhams. Le montage financier fait ressortir à côté des apports de l'Etat, des concours d'une douzaine de bailleurs de fonds : Fonds Hassan II, Banque Mondiale, BEI, AFD, BAD, Fonds Koweïtien, BID, JICA, Fades, Fonds OPEP, Commission Européenne ou encore la Coopération Italienne.

Cependant, il faut noter que la qualité du réseau mis en service reste peu satisfaisante pour plus de 50%. Ce qui a incité le département de tutelle à ériger la maintenance du réseau des routes rurales en axe prioritaire de sa nouvelle stratégie, en réduisant le déséquilibre provoqué par le glissement des efforts vers le réseau autoroutier, au cours des dernières années.

La route est considérée comme le principal vecteur du développement de par sa vocation à favoriser le drainage des mouvements des populations et orienter l'implantation des activités économiques. Il est alors primordial de faciliter, par ce moyen, les différents échanges, tant au sein de la région elle-même qu'entre celle-ci et les régions avoisinantes.

Bien que l'accessibilité régionale s'avère être relativement plus large que la moyenne nationale, il n'en reste pas moins que des contraintes constituent encore des entraves au développement socioéconomique et se résument dans :

- ◆ Les difficultés d'accessibilité dans certaines zones montagneuses du Moyen et du Haut-Atlas ;
- ◆ Les fortes chutes de neige qui engendrent des coûts élevés pour la maintenance et l'exploitation des routes ;
- ◆ Les difficultés d'adaptation de certaines routes à l'évolution du trafic.

Tableau 125 : Répartition du réseau routier régional selon le type et la Province ou Préfecture (en Km)

Routes Préf / Prov	Nationales		Régionales		Provinciales		Total Réseau	
	Long	%	Long	%	Long	%	Long	%
Taza	295	25,1	459	26,3	1102	19,1	1856	23%
Boulemane	168,8	14,4	326,04	18,7	1017,43	17,6	1512,27	19%
Taounate	97	8,3	348	19,9	800	13,9	1245	15%
Ifrane	148,64	12,7	52,9	3	635,28	11	836,82	10%
Sefrou	58	4,9	186,14	10,7	485,62	8,4	729,76	9%
El Hajeb	28	2,4	146	8,4	555	9,6	729	9%
Meknès		0	94	5,4	632	11	726	9%
My Yaâcoub	45,05	3,8	65,58	3,8	243,94	4,2	354,57	4%
Fès	46,75	4	20,83	1,2	43,92	0,8	111,5	1%
Total Région	887,24	75,6	1698,49	97,4	5515,19	95,6	8100,92	100

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, 2015.

4.2. Adduction d'eau potable (PAGER)

Les progrès réalisés dans le désenclavement routier du milieu rural sont valorisés par des programmes tout aussi ambitieux en matière de consolidation de l'accès à l'électricité et à l'eau potable. C'est ainsi que le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales (PAGER), lancé en 1995 a permis d'améliorer significativement l'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Le PAGER qui, initialement, était focalisé sur une dualité d'un système qui consistait à réaliser des points d'eau aménagés à partir d'ouvrage de captage (puits, forage...) et des bornes fontaines alimentés à partir des conduites régionales, a été prolongé par l'option de réalisation de branchements individuels aux ménages.

Les résultats du PAGER sont considérés comme satisfaisants. Au lancement du programme, en 1994, on ne comptait que 14 % environ de la population rurale ayant un accès à l'eau potable, pendant que le reste continuait à s'alimenter à partir de points d'eau traditionnels parfois très distants et dont les conditions sanitaires n'étaient pas toujours garanties. En 2002, le Gouvernement a décidé d'accélérer la mise en œuvre du PAGER en invitant l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) à intensifier ses investissements pour couvrir les besoins en eau potable de l'ensemble de la population rurale. En 2004, le taux d'accès à l'eau potable avait atteint 60 %. Cela ne répondait pas, pour autant, à l'objectif fixé de généralisation de l'accès à l'eau potable du monde rural à l'horizon 2010. Une accélération du programme a alors été ordonnée, pour porter ce taux à 94 % à la fin de l'année 2013 avec une couverture de 12,6 millions habitants en milieu rural. Actuellement, le but est d'atteindre un taux de 96,5 % en 2017. A cet égard, l'Etat envisage, à travers l'ONEP, la réalisation d'une vingtaine de réseaux de distribution d'eau potable par an au niveau des chefs-lieux des communes rurales et la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de mise à niveau des points d'eaux défectueux. Le montage financier du programme PAGER est assuré à travers les contributions des collectivités territoriales, des usagers bénéficiaires et du budget général de l'Etat, qui souvent a recours aux dons et autres prêts

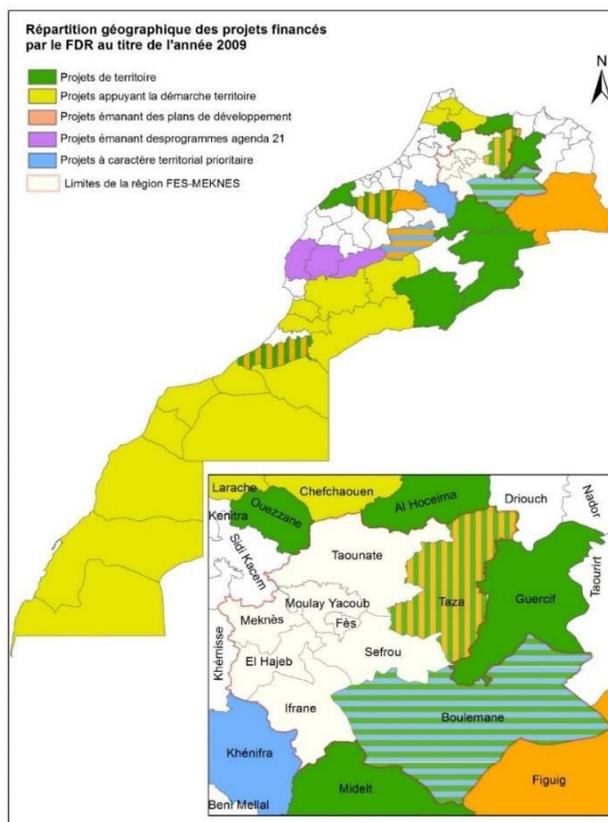
cessionnaires des institutions ou organismes internationaux (BAD, BERD, Banque Mondiale, AFD, BID...).

La stratégie de mise en œuvre du PAGER est basée **Carte 28 : Distribution territoriale des d'une**

part, sur le partenariat entre les **projets 1ère génération** collectivités territoriales, maître d'ouvrage, et les services de l'Etat, chargés de la réalisation de ce programme et d'autre part, sur l'approche participative qui consiste essentiellement à impliquer les communes et les populations locales à toutes les étapes d'exécution des projets. Les programmes annuels d'intervention sont validés par les commissions provinciales et préfectorales présidées par les Gouverneurs.

La région Fès-Meknès bénéficie d'un programme d'envergure dont l'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau potable du bipôle et son environnement. Cet ambitieux programme, d'un coût global de 2 615 Millions de Dirhams, vise à sécuriser à court, à moyen et long termes l'alimentation en eau potable d'une population de 2 278 000 habitants dont 601 000 habitants en milieu rural.

La phase du programme concerne l'alimentation en eau potable de la région à moyen terme avec le lancement d'un projet d'un coût global de 1,7 Milliard de Dirhams. Il consiste en la réalisation d'un système de production et de transport à partir du barrage Idriss Premier destiné à la desserte des villes de Fès, de Meknès et de leurs environs. La production sera assurée à partir d'une station de traitement d'un débit de 2000 litres/seconde et le transport nécessitera la pose de 100 Km de conduite. Ce projet dont la mise en service était prévue pour l'été 2015, permettra de satisfaire les besoins en eau potable de la région à l'horizon 2022.



Conception : BET SUD

4.3. Electrification rurale (PERG)

Au même titre que l'accès à l'eau potable, les pouvoirs publics ont lancé en 1996 le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG). Au départ, ce programme devait s'étaler sur 15 ans, avec l'objectif de porter le taux d'électrification rurale à 80 % à l'horizon 2010, à raison de 1 000 villages/an, soit 100 000 foyers par an pour un budget annuel de 1 milliard de dirhams. Rapidement, l'ONEE a revu ses ambitions à la hausse en projetant une cadence de 1 500 village/an pour un budget annuel de 1,5 milliard de dirhams. Des résultats substantiels sont obtenus par le PERG. A fin 2014, le programme a permis de raccorder 38 489 villages au réseau électrique,

donnant accès à plus de 2 millions de foyers et d'installer des équipements en kits photovoltaïques au profit de 51 559 foyers dans 3 663 autres villages. Le Taux d'Electrification rural (TER) est désormais de 98,95 %, contre moins de 18 % en 1995. L'ONEE rappelle que le PERG contribue aux objectifs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales avec l'établissement d'un nouveau mode de vie : accès aux équipements ménagers tels que la télévision qui introduit une ouverture sur le reste du monde, le réfrigérateur qui renforce l'hygiène et une meilleure conservation des aliments, la bonification du taux de scolarisation et le développement d'activités nouvelles ...

La présence de l'électricité dans le monde rural a induit une véritable dynamique économique locale qui se manifeste par l'apparition de nouveaux secteurs d'activité. Selon, l'étude d'impact socioéconomique du PERG réalisée par l'ONEE, il est avéré que l'électrification induit dans le monde rural une véritable dynamique économique se traduisant par l'apparition d'activités génératrices de revenus avec comme effet indirect une régression d'environ 5% de l'exode rural et une augmentation du taux de retour de 1,5%.

C'est ainsi que le nombre de clients "force motrice agricole" n'a cessé d'augmenter sous l'effet de la multiplication d'activités de petites industries et autres initiatives liées à la transformation de produits agricoles comme les moulins à grains et les huileries. A la fin de l'année 2015, le programme du PERG, a permis, depuis son lancement, l'électrification de 39 096 villages par réseaux interconnectés au niveau national dont 4 507 localisés dans la région Fès-Meknès, soit 11,8%. Le nombre de foyers ruraux bénéficiaires est de plus de 240 000 kanouns, équivalent à 1,2 million d'individus.

Tableau 126 : Répartition du nombre de villages mis sous tension par le PERG (à fin 2015)

<i>Provinces / Préfectures</i>	<i>Nombre de villages</i>	<i>%</i>
BOULEMANE	353	7,8
EL HAJEB	284	6,3
FES	30	0,7
IFRANE	137	3,0
MEKNES	262	5,8
MOULAY YACOUB	376	8,3
SEFROU	368	8,2
TAOUNATE	1 768	39,2
TAZA	929	20,6
Total Région	4 507	100,0
TOTAL Nation	38 055	
Région/ Nation (%)	11,8	

Source : ONEE - Branche Electricité / Rapport d'Activités 2015.

4.4. Education et enseignement

4.4.1. Enseignement primaire

Des efforts considérables ont été déployés dans le domaine de l'enseignement et à tous les niveaux scolaires, en particulier au niveau primaire, comme en témoigne l'évolution de l'effectif des élèves et les taux de scolarisation. Dans le but de généraliser l'enseignement et de lutter contre les déperditions scolaires, un certain nombre de mesures et de programmes ont été mis en place.

Tableau 127 : Etablissements scolaires primaires publics par milieu et province

Province/ préfecture	Total région			Rural		
	Etablissements		Satellites	Etablissements		Satellites
	Nombre	dont écoles communautaires		Nombre	dont écoles communautaires	
Taounate	179	-	502	162	-	496
Meknès	161	1	114	58	1	114
Fès	156	1	20	8	1	17
Taza	156	-	352	114	-	352
Boulemane	81	1	156	62	1	155
Sefrou	81	2	129	49	2	129
El Hajeb	72	2	115	51	2	109
My Yaâcoub	58	-	125	56	-	125
Ifrane	52	2	95	38	2	95
Total Région	996	9	1608	598	9	1592

Source : Ministère de l'Education Nationale, Recueil des statistiques 2013-2014.

Tableau 128 : Effectifs des élèves de l'enseignement primaire par province, sexe et milieu

Province/préfecture	Total		Rural	
	Total	Filles	Total	Filles
Meknès	104 602	50 518	4 218	1 951
El Hajeb	91 314	43 075	81 175	38 226
Ifrane	69 555	33 049	20 452	9 514
Boulemane	58 879	27 972	41 721	19 624
Fès	28 025	13 386	16 538	7 843
Sefrou	27 162	12 766	16 097	7 546
Moulay Yaâcoub	25 582	11 987	19 049	8 951

<i>Taounate</i>	24 677	11 602	24 182	11 378
<i>Taza</i>	15 487	7 241	10 353	4 773
Total Région	445 283	211 596	233 785	109 806

Source : Ministère de l'Education Nationale, Recueil des statistiques 2013-2014.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'établissements scolaires du primaire dans la région de Fès-Meknès a atteint 996 établissements dont 9 sont des écoles communautaires et 1608 écoles satellites dont 99%, soit 1592, sont localisées en milieu rural.

Enseignement secondaire

Le nombre d'établissements de l'enseignement secondaire collégial public a atteint, au cours de l'année scolaire 2013-2014, un total de 320 établissements dont 46,3% rurales, abritant 4 363 salles utilisées à 29,2 % seulement et localisés en milieu rural pour une population qui compte 40% de la population régionale.

Tableau 129 : Salles du secondaire collégial public par province et milieu

<i>Province/préfecture</i>	<i>Salles utilisées</i>		<i>dont nouvelles créations</i>	
	<i>Total</i>	<i>Rural</i>	<i>Total</i>	<i>Rural</i>
<i>Fès</i>	1 145	18	29	-
<i>Meknès</i>	884	119	13	-
<i>Taza</i>	563	235	3	3
<i>Taounate</i>	536	331	6	4
<i>Sefrou</i>	357	127	5	-
<i>El Hajeb</i>	278	87	11	2
<i>Boulemane Missouri</i>	230	92	20	9
<i>Ifrane</i>	210	83	4	4
<i>Moulay Yaâcoub</i>	160	149	49	49
Total Région	4 363	1 241	140	71
Total Nation	32 932	9 619		
<i>Région/ Nation (%)</i>	13,2	12,9		

Source : Ministère de l'Education Nationale, Recueil des statistiques 2013-2014.

Le corps enseignant

L'effectif du corps enseignant dans le secteur public, a atteint 7. 467 dont 46% de femmes (39,4 en milieu rural) et un effectif de 2. 116 professeurs exerçant en milieu rural représentant 28,3% du total régional. Ainsi, le déficit en salles, relevé plus haut, est encore plus accentué pour les enseignants, ce qui n'est pas sans se répercuter négativement sur la qualité de l'enseignement dans le rural, comparativement à celle qu'on peut assurer en milieu urbain.

Tableau 130 : Personnel enseignant par milieu, sexe et province

Province/préfecture	Ensemble		Ru'al	
	Total	Femmes	Total	Femmes
<i>Fès</i>	1 924	1 098	31	19
<i>Meknès</i>	1 578	839	226	103
<i>Taza</i>	964	380	383	152
<i>Taounate</i>	944	302	584	185
<i>Sefrou</i>	576	198	192	68
<i>El Hajeb</i>	467	161	155	47
<i>Ifrane</i>	385	135	161	55
<i>Boulemane</i>	365	170	144	73
<i>Moulay Yaâcoub</i>	264	143	240	132
Total Région	7 467	3 426	2 116	834
Total Nation	55 688	22 475	17 176	5 911
Région/ Nation (%)	13,4	15,2	12,3	14,1

Source : Ministère de l'Education Nationale, Recueil des statistiques 2013-2014.

4.5. Infrastructure sanitaire

Le réseau des établissements de soins de santé primaires (RESSP) est constitué par des centres de santé urbains ou ruraux et classés selon qu'ils sont du premier (CSU-1 et CSR-1) ou du deuxième niveau (CSU-2 et CSR-2). Le centre de santé de premier niveau, placé sous la responsabilité d'un médecin généraliste, est un établissement de soins de santé primaires de premier contact et offre des prestations de santé préventives, curatives et promotionnelles qui comprennent :

- ♦ La surveillance épidémiologique ;
- ♦ Les consultations de médecine générale ;
- ♦ Les prestations de soins infirmiers ;
- ♦ Le suivi de la santé de la mère et de l'enfant ;
- ♦ Le suivi des maladies chroniques ;
- ♦ Le suivi de la santé des jeunes et des adolescents y compris la santé scolaire ; ♦ Les prestations d'information et d'éducation pour la santé (IES).

Lorsque le territoire de desserte du centre de santé rural de premier niveau est étendu, il est possible de créer en plus dudit centre, un ou deux dispensaires ruraux qui lui sont rattachés et qui sont placés chacun sous la responsabilité d'un(e) infirmier(e).

Le centre de santé rural de deuxième niveau se distingue du premier par le fait qu'il assure notamment

:

- ◆ Les soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) ;
- ◆ Les analyses biologiques de base requises pour le suivi de la santé des femmes enceintes et des malades chroniques ;
- ◆ Les examens d'échographie obstétricale...

Tableau 131 : Répartition des ESSP par Province / Préfecture et par milieu, 2015

Prov / Préf	Urbain -1			Rural-2				Total
	CSU-1	CSU-2	Tot Urb	CSR-1	CSR-2	DR	Tot Rur	
EL HAJEB	2	3	5	5	7	7	19	24
IFRANE	4	1	5	6	1	20	27	32
MEKNES	30	3	33	5	10	16	31	64
BOULEMANE	2	2	4	6	11	19	36	40
FES	33	3	36	1	2	2	5	41
MY YAACOUB	0	1	1	8	2	13	23	24
SEFROU	4	4	8	6	12	6	24	32
TAOUNATE	2	3	5	10	34	26	70	75
TAZA	8	3	11	14	20	28	62	73
Total Région	85	23	108	61	99	137	297	405
Total Nation	649	131	780	396	856	760	2 012	2 792
Région/ Nation (%)	13,1	17,6	13,8	15,4	11,6	18,0	14,8	14,5

Source : Ministère de la Santé, Santé en Chiffres, Edition 2015.

Tableau 132 : Répartition du personnel médical du Réseau des Etablissements par Province / Préfecture, milieu rural, année 2013

Prov/ Préf	Généralistes	Spécialistes	Total
EL HAJEB	17	2	19
IFRANE	9	0	9
MEKNES	24	1	25
BOULEMANE	15	0	15
FES	2	4	6
MY YAACOUB	18	2	20
SEFROU	15	1	16

TAOUNATE	25	0	25
TAZA	25	0	25
Total Région	150	10	160
Total Nation	1 088	33	1 121
Région / Nation (%)	13,8	30,3	14,3

Source : Ministère de la Santé, Santé en Chiffres, Edition 2015.

Dans ce cadre, le système de santé au Maroc se caractérise par une insuffisance à la fois de l'infrastructure et du personnel médical, ce qui se traduit par des services offerts à qualité insuffisante. Les hôpitaux publics sont localisés, exclusivement, au niveau des grands centres urbains, alors que le système de santé dans les régions à vocation rurale se base essentiellement sur le réseau des établissements de soins de santé de base (RESSB). Celui-ci, conçu pour agir sur les conditions de santé des habitants, est la base opérationnelle de toute l'action sanitaire. Il constitue la première interface entre la population et le système de soins. C'est à travers ce réseau que se développe la stratégie de couverture de la population par les services de santé de base : promotion de la santé, prévention et soins curatifs essentiels.

Les ratios du nombre d'ESSB par habitant montrent d'assez fortes disparités au sein de la région et peuvent aller du simple au quintuple. Les inégalités devant l'accessibilité aux soins de santé s'expliquent principalement par :

- ◆ L'absence de mise en œuvre d'une carte sanitaire et de schémas régionaux d'offre de soins, faute de textes d'application, de la loi-cadre 34-09, promulguée en 2011 ;
- ◆ Le mode d'habitation rural, caractérisé par un modèle d'habitat très dispersé et variable en fonction de la situation géographique (montagne, plaine, désert) ;
- ◆ L'inadaptation des services au mode de vie local qui constitue également une forme d'indisponibilité : les horaires de travail dans les centres de santé sont souvent inadaptés aux conditions et au rythme de vie de la population en milieu rural.

5. Enclavement et marginalisation

5.1. Situation d'ensemble du milieu rural

Le monde rural n'a cessé de souffrir, par le passé et au fil des temps, des déficits notables en infrastructures socioéconomiques de base. Les insuffisances portent tant sur le manque de dessertes routières que sur la faiblesse de l'accès aux services sociaux d'appui : eau potable, électrification, soins de santé ou/ et éducation...

Ainsi, les déficiences accumulées en services collectifs ont favorisé l'approfondissement des signes de précarité des populations rurales. La détérioration des indicateurs socio-économiques a induit un exode rural qui n'a cessé de vider le monde rural de son potentiel humain actif. Constituée de plus de 70 % de la population marocaine à l'aube de l'Indépendance, la population rurale ne représente plus, actuellement que moins de 40 % de celle-ci.

Pour endiguer cette situation, l'Etat a élaboré et mis en œuvre, au cours des deux dernières décennies des stratégies de développement rural, déclinées en programmes d'amélioration des infrastructures en termes de routes rurales de désenclavement, d'électrification rurale et d'adduction d'eau potable notamment. L'objectif recherché est de favoriser les échanges et la commercialisation des productions agricoles et de réduire les inégalités entre zones urbaines et zones rurales.

L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces montre que le milieu rural souffre de nombreuses contraintes et de dysfonctionnements structurels, aussi bien sur le plan du développement humain que sur celui de la mobilisation des ressources et de leur valorisation, sur un territoire marqué par de profonds déséquilibres.

Analyse SWOT globale et synthétique pour une stratégie de développement

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversité des milieux naturels ; ✓ Richesse des ressources territoriales ; ✓ Existence d'un réseau de petites et moyennes villes qui peuvent constituer une locomotive pour le développement rural ; ✓ Richesse du potentiel humain : la population de 15 ans et + s'élève à 40.2% ; ✓ Présence de réseaux associatifs denses et actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pression démographique ; ✓ Taux élevé d'analphabétisme ; ✓ Pauvreté ; ✓ Déficit des équipements et services de base ; ✓ Forte dispersion de l'habitat rural ; ✓ Faible diversification des activités non agricoles ; ✓ Complexité du statut foncier et morcellement excessif de la surface agricole utile ; ✓ Fragilité des milieux et surexploitation des ressources naturelles.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contexte institutionnel et politique national favorable ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aléas climatiques et Stress hydrique ;

<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Initiative Nationale du Développement Humain ; ✓ Réalisation de programmes sociaux visant l'équipement des territoires ruraux (PAGER, PERG, PNRR...) ; Mise en œuvre de plusieurs stratégies nationales (plan azur, projet TangerMed, plan Maroc vert,...) ; ✓ Appui des institutions financières internationales (PNUD, JICA, FIDA,...) au développement en milieu rural ; ✓ Création des agences de développement ADS, APDS, ADN, ADO; ✓ Libéralisation des produits agricoles dans le cadre des zones de libre-échange ✓ Revenus de la migration interne et externe. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Surexploitation accrue des ressources naturelles ✓ Faible compétitivité du secteur agricole dans le cadre du libre-échange ; Le déséquilibre sociodémographique et territorial.
--	--

5.2. Population et démographie

Le dénombrement, du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, a établi que la Région de Fès-Meknès compte 4. 236. 892 habitants, contre 3. 873. 207 en 2004, essentiellement concentrés autour du bi-pôle Fès-Meknès (47%). Le taux d'accroissement annuel moyen, au cours de la décennie intercensitaire, a été de 0,9%, nettement, inférieur à celui enregistré au niveau national (1,3%) mais avec des taux relativement élevés au niveau des préfectures de Fès (1,63%), Meknès (1,59%) et de la province de Moulay Yaâcoub (1,47%). Le taux d'urbanisation de la région (60,4%) est similaire à la moyenne nationale (60,5%).

Tableau 133 : Population légale selon les résultats du RGPH 2014

Province/ Préfecture	Urbain		Rural		Ensemble		Taux d'urbanis
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
<i>Meknès</i>	687 575	26,8	148 120	8,9	835 695	19,7	82,3
<i>Boulemane</i>	65 689	2,6	131 907	7,9	197 596	4,7	33,2
<i>El Hajeb</i>	121 797	4,7	125 219	7,5	247 016	5,8	49,3
<i>Fès</i>	1 129 768	44,1	20 363	1,2	1 150 131	27,1	98,2
<i>Ifrane</i>	84 485	3,3	70 736	4,2	155 221	3,7	54,4
<i>Sefrou</i>	155 625	6,1	130 864	7,8	286 489	6,8	54,3
<i>Taounate</i>	86 222	3,4	576 024	34,4	662 246	15,6	13,0
<i>Taza</i>	207 984	8,1	320 435	19,2	528 419	12,5	39,4
<i>My Yacoub</i>	25 075	1,0	149 004	8,9	174 079	4,1	14,4

Total Région	2 564 220	100,0	1 672 672	100,0	4 236 892	100,0	60,5
Total National	20 432 439		13 415 803		33 848 242		60,4
Rég/ Nation (%)	12,5		12,5		12,5		

Source : HCP, RGPH 2014.

Ainsi, avec une superficie de l'ordre de 40 075 km², soit 5,6% de la superficie du territoire national, la région de Fès-Meknès abrite, en 2014, l'équivalent de 12,5% de la population totale du pays. Cela se traduit par une forte densité régionale de l'ordre de 105,7 habitants au km², correspondant à 2,2 fois la densité nationale (47,6). Les disparités de la distribution de la population à travers le territoire régional sont considérables et varient au niveau communal d'une densité de 2% (on compte 30 communes avec une densité de moins de 30 habitants par Km²) à plus de 55 000 h/km² à l'intérieur de la Préfecture de Fès.

5.3. Activité économique : chômage et emploi

Outre les dysfonctionnements classiques (secteur informel pléthorique, discrimination selon le genre, faible couverture sociale...), le marché du travail dans la région Fès-Meknès est soumis, comme pour le niveau national d'ailleurs, à une certaine léthargie, résultat du ralentissement de la croissance économique de ces dernières années. Le taux d'activité rural global (45,5%) reste inférieur à celui observé en milieu urbain (45,0%), pénalisé en cela par l'insuffisante comptabilisation de l'implication non rémunérée des femmes, souvent classées comme inactives.

La situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé reflète clairement la faible valorisation du travail féminin. Ce qui explique la faible mobilisation des femmes au niveau du salariat rural (versus 59,6% en salariat urbain) et leur incorporation massive au statut d'aide familial (48,6% dans le rural contre 1,2% dans l'urbain).

L'analyse du taux de chômage par milieu de résidence laisse entrevoir que le chômage, dans la région, est particulièrement un phénomène urbain, avec un taux de chômage à l'issue du RGPH de 2014, de 20,4%, contre 9,9% seulement en milieu rural.

Toutefois, la faiblesse relative du taux de chômage en milieu rural ne doit pas occulter le dérèglement plus prononcé du marché du travail rural où sévit une forte prévalence du sous-emploi et une sousévaluation du travail féminin.

Tableau 134 : Profil de l'activité et de l'emploi dans la Région Fès-Meknès.

Indicateur	Ensemble			Rural			Urbain		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Population selon l'activité									
Population Active	1 113 164	303 979	1 417 143	459 508	72 776	532 284	653 656	231 203	884 859
Population Inactive	975 073	1 824 741	2 799 814	377 526	757 356	1 134 882	597 547	1 067 385	1 664 932

Taux net d'activité	74.6	19.4	46.4	79.2	12.2	45.5	71.7	23.8	47.0
Taux de chômage	12.5	31.4	16.5	7.7	24.6	9.9	15.8	33.5	20.4
Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé									
Employeur	3,1	2,1	2,9	1,4	0,9	1,4	4,3	2,5	3,9
Indépendant	33,3	16,3	30,2	40,6	19,5	38,2	27,9	15,2	25,1
Salarié dans le secteur public	9,2	15	10,3	3	2,6	2,9	13,9	19,1	15
Salarié dans le secteur privé	43,1	51,3	44,6	36,1	26,2	35	48,3	59,6	50,8
Aide familiale	7,6	13	8,6	16,2	48,6	19,9	1,3	1,2	1,3
Apprenti	1,2	0,7	1,1	0,5	0,2	0,5	1,7	0,8	1,5
Associé ou partenaire	1,9	1,1	1,8	1,6	1,7	1,6	2,1	1	1,9
Autre	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5
Total Situation profession	100,0								

Source : HCP, RGPH 2014.

5.4. Pauvreté et inégalités intra et interrégionales

Le Maroc s'est engagé, au cours des deux dernières décennies, à déployer une stratégie globale de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et le redressement des inégalités, notamment dans les milieux enclavés du Royaume. De nombreux chantiers structurants ont alors été mis en œuvre, particulièrement des programmes de généralisation de l'accès aux infrastructures de base et de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).

Si, à l'image des changements au niveau national, les statistiques de la région Fès-Meknès font ressortir une tendance baissière du phénomène de pauvreté, on ne peut ignorer la persistance de fortes disparités intra et interrégionales en matière de conditions de vie des populations. En 2007, la carte, établie par le Haut-Commissariat chargé du Plan, classe de nombreuses zones de la région Fès-Meknès parmi les poches les plus pauvres et les plus vulnérables du Royaume. Le taux de pauvreté dans la région a atteint 13,8% contre 8,9% à l'échelle nationale, dans un dépassement de plus de 55%.

Par milieu de résidence, la pauvreté demeure beaucoup plus affirmée en milieu rural de la région, où 30 communes rurales (7,7% de la population régionale) affichent un taux de pauvreté supérieur à 20%. La configuration spatiale de la pauvreté (voir carte) peut se résumer par les prééminences suivantes :

- ♦ Pour l'ensemble des communes, le taux de pauvreté le plus faible, soit 1,56%, a été enregistré au niveau de l'arrondissement de l'Agdal à Fès, alors que le taux le plus élevé qui est de 35,9% est enregistré à Mrhassiyine dans la préfecture de Meknès,
- ♦ On estime à 57,2% l'effectif des communes qui connaissent des taux de pauvreté modérés dans l'intervalle allant de 10% à 20%,
- ♦ On observe deux grandes zones de pauvreté élevée : la première est située au sud de Taza (entre Ifrane et Boulmane) et la seconde formant un triangle de dénuement au nord-ouest de la région, dont les sommets sont repérables par les agglomérations de Fès, Taounate et Meknès.

6. L'économie rurale

La région de Fès-Meknès est caractérisée par sa diversité naturelle et culturelle qui meuble ses nombreux espaces ruraux et terroirs à spécificités marquantes. Ces derniers renferment des particularités agro-écologiques diversifiées, qui ont façonné des modes d'occupation et des modes de vie typiques et bien ancrés dans chaque terroir.

Au cours des dernières décennies, ce territoire rural a bénéficié, en faisant valoir son importance spatiale, sociale et économique, de nombre d'initiatives de l'Etat. Les efforts déployés ont pour but d'enclencher une dynamique de développement durable, dans des milieux où les ressources sont stratégiques, où le capital humain est gagné par l'abandon progressif et où le niveau d'équipement social et territorial présente de nombreux déficits.

La finalité du développement territorial rural appelle une approche de partage et de partenariat entre l'autorité locale, les secteurs gouvernementaux et les collectivités locales pour identifier les priorités et les besoins et planifier les projets de développement. Les objectifs à assigner à ces programmes et projets doivent convoiter l'amélioration de l'attractivité du milieu et de la qualité de vie des populations, la promotion de la compétitivité de l'économie sans oublier la mise en place des conditions devant assurer la préservation de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles.

Partant du diagnostic territorial, le Département de tutelle a adopté « une approche innovante dans le traitement de la problématique du développement rural en mobilisant le Fonds de Développement Rural en tant que levier de financement » depuis 2007. A cet égard, le développement rural, dans sa partie non agricole, a bénéficié de nombreuses mesures qui ont posé les bases d'une vision stratégique nationale intégrée du développement rural, qui tient compte les différentes dimensions du développement territorial, social, économique et environnemental.

La vision, ainsi apprêtée, s'emploie à s'intégrer et à tenir compte de l'ensemble des autres stratégies et politiques relatives à ce milieu, telles que le SNAT, la stratégie 2020 du développement rural, l'INDH, etc. Les projets de développement, initiés dans la partie non agricole, se partagent les objectifs de réduction des déséquilibres spatiaux et de réhabilitation des territoires :

- Contribution à la création d'emplois nouveaux permanents et viables ;
- Amélioration de la qualité des équipements et des services de base dans les villages ; □
 - Renforcement des actions de désenclavement de territoires ruraux ; □
 - Amélioration des capacités et des compétences des ressources humaines.

Parallèlement à la mise œuvre de ces politiques et stratégies imprégnées de l'esprit d'intégration et convoitant le développement rural, les Autorités ont élaboré un vaste plan national de développement agricole dénommé Plan Maroc Vert qui a été suivi d'une territorialisation régionale des programmes sous l'intitulé de Plans Agricoles Régionaux.

6.1. Développement rural et système de production régional

6.1.1. Analyse de l'économie rurale dans la région Fès-Meknès

Forces et faiblesses du développement rural de la région Fès-Meknès

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Région traversée par un croisement de deux axes majeurs est-ouest (couloir de Taza) et nord-sud (Tanger Marrakech). - Région qui dispose d'infrastructures proches du niveau national et aspire au niveau international combinant rail, route, autoroute et aéroport. - Région avec deux pôles marqués par 2 villes impériales Fès et Meknès ayant chacune une aire d'influence qui va au-delà des frontières de la région. - Des territoires d'intérêt national qui traversent la région et s'étendent sur les régions voisines : bassins hydrauliques, massifs montagneux, ressources en eau, nappe alfatière, forêts, plaine du Saïs. - Une économie à fort ancrage historique. - Un bi pôle engagé dans un processus de métropolisation. - Une couverture administrative de proximité du milieu rural avec une dotation relativement acceptable en services et équipements de base. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une région enclavée sans accès direct, ni à la mer, ni à une frontière internationale terrestre. - Un bipôle «inachevé», en déficit de nombreux attributs de la métropolisation. - Des axes de communication de niveau national limités à l'aire métropolitaine. - Une faible participation de la région à la création de la valeur ajoutée au niveau national. - De faibles relations fonctionnelles avec les régions voisines. - Menaces sur des ressources naturelles (eaux et forêts). - Structure traditionnelle de l'économie - Une configuration urbaine macrocéphale. - Un monde rural en cours de paupérisation et de dépeuplement. - Un territoire fortement compartimenté. - Une économie rurale fortement menacée. - La topographie et les conditions climatiques dans l'Unité Territoire Agricole (UTA) du Moyen Atlas et dans celle de la Moulouya. - Faibles niveaux des indicateurs du développement humain - Taux élevé d'analphabétisme - Pauvreté en recul, mais taux de vulnérabilité encore élevés.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Diversités des milieux agro écologiques (Le Pré-rif, Saiss, Moyen Atlas, Plateaux de la Moulouya) - Ressources naturelles : ● <ul style="list-style-type: none"> ○ Château du Maroc ○ Pluviométrie (600mm/an en zone de montagne) ○ Oued Sebou, Moulaya – Mikes-Guigou, etc... ○ Nappes souterraines Fès-Meknès ○ Sources naturelles et sources thermales <ul style="list-style-type: none"> ● Nappes alfatières ● Forêts et parcours et SIBEs ● Gisements utiles - Peuplement : de plus en plus groupé - Potentiel humain en milieu rural <ul style="list-style-type: none"> ● Population rurale en 2014 : 1 672 672 ● Population active rurale en 2014 : 532 284 - Associations et coopératives importantes dont plusieurs ne concernant que les femmes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit en équipements et surtout en services de base (insuffisance dans la prestation de service et dans la qualité du service social : éducation et santé). - Pression démographique dans certaines zones et dépeuplement dans d'autres - Faible présence et diversification des activités non agricoles - Multiplicité des statuts fonciers et contraintes liées aux procédures de l'immatriculation foncière (achat-vente-hypothèque) - Morcellement important des exploitations agricoles 6, 5 parcelles en moyenne par exploitation) - Zones sensibles et surexploitation des ressources en eau, en sol et de la forêt - Déséquilibre population/ressources/territoire <ul style="list-style-type: none"> ● Plaine du Saiss : forte densité de population et surexploitation des ressources ● Pré-rif : équilibre population-territoire mais ressources limitées ● Moyen Atlas : territoire sous peuplé avec des ressources stratégiques à préserver ● Plateaux de la Moulouya : territoire sous peuplé avec des ressources très limitées
OPPORTUNITES	MENACES

<ul style="list-style-type: none"> - Des régions voisines qui développent des stratégies ambitieuses ; - Point de passage de la future ligne de chemin de fer à grande vitesse. - Le développement de nouvelles infrastructures portuaires sur la façade méditerranéenne proche de la région. - Des outils de planification transrégionaux qui couvrent les espaces d'intérêt national. - Des programmes nationaux de rattrapage efficaces pour équiper le territoire rural. - Perspectives de régionalisation et de décentralisation prometteuses. - Des outils de planification stratégique aux échelles suprarégionales. - Des mécanismes de maîtrise foncière - Institutions stratégies et politiques favorables au monde rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Avancée de la désertification. - Accidents écologiques majeurs pouvant toucher la forêt ou la nappe alfatière - Ralentissement des efforts de l'Etat en termes de rattrapage. - Absence historique de plateforme de communication et de coopération entre les deux pôles Fès et Meknès pouvant servir d'amorce à la construction d'un ensemble métropolitain. - Irrégularité des pluies, sécheresse, grêle - Changement climatique - Faible compétitivité du secteur agricole dans le cadre des Accords du libre échange - Surexploitation des ressources en eau (Saiss), des parcours et forêts (moyen atlas) - Réduction drastique de la dotation en eau par habitant sous l'effet des besoins croissants de l'urbanisation - Erosion hydrique, inondation et dégâts des crues des oueds violents - Réduction sensible des terres fertiles périurbaines
<p>FORCES</p>	<p>FAIBLESSES</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Développement humain consolidé avec l'INDH, Agence de Développement Social, etc. - Equipements des territoires ruraux : Eaux (PAGER), Electricité (PERG) ; Routes (PNRR) - Stratégies sectorielles (Plan Maroc Vert, Plan National de l'Eau, Plan Régional de Développement de l'Artisanat, Vision tourisme 2020... - Apport des Ressortissants nationaux à l'étranger - Institutions financières et bancaires ouvertes au soutien du développement rural (PNUD, JICA, FIDA...) - Libéralisation des échanges commerciaux des produits agricoles 	

6.1.2. Le Plan Agricole Régional (PAR)

Le Plan Maroc Vert est perçu comme l'instrument adéquat pour garantir au secteur agricole une place prépondérante dans l'action de développement économique et social du monde rural. Pour ce faire, il a été construit sur la base de deux axes stratégiques fondamentaux, désignés par "Pilier I" et "Pilier II":

- le 1er pilier (Pilier I) est consacré à l'accélération du développement d'une agriculture moderne, compétitive, à haute valeur ajoutée et adaptée aux règles du marché ;
- le 2ème pilier (Pilier II) est réservé à l'amélioration des revenus agricoles par le renforcement des capacités et l'assistance des acteurs fragiles et par la lutte contre la pauvreté rurale.

La modernisation du secteur est, à cet égard, envisagée à travers la mise à niveau des techniques de production, l'élargissement de l'accès au financement et le renforcement de la présence sur le marché. Ainsi, l'agrégation, modèle novateur d'organisation des agriculteurs autour d'acteurs privés ou d'organisations professionnelles à forte capacité managériale, est introduite pour régir des formes de partenariat entre l'amont productif et l'aval commercial et industriel. Elle a pour objet de supplanter les contraintes liées à l'émiettement des exploitations agricoles, tout en facilitant aux exploitations agrégées le recours aux techniques modernes de production, la mobilisation des investissements, l'éligibilité au financement et l'ouverture sur les marchés intérieurs et extérieurs.

La mise en œuvre du Plan Maroc vert est envisagée à travers l'élaboration de Plans agricoles régionaux, validés avec les principaux acteurs, Chambres d'agriculture et Conseils communaux notamment. Il en a été ainsi des plans relatifs aux trois anciennes régions (Fès-Boulmane, Meknès-Tafilalet et Taza-Al Hoceima-Taounat), à partir desquels nous recomposons le Plan régional de Fès-Meknès.

Ce plan, dans sa consolidation et au même titre des autres plans régionaux, prend en considération :

- le diagnostic des atouts et contraintes de la région ;
- les objectifs globaux du Plan Maroc Vert ;
- les perspectives, de développement rural, envisagées pour cette région nouvellement délimitée ;
- Le découpage de l'espace agricole de la région en Unités Territoriales Agricoles (U. T. A) délimitées suivant des critères pédoclimatiques et agricoles similaires.

Contraintes principales au développement des filières dans la région

Les principales contraintes entravant le développement des filières de production dans la région sont d'ordre technique et environnemental, ou concernent des aspects liés au marché. De surcroit, ces contraintes varient d'une filière à une autre et d'une unité territoriale agricole à une autre.

Les Contraintes de nature technique

Les principales contraintes techniques relevées au niveau des principales filières de production dans la région sont les suivantes :

- Faible recours à l'utilisation des intrants, particulièrement les semences sélectionnées pour les céréales d'automne en zone pluviale (disponibilité, coût, risques climatiques...);
- Faible taux de recours à la fertilisation et aux analyses de sols malgré l'incitation de l'Etat (octroi de subventions de 50%) ;
- Faible niveau de mécanisation et vétusté du parc matériel et recours le plus souvent aux outils ne permettant qu'un travail superficiel ;
- Faible valorisation des productions végétales et animales et faible utilisation de l'infrastructure de stockage et de conditionnement pour les céréales, fruits et légumes et indigence notoire de l'équipement frigorifique et de transformation face au volume produit des fruits et légumes ;
- Surexploitation des parcours et de l'espace forestier ;
- Faible valorisation du m3 d'eau ;
- Développement des maladies et des mauvaises herbes sur les blés et l'orobanche pour les légumineuses alimentaires ;
- Prédominance du système gravitaire dans l'irrigation ;
- Faible recours à l'insémination artificielle ;
- Lent développement dans l'amélioration génétique des troupeaux ;
- Faiblesse de la sole fourragère, ce qui contribue à une alimentation déséquilibrée et par conséquent les productivités réalisées sont d'un niveau moyen à faible.

Contraintes de type socio-économique

Les contraintes majeures liées au marché des productions agricoles dans la région sont les suivantes :

- La micropropriété et le morcellement (5 parcelles par exploitation) contrecarrent l'instauration d'un système productif performant. Ce phénomène s'aggrave par le système d'héritage et l'attachement « économique » et culturel à la terre (ayants droit nombreux) ;
- Les statuts fonciers traditionnels s'opposent ouvertement à tout effort d'investissement en équipements productifs et en technologie. Bien que le Melk domine les terres de cultures, une part importante de ces dernières n'est pas immatriculée.
- Accaparement des circuits de collecte des productions par toute une série d'intermédiaires, ce qui comprime les maigres marges des producteurs notamment pour les céréales, le maraîchage, les plantations, la viande rouge, le lait (colportage).
- Persistance du caractère aléatoire des prix à la production avec des fluctuations désastreuses pour les filières non structurées notamment le maraîchage, les plantations, les viandes rouges, les céréales...
- Faible présence de l'agro-industrie pour la valorisation de certaines productions autres que le lait ;
- Faiblesse des capacités financières des agriculteurs qui poussent au surendettement et rendent les sources de financement assez limitées ou contraignantes ;

- Les statuts collectifs et Guich ne favorisent ni l'investissement ni une mise en valeur performante par manque de motivation chez les agriculteurs qui exploitent ces terres.

Contraintes climatiques et environnementales

Les contraintes liées à l'environnement des productions agricoles dans la région s'avèrent multiples :

- Insuffisance et irrégularité des précipitations dans le temps et dans l'espace et faibles ressources en eaux souterraines (quantité et qualité) ;
- Tendance accentuée et irréversible à la surexploitation des ressources en eaux souterraines;
- Structure foncière des propriétés dominées par les faibles superficies qui limitent les capacités d'investissements des exploitations agricoles ;
- Faible recours aux apports du financement de la campagne agricole renforçant le potentiel existant particulièrement en zones pluviales ;
- Une assez vaste zone sud-est de la région proie au processus de désertification rampante.

Cependant l'exploitation non raisonnée des eaux dans la région demeure la règle. Malgré l'évidence de la non régularité des précipitations et la sécheresse devenue structurelle, le niveau piézométrique de la nappe enregistre des baisses atteignant 3m dans la nappe phréatique et jusqu'à 5 m dans la nappe profonde ; d'où le moins de ressources croissant en eaux de surface. Le régime d'écoulement des oueds étant étroitement lié à l'hydrologie des sources qui les alimentent, le tarissement des sources atteint des stades alarmants et des perspectives menaçantes pour les usages d'irrigation dans la région.

6.1.3. Les objectifs globaux du plan agricole régional

La déclinaison du Plan Maroc Vert (PMV) en Plan Agricole Régional (PAR) Fès-Meknès a pris en considération les objectifs globaux de ce Plan stratégique national. Plus particulièrement, il s'agit :

- des réalisations actuelles en matière de productions agricoles, de valeur ajoutée et d'emploi créés par l'activité agricole dans la Région,
- des gaps en termes de gain de productivité ;
- des possibilités de commercialisation de la production sur le marché local et à l'export,
- des conditions du milieu notamment les ressources en eau qui sont en régression continue, le climat et les sols
- des projets de développement en cours de réalisation.
- du savoir-faire des agriculteurs et éleveurs de la région.
- de l'offre en matière des terrains à usage agricole susceptibles d'être mis en valeur.

Ainsi, les filières de production végétales retenues dans le Plan Agricole Régional s'avèrent grandement diverses :

- Les céréales d'automne y compris les semences sélectionnées et les légumineuses alimentaires ;

- Les cultures maraîchères de saison, notamment la pomme de terre et l'oignon ; □ Le câprier ;
- Les plantes aromatiques et médicinales (Safran, lavande) ;
- L'olivier ;
- Les agrumes ;
- Les rosacées ;
- Le Figuier ;
- La vigne ;
- Les céréales ;
- Le tournesol.

A côté de ces principales filières, certains produits de terroir peuvent faire l'objet d'une promotion, notamment la valorisation des plantes aromatiques et médicinales à Taounate et la culture de cactus à Taza. Pour la production animale, les filières retenues sont aussi variées :

- Le lait ;
- Les viandes rouges ;
- Les viandes avicoles ;
- Les produits de terroirs, notamment le miel ;
- Le Fromage de chèvre...

Les objectifs affichés du Plan Agricole Régional portent sur l'augmentation des niveaux de production des différentes filières retenues, l'amélioration des conditions de commercialisation de la valorisation des productions, le renforcement des niveaux de valorisation de l'eau d'irrigation, la création de l'emploi et l'amélioration des revenus des agriculteurs. Pour réaliser ces objectifs, au terme du Plan Agricole Régional de Fès-Meknès, plus de 300 projets potentiels ont été identifiés et évalués dont plus de 200 projets potentiels "Pilier I" et quelques 120 projets potentiels "en pilier II" et une vingtaine de projets transverses. Ainsi, les grandes ambitions spécifiques de la région, selon les deux piliers se présentent comme suit :

- Pilier I : Développement des spéculations à haute valeur ajoutée dont notamment l'olivier, les agrumes, la vigne, le maraîchage, le câprier, la production laitière et les viandes rouges et blanches.
- Pilier II : Réalisation de projets d'agriculture solidaire dont, en particulier, la reconversion des céréales en olivier, amandier, figuier, maraîchage, apiculture ainsi que l'identification et la valorisation des produits de terroirs, particulièrement le cactus, le lait de caprins, les plantes aromatiques et médicinales (PAM)...

Le scénario envisagé dans la restructuration du plan agricole régionale repose :

- En matière de production végétale sur :
 - ✓ La réduction des surfaces céréalières et de la jachère des zones à faible productivité et leur reconvention en olivier, câprier, fourrages, cultures maraîchères et rosacées.
 - ✓ L'incitation à l'utilisation adéquate des facteurs de production.
- En matière de production animale sur :
 - ✓ L'amélioration génétique des troupeaux, des conditions d'hygiène et amélioration de la nutrition animale

- ✓ La création d'atelier d'engraissements bovins et ovins afin d'éviter les ventes précoces des veaux et agneaux.
- ✓ L'augmentation des nombres d'unités de production de la viande avicole et création d'unités de proximité.

Pour répondre aux objectifs précités, de grands projets ont été identifiés pour servir d'ossature principale au développement régional des activités agricoles. Ils ont été planifiés pour être mis en œuvre à partir de 2009 et ultérieure, dans une vision qui a pour horizon l'année 2020 :

- Projet moyen Sebou Inaouen aval, situé sur les rives de l'oued Sebou ;
- Projet de développement rural du moyen atlas oriental ;
- Projet mise en valeur bour dans la commune rurale de Tissef ;
- Projet mise en valeur bour dans les communes de Missouri et Ouizaght ;
- Composante hydro-agricole à Sefrou et Boulemane du programme Millenium Challenge Account Maroc (MCA) ;
- Développement de l'irrigation dans la plaine de Saïs à travers le projet de transfert d'eau (à partir du Haut Sebou ou à partir du barrage Al Wahda) ;
- Réhabilitation des périmètres d'irrigation collectifs de Guigou (3. 000 Ha) et de Tendit (1. 900 Ha) ;
- Aménagement hydro-agricole du périmètre Zloul (2. 000 Ha) à l'aval du barrage projeté Azghar.
- Aménagement hydro-agricole des périmètres Ouled Abdelkrim (400 ha), Ouled Mellouk (700 ha), El Orjane (1000 ha), Tassa (400 ha), Azzaba (800 ha) et Louata (1000 ha) dans le cadre du programme MCA ;
- Travaux d'épierrage au niveau de plusieurs communes ;
- Projet d'aménagement et de conservation de l'espace forestier dans la Province d'Ifrane ; -
Projet d'extension de la superficie d'oliviers et valorisation de la production ; -
Projet USAID avec les composantes suivantes :
 - ✓ appui aux oléiculteurs
 - ✓ production du câprier
 - ✓ appui aux pépiniéristes pour la production de plants certifiés - Projet d'appui pour l'amélioration de la qualité du blé tendre - Projet de lutte contre la grêle.
- Projet Développement rural intégré et gestion des ressources naturelles dans 8 communes des Province de Taza et Taounate, financé par l'Union européenne dans le cadre du MEDA

Impacts prévisionnels du Plan Agricole Régional

L'impact attendu à l'issue de l'exécution de ce Plan serait une amélioration au niveau de la production globale, donnant lieu à une progression de la valeur de la production végétale de l'ordre de 286% et à un accroissement de la production animale estimé à 215%. Cela revient à dire que la mise en œuvre devrait permettre, à terme, de multiplier par 2,8 la valeur ajoutée actuelle créée par les systèmes de production végétale et par 3,5 celle en provenance des productions animale.

Au niveau de l'emploi, il est prévu, qu'à terme, l'activité agricole dans la Région devrait contribuer à créer 315 000 équivalent emplois stables en milieu rural, soit 90% de plus par rapport à la

situation actuelle. La répartition prévue pour les emplois à créer serait que 58% des emplois supplémentaires reviendrait aux projets relatifs aux systèmes de production végétale, pendant que 42% seraient l'apanage des activités relatives à la production animale

Par ailleurs, l'amélioration des niveaux de productivité des cultures irriguées et la reconversion des systèmes d'irrigation pratiqués actuellement en système d'irrigation localisée permettront, à terme, d'améliorer significativement les niveaux de valorisation de l'eau d'irrigation. C'est ainsi que la reconversion des superficies actuelles des rosacées et des cultures Maraîchères sous irrigation gravitaire en localisée permettra une valorisation de l'eau d'irrigation. De même que l'introduction de cultures de haute valeur ajoutée (extension des rosacées, safran, Agrumes, olivier, semences des céréales, lavande et maïs fourrager) entraînera une meilleure valorisation de l'eau d'irrigation.

Il est également attendu que l'année terminale du Plan connaîtrait des productions additionnelles destinées à l'export de près de 85 400 T/an, dont la composition principale est faite de câpres (10.000T), olives (15.000T), Safran (30 kg), Miel (100T). L'utilisation des plants s'accroîtrait de plus de 10 millions d'unités annuellement, alors que le recours aux engrais augmenterait de plus de 200 000 T/an à l'horizon 2020.

D'autres progressions sont espérées et se rapportent à l'utilisation des pesticides (50 312 T/an), à la mécanisation dont le parc s'agrandirait de quelques 200 unités/an, à l'utilisation des aliments composés de bétail (50 000 T/an) et de volailles (1 000 T/an). Enfin, dans l'intervalle 2009-2020, le nombre de génisses importées atteindrait 15 000 têtes et le secteur de la transformation verrait la création de 73 nouvelles unités agroindustrielles.

7. La mise à niveau du milieu rural

7.1. La stratégie de développement rural de 1999

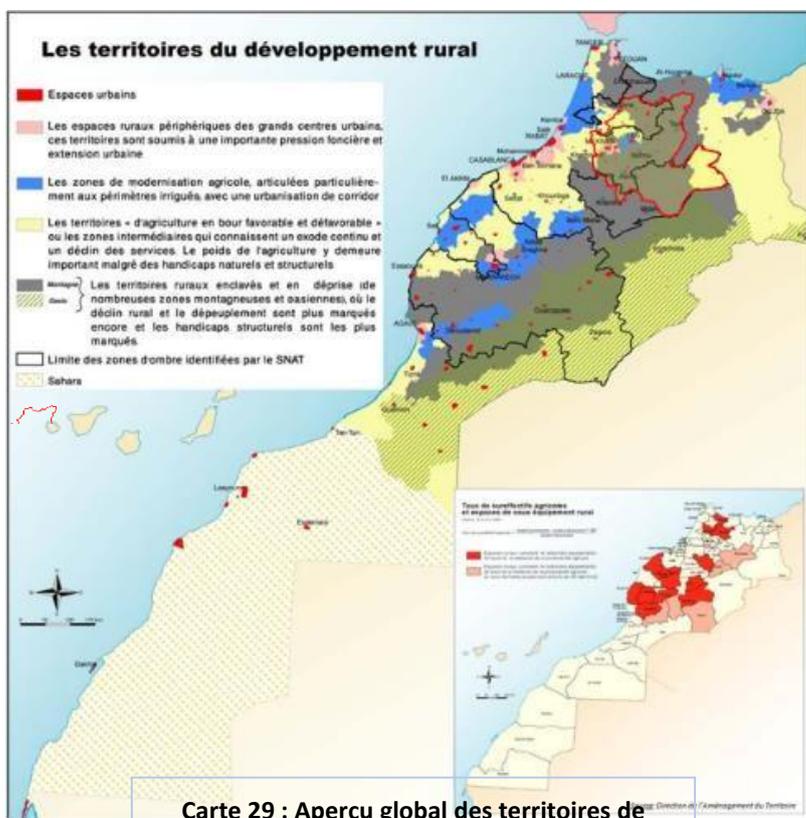
La politique de développement rural pour l'horizon 2020 inspirée du diagnostic résumé ci-haut et riche des expériences, jusqu'à lors, menées dans le domaine du développement agricole et rural, fut mise en place adossée aux projets de Développement rural intégré (DRI). Ce paysage conceptuel est enrichi, en 2005, par l'Initiative nationale de développement humain (INDH) qui a permis de soutenir les politiques de développement agricole et rural par un cadre global de développement de la région fondé sur une démarche novatrice et adressé aux zones marquées par un retard économique et social saillant. Le secteur agricole, priorité dans les choix de développement, a permis la modernisation de l'activité dans les zones aux aptitudes et ressources favorables, pour une augmentation de la production agricole et la satisfaction grandissante des besoins de la population en produits alimentaires et pour l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Cette stratégie pour le développement intégré du monde rural avait pour vocation de permettre le développement d'une agriculture durable, dont l'objectif ultime attendu est l'amélioration des conditions de vie des ruraux et l'augmentation de leurs revenus. Elle se devait de permettre le soulagement de la pression sur les ressources naturelles et d'assurer en conséquence un développement durable du milieu rural. Dans ce cadre, plusieurs projets, sont programmés et se distinguent selon leur nature et leur composition tels que :

- Le projet de développement rural intégré (DRI) centré sur la PMH ;
- Le projet de DRI centré sur la mise en valeur pluviale ;

- Le projet de DRI des zones forestières et péri-forestières ;
- Le programme de DRI et de gestion des ressources naturelles ;
- Le projet de développement des zones montagneuses

La déclinaison de cette politique s'est traduite par un aménagement rural dans les campagnes, basé sur la mise en valeur des périmètres irrigués et par la valorisation des ressources en eau de la région. Ces efforts ont engendré une diversification des productions agricoles, une sécurisation des productions, une intensification des cultures et le développement d'activités en amont et en aval. D'autres projets ont ciblé la mise en valeur des terres en bour, en zone de montagne et en zone steppique, tels que les projets de développement intégré et de mise en valeur en bour, les projets en zone de montagne, etc.



Parmi les axes d'intervention de la stratégie figurent, également, la consolidation du Fonds de Développement Rural (FDR), la collaboration avec les ONG, la coopération internationale, la poursuite de l'effort d'aménagement et d'équipement de l'espace agricole et rural.

Cependant, les différentes interventions du secteur agricole n'ont pas été suffisantes et conséquentes pour réaliser le développement du milieu rural escompté : c'est ainsi que la stratégie du développement rural s'est basée sur de nouveaux concepts fondateurs parmi lesquels « l'intégration des interventions sur le monde rural et l'approche globale de développement rural et la territorialisation des interventions modulées selon les potentialités locales ». Il s'agit là de concepts novateurs mais dont l'opérationnalisation n'est pas chose facile. Selon la stratégie, « le développement rural ne doit pas être considéré comme un programme de développement émanant de l'Etat et exprimé en termes nouveaux. Il doit être un phénomène de société, un phénomène suffisamment assimilé par les populations ou communautés concernées pour se fonder sur les initiatives des acteurs ainsi que sur la mise en cohérence des multiples projets qu'ils formuleront volontairement. Une nouvelle approche du développement rural devrait être élaborée, avec pour principal soubassement de rompre avec l'approche adoptée jusqu'ici, en faisant une plus large place aux activités non agricoles dans la conduite du développement rural.

7.2. La nouvelle Stratégie nationale de développement rural (SNDR)

Les fondements de la nouvelle Stratégie nationale de développement rural (SNDR), élaborée en 2009, sont constitués des différentes composantes du développement territorial associant les aspects sociaux, économiques et environnementaux. La vision a construit son cadre référentiel en s'inspirant des discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et de ses Orientations et Directives prodiguées à tous les intervenants dans le domaine du développement rural. La SNDR s'est appuyée sur les chantiers que le gouvernement s'est engagé à réaliser dans le cadre de sa déclaration de politique générale. De même, elle s'est ouverte sur les différentes politiques et stratégies qui s'intéressent au monde rural, tels que le Schéma national de l'aménagement du territoire, la stratégie 2020 de développement rural, la stratégie nationale de développement territorial, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, le Plan Maroc Vert...

7.2.1. Objectifs constitutifs de la SNDR

L'approche de la SNDR se propose de prendre en compte le développement territorial dans sa double dimension, à la fois urbaine et rurale, dans une interdépendance qui ambitionne de réaliser un développement durable qui exhorte la solidarité des générations et des territoires. Cette démarche territoriale fait reposer la politique d'aménagement du territoire sur la promotion de la compétitivité économique et l'attractivité des territoires, tout en veillant à la cohésion territoriale et sociale. Elle appelle, pour cela, à une répartition harmonieuse de la population et des activités, dans la perspective d'une utilisation optimale durable de l'ensemble du territoire national.

Les déterminants sont alors recherchés parmi ceux qui ajustent les objectifs de développement humain au rôle et à la place du secteur agricole dans l'économie et dans les territoires ruraux. La réponse aux besoins en revenus et emplois est faite en conformité avec les orientations environnementales (biodiversité, qualité des eaux, changement climatique et énergies renouvelables) et dans une consolidation des différents programmes de desserte sociale et territoriale menés dans les zones rurales (INDH, MCA, PAGER, DRI-MVB, PDRMO, PNRR, etc.).

Les principes qui doivent présider au développement rural ont été définis à cet égard comme suit:

- ◆ La participation des acteurs locaux ;
- ◆ La territorialisation et l'intégration des actions de l'État ; ◆ La contractualisation entre les différents partenaires.

Tableau n° 135 : Finalités et objectifs stratégiques de la SNDR

Finalités	Objectifs stratégiques
► Finalité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire la dispersion de l'habitat rural ; ◆ Renforcer l'encadrement territorial du monde rural

<p>► Finalité sociétale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain ◆ Réduire des disparités villes-campagnes en matière de services à la population
<p>► Finalité économique</p> <p>Une économie rurale compétitive, génératrice d'emplois et valorisant les potentialités dans différents secteurs d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renforcer l'économie rurale en diversifiant les activités et les compétences locales ; ◆ Améliorer l'attractivité et la compétitivité des zones rurales et valoriser leurs potentialités territoriales.
<p>► Finalité environnementale</p> <p>Une gestion durable des ressources naturelles, respectueuse des particularités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Préserver l'environnement des territoires ruraux ; ◆ Valoriser les ressources territoriales.
<p>► Finalité institutionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel propre à favoriser durablement le processus de développement rural.

Source : Stratégie Nationale du Développement Rural - Vision, Bilan et Perspectives (DAT) 2011.

7.2.2. Les axes stratégiques et étapes de mise en œuvre

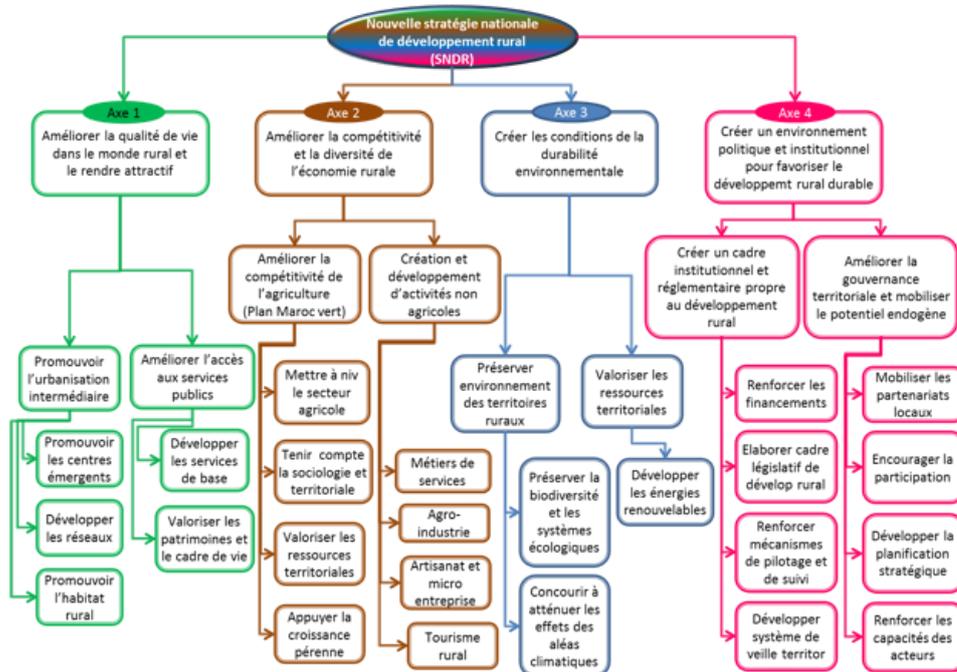
Les objectifs stratégiques ont été formulés selon quatre axes (voir arbre à objectifs ci-après) :

- ◆ Améliorer l'attractivité du milieu rural et la qualité de vie de la population (amélioration des conditions de vie et appui à l'urbanisation intermédiaire) ;
- ◆ Promouvoir la compétitivité de l'économie rurale (diversification des activités non agricoles génératrices de richesses et d'emploi) ;
- ◆ Assurer les conditions de durabilité environnementale (préservation de l'environnement des territoires ruraux, gestion et valorisation du patrimoine naturel et culturel) ;
- ◆ Mettre en place un cadre institutionnel et juridique permettant la pérennisation d'un développement rural durable.

Pour ce faire, la SNDR mise sur des instruments de planification stratégique participative adaptés à chacun des différents échelons territoriaux notamment :

- ◆ Le Plan communal de Développement (PCD) pour les communes ;
- ◆ Le Projet de Territoire Intégré (PTI) pour les intercommunalités ;
- ◆ Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour les régions.

Schéma 1 : Les axes de la nouvelle stratégie nationale de développement rural (SNDR) arbre à objectifs



Les projets de développement sélectionnés et mis en œuvre à l'échelle du Maroc, se rapportent à 45 provinces et 13 régions. Ils sont répartis en quatre types de projets :

Tableau n° : 136
 Typologie des projets de la SNDR

	Objectifs	Projet
► Les projets de territoire	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des ressources territoriales Réhabilitation des zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Projets structurants Activités génératrices de revenus Amélioration de la qualité des infrastructures et services
► Les projets issus des plans de développement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des plans de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Projets créant des emplois Amélioration de la qualité des infrastructures
► Les projets émanant du programme Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et qualification des zones concernées 	<ul style="list-style-type: none"> Désenclavement, Amélioration de la qualité des infrastructures et services de base.

<p>► Les projets d'appui à l'approche territoriale</p>	<p>◆ Mise en œuvre des projets de développement qui s'étendent sur des échelles territoriales ou interrégionales comme les parcs naturels</p>	
--	---	--

8. Le développement rural en zones de montagnes

Depuis 2008, le Maroc a conforté le secteur de l'agriculture comme l'une des priorités constitutives de la dynamisation de la croissance économique. Des réformes structurelles et organisationnelles ont alors été engagées de façon à renforcer la part du secteur primaire dans le PIB, lutter contre la pauvreté, favoriser la création d'emplois et accroître la valeur des exportations. A cet effet, il a été procédé à :

- ◆ la création au niveau du Chef du gouvernement d'une commission interministérielle chargée du développement rural en général et des zones de montagne en particulier,
- ◆ la préparation d'une stratégie nationale de développement des zones de montagne et,
- ◆ la restructuration du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) avec la création de nouvelles directions centrales (dont la Direction du développement de l'espace rural et des zones de montagne) et de nouvelles directions Régionales de l'Agriculture.

8.1. Etat des lieux général des zones de montagnes

Le taux de pauvreté relative au niveau national a connu, selon les données disponibles, du HautCommissariat au Plan, une baisse significative, passant de 16,5% en 1994 à 14,2% en 2004 pour atteindre 8,9% en 2007. Les taux de pauvreté en milieu rural qui étaient estimés à 25 % en 2004 auraient enregistré également une forte baisse pour arriver à 14,5% en 2007 mais restent fermement supérieurs de 4 à 5 fois plus élevés que ceux des populations urbaines. Dans ce cadre, on retrouve, parmi les territoires les plus pauvres, une dominance des contrées situées dans des zones de montagne. Certaines, d'entre celles-ci, sont affublées de taux de pauvreté qui dépassent 1,5 fois la moyenne nationale rurale. Ce, en dépit du fait que l'Indice de Développement Humain (IDH) du Maroc a augmenté, passant de 0. 37 en 1980 à 0. 63 en 2014.

On estime, qu'en milieu rural, près de 75% des ménages pauvres tirent leurs revenus de l'agriculture et que l'incidence de la pauvreté rurale connaît de grandes disparités entre régions. Cet aspect est plus marqué en zones de montagne avec une population vivant, pour l'essentiel, de l'agriculture, de l'élevage et des produits des forêts. La pression démographique et du cheptel accélère une dégradation des écosystèmes forestiers, de plus en plus inquiétante malgré les mesures de conservation mises en place par l'Etat.

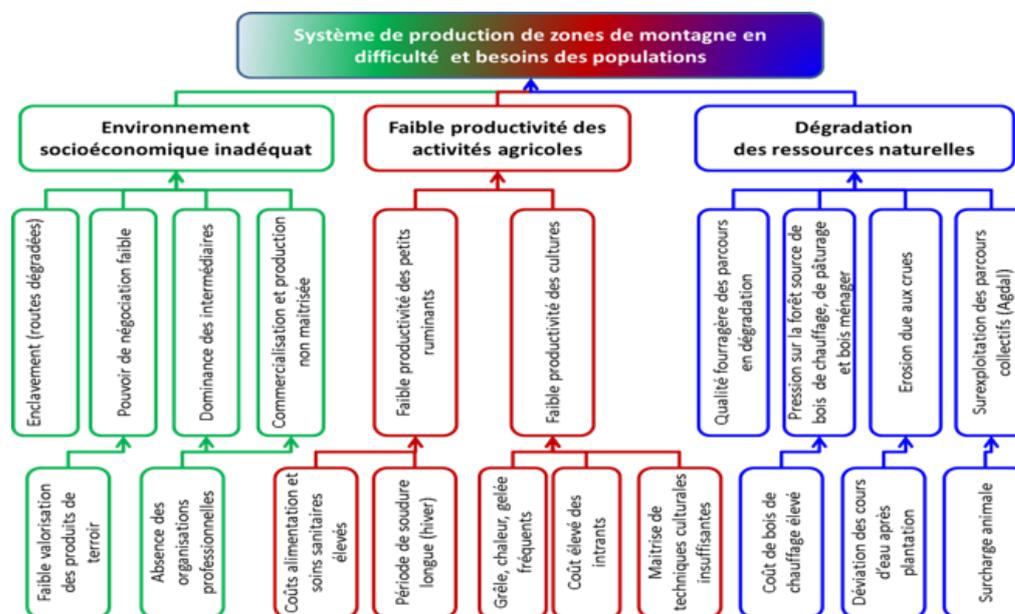
Les principaux problèmes qui affectent le développement des zones de montagne restent liés à :

- ◆ un taux d'analphabétisme élevé ;
- ◆ un taux d'accès aux infrastructures de base réduit, voire nul par endroits ;
- ◆ un système de cultures extensif basé sur une agriculture vivrière peu ou pas valorisée ;
- ◆ une dégradation des ressources naturelles liée à des phénomènes importants d'érosion et de déforestation ;

- ♦ une insuffisance dans l'aménagement des ressources hydriques et la gestion de l'économie de l'eau.

L'élevage est considéré comme le secteur qui offre des atouts saillants, lui permettant de créer des opportunités d'emploi et d'occuper le premier rang en termes de chiffre d'affaires agricole et ce, en dépit des multiples aléas liés au changement climatique, à la flambée des prix de l'aliment de bétail et aux difficultés d'introduction de nouvelles technologies. Il représente un secteur clé de l'agriculture et génère un chiffre d'affaires de plus de 44% du chiffre d'affaires agricole global. Le potentiel de production du bétail, l'alimentation, le suivi médical, le savoir-faire de l'éleveur et la diversité des ressources génétiques avec des races adaptées aux conditions de l'environnement, constituent un atout majeur pour le secteur. L'accompagnement, de son développement, réside dans l'attention particulière qu'accorde le gouvernement aux petits et moyens éleveurs, à travers l'encouragement à la création de coopératives, considérées comme un mécanisme efficace pour le développement de la production animale, particulièrement dans sa partie laitière.

Schéma 2 : Arbre à problèmes des zones de montagnes



Le Plan Maroc Vert (PMV) accorde des incitations financières aux grands projets générateurs de forte valeur ajoutée et aux petits et moyens agriculteurs pouvant atteindre 80% des investissements. De même qu'un soutien est prodigué aux associations d'éleveurs qui s'impliquent dans l'encadrement de proximité des petits éleveurs, par des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation, pour l'adoption de nouvelles pratiques d'élevage. A noter qu'au sein de la région, l'élevage bovin est concentré autour du pôle de Meknès, alors que le pôle de Fès, avec Taza, Taounate et Missour, est davantage orienté vers l'élevage ovin et caprin.

Les zones de montagne ont, spécialement, souffert, durant les dernières années, des effets du changement climatique. Des sécheresses, crues, inondations, érosion, grêle et autres phénomènes climatiques ont occasionné de nombreux dégâts au niveau des cultures et ont, souvent, affecté le

capital productif des petits agriculteurs et petits éleveurs. Le Maroc est faible émetteur de gaz à effet de serre, mais subit, de plein fouet, les méfaits des déséquilibres environnementaux et des changements climatiques.

8.2. Perspectives de développement de l'espace rural et des zones de montagne

Une nouvelle stratégie de développement de l'espace rural et des zones de montagne, en cours d'élaboration, est prévue pour être déclinée sur les 12 nouvelles régions du Royaume à travers des plans. Les programmes afférents, qui adopteraient pour orientations la lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural, devraient être initiés à partir de 2016 et auraient pour horizon l'année 2025. Ces plans ont pour objectif la mise à niveau des zones rurales et de montagne via, en plus des actions de développement des infrastructures socio-économiques de base, des projets intégrés dans les secteurs productifs (agriculture, tourisme, artisanat, mines, pêche...) ainsi que l'amélioration de l'attractivité des territoires. Ils accorderont, en outre, une place importante à la dimension environnementale. Plusieurs mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles et de préservation de la biodiversité notamment dans les zones de montagne seront programmées. Ledit programme tend à repenser le développement territorial et social en vue d'atténuer les écarts socioéconomiques entre les couches sociales et entre les territoires. Il s'agit de repenser, à travers des actions intégrées et transversales, les infrastructures et équipements sociaux de base (routes et pistes rurales, adduction d'eau potable, électrification, santé, éducation) et les activités d'accompagnement socioculturelle (activité génératrice de revenus et d'emplois, lutte contre la précarité et animation socioculturelle et sportive). Le montage financier de l'approche repose sur la redynamisation du Fonds pour le développement rural et les zones de montagne.

Le potentiel que recèle la région a permis de mettre en œuvre des programmes de développement intégré en milieu rural et zones de montagnes dont les trois plus importants sont présentés en annexes. Ces projets ont une portée à facettes multiples en tant que projets de valorisation territoriale mais également en tant que projets pilotes pouvant être dupliqués partiellement ou totalement en fonction des spécificités locales à faire valoir. Lesdits projets, au nombre de trois, sont les suivants :

- ◆ Projet de développement rural dans le Moyen Atlas oriental (PDRMO) (Annexe 1)
- ◆ Projet de développement de filières agricoles dans les zones montagneuses de Taza (Annexes)
- ◆ Programme de développement rural des zones de montagne de Sefrou (Annexe 3)

CONCLUSION

La politique de lutte contre la pauvreté est présentée, en ce début du troisième millénaire, comme le défi le plus impérieux, notamment par les institutions financières mondiales dont la Banque Mondiale. L'un des premiers jalons pour baliser cet engagement au Maroc a été la mise en œuvre, en 1999, de l'élaboration de la Stratégie 2020 de développement rural, qui préconise une approche participative et intégrée. Vision revue et corrigée, dès 2009, par la nouvelle Stratégie nationale de

développement rural (SNDR) dont la spécificité est de chercher à "intégrer", au sens de tenir compte des différentes dimensions du développement territorial, s'agissant des aspects sociaux, économiques et environnementaux. L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) est le jalon complémentaire implanté, à partir de 2005, pour confirmer cette volonté de veiller à la promotion du développement durable. Par ailleurs, des programmes de consolidation de l'infrastructure d'appui et des équipements socioéconomiques ont été mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des populations et élargir leur accès aux services.

A cet égard, Les zones de montagne demeurent singulièrement défavorisées, du fait de l'enclavement aigu, du sous-équipement en infrastructures, des taux d'analphabétisme anormalement élevés, de la faible diversification économique et de la dégradation accélérée des écosystèmes ; autant d'éléments qui favorisent l'exode rural. C'est ainsi que l'aménagement et le développement de l'espace du PréRif, par exemple, demande la valorisation de ses potentialités et la réduction des handicaps pour enclencher son arrimage aux espaces avoisinants. Une attention particulière est à porter à la construction de plus de cohérence dans l'organisation du territoire, avec un regroupement de la population rurale dispersée, la consolidation des villages et la promotion de centres émergents. L'espace projet du Moyen Atlas, réserve stratégique en ressources d'eau, quant à lui, connaît un enclavement contraignant et des bases de développement limitées. La préoccupation devrait-être orientée vers la préservation des ressources stratégiques (eau, forêt, biodiversité, paysages ...), en palliant la marginalisation économique et sociale des populations

En guise de bilan des actions de développement entreprises, des avancées notables sont à relever mais persistent dans une coexistence avec des insuffisances manifestes sur le plan institutionnel, au niveau des mécanismes de financement et surtout, concernant les pratiques d'exécution des programmes et projets de développement. Les efforts à déployer en matière de rattrapage des paramètres sociaux et d'équipement, en milieu rural, restent importants et demandent une plus grande activation des dynamiques de développement local, pour plus d'efficacité. Un intérêt particulier doit être porté au renforcement des capacités des acteurs locaux (communes, promoteurs privés, société civile...) et au décloisonnement des politiques et programmes sectoriels, pour une plus grande mutualisation des synergies et une grande coordination entre les différentes institutions.

La nouvelle réorganisation territoriale est une opportunité pour affirmer la Région comme acteur de la décentralisation et du développement local. Elle est désormais la clé de l'aménagement du territoire et du développement économique et constitue une plateforme de la planification spatiale pour optimiser la déclinaison des grandes politiques publiques sur le territoire. A ce titre, le Schéma régional de l'aménagement du territoire et autres documents d'urbanisme doivent constituer un référentiel incontournable pour la programmation structurante, dans un partenariat avec l'Etat et les collectivités concernées

La région est amenée à améliorer l'attractivité de son espace territorial et à renforcer sa compétitivité économique. Elle a, également, pour responsabilité de rationaliser la mobilisation et la mise en valeur des ressources naturelles, ainsi que l'adoption de mesures d'encouragement de l'implantation d'activités productives et créatrices de richesses et d'emplois.



H. DEVELOPPEMENT HUMAIN



Les ressources humaines de toute région constituent le principal pilier des bases préalables à la conduite du développement et en même temps la cible privilégiée des actions de développement et le premier candidat pour en tirer profit.

Ce chapitre dressera un état des lieux du développement humain dans la région de Fès-Meknès, en tant que résultat des actions de développement menées au niveau des différents secteurs socioéconomiques, et son évolution en relation avec les grandes tendances d'amélioration des conditions de vie de la population, engagées dans le Royaume a un nouveau rythme depuis le début du siècle en cours . Il abordera à travers des indicateurs pertinents, les phénomènes de la pauvreté et de la vulnérabilité dans la région de Fès Meknès ainsi que leurs évolutions.

Les évaluations présentées, pour ce volet de très grand intérêt pour le Maroc et ses régions, sont basées sur des données fiables émanant d'opérations nationales de grande envergure telles que l'enquête nationale sur les dépenses des ménages, réalisée tous les dix ans et reliée par une enquête sur les niveaux de vie de la population, et sur des démarches retenues par le HCP et les organismes spécialisés des Nations Unies.

1. Etat des lieux de la pauvreté et de la précarité sociale

La finalité de toute action de développement c'est l'épanouissement de la population et sa promotion économique et sociale en vue d'améliorer ses conditions de vie. A l'image d'une bonne partie de la population mondiale, une partie de la population marocaine vit en dessous du seuil de pauvreté. La détermination de celui-ci fait l'objet de démarches retenues par les organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies et des Services compétents du HCP au Maroc.

En effet, au cours des années 2000, le Royaume du Maroc a réalisé, à travers les services spécialisés du Haut-Commissariat au Plan (HCP), trois enquêtes sur la consommation et le niveau de vie des ménages qui fournissent, entre autres, des informations pertinentes sur l'état des lieux de la pauvreté et de la précarité sociale dans les différentes régions du pays. Il s'agit de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) de 2001, de l'Enquête Nationale des Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM) de 2007 et de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) de 2014. Ce type d'enquêtes auprès des ménages résidant au Maroc s'inscrit dans la continuité des opérations statistiques intégrées sur la consommation des ménages réalisées périodiquement depuis le début de l'Indépendance et relayées par des enquêtes spécifiques aux niveaux de vie de la population à partir de 1991. Les

données récoltées dans ce cadre constituent les bases d'approche des niveaux de vie de la population et de son développement.

1.1. Démarche et concepts d'appréciation du niveau de pauvreté monétaire

Au Maroc, les services du Haut- Commissariat au Plan (HCP) mesurent le seuil de la pauvreté monétaire conformément aux normes de la FAO-OMS (composante alimentaire) et la méthode d'estimation, par la Banque mondiale, de la composante non-alimentaire de ce seuil. Le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires garantissant l'ingestion calorique minimale requise par la norme recommandée par l'AFO et l'OMS. Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi en appliquant la Table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily allowance, FAO-OMS) à la structure de la population selon le sexe, l'âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l'allaitement.

L'état des lieux présenté dans ce travail n'est qu'une présentation du bilan diffusé à ce jour par le HCP ou communiqué lors de rencontres sur le thème de la pauvreté et la précarité de la population du Maroc et des nouvelles régions.

En 2014, le seuil de pauvreté monétaire s'établit, par personne et par an, à 4667 DH en milieu urbain et à 4312 DH en milieu rural. Il vaut, en moyenne 2,6 \$ US PPA par jour et par personne en milieu urbain et 2,4 \$ US PPA en milieu rural (1 \$ US PPA = 4,88 DH).

Autrement dit, en 2014 les seuils de pauvreté absolue sont de 4667 DH par personne et par an en milieu urbain et de 4312 par personne et par an en milieu rural. Ainsi, le seuil de pauvreté correspond à près de 12,8 DH par personne et par jour en milieu urbain et à près de 11,8 DH en milieu rural.

En se référant à cette approche, sont considérées pauvres toutes les personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures au seuil de pauvreté monétaire.

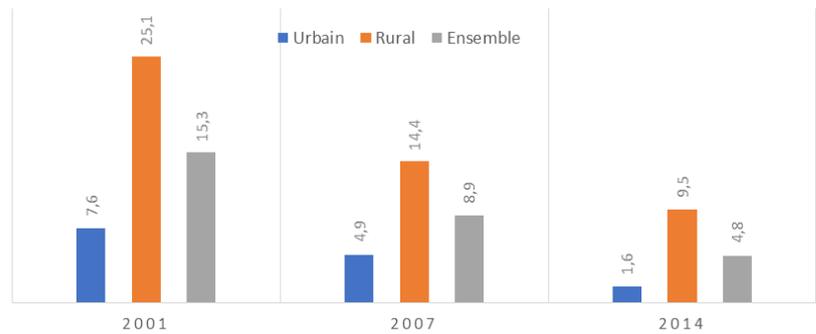
Un ménage est dit pauvre lorsqu'il réalise une dépense totale annuelle moyenne par personne strictement inférieure au seuil fixé de pauvreté. Ainsi, un ménage de taille moyenne de 5 membres serait considéré dans une situation de pauvreté s'il réalise une dépense mensuelle de moins de 1945 DH en milieu urbain ou de moins de 1797 DH en milieu rural.

1.2. Evolution de la pauvreté monétaire

Entre 2001 et 2014, la baisse la pauvreté monétaire est de taille, mais le phénomène persiste dans le monde rural.

En 2014, près de 1 605 000 personnes avaient un niveau de dépense annuelle inférieur au seuil de pauvreté, soit **Graph 46 : Evolution du taux de pauvreté (%)** un taux de pauvreté de 4,8% au niveau national. Près de **selon le milieu de résidence** 79,4% d'entre eux vivent en milieu rural - 1 275 000 *Source : ENCDM, HCP personnes -*, et l'incidence de la pauvreté est plus élevée

en milieu rural (9,5%) qu'en milieu urbain (1,6%). Entre 2001 et 2014, l'effectif de la population pauvre est passé de 4,461 millions en 2001 à 2,755 millions en 2007 et à 1,605 millions en 2014 ; enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 7,7% entre 2001 et 2007 et de 7,8% entre 2007 et 2014.



Entre 2001 et 2014, l'évolution de la pauvreté a été marquée par une tendance générale à la baisse tout en restant plus concentrée en milieu rural. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté est passée de 15,3% en 2001 à 8,9% en 2007 et à 4,8% en 2014. Par milieu de résidence, elle est respectivement passée de 7,6% à 4,9% et à 1,6% en milieu urbain et de 25,1% à 14,4% et à 9,5% en milieu rural.

Quoique la pauvreté ait été rapidement résorbée dans les deux milieux de résidence au cours des deux premières décennies du siècle en cours, force est de constater que le rythme de sa baisse est devenu plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural : le taux de la baisse annuelle moyenne de la pauvreté s'est consolidé dans les villes en passant de 7,1% entre 2001 et 2007 à 15,4% entre 2007 et 2014 versus un ralentissement dans la campagne en passant respectivement de 8,8% à 6,0%.

Graphe 47 : Evolution du taux de pauvreté entre 2001 et 2014 par région Source : ENCDM, HCP



Ce revirement dans le rythme de la baisse de la pauvreté entre les deux milieux sont corroborés par les changements observés dans le rythme de croissance des niveaux de vie par milieu de résidence : au moment où ce rythme a connu une hausse en milieu urbain en passant de 2,7% entre 2001 et 2007 à 3,5% entre 2007 et 2014, il a cependant affiché une décélération en milieu rural en passant respectivement de 4,7% à 2,8%.

Par conséquent, Fès Meknès est parmi les régions où le taux de pauvreté monétaire est bien supérieur à la moyenne nationale en 2014.

Sur le plan régional, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale dans les régions du DraaTafilalet (14,6%), Béni-Mellal-Khénifra (9,3%), Marrakech-Safi (5,4%), Oriental (5,3%), Fès-Meknès (5,2%) et Souss-Massa (5,1%). Ces régions regroupent 74% de l'ensemble de la population pauvre.

Les zones rurales les plus affectées par la pauvreté relèvent des régions de Draa-Tafilalet (20,6%), BéniMellal-Khénifra (14,7%), Fès-Meknès (10,5%), Oriental (9,9%). Ces zones rurales connaissent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale (9,5%) et représentent 44,3% de la population pauvre. La zone rurale de Marrakech-Safi où vivent près de 15% de la population pauvre, contribue le plus au phénomène de la pauvreté rurale.

En passant de 16,6% à 5,2% entre 2001 et 2014, le taux de pauvreté monétaire de la région de Fès Meknès a été divisé pratiquement par trois, mais reste aux alentours de 10,5% au niveau des zones rurales de la région.

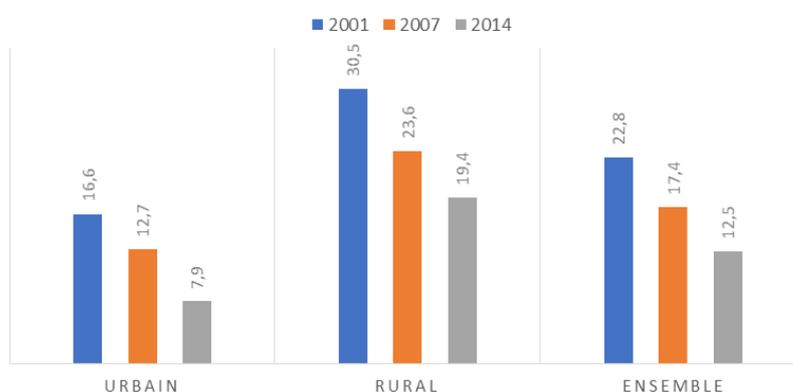
1.2.1. La situation de vulnérabilité à la pauvreté

La méthode de mesure de la vulnérabilité à la pauvreté consiste à estimer la part de la population dont le niveau de consommation par tête se situe dans une fourchette comprise entre le seuil de pauvreté et une fois et demie de ce seuil. Elle permet de renseigner sur la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de tomber dans la pauvreté.

Ainsi, au cours de la période 2007- 2014, parallèlement au recul de la pauvreté, la vulnérabilité économique a également connu une baisse notable. C'est ainsi que la part des personnes économiquement vulnérables est passée de 17,4% à 12,5% au niveau national, de 12,7% à 7,9% en milieu urbain et de 23,6% à 19,4% en milieu rural.

Graphe 48 : Evolution du taux de vulnérabilité (%) par milieu de résidence

Source : ENCDM, HCP.



En termes absolus, le nombre des économiquement vulnérables est passé de 5,4 millions d'individus en 2007 à 4,2 millions en 2014, enregistrant une baisse annuelle moyenne de 3,6%. Différenciée par milieu de résidence, cette baisse reste plus marquée dans les villes que dans les campagnes : le total de la population vulnérable est passé de 2,2 millions à 1,6 millions en milieu urbain, soit une baisse annuelle de 4,6%, et de 3,2 millions à 2,6 millions en milieu rural, soit une baisse de 2,8%.

La vulnérabilité économique devient de plus en plus un phénomène concentré en milieu rural : en 2014, près des deux tiers (62,1%) des personnes vulnérables sont des ruraux, contre 58,0% en 2007.

1.2.2. Evolution des Niveaux de vie au Maroc entre 2001 et 2014

Entre 2001 et 2014, la progression du niveau de vie approchée par la dépense annuelle moyenne par personne, a profité à l'ensemble des ménages, particulièrement aux catégories modestes et intermédiaires, et a favorisé le rapprochement des gains en termes de bien-être socioéconomique entre les différentes zones territoriales du royaume.

Le rythme de cette progression n'a pratiquement pas changé au cours des années 2000. En termes réels, le taux de croissance du niveau de vie est passé de 3,2% entre 2001 et 2007 à 3,4% entre 2007 et 2014. Exprimé en dirham courant, le niveau de vie moyen par personne est passé de 8280 DH en 2001 à 11233 DH en 2007 et à 15876 DH en 2014.

Cette amélioration a profité aussi bien aux citoyens citadins, où le niveau de vie est passé de 10 642 DH en 2001 à 19 513 DH en 2014, qu'aux citoyens ruraux, où il est passé de 5 288 à 10 425 DH au cours de la même période. Toutefois, cet accroissement du niveau de vie reste beaucoup plus important dans les villes que dans la campagne se traduisant par une reprise de l'écart du rapport entre le niveau de vie des deux milieux de résidence. Ce dernier qui était de 2 fois en 2001 s'établissait à 1,79 fois en 2007 pour reprendre à 1,87 fois en 2014.

Sur le plan régional, l'évolution du niveau de vie entre 2001 et 2014 a nettement montré l'existence d'un processus de convergence entre les 12 régions du Royaume, bien que le rythme de réduction des écarts régionaux n'ait été pas le même pour toutes les régions : des régions comme Fès-Meknès et l'Oriental ont clairement convergé vers les régions les plus nanties au moment où les régions de DraaTafilalt et Béni Mellal Khénifra sont marquées par un rythme de convergence plus lent.

A cet égard, les régions présentant un niveau de vie supérieur à la moyenne nationale sont Ed DakhlaOued Eddahab ; Grand Casablanca-Settat ; Laayoune-Sakia El Hamra ; Rabat-Salé-Kénitra ; TangerTétouan-Al Hoceima et l'Oriental.

1.2.3. Inégalités régionales des niveaux de vie en 2001 et en 2014 (Gini)

La baisse des inégalités des niveaux de vie est illustrée par les indicateurs exhaustifs de la répartition, notamment l'indice de Gini. A cet égard, l'édifice inégalitaire se caractérise par un niveau d'inégalité de 39,5% en 2014 (indice de Gini) significativement inférieur à celui enregistré en 2001, soit 40,6%. Cette baisse a concerné les deux milieux de résidence.

Tableau 127 : Indice de Gini en 2001 et en 2014 selon le milieu de résidence

Région	2001			2014		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	0,36	0,32	0,37	0,36	0,31	0,37
Oriental	0,36	0,32	0,37	0,39	0,35	0,39
Fès-Meknès	0,39	0,32	0,39	0,38	0,31	0,39
Rabat-Salé-Kénitra	0,38	0,31	0,40	0,43	0,29	0,44

<i>Béni Mellal-Khénifra</i>	<i>0,34</i>	<i>0,29</i>	<i>0,35</i>	<i>0,33</i>	<i>0,32</i>	<i>0,34</i>
<i>Grand Casablanca</i>	<i>0,42</i>	<i>0,32</i>	<i>0,43</i>	<i>0,39</i>	<i>0,30</i>	<i>0,40</i>
<i>Marrakech-Safi</i>	<i>0,36</i>	<i>0,28</i>	<i>0,36</i>	<i>0,34</i>	<i>0,28</i>	<i>0,35</i>
<i>Draa-Tafilalet</i>	<i>0,39</i>	<i>0,33</i>	<i>0,38</i>	<i>0,36</i>	<i>0,38</i>	<i>0,39</i>
<i>Souss-Massa</i>	<i>0,38</i>	<i>0,34</i>	<i>0,41</i>	<i>0,35</i>	<i>0,34</i>	<i>0,37</i>
<i>Régions du Sud</i>	<i>0,34</i>	<i>0,31</i>	<i>0,35</i>	<i>0,41</i>	<i>0,31</i>	<i>0,40</i>
<i>Total</i>	<i>0,39</i>	<i>0,32</i>	<i>0,41</i>	<i>0,39</i>	<i>0,32</i>	<i>0,40</i>

Source : HCP, note et calculs faits par Doha.

1.2.4. Pauvreté multidimensionnelle (PM), 2004-2014 au niveau de la région Fès Meknès

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle connaît un fort déclin au fil des années. Evaluées à l'aide de l'approche adoptée par le PNUD, dite d'Oxford, les tendances enregistrées par la PM font état de progrès notables dans le domaine des conditions de vie. Le taux de PM a remarquablement diminué, entre 2004 et 2014. Ce taux a baissé de :

- 76% à l'échelle nationale, passant de 25,0% à 6,1% ;
- 85% dans le milieu urbain, de 9,1% à 1,2% ;
- 70% dans le milieu rural, de 44,6% à 13,5%.

1.2.5. Pauvreté subjective, 2007-2014

Les services du HCP fondent, depuis 2007, la mesure de la pauvreté ressentie dite subjective sur une échelle du bien-être¹ classant les ménages selon qu'ils se considèrent eux-mêmes très riches, relativement riches, moyens, relativement pauvres ou très pauvres.

Si en 2007, le taux de pauvreté subjective était de 41,8%, en 2014, il est passé à 45,1%. Par milieu, cette évolution est différenciée même si elle est toujours plus importante dans le monde rural que dans le monde urbain. Aux mêmes dates, le taux de pauvreté subjective est passé de 38,6% à 40,3% dans le monde urbain, lorsque dans le monde rural, il est passé de 47,2% à 54,3%, soit une augmentation respective de 1,7 point et de 7,1 points de pourcentage.

La pauvreté subjective affecte certes l'ensemble des classes sociales, mais à des niveaux différents. En 2014, le taux de pauvreté subjective a été de 70,6% parmi les populations en situation de pauvreté monétaire ; de 69% au niveau des vulnérables à la pauvreté ; 66,6% parmi la classe modeste ; 44,4% parmi les classes intermédiaires et de 15,4% parmi les classes aisées.

¹ Cette échelle se fonde sur la question suivante, adressée aux chefs de ménage : « Dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui règne dans votre environnement social, est-ce parmi les très riches, les relativement riches, les moyens, les relativement pauvres ou les très pauvres ? »

1.3. Les fractures spatiales à l'échelle de la région

Les poches de pauvreté et de sous-équipement et les grandes fractures spatiales à l'échelle de la région FM.

Bien que l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) et l'Enquête Nationale des Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM) fournissent des données pertinentes pour l'étude de la pauvreté, leurs données ne sont pas représentatives au-delà des niveaux régionaux même si les échantillons traités sont de tailles assez importantes. Les Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH) sont les seules opérations statistiques qui permettent d'aborder les niveaux provinciaux et communaux et tout niveau infra communal mais leurs objectifs et leur cadre ne se prête pas à l'étude des dépenses ou des revenus des ménages.

Cependant, les recensements abordent des aspects corrélés à la pauvreté et aux niveaux de vie des ménages qui permettent de cartographier les poches de pauvreté et de fractures sociales éventuelles. C'est le cas pour ce qui concerne les conditions d'habitation des ménages. En effet, la strate d'habitat de résidence, le nombre de pièces dans le logement en relation avec la taille du ménage qui y réside, la superficie du logement habité, les équipements du logement, le niveau de cohabitation de ménages différents dans un même logement, la résidence dans des logements menaçant ruine, etc. ; renseignent sur les niveaux de vie et la pauvreté de la population. Choisi à titre d'exemple, le type de logement habité dans les préfectures et les provinces de la région de Fès Meknès renseigne sur les niveaux de vie des ménages et des poches de pauvreté au sein des composantes territoriales de la région. Le type de logement est retenu et est présenté ci-après dans la mesure où un ménage qui réside dans un logement en bidonville est très probablement pauvre et que celui qui réside dans une villa est probablement non pauvre.

Le bilan qui ressort du dernier RGPH montre que 3,5% des ménages urbains de la région de Fès Meknès résident dans des logements insalubres ou de type rural, lequel pourcentage est bien en bas du niveau enregistré à l'échelle du milieu urbain national (6,5%). Cependant, au niveau de l'urbain de la province de Moulay Yacoub ce pourcentage est de 43,5%, au niveau des localités urbaine de la province de Taounate il se situe aux alentours de 17% et au sein de la province d'El Hajeb il est à plus de 6% des ménages du milieu urbain. Le tableau ci-après donne le niveau de cet indicateur à l'échelle de chacune des préfectures ou province de la région de Fès Meknès.

Tableau 138 : Répartition des ménages urbains selon le type de logement habité en 2014

Milieu Urbain des Préfecture ou Province	Population et ménages			Type de logement					
	Population municipale	Ménage	Taille moyenne	Villa	Appartement	Maison marocaine	Habitat sommaire	Logement de type rural	Autre
Préfecture de Fès	1 125 756	261 409	4,3	4,4	27,4	65,8	1,3	0,3	0,9
Préfecture de Meknès	684 484	164 167	4,2	4,1	16,7	76,5	1,6	0,5	0,6
Province Taounate	84 780	18 901	4,5	1,4	3,2	77,8	2,8	14,1	0,7
Province de Taza	206 551	47 694	4,3	3,3	12,1	78,8	3,8	1	1
Province de Sefrou	155 077	38 398	4	5	3,5	86	1,4	2,4	1,7
Province d'El Hajeb	121 031	27 903	4,3	2,8	3,3	87,2	3,8	2,4	0,6
Province Boulemane	65 587	15 220	4,3	2,7	2,5	82,7	6,8	4,9	0,5
Province Moulay Yaacoub	23 383	5 086	4,6	1,4	0,3	53,4	39,7	3,8	1,4
Province Ifrane	83 142	21 335	3,9	5,1	4,8	83,9	3,2	1,5	1,5
Urbain Région FM	2 549 791	600 113	4,2	4,1	18,2	73,4	2,3	1,2	0,9
Urbain Maroc	20 284 436	4 807 743	4,2	4,5	17,5	70,4	5,2	1,3	1

Source : RGPH de 2014

Au niveau du milieu rural de la région de Fès Meknès 3,4% des ménages résident dans des habitations sommaires. Le nombre de ménages résidant dans des logements de type rural s'est établi à 67%, un niveau qui est supérieur à celui enregistré pour l'ensemble des ménages du milieu rural national qui est de 64,1%. Ce taux atteint 83% pour ce qui concerne les ménages ruraux de la province de Taounate, plus de 75% pour ceux de la province de Boulemane et plus de 70% des ménages résidant en milieu rural de la province de Taza (Cf. Tableau ci-après).

Tableau 139. Répartition des ménages ruraux selon le type de logement habité en 2014

Milieu Rural des Préfecture ou Province	Population et ménages			Type de logement					
	Population municipale	Ménage	Taille moyenne	Villa	Appartement	Maison marocaine	Habitat sommaire	Logement de type rural	Autre
Préfecture Fès	20 332	3 627	5,6	2,2	0,3	53,1	4,4	39,4	0,6
Préfecture Meknès	142 995	28 487	5	1,6	0,7	50,3	6,3	40,3	0,8
Province Taounate	575 956	109 818	5,2	0,4	0,1	16,1	0,3	82,7	0,4
Province Taza	320 435	59 714	5,4	0,5	0,1	28	0,9	70,2	0,4

<i>Province Sefrou</i>	<i>130 861</i>	<i>27 636</i>	<i>4,7</i>	<i>1</i>	<i>0,2</i>	<i>37,9</i>	<i>1,7</i>	<i>58,3</i>	<i>0,9</i>
<i>Province El Hajeb</i>	<i>125 142</i>	<i>25 327</i>	<i>4,9</i>	<i>1,2</i>	<i>0,1</i>	<i>32</i>	<i>21,4</i>	<i>44,1</i>	<i>1,2</i>
<i>Province Boulemane</i>	<i>131 888</i>	<i>23 999</i>	<i>5,5</i>	<i>0,4</i>	<i>0,7</i>	<i>22,2</i>	<i>0,9</i>	<i>74,4</i>	<i>1,4</i>
<i>Province Moulay Yaacoub</i>	<i>148 928</i>	<i>26 252</i>	<i>5,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,4</i>	<i>28,1</i>	<i>4,5</i>	<i>63,2</i>	<i>1</i>
<i>Province Ifrane</i>	<i>70 629</i>	<i>14 524</i>	<i>4,9</i>	<i>1,3</i>	<i>0,1</i>	<i>44,5</i>	<i>5,7</i>	<i>45,6</i>	<i>2,7</i>
<i>Rural région FM</i>	<i>1 667 166</i>	<i>319 384</i>	<i>5,2</i>	<i>0,8</i>	<i>0,3</i>	<i>27,7</i>	<i>3,4</i>	<i>67</i>	<i>0,8</i>
<i>Rural Maroc</i>	<i>13 325 648</i>	<i>2 506 063</i>	<i>5,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,3</i>	<i>30,7</i>	<i>3,1</i>	<i>64,1</i>	<i>1</i>

Source : RGPH de 2014

2. Contraintes et potentialités

Les efforts de développement menés au niveau des différents secteurs de l'activité économique et sociale visent en fin de compte le développement de l'homme. Les contraintes et les potentialités de chacun des secteurs, particulièrement ceux relatifs à la création des richesses sont abordées au niveau des chapitres concernant les secteurs traités dans ce livrable ; leurs impacts se répercutent sur les ressources humaines de la région en termes de niveau de vie et de bien-être des populations. Les passages ci-après traitent des contraintes et des potentialités du développement humain en termes d'éducation, de santé, de parité homme/femme, d'accès aux services de base, du numérique et des conditions d'habitation.

2.1. Niveau d'étude et analphabétisme de la population de Fès Meknès : quelles disparités entre les préfectures et les provinces

Le développement humain se mesure en premier lieu par la connaissance : le niveau de formation et la qualification des ressources humaines restent le meilleur indicateur du niveau de développement humain et le meilleur garant pour la création des richesses et l'amélioration de la qualité de vie. Le niveau d'étude de la population et son degré d'alphabétisation constituent des préalables de base pour tout développement humain.

La région de Fès Meknès, où se situe l'une des principales capitales spirituelles du monde arabomusulman et plusieurs autres sites spirituels non moins importants n'est pas du tout à la marge du savoir. Bien au contraire, elle fournit aux autres régions du Royaume énormément de ressources humaines de haut niveau. Les données sur la migration du dernier RGPH en cour de préparation viendront confirmer cet état de fait pour la dernière période intercensitaire 2004-2014. Malgré ces transferts en faveur d'autres composantes du territoire national, la population résidant au sein de la région de Fès Meknès en 2014, présente des niveaux de formation très proches de ceux relevés au niveau de la population marocaine en termes primaire, secondaire ou supérieur. Par contre, le taux d'analphabétisme de 34,7% au niveau de la région affiche 2,5 points de plus que le taux national (32,2%). Ceci, s'expliquerait par le fait que la migration concerne beaucoup plus la population instruite au moment où la population des analphabètes recourt moins à la migration (Cf. Carte 3 et Tableau 27).

Tableau 140 : Répartition de la population totale selon le niveau d'étude en 2014

Territoires	Population	Taux d'analphabétisme	Néant	Précolaire	Primaire	Secondaire collégial	Secondaire qualifiant	Supérieur
Ensemble du Royaume	33 848 242	32,2	36,9	4,7	28,0	14,3	10,0	6,1
Région Fès-Meknès	4 236 892	34,7	38,9	3,5	28,0	14,3	9,3	6,1
Préfecture : Meknès	835 695	25,3	29,5	4,5	28,5	16,8	12,6	8,1
Province : Boulemane	197 596	42,1	46,1	2,4	27,2	13,3	7,2	3,8
Province : El Hajeb	247 016	37,6	41,7	3,0	30,4	14,0	7,4	3,6
Préfecture : Fès	1 150 131	26,4	31,0	4,2	27,7	16,1	11,6	9,4
Province : Ifrane	155 221	38,0	41,3	2,9	25,6	13,8	10,7	5,7
Province : Sefrou	286 489	37,1	41,0	2,7	26,6	14,7	9,9	4,9
Province : Taounate	662 246	47,8	51,4	2,7	28,9	10,3	4,5	2,2
Province : Taza	528 419	41,5	45,2	3,3	25,9	13,3	7,7	4,6
Province : Moulay Yaâcoub	174 079	46,8	51,0	2,0	32,5	9,9	3,4	1,3

Source : RGPH de 2014

Ceci dit, le niveau d'étude connaît des disparités assez importantes entre les préfectures et les provinces de la région selon le milieu de résidence et le genre. En effet, au moment où 9,4% de la population de la préfecture de Fès et 8,1% de celle de la préfecture de Meknès présente un niveau d'étude supérieur, ce taux est à peine de 1,3% pour la population de Moulay Yaâcoub ; 2,2% pour celle de Taounate et moins de 4% pour celles d'El Hajeb et de Boulemane. Le niveau d'enseignement de la population masculine est supérieur à celui de la population féminine. Le taux d'analphabétisme s'élève à 50% parmi la population féminine de la province de Moulay Yaâcoub contre 27% chez son homologue masculine, qui est elle-même beaucoup moins lotie en la matière que ses homologues masculines des autres provinces, y compris celles des provinces où le rural est dominant Taounate et Boulemane (Cf. Cartes 4 & 5 et Tableau 28 & 29).

2.1.1. L'état de santé de la population

L'état de santé de la population du Royaume a connu une grande amélioration, le taux brut de mortalité qui était de 18,7 pour 1000 habitants en 1960 a été évalué à 5,1 pour mille habitants en 2014, enregistrant 4,4/1000 habitants en milieu urbain et 6,1/1000 en milieu rural.

Les taux de mortalité : infantile, juvénile, infanto-juvénile et maternelle ont tous connu depuis la réalisation du recensement de 1960 et l'enquête à objectifs multiples de 1962 une baisse continue qui a été accélérée depuis le début du siècle en cours. Plusieurs facteurs ont milité en faveur de cette évolution à la baisse de ces indicateurs de santé de la population, dont l'amélioration de l'hygiène du milieu, l'alimentation en eau potable, l'amélioration du niveau de vie de la population, l'amélioration du niveau culturel de la population et particulièrement celui de la femme

marocaine, le suivi de la santé des mères et des enfants, l'espace des naissances et la mise en place de grands programmes de la politique de population dans le pays.

Ainsi, l'espérance de vie à la naissance s'est établie en 2014 à 75,5 ans ; avec 77,8 ans en milieu urbain et 72,6 ans en milieu rural ; 76,4 ans pour la population féminine contre 74,5 pour les hommes. Pour la population féminine du milieu urbain l'EVN a atteint les 80 ans contre 74 ans pour leurs homologues en milieu rural (Cf. Tableau).

L'indicateur le mieux adapté pour juger de l'état de santé de la population est l'espérance de vie à la naissance. Celui-ci a connu dans les différentes régions du Royaume une augmentation indiquant une amélioration de la santé en ville et en milieu rural, bien que le rythme de cette amélioration soit légèrement plus long en milieu rural.

Le document intitulé : Santé en chiffres, édité pour 2015 par le Ministère de la Santé donne un bilan très détaillé sur les différents aspects concernant la santé au Maroc. Il présente la situation de la morbidité de la population même à l'échelle des provinces.

Pour les entités territoriales de la région de Fès Meknès ce document publie les informations pour les maladies cibles de vaccination par préfecture et province. Les maladies qui provoquaient autrefois des ravages particulièrement parmi les enfants sont aujourd'hui éradiquées.

Tableau 141 : Indicateurs démographiques de développement humain selon le milieu de résidence en 2014

<i>Indicateurs</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Indice Synthétique de Fécondité (ISF) (nombre d'enfants par femme)</i>	2	2,6	2,2
<i>Taux Brut de Natalité (pour mille habitants)</i>	16,1	21,1	18,1
<i>Taux Brut de Mortalité (pour mille habitants)</i>	4,4	6,1	5,1
<i>Taux d'accroissement démographique annuel moyen entre 2004 et 2014 (pour cent)</i>	2,1	-0,01	1,25
<i>Taux de Mortalité Infantile (q0) (pour mille naissances) (*)</i>	23,6	33,5	28,8
<i>Taux de Mortalité Juvénile (q1-4) (pour mille naissances)</i>	1,9	1,6	1,7
<i>Taux de Mortalité Infanto-Juvénile (q0-5) (pour mille naissances) (**)</i>	25,4	35	30,5
<i>Taux de Mortalité Maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)</i>	73	148	112
<i>Espérance de vie à la naissance par sexe (en année)</i>			
<i>Hommes :</i>	75,8	71,4	74,5
<i>Femmes :</i>	80,0	74,0	76,4
<i>Ensemble :</i>	77,8	72,6	75,5

Source : Santé en chiffres, édition de 2015, Ministère de la Santé.

(*) (q0) : 149 pour mille habitants en 1962 et 75,5 pour mille en 1987 (HCP).

(**)(q0-5) : 213 pour mille habitants en 1962 et 104,1 pour mille en 1987 (HCP).

Le deuxième indicateur utilisé pour apprécier le niveau de développement humain en relation avec la santé de la population est le niveau d'encadrement sanitaire et particulièrement le nombre d'habitants par médecin mis à la disposition de la population. Les données du tableau ci-après montrent qu'en 2013 la région Fès Meknès présente un ratio d'un médecin pour 2236 habitants contre un médecin pour 1953 habitants au niveau national. A l'échelle des préfectures et des provinces cet indicateur présente de grandes variations à l'image de ce qui est classique et structurelle pour la carte sanitaire des préfectures et provinces du pays. Cette situation est en cours de révision et d'amélioration depuis quelques années.

Tableau 142 : Nombre d'habitants par médecin selon les préfectures et provinces en 2013

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Privé</i>	<i>Public⁽¹⁾</i>	<i>Total</i>	<i>Population 2013</i>	<i>Nombre d'habitants par médecin en 2013</i>
<i>El Hajeb</i>	17	64	81	243 582	007 3
<i>Ifrane</i>	15	61	76	153 989	026 2
<i>Meknès</i>	268	307	575	822 777	431 1
<i>Boulemane</i>	8	67	75	196 320	618 2
<i>Fès</i>	400	313	713	1 131 685	587 1
<i>Moulay Yaacoub</i>	1	30	31	171 557	534 5
<i>Sefrou</i>	15	66	81	283 877	505 3
<i>Taounate</i>	22	69	91	662 644	282 7
<i>Taza</i>	47	107	154	531 395	451 3
<i>Région Fès Meknès</i>	793	1 084	1 877	4 197 825	236 2
<i>Ensemble du Maroc</i>	8 965	8 156	17 121	33 430 362	953 1

Source : Santé en chiffres, édition de 2015, Ministère de la Santé. (1) : Hors CHU

L'accès aux services de bases, au numérique et au logement décent seront traités essentiellement à travers des cartes qui schématisent la situation dans la région de Fès Meknès et ses composantes territoriales en parallèle avec quelques indicateurs chiffrés.

2.2. L'accès aux services de base

2.2.1. Cas de la scolarisation des enfants de 7 à 12 ans

Les disparités relevées en matière de niveau d'instruction entachent également la scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans, dont le taux global varie entre 85,6% et 98,4% selon les préfectures et les provinces, le sexe de l'enfant scolarisé et le milieu où il réside. Le niveau le plus bas (85,6%) concerne les filles du milieu rural de la province de Boulemane ; le niveau le meilleur est celui de 98,4% enregistré en faveur des filles de l'urbain de Taza. Ceci dit, les niveaux des taux de

scolarisation de 2014 n'ont plus rien à voir avec les taux de scolarisation de jadis, et particulièrement celui de la fin des années 1990.

Tableau 143 : Taux de scolarisation dans la région Fès Meknès en 2014 selon la préfecture ou province et le milieu de résidence

<i>Province ou préfecture</i>	<i>Ensemble des deux milieux</i>	<i>Urbain Masculin</i>	<i>Rural Féminin</i>
<i>Ensemble du Royaume</i>	<i>95,1</i>	<i>97,8</i>	<i>90,1</i>
<i>Région Fès-Meknès</i>	<i>94,4</i>	<i>97,4</i>	<i>88,2</i>
<i>Préfecture : Meknès</i>	<i>97,1</i>	<i>97,9</i>	<i>91,4</i>
<i>Province : Boulemane</i>	<i>91,4</i>	<i>97,8</i>	<i>85,6</i>
<i>Province : El Hajeb</i>	<i>95,1</i>	<i>97,5</i>	<i>92</i>
<i>Préfecture : Fès</i>	<i>97</i>	<i>96,9</i>	<i>92,1</i>
<i>Province : Ifrane</i>	<i>93,1</i>	<i>97,6</i>	<i>86,7</i>
<i>Province : Sefrou</i>	<i>95</i>	<i>98,1</i>	<i>89,6</i>
<i>Province : Taounate</i>	<i>90,1</i>	<i>97,1</i>	<i>86,5</i>
<i>Province : Taza</i>	<i>93,4</i>	<i>98,2</i>	<i>88,3</i>
<i>Province : Moulay Yaâcoub</i>	<i>93,1</i>	<i>95,9</i>	<i>91,1</i>

Source : RGPH de 2014

En conclusion, le niveau de développement humain a connu des améliorations notables dans la région de Fès Meknès où le taux de pauvreté monétaire a été divisé pratiquement par trois, en passant de 16,6% à 5,2% entre 2001 et 2014. Son amélioration continue fait l'objet de plus d'efforts au niveau du monde rural qui constitue un patrimoine de valeur à préserver au niveau des différentes entités territoriales de la région de Fès Meknès. Au niveau de cet espace, la réduction de la pauvreté présente plus de résistance et affronte plus de difficultés qu'en milieu urbain. Les flux migratoires originaires du milieu rural s'orientent particulièrement vers les plus grandes agglomérations urbaines de la région, et atterrissent surtout dans les périphéries suburbaines ; ce qui se traduit par des conditions d'habitant insalubres et des poches de pauvreté de plus en plus compliquées à résorber.

Le déclin des formes monétaires de la pauvreté absolue au Maroc, entre 2001 et 2007, aurait principalement résulté de la croissance économique, alors qu'entre 2007 et 2014, ce déclin aurait été le résultat conjugué de la croissance économique et du recul significatif de l'inégalité.

L'évolution du lien croissance-pauvreté montre que la croissance devient de plus en plus notoirement réductrice de la pauvreté : une croissance économique de 1% donne lieu à une réduction du taux de pauvreté de 2,7% en 2001 ; 2,9% en 2007 ; et 3,6% en 2014.

Conclusion

Selon les données disponibles sur le phénomène de pauvreté, il y a lieu de constater que les différentes actions menées par les pouvoirs publics dans ce domaine, notamment dans le cadre des objectifs du millénaire de développement, de l'INDH et des programmes de développement sectoriels - ont eu quelques retombées positives : la réduction de la pauvreté monétaire qui est passée de 16,6% en 2001 à 13,8% en 2007 pour s'établir à 5,2% en 2014. Cependant, malgré ces résultats encourageants, le taux de pauvreté demeure encore élevé en milieu rural qui est de l'ordre de 10,5%. Ceci pourrait s'expliquer par la faiblesse des bases économiques de la création de l'emploi et des niveaux d'aménagement et d'équipement des territoires de la région. De même, une nette amélioration des niveaux de vie de la population a été enregistrée durant la même période. Plusieurs indicateurs corroborent les précédentes assertions tels que le niveau de l'espérance de vie à la naissance qui est de 75,5 ans, le taux d'analphabétisme, l'accès à l'eau et à l'électricité et aux services sociaux de base.



I. L'ARMATURE URBAINE



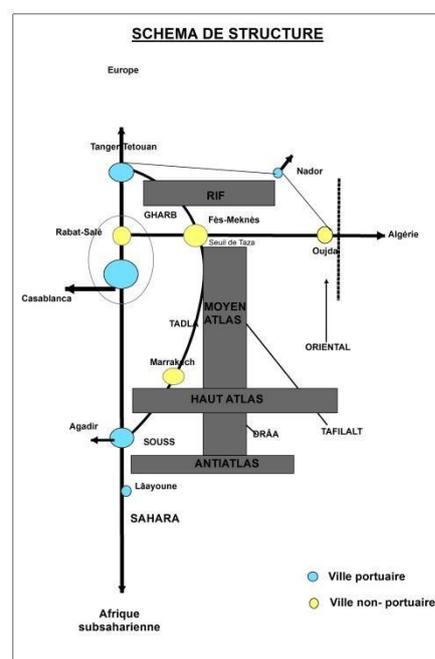
La place des villes et des réseaux qui se tissent entre elles et avec d'autres composantes de l'armature urbaine du Maroc s'avèrent indispensables pour identifier et comprendre les structures et dynamiques territoriales induites par les interrelations entre les acteurs. C'est la raison qui conduit à aborder la question des villes selon la démarche territoriale et à travers une approche systémique, associant l'armature des agglomérations (répartition spatiale, catégorie et taille...) au complexe et inextricable faisceau de relations et d'infrastructures.

S'agissant du niveau régional, l'armature urbaine ne saurait être isolée de l'analyse de la place de cette armature dans le système urbain national.

Le schéma général de la structure montre que l'armature urbaine de la région Fès-Meknès est au cœur du dispositif urbain du territoire centre nord du royaume, cette place importante est confirmée par la configuration de l'armature nationale représentée dans la figure n°2.

Schéma 4 : Schéma de structure de l'armature urbaine des grandes métropoles nationales : Source SNAT 2002

En effet, l'armature urbaine de la région FM structure les grands ensembles géographiques du nord du pays : Le préif au Nord, le moyen atlas et la plaine du saïs au centre, et les hauts plateaux de la Moulouya au sud. Les grands axes et voies de communication nationales traversent les agglomérations composant l'armature de la région de Fès-Meknès.



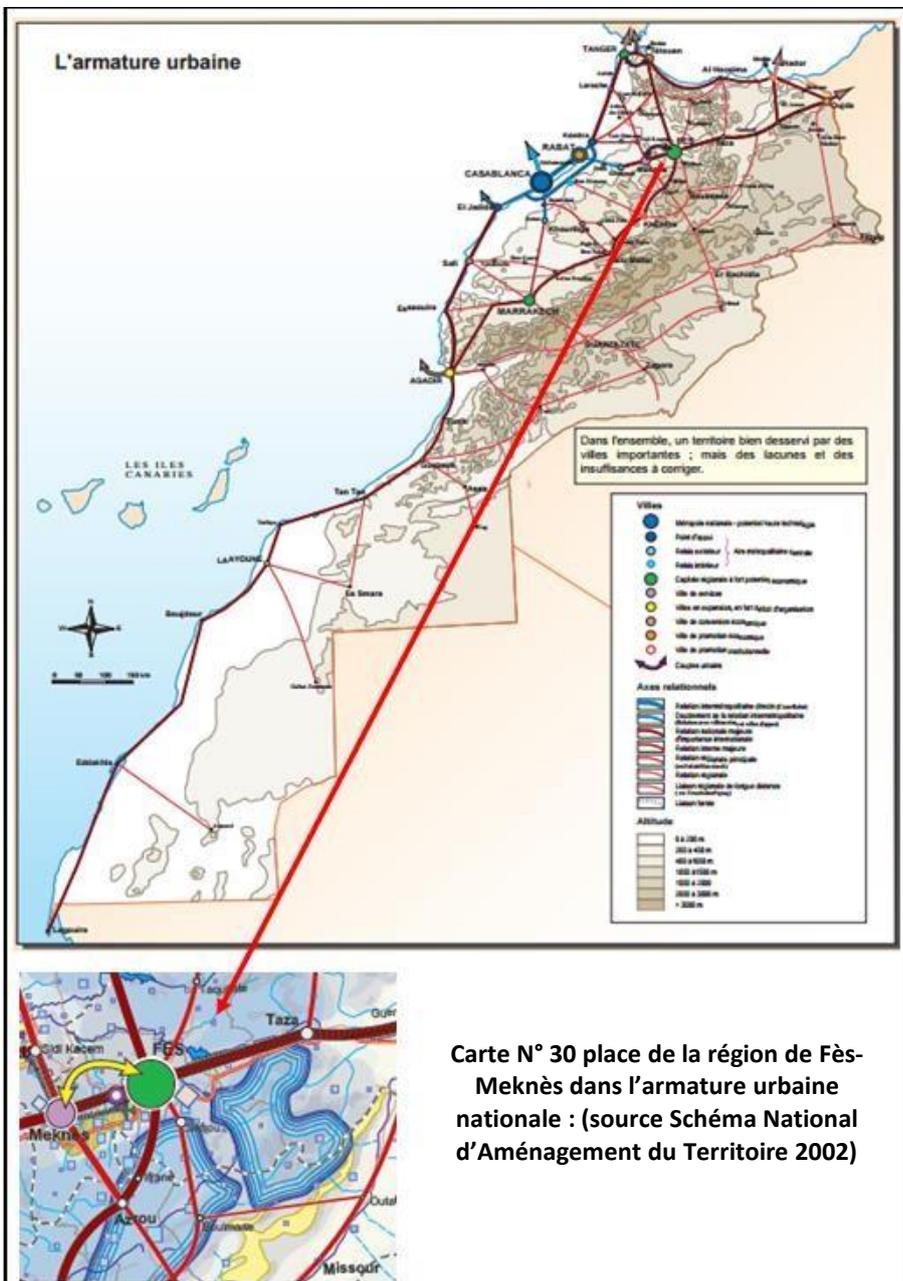
Le diagnostic territorial de la région de Fès Meknès, adopte une analyse fine et détaillée de son armature urbaine. Cette analyse est menée conformément aux termes du cahier des prescriptions spéciales de l'étude d'établissement du SRAT de Fès-Meknès. Elle est aussi conduite conformément à la démarche recommandée en matière d'aménagement du territoire et portera à la fois sur une lecture des relations interurbaines sous l'angle du réseau urbain et également sur une analyse des atouts et contraintes spécifiques à chaque ville à travers la démarche de l'attractivité urbaine et rapport villes compagnes.

L'objectif est de mettre en exergue les problématiques exogènes et endogènes des villes. Pour comprendre leur fonctionnement et leur développement, une double analyse est effectuée dans le diagnostic : Les relations de la ville avec son espace périphérique et les agglomérations qui s'y trouvent, et aussi et surtout les aptitudes particulières de cette ville d'attirer les investissements, les compétences et les populations.

La démarche s'inspire des anciens SRAT établis au cours des quatre dernières années, sans pour autant adopter les conclusions et les résultats de ces études qui sont basées sur les données du RGPH de 2004 et les enquêtes intermédiaires. L'analyse présentée ici repose sur l'exploitation des données du RGPH de 2014, les études récentes ou en cours dans la région, les documents d'urbanisme produits par les agences urbaines, les entretiens et les résultats des ateliers organisés par la région au mois de Décembre 2016.

La notion d'armature urbaine telle que mentionnée dans le CPS de l'étude, correspond à l'ensemble des villes et de leurs espaces d'influence qui assurent pour un espace territorial donné, les fonctions nécessaires à la population qui y réside. La notion d'armature urbaine est donc liée à deux autres notions : le réseau urbain et la hiérarchie urbaine.

- **Le réseau urbain** est l'inscription géographique de l'armature urbaine et se caractérise par les relations exprimées en termes de flux de personnes, de marchandises, de communications immatérielles et de capitaux, entre les villes qui constituent des pôles pour leurs aires d'influence.
- **La hiérarchie urbaine** implique une classification à différents niveaux et la définition des rapports de relation entre les villes proches de tailles différentes.



Carte N° 30 place de la région de Fès-Meknès dans l'armature urbaine nationale : (source Schéma National d'Aménagement du Territoire 2002)

L'étude de l'armature urbaine est effectuée également à partir de l'analyse des critères de différenciation des agglomérations, liés au rang administratif, et la nature des services dispensés par l'agglomération.

La spécificité des systèmes urbains relève de la variété et de la complexité des facteurs qui ne se plient pas à une généralisation systématique. Selon M. Rochefort : « ces différences s'expliquent, la plupart du temps, par le dynamisme propre de chaque ville, donc par son histoire, par les besoins de ses habitants, de ses activités de production aussi bien que par les besoins d'une zone d'influence plus ou moins vaste, beaucoup plus que par une organisation systématique des relations de dépendance reposant sur le recours, pour les moins équipées, au service des mieux équipées »².

Dans notre pays, les villes constituent des espaces majeurs où se joue l'avenir des provinces et des régions ; leurs rôles économiques, sociaux, administratifs et créatifs de richesses sont de plus en plus déterminants dans la configuration et la mise en œuvre de la régionalisation avancée. dans notre pays.

Au Maroc, le taux d'urbanisation a doublé entre 1960 et 2014 passants de 29. 1% à 60. 3%, et selon les perspectives du HCP³, à l'échéance de 2030, la population urbaine serait d'environ 25 millions (24,5 millions). Se pose donc la question : comment gérer et satisfaire les besoins dans les meilleures conditions cette population urbaine croissante ?

Cette partie de l'étude traitera en premier lieu et brièvement l'historique de peuplement des principales villes de la région FM. Elle s'attèlera ensuite à l'analyse fonctionnelle et au degré d'attractivité des villes et centres, à la gestion urbaine et à la dynamique spatiale de l'armature urbaine. Elle s'intéressera enfin aux relations villes compagnes et l'équité territoriale, pour conclure avec les perspectives de développement de l'armature urbaine dans la région FM.

Il sera également traité dans cette partie, la problématique de la métropolisation du bipôle FèsMeknès et ses effets au niveau de la région.

1. Analyse fonctionnelle et degré d'attractivité :

1.1. Historique du peuplement :

L'agglomération de Fès constitue le premier pôle urbain de la région Fès-Meknès et la troisième agglomération du Maroc après Casablanca et Rabat-Salé. Elle abrite maintenant plus de 1. 100 000 habitants. Son développement urbain s'est étalé sur plusieurs siècles. Les facteurs et les mécanismes qui ont régi les principales étapes de son évolution sont indissociables des contextes de son arrière-pays et du reste du Royaume. Le tissu urbain de Fès et son étalement spatial portent encore les empreintes des bouleversements historiques et des transformations socio-économiques régionales et nationales.

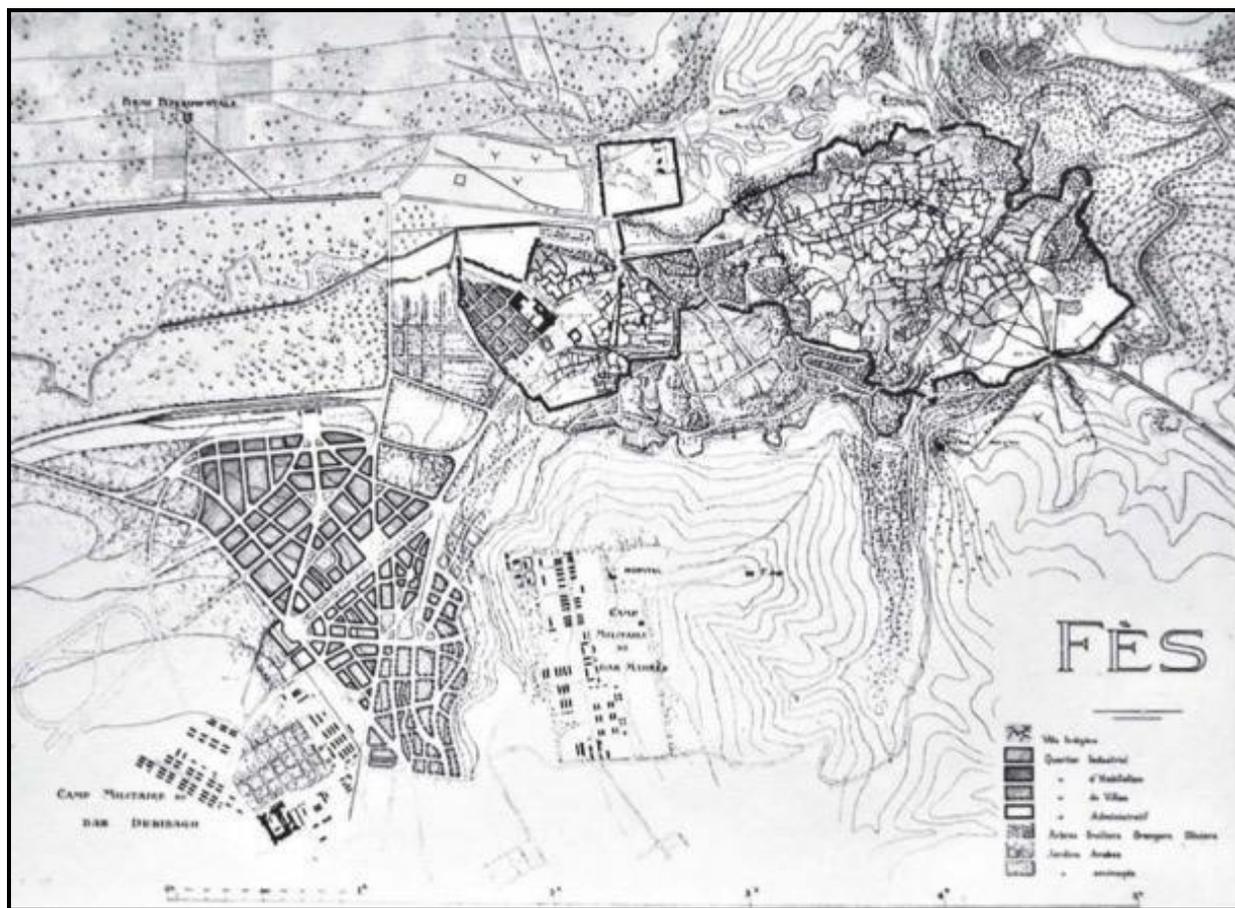
² Rochefort (2002) Les notions de réseau et d'armature urbaine, in STRATE, landyss, numéro hors-série pp 127136

³ HCP (2007) Perspective Maroc 2030- quelle démographie ?

La naissance de Fès remonte au règne d'Idriss 1er qui cherchait, en 789, un emplacement pour sa capitale. Le choix du site s'était porté sur la vallée de l'Oued Fès, petit affluent du Sebou ; des ravins lui amènent des eaux de sources abondantes et rarement taries au cours de l'histoire (DESPOIS J, 1967). L'adduction en était presque entièrement assurée par le cadre naturel à travers les quartiers de la ville. Quant aux avantages de la position régionale, ils se sont révélés stratégiques dans la mesure où la ville a eu besoin, durant sa longue histoire urbaine, d'assurer ses liaisons avec la côte méditerranéenne et le littoral atlantique par les vallées des Oueds Mikkès, Sebou et Lebene, ou le Maghreb central par le couloir de Taza, et vers le Tafilalet, par les passages de Laânnocœur et la route de Boulemane.

Le premier noyau de la ville de Fès remonte au 8^{me} siècle quand la rive gauche de l'oued Fès, un affluent de l'oued Sebou, fut choisie par Idris premier pour bâtir la capitale de sa dynastie. Son fils et successeur Idris II, consolida et concrétisa ce choix en étalant ce premier noyau sur la rive droite de l'oued Fès. Le site offrait plusieurs avantages (abondance des ressources en eau, disponibilité des matériaux de construction et position stratégique par rapport aux voies de communications nord-sud et est-ouest).

L'arrivée des Mérinides s'est inscrite dans l'espace de la ville de Fès par la mise en place d'une nouvelle extension, Fès Jdid, au Sud-Ouest de Fès El Bali où furent édifiés un centre administratif, un palais royal, un espace commercial et des logements qu'ils entourent par des remparts.



Carte 31 : Fès au début du XXème siècle

Le cantonnement de Fès à l'intérieur de ses remparts se prolonge jusqu'à l'instauration du protectorat français au Maroc qui inaugure une nouvelle étape dans l'histoire urbaine de Fès. A partir de cette période une nouvelle extension hors médina va voir le jour, par la construction de la ville nouvelle avec sa zone industrielle, sa base militaire sur le plateau de Dhar Mehrez et sa gare de chemins de fer sur le plateau au Sud. La politique du protectorat basée sur la ségrégation entre la population européenne et la population locale, s'est traduite par la mise en place d'entités urbaines séparées : « la ville moderne ou ville coloniale » et « la ville traditionnelle ou médina ».

A partir du milieu du 20ème siècle, la ville va connaître une autre phase de développement avec l'édification de nouveaux quartiers sur les hauteurs nord de la ville. Il s'agit d'Aïn Kadous et Ben Debbab. Ces deux quartiers sont le fruit d'une nouvelle politique urbaine le « logement pour le plus grand nombre » qui a conduit à la création de la « nouvelle ville marocaine ».

Après l'indépendance s'ouvre une nouvelle page de l'histoire urbaine de la ville de Fès marquée par de grands flux migratoires et une urbanisation rapide. L'espace urbain de la ville a été multiplié par quatre en l'espace d'un demi-siècle (entre 1960 et 2010).

Historiquement, le processus de développement de la ville de Fès a toujours été lié à celui de Meknès. Ce sont en effet, deux villes contrastées voire rivales, établies à 50 km l'une de l'autre, se partageant les fonctions non seulement de centre économique du Saïs, mais aussi de la métropole régionale du Maroc central. Une certaine affinité entre ces deux entités tient cependant à ce qu'elles ont été implantées en fonction des avantages d'un site particulier et que, par la suite, leur fortune particulière a été liée à la mise en valeur, de leurs fonctions commerciales, politiques et agricoles au gré de circonstances historiques successives, et de la place qu'elles occupent dans une zone de carrefour géographique.

La ville de Meknès fût fondée au XI^e siècle par les Almoravides en tant qu'établissement militaire. Elle devint capitale sous le règne de Moulay Ismaïl (1672-1727), fondateur de la dynastie alaouite, qui en fit une impressionnante cité de style hispano-mauresque, entourée de hautes murailles percées de portes monumentales et qui démontre aujourd'hui une sorte d'alliance harmonieuse des styles islamique et européen dans le Maghreb du XVII^e siècle. La Médina s'est fixée sur un éperon rocheux, à l'endroit de l'élargissement du plateau, entre l'Oued Boufekrane et son petit affluent l'Oued Sidi Ali ou Mansour, les remparts et la Kasbah renforçant ce site naturel de défense transformant la petite ville de Meknès en ville impériale par opposition volontaire ou calculée à Fès, la ville voisine.

Meknès se distingue par l'aspect gigantesque et volumineux de ses remparts dont la hauteur atteint 15 m. Elle est considérée comme un témoin exemplaire des villes fortifiées du Maghreb, représentant de façon remarquablement complète la structure urbaine et architecturale d'une capitale nordafricaine du XVII^e siècle, alliant de façon quasi-concordante des éléments de conception et de planification islamiques et européennes. Dotée d'un urbanisme princier, la ville historique de Meknès illustre également les spécificités de l'architecture à base de terre (le pisé) des villes sub-sahariennes du Maghreb. Mais dès la fin du XVIII^e siècle, les remparts en pisé s'effondrent et plusieurs édifices tombent en ruine. La ville impériale va ainsi connaître un déclin prononcé qui se prolonge jusqu'au XX^e siècle.

A la différence des autres villes impériales, Meknès n'a pas su développer des rapports étroits avec son arrière-pays comme ce fut le cas pour Marrakech et Fès et par ailleurs, la cité de Moulay Ismaïl, a dès sa création juxtaposé un ensemble architectural imposant à une médina de petite taille. C'est ce qui explique la forte tendance à la léthargie et la perte de vitesse notoire de la place de Meknès au cours de la période post-ismaélienne. C'est curieusement la période coloniale qui a redonné à Meknès un certain dynamisme grâce aux fonctions militaires et administratives qui ont induit un développement rapide à la ville et donc un regain d'intérêt et de fonctions.

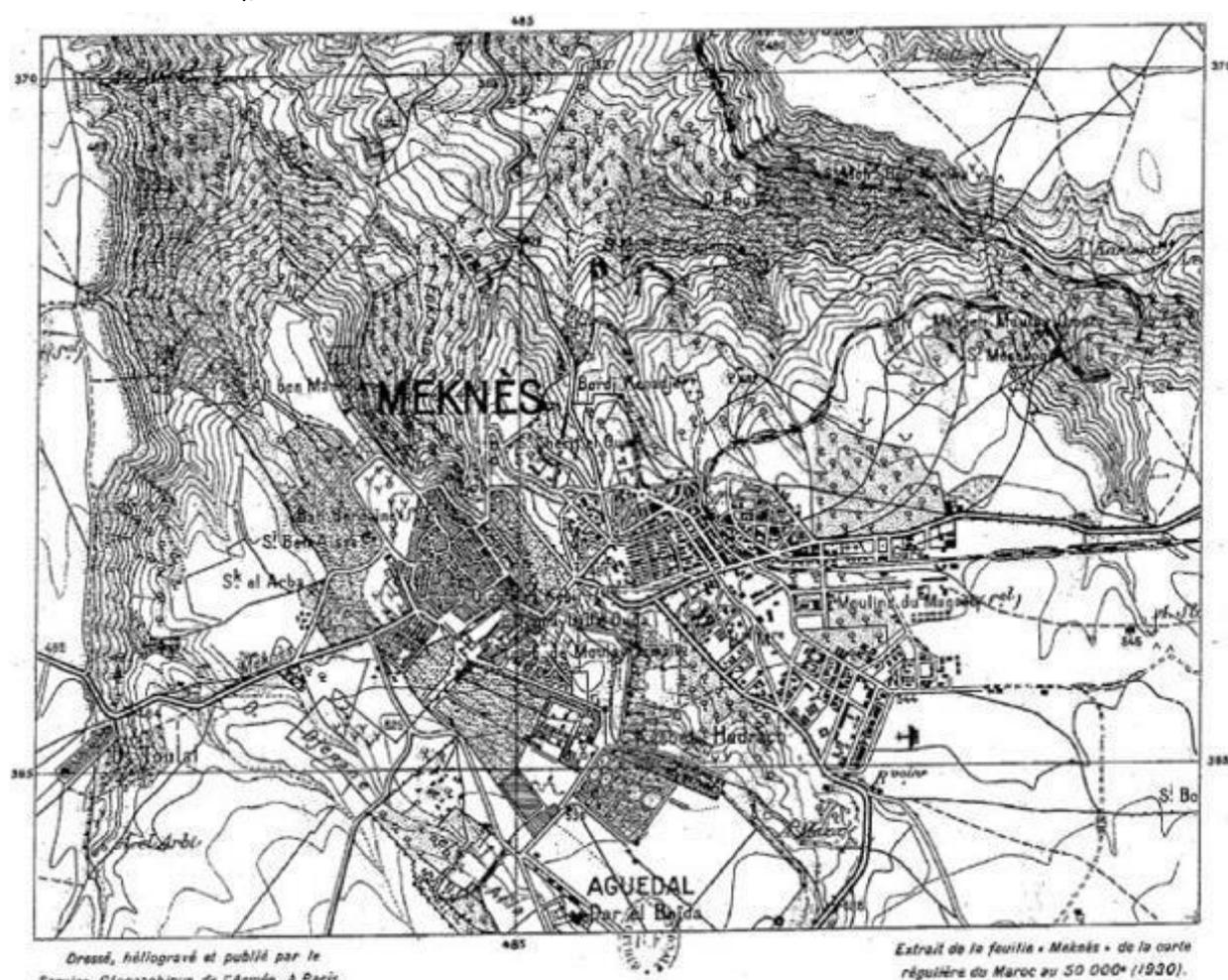
En effet au début du XX^e siècle, la ville de Meknès comptait quelques 25 à 30000 habitants vivant presque entièrement en Médina. Le choix de Lyautey d'installer une ville nouvelle sur la rive droite n'est pas imposé par le site mais par la conception que les colonisateurs se sont fait de la ville coloniale

⋮ le camp militaire Pouban en face de la ville indigène et la ville neuve bien séparée, sur le plateau des oliviers. Lyautey déclarait ainsi : *“la ville arabe, le quartier juif, je n’y touche pas, je nettoie, embellis, fournis de l’eau, l’électricité et j’évacue les eaux usées, c’est tout ... mais en face, dans le*

bled, je bâtis une autre ville..."⁴. Ainsi, Meknès devient le centre du pouvoir colonial pour toute la région avec une liaison avec Kénitra (Port Lyautey) par voie ferrée. La période coloniale a donc été une phase primordiale pour la ville de Meknès.

Le plan Prost, établi en 1916, définit le parti d'aménagement de la ville nouvelle, trace le réseau des avenues et des rues et des places et la localisation des équipements. Manifestement, ce schéma d'aménagement a été suivi à la lettre.

Après l'indépendance, la ville de Meknès va connaître une véritable transformation avec le remplissage des espaces libres intramuros, l'extension des anciens quartiers et l'apparition du phénomène des bidonvilles et de l'habitat spontané (en 1982 déjà 70. 000 habitants résidaient dans les bidonvilles),



Carte 32 : Meknes au début du XXeme siècle

⁴ DIRASSET International : Etude du SDAU du grand Meknès et PA d'aménagement de l'agglomération de Meknès : mission I Août 2014.

Par ailleurs l'urbanisation des terrains domaniaux, habous et les ex- coopératives agricoles, ainsi que la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre les bidonvilles (VSB), l'habitat de faible VIT (140.000 Dhs), l'habitat social (250.000 Dhs) et le système de dérogation ont ouvert à partir de l'an 2000 de grandes zones à l'urbanisation.

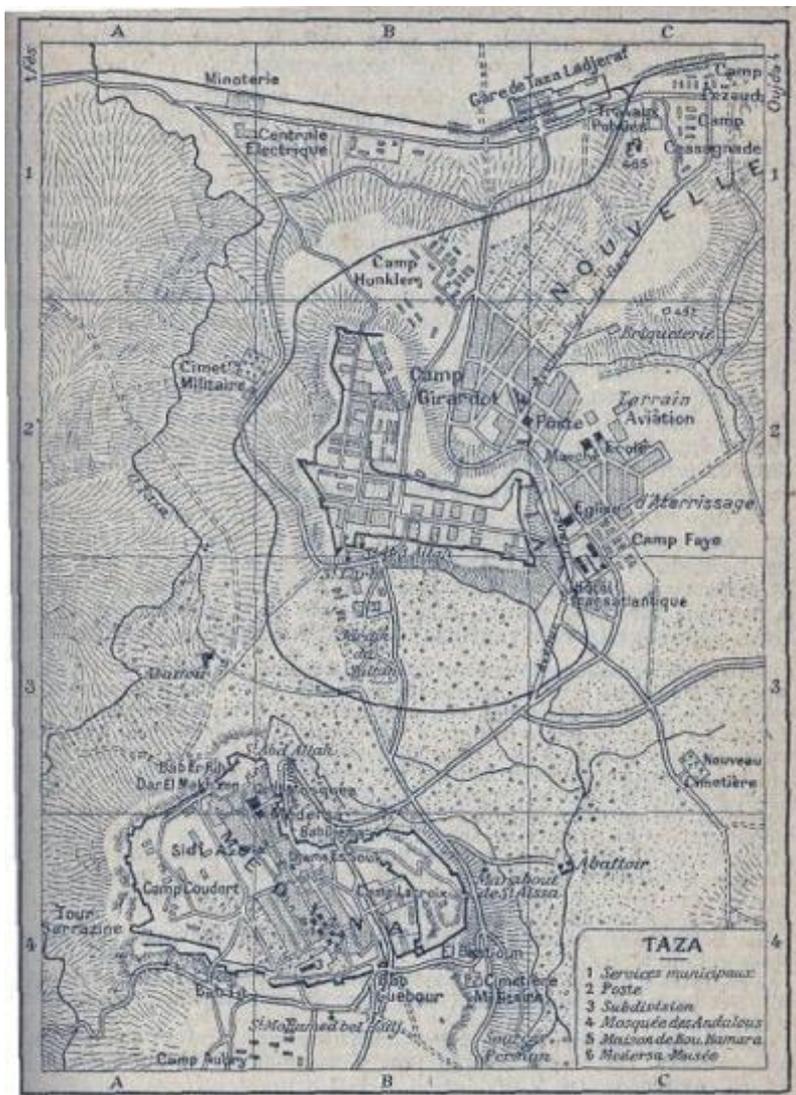
La ville de Taza : s'est développée autour d'un couvent fortifié bâti par les Berbères au Xe siècle. Sa position stratégique, entre le Rif et l'Atlas, a fait d'elle une place forte militaire, un chemin incontournable pour relier les différentes autres régions du Maroc, notamment entre la partie occidentale et celle orientale. Taza, qui commença à avoir de l'importance sous le règne de la dynastie des Idrissides, existait bien avant l'introduction de l'islam au Maghreb. On parle même de centaines d'années avant. Mais ce qui allait par la suite devenir une des plus prestigieuses capitales de l'époque n'était qu'un petit village sans grande importance.

Taza, ville carrefour, son évolution ne tarda pas à s'opérer, car ce village disposait d'un grand atout : sa position géographique, carrefour entre l'Est et l'Ouest du Maroc. Venant de l'Est le passage par Taza était obligatoire pour joindre le reste du Maroc, notamment Fès, Meknès, jusqu'à la façade atlantique. Les Romains et les Arabes venant du Machreq l'empruntaient pour mieux pénétrer en Afrique du nord. Ce fut notamment le cas des Almohades qui en firent une place d'armes une fois la ville sous leur autorité vers 1132. Avant eux, au Xème siècle, les Meknassa avaient déjà bâti à l'entrée de Taza, un couvent fortifié pour barrer la route du côté Est.

A partir de 1920 avec l'avènement du Protectorat une nouvelle ville est bâtie à Taza, c'est Taza bas, décalée en altitude par rapport à Taza haut, la médina. Elle fût conçue comme une ville moderne dotée de grands boulevards bordés de bâtiments. A partir du milieu du XX siècle, la ville entre dans une phase de développement urbain rapide, elle passe du statut d'une petite agglomération de 54 000 habitants en 1960 à 140 000 habitants en 2004 et 148 000 habitants en 2014.

La ville de Taounate : son histoire remonte, au temps des Almohades. A cette époque les tribus Meziah, Jaia et Rghiwa ont quitté la région de Zerhoun, près de Meknès, et sont venues habiter sur le site actuel de Taounate. Le vocable Taounate signifierait la haute en langue berbère. La zone abrite plusieurs kasbahs, témoin notamment du passage des almoravides comme la Kasbah du Jbal Amargu.

Longtemps reléguée comme simple bourgade rurale dépendante de la province de Fès, elle fut



érigée à partir de 1977 en chef-lieu de province. C'est une ville au rôle économique assez modeste et profondément ancrée dans son milieu rural. Malgré son statut de chef-lieu de province depuis près de 40 ans, la ville reste de taille modeste ne dépassant pas les 38.000 habitants en 2014. Elle constitue cependant une place forte au milieu d'un espace rural ponctué de grands bourgs ruraux en mutation rapide : Ghafsai, Karia, Tissa, Ain Aicha

La ville de Séfrou : Selon Léon l'africain, Séfrou aurait été bâtie bien avant Fès « On allait de la ville de Séfrou ou village de Fès » disait la légende locale, attribuée à Raoud Al Qirtas. Au moment où il avait lancé le chantier de Fès, Idriss II serait venu s'établir pendant deux ans dans cette ville de piémont (807). Il aurait résidé au dchar dit « Habbouna », le village de « ceux qui nous ont aimés » appellation qui aurait été donnée par Idriss II à cet endroit/ grand quartier situé

Carte 33 : Taza au début du XXème siècle

à présent au sud de la Médina et ce en signe de reconnaissance à l'accueil chaleureux que lui avaient réservé les habitants de la ville pendant sa campagne d'islamisation. Selon plusieurs auteurs européens, qui ont séjourné ou visité Séfrou à la fin du XIXème siècle ou à la veille du protectorat, la ville est décrite comme l'une des plus prospères et des plus ordonnées du Maroc »⁵

Au début du XXème siècle, Séfrou présentait un profil semblable à celui des autres villes marocaines avec cependant des caractéristiques propres, liées à la fois aux particularités de son peuplement et à ses activités. Dotée d'une infrastructure urbaine étoffée, cette cité disposait d'institutions politiques, économiques et administratives bien affirmées et ce à l'image de villes comme Meknès ou Tétouan.

⁵ (Chafai El Alaoui, Naissance et développement d'une municipalité marocaine sous le protectorat français : Séfrou (1912-1956). Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, Univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, 1983).

A partir des années 80-90 la ville va connaître un rythme d'évolution rapide. Ainsi en une trentaine d'années, la superficie de la ville sera multipliée par trois, passant de 380 ha en 1981 à 1200 ha en 2009. Et à 1336 ha en 2015. La ville compte maintenant près de 80.000 Hab. Elle se développe essentiellement le long des axes routiers. Au nord sur la route de Fès, au sud le long de la route de Boulemane et à l'est sur la route d'El Menzel.

La ville d'Ifrane ; c'est une ville particulière. Le contexte favorable de sa situation au cœur du moyen Atlas a permis l'essor d'une économie touristique fondée sur les résidences secondaires, les œuvres sociales d'entreprises importantes, Ifrane a ainsi développé une image liée à la villégiature et au sport de haut niveau.

Sa promotion comme chef-lieu de Province, puis l'installation de l'Université Al Akhawayine lui ont conféré un prestige supplémentaire. Ifrane bénéficie d'une excellente image au niveau national, elle a beaucoup d'atouts pour s'affirmer comme une station touristique d'altitude, une ville d'études de haut niveau appelée à devenir une sorte de « campus » pour les fonctions de recherche et de développement dans le domaine des sciences et de la santé.

La ville de Moulay Driss Zerhoun, perchée sur le flanc nord - ouest du Jbel Zerhoun elle abrite une population d'environ 11610 habitants et domine le site archéologique de Volubilis. Ville en stagnation, elle jouit d'un rayonnement historique et religieux grâce au tombeau d'Idris 1er fondateur de la dynastie des Idrissides au Maroc. Le mausolée et son site donne à la ville à la fois un aspect sacré et historique. L'activité économique de Moulay Driss Zerhoun est dominée par les petits services de proximité qui servent aussi le tourisme, comme les boutiques de commerce, cafés, ateliers d'artisanat et boulangeries, etc.

La ville d'El Hajeb construite sous forme de kasba à l'époque du Sultan Hassan premier, la ville est érigée en poste militaire au début du protectorat. Cantonnée pendant longtemps dans son statut de chef-lieu de cercle, la ville s'est renforcée en 1991 par le statut de chef-lieu d'une province. Toutefois, elle arrive laborieusement à développer ses activités commerciales et de services, par la forte concurrence et attraction de Meknès sa très proche voisine. C'est une petite ville qui tire l'essentiel de ses revenus de la fonction publique et de la présence militaire. Elle dispose toutefois d'un site attrayant et d'un climat agréable.

La ville de Boulemane : petite bourgade au cœur du Moyen Atlas Oriental, nichée au creux d'un passage stratégique, elle s'est développée grâce à son rôle de place forte militaire. Son site contraignant limite sérieusement son développement. Elle demeure agglomération de passage dans la province qui porte son nom mais dont le siège est à Missouri.

La ville de Missouri : elle tire son nom du terme arabe « Al Maisoure » الميسور qui signifie riche généreux, Longtemps cantonnée dans son statut de bourgade rurale située sur le principal axe routier des hauts plateaux de la Moulouya, reliant Midelt à Melilia elle est promue en 1975 au rang de cheflieu de province en 1975 (La province portant le nom de la ville de Boulemane est implantée à Missouri). Elle abrite une population de l'ordre de 25486 hab en 2014. La ville de Missouri tire l'essentiel de ses revenus de ses fonctions administratives, commerciales et militaires, une grande caserne des FAR est implantée en périphérie de la ville.

La Ville d'Outat El Haj : C'est une bourgade très ancienne implantée sur les rives de la Moyenne Moulouya, la ville tire son nom du terme arabe louta اللوط qui veut dire plat ou plaine, elle est située sur le passage de l'ancienne voie de chemin de Fer reliant Midelt à Guercif. La ville abrite

actuellement une population de 16388 ha. Les activités principales dans la ville restent liées au commerce et services et la redistribution des produits agricoles de la région.

La ville de Moulay Yacoub : c'est le chef-lieu d'une province à caractère rural, dominée par l'effet d'entraînement exercé par la ville de Fès. La ville possède un centre thermal de renommée internationale avec l'implantation de l'enseigne Vichy. L'activité commerciale et touristique du centre urbain est fortement liée au thermalisme, mais les contraintes physiques et géotechniques du site limitent tout développement et extension de la ville.

La ville d'Azrou : Elle constitue dans l'armature urbaine régionale, un cas particulier. Choisie d'abord comme place forte pour desservir et contrôler la population du plateau des causses, elle a assumé tôt des fonctions administratives et d'encadrement territorial, en même temps qu'elle développait des équipements de qualité pour l'ensemble de sa zone d'influence et des activités commerciales notables au niveau régional. Lorsqu'Ifrane a été choisie comme siège de la Province, Azrou a conservé ses fonctions administratives et la plupart des services y sont localisés. Cette ville est donc l'une des seules dont l'économie est fortement ancrée au contexte local.

La ville d'Agourai : elle est située entre les grandes métropoles urbaines de la région : Fès (75 km) et Meknès (25 km). C'est un centre urbain à fonction administrative, chef-lieu de cercle administratif d'Agourai dont le commandement couvre à la fois la montagne et la plaine .

Fondée par le Sultan Moulay Ismaïl à la fin du XVIII^e siècle, la cité d'Agourai assurait à l'époque des fonctions multiples la protection militaire contre les attaques des tribus rebelles des alentours, le contrôle des richesses agricoles et du commerce caravanier entre le sud du Maroc et la capitale Ismaélite de Meknès et servait de lieu d'emprisonnement des pirates.

La ville d'Agourai, possède un potentiel attractif important grâce à sa Kasbah historique et son contexte rural pittoresque.

Les autres agglomérations et centres urbains de la région peuvent être répartis en 4 catégories :

- La première catégorie concerne les petites agglomérations ayant une grande histoire urbaine et très ancrées dans leur milieu rural environnant, tels que les villes de **Bhalil** et **El Menzel** qui possèdent de véritables petites médinas. malgré leurs origines ancestrales, ces agglomérations sont restées cantonnées dans leur territoire rural, développant ainsi très peu de relations et d'échanges avec les autres agglomérations environnantes. Le cas de Bhalil est édifiant à cet égard, cette agglomération du Dir, dont les origines remontent à la nuit des temps, est à nos jours une véritable *ville rurale* malgré son histoire urbaine, sa culture, ses monuments, son artisanat et les coutumes de sa population ;
- La deuxième catégorie est composée d'agglomérations étant à l'origine des bastions militaires, édifiés pour encadrer des territoires faiblement pacifiés : **Immouzzar Kandar**, **Immouzzar Marmoucha**, **Ribat el Kheir** sont des agglomérations situées dans des zones de collines et de montagnes et se sont développées comme centres d'encadrement et de contrôle de la population ; **Immouzzar Kandar** s'est développé par la suite grâce au développement agricole (plantation de rosacée) et l'activité du tourisme de masse de montagne.

- La troisième catégorie est composée de villes rurales développées grâce à l'activité agricole intensive, il s'agit essentiellement des villes du Saïs et de la banlieue des grandes villes : **Ain Chégag, Ain Taoujadate, Sbaa Ayoun ; Boufekrane.**
- La Quatrième catégorie concerne également les villes à fortes traditions rurales, il s'agit en fait de gros bourgs ruraux en transition urbaine, grâce soit à leur situation sur des axes de communication importants comme : **Aknoul, Tahla, Tainaste, Ain Aicha, Oued Amlil** soit en raison de leur fonctions de centre de collecte et de redistribution des produits agricoles comme : **Tissa, Ghafsai, Thar es Souk, Zrarda...**

1.2. Dynamique démographique des centres urbains dans la RFM

1.2.1. Le profil urbain de la région est marqué par la prédominance de petits centres urbains récents comme le montre le tableau et les figures ci-après :

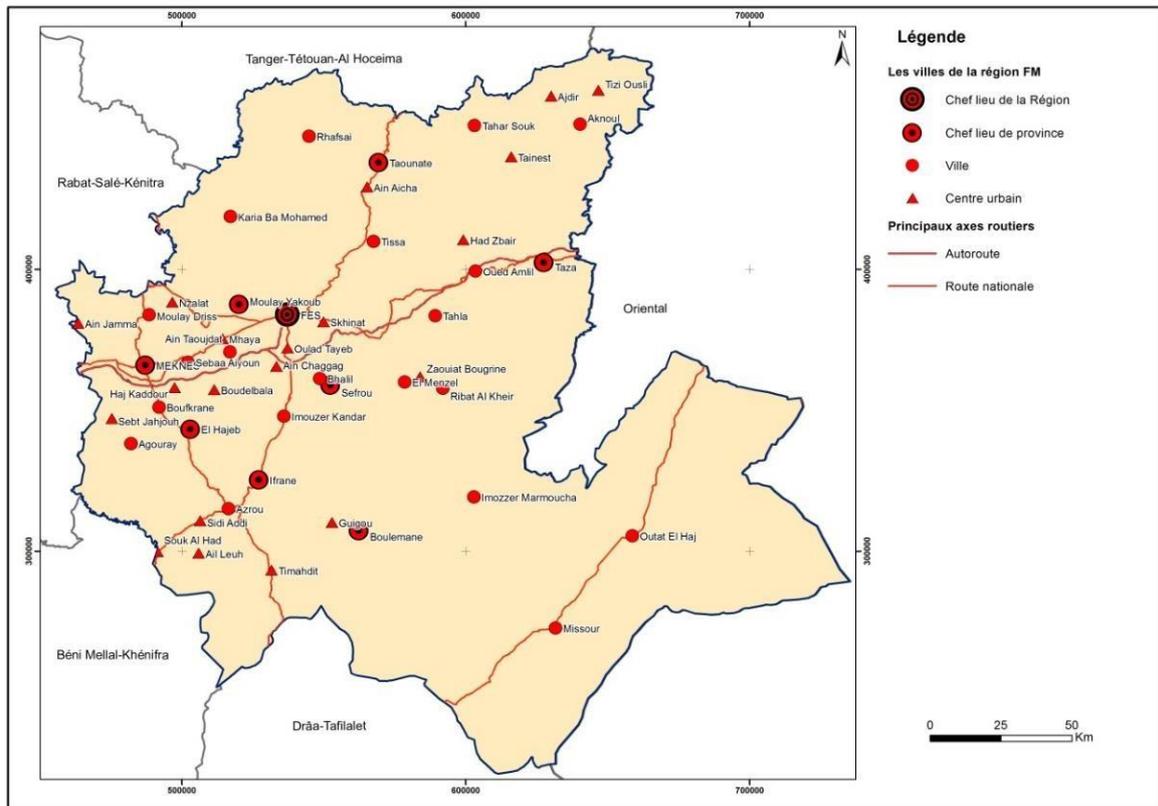
Tableau 144 : Evolution de la population urbaine par ville

Villes	1994	2004	2014
Fès	772187	944376	1112072
Sefrou	54163	63872	79887
Bhalil	10678	11638	12997
Boulemane	6067	6910	7104
El menzel	10785	11465	12641
Ribat el kheir	8373	12654	16739
Imouzzer Kandar	11555	13725	19125
Missour	12777	20332	25584
Moulay yacoub	2726	3153	4612
Outat el haj	9987	13938	16388
Imouzzer Marmoucha	2502	2698	4213
Meknès	393791	469169	520428
Boufekrane	4223	6393	12941
ouislane	28694	47824	87910
Toulal	12668	13852	19077
El Hajeb	23369	27667	35282
Agourai	10033	13291	16651
Ain Taoujdate	15070	21030	28288
Sbaa Ayoun	15575	21513	26277

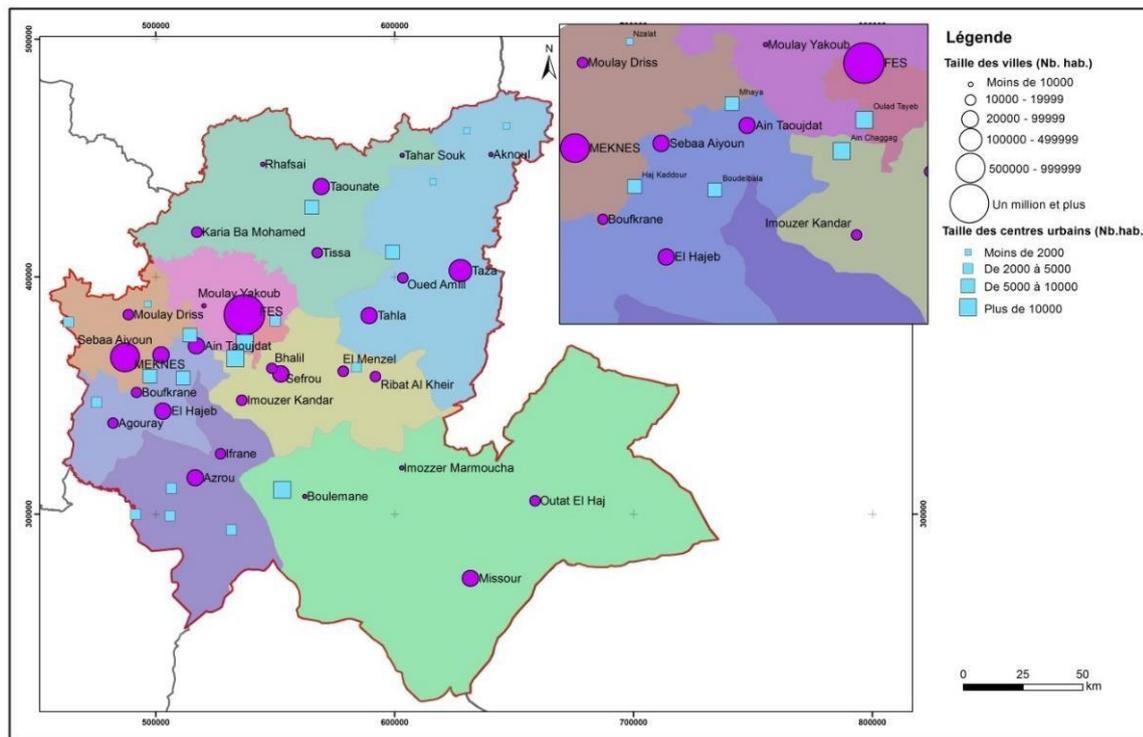
<i>Azrou</i>	40808	47540	54350
<i>Ifrane</i>	11209	21513	14659
<i>Taounate</i>	24378	32380	37592
<i>Karia Ba Mohamed</i>	13271	16712	18753
<i>Tissa</i>	7059	9566	11195
<i>Ghafsai</i>	4255	4592	6341
<i>Thar Es Souk</i>	3311	3792	5182
<i>Taza</i>	120971	139686	148353
<i>Tahla</i>	20147	25655	27723
<i>Oued Amlil</i>	6524	8246	10403
<i>Oulad Zbair</i>	3001	4193	5585
<i>Aknoul</i>	3325	4066	4403
<i>Zrarda</i>	3074	3860	4179
<i>Matmata</i>	1945	2194	2400
<i>Tainaste</i>	2074	1905	1905
<i>Tizi Ouasli</i>	1680	1695	1676
<i>Ajdir</i>	-	1443	1451

Source : RGHP 1994, 2004 et 2014.

1-3-1 Catégorie des villes



Carte 34 : Répartition spatiale des principales agglomérations de la région Fès Meknès



Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte n° 35 : Population des principales villes et centres urbains de la région source : RGP2014

Grandes villes : faiblesse en nombre mais grand poids dans la population urbaine de la RFM
 Macrocephalie

-**Villes moyennes** : une rareté peut être avantageuse pour une armature équilibrée

-**Les petites villes** : constituent une catégorie prédominante en nombre mais à faible assise économique

-**Les petits centres locaux** : déficit chronique en équipement handicapant leur perspective de développement en centres émergents, stratégie nécessaire pour un développement territorial équilibré et pour l'amélioration des rapports villes compagnes

1-3-2 Répartition géographique des agglomérations

La structure de l'armature urbaine permet de relever quatre caractéristiques principales :

- une concentration des agglomérations dans l'espace métropolitain (Saïss et Environs bordures) ;
- Taza mise à part, les grandes et moyennes villes sont situées dans le Saïss et le DIR du Moyen Atlas ;

- Les centres urbains des territoires montagneux et steppiques sont majoritairement des petites bourgades ;
- En dehors du bipôle Fès- Meknès, trois villes moyennes semblent rayonner sur leur sous-ensemble régional respectif. Il s'agit de Taza, Séfrou et Azrou. Ces trois villes dont deux sont chefs-lieux de province, sont en fait des pôles administratifs et de services. Elles jouent cependant un rôle important et croissant dans l'armature urbaine régionale, en polarisant notamment les espaces ruraux de leur sous-ensemble territorial.

Taza domine la hiérarchie des villes moyennes avec près de 150 000 habitants en 2014. Toutefois, son influence ne parvient pas à rayonner sur l'ensemble de la région. Positionnée dans l'aire d'influence de Fès, la métropole régionale, Taza n'est pas parvenue à s'ériger en grande ville voire en ville secondaire dans la banlieue du Grand Fès. Son influence régionale est mise à mal par la barrière des massifs montagneux et par la présence de sous-ensembles régionaux hétérogènes du fait de leurs composantes géographiques, culturelles et sociales.

Séfrou, deuxième ville moyenne en termes démographique avec près de 80 000 habitants en 2014, se caractérise par une dynamique et un poids économique important par rapport aux autres agglomérations de la province dont elle est le chef-lieu, mais aussi par une relative dominance du secteur industriel par rapport aux autres secteurs d'activités.

Avec la fonction administrative, les services et l'activité industrielle en développement la ville de Sefrou développe une dynamique économique qui favorisera de plus en plus sa croissance dans la région. On notera à cet égard l'influence de Séfrou sur la ville voisine de Bhalil et dont la part des actifs dans l'industrie est aussi importante par rapport aux autres secteurs. Sefrou est un exemple concret d'une ville support de croissance par rapport à l'agglomération de Fès d'une part et qui commence à créer sa propre sphère de polarisation d'autre part.

Azrou, troisième dans la catégorie des villes moyennes avec près de 55 000 habitants en 2014, c'est une ville qui a su développer très tôt des fonctions administratives et d'encadrement territorial qu'elle garde en partie. Sans doute la proximité avec la ville d'Ifrane (ville touristique et culturelle de haut niveau), ont permis à la ville d'Azrou de garder son statut de ville administrative et d'encadrement territorial.

Le réseau des petites villes entre 20 000 et 40 000 habitants est plus important, Il est constitué d'une dizaine d'agglomérations concentrées en majorité dans la partie centrale du territoire de la région. Il s'agit de villes et centres urbains développant des fonctions administratives d'encadrement local et une répartition plus ou moins équilibrée entre la fonction agricole d'origine et la fonction commerciale.

Certaines agglomérations de cette catégorie font cependant exception par leur potentialité et richesse ou par leur fonction d'encadrement et de polarisation : tels que les **villes d'Ifrane, d'Imouzzer Kandar et de Bhalil** : villes à vocation touristique et culturelle et les villes de **Missour, Taounate, Tissa, Ribat el Kheir, Outat El Haj**, qui développent des fonctions administratives d'encadrement.

Au bas de la hiérarchie de l'armature urbaine se place **le réseau des centres émergents** ou petites agglomérations aux fonctions rurales et dont le poids démographique est inférieur à 10 000 habitants. Ils constituent de véritables « villes rurales » dans la mesure où l'essentiel de l'activité

et des revenus de la population est en liaison directe avec l'activité agricole et accessoirement le commerce. Certaines agglomérations se sont même spécialisées dans le commerce des produits agricoles ou produits liés à l'agriculture : **Ain Taoujdate, Sbaa Ayoun, Agourai, Thar-es-souk, Aknoul, Karia Ba Mohammed, Ghafsai.**

1.3. Analyse du système urbain

1-4-1 Traits généraux

On constate ainsi que la région présente **une armature urbaine fortement déséquilibrée** : prédominance d'un bipôle dominant sur tous le territoire de la région, absence de véritables villes secondaires capables de contrebalancer le poids hégémonique du bipôle, prédominance des villes de petites tailles ayant l'aspect et le rôle de « villes rurales » plutôt que de centres émergents dynamiques. L'armature urbaine de la région de Fès-Meknès est morcelée en sous-ensembles correspondant presque à la configuration des provinces.

En effet malgré le nombre de ses agglomérations urbaines 32 villes et centres urbains, la région de Fès-Meknès ne dispose pas encore d'une armature urbaine déployée de manière équilibrée et intégrée sur l'ensemble de son territoire

Chaque province dispose de sa propre armature urbaine, indépendamment des autres et selon ses propres fonctionnements. Chaque province apparaît plus ou moins polarisée autour de son chef-lieu.

Ce constat est déjà relevé par les anciens SRAT des 3 ex régions dont est issue la nouvelle région de Fès-Meknès.

Par ailleurs les relations interurbaines au sein de l'espace régional montrent une séparation nette entre le nord, le centre et le sud de la région. Cette coupure, géographiquement marquée par les collines du Pré-Rif, la percée de Taza, la chaîne du Moyen Atlas et les hauts plateaux de la Moulouya, détermine plusieurs espaces régionaux avec des armatures urbaines polarisées plus ou moins par une seule agglomération, la capitale régionale Fès.

On constate toutefois pour la plaine du Sais, une polarisation partagée ; les deux agglomérations du bipôle Fès- Meknès, exercent en effet une attraction commune sur les agglomérations de cette partie de la région. Les villes **d'Ain Taoujdate, Sebaa Youn et El Hajeb** sont sous influence partagée des deux grandes métropoles régionales.

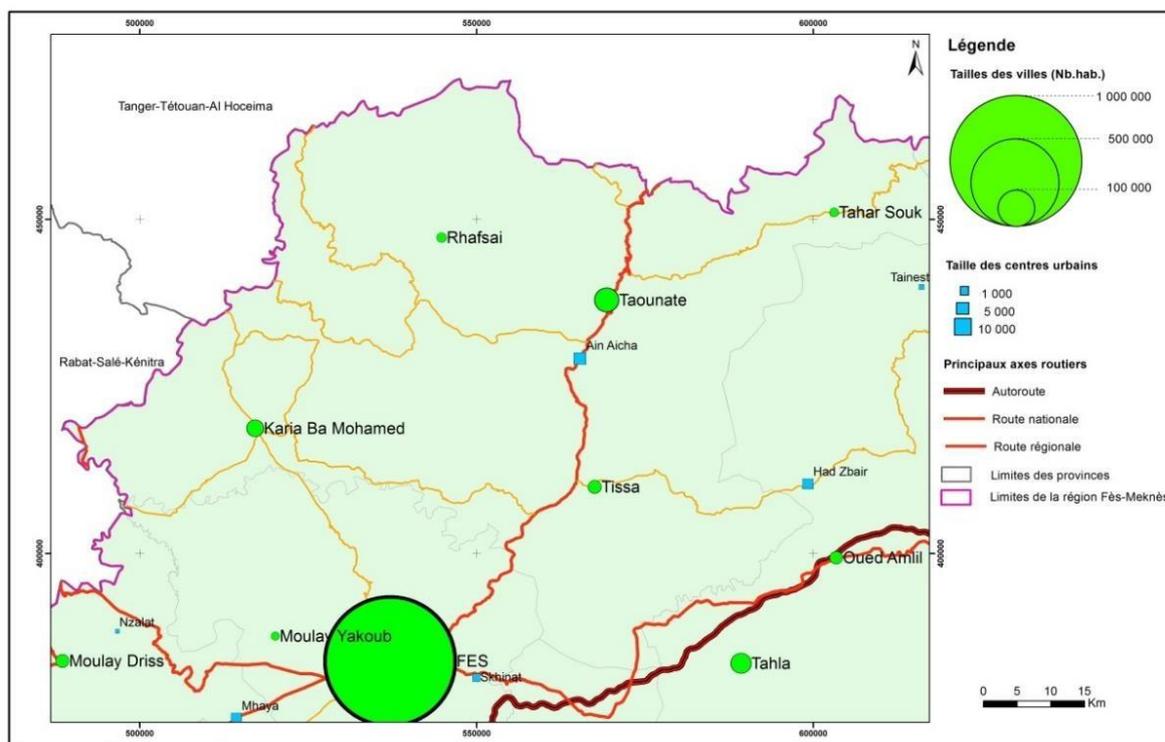
Par ailleurs et à l'exception des villes de Taza, Séfrou et Azrou qui sont considérées déjà comme des villes moyennes, le reste est constitué d'un ensemble de petites agglomérations encore loin de former une structure à connexions multiples et hiérarchisée. Le caractère rural de la majorité d'entre elles pose le problème de leurs capacités de polarisation sur leur arrière-pays immédiat et la question de la planification urbaine dans toutes ses dimensions.

1.4. L'armature urbaine du Pré-Rif et massif du Zarhoun

L'armature urbaine de cette zone est constituée de six agglomérations au statut de municipalité :

Ghafsai (6361 Habitants) située au Nord-Ouest, Karia Ba Mohamed (18.762 habitants) dans la zone Sud-Ouest, Tissa située au Sud avec 18.762 habitants, la ville de Thar Souk implantée au Nord-Est avec (5182 habitants), la ville de Taounate (37.608 Habitants) et le centre de Moulay Yacoub (4612 habitants) érigé en chef-lieu de province du même nom.

Taounate le chef-lieu de la province est située au centre de l'armature urbaine du territoire du Pré-Rif. Depuis sa promotion en chef-lieu de province en 1977, elle enregistre un accroissement démographique annuel important entre 3 et 4% mais garde toujours son caractère de *grande ville rurale* qui fait office de centre relais entre la métropole régionale Fès et le territoire du Pré-Rif.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 36 : L'armature urbaine du Pré-Rif

Avec sa fonction de capitale administrative de la province, Taounate a pu développer un potentiel de services et d'équipements qui renforcent ses capacités de polarisations et d'encadrement de son arrière-pays. La dynamique urbaine de la ville de Taounate a favorisé également l'émergence dans sa périphérie de centres secondaires à développement dynamique tels qu'Aïn Mediouna (25770 habitants), Ourtzarh (14381 habitants) et Aïn Aïcha (5672 habitants). Ces centres à l'origine de grands souks ruraux sont transformés en véritables agglomérations urbaines mais-conservent un aspect rural prononcé ; morphologie urbaine, pratiques et activités orientées vers le rural et l'agriculture. **Il y a lieu de noter que la position de Taounate au centre de l'armature urbaine de**

sa province, au carrefour des grandes voies de communication, lui confère une fonction de pôle d'équilibre au sein de son réseau urbain.

Le reste des agglomérations de la zone est constitué par de petits pôles de services spécialisés dans les produits agricoles ou les activités liées à l'agriculture.

L'infrastructure routière de la zone est dans une situation défailante, elle handicape le développement et le fonctionnement cohérent de l'armature urbaine. Des agglomérations comme Ghafsai, Karia, Tissa et Thar Souk deviendraient mieux fonctionnelles dans l'armature urbaine provinciale si le réseau routier est plus performant.

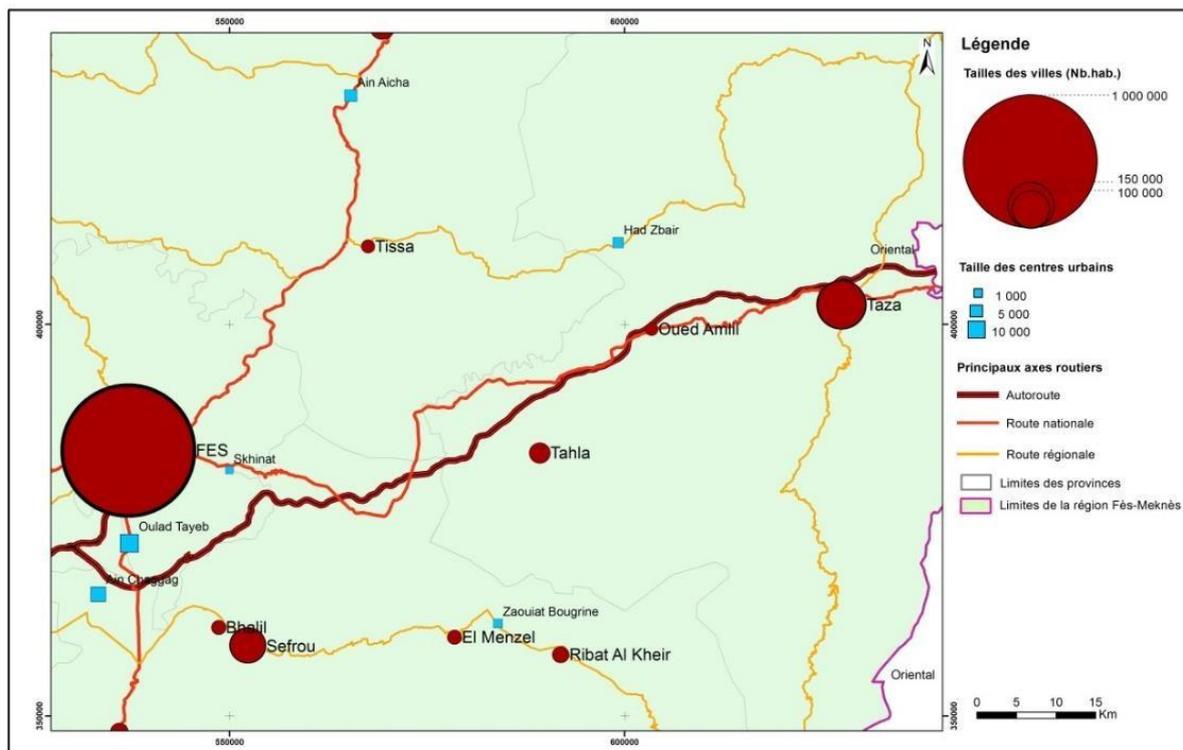
Le centre de Moulay Yaâcoub, érigé en chef-lieu de province, est situé dans une position excentrique par rapport au territoire de la province dont il est le chef-lieu et par rapport aux grands axes de communication. La ville est également handicapée par sa grande proximité à de la ville de Fès et par la nature de son site qui empêche toute possibilité d'extension et de développement (Topographie perturbée, et surtout substrat géologique instable). Le territoire de cette partie des collines du pré-rif reste un espace profondément rural dépourvu de toute armature urbaine. C'est un espace où les taux de croissance démographique des communes rurales est en régression continue.

1.5. L'armature urbaine du couloir central de Taza

Ce s o u s-ensemble de la région de Fès-Meknès, appelé couloir central de Taza, est cerné par la frange Sud du Rif et les premiers contreforts du Moyen Atlas Oriental.

L'organisation urbaine de cet ensemble est structurée autour de trois vallées (Inaouen, Tahla et Oued Amlil) qui constituent un fossé géologique entre le Rif et le Moyen Atlas. C'est une zone stratégique par son caractère de passage obligé entre l'Est et l'Ouest du Royaume. Les villes et les infrastructures de transport s'y sont développées pour assurer, contrôler et tirer profit de ces échanges.

La ville de Taza est le noyau central et historique de l'armature urbaine dans cet espace de la région de Fès-Meknès. En plus de sa fonction administrative et d'encadrement d'une vaste province rurale, elle constitue un important marché de transit pour les produits agricoles de tout son lointain arrière-pays rural. Son économie repose en grande partie sur l'agroalimentaire et la ville anime dans sa périphérie d'importants souks assurant la collecte des produits ruraux et la distribution de produits urbains.

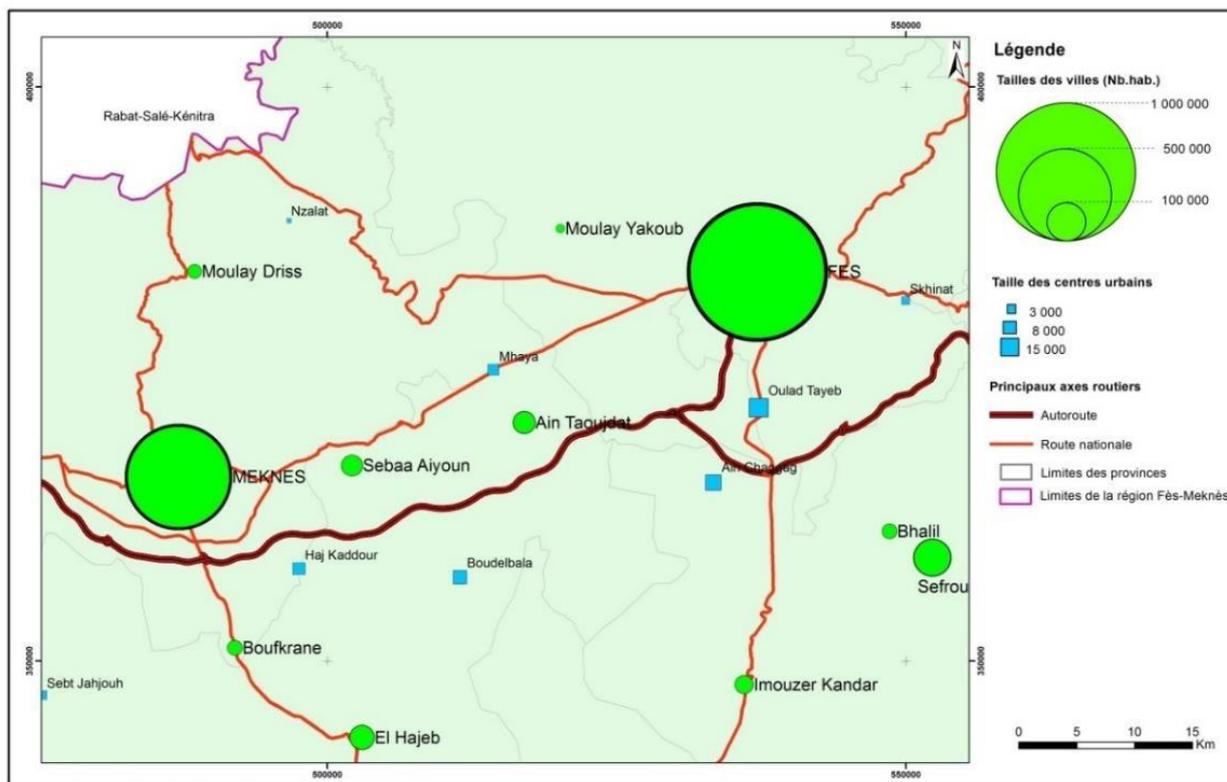


Carte 37 : L'armature urbaine du couloir central de Taza

Malgré son statut de ville moyenne, l'agglomération de Taza dispose d'une zone d'influence réduite fortement concurrencée par la polarisation et l'influence de la capitale régionale distante d'une centaine de kilomètres. Elle est également fortement concurrencée dans sa zone d'influence traditionnelle par deux autres villes extrarégionales : Nador et Oujda ces deux villes pourtant relativement éloignées polarisent sensiblement le territoire de Taza et son arrière-pays.

Sur ce couloir se développent des localités urbaines à croissance rapide, favorisées par leur situation sur de grands axes de communication Est-Ouest : la route nationale N°1 et le chemin de Fer et l'autoroute A1. Il s'agit des agglomérations de Matmata, Tahla, Oued Amil et Ouled Zbair., Ces localités à l'origine de simples centres soukiers ont su profiter de l'infrastructure routière et/ou ferroviaire pour s'ériger en véritables agglomérations urbaines, présentant un développement linéaire de part et d'autre des axes routiers, c'est ce qu'on appelle des *agglomérations rues*. Mais depuis la mise en service de l'autoroute Fès-Oujda, ces "agglomérations rues" perdent peu à peu de leurs activités commerciales et de services liés à la route.

1.6. L'armature urbaine du Sais



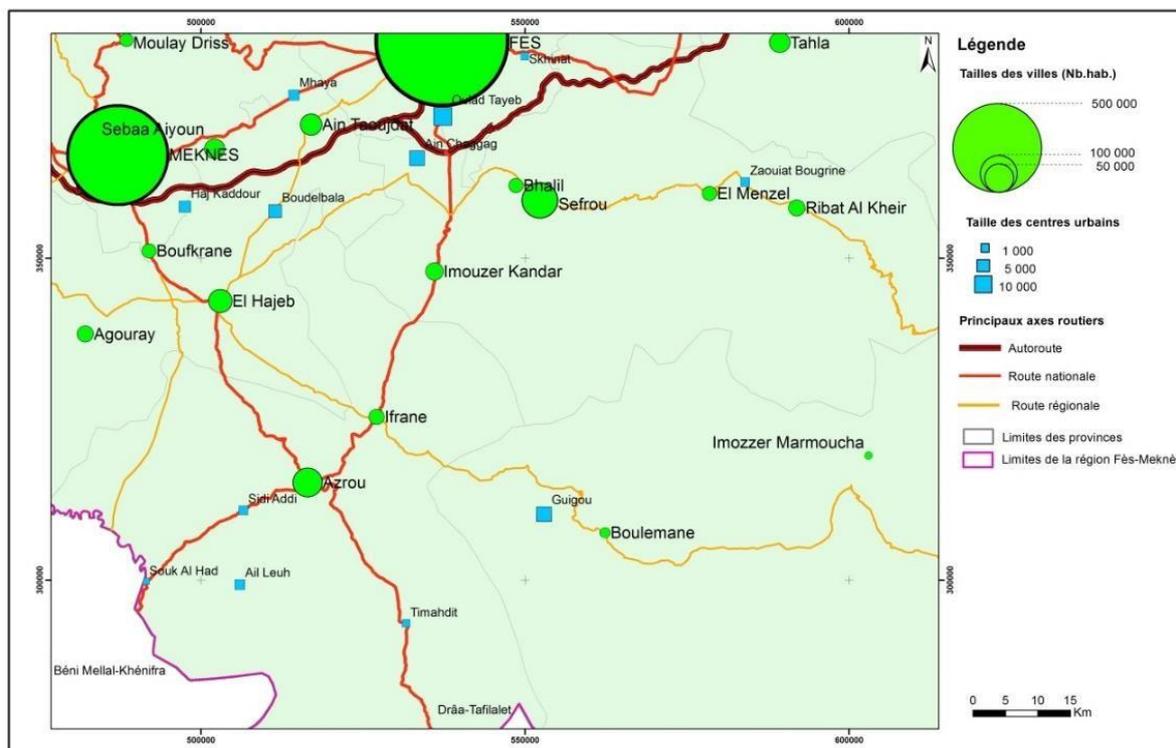
Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 38 : L'armature urbaine du Sais

La zone du Sais englobe tous le territoire compris entre Fès et Meknès, c'est la zone la plus urbanisée de la région et la plus équipée en infrastructures de communication et de desserte. Les agglomérations de cet espace connaissent des taux d'accroissement relativement élevés de 6 à 12% : Ain Chégag ; Ouled Tayeb ; Mhaya ; Sbaa Ayoun ; Ain taoujdate ; Boufkrane.

La croissance de ces centres est favorisée par leur proximité au bipôle Fès-Meknès bénéficiant ainsi des infrastructures et des équipements d'entraînement qu'offrent les deux grandes métropoles de la région.

L'armature urbaine de cet espace sera détaillée dans la partie consacrée au bipôle Fès-Meknès.

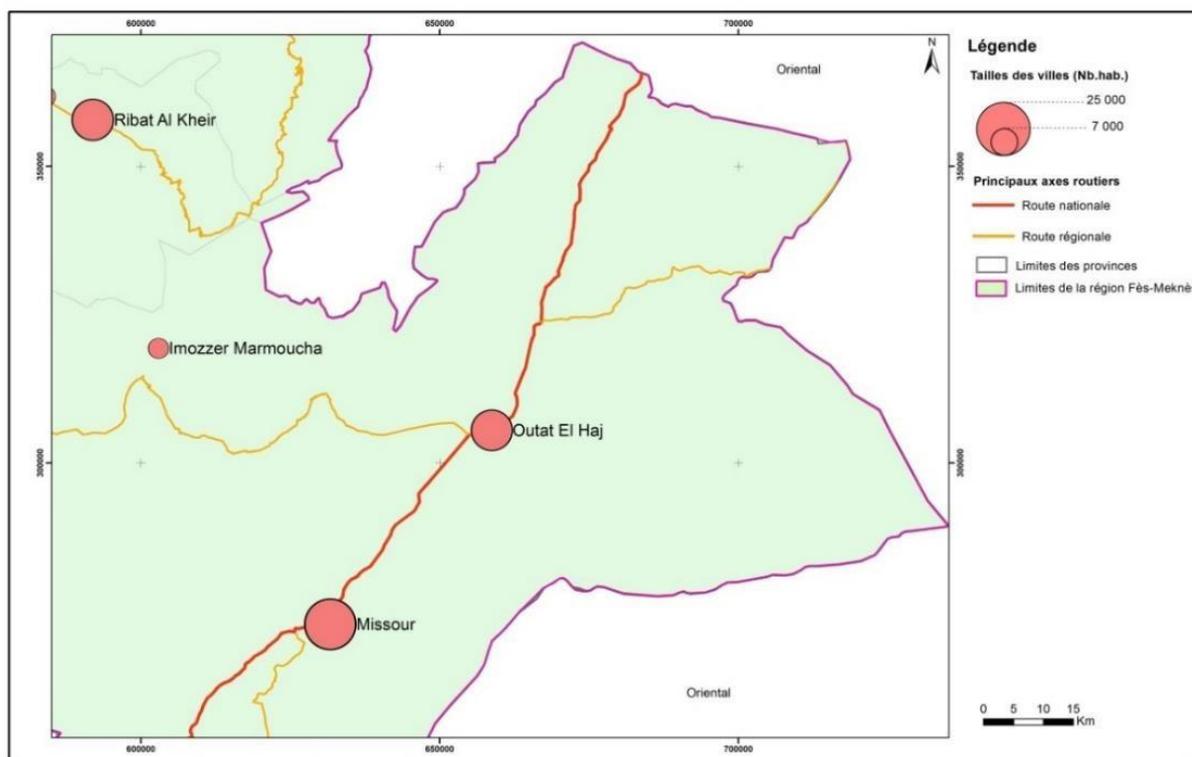


Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 39 : L'armature urbaine du Dir et du Moyen Atlas

1.7. L'armature urbaine du Dir et du Moyen Atlas

Le territoire de cette partie de la région est pourvu d'une armature urbaine étoffée composée de petites et moyennes villes : Séfrou (79887 habitants), Bhalil (12997 Habitants), Imouzzer Kandar (19125 habitants), Ifrane (14659Habitants) Azrou (54350 habitants) ; El hajeb (35282) Ribat El Kheir (16739 habitants), Imouzzer Marmoucha (4213 habitants), El Menzel (12641Habitants), Boulemane (7104 habitants) et Agourai (16651 habitants)



Carte 40 : L'armature urbaine Des hauts plateaux et couloir de la Moulouya

Parmi ces agglomérations, deux villes : Sefrou et Ifrane, font fonction de chef-lieu de province. Sefrou est une ville du Dir, elle est l'une des plus anciennes municipalités du Royaume et la capitale d'une province à fort taux d'urbanisation, près de 50% de sa population est urbaine. La ville d'Ifrane est la plus petite agglomération chef-lieu de province au Maroc. Son territoire est également fortement urbanisé, autour de 50%, c'est une agglomération située au cœur du Moyen Atlas central, elle jouit ainsi d'importantes potentialités naturelles faisant d'elle une destination par excellence, du tourisme de montagne et d'hiver.

Les autres centres de la sous-région sont assez petits et desservent seulement la population rurale proche. Ce sont Aïn Leuh (5300 habitants), Timahdite (2500), Had Oued Ifrane (2500) et Sidi El Addi (2900). Seul Aïn Leuh a une petite activité touristique interne (colonies de vacances et résidences secondaires). Les autres sont des localités agricoles et commerciales couvrant les besoins de la population rurale.

1.8. L'armature urbaine des hauts plateaux et couloir de la Moulouya

C'est le territoire le plus vaste à l'intérieur de la région de Fès-Meknès, mais également le territoire le moins urbanisé. Deux agglomérations seulement structurent ce territoire, la ville de Missouri chef-lieu de province et la ville de Outat El Haj. Elles sont situées le long d'un circuit de passage dit "historique" reliant l'Oriental du Maroc avec les territoires du Tafilalet (Guercif-Outat el Haj-

Missour-MideltRachidia). C'est aussi le couloir de passage de l'ancienne voie ferrée Midelt - Guercif qui servait au transport des minerais exploités dans la région de Midelt. Le déficit d'équipement de ce territoire, conjugué aux conditions naturelles difficiles en font un territoire répulsif. La ville de Missour malgré son statut de chef-lieu de province, n'arrive pas à s'ériger en véritable agglomération urbaine dotée de sa propre zone d'influence. Missour, Outat el Haj et leurs territoires restent fortement polarisés par Fès en ce qui concerne les services et fonctions supérieures.

En conclusion, on peut affirmer que l'influence de la capitale régionale Fès, est largement dominante sur toute la région. Elle polarise fortement l'armature urbaine des provinces de Taounate et de Taza en rayonnant sur tout l'ensemble pré-rifain.

Elle polarise également l'armature urbaine de la zone du Saïs, du Dir, et du Moyen Atlas Central, malgré la forte présence voire la concurrence de la ville de Meknès sur une partie de ces territoires ; enfin, les hauts plateaux de la Moulouya restent des territoires sous influence de la ville de Fès malgré leur relatif éloignement et en dépit des obstacles naturels du relief.

En conclusion le système urbain de la région de Fès Meknès, est relativement étoffé en agglomérations avec 32 villes et centres urbains, il abrite plus de 60% de la population de la région. C'est un système composé d'armatures urbaines plurielles, partagées entre la polarisation exercée par le bipôle FèsMeknès et celles des villes chef-lieu de province. C'est aussi une armature urbaine caractérisée par la coexistence de petites villes anciennes aux fonctions urbaines et traditions citadines très développées et des villes récentes hypertrophiées mais gardant le caractère rural de leur origine, ce sont *les grands bourgs et villes rurales*.

Sur le plan spatial le territoire de la région est déséquilibré avec des espaces fortement urbanisés, la plaine du Sais et le couloir de Taza et des étendues faiblement occupées comme les hauts plateaux de la Moulouya.

L'armature urbaine est le socle du développement et de l'aménagement du territoire régional, l'équilibre et la structuration de l'armature urbaine de la région constituent la base de l'aménagement du territoire de la région.

1.9. Le bipôle Fès-Meknès dans la région

1-5-1 Le bipole : contexte général

Fès et Meknès se trouvent au cœur d'une seule et même région d'une étendue de 40. 075 Km² et abritant 4.236.892 habitants, soit 12% de la population nationale. C'est une région dont la superficie est supérieure à certains Etats, (La Belgique : 30. 528 km², la Slovénie : 20. 273Km² ; la Croatie : 31. 067 Km²). Ces données brutes posent une interrogation : La région de Fès-Meknès peut-elle prétendre aux performances et au niveau de développement de ces pays sur le plan économique et social ?

A priori, la région de Fès-Meknès possède d'importants potentiels et atouts, naturels, économiques et humains à même d'assurer à cette région un développement harmonieux et équilibré. Mais elle recèle également des contraintes structurelles qui entravent son

développement : c'est une région dont l'arrière-pays est composé de montagnes et de zones semi-désertiques, elle abrite une importante population rurale à revenus limités, elle est dépourvue en partie de grandes infrastructures qui permettraient son intégration dans l'économie nationale non agricole. Le niveau de vie d'une grande partie de la population de la région n'impulse pas le développement d'un marché solvable, pour écouler les produits des grandes villes et les services modernes que celles-ci pourraient dispenser et diffuser.

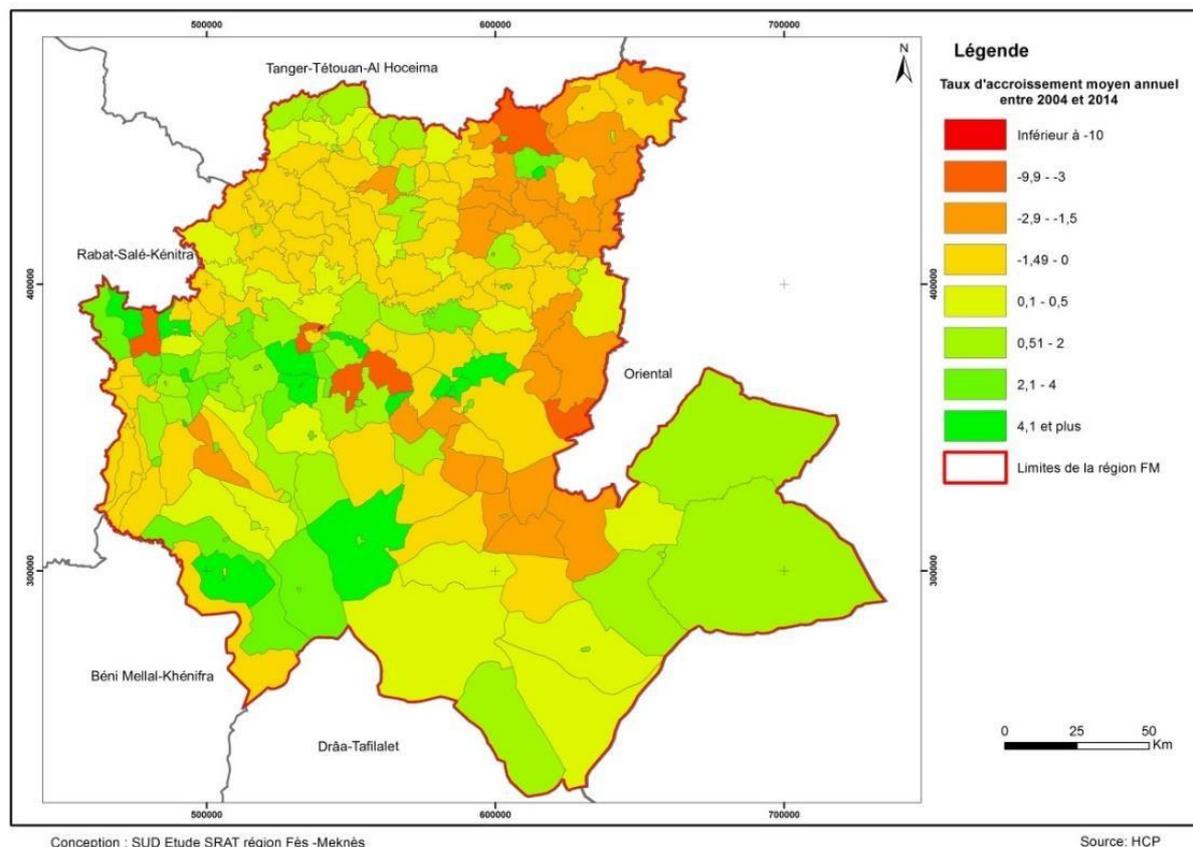
On constate que la formation et le développement des deux villes du bipôle ont été favorisés en raison de leur position sur un des grands carrefours économiques entre les voies terrestres Nord-Est/SudOuest (Tanger et Oujda-Fès-Marrakech-Vallée du Draa) et Nord/Sud (débouché des voies transsahariennes par le Tafilalt ou le Draa vers la « trouée » de Taza). Ce passage obligé entre l'Europe et l'Afrique, bien mis en valeur et renforcé par des fonctions politiques importantes, a assuré la croissance et le rayonnement des deux villes du Saïs bien au-delà des possibilités de leurs seuls arrières-pays ruraux.

Ces avantages historiques (position et primauté politique) ont progressivement disparus au cours de vingtième siècle et se sont érodés au profit du littoral, et les deux grandes villes sont revenues progressivement à la mesure de leurs régions proches, en s'orientant vers une modeste valorisation industrielle des matières premières ou de la main d'œuvre régionale. Maintenant que les deux agglomérations sont regroupées dans une seule région, elles ne doivent plus constituer un bipôle formel structurant de manière disloquée et désarticulée un immense territoire de plus de 40 000Km². Elles sont appelées à se donner les moyens pour évoluer progressivement et sûrement vers la constitution d'un espace métropolitain, à la hauteur de l'espace métropolitain du littoral atlantique : Kénitra-Rabat-Casablanca.

L'espace métropolitain de la région de Fès-Meknès, trouve son prolongement tout au long du couloir central en intégrant la ville de Taza. Sans conteste, la portée nationale et maghrébine de cet espace dispose de tout le potentiel nécessaire pour se confirmer progressivement.

Sur le plan démographique, les principales caractéristiques de l'espace métropolitain Fès-Meknès peuvent ainsi être récapitulées :

La croissance de la population continue à se développer, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, malgré le fait que, localement, les ressources disponibles se trouvent dans un état de surexploitation manifeste.



Carte 41 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2004 et 2014

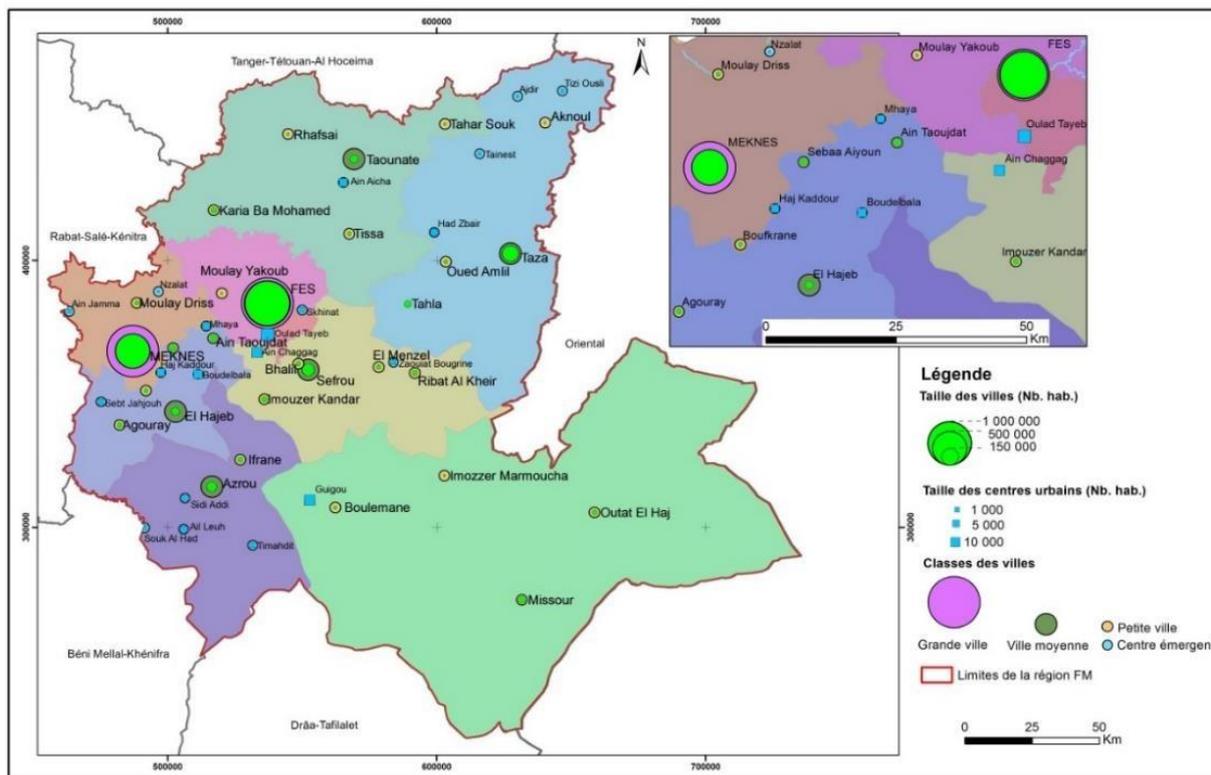
Cette croissance se traduit par un fort exode rural, qui se dirige en partie vers les deux grandes villes. A Fès et Meknès, la pression de l'immigration en provenance des campagnes et des montagnes a été forte depuis des décennies. Au cours de la dernière décennie, on n'a pas manqué de constater que les petites villes et les villes moyennes sont aussi devenues des zones d'accueil. La rapide croissance de localités du Saïs, sans véritable caractère urbain et sans base économique forte, témoigne de cet afflux : Sbâa Ayoune, Aïn Taoujdate, Boufakrane, Agourai, El Menzel, Ribat El Kheir, Immouzzar du Kandari, Aïn Chegag se distinguent par des taux d'accroissement moyens annuels supérieurs à 4%.

L'existence de grandes infrastructures (transports, énergie, eau, infrastructures urbaines) et leur qualité s'avèrent être des conditions sine qua non à tout développement économique. Au Maroc, les infrastructures d'approvisionnement en eau et électricité sont assurées de façon satisfaisante grâce aux programmes spéciaux nationaux (PAGER et PERG) qui garantissent une alimentation satisfaisante sur tout le territoire national.

La région de Fès-Meknès possède l'avantage de contenir le château d'eau primordial du pays (Moyen Atlas). Elle dispose ainsi des facilités de mobilisation et d'utilisation de la ressource en eau, sans contraintes majeures de coûts et de conditions d'exploitation. De même, la distribution de l'énergie électrique est relativement bien assurée sur tout le territoire de la région.

La plaine du Sais poumon économique de la région Fès - Meknès et espace stratégique de l'aire métropolitaine, connaît un programme de développement hydro agricole à portée nationale, il s'agit de fournir une alternative à la surexploitation actuelle de la nappe aquifère et les ressources en eau de surface à travers un transfert d'eau depuis le barrage M'Dez jusqu'à la plaine du saïs.

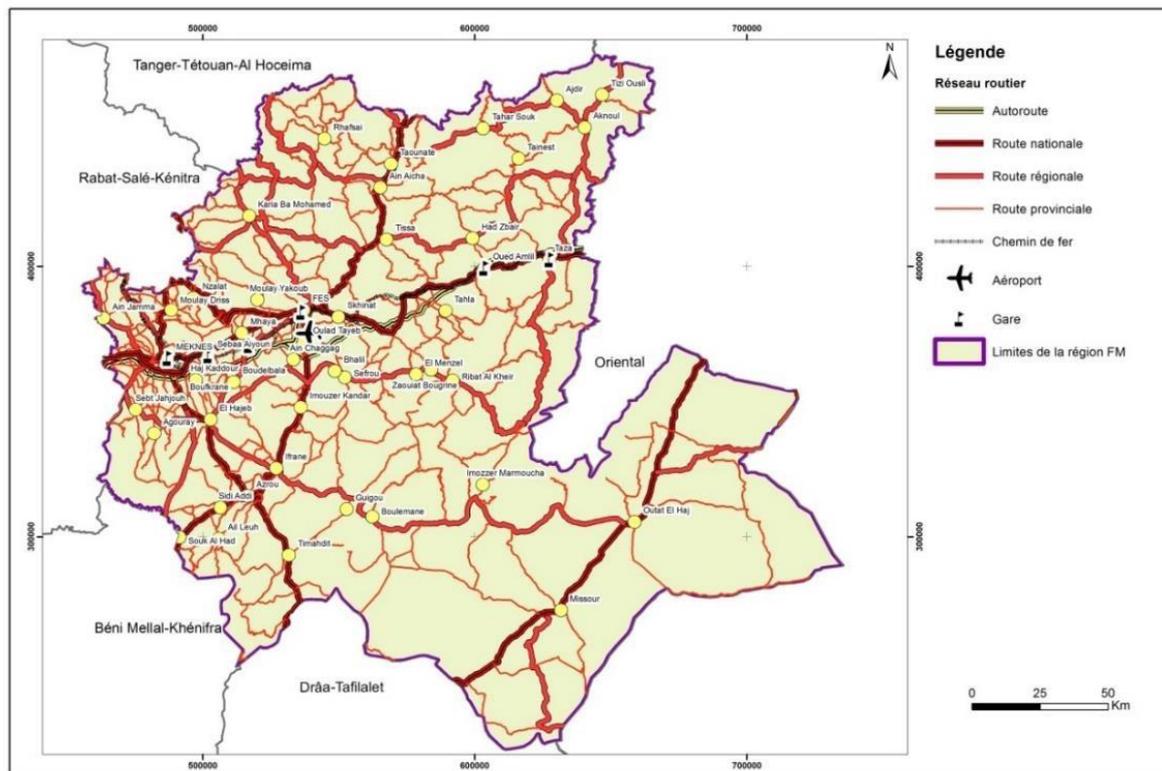
C'est le plus grand projet du Royaume en termes de transfert d'eau, soit un volume moyen annuel de 100 Mm³ d'eau pour compenser l'excédent des prélèvements sur la nappe.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 42 : Armature urbaine de la région de Fès-Meknès

Le réseau de communication et de transport est un facteur essentiel dans le processus de métropolisation. Plusieurs rapports et travaux traitent de son rôle prépondérant pour l'implantation d'entreprises et surtout de services, en particulier les activités qui reposent sur le développement des échanges de biens et services entre les acteurs économiques. Ces activités ne peuvent prospérer que si le réseau de transports et de télécommunications est efficace.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Carte 43 : Le réseau routier de la région de Fès Meknès

La région de Fès-Meknès est relativement bien desservie en routes, autoroute, aéroport et chemins de fer. Elle est au cœur des grands axes de communication : Est-Ouest et Nord-Sud, lui assurant un rôle stratégique dans la partie Centre Nord du territoire national. Afin de renforcer cette connectivité et assurer la métropolisation du bipôle Fès-Meknès, il y a lieu de prévoir la réalisation de la connexion directe de ce territoire avec le nord du Royaume.

Au niveau national, l'espace métropolitain Fès-Meknès se trouve relativement bien desservi. Il est relié à Rabat et Casablanca par le réseau autoroutier national, ainsi que par une voie ferrée doublée.

Selon les analyses économiques les plus probantes, l'existence d'une connexion aérienne avec les partenaires économiques est une des conditions sine qua non de tout développement de la métropolisation. L'espace Fès-Meknès se trouve bien doté à ce niveau, l'aéroport de Fès Saïss a été agrandi, rééquipé et correctement redimensionné pour assurer un trafic national et international, régulier et performant. Le nouveau terminal peut désormais accueillir près de 5 millions de passagers.

En plus des grandes infrastructures techniques, l'espace métropolitain Fès-Meknès dispose en outre, d'équipements publics spécialisés et de haut niveau. A ce propos, il y a lieu de mentionner à titre d'exemple, les équipements d'enseignement supérieur et connexes. Dans ce domaine, la

région est actuellement bien dotée. Fruit d'une politique d'Etat visant à homogénéiser le niveau d'équipement des grandes capitales régionales, le territoire métropolitain comprend, deux grandes universités publiques classiques (Moulay Ismaël à Meknès ; Mohamed Ben Abdellah à Fès) et trois universités spécialisées, (Quaraouiyne et Euro-Méditerranéenne à Fès et Al Akhawayn à Ifrane) De surcroit, l'essor de l'université privée à Fès et de toute une panoplie d'écoles supérieures d'enseignement technique public et privé, renforce et diversifie le potentiel existant. Pour preuve, et pour l'ensemble des établissements publics, l'espace métropolitain Fès-Meknès compte plus de 170. 000 étudiants répartis entre les deux villes.

Depuis la fin des années 1990, l'enseignement supérieur privé a connu une forte évolution de ses effectifs d'étudiants qui progressent, aussi bien au niveau des nouveaux inscrits que celui des chiffres globaux. L'essor du secteur privé touche essentiellement les deux grandes agglomérations de Fès et de Meknès et encadre entre 6000 et 8000 étudiants dans différentes spécialités, enregistrant un taux de croissance annuel situé entre 10 et 15%.

1.10. La métropolisation de Fès-Meknès

La structure des activités des villes constitue le principal facteur de croissance et l'indicateur privilégié de leur centralité et de leur rayonnement sur les « zones d'influence ».

Les activités sont regroupées en quatre « domaines »⁶ :

- **La reproduction simple**, qui comprend les services banals et quotidiens rendus à la population et qui ne sont pas significatifs sur le plan du rayonnement de la ville et de sa place dans le réseau urbain national ;
- **La reproduction élargie**, qui regroupe des activités plus spécifiques et moins banales, relevant pour la plupart des équipements publics et d'un équipement administratif plus central. Elles sont assez caractéristiques du rôle que l'Etat entend faire jouer aux diverses villes, et de ses efforts pour soutenir, par une dotation importante d'emplois publics, le démarrage économique de certaines villes, par exemple les nouveaux chefs-lieux de Provinces ;
- **L'intermédiation**, qui recense toutes les activités visant à rendre des services plus rares aux entreprises et aux ménages. Cette sphère contient tout le secteur du tertiaire supérieur, très typiquement urbain. Ce sont des activités qui jouent un rôle décisif comme catalyseur du développement de la production dans une ville et qui reflètent bien sa centralité ;
- **La production**, qui couvre toutes les activités qui aboutissent à la production de biens matériels et le tourisme. Comme cette sphère comprend aussi la production agricole, nous avons analysé ici trois de ses branches séparément, l'industrie, le BTP et le tourisme.

Dans cette classification, la ville de Fès a une structure d'activité marquée certes par des points forts (l'industrie) mais qui affiche aussi de nombreux points faibles (la reproduction élargie et surtout l'intermédiation). En ce qui concerne l'industrie, son indice de concentration est assez élevé et il atteint presque 150 (la moyenne nationale est de 100).

⁶ URBAPLAN : Rapport bipôle Fès-Meknès Juin 2003.

La ville de Meknès à la structure qui se rapproche le plus de la moyenne nationale. C'est une ville qui fournit des prestations et des produits à son environnement rural et aux autres villes de son espace périphérique, les indices sont ainsi supérieurs à 100, mais aucun n'atteint 200. C'est dire que la structure économique de la ville n'est pas très particulière, sa centralité est plutôt faible.

Pour les autres villes du royaume à titre de comparaison, on constate que chacune a des caractéristiques spécifiques :

- Casablanca, comme pôle économique principal (et probablement seule agglomération en voie de « métropolisation ») se distingue par un indice d'intermédiation très élevé (presque 3 fois plus que la moyenne) et une fonction productive importante dans l'industrie et le tourisme ;
- Rabat révèle évidemment la prépondérance de l'administration, par des indices élevés dans les deux sphères de la reproduction simple (qui comprend les services publics courants) et élargie (qui comprend la haute administration et les services centraux). Les autres fonctions sont plutôt faibles ;
- Tanger montre une structure qui se rapproche de Casablanca, avec deux atouts dans l'industrie et le tourisme ;
- Marrakech affiche la prépondérance quasi absolue du secteur touristique, comme on pouvait le penser, ce qui entraîne un gonflement corrélatif des activités de reproduction simple, lié aux consommations de biens et de services par les touristes.

La ville de Fès en se spécialisant dans les fonctions de production industrielle et accessoirement touristiques, s'éloigne de sa vocation ancienne de centre de rayonnement tertiaire et culturel et a perdu presque toute fonction dans le grand commerce et l'intermédiation qui sont considérés comme les principaux catalyseurs de la croissance. Du point de vue de développement du processus de métropolisation, cette situation n'est pas favorable à la ville de Fès. La ville tente maintenant de se positionner sur le segment de la connaissance et du savoir et de renouer avec son prestigieux passé de capitale culturelle et culturelle du royaume. Avec deux universités publiques, une université semipublique, une université privée et plusieurs grandes écoles et institut, Fès dispose maintenant de tous les atouts pour accéder au rang de grande métropole du savoir et de la recherche.

La ville de Meknès, quant à elle, confirme une répartition assez stable de ses activités économiques dans les différents secteurs, on constate l'émergence d'un « domaine d'excellence » l'agro-industrie qui pourrait être le noyau d'une amélioration qualitative.

Les deux villes, ont des zones d'influences étendues, qui couvrent, la quasi-totalité des provinces de Taounate, Moulay Yaâcoub et Boulemane, et une bonne partie de celle de Taza. Si on totalise la population de ces zones d'influence directe, l'espace métropolitain est alors un espace de plus de 4 millions d'habitants.

En conclusion la région de Fès-Meknès dispose d'une véritable structure bipolaire dynamique et dotée de complémentarités et de potentialités non encore exploitées ou mise en œuvre. L'existence de cette structure à l'intérieur d'une seule et même région est de nature à renforcer son dynamisme et sa complémentarité en vue d'aboutir à la formation d'un véritable espace métropolitain. Le SRAT doit servir cet objectif et être l'outil de sa mise en œuvre.

1.11. Dynamique territoriale et cohésion spatiale

Le SRAT doit particulièrement mettre l'accent sur les modalités d'activation du processus de développement économique régional, de l'équilibre spatial et sur les nécessaires solidarités qui doivent y trouver leur place et sur l'indispensable inscription de ces mutations dans un processus de développement durable. La démarche adoptée pour analyser la dynamique territoriale et la cohésion spatiale dans la région est basée sur l'analyse du degré d'attractivité des agglomérations et villes de la région. Trois critères sont retenus pour définir l'attractivité : l'importance culturelle et touristique ; l'importance économique et le niveau d'équipement et d'infrastructure. D'autres critères peuvent être utilisés dans la détermination de l'attractivité des villes, tels que l'immigration, la desserte en services du tertiaire supérieur etc... Ces critères retenus dans les études des trois anciens SRAT⁷ sont mis à jour, actualisés et adaptés à l'armature urbaine de la région de Fès-Meknès et dont nous relevons les principales conclusions. L'analyse est menée au niveau de 11 villes sur les 32 de la région, nous estimons que cet échantillon est suffisamment valable pour caractériser la dynamique territoriale et la cohésion spatiale de l'armature urbaine de la région.

L'analyse de l'attractivité des principales villes retenues de la région selon les critères retenus dans notre analyse se présente comme suit :

1.6.1 Sur le plan culturel et touristique :

La ville de Fès : *son attractivité est de loin la plus forte et la plus déterminante dans la région*, du fait qu'elle dispose d'un patrimoine culturel et touristique important. Néanmoins, au niveau des flux touristiques et de la durée du séjour une stratégie sera nécessairement axée sur l'intégration des sites extérieurs à la ville afin de permettre aux visiteurs et touristes de retrouver des circuits plus diversifiés et créer ainsi une nouvelle dynamique dans la ville de Fès et sur les autres trésors historiques et curiosités architecturales de la région.

La ville de Meknès et ses environs : *son attractivité est moyenne* bien que la ville et ses environs regorgent de potentialités touristiques multiples et variées avec «Meknès l'impériale», la cité romaine Volubilis, la médina de Moulay Driss Zerhoun, en plus du cadre naturel particulièrement attrayant du fait de la richesse et de la diversité du paysage. En associant ces potentialités avec Fes sa voisine dans le cadre du bipôle, Fès-Meknès, cet ensemble aura une attractivité extrêmement forte dépassant largement la région voire même le national.

La ville d'Ifrane : *son score est bon* grâce au développement du tourisme de montagne, son climat, son cadre de vie, ses équipements. Le double atout de la ville : écologie et tourisme de montagne permet de développer encore mieux le score de la ville, n'oublions pas qu'Ifrane a été classée 2eme ville la plus propre au monde après la ville de Calgary au Canada par le journal MBC Times en 2016.

Les villes de Séfrou, Azrou et El hajeb : *leur attractivité est basse* au niveau de l'importance du flux touristique, de la durée de séjour (assez courte) et du niveau des équipements touristiques (hôtels classés). Ces villes possèdent de nombreuses potentialités et un arrière-pays riche, les efforts doivent

⁷ URAM International : SRAT de Fès-Boulemane 2013 ; URBAPLAN : SRAT Meknès Tafilalet : rapport de synthèse 2013 ; SCET-SCOM : SRAT de Taza-Al Hoceima-Taounate : Diagnostic territorial 2010.

s'orienter vers l'amélioration/modernisation des équipements touristiques (hôtellerie, auberges, restauration) et à travers la création de nouveaux circuits à l'intérieur et en dehors du tissu urbain.

La ville de Taza et ses environs : *son attractivité est faible* malgré les importantes potentialités pour l'éco-tourisme, la spéléologie et le sport de chasse. La ville et son arrière-pays disposent assez d'atouts pour améliorer son attractivité et se hisser au rang des grandes destinations du tourisme écologique et naturel.

La ville d'El Hajeb et sa province : *L'attractivité reste modeste à faible*, mais peut être améliorée grâce aux potentialités de développement de l'agro-tourisme, du tourisme écologique et du sport de chasse.

Le centre de Moulay Yaâcoub : *son score demeure essentiellement bas* au niveau de la durée de séjour (très courte ou carrément instantanée), il convient d'étudier les possibilités d'intégrer en plus du thermalisme, des circuits d'éco-tourisme et de randonnées aux environs de la ville, de lui associer le site du barrage Sidi Chahed et d'édifier une vision globale et homogène du centre urbain (cachet architectural et urbanistique propre) comme destination d'un tourisme écologique et de santé.

Les villes de Missour et Boulemane : *l'attractivité s'avère particulièrement infime et minime* compte tenu de l'état des équipements touristiques (hôtels, restauration, auberges), d'où l'assez bas et épisodique niveau observé des flux touristiques et qui risque de perdurer tant que la qualité du produit mis à la disposition du tourisme demeure en l'état.

En somme, ces villes et leurs environs recèlent toute une panoplie de potentialités réelles mais peu ou pas encore suffisamment dédiées à un type de tourisme environnemental (gorges, montagnes, forêts, chasse...) et du terroir. Le développement de circuits thématiques de randonnée permettrait certainement de favoriser le développement d'un cachet particulier de la dimension culturelle de l'activité touristique, d'une part, et de promouvoir sur des bases solides les atouts liés à la diversité des paysages de la région.

1.6.2 Sur le plan économique :

Des écarts importants subsistent et se creusent entre les agglomérations de la région. Ils risquent de nourrir les facteurs à la base d'une amplification des disparités infrarégionales fort problématiques.

La ville Fès : son attractivité est essentiellement forte sous l'angle du niveau d'activité. La ville de Fès étant le pôle économique et industriel de la région le plus important et même au-delà, son rôle prépondérant lui confère une forte attractivité que ce soit au niveau des investisseurs ou celui de la main d'œuvre. C'est aussi la capitale toujours confirmée de l'artisanat, un atout majeur pour sa visibilité et sa renommée, à l'échelle nationale et internationale.

La ville de Meknès : avec une attractivité moyenne, la ville développe un grand potentiel en matière d'industries agroalimentaires. Longtemps en retard du point de vue des infrastructures, la ville a entrepris un grand effort de mise à niveau urbaine qui porte maintenant ses fruits.

La ville de Taza : son attractivité reste faible, l'activité industrielle est dominée par l'agroalimentaire (minoteries, conserveries d'olives, huileries) et la transformation des produits de l'élevage : viande, lait essentiellement.

La ville de Taounate : son attractivité demeure faible, malgré le fort potentiel agricole dont dispose la ville et son arrière-pays. Elle reste toutefois dotée d'importants potentiels de développement agroindustriel non encore exploité.

La ville de Séfrou : son attractivité est relativement basse dans le volet du niveau d'activité. Toutefois, Séfrou- 4 ville de la région- exerce un rayonnement tangible sur les communes urbaines et rurales de sa province (souks hebdomadaires, commerces et industrie). Sa proximité de Fès lui procure un grand potentiel de développement en tant que ville satellite et relais de développement.

Le centre de Moulay Yaâcoub affiche une attractivité qui reste confinée à un niveau fort bas à tous les niveaux étudiés, dont le taux d'activité, les commerces, marchés, l'industrie et services.

La ville de Missour est d'un degré d'attractivité moyennement bas pour le niveau d'activité, l'industrie et les services. Néanmoins, en tant que chef-lieu de la province, cette ville arrive à rayonner modestement sur les communes limitrophes.

L'attractivité de la ville de Boulemane s'avère uniformément basse à tous les niveaux étudiés. Son rôle et ses nouvelles fonctions au sein de l'armature urbaine de la région FM doivent être repensés et redéfinis à l'occasion de l'élaboration du SRAT.

La ville d'El Hajeb présente une forme d'attractivité manifestement basse, parce que basée uniquement sur les services de fonction publique qui s'y trouvent concentrés grâce à la fonction de chef-lieu de province. Tout indique qu'elle resterait fortement handicapée par sa proximité de Meknès. Elle dispose néanmoins d'importantes potentialités dues à sa situation géographique, à l'essor de son pourtour agricole et surtout à son microclimat.

1.6.3 Sur le plan équipements structurants et infrastructures :

Les écarts entre le bipôle et le reste de la région s'avèrent considérables, en termes d'atouts, de potentialités et de de base économique réelle.

La ville de Fès : son attractivité est assez forte à travers sa position de capitale régionale, elle se doit donc d'abriter les équipements structurants dont le champ de rayonnement dépasse les frontières de la région (santé, enseignement et justice). Ce rôle, une fois bien assumé, lui conférerait une attractivité ascendante et un rayonnement croissant sur tout l'ensemble du vaste hinterland du centre du Maroc. La ville bénéficie aussi d'une très bonne visibilité grâce un indice d'accessibilité élevé, de grands projets d'innovations et un secteur tertiaire supérieur en essor.

La ville de Meknès : son attractivité est moyenne, malgré ses fortes potentialités touristiques et agroalimentaires, la ville reste handicapée par son manque de débouchés directs sur l'international (port, et aéroport)

La ville Taza : son attractivité est moyenne, malgré une situation privilégiée de porte d'entrée du Maroc oriental, l'influence de la ville ne dépasse pas les limites de sa province, absence de grands équipements structurants.

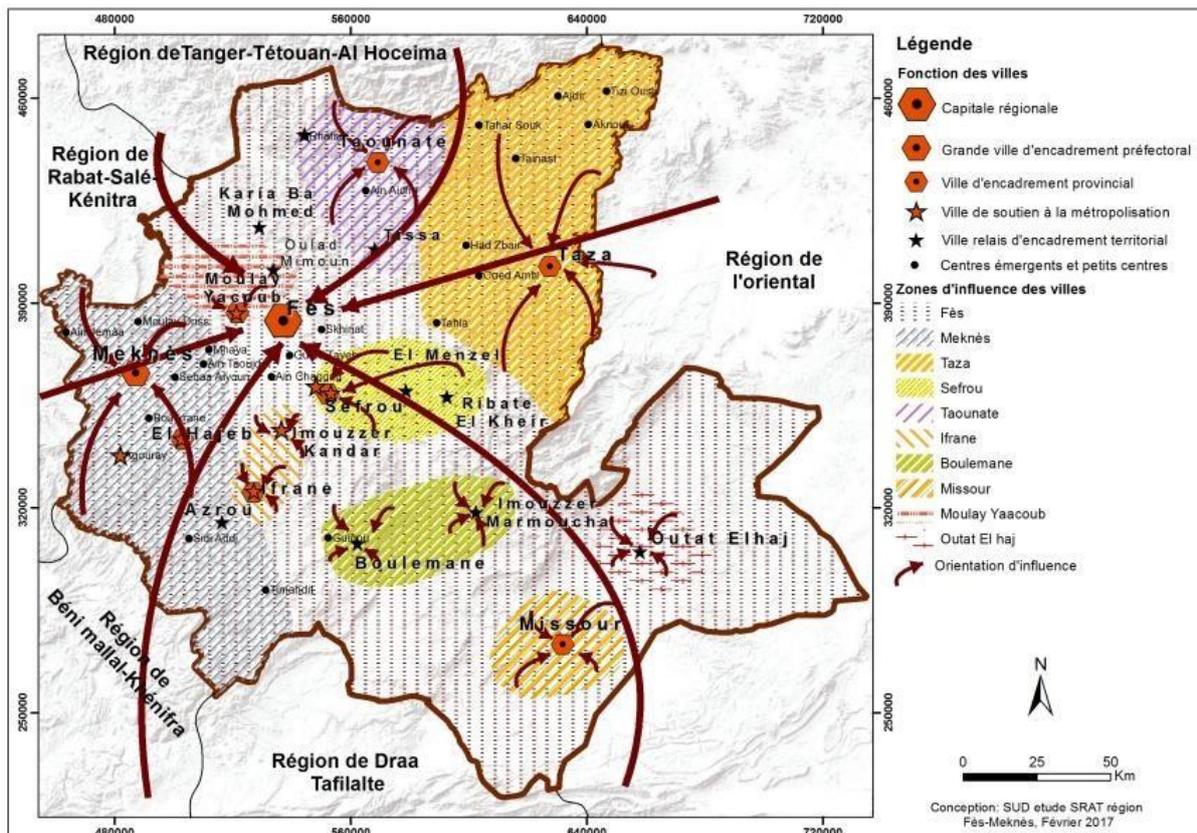
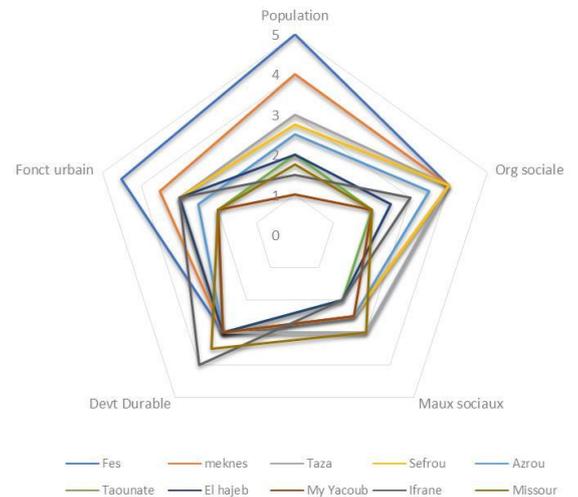
La ville de Taounate : son attractivité est faible, la ville reste une grande agglomération rurale, fortement polarisé par la capitale régionale

Graphe 49 : Diagramme comparatif sur l'attractivité des principales villes de la région

La ville de Sefrou : son attractivité est relativement basse dans le volet des projets d'innovation. Elle arrive toutefois à bien rayonner sur des communes urbaines et rurales de sa province (santé et justice).

Les villes de Moulay Yaâcoub, Missour et Boulemane : Leur attractivité est basse sur tous les plans. Seule Missour arrive à se détacher grâce à son statut administratif et aux équipements dont elle bénéficie à ce titre.

La ville d'El Hajeb : son attractivité est moyenne elle est boostée essentiellement par sa fonction de chef-lieu de province.



Carte n° 44 : Les aires d'influence des principales agglomérations de la région

1.12. Le réseau des petites villes à l'échelle de la région

Dans la région de Fès-Meknès, les villes secondaires sont modestes. Les plus importantes sont Taza, Sefrou et Azrou qui ont pu se développer en raison de la politique volontariste de déconcentration de l'Etat,

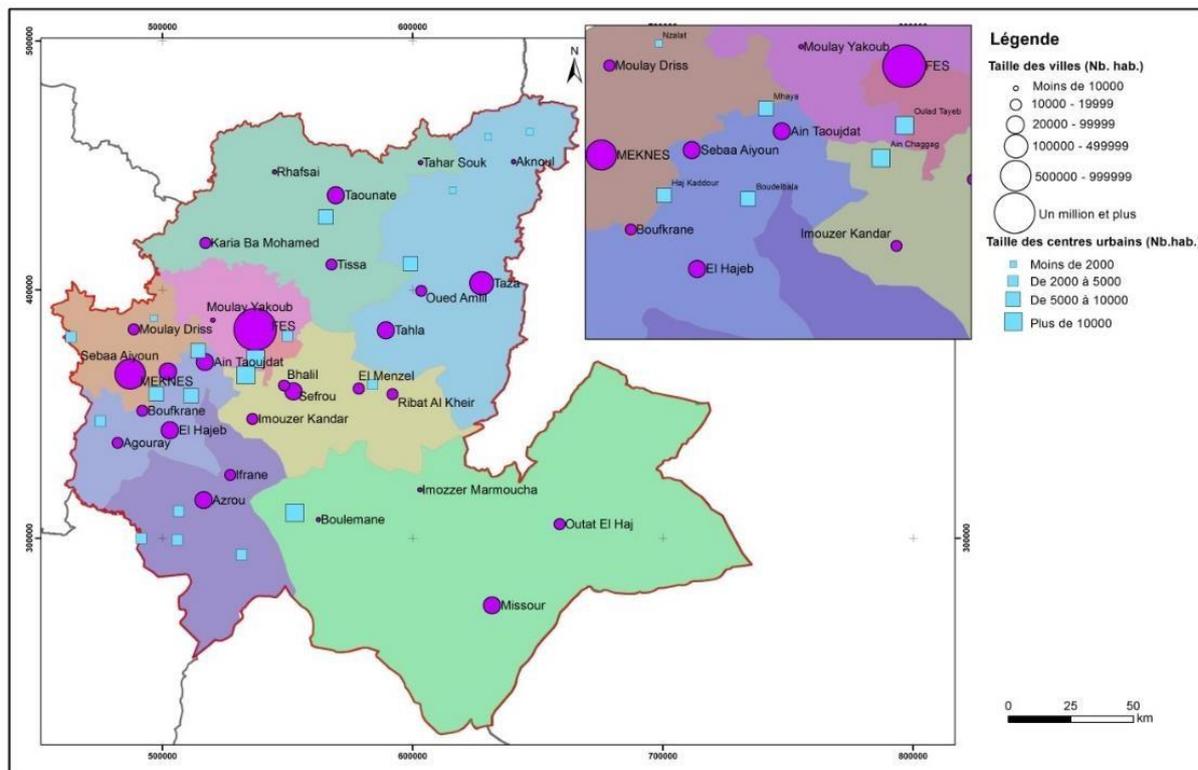
Les autres villes et chefs-lieux de Province ont vu le développement de leurs fonctions limité par la proximité des grandes villes. El Hajeb et Ifrane n'ont pratiquement pas de zones d'influence, et leur économie est très peu dépendante de leurs arrière-pays respectifs, « drainés » par Meknès et Fès. Azrou a gardé une structure commerciale plus étoffée et des équipements publics grâce à son rôle traditionnel de chef-lieu des populations berbères du Moyen-Atlas. Son rôle régional a cependant été freiné par le choix d'Ifrane comme chef-lieu de Province, qui a entraîné une séparation géographique entre les services privés et les fonctions de haute administration du territoire. Sefrou est resté une capitale administrative, et un centre commercial pour les populations de l'axe allant vers Boulemane. Taounate et Moulay Yacoub, malgré leurs fonctions de chef-lieu de provinces, restent des villes rurales profondément ancrées dans leur arrière-pays.

Dans l'ensemble, l'armature urbaine est faible et peu structurée. Les villes n'ont guère que des activités commerciales banales et des services peu différenciés. Aucune ville secondaire ne possède une véritable amorce de développement industriel, ou même touristique

Dans l'espace séparant Fès de Meknès il y a presque absence totale de petites villes, dotées d'une structure économique urbaine. Les localités importantes (Aïn Taoujdate et Sbâa Ayoune), qui voient leur croissance gonflée par l'exode rural en provenance des montagnes, n'ont que des services rudimentaires et n'ont pas encore pu développer l'amorce d'activités industrielles. Une proportion très importante de leur population active (respectivement 28% à Aïn Taoujdate et 44% à Sbâa Ayoune) reste occupée par l'agriculture. On peut affirmer qu'entre Fès et Meknès, il n'y a quasiment pas de villes au sens urbain du terme.

Selon les études des trois anciens SRAT⁸ couvrant l'actuel territoire de la RFM (données actualisées), l'armature des moyennes et petites agglomérations est composée de deux catégories : **les agglomérations réputées dynamiques et les agglomérations dites répulsives.**

⁸ URAM International : SRAT de Fès-Boulemane 2013 ; URBAPLAN : SRAT Meknès Tafilalet : rapport de synthèse 2013 ; SCET-SCOM : SRAT de Taza-Aï Hoceima-Taounate : Diagnostic territorial 2010



Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 45 : Armature urbaine des petites et moyennes villes

Dans la catégorie de **centres dynamiques**, figurent les agglomérations situées dans l'espace métropolitain de Fès-Meknès, c'est la zone du Saïs et du Dir Atlasique : on compte parmi ces centres des agglomérations qui ont des taux de croissance supérieurs à la moyenne, voire assez élevés et parfois supérieurs à 7% : **Ouïlane et Toulal (les deux sont en fait des extensions de la ville de Meknes), Aïn Chégag, Aïn Taoujdate, Sebâa Ayoun...**

Les agglomérations de la zone du Pré-Rif, pays de Taounate, et les centres du couloir central, pays de Taza, enregistrent des taux de croissance soutenus mais proches de la moyenne. Entre 3 et 4%.

La carte suivante illustre la répartition de la situation de l'armature urbaine des petites et moyennes villes de la région.

2. Dynamiques spatiales et gestion Urbaine

Depuis le transfert des pouvoirs de l'Etat vers les Collectivités ou Communes Territoriales, intervenu au lendemain de la promulgation de la charte communale de 1976, le secteur de l'urbanisme et la planification territoriale n'a cessé de connaître des évolutions et des orientations contrastées :

- La promulgation de nouvelles circulaires, allant parfois jusqu'à instaurer la dérogation sur les dispositions des documents d'urbanisme ;

- Le basculement de la tutelle technique entre trois départements ministériels durant la dernière décennie (Intérieur – Aménagement du territoire -Habitat) a engendré une instabilité des structures et des politiques ;
- L'incidence des changements politiques sur les instances locales en charge d'urbanisme créant des instabilités dans la discontinuité des actions au niveau local.

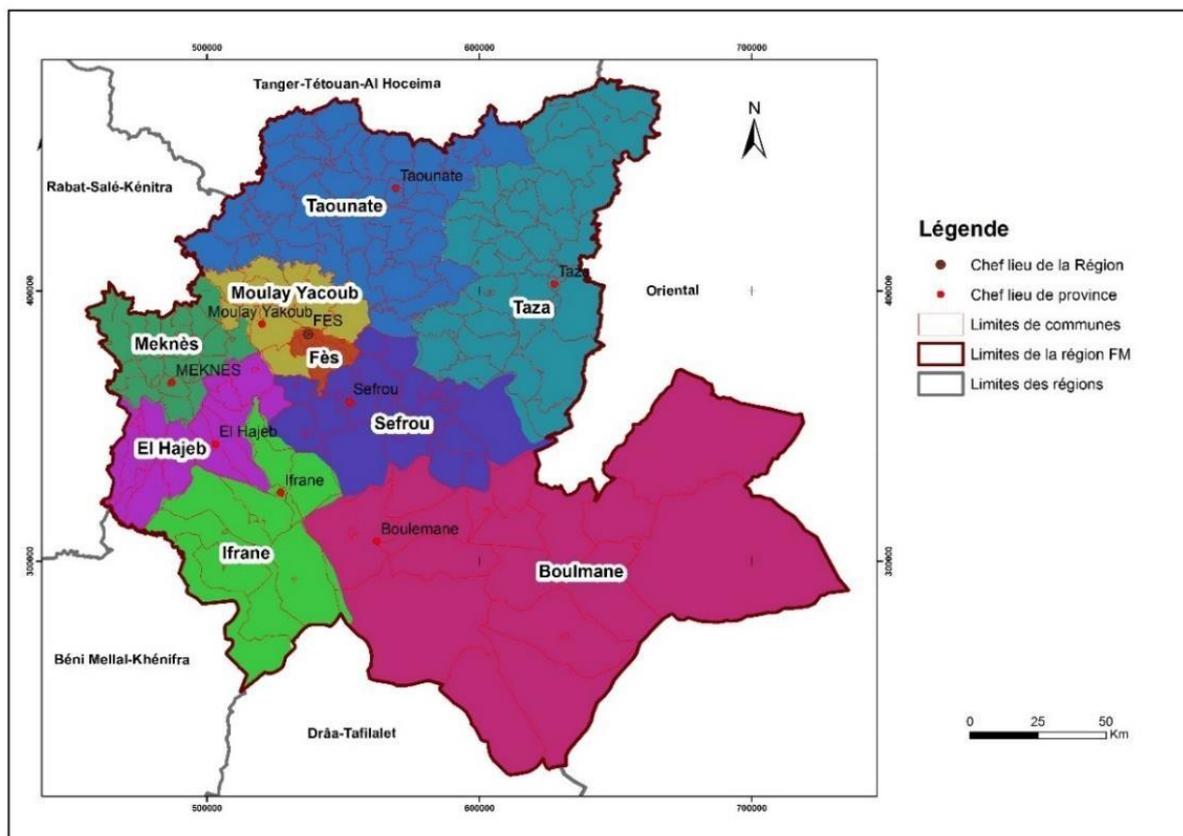
Une multitude d'intervenants :

L'Etat, les collectivités Territoriales, les établissements publics, les organisations de la société civile, les entreprises publiques et privées, et même les ayants- droit, sont autant d'acteurs intervenant, à degrés divers en matière d'urbanisme avec parfois des enjeux contradictoires qui ont souvent un impact sur les dynamiques spéciales au niveau régional et local sur l'ensemble du territoire national. Les mutations accélérées et les dynamiques spatiales s'y collant.

La ville assume de nouveaux impératifs souvent impulsés et édictés par l'extérieur : la compétition avec les pôles urbains limitrophes, la régulation de l'exode, l'attrait des investisseurs, les normes écologiques, les dynamiques démographiques, économiques, ..., outre celles afférant à la durabilité des agglomérations urbaines et rurales de ce damier territorial régional..., etc.

En matière de planification urbaine, il y a lieu de souligner, que la logique qui prédominait jusqu'aux années 90 se résumait à l'élaboration, l'approbation et la mise en exécution d'un plan d'urbanisme pour chaque cité. Désormais, l'urbanisme à travers uniquement la planification des plans d'aménagement et des travaux municipaux est sensiblement dépassé. L'urbanisme doit de plus en plus adopter une démarche d'aménagement du territoire.

La population de la région progresse mais bien moins vite qu'avant et de nouveaux pôles urbains, émergent pour structurer l'armature urbaine régionale, et viennent conforter son organisation spatiale autour des principales villes chefs lieu des Provinces et préfectures, pour former :



Carte 46 : Découpage administratif par commune de la région de Fès Meknès

1. Le réseau des villes de Fès, et de sa zone périurbaine, les pôles urbains Aïn Chgag, Oulad Taïb, Douiet, Aïn chkef, Ras Ima, Aïn Baida ;
2. Le réseau des villes de Meknès, et sa zone périphérique, Les centres urbains Boufekrane, Mejjat, Ait Bourzouine, Ait yaazem, Toulal, Mhaya... et l'ensemble des polarités urbaines et rurales s'y rattachant ;

Les centres urbains et ruraux des Provinces, de Moulay Yaâcoub, de Sefrou, de Boulemane, d'El Hajeb et d'Ifrane... ;

3. Les centres urbains et ruraux des Provinces de Taza et Taounate.

La Carte de découpage administratif régional (ci-dessous) faisant apparaître les territoires des Provinces

Autre fait, la population de la Région, et selon cette configuration organisationnelle et territoriale, à tendance en général à s'urbaniser, notamment dans le réseau des villes formé autour du le bipôle FèsMeknès

Le taux d'urbanisation au Maroc est passé de 55,1% en 2004 à 60,3% en 2014. L'accroissement naturel d'une part, l'exode rural et la création de nouveaux centres urbains d'autre part, expliquent la rapidité de cette évolution.

Au niveau régional, en tenant compte du dernier découpage en 12 régions, une proportion de 70,2% de la population marocaine se concentre dans 5 régions dont la population dépasse un million d'habitants chacune.

Les 7 plus grandes villes du Maroc (Casablanca, Fès, Tanger, Marrakech, Salé, Meknès et Rabat) concentrent près du quart de la population du royaume soit 24,9%.

En ce qui concerne **les dynamiques des villes**, c'est la ville de Tanger qui progresse le plus vite, en enregistrant le plus fort taux de croissance de sa population à 3,26% par an. Les implantations industrielles autour de l'usine Renault, le développement du port de Tanger Med ainsi que les plans d'urbanisation ont sans doute contribué à ce résultat. En deuxième position arrive **la ville de Meknès** avec un taux de croissance de **1,62%** devant **Fès et Salé avec 1,59% chacune**. Tandis que la ville de Rabat de son côté, frôle une croissance **négative** de sa population de **-0,79%**.

Au sein du bipôle Fès-Meknès, ces dynamiques structurent l'ossature de l'armature urbaine régionale. De par son poids démographique (Fès 1.042.000 habitants, et Meknès 608.000 habitants), sa situation historique et géographique au cœur du Royaume, son articulation à diverses voies de communication (la voie ferrée, l'axe autoroutier, Fès Taza Oujda, Fès Meknès Rabat, la RN6, ainsi que d'autres Régionales et Provinciales et dont les volets furent développés dans d'autres chapitres), Fès-Meknès constitue un carrefour stratégique pour les diverses activités économiques et pour l'animation interne et externe des échanges. Cela tient au fait que ce bipôle structure formellement et sans mesures spécifiques ou dédiées, le territoire de la Région nouvellement instaurée (2015) située au centre nord du Maroc, intégrant en partie la plaine de Saïss et côtoyant les chaînes montagneuses du Rif et du Moyen Atlas.

Fès-Meknès, dispose d'atouts et de conditions pour devenir à la fois la locomotive du développement régional et le maillon de la jonction entre les zones de l'intérieur et la façade littorale.

D'ailleurs et sans faire l'objet de mesures ou de stratégie spécifique au cours des siècles passés, l'existence de bipôle a toujours constitué le centre de gravité et de tropisme pour les établissements humains d'une très vaste zone. Il a constitué le terreau pour l'épanouissement de diverses activités économiques et pour l'animation interne et externe des échanges. Aujourd'hui, son fonctionnement s'imprègne du poids de l'individualisation des deux grandes villes jalouses de leur passé historique prestigieux, et où se concentre l'essentiel des investissements manufacturiers (artisanat, industrie), touristiques, et de services qui ont élu domicile dans cette aire.

La planification territoriale de l'aire d'étude du SRAT, en général et celle du bipôle Fès Meknès et leur zone périurbaine, en particulier, est tributaire de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, il y a lieu de souligner d'abord les facteurs liés aux modes d'usage et de valorisation des sols. Mais il y a aussi des facteurs rattachés à la volonté des acteurs, sociaux, politiques, de l'action des ONG et tissus associatifs et au degré d'appui des citoyens dans chaque zone ou localité. Les actes d'urbanisation et d'expansions urbaines dépendent des situations où se trouvent les espaces agricoles, les vides urbains et ruraux répandus au sein des périmètres urbains des villes et autres centres urbains. Ils sont aussi fonction du degré d'appropriation de la ville par ses habitants, de leur conception des espaces de détente, des parcs aménagés, des berges des oueds et des espaces interstitiels non bâtis convertis ou non à l'agriculture maraîchère et l'arboriculture... Ces actes ne peuvent donc faire entièrement fi des traditions locales en matière d'exploitation et d'usage, ou négliger et ignorer les valeurs écologiques et environnementales. Ils sont le repère pour définir et faire évoluer les normes relatives aux modes de consommation de l'espace et aux usages du sol, à la lutte contre l'étalement urbain, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels, etc....

Le volet urbain du SRAT se veut un projet d'aménagement et de développement durables. Il doit s'atteler à définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Ce projet d'aménagement et de développement durables doit donc contribuer à fixer les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble des grandes composantes territoriales de la région. Entre autres Il fixe des objectifs relatifs aux impératifs du développement urbain maîtrisé, à la restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation des centres urbains et ruraux, le renouvellement urbain, la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables...

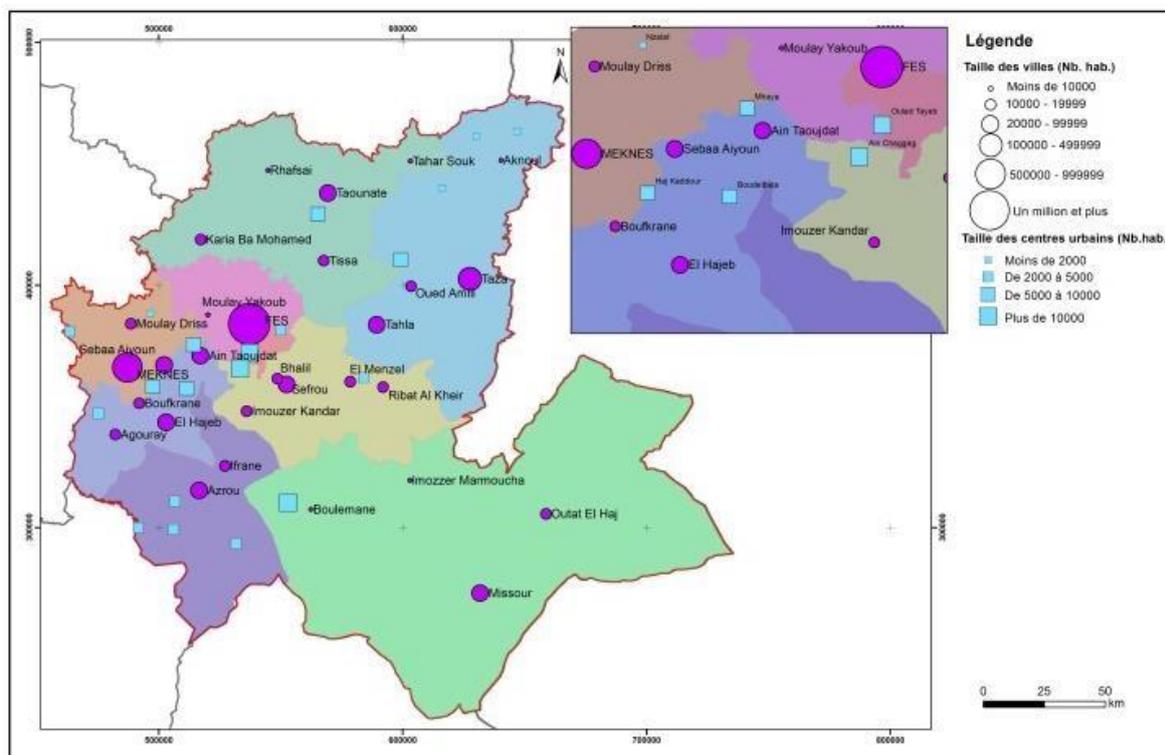
Chacune de ces deux villes se caractérise par son positionnement dans l'armature urbaine de la grande région, et du fait de leur rapprochement (une cinquantaine de kilomètres) chacune des deux agglomérations aurait à maîtriser l'évolution de ses zones périphériques compte tenu de la texture de leur périmètre urbain, et de ce que son aire périurbaine recèle comme potentialités foncières, zones interstitielles et terrains agricoles, au sein de la vaste plaine du Saïs.. En effet, lesdites zones périphériques s'étendent très loin incluant Moulay Yaacoub, Taounate, Sefrou et el Hajeb.... Aussi, les principaux centres urbains, se trouvant dans les zones d'influence des grands pôles urbains Fès Meknès (Sidi harazem, Oulad Taieb et Ain Chkef, Ras el ma, Iqaddar, Boufekrane, Ait Bourzouine, Mejjat, Toulal, Zerhoun et Mehaya), montrent l'étendue du rayonnement de ces deux grandes villes et une certaine primauté d'encadrement qu'elles exercent dans cet espace régional.

Force est de rappeler que les rapides et profondes transformations, que connaît cet espace régional, dans le domaine économique, social et culturel ont des impacts spatiaux plus larges et conduisent à un changement des rapports entre la population et son territoire. Elles sont à l'origine de la complexité accrue des formes d'organisation socio-économique et socio-spatiale. La pression démographique, la diversification des besoins de la population, affectent les systèmes et les modes de production et de consommation de l'espace. Les rapports traditionnels que les ruraux ont longtemps entretenus avec la terre ont subi de profondes modifications à cause de la sécheresse, des répercussions du morcellement des exploitations agricoles, de l'augmentation du nombre des ruraux sans terre, des effets de l'irrigation et de la mécanisation du travail de la terre, de la mainmise des urbains sur les terres agricoles, de l'extension des surfaces urbanisables et de la pression à la hausse des prix du foncier... etc. De ce fait, un nombre important de la population de l'arrière-pays des villes a opté en masse pour un exode de plus en plus accentué.

L'armature urbaine devient de plus en plus dense. Le taux d'urbanisation ne cesse d'augmenter et le tissu urbain se dilate et se diversifie davantage, avec tout que cela comporte comme difficultés de gouvernance et problèmes sociétaux. La société urbaine est devenue complexe et l'économie urbaine se trouve incapable, à elle seule, d'assurer l'emploi et les ressources pour toute la population disponible. Ainsi, plusieurs problèmes émergent se rapportant à la maîtrise de l'espace urbain, à sa gestion et à son équipement. En raison des nombreux dysfonctionnements des espaces urbains, les formes de mobilités spatiales se diversifient et s'accroissent. Quoique l'exode rural demeure un flux de taille problématique, on constate la tendance à une forte amplification des migrations interurbaines aussi bien ascendantes que descendantes. Ces déplacements, sont significatifs du passage au stade d'une transition de la mobilité spatiale.

Par ailleurs, le mode de développement territorial réputé efficient est fortement lié au niveau de qualification et de rendement des villes. Pour être efficient, ce développement reposerait sur la mise à niveau des centres périphériques afin d'assurer un certain équilibre urbain à même de réduire et de contenir les flux de l'exode rural. Un aménagement équitable du territoire régional viserait inéluctablement le développement concomitant de l'ensemble des composantes de l'espace régional, en prêtant toute l'attention nécessaire aux agglomérations satellitaires et aux centres ruraux, afin de rattraper les multiples retards cumulés. Il est édifiant de rappeler ici que le Schéma National de l'Aménagement du Territoire a démontré que l'espace rural marocain a souffert d'un ensemble de problèmes d'ordre social, économique et environnemental. Cette situation a eu comme corollaires les dysfonctionnements et les déficits dont pâtissent les villes. Néanmoins, le monde rural a subi ces dernières années de profondes mutations et connu quelques tentatives de rééquilibrage et de rattrapage. La reconfiguration du milieu rural et des centres périphériques des villes s'avère pressante, avec tout ce qu'elle sous-entend en termes d'arrivée de nouvelles populations, d'émergence de nouveaux comportements, d'implantation de nouvelles activités ou de renouvellement des activités plus traditionnelles issues ou liées directement à l'agriculture.

Mais, à l'instar d'autres régions du royaume, le monde rural et la grande majorité des centres ruraux périphériques des villes de la région Fès-Meknès n'ont pas pu se développer pour conserver leur population sur place. En revanche, les villes petites, grandes et moyennes, restent la destination privilégiée ou prisée des habitants des campagnes et des centres ruraux. Elles constituent des exutoires destinés à amortir les maux dont souffrent les espaces territoriaux marginalisés et sur lesquels s'exerce la pression démographique. L'origine de ces problèmes est le retard enregistré en matière d'équipements et infrastructures. Devant cette situation, la politique d'attractivité des flux d'investissements et des flots de migrants souhaitée et impulsée par les pouvoirs publics risque non seulement d'échouer, mais d'aggraver le déficit des centres périphériques urbains et ruraux. Le fait de se baser sur le seul **facteur des équipements publics pour maintenir la population rurale sur place** est remis en cause. Les villes ne peuvent plus accueillir toute la masse de ruraux quittant les campagnes pour améliorer leurs situations socio-économiques. L'armature urbaine et le poids des grandes villes notamment, acquièrent de plus en plus d'importance en matière de structuration de l'espace et d'articulation des flux économiques et migratoires. Cette armature ne cesse d'étoffer sa base, par la **prolifération de petites agglomérations** qui tentent, tant bien que mal, de se détacher du monde rural et d'affirmer leur substrat urbain. Ce constat est d'autant plus probant aujourd'hui au niveau des **centres dits « émergents »**, que ce soient des polarités urbaines ou rurales du damier régional.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 47 : et émergences des polarités urbaines et rurales dans l'espace régional Fès Meknès.

Source : Monographie de la région de Fès Meknès

Puisqu'il n'y a pas de solution miracle à la force des flux de l'exode rural, il importe de garder à l'esprit que le phénomène migratoire de masse, interne comme externe, constitue une réponse sociale à des déséquilibres chroniques en matière de niveau de vie et de disparités économiques criantes. L'exode rural est une "régulation" dictée par une situation de rupture socialement intolérable ou insupportable. L'acte de migration est donc accompli chaque fois que la probabilité de se réaliser ailleurs et donc de vivre mieux ailleurs devient objectivement plus grande. Que ce soit pour les plus aisés et mieux formés ou pour les plus démunis, la perception de cette probabilité reste vivace puisqu'il y a toujours et quelque part des espaces plus dynamiques et plus riches. Et c'est vers des espaces ayant **des dynamiques remarquables mais différenciées** dans leur évolution sociodémographique, économique et urbaine que s'orientent les flux des migrants d'origine rurale, en privilégiant bien entendu et dans la mesure du possible les grandes agglomérations urbaines. Il serait intéressant de tirer les principaux enseignements du processus d'exode rural et des vagues de migrations vers les villes en faisant ressortir les facteurs majeurs qui sous-tendent la problématique de la marginalisation des espaces ruraux et de leurs dysfonctionnements et donc des écarts de développement qui sont à l'origine du mouvement de la population vers les villes et les centres qui enregistrent une dynamique socio-économique plus soutenue, à la base des dynamiques démographiques et spatiales observées.

Au Maroc, les régions décentrées de l'axe atlantique ou se situant carrément à l'intérieur du pays, comme Fès - Meknès, ont et vont encore connaître une re-dynamisation urbaine non négligeable, sous

la forme d'un processus d'intensification concentrée. En définissant la ville au niveau de ses limites réelles (agglomération-mère, périphéries et centres ou douars limitrophes) et non à l'échelle des limites administratives stricto sensu, on relèvera alors que les deux grandes villes occupent une place de choix dans la dynamique urbaine de la région. Si ce dynamisme s'est condensé d'abord sur les deux anciennes capitales impériales, il est devenu visible progressivement au niveau des villes plus récentes ou plus petites, mais qui ne sont pas en passe de les supplanter au même niveau hiérarchique. Comme noyaux d'accueil provisoire ou intermédiaire, ces villes et centres urbains n'ont guère la capacité de disputer, à quelque niveau que ce soit, le commandement de l'espace régional que représente la plaine du Saïss et les hauteurs du Prérif et du Moyen Atlas.

Plusieurs facteurs liés aux caractéristiques naturelles, physiques, démographiques et socioéconomiques.... jouent dans ce sens et il importe de les examiner en profondeur et les développer davantage sous forme **d'une kyrielle de dynamiques** dont :

2.1. Les dynamiques urbanistiques

Dans cette analyse des dynamiques urbanistiques, se rattachant à cet espace régional, plusieurs espaces urbains peuvent être mis en évidence et énumérés comme suit :

Le premier espace urbain : et qui est formé des deux groupements urbains Fès et Meknès dominant très largement l'armature urbaine de la région de Fès-Meknès : Ce quasi-continuum urbain connu sous l'appellation de dipôle ou bipôle Fès-Meknès, concentre 67% de la population urbaine de la Région ;

Le deuxième espace urbain : composé des trois villes moyennes qui sont Taza, Sefrou, Azrou et Taounate avec respectivement une population variant entre 40. 000 et 88. 000 Habitants.

Le troisième espace urbain : Cet ensemble urbain vient compléter les deux espaces urbains précités, et concerne six petites villes qui ont respectivement une population atteignant à peine les 10. 000 âmes, il s'agit de Boulemane, Ghafsai, Thar Es-Souk, Moulay Yaâcoub, Aknoul, Imouzzar Kandar et, Imouzzar Marmoucha représentant environ 1% de la population urbaine régionale.

Le quatrième espace : est un continuum spatial formé par 22 centres ruraux bien émergents et dont les populations ne dépassant pas les 10. 000 habitants et abritent 4% de la population urbaine régionale.

Le Cinquième espace discontinu : C'est tout simplement le reste du territoire de l'espace régional et qui compte 165 établissements ruraux, dont les chefs lieu de commune.

Cette vision de l'ensemble du substrat spatial sous forme d'espaces urbains, démontre bien, que toute dynamique spatiale, tributaire des facteurs développés ci-dessus, est forcément inscrite dans l'espace régional, partagée en espaces urbains et ruraux, dont les modes et degrés d'urbanisation permettant de scruter les fondements de l'armature urbaine et rurale régionale. Force est de constater que le processus d'urbanisation de la région s'est soldé par une grande concentration de la population et des activités économiques, faisant apparaître la prédominance des deux villes de Fès et de Meknès. Au fait, ces deux villes impériales constituent un important bipôle urbain qui oriente et impacte tout un réseau de moyennes et de petites villes. En effet, la structure urbaine de la région est essentiellement ainsi composée de :

Fès : la métropole régionale, ville impériale et capitale régionale, dispose d'atouts lui permettant de jouer un rôle imminent dans le développement économique régional. Sa position géographique stratégique sur le croisement routier reliant les deux axes : le Rif et le Moyen Atlas d'une part et la côte atlantique et l'oriental de l'autre, fait d'elle, un carrefour de communication nord –sud et est -ouest par excellence, ce renforce sa compétitivité territoriale son attractivité économique et met en évidence sa totale primatie sur l'ensemble du damier régional, tout azimut. Fès demeure à la fois, une

citée et une médina qui continue à puiser dans son passé historique glorieux, et continue à affirmer ce rôle omnidirectionnel de leader territorial poids lourd. La ville est classée patrimoine mondiale de l'humanité depuis 1980.

Meknès : La deuxième métropole régionale à également une situation privilégiée, au carrefour d'un réseau routier diversifié noué à l'axe autoroutier et à la voie ferroviaire, mais aussi à toute une kyrielle de voies régionales, provinciales et communales, connectées à des profondeurs considérables. Ce tissu de connexions, dense et moderne, permet à la cité ismaélienne de jouer un rôle crucial de jonction entre les composantes spatiales de l'aire de la présente étude et des espaces régionaux situés dans les environnements proches, immédiats et lointains. La ville historique, vieille d'au moins dix siècles, est classée patrimoine universel de l'humanité, et ce label lui confère toute la latitude pour se ressourcer dans ses calendes historiques et de se confirmer comme pôle urbain important, au sein d'une conurbation urbaine qui rayonne sur un vaste territoire. Les terroirs du pourtour immédiat de Meknès et son hinterland des plaines fertiles de Saïs, regorgent de potentialités énormes avec des ressources hydrauliques en abondance, à l'origine des motivations premières de l'installation humaine et du développement de réseaux de communication dans ces espaces.

Taza : C'est aussi une ville à fonction impériale, ayant dès sa genèse retenue l'attention et les faveurs de toutes les dynasties ayant gouverné le Royaume. Taza a toujours été un Kasbah-relais et une fortification défendant le Royaume contre les invasions et les hostilités expansionnistes étrangères et colonialistes. Elle est considérée comme une polarité urbaine d'envergure régionale par ce qu'elle est située à 120 km de Fès, 150 km de Nador et 210 km d'Oujda, soient à une heure de l'aéroport Fès Saïs, à une heure trente de l'aéroport d'Oujda Angad et à deux heures trente de l'aéroport Abdelkrim El khatabi. Elle continue à jouer son rôle de ville de passage obligé entre l'est et l'ouest du Royaume. Sa situation lui permet aussi d'assurer la liaison entre le Rif et le Moyen Atlas (d'où son appellation le couloir de Taza). C'est un espace, qui nonobstant la couverture de son territoire par plusieurs documents d'urbanisme et de planification territoriale, a toujours été dédié à des extensions urbaines extensives sur un foncier urbain agricole. L'industrie y est implantée mais demeure en deçà des attentes. Le projet de conversion de la zone logistique en zone franche est un premier gage qui pourrait augmenter la compétitivité de cette cité et la faire basculer dans la voie d'un développement économique et spatial, tangible et durable.

Taounate : Chef-lieu de sa Province, cette agglomération urbaine fait désormais partie des villes moyennes. Elle connaît sans précédent, un changement dans la structure démographique, liée à la baisse du taux de fécondité ayant généré une hausse de la tranche des jeunes en âge de travail, contre une baisse de celle inférieure à 15 ans. Ce changement a eu des répercussions importantes sur le taux d'activité et celui du chômage.

Les conditions de vie assez dégradées sont la conséquence de la fragilité de la situation socioéconomique. Sous ces conditions, la pauvreté et l'exclusion sociale deviennent structurelles dans la vie urbaine, ce qui hypothèque l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

La ville est en passe d'achever sa transition démographique, assurée par une croissance naturelle propre, au dépend du flux migratoire.

Globalement, les problèmes de l'insuffisance des équipements et des infrastructures et qui affectent les conditions d'habitat, dévoilent le degré de déficience de ce secteur in situ. Les indicateurs de la pauvreté : Les déficiences enregistrées à tous les niveaux, créent des conditions de précarité et d'exclusion sociale sous diverses formes. Ainsi, le pourcentage des ménages au-dessous du seuil de

pauvreté relative est de 11,4%. Celui des ménages au-dessous du seuil de vulnérabilité est de 13%. L'indice de sévérité, quant à lui, est de 1,4, alors que celui du développement humain est de 0,69.

Sefrou, Malgré son statut de chef-lieu de sa Province, la ville de Sefrou demeure un modeste centre urbain du Dir du Moyen Atlas, limité de point de vue spatial. C'est un des centres urbains des plus anciens du Dir moyen-Atlasique. La ville dispose d'importants atouts spatiaux et urbanistiques susceptibles de favoriser l'épanouissement de son tissu urbain et impulser son essor touristique puisant sa force, dans sa situation idéale sur la voie expresse - à 28 Km de Fès- et à sa position géographique privilégiée, au contact de la plaine et de la montagne, dans un terroir fertile et riche ressources hydriques.

Moulay Yaâcoub : C'est le chef-lieu d'une jeune Province, encore en formation. Issue du dernier découpage administratif du Royaume, c'est une entité territoriale à caractère rural, dominée par l'effet d'entraînement exercé par la ville de Fès, et demeure aux tournants de ses girons, dans tous les aspects. Du reste, c'est une province exempte de réelles fonctions urbaines et dont la base économique s'appuie principalement sur les activités agricoles.

Etant concomitamment situées dans la zone d'influence de la métropole Fès, les territoires Sefrou et Moulay Yaâcoub, Le Ministère de l'Urbanisme a lancé dernièrement un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU), pour couvrir ces espaces par un seul document d'urbanisme et de planification spatiale afin d'avoir une vision globale sur le développement territorial et urbanistique de ces espaces tellement névralgiques dans le système urbain de l'aire d'étude, à même d'en arrêter les paradigmes des aménagements et d'en faire un des plus importants hubs économiques en plein essor dans ce damier régional.

Boulemane : Est l'une des agglomérations urbaines de cette armature urbaine, son développement spatial est entravé par sa situation au creux d'un passage à travers le Moyen Atlas. Il est attendu, une reprise spatiale avec de bons retours accompagnant sa mise à niveau urbaine et sa dotation en équipements et en infrastructures.

La Province de Boulemane dont le chef-lieu est la ville de **Missour**, est un territoire très épars constitué par trois centres urbains importants : **Missour**, **Outat El Haj** et **Boulemane** et sont relativement éloignés des uns des autres et ne sont pas en mesure de constituer un espace urbain compétitif. Mais le potentiel du foncier urbain en grande partie collectif, appelle un traitement particulier, pour faire face aux besoins de l'urbanisation et des transformations socio-économiques en harmonie avec les possibilités les potentialités que recèlent ses terres.

Ifrane : C'est une ville située dans le moyen Atlas, à 1713 mètres d'altitude. Elle est le chef-lieu de la Province, Elle compte 30 000 habitants environ. En 2013, la ville a été classée deuxième ville la plus propre à l'échelle mondiale. Elle est aussi surnommée la petite Suisse du Maroc. En effet, cette zone est connue pour ses grottes naturelles qui s'étendent jusqu'aux régions d'El Hajeb et de Sefrou. La qualité urbanistique et architecturale d'Ifrane, porte le cachet du style européen (toits en tuile rouge).

Azrou : La ville d'Azrou est une agglomération qui relève de la Province d'Ifrane. Elle est située à quelques 1250 mètres d'altitude et occupe une situation géographique privilégiée, au carrefour de réseaux communicationnel lui assurant la liaison du moyen atlas au haut atlas via Timahdit, Midelt et la ville de Khénifra pour atteindre les zones proches et lointaines, en empruntant la RN 13 et la RN8, pour accéder à Bni Mellal, Meknès et Errachidia. La population de la ville d'Azrou, compte 81000 habitants environ. La qualité urbanistique et architecturale d'Azrou, est typique elle porte le cachet du style européen (toits en tuile rouge).

Situées, dans un voisinage rapproché, à quelques 30 kilomètres l'une de l'autre, les villes d'Ifrane et d'Azrou font actuellement l'objet d'une étude d'urbanisme et de planification spatiale qui consiste à

couvrir l'aire d'étude formée par ces deux villes par un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain SDAU. Acter une telle initiative, constitue en elle-même une approche louable de planificateur de bon aloi, et qui serait renforcée par une démarche participative, visant la mise en forme des orientations d'aménagement globalisantes, efficaces, stratégiques appelant à la spatialisation de programmation et des espaces projets, répondant aux exigences et dynamiques démographiques, aux problématiques spatiales et spécifiques de cette planification de ce menu dipôle urbain.

El Hajeb : C'est une ville située à quelques 30 kilomètres de la cité de Meknès, et autant de kilomètres de la ville d'Azrou et à 60 kilomètres de la métropole Fès. Elle occupe une place de choix dans l'armature urbaine régionale. Selon les derniers recensements, de 2004 et de 2014, la population d'El Hajeb était de 29 237 habitants en 2004 et de 35 282 habitants en 2014.

2.2. Vers un processus de métropolisation accrue :

Le renouveau démographique enregistré au niveau des grandes villes, des villes moyennes et aussi, les polarités urbaines et rurales, peuvent être analysées selon leur appartenance aux différents échiquiers urbains, et à l'aune de la diffusion des taux d'accoisement moyens annuels tantôt négatifs, tantôt positifs ont tendance à s'orienter vers au moins trois configurations spatiales, en prenant en considération les agglomérations urbaines de Fès Meknès, les polarités urbaines et rurales de l'espace régional, préparent leur mue pour une nouvelle organisation territoriale, prenant le nouveau découpage régional, comme constante, l'ensemble des dynamiques, démographiques, économiques, spatiales, et autres à dessein de verser dans le sens de se conformer aux nouvelles règles de compétitivité et de primatie des villes avec l'attractivité grandissante de leurs périphéries, impliquant la mise en évidence des tendances appelant à une métropolisation accrue.

Pour rendre compte des forces d'agglomération et la métropolisation, il y a lieu de commencer par mesurer le profil sectoriel de ces centres urbains et de leur productivité. C'est dire l'importance d'évaluer les moteurs des économies urbaines et leur rôle au sein de la région pour pouvoir jauger les impacts territoriaux des différentes agglomérations urbaines. Un des outils de mesure conventionnels des effets spatiaux des villes est un indicateur et une manifestation de leur performance, il s'agit de la polarité urbaine. Elle se mesure statistiquement par sa corrélation positive avec d'autres indicateurs de performance territoriale, et sur le plan cartographique par la diffusion spatiale de performances économiques par les pôles urbains. La polarité urbaine étant l'expression spatiale de la performance économique des villes.

Selon la logique de cette analyse, le système urbain de la région Fès-Meknès évoluerait dans le sens de se confirmer comme espace multiple d'urbanisation, mais avec des vitesses et des intensités différenciées. La tendance à l'urbansiation, au sens d'une concentration des hommes et des activités dans les lieux déjà les plus développés est différenciellement visible dans :

- L'agglomération de Fès ; □
L'agglomération de Meknès ;
- Le système urbain de Taza.

La concentration des activités et de la population dans ces grandes villes toujours plus vastes, semble donc inéluctable. La tendance s'inscrit dans une dynamique continue de croissance urbaine, mais elle serait sélective et déséquilibrée et de surcroît, marquée par un accroissement des disparités inter et intra urbaines. Selon les cas, cette urbanisation s'effectuerait par intensification-concentration (principalement Fès) ou opérerait par extension et dilution (cas de Taza).

Quant aux autres centres urbains et ruraux des autres Provinces de l'espace régional de Fès- Meknès, ils sont candidats à des évolutions contrastées. Tous les pôles émergents n'ont pas vocation à devenir de véritables pôles secondaires. Nous avons souligné que certains anciens centres urbains, même riches par le poids de leur histoire, ne sont pas attractifs pour les activités de transformation, voire tertiaires ou « nobles ». Au sens de la hiérarchie urbaine ci-dessus présentée, des pôles secondaires deviennent attractifs à un moment donné ou seraient sur la voie de se développer en bénéficiant d'une certaine dynamique de centralité. La question de la nature de ces pôles est primordiale quant à l'organisation urbaine. Une analyse rétrospective des localisations des activités et notamment des plus récentes peuvent suggérer l'émergence de nouveaux pôles d'activités et d'emplois et contribuer ainsi à l'identification des nouvelles polarités en périphérie et qui mériteraient quelques mesures d'appui et d'accompagnement.

Les documents d'urbanisme supports de gestion urbaine des dynamiques spatiales.

Les documents d'urbanisme et de planification territoriale, jouent un rôle très important dans la gestion urbaine des territoires urbains et ruraux de l'espace régional, compte tenu de leur contenu consistant à programmer, et entre autres, les zones urbaines à ouvrir à l'urbanisation, leur zonage multisectoriel, en habitat, en équipements socio administratifs et socio collectifs, en zones d'aménagement stratégique, spécifique, d'animation piétonnière, récréative et de protection des sites de valeur historique, culturelle ou cultuelle. Supportant une série d'orientations et d'aménagements sectoriels, lesdits documents, demeurent le support juridique incontournable de toutes les dynamiques spatiales animées et développées par l'ensemble des acteurs, investisseurs, opérateurs publics et privés, promoteurs et organismes étatiques, dans l'ensemble des territoires urbains et ruraux appartenant à cet espace régional en pleine gestation et aux mutations socio spatiales et socioéconomiques profondes.

En 2012, la région de Fès-Meknès disposait d'un nombre important de documents d'urbanisme (122) approuvés. Leur répartition est ventilée selon les territoires d'intervention des agences urbaines de Fès, Meknès et Taza, dans le tableau suivant :

Tableau 145 : Documents homologués opposables aux tiers Agences urbaine FES MEKNES

<i>Agences Urbaine</i>	<i>Nombre total</i>	<i>Communes urbaines</i>	<i>Communes rurales</i>
<i>Fès</i>	<i>70</i>	<i>25</i>	<i>45</i>
<i>Meknès</i>	<i>33</i>	<i>12</i>	<i>21</i>
<i>Taza</i>	<i>19</i>	<i>4</i>	<i>15</i>
<i>Total</i>	<i>122</i>	<i>41</i>	<i>81</i>

Source : Monographie régionale Fès Meknès.

Au cours des dernières années, l'effort de généralisation de la couverture en documents d'urbanisme prospectifs et adaptés aux spécificités des territoires concernés s'est poursuivi. Une attention particulière fut accordée à l'impératif d'actualisation des documents arrivés au terme de leur durée légale, tout en renforçant l'encadrement et l'accompagnement des extensions et dynamiques urbaines dans le but de prémunir l'armature urbaine de tout débordement et errements, et d'assurer la cohésion et l'agencement entre les espaces et territoires de l'aire d'étude.

L'Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès a pu assurer depuis sa création, la couverture totale et à 100% de l'ensemble des villes et centres urbains. Ce taux frôle les 99% pour les agglomérations rurales, totalisant 102 documents d'urbanisme dont 91 sont définitivement homologués.

Le Plan 2015, fait apparaître la réalisation de 47 documents d'urbanisme ventilés selon le phasage atteint de leur confection dont :

- 04 Plans d'Aménagement et 03 Plans de développement définitivement homologués ;
- 01 Plan de Développement définitivement homologué et inséré au BO ;
- 04 Plans d'Aménagement, en cours d'homologation ;
- 08 Plans d'Aménagement, 01 Plan d'Aménagement Communal PAC, et 01 Plan de Développement atteignant les phases des délibérations Communales et de l'enquête publique;
- 02 Plans d'Aménagement atteignant les phases de concertations locales ;
- 01 Schéma directeur d'Aménagement Urbain du Grand Fès, Moulay Yaâcoub, Sefrou et leurs zones périphériques, 16 Plans d'Aménagement et 04 Plans de développement, l'ensemble, est en cours d'étude.

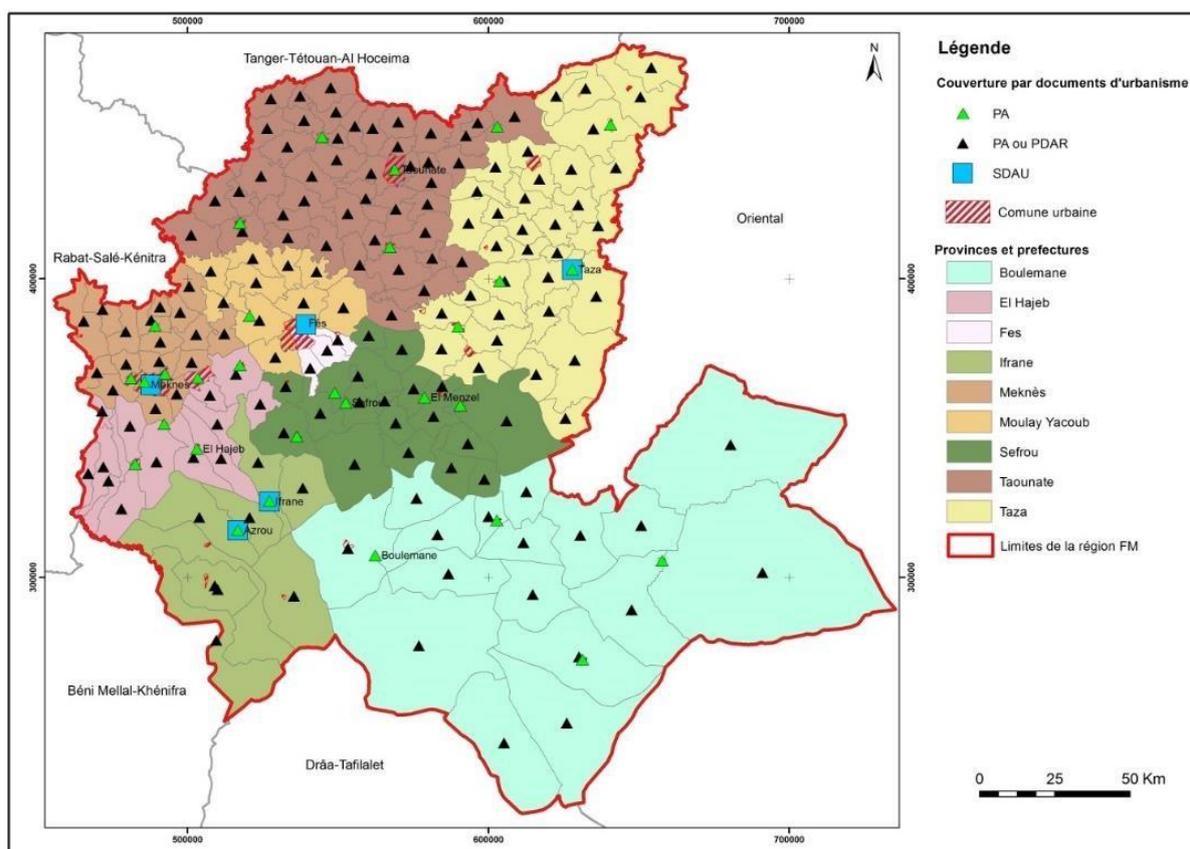
En ce qui concerne le territoire d'intervention de l'Agence Urbaine de Meknès, sa couverture presque totale en documents d'urbanisme fait apparaître, un bilan très positif consistant à élaborer un nombre important, couvrant les pôles urbains et ruraux des Provinces de Meknès, Ifrane et El Hajeb, et ce comme suit :

- 05 Etudes études lancées en 2015 ;
- 09 Documents en phase d'étude non compris ceux lancés en 2015 ;
- 07 Documents en phase d'étude de concertations réglementaires ;
- 07 Documents en phase d'enquête publique et délibérations communales ;
- 03 Documents homologués en 2015 ;

A fin 2015, le taux de couverture en documents d'urbanisme sur l'ensemble du Territoire de l'Agence urbaine de Meknès, a atteint un pourcentage atteignant les 98%. L'année 2016 a connu le lancement des Plans d'Aménagement du centre Iqaddar, des Lacs Amghass et le PDAR du centre Ain Lahnouch, dépendant respectivement des Provinces d'El Hajeb et d'Ifrane.

La généralisation des documents d'urbanisme dans les provinces de Taza et Taounate, a atteint en 2015, un taux de couverture de 100%, après avoir été de 55% en 1999, pour enregistrer un taux de 87% en 2002, puis 100% en 2015. Avec un total de 118 documents, dont 74 homologués, 15 au stade de la pré-homologation et 30 en cours de concertations. Ces chiffres prennent en compte la Province de Guercif (17 documents) qui faisait partie intégrante de la Province de Taza mais dépend actuellement du Territoire de la nouvelle Région de l'Oriental.

Le Schéma Directeur d'Aménagement urbain de Taza, consacre l'ouverture à l'urbanisation d'une superficie globale de l'ordre de 7000 hectares, dont 3040 dans l'intra urbain de Taza et le reste sous forme d'extensions urbaines dans les territoires des communes limitrophes de Bab Merzouka, Gueldamane et Meknassa Acharquia. Sa réalisation consiste à renforcer la structure urbaine de la ville, améliorer la qualité du cadre de vie des populations et augmenter sa compétitivité au sein de l'armature urbaine régionale. De surcroit, ce document d'urbanisme permet de renforcer les vocations spécifiques historique, civilisationnelle, touristique et humanitaire de la cité, le recadrage du paysage urbain, sa refonte et sa reconstitution sur les plans, fonctionnel, structurel et environnemental, tout en favorisant l'agencement nécessaire entre les différentes opérations d'aménagement et de réaménagement urbaines visant la promotion de la production qualitative d'un urbanisme propre et d'une planification territoriale compétitive.



Conception : SUD Etude SRAT région Fès - Meknès

Carte 48 : Couverture de l'espace régional en documents d'urbanisme et de Planification Territoriale

Le développement économique, social et culturel des collectivités et son ancrage sur le territoire, supposent la présence de toute une panoplie de documents d'urbanisme et d'aménagement territorial de tous ordres. Leur présence en elle-même ne suffit pas et leur caractère opérationnel dépend de la mise en place, entre autres, des conditions favorables à leur force d'exécution et donc à leur accueil et à leur maintien à chaque échelon territorial.

Gestion urbaine : des bilans probants de traitement des dossiers de demande en autorisation de construire

Au cours des cinq dernières années, une augmentation relativement appréciable, des autorisations de construire et de lotir, a été enregistrée dans pratiquement toutes les polarités urbaines et rurales de l'espace régional Fès-Meknès. Ces autorisations concernent les projets d'habitat avec ses différentes strates et leurs typologies.

Tableau 146 : Autorisations de construire délivrées en 2012 par Province ou Préfecture.

Surfaces en m ² Valeurs en milliers de dirhams	Nombre de pièces	Nombre de logements	Valeurs prévues	Surface bâtie en m ²	Surface des planchers en m ²	Nombre d'autorisations
Fès-Meknès	76 683	22 990	3 660 170	1 030 971	3022405	10376
Fès	26 645	7 248	1 257 394	364 404	1 104 712	3 541
Meknès	27 671	8 360	1 085 139	352 122	1 007 096	3 369
Taza	6 584	2 282	511 606	103 332	337 413	1 116

<i>El Hajeb</i>	<i>4 248</i>	<i>1431</i>	<i>180 996</i>	<i>76 302</i>	<i>160 133</i>	<i>852</i>
<i>Sefrou</i>	<i>5 765</i>	<i>1 730</i>	<i>270 586</i>	<i>53 395</i>	<i>175 642</i>	<i>549</i>
<i>Ifrane</i>	<i>3 222</i>	<i>1 132</i>	<i>211 178</i>	<i>41 904</i>	<i>139 612</i>	<i>489</i>
<i>Boulemane</i>	<i>1 411</i>	<i>428</i>	<i>70 252</i>	<i>24 078</i>	<i>55 821</i>	<i>275</i>
<i>Taounate</i>	<i>893</i>	<i>296</i>	<i>57 617</i>	<i>13 295</i>	<i>34 275</i>	<i>154</i>
<i>Moulay Yaacoub</i>	<i>244</i>	<i>83</i>	<i>15 402</i>	<i>2 139</i>	<i>7 701</i>	<i>31</i>

Source : Agence Urbaine et de Meknès.

Durant l'année 2012 par exemple, le nombre des autorisations de construire et de lotir, à caractère urbain, délivrées par les communes et arrondissements urbains dans la région a atteint 10. 376 autorisations dédiées à la construction de 22. 990 logements dont la valeur estimée était de l'ordre de quelques 3. 660 Milliards de dirhams. Un chiffre très significatif, dans la mesure où cet investissement a généré la création d'emplois directs et indirects dans ce secteur et s'est avérée à l'origine de dynamiques économiques vertueuses, ayant des retombées positives sur le climat des affaires régional, sur de nombreuses activités du commerce et de prestations de services. Bref, le secteur de la construction draine des effets d'entraînement et confirme son rôle dans l'accélération du rythme de croissance apte à imprimer positivement les dynamiques spatiales aux centres des villes et communes, comme à leurs périphéries. La superficie bâtie a été évaluée au cours de la même année, à 1 030 971,00 m², soient 103 Ha09a71ca et celle relative aux planchers frôlait les 3 022 405,00m².

2.3. Gestion urbaine de la Préfecture de Fès et des Provinces Moulay Yaacoub, Sefrou et Boulemane :

Dans cette partie de la région l'autorité compétente a veillé à ce que la production de l'habitat social occupe une place de choix dans les programmes d'habitat. Parallèlement, une attention particulière fut réservée à la dimension qualité minimale et au volet sensible du prix afin que le Prix de Vente Publique n'excède pas les 250. 000, 00 dirhams.

En effet, ladite production d'habitat social, enregistre une fluctuation sensible, allant de la production de 9210 unités en 2010 à 10. 607 unités en 2011, pour enregistrer une chute à 4687 unités en 2013, et à 2937 unités en 2014 pour croître de nouveau à 4820 unités en 2015. Ces oscillations traduisent, sans doute, le processus à la base de la bulle immobilière qu'a connue le secteur, y compris dans sa variante dite de logement à caractère social et économique depuis 2008.

Concernant l'instruction des dossiers des demandes en autorisation de construire, au cours de l'année 2015, le tableau ci-dessus permet de constater la primatie de la Préfecture de Fès avec 2674 projets, dont 2309 ont reçu l'avis favorable avec un pourcentage de 86%. Le deuxième et le troisième rang, sont respectivement occupés par les Provinces de Sefrou et Moulay Yaacoub, avec respectivement 941 et 660. Le tableau suivant retrace les résultats des examens des dossiers d'autorisation de construire au sein des grandes composantes de la région :

Tableau 147 : Répartition des projets instruits par Préfecture ou Province en 2015

<i>Préfectures ou Provinces</i>	<i>Nombre de projets instruits</i>	<i>Nombre de projets ayant reçu l'avis favorable</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Fès</i>	<i>2674</i>	<i>2309</i>	<i>86</i>

<i>Moulay Yaacoub</i>	<i>660</i>	<i>451</i>	<i>68</i>
<i>Sefrou</i>	<i>941</i>	<i>868</i>	<i>92</i>
<i>Boulemane</i>	<i>629</i>	<i>532</i>	<i>85</i>
<i>Total</i>	<i>4904</i>	<i>4160</i>	<i>85</i>

Source : Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès.

Quant à l'instruction des grands projets, la Préfecture de Fès, domine avec 894 grands projets soit 59% de l'ensemble atteignant 1518 grands projets, dont 1018 ont été approuvés et ont reçu l'avis conforme de l'Agence Urbaine, soit 67% de l'ensemble des dossiers instruits, comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau 148 : Répartition des Grands projets instruits par Préfecture ou Province en 2015

<i>Préfectures ou Provinces</i>	<i>Nombre de projets instruits</i>	<i>Nombre de projets ayant reçu l'avis favorable</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Fès</i>	<i>894</i>	<i>550</i>	<i>62</i>
<i>Moulay Yaacoub</i>	<i>457</i>	<i>325</i>	<i>71</i>
<i>Sefrou</i>	<i>138</i>	<i>129</i>	<i>93</i>
<i>Boulemane</i>	<i>29</i>	<i>14</i>	<i>48</i>
<i>Total</i>	<i>1518</i>	<i>1018</i>	<i>67</i>

Source : Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès.

Par contre, le nombre des petits projets, instruits en 2015, a atteint 3496 dossiers, dont 3142 ont reçu l'avis favorable, soient 90% de l'ensemble des dossiers traités. La Préfecture de Fès, vient en tête, avec 1890 projets dont 1759 ont eu l'avis conforme, soit 93%. Le dernier rang est occupé par la Province de Moulay Yaacoub avec seulement, 203 projets dont uniquement 126 ont été approuvés.

Tableau 149 : Répartition des petits projets instruits par Préfecture ou Province en 2015

<i>Préfectures ou Provinces</i>	<i>Nombre de projets instruits</i>	<i>Nombre de projets ayant reçu l'avis favorable</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Fès</i>	<i>1890</i>	<i>1759</i>	<i>93</i>
<i>Moulay Yaacoub</i>	<i>203</i>	<i>126</i>	<i>62</i>
<i>Sefrou</i>	<i>803</i>	<i>739</i>	<i>92</i>
<i>Boulemane</i>	<i>600</i>	<i>518</i>	<i>86</i>
<i>Total</i>	<i>3496</i>	<i>3142</i>	<i>90</i>

Source : Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès

Tableau 150 : Répartition des projets instruits par Préfecture ou Province en 2014

<i>Préfectures ou Provinces</i>	<i>Nombre de projets instruits</i>	<i>Nombre de projets ayant reçu l'avis favorable</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Fès</i>	<i>2311</i>	<i>1947</i>	<i>84</i>
<i>Moulay Yaacoub</i>	<i>2017</i>	<i>1841</i>	<i>91</i>
<i>Sefrou</i>	<i>1142</i>	<i>1040</i>	<i>91</i>
<i>Boulemane</i>	<i>684</i>	<i>540</i>	<i>79</i>
<i>Total</i>	<i>6154</i>	<i>5368</i>	<i>87</i>

Source : Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès

La production de logements issue l'instruction de projets est estimée à 12 762 logements en 2015, enregistrant un recul estimé à 4165 unités par rapport à 2014. Le tableau qui suit permet de ventiler cette production d'habitat en logements économique et social, habitat haut de gamme, et en habitat individuel ou monofamilial.

Tableau 151 : Typologie de l'habitat produit en 2014 et 2015.

Années	Habitat économique et social	Habitat haut de gamme	habitat individuel ou monofamilial	Total
2014	12 567	4052	308	16 927
2015	11 227	1369	166	12 762

Source : Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès

Cette production représente plus de 87,97% du parc de logements dédié à l'économique et à l'habitat social, 10,73% pour l'habitat haut de gamme et 1,3% pour l'habitat individuel ou monofamilial. Sur les 24 688 dossiers de logements sociaux instruits, au cours des six dernières années, 21 496 logements ont reçu l'avis favorable, dont 5318 logements en 2012, 4238 logements en 2011, et 4014 logements en 2015, soient en termes de pourcentages respectifs ; 24,73%, 19, 7%, et 18,67%.

2.4. Gestion urbaine de la Préfecture de Meknès et des Provinces d'Ifrane et d'El Hajeb :

Tout en accompagnant le Programme National du Logement Social conformément aux objectifs de promotion du logement social, l'Agence Urbaine de Meknès a veillé à accompagner de manière édifiante les projets programmés. Ainsi, depuis le lancement de ce programme en 2010 et jusqu'à fin 2015, 87 projets portés par 60 promoteurs immobiliers ont été examinés favorablement par la commission en vigueur et portent sur la production à terme de quelques 21 496 logements sociaux à prix de vente ne dépassant pas 250 000 dirhams.

Tableau 152 : Répartition des projets de logement social examinés par année.

Année	Nombre de promoteur	Nombre de projets instruit	Nombre de logements instruits	Nombre de projets ayant reçu l'avis favorable	Nombre de logements ayant reçu l'avis favorable	
2015	10	16	4014	16	4014	18,67%
2014	16	24	4891	22	3508	16,32%
2013	05	14	2380	13	2046	9,52%
2012	15	17	6322	16	5318	24,73%
2011	09	13	4639	12	4238	19, 7%
2010	05	08	2372	08	2372	11,07%
Total	60	92	24 688	87	21 496	

Source : Agence urbaine de Meknès

La production attendue des projets dédiés à l'habitat social, instruits en 2015, représente 18,67 % de cet effectif total, en termes d'unités de logement à construire au profit des couches sociales les plus

démunies. Ainsi, on dénombre 16 projets visant la production de quelques 4014 unités déposés (en tant que premier dépôt ou bien sous forme de plans modificatifs) par 10 promoteurs immobiliers, enregistrant ainsi une progression de 1642 par rapport 2010 et 506 par rapport à 2014.

L'année 2015, a connu le dépôt des dossiers de demande d'autorisations de construire, pour la réalisation deux importantes opérations de logements à 140. 000 dirhams, initiées par la société Al Omrane et sises au lotissement Riad Al Omrane dans la commune Ouislane, consistant à réaliser 291 logements

La préfecture de Meknès détient, la part de lion, dans cette production qui y demeure essentiellement concentrée en représentant plus de 98,63 % du parc de logements sociaux prévisionnel. Il est à signaler que la mise en chantier prévisionnelle des projets d'habitat social n'excédant 250 000 dirhams, et qui sont portés par le secteur privé à concurrence de 79%, au moment où la production des logements sociaux à 140 000 dirhams reste du ressort exclusif des promoteurs publics.

La répartition territoriale des planchers couverts, fait apparaître la primauté de la Province de Meknès avec une superficie de 109,78 ha, dépassant de loin les provinces d'El Hajeb et d'Ifrane totalisant respectivement 14,68 ha et 26,39 ha. L'ensemble des projets représente à terme, un effectif total de l'ordre de 150,85Ha en termes de surfaces des planchers couverts contre 212,8Ha en 2014, soit une baisse de 61,95 Ha par rapport à la même année. L'estimation des montants des investissements engendrés par lesdits projets, fait ressortir respectivement un cout global de 2302,65 Million de dirhams en 2015 contre 3427,4 Million de dirhams en 2014, en enregistrant une régression de 1124,75 Million de dirhams.

Les projets de lotissement, instruits favorablement au cours de l'année 2015, représentent une superficie lotie de l'ordre de 92,74 Ha contre 96,64Ha en 2014, avec un recul effectif de 3,9Ha par rapport à la même année. Ils ont permis la production de quelques 6567 lots destinés à l'habitat, contre 7324 lots en 2014), en enregistrant une baisse de 757 lots par rapport à la même année. La superficie dédiée aux équipements, a été évaluée à 15,445Ha répartie sur 108 lots.

Dans cette partie du territoire, de l'espace régional, et concernant les projets de construction, il a été évalué, la production de 8398 unités de logements, contre 14478 en 2014, émanant de l'examen de leurs dossiers et ayant abouti à leur approbation par les commissions en vigueur.

La préfecture de Meknès arrive en première, en matière de production du bâti, et demeure la plus importante avec un pourcentage de 62,62% du total des unités de logements et des projets d'habitat. Il ressort, que par typologie d'habitat, et sur l'ensemble de cette ensemble territoriale-rassemblant les trois provinces, la prédominance de l'appartement avec un pourcentage de (55,61%), suivi de l'habitat économique avec (39,35%) et la villa avec seulement (5,04%). Néanmoins, cette prédominance, ne concerne pas le territoire de la Province d'El Hajeb, où l'habitat économique en R+1 et R+2, frôle les 89,7% de la production des unités de logement.

On dénombre, au cours de l'année 2015, quelques 787 grands projets, qui ont été instruits contre 899 en 2014, dont 464 dossiers, soit 55,97% qui relèvent de la préfecture de Meknès et 215 soit 27,31% relève du milieu rural.

Une évaluation générale, a permis de constater que 66,20% des projets, ont reçu un avis favorable contre 66,63% en 2014, sachant que 4407 petits projets ont été instruits en 2015 contre (5347 en 2014) en enregistrant une baisse relative des demandes en autorisations de construire.

2.5. Gestion urbaine des centres urbains et ruraux des Provinces de Taza et Taounate:

La gestion urbaine dans lesdites polarités urbaines et rurales, repose sur l'examen des dossiers relatifs aux demandes d'autorisation de construire et de lotir, qui est répartie sur deux composantes spatiales, dont celle de l'urbain et celle du rural.

En effet, l'examen des projets instruits par Province, en 2015, fait apparaître une avancée de la Province de Taza, avec 1472 projets instruits contre 685 projets pour la Province de Taounate, soient respectivement, et en termes de pourcentages, 68,24% pour Taza et 31,76% pour Taounate. Les projets relevant des polarités urbaines de la Province de Taza, comptent un effectif de 1136 demandes en autorisation de construire, représentant 52,66% de l'ensemble Taza-Taounate, tandis que l'urbain de Taounate, affiche un pourcentage de 18,03%.

La répartition détaillée des projets instruits, selon les polarités urbaines et rurales des Provinces de Taza et Taounate, fait ressortir l'approbation de 1630 projets sur 2157 demandes, ce qui représente 75,57%. Le tableau suivant illustre les détails de ce constat :

Tableau 153 : Répartition des projets instruits par Province en 2015

<i>Provinces</i>	<i>Nombre de projets instruits</i>	<i>Nombre de projets ayant reçu l'avis favorable</i>	<i>Pourcentage %</i>
<i>Taza Urbain</i>	1136	996	88
<i>Taza Rural</i>	336	167	50
<i>Taounate Urbain</i>	389	287	74
<i>Taounate Rural</i>	296	180	61
<i>Total Taza</i>	1472	1163	79
<i>Total Taounate</i>	685	467	68
<i>Total</i>	2157	1630	75,57

Source : Agence Urbaine de Taza.

L'analyse du nombre des projets ayant été validés par les commissions dédiées, au cours de l'année 2015, permet de constater que 1163 projets ont été validés à Taza et 467 projets validés à Taounate, le secteur de l'habitat compte 1502 projets et représente 92,15%, celui des activités, 58 et 3,56%, celui des équipements administratifs et socio collectifs et socio éducatifs, 36 et 2,2% et enfin les projets de lotissements et morcellements, totalisant 34 projets, soit 2,09%.

Par type d'habitat, l'analyse fait apparaître 85,5% pour l'économique, 1,4% pour la villa, 5,3% pour l'immeuble ou groupe d'habitation et 3,56% pour les constructions rattachées aux activités économiques, industrielles, commerciales et agricoles. La ventilation de cette dernière catégorie met en évidence deux types de projets : ceux relatifs à l'activité agricole représentant 1,29% et les projets industriels et commerciaux avec un ratio de 2,27%. Le tableau suivant nous en livre les détails :

Tableau 154 : Répartition des typologies des projets instruits par Province en 2015

Province	Total	Projets habitat Nb : 1502 92,15 %						Projets liés aux activités Nb : 58 3,56%				Projets d'équipements Nb : 36 2,2%		Projets de Lotissements ou Morcellements Nb : 34 2,09%			
		Habitat économique		Villa		Imb ou Groupe d'habitation		Agricole		Commercial ou industriel		Diversifiés		Lotissement		Morcellement	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Taza	1163	986	84,8	17	0,1	75	6,4	10	0,9	31	2,7	29	2,5	10	0,9	5	0,4
Taounate	467	408	87,4	5	0,2	11	2,4	11	2,4	6	1,3	7	1,5	13	2,8	6	1,3
Total	1630	1394	85,5	22	1,3	86	5,3	21	1,29	37	2,27	36	2,2	23	1,4	11	0,7

Source : Agence Urbaine de Taza.

Dans ces polarités territoriales de l'espace régional Fès Meknès, du reste en pleine gestation, il a été décidé, avec les partenaires, en matière de gestion urbaine, en l'occurrence les collectivités Territoriales, les Provinces de Taza et Taounate, d'élaborer plus d'une dizaine d'études de redressement urbanistiques des quartiers d'habitat non réglementaire. Ce fléau qui s'est développé au niveau des périphéries de ces deux villes, sur une superficie de quelques 108 hectares, a nui aux efforts de mise à niveau du cadre bâti, d'embellissement des villes et d'amélioration des conditions de vie des populations, in situ.

Caractéristiques du logement et des ménages : importants déficits

Force est de souligner qu'outre des éléments développés précédemment, en matière de dynamiques spatiales et de gestion urbaine, toutes agglomérations et polarités confondues, les résultats émanant du Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH de 2014, sont venus affiner et compléter les caractéristiques de l'espace régional Fès Meknès. Ils font apparaître, notamment, que le nombre des ménages est passé de moins de 600 mille en 2004 à 919. 497 en 2014, enregistrant ainsi une forte augmentation de près de 53%. Ceci s'est traduit par l'explosion de la demande de logement pour toute la région et particulièrement dans les principales villes et polarités urbaines. Ce foisonnement démographique couplé au rythme accéléré et non maîtrisé de l'urbanisation, s'est répercuté spatialement par des extensions urbaines et des étalements spatiaux considérables au niveau des périphéries de la métropole de Fès, des villes chefs-lieux des Provinces et des autres pôles périurbains. Ainsi, en l'espace de vingt ans, l'espace régional a connu tout un phénomène d'extension et de prolifération de l'habitat insalubre, à des niveaux inquiétants et vraisemblablement sans précédent.

Concernant le programme national villes sans bidonvilles, VSB, sur les 53 villes officiellement déclarées sans bidonvilles dans le royaume, la région en compte 8, dont Azrou, Ait Yaazem, Agourai, El Hajeb, Ain Taoujdate, Sabâa Aïyoun et Sefrou. La métropole de Fès connaît un taux de réalisation bien avancé, de l'ordre de 88,4% (8. 642 familles dont 5. 138 recasées). Néanmoins, deux contraintes majeures sont à l'origine de cette situation, qui risque de tarder en pesant sur la cadence de réalisation des opérations programmées. Il s'agit de l'opération «Dhar el Mahraz» dont l'insolvabilité des bénéficiaires demeure la cause principale du retard enregistré pour boucler cette opération faute de moyens financiers, voire d'attentes d'aides publiques directes, les bénéficiaires n'arrivent pas à construire leur propre logement

et le rythme de l'auto-construction fait trainer cette opération, fort impactée, du reste, par le poids et les difficultés d'intégration des familles additionnelles.

En ce qui concerne, la ville de Missouri, le programme d'éradication des bidonvilles, accuse également un retard considérable. Celui-ci est dû, semble-t-il, au problème de mobilisation de l'assiette foncière nécessaire, pour supporter la réalisation dudit programme, en la transférant à Al Omrane Fès, en vue d'assurer le relogement des 1208 ménages sur les 1. 833 concernés par cette opération de relogement.

Quant à la ville de Moulay Yaacoub, le programme VSB avance à concurrence de 96,06% Sur les 4. 643 ménages concernés par l'opération d'éradication systématique des bidonvilles, 4.457 ménages sont considérés comme attributaires de logements.

Il est étonnant, de constater que les villes de Meknès et Taza, abritent encore des quartiers du sous habitat et des bidonvilles. Malgré des efforts forts louables des départements ministériels en charge de l'habitat et de l'intérieur et la collaboration des Autorités Locales, la mise en place pour ces deux villes de programmes prégnants, ambitieux et consistants, l'objectif d'éradication systématique des bidonvilles n'est pas encore atteint. Pour la cité de Meknès, sur un total de 7. 249 ménages initialement recensés en 2004, 7. 261 ont été relogés, soit un taux de réalisation dépassant les 100%. Ce qui est frappant, c'est qu'environ 2700 nouveaux ménages sont arrivés, ce qui a fait reculer le taux de réalisation à 73%. Quant à la ville de Taza, qui a été déclarée « première ville marocaine sans bidonvilles » vers la fin des années 90 du siècle dernier, elle s'est distinguée dans la lutte contre l'habitat insalubre par le prix d'honneur par la CNUEH, en 1995. Néanmoins, elle enregistre encore des manifestations de poches d'habitat vernaculaire jugé impropre et dont l'éradication jointe au relogement des ménages concernés est en cours de réalisation dans le cadre d'une formule de partenariat entre Al Omrane Fès, la Commune de Taza et d'autres éventuels partenaires potentiels.

Un Foncier à statut diversifié et émietté appelant l'assainissement et l'immatriculation

La Région, avec ses préfectures et provinces, est confrontée à la question du foncier. De plus en plus, la rareté du foncier mobilisable émerge parmi les problématiques majeures qu'affronte le processus de développement urbain. Les dynamiques spatiales à l'œuvre se sont opérées sur des statuts fonciers assez complexes et contraignants. Les statuts fonciers dominants comme le collectif, les habous, ou encore le domanial, nécessitant un suivi rigoureux et le concours de diverses instances pour faire aboutir les efforts de clarification et d'assainissement et ouvrir la voie à une exploitation judicieuse et sans embûches du foncier urbain et rural.

Force est de constater que les difficultés et lenteurs de mobilisation du foncier, entrave la réalisation à temps de nombreux projets d'investissement, d'aménagement et de mise à niveau urbaine du territoire. Au sein de l'espace régional, les grandes villes tout autant que les zones périurbaines, se trouvent handicapées par la forte diminution de la réserve foncière mobilisable, d'une part et par la hausse intempestive des prix de l'immobilier pour des raisons de spéculation immobilière galopante, d'autre part. Par ailleurs, les espaces urbains et ruraux, enregistrent un niveau d'immatriculation encore faible, et nécessitent plus d'efforts pour motiver les acteurs concernés et les inciter aux garanties que confère l'immatriculation. L'immatriculation du foncier est un gage de clarification et d'assurance pour la vie des affaires et des activités économiques. L'accroissement des opérations d'immatriculation jouerait le rôle de couperet à l'encontre de la dominance de certains régimes fonciers (titres khalifiens, actes adoulaire de melkia) qui deviennent, de nos jours, complètement désuets, voire inappropriés pour la promotion économique et urbanistique.

L'émiettement et la réduction des parcelles avec une affluence des ayants droit lors des opérations d'expropriation et de dépossession réglementaires, de remembrement ou d'indemnisation, est un autre enjeu qui s'avère de plus en plus intenable et devient un facteur de blocage. Cette situation se complique et nécessite un grand effort de clarification et d'épuration. Il est donc impératif de réformer les procédures administratives visant à contrecarrer les transactions immobilières non règlementaires, surtout dans le monde rural, où la sacralité de la propriété foncière des terrains agricoles, mérité d'être protégée de tout débordement ou spoliation.

Dualismes urbain -rural des dynamiques spatiales et de gestion urbaine.

La plupart des villes, polarités urbaines et rurales de l'aire d'étude de l'espace régional Fès Meknès, présentent des caractéristiques différentes mais enregistrent de profonds bouleversements. Ces mutations s'avèrent si importantes qu'elles risquent de disqualifier rapidement les documents d'urbanisme qui y ont été adoptés, aussi récents soient-ils. Tout effort de suivi voire d'actualisation peut certes apporter quelque perfectionnement au système de planification permettant ainsi de mieux appréhender les grandes tendances de croissance et du développement du tissu territorial concerné et les manifestations éventuelles de sa désarticulation et de sa sous intégration. Dans cette perspective, et compte tenu du dynamisme de la gestion spatiale intra et extra urbaine, il importe de prêter attention à la nature des objectifs fixés ou escomptés pour mieux ajuster les mesures et les outils, directs et indirects, de la planification territoriale dans le sens de renforcer les actions de développement durable et de relance socio-économiques.

La planification de l'espace régional ne peut être assimilée à un simple acte de réorganisation et d'homogénéisation spatiale, intégrant l'urbain dans le rural et permettant la jonction additionnelle des espaces. La raison tient au fait que les agglomérations, polarités urbaines et rurales, demeurent des organes éminemment complexes et de surcroît mal connus. D'où la nécessité de mener de nombreuses et fines études sur la matière à planifier. Conduites selon les règles de l'art, ces investigations seront hautement bénéfiques et enrichissantes. Certainement, il est impossible de tout savoir sur tout pour pouvoir planifier. L'essentiel est de se fixer clairement une problématique sociale et technique et la mettre d'emblée en relief, pour mettre en évidence et en question les réalités locales d'abord sous forme de dualismes urbain-rural pour les affiner progressivement et se donner les moyens pour une intelligibilité des tenants et aboutissants des dynamiques spatiales et de gestion urbaine de l'aire d'étude.

Une kyrielle de dualismes est donc à relever dans la configuration territoriale de l'espace régional :

L'aire de l'étude se caractérise, de premier abord, par l'émergence de plusieurs facteurs hétérogènes, qui s'expriment par la présence de dualités complexes qu'il faut d'abord bien apprécier pour pouvoir ensuite atténuer, au maximum, leurs incidences sur la vision de planification et doter, au besoin, cette planification territoriale d'outils d'homogénéisation, dans le dessein de prévenir les retombées de ces contrastes sur sa mise en œuvre. Les dualismes dont il s'agit, étant des constituants spécifiques de cette aire d'étude, appelleraient à faire preuve de beaucoup de génie pour les mettre, le cas échéant, à profit et pour asseoir un urbanisme réaliste qui ne s'écarte point des singularités de l'espace pour se lancer, à tort, dans des ambitions utopiques.

N'est-il pas iconoclaste de vouloir forger pour ce territoire une image en méconnaissance de ses traits et de ses vraies vocations des espaces urbains et ruraux ?

2.6. Dualisme d'objectifs :

L'élaboration du présent SRAT, à l'instar de tout support de planification spatiale, comporte deux aspirations distinctes :

- Une planification spatiale visant à rationaliser la mobilisation des sols pour les usages les mieux adaptés, et qui doit intervenir en respect des impératifs géographiques, démographiques, environnementaux, humains, de restructuration de l'armature urbaine,
- Une planification socio-économique s'orientant vers l'établissement d'un canevas d'espaces projets et d'infrastructures, de zones d'activités, de transport, à même de promouvoir le développement social, de relancer l'économie et de drainer des richesses, et qui doit s'inscrire dans les contextes de compétitivité régionale, interrégionale, nationale, voire internationale, à même de conforter judicieusement, la jonction des territoires et des espaces projets. Il est, par excellence, l'expression d'une volonté collective consacrant le bon vouloir de planifier la destinée d'une aire territoriale à la faveur de passerelles solides, assurant, sans fracas, l'interdépendance entre les particularités de son espace et la légitime quête de sa relance socioéconomique. Comme il lui est recommandé d'instaurer une parfaite synergie entre l'ensemble des acteurs qui en sont concernés.

2.7. Dualisme de portée :

Ayant le mérite d'être un outil incontournable d'aménagement du territoire permettant d'offrir, la particularité de fixer les orientations fondamentales en matière de développement territorial, de protection et de sa mise en valeur, d'une part, et de définir, d'autre part, la destination générale des différentes parties dudit territoire par l'implantation des grands équipements d'infrastructure, la localisation préférentielle des activités industrielles, agricoles, artisanales et touristiques, et de se prononcer sur les éventuelles extensions et les multiples étalements urbains.

2.8. Dualisme formel des responsabilités :

S'offrant comme support de programmation des investissements lourds, l'espace régional constitue, une plateforme solide sur laquelle viendra s'ériger le contexte partenarial combien réclamé entre l'Etat et les collectivités territoriales et entre ces entités publiques et les autres promoteurs du secteur privé.

Au-delà des orientations d'aménagement et des prescriptions esquissées avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent désormais être compatibles, en continuelle harmonie avec les dynamiques spatiales que le présent SRAT anime et définit, en matière de politiques d'accompagnement destinées à orienter l'action des pouvoirs publics en charge de sa mise en œuvre politiques en matière d'environnement, de prévention des risques, de développement, agricole, économique, de promotion touristique et paysager.

Conclusion :

Il est indispensable de rappeler que l'espace régional de Fès-Meknès est sujet à un processus de mutations territoriales et de dynamiques spatiales qui nécessitent, plus que jamais, plus de la vigilance et du contrôle pour assurer les conditions d'une gestion urbaine basée sur une décentralisation accrue et mise en œuvre par des institutions performantes et dynamiques, au niveau des Préfectures et Provinces de cette région. Celles-ci font du soutien aux communes le pilier de la réussite de la gestion

urbaine apte à soutenir et à fructifier les dynamiques spatiales requises, en conformité avec les ambitions proclamées par les documents d'urbanisme et de planification territoriale, couvrant la totalité du territoire de la région.

En effet, la couverture quasi-totale des territoires urbains et ruraux en documents d'urbanisme et de planification territoriale (Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain, Plans d'Aménagement et Plans de Développement, Schémas de structure, Plans de restructuration et de redressement urbains, plans de mise à niveau et de renouvellement urbain, études stratégiques, études de protection des sites historiques) incarne incontestablement la consécration du renouveau des dynamiques spatiales de l'ensemble des agglomérations de Fès et de Meknès et des principaux centres urbains au niveau des sept provinces de la Région Fès Meknès. Elle prend compte la nature de leurs transformations et mutations spatiales et redéfinit les conditions pour une gestion urbaine des territoires apte à instaurer un processus de développement mieux équilibré et harmonieux des agglomérations urbaines et zones rurales de l'espace Régional Fès Meknès.

Il est important de rappeler ici, que la méconnaissance des dualismes par les documents d'urbanisme antérieurs, ajoutée aux réalités de nature démographique, économique et sociale, imprévues ou médiocrement anticipées, constituent les principales causes du contraste entre les visions de la planification idoine et les besoins réels de cette diversité d'espaces économiques en pleine expansion.

La mission d'élaboration du nouveau SRAT passe inéluctablement, par la mise en relief des spécificités des dynamiques spatiales à l'œuvre dans la région FM. Elle appelle à l'adoption d'une gestion urbaine efficiente, basée sur une réglementation claire et orientée vers la bonne gouvernance. Les planificateurs ne peuvent prétendre pouvoir, à eux seuls, prédire l'avenir d'une agglomération. Il importe de se fier d'abord au fruit d'efforts d'acteurs actuels et futurs et au concours de circonstances souvent imprévisibles.

Faute d'une grande solidarité de conception, d'actions pointues et de financement entre les différents opérateurs, il serait illusoire de prétendre maîtriser la prolifération de l'habitat au niveau de la périphérie, des Polarités urbaines et rurales, lieux privilégiés pour l'épanouissement des initiatives des spéculateurs privés. Ceux-ci ne payent pas et ne supportent pas le vrai prix du foncier. Les coûts directs étant bas car ils n'englobent pas les coûts des infrastructures en hors site. C'est la pratiquement la raison fondamentale du succès de l'étalement, qui favorise l'accession au sol urbain à prix cassé et hors charges collectives.

La stratégie de développement prônée dont il est question ici, ne devrait nullement s'élaborer en dehors d'une perspective de développement « durable ». Il est désormais admis qu'aucune intervention, qu'elle soit publique ou privée, ne peut se faire sans prendre en considération l'engagement qui devrait prévaloir, et placer la préoccupation environnementale globale au cœur des actions à retenir pour le développement de ces espaces urbains et ruraux. Le développement durable ne devrait plus être considéré comme un effet de luxe, mais une nécessité permettant de faire participer les générations en place aux charges et coûts d'usage pour sauvegarder le droit des générations futures à un avenir plus promoteur.

3. Rapports ville-campagne et équité territoriale :

Pendant longtemps, les rapports intra et interrégionaux ont été abordés sous l'angle de domination de la ville sur la campagne (commandement, écoulement, des produits manufacturés, ramassage des matières premières agricoles à bas prix etc.).

Cette approche a évolué depuis les années 1980, y compris dans les pays en développement. Le débat national sur l'aménagement du territoire, initié au Maroc de 1999, marque un tournant dans la nouvelle vision des rapports villes-campagnes, appréhendées désormais en termes de dynamiques et d'organisation de l'espace (centralité et polarisation, zones d'influence et hiérarchie, métropolisation et pôles de croissance locaux). Il y est clairement affirmé que " le rééquilibrage des campagnes suppose l'existence de villes fortes capables d'impulser un développement économique moderne. " ⁸

Considérer la ville comme espace polarisant et dynamisant du territoire et notamment sa zone d'influence induit nécessairement l'analyse des rapports ville-campagne par le biais de l'analyse du système urbain.

Sur cette base, le paragraphe est structuré conformément à la démarche de diagnostic territorial qui accorde plus d'importance à l'analyse des processus des dysfonctionnements, et des échelles territoriales (nationale, régionale, locale). C'est sur cette base que ce paragraphe est disposé en trois niveaux d'appréciation :

- une approche de la RFM au niveau national ;
- une analyse au niveau régional ;
- une appréciation au niveau local

L'appréciation de la dynamique territoriale par rapport au niveau national

Il y a lieu de relever que le bipôle Fès-Meknès a été pris en considération dans son ensemble, dans tous les documents de l'aménagement du territoire (état des lieux, diagnostic, SNAT).

L'organisation de l'espace national telle qu'elle se dégage du diagnostic territorial a permis de dégager des pôles de modernisation, des pôles de croissance et des espaces de priorité sociale.

- les pôles de modernisation ont été regroupés en 7 pôles. La zone Fès-Meknès et le Saïs figurent parmi ces pôles nationaux (voir carte n° 25, p. 39 = SNAT- rapport de synthèse).
- le pôle Fès-Meknès/Saïs figure également parmi les 6 espaces de croissance identifiés au niveau national. (Voir carte n° 27, p. 44- SNAT : rapport de synthèse).
- parmi les espaces à priorité sociale, figurent les provinces de Taza, Taounate et une partie de la province de Boulemane.

L'analyse par milieu (urbain, rural) qui se dégage du diagnostic national révèle un marasme structurel dans le monde rural et une crise urbaine au niveau de l'urbain.

Le marasme structurel concerne " la plus grande partie des campagnes, celle du Bour dit défavorable et plus généralement l'espace de la micro-exploitation en sec... les montagnes et les steppes.. » (MATEUH, DAT, Résumé du diagnostic du SNAT).

⁸ Ministère de l'aménagement du territoire de l'eau et de l'environnement, DAT (2000) ; "Le territoire marocain Etat des lieux, OKAD, pp. 86-89.

Le marasme y est décrit comme un dysfonctionnement systémique, qui s'exprime par un enchaînement : pauvreté, sous-équipement-analphabétisme -surnatalité-pauvreté.

La crise urbaine s'exprime surtout par la rapidité de la croissance, sur fond d'héritage de la période coloniale et des déficits récurrents.

Cette appréciation est tout à fait valable et s'applique à la situation de la région Fès Meknès assez bien en milieu rural que pour les agglomérations urbaines.

La dynamique au niveau de la RFM :

Le diagnostic du SNAT a été établi depuis plus d'une décennie. Les données statistiques ont certes changé, mais les processus restent globalement les mêmes. Au niveau de certaines situations des efforts ont été accomplis, notamment par les services de l'Etat. Les visions et les stratégies élaborées suite à l'approbation du SNAT ont dans leur ensemble adopté une démarche territoriale, ou s'en sont inspirées.

Mais à la lumière des diagnostics des 3 SRAT élaborés pour les anciennes régions, les problématiques générales restent les mêmes, avec de nouvelles perspectives et de nouvelles dispositions, notamment, un nouveau découpage territorial (nouvelle région Fès-Meknès), et surtout de nouvelles prérogatives dévolues à cette entité dans le cadre du grand projet de régionalisation avancée.

Abordés en termes d'équité territoriale, les rapports villes – campagnes requièrent deux niveaux d'analyse : un niveau provincial, et un niveau local (souvent communal).

Ils doivent également s'appuyer sur un ensemble d'indicateurs liés à l'accessibilité, aux répartitions d'indices de développement humain, aux activités de production de services etc. Autant d'aspects et thèmes analysés dans les divers chapitres de ce rapport, qu'il serait fastidieux de les reprendre. Mais ils constituent indéniablement la toile de fond de l'analyse sur les rapports villes-campagnes et sur la nature des dynamiques territoriales.

Une occupation de l'espace régional assez contrastée, marquée principalement par :

- Une armature urbaine fortement contrastée avec la forte primauté de Fès, qui en termes démographiques, économiques et administratifs, domine largement le réseau urbain de la région. L'indice de primauté de Fès étant le plus fort des régions du royaume et les indicateurs des activités économiques (investissements, emplois, nombre d'unités de production...) qui traduisent un quasi-monopole de la capitale régionale dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et du commerce ;
- Un milieu rural fortement compartimenté et déséquilibré, avec le Saïs attractif, à forte densité de population et une multitude de centres ruraux actifs. Le reste du territoire reste globalement répulsif ;
- Un fort déséquilibre entre milieu urbain et milieu rural en termes d'accès aux services de base, de développement humain et d'accès à la culture et aux loisirs. Les chances de développement et d'ascension sociale sont ici incomparables et penchent de manière évidente en faveur des villes, surtout les grandes ;
- Un fort déséquilibre en matière d'accès aux services publics, accentuant les phénomènes migratoires milieu rural - milieu urbain, petites villes, grandes villes.

D'importantes disparités entre provinces et préfectures :

- Une urbanisation assez faible dans plusieurs provinces.

A la lumière des taux d'urbanisation, et à l'exception des deux préfectures de Fès et Meknès, toutes les provinces ont un taux inférieur à la moyenne régionale et nationale. Les provinces plus rurales sont celles de Taounate (13%) et Moulay Yacoub (14,4%). Le poids de la ville de Taza explique le taux d'urbanisation relativement élevé (39%). Il en est de même pour la province de Boulemane, dont les conditions du milieu et les types d'activités poussent à une sédentarisation dans de petites agglomérations.

- Plusieurs provinces en situation de "stress démographique"

Deux provinces : Taza et Taounate, connaissent des taux d'accroissement intercensitaires négatifs. Leur territoire correspond à la zone d'attraction migratoire relevée par le diagnostic du SNAT et exprimée par "espaces de recrutement et d'influence" (carte n° 27, SNAT). Les taux enregistrés pour la province de Boulemane et accessoirement Ifrane restent inférieurs à la moyenne régionale (0,90%).

Dans ce domaine, Fès concentre la majorité des hôpitaux spécialisés : 4 à Fès contre 2 à Meknès. Aucune autre ville chef-lieu de province n'est dotée d'une telle structure.

Parmi les 4 unités, il y a lieu de signaler le C. H. U. Hassan II, avec faculté de médecine (l'unique de la région.).

Plus significative des grands écarts entre milieu urbain et rural, le nombre de lits d'hospitalisation où Fès et Meknès concentrent à elles seules près de trois fois le nombre de lits dont disposent toutes les autres provinces de la région réunies.

Bien que 40% de la population de la région réside encore en milieu rural, à peine 28,31% des effectifs sont scolarisés dans les territoires, contre 70,69% en milieu urbain. Par ailleurs, à peine 37% des effectifs scolarisés du milieu rural sont de sexe féminin, ce qui traduit l'existence de difficultés d'éloignement qui entraînent une déperdition des jeunes filles au niveau du collège et reste équivalente au secondaire qualifiant.

A ce niveau l'écart est pratiquement abyssal : 10% seulement des effectifs sont scolarisés en milieu rural, qui est probablement concentré dans des petites villes. Les mêmes écarts sont également relevés dans le domaine des équipements hôteliers : hôtels classés, maisons d'hôtes, nombre de lits etc.

Au niveau de l'enseignement universitaire, à l'exception de l'université Al Akhaouyne à Ifrane et la faculté pluridisciplinaire de Taza, toutes les universités de la région sont concentrées à Fès et Meknès : Universités, Sidi Mohammed ben Abdellah, Moulay Ismail ? Al Quaraouine. Tous les indicateurs montrent une concentration des équipements et services de niveau supérieur dans les préfectures situées dans l'espace métropolitain (Fes-Meknes) ou sur ses marges proches.

Ainsi donc les zones et provinces à "stress démographique" sont également les moins dotées en équipements de niveau supérieur, ce qui accentue leur polarisation par les deux métropoles. Les stigmates de l'histoire et de la nature y sont encore visibles. Les mêmes constats d'écarts peuvent être constatés au niveau local et communal.

4. Contraintes et potentialités :

Le diagnostic territorial a permis de mettre en valeur les principales problématiques de la région, rappelles ci-après :

La topographie et le climat de la région en font un territoire où de nombreux espaces sont difficiles d'accès. Ces zones excentrées concentrent de nombreux obstacles : la desserte en routes ou pistes et moyens de transport y est faible, et les équipements publics sont peu nombreux, inexistantes ou de qualité moyenne.

La dispersion de la population l'éloigne parfois de tout service, et contribue d'autant plus à l'isolement et à la pauvreté dans certaines communes. Dans les groupements ruraux de populations, les pouvoirs publics rencontrent d'autres difficultés, comme la mobilisation du foncier, qui viennent encore accentuer la faiblesse des activités et la pauvreté de ces zones. La région de Fès-Meknès souffre donc d'un enclavement spatial et social important. Les deux capitales et leurs périphéries abritent la majorité de la population, le reste vit dans des petits centres et lieux isolés, mal desservis. C'est notamment le cas du Prérif, ou du Moyen Atlas.

Les villes n'ont que très peu d'influences et retombées sur leurs espaces périphériques. L'extrême prédominance de Fès, et en second lieu de Meknès, tant en termes démographiques qu'économiques, participe fortement de ce manque d'intégration et de cohésion territoriale. Les autres territoires de la région ne représentant qu'une faible part des habitants et des activités.

Les villes secondaires sont essentiellement des villes administratives, et la faiblesse de leurs moyens ne leur permet souvent pas d'initier des programmes de développement qui incluent les territoires alentour. Ainsi, une grande partie de la région est concernée par ce manque de cohésion territoriale : la vallée et plateaux de la Moulouya, la Moyen Atlas, et le Prérif.

Les zones rurales souffrent de nombreuses adversités et difficultés, telles que l'enclavement (spatial et social), la pauvreté de leurs populations, le manque d'activités économiques, les faibles niveaux de développement humain, et d'autres encore. Tous ces facteurs incitent les populations les plus jeunes et dynamiques à quitter ces zones pour gagner les villes, notamment les plus grandes (Fès et Meknès), ce qui contribue à la croissance de la densité de la capitale régionale et à l'augmentation des besoins (activités, logements, services...).

Dans le même temps, la maîtrise de l'impact de l'agglomération sur les ressources et l'environnement s'affaiblit. Dans les zones de départ, le vieillissement de la population et la baisse du nombre d'habitants viennent s'ajouter aux difficultés préexistantes. Ces territoires sont alors encore moins dynamiques, l'implantation de nouvelles activités s'y complique, et leur essor économique semble difficile.

La capitale régionale, Fès, est la troisième ville du Maroc et occupe à l'échelle de la région une position dominante loin devant Meknès deuxième ville de la région. Les autres villes ne dépassent pas 20 000 habitants, excepté Taza et Séfrou. Taounate, Azrou, etc...

La configuration urbaine de la région de Fès-Meknès est donc macrocéphale, et mise à part la préfecture de Fès qui compte plus d'un million d'habitants, la région est très largement sous-urbanisée. Le taux d'urbanisation des autres provinces de la région (Moulay Yacoub, Séfrou, Boulemane) a augmenté les dernières années, mais moins rapidement et pas suffisamment pour envisager une autre disposition de l'armature urbaine ou une réduction de la polarisation.

<p>POTENTIALITES ET ATOUS INTERNES</p> <p><i>Une région qui bénéficie des infrastructures de niveau national et international combinant rail, route, autoroute et aéroport.</i></p> <p><i>Des territoires d'intérêt national qui traversent la région et s'étendent sur les régions voisines : bassins hydrauliques, massifs montagneux, ressources en eau, nappe alfatière, forêts, plaine du Sais.</i></p> <p><i>Une forte diversité territoriale.</i></p> <p><i>Un couloir de métropolisation au croisement des deux axes majeurs est-ouest (couloir de Taza) et nord-sud (Tanger Marrakech).</i></p> <p><i>Une couverture généralisée du milieu rural en services et équipements de base.</i></p> <p><i>3ème Grande ville du pays par la taille et unique grande métropole de l'intérieur des terres dans les régions du nord, Fès étale une aire d'influence qui va au-delà des frontières de la région.</i></p> <p><i>Une économie à fort ancrage historique, un bipôle engagé dans un processus de métropolisation et une économie urbaine en cours de modernisation.</i></p>	<p>CONTRAINTES INTERNES</p> <p><i>Une région d'intérieur sans accès direct ni à la mer ni à une frontière internationale terrestre.</i></p> <p><i>Une métropole "inachevée" en déficit de nombreux attributs de la métropolisation.</i></p> <p><i>Des axes de communication de niveau national limités à l'aire métropolitaine (Sais et couloirs).</i></p> <p><i>L'axe Guercif -Midelt qui traverse la région par le Sud n'aboutit pas directement aux pôles de développements régionaux et nationaux.</i></p> <p><i>Une faible participation de la région à la création de la valeur ajoutée au niveau national.</i></p> <p><i>De faibles relations fonctionnelles avec les régions voisines.</i></p> <p><i>Menaces sur des ressources naturelles (eaux et forêts).</i></p> <p><i>Un tissu économique à structure traditionnelle.</i></p> <p><i>Une armature urbaine macrocéphale.</i></p> <p><i>Un monde rural en cours de dépeuplement dans la majorité du territoire régional.</i></p> <p><i>Déficits urbains.</i></p> <p><i>Un territoire fortement compartimenté.</i></p> <p><i>Lenteur dans le processus d'intégration entre Fès et Meknès pour la construction d'un ensemble métropolitain</i></p>
<p>OPPORTUNITES PROVENANT DE L'EXTERIUR</p> <p><i>Des régions voisines qui développent des stratégies ambitieuses.</i></p> <p><i>Point de passage de la future ligne de chemin de fer à grande vitesse.</i></p> <p><i>L'UMA en cours de construction.</i></p> <p><i>Le développement de nouvelles infrastructures portuaires sur la façade méditerranéenne proche de la région. Des outils de planification transrégionaux qui couvrent les espaces d'intérêt national.</i></p> <p><i>Des programmes nationaux de rattrapage efficaces pour équiper les zones rurales.</i></p> <p><i>Une régionalisation avancée et une décentralisation engagées.</i></p> <p><i>Des outils de planification stratégique aux échelles suprarégionales.</i></p> <p><i>Perspectives de liaisons rapides Nord-Sud (Tanger-FèsMarrakech).</i></p>	<p>MENACES PROVENANT DE L'EXTERIEUR Retards dans la construction de l'UMA.</p> <p><i>Concurrence avec l'oriental et Nord-Ouest (Oujda-Nador, Tanger-Tétouan).</i></p> <p><i>Avance de la désertification.</i></p> <p><i>Accidents écologiques majeurs pouvant toucher la forêt ou la nappe alfatière.</i></p> <p><i>Ralentissement des efforts de l'Etat en termes de rattrapage des retards.</i></p> <p><i>Les effets négatifs des aléas de la mondialisation sur les zones et activités sensibles.</i></p>

5. Perspectives de développement de l'armature urbaine au niveau de la région FM⁹

Le développement de l'armature urbaine dans la région est confronté à plusieurs contraintes qui peuvent être résumées en quatre catégories :

- **Les contraintes naturelles et physiques** : la région de Fès-Boulemane est caractérisée, au niveau topographique, par des reliefs et des pentes prononcées et par un important réseau hydrique sillonnant cette dernière, et traversant dans la plupart des cas les principaux centres de peuplement ; Sefrou, Outat el haj, Boulemane, Ces contraintes peuvent alors prendre plusieurs aspects directs comme les risques d'inondations, d'éboulements et de glissements

⁹ URAM International : SRAT de Fès-Boulemane 2013 ; URBAPLAN : SRAT Meknès Tafilalet : rapport de synthèse 2013 ; SCET-SCOM : SRAT de Taza-Al Hoceima-Taounate : Diagnostic territorial 2010.

de terrain (Moulay yacoub). Ils peuvent être indirects comme la présence dans une commune urbaine de zones à fortes pentes Taounate, et par conséquent impropres à l'habitat et à l'implantation des équipements publics ou encore la nature rocheuse du sol, comme à Aïn Cheggag, Imouzer Kandar, ce qui rend les coûts d'aménagement et de construction exorbitants.

- Les contraintes liées au déficit en infrastructures, équipements et services publics :
Si ces contraintes sont criantes dans les villes de la haute Moulouya et du Pré-rif, elles sont présentes dans presque toutes les communes étudiées et concernent en premier lieu le déficit et la mauvaise qualité de la voirie urbaine locale, principalement dus aux conditions naturelles peu favorables et au manque d'entretien. Le déficit et/ou la non-cohérence en matière d'équipements socio- collectifs et de services publics sont assez fréquents selon les besoins exprimés lors des diagnostics territoriaux participatifs élaborés par les collectivités locales. Ils concernent principalement les équipements de jeunesse et de loisirs, les parcs et les espaces verts (facteurs d'esthétique urbaine) et l'alimentation en eau potable (Moulay Yacoub et Taounate).
- **Les contraintes institutionnelles** : ce sont les contraintes qui ont les impacts les plus négatifs au niveau de la morphologie et du développement urbain des petites villes de la région. Les contraintes institutionnelles concernent le découpage administratif, qui dans certains cas, priver des communes comme Bhalil, d'un potentiel de croissance et de connectivité non négligeable. L'absence d'outils et de structures assez pertinentes dans le contrôle de la production et la qualité de l'habitat est un problème inhérent à presque toutes les communes de la région. En effet, l'habitat non réglementaire, outre ses effets négatifs sur l'esthétique et l'image des villes, désorganise complètement le fonctionnement de la commune et de la ville et oblige les pouvoirs publics locaux et les opérateurs publics à mettre plus de moyens dans la réhabilitation, la restructuration, l'acheminement des services publics de base et l'implantation des équipements de proximité. L'absence d'espaces programmés pour des activités économiques comme l'industrie et le tourisme est, à de rares exceptions, assez remarquable dans les différents documents d'urbanisme de ces villes pour s'interroger sur les causes de cette absence de programmation. Malgré les efforts accomplis en matière de couverture en documents de planification, la faiblesse voire l'absence de suivi et de mise œuvre a conduit à des implantations et des opérations ponctuelles au grès des opportunités foncières.
- Enfin **la contrainte foncière notamment celle liée aux terres collectives** : une des principales causes de ce déficit en matière de planification. Le statut des terres collectives bloque et empêche la continuité spatiale des tissus urbains. Dans l'état actuel de ces terres, les constructions qui y sont établies échappent en majorité à tout contrôle en matière d'usage du sol. D'un autre côté, certaines communes urbaines voient dans les terres collectives un potentiel foncier pour des opérations de grande envergure à condition que les pouvoirs publics interviennent ou leur donnent les moyens d'intervenir en vue d'une expropriation pour utilité publique ou toute autre procédure en vigueur.

Les grandes agglomérations urbaines de la région représentées essentiellement par Fès et Meknès, restent confrontées à une contrainte majeure, comment passer du statut de grandes villes régionales à celui d'un véritable espace métropolitain polarisant et développent un territoire de plus de 40. 000 km². Cette problématique est au cœur de l'étude du SRAT et l'objectif du schéma serait de tracer à moyen terme les lignes à suivre pour mettre en place en matière la métropolisation du 1er bipole du royaume.

Conclusion

L'étude de l'armature urbaine de la région de Fès-Meknès menée dans le cadre du SRAT a mis en exergue les relations, les dépendances et les polarisations exercées par les villes les unes sur les autres, mais également les polarisations et les influences des villes sur leurs arrière-pays ruraux. Les interactions entre villes et campagnes, la prise en charge de leurs potentialités et contraintes intrinsèques à travers le concept de l'attractivité.

En tenant compte des orientations stratégiques d'aménagement du territoire et des politiques publiques en vigueur dans l'ensemble des secteurs influant sur le devenir des villes on peut tirer les conclusions suivantes sur les objectifs assignés aux villes de la région comme suit :

- La primauté de Fès et son influence sur sa région est une réalité incontestable, elle va s'accroître dans le temps et il faudra en tenir compte : **L'état de la région est intimement lié avec celui l'agglomération de Fès.**
- Le processus de métropolisation est encore naissant pour Fès et Meknès et il devrait associer de plus en plus les petites et moyennes villes qui gravitent autour du bipôle.
- Le fonctionnement de la métropole régionale Fès fait de plus en plus appel aux communes limitrophes comme ressource (eaux, sols...), comme « support » de certaines fonctions mais aussi comme relais. Il importe donc d'éviter la multiplication des cités dortoirs dans ces communes périphériques et d'orienter leur développement d'une manière plus intégrée, associant, l'emploi, l'habitat, les services de base et supérieurs, la formation professionnelle, etc...
- Les liaisons et infrastructures dans la région sont en deçà du potentiel d'échange et manquent notamment de transport de masse. La complémentarité entre le chef-lieu métropolitain et le reste du territoire ne pourra être pleinement opérante qu'avec l'amélioration du système de transport régional qui devra s'orienter vers la multi-modalité pour tenir compte des besoins en déplacements, des moyens des populations et des spécificités de terrain.
- La protection de l'environnement en milieu urbain est un vecteur central de la compétitivité territoriale car la plus grande part des nuisances provient des villes qui puisent dans le milieu naturel les ressources dont elles ont besoin : eaux, sols, air, espaces naturels pour les loisirs, matériaux de construction, etc... alors qu'elles ne renvoient à ce même milieu naturel que des nuisances portées par l'air, les oueds, les décharges, etc... Il s'agit là d'une relation de « prédation » dont les villes devront se départir pour gagner en attractivité à travers l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la durabilité des ressources naturelles.

Les actions internes pour y améliorer les conditions environnementales incluent :

- Une mise à niveau des points noirs environnementaux de chaque ville (pollution d'oueds, de nappes, quartiers insalubres, zones inondables, décharges sauvages...).
- La requalification des espaces urbains publics et la mise à niveau des espaces verts aménagés.
- L'état des deux grandes agglomérations urbaines de la région : Fès, et Meknès, et de leurs économies dépend dans une large mesure du bon niveau de préservation du patrimoine ancestral (Les médinas) et de la mise à niveau de leurs tissus urbains (accessibilité, axes structurants, façades urbaines) et des entrées de ville ;

- Les programmes de réhabilitation des Médinas et tissus historiques engagés dans la région, impose un recentrage de la vision, des objectifs et des moyens de la sauvegarde : se pose de nouveau la question de savoir que faut-il préserver dans la médina ?
- Le développement de projets d'Eco tourisme dans les petites et moyennes villes (gites, maisons d'hôte, auberges de jeunesse, circuits de détente et de randonnée), favorisant un investissement direct au niveau de ces villes avec des retombées indirectes pour l'arrière-pays.
- La forte croissance en volume de la population urbaine exerce une pression sur les villes régionales. Certaines croissent rapidement, sans pouvoir maîtriser leur développement urbain. Ce développement rapide crée un écart de niveau d'équipement au sein des villes.
- La région présente une armature urbaine fortement déséquilibrée : Prédominance d'une ville capitale sur tout le territoire de la région, multiplication des villes de petites et moyennes tailles mais absence d'un ensemble territorial cohérent, plusieurs armatures et système urbain cohabitent sans développer de véritables interactions et complémentarités entre eux.
- Le développement et le renforcement de centres urbains émergents constitue un enjeu pour accroître le lien urbain – rural et permettre une meilleure polarisation et attractivité des campagnes compte tenu du caractère fortement rural et montagnoux de la région.

Dans l'ensemble, l'armature urbaine régionale est faible. En dehors de Fès et de Meknès, les villes n'ont guère que des activités commerciales banales et des services peu différenciés. Aucune ville secondaire ne possède une véritable amorce de développement industriel, ou même touristique.



J. CULTURE ET PATRIMOINE



Longtemps considéré comme un objet culturel sous l'angle de simples monuments, le patrimoine a fini par être reconnu en tant que base d'activités génératrices de revenus, tout en gardant sa valeur culturelle et symbolique. De même, la notion de patrimoine souvent liée au patrimoine bâti a fini par être élargie à des aspects matériels et immatériels, bâti et naturel, ce qui explique la diversité des définitions, en fonction de l'objet et des disciplines.

Selon Annie-Helene-Dufour le patrimoine est « un ensemble de biens collectifs à conserver et à transmettre »¹⁰. Le sociologue ANTIDA GAZZOLA adopte la définition du dictionnaire TRECCANI qui définit le patrimoine comme « l'ensemble des richesses et des valeurs matérielles et immatérielles qui appartiennent par héritage ou par tradition à un individu ou à une communauté »¹¹. Le document du SNAT va dans le même sens en définissant le patrimoine : « **il s'agit plus fondamentalement de l'ensemble de l'héritage civilisationnel que l'histoire nous confie, quelle qu'en soit la forme ; on sait par exemple que les patrimoines les plus importants sont probablement les patrimoines invisibles, ceux de la culture, des savoirs faire, des savoirs vivre** »¹²

C'est là à la fois une définition plus complète et en même temps l'affirmation de l'importance accordée au patrimoine, retenu par le SNAT parmi les 7 systèmes majeurs identifiés, et en fait une ressource territoriale à valoriser. Les méthodes et outils d'approche et moyens de mise en valeur du patrimoine sont divers et variés :

- Pôles d'économie de patrimoine (P. E. P) ;¹³
- Systèmes de production locaux (S. P. L) ;
- Sites d'intérêt biologique (S. I. B.) ;
- Parcs nationaux ;

¹⁰ Annie-Helene-Dufour, in « ville et patrimoine », Actes du séminaire sur le même thème, Septembre 1996_ Marseille, p. 7

¹¹ Antida Gazzola ; « la définition du patrimoine et les problèmes sociaux liés à la réhabilitation urbaine » in « Ville et patrimoine p. 14

¹² Direction de l'Aménagement du Territoire, SNAT, Synthèse, p. 76, Ed. OKAD, 2003

¹³ Voir à ce propos les rapports de P. E. P. réalisés par la (DAT), voir également entre autres : C. Janin et P. A. LANDEL ; « Diagnostic territorial : le patrimoine passage obligé ? » in cahiers géographiques, n° 3-4, 2007 pp. 1-9

- Plans et programmes de sauvegarde des tissus anciens (médiinas, quartiers historique, Kasbas, douars anciens...)
- Programmes de réhabilitation des monuments historiques, et leur classement ;
- La labellisation des produits de terroir ;
- La médiatisation- communication et marketing des savoirs faire (foires agricoles et artisanales, moussems, Festivals, complexes spécialisés, musées, conservatoires de musique....)

Autant d'aspects qui concernent la région Fès Meknès, considérée dans ce domaine comme la plus importante au niveau national, ce qui justifie l'importance que ce thème mérite dans ce diagnostic territorial qui sera structuré autour des quatre axes ci-après :

- 1 Le patrimoine en tant que facteur de développement durable ;
- 2 Les types de patrimoine dans la RFM ;
- 3 Bilan des actions principales engagées dans la RFM ;
- 4 Perspectives de développement du patrimoine dans la RFM.

1. LE PATRIMOINE EN TANT QUE FACTEUR DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE ;

La confirmation de cette importance économique du patrimoine pour les territoires (dont la RFM), la région, est illustrée par le SNAT dans ces termes : « en termes d'aménagement et dans le contexte historique qui est le nôtre, le patrimoine doit être abordé en priorité comme un facteur de développement économique ». (SNAT, synthèse, p. 79). En effet, et en allant dans le même sens le patrimoine en tant que ressource valorisée contribue au développement territorial à 2 niveaux :

➤ Renforcement de l'identité des territoires par :

- La préservation et le renforcement de la mémoire collective, à travers la conservation et la transmission aux générations futures ;
- Le patrimoine contribue également à l'enracinement culturel et sa défense contre les pressions de la mondialisation ;
- La valorisation des ressources naturelles et historiques en tant que patrimoine légué à transmettre aux futures générations ;
- La préservation et renforcement des savoirs faire locaux.

➤ Renforcement de la compétitivité des territoires, surtout ceux qui paraissent peu lotis en potentialités développées, par :

- Une contribution au développement durable : Le patrimoine est un héritage de l'histoire, et de la nature. Il est par essence fragile et sensible aux divers aléas. Sa valorisation permet entre autres ;
- Une réhabilitation et sauvegarde du patrimoine bâti, notamment en milieu urbain.
- La génération des ressources qui contribueront à autofinancer les opérations continues de mise en valeur et de sauvegarde.
- L'atténuation de la pression des usages à effets négatifs qui contribuent à la dégradation du bâti, des ressources naturelles et du cadre de vie.
- la rationalisation de l'utilisation des ressources, notamment en milieu rural.
- Le développement et promotion de l'activité culturelle garante de l'authenticité.

Autant de dimensions qui confirment l'importance de ce grand potentiel encore peu ou pas assez exploité, ce qui montre l'intérêt de mettre en évidence les différents types de patrimoine dont dispose la région.

➤ **Un thème important de l'aménagement du territoire**

« Il est admis aujourd'hui que le patrimoine, dans toutes ses composantes, constitue un élément majeur de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas seulement des « souvenirs » que les époques précédentes nous ont légués ou des sites remarquables offerts par la nature ; il s'agit plus fondamentalement de l'ensemble de l'héritage civilisationnel que l'histoire nous a confié quelle qu'en soit la forme. On sait par exemple que les patrimoines les plus importants sont probablement les patrimoines invisibles, ceux de la culture, des savoir-faire, des savoir-vivre ». (SNAT, synthèse) p76

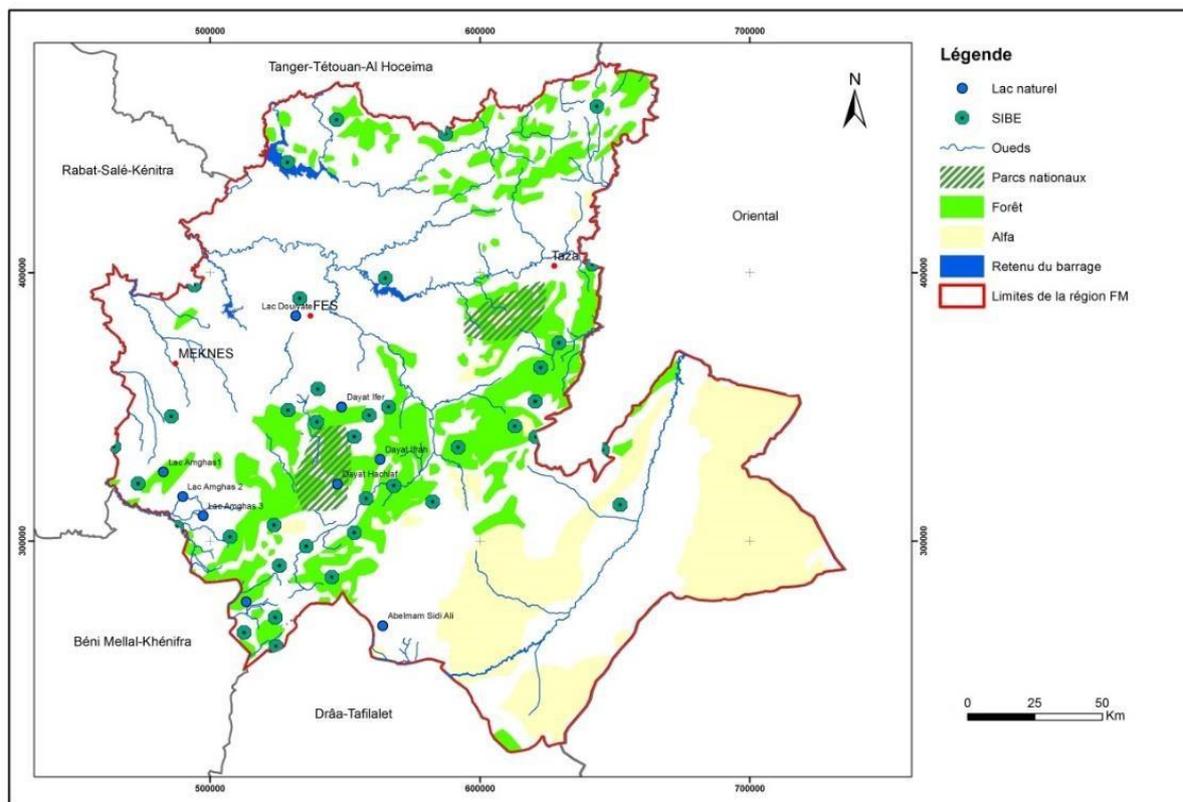
A ce titre, il figure parmi les thèmes majeurs de l'aménagement du territoire et les 51 propositions du SNAT (synthèse p 117/118)

2. Les types de patrimoine dans la région de Fès-Meknès :

Dans ce domaine, la région dispose d'un potentiel riche et varié, qui constitue un héritage à la fois de la nature et de l'histoire.

Un riche patrimoine naturel varié à mettre en valeur.

Le chapitre sur les données naturelles et l'environnement a détaillé tous les aspects liés à ce thème. Ils ne seront repris dans ce paragraphe que dans l'esprit de l'analyse patrimoniale, encore faut-il souligner qu'il ne s'agit pas d'un inventaire détaillé de toutes ces ressources et patrimoines, ce qui n'est pas tout à fait l'objet du diagnostic territorial, mais beaucoup plus d'une mise en évidence de ressources valorisables qui pourront faire l'objet d'études de projets spécifiques. (au niveau des PDP, PEP, PCD, DAC ...).



Conception : SUD Etude SRAT région Fès -Meknès

Carte 49 : Carte des principaux éléments du patrimoine naturel dans la RFM

Parmi les principaux patrimoines naturels de la **Des sites et paysages aquatiques : constitués de :**

- **lacs karstiques** du Moyen Atlas, dont le circuit concerne des lacs situés essentiellement dans les provinces d'Ifrane et Séfrou. (Dayet Aoua, dayet Al Hachlaf, dayet ifrah, wiwane à Ain Leuh etc).
- **lacs de retenues de barrages**, constituent une opportunité à exploiter pour le tourisme sportif et de loisirs à l'instar de ce qui se développe à Bine El ouidane dans la province d'Azilal (région Béni-Mellal-Khenifra). Il s'agit entre autres, des lacs de retenue des barrages de : Idriss 1er, Allal El Fassi, Sahla, El ouahda, Sidi chahed...
- **sources thermales**¹⁴ : sont un véritable don de Dieu, à tel point qu'une d'entre-elles a été intitulée « Ain Allah », dans la commune rurale Sbâa Rouadi (province de Moulay yacoub). Il s'agit bien sûr des sources d'Ain Allah, mais surtout Moulay Yacoub et Sidi Hrazem. Des stations de renommée nationale et internationale, encore trop peu valorisées pour leurs qualités thérapeutiques. Elles peuvent à elles seules contribuer à l'attractivité de la région. Avec le potentiel qu'elles permettent la région peut offrir le chaud et le froid (santé curative et santé sportive).
- **sites de la neige** : Il s'agit essentiellement des sites de Michlifen, Habri et Hibri (province d'Ifrane) et Bouiblane (province de Taza). Si Michlifen est relativement aménagé, les autres

¹⁴ EZAIDI A. MOUDOUD B. et KABBACHI B. : « Le patrimoine géologique au Maroc : atout pour le développement d'un tourisme de santé et facteur de lutte contre la pauvreté »,

In cahiers géographiques n° 3-4, p. 29-35

sites manquent complètement d'équipements appropriés. Bouiblane a fait l'objet d'un ancien projet d'aménagement abandonné à mi-parcours, et qui fait récemment sujet de relance.¹⁵ Ces sites sont à équiper dans une vision intégrée.

- **couvert forestier et herbacé** : Présente également de grandes potentialités. La forêt de la région figure parmi les plus importantes du pays, avec de belles cédraies au moyen atlas (à Ifrane-Azrou, Ain Alleuh, Taza et dans le Rif). Ici, la forêt allie le paysage au potentiel économique. C'est un patrimoine précieux, mais sous pression qui nécessite une protection rigoureuse. C'est l'objet de la délimitation, des parcs nationaux (Ifrane et Taza), dont les données principales ont été développées précédemment dans le volet environnement.

En plus de ces sites principaux, la région recèle une quantité impressionnante de paysages et vues panoramiques qui constituent également des patrimoines (le plus spectaculaire est le panorama « d'ITTO » entre El hajeb et Azrou qui offre un paysage morphologique impressionnant de la zone de contact du causse Atlasique avec le plateau central).

Un nombre important de sites attrayants recelant des qualités paysagères d'une rare beauté sont répartis sur l'ensemble du territoire de la région : Sources, Cascades, Vallées Des grottes innombrables sont concentrées surtout dans la province de Taza, dont la plus importante est incontestablement « Friouatou » (la grotte du vent en berbère), qui attire des équipes de spéléologues, nationaux et étrangers, ainsi que des centaines de visiteurs. Espérons que sa fermeture actuelle ne soit que provisoire et de courte durée.

En matière de **plantes aromatiques, médicinales et nappes alfatières**, la région dispose d'une richesse variée, l'une des plus importantes du pays.

Si les **steppes d'Alfa** servent surtout de zones de pâturage, les plantes fines présentent un potentiel non négligeable d'écodéveloppement local. C'est ce qui explique en particulier la création d'un « centre national » dédié à la recherche développement en matière de plantes aromatiques et médicinales, établi à Taounate.

Plusieurs essences sont recensées et font l'objet d'études spécialisées, ou de projet de développement local, notamment à l'institut Afronomique et vétérinaire Hassan II, INRA et au haut-commissariat des eaux et Forêts et la lutte contre la désertification.¹⁶

Des études expérimentales menées par l'INRA établi dans la région, tentent d'acclimater des variétés de rosiers à l'instar de celles qui font actuellement la renommée de « Kalaa Mgouna ». D'autres recherches visent à développer des techniques susceptibles de développer les essences médicinales et aromatiques en mode de culture, afin de les préserver de l'exploitation sauvage qu'elles subissent de la part des populations locales.

L'exploitation de ces patrimoines naturels, vise le développement des « produits de terroir », générateurs de revenus, dans le cadre de petites unités domestiques ou coopératives. C'est un

¹⁵ Ali Guiri : « le tourisme de montagne, un levier de développement durable - cas de Bouyblane et Taffert (Moyen Atlas oriental), cahiers géographiques n°2, 2005. p. 33-41

¹⁶ Citons à ce propos : « Etude sur la filière des plantes aromatiques et médicinales dans la province de Boulemane » Juillet 2010, I. A. V. Hassan II.

Objectif = autonomisation des femmes rurales.

ensemble d'initiatives susceptibles de faire l'objet de financement dans le cadre de fonds spéciaux, dédiés au développement rural. (FDR, FDZM, INDH ...)

On le voit bien, les ressources naturelles ouvrent une perspective nouvelle dans l'appui à la création d'emplois et de revenus dans des zones considérées pauvres et démunies.

Mais tout en constituant un potentiel d'avenir, ces ressources naturelles restent fragiles et nécessitent une exploitation rationnelle, dans le cadre du développement durable.

Mais on peut faire confiance dans ce cadre, aux savoirs faïes ancestraux qui constituent eux-mêmes des sources de patrimoine, à l'instar du bâti et diverses traditions et modes d'exploitation de l'espace.

D'ailleurs, la valorisation de ces ressources doit se faire nécessairement dans une action intégrée, associant par exemple conservation et développement des plantes aromatiques et médicinales à l'apiculture, la production artisanale d'huiles essentielles celle du miel etc.

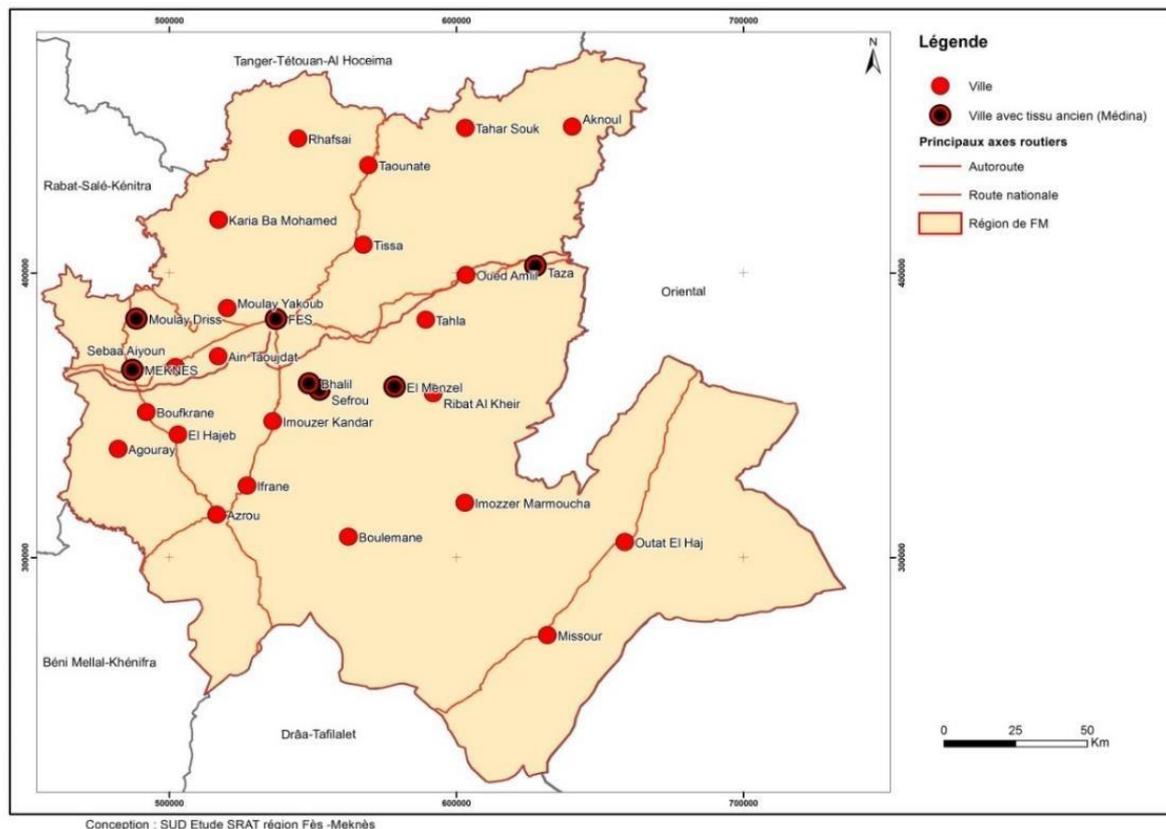
En définitive associer : senteur, saveur et santé. Dans ce cadre l'approche P. E. P. et SPL est opérante et pertinente pour un développement local durable.

Ce riche potentiel peut être développé également dans le cadre d'un programme de développement touristiques national et international (écotourisme, randonnées, tourisme sportif..) et interrégional. En effet, ces ressources naturelles évoquées sommairement, trouvent leur prolongement vers les régions limitrophes (vers le Rif au nord, le pèrif au nord-ouest, le Moyen Atlas, au sud et sud-ouest (provinces de Khénifra, Midelt, Béni Mellal, les plateaux de l'oriental...),

La valorisation et l'exploitation de ces potentialités peuvent également se faire dans le cadre d'une vision qui associerait à ces atouts naturels l'ensemble des patrimoines bâtis et immatériels, dont regorge la région.

Le patrimoine bâti dans la RFM : richesse et profondeur de l'héritage historique

Au niveau national, les tissus anciens et historiques représentent un patrimoine inestimable. Ils constituent une composante fondamentale de l'identité culturelle du Maroc et symbolisent son authenticité.



Carte n°50 : Carte des principaux éléments de patrimoine bâti dans la région FM

Dans la région, et en dehors du site antique de Volubilis, ces tissus compris dans leur composante authentique, sont constitués essentiellement de médinas, kalaas, et kasbas.

Ces médinas assurent pleinement cette fonction d'autant plus qu'elles sont restées pratiquement intactes à l'intérieur de leurs enceintes initiales d'avant 1912, date de l'installation officielle du protectorat. Pour les villes marocaines et les médinas en particulier, cette date marque un tournant décisif. En effet, H. Lyautey Résident général fraîchement installé au Maroc prend ses premières décisions en matière d'urbanisme, dont le premier principe était de séparer nettement les "villes nouvelles" conçues pour européens des médinas, en décidant de "toucher le moins que possible aux villes indigènes"¹⁷.

Les urbanistes et les juristes qui l'assistaient allaient consacrer cette séparation qui a permis aux médinas de conserver leur intégralité physique jusqu'à aujourd'hui, faisant d'elles les exemples accomplis de l'urbanisme musulman.

La région de Fès Meknès dispose dans ce cadre de plusieurs tissus anciens de grande valeur, dont Fès et Meknès représentent les espaces les plus prestigieux en seconde position Taza et Sefrou, Zerhoun et Bhalil.

¹⁷ Cité par Sandra PETERMANN "l'impact du protectorat sur la sauvegarde et la valorisation touristique des médinas du Maroc", in "L'héritage colonial du Maroc" RABAT, 2013.

- un site archéologique : Volubilis (oualili).

Proche de Meknès et de Moulay Idriss du Zerhoun, l'ancienne ville antique de style d'urbanisme romain témoigne de l'ancienneté de l'urbanisation au Maroc. Elle serait même une ville qui existait plusieurs siècles avant la période romaine.

-Les vestiges encore visibles aujourd'hui sur le site, en plus des divers éléments et objets archéologiques témoignent effectivement de l'importance de cette cité antique, qui fut capitale de la Mauritanie « tingitane » sous le règne de Juba 2 et son fils Betlemos (an 25 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 40 après Jésus-Christ)¹⁸

Site de grand intérêt patrimonial de niveau national et international, Volubilis sera classé au patrimoine mondial en 1997.

- les médinas de la RFM : une renommée internationale.

Cette renommée est due à leur valeur symbolique, mais aussi à la qualité patrimoniale de leur tissu. En effet, prises individuellement ou en tant que groupement, les constructions des tissus anciens constituent un répertoire prestigieux de l'architecture et de l'art de bâtir marocain.

La diversité des formes et des matériaux représente une richesse, alors que son adaptation à la fonction et l'environnement physique ou climatique reflète un génie ancestral.

- **Deux médinas classées patrimoine mondial : Fès en 1981 et Meknès en 1996.**

Fès, capitale de la région et métropole de niveau national constitue à elle seule une grande richesse, avec un espace qui occupe plus de 350 ha (y compris Fès jdid).

« La Médina de Fès, la plus importante du monde, constitue dans sa globalité, une parfaite illustration de l'importance de la question du patrimoine, en liaison étroite avec le développement économique, l'industrie, l'artisanat, et la création d'emplois. Elle constitue à elle seule un potentiel remarquable de développement et bien plus qu'un lieu de visites pour les touristes ». (SNAT document de synthèse, p. 79°).

Depuis sa création à la fin du VII^e siècle par Idriss 1^{er}, elle fut capitale politique, économique, spirituelle et culturelle de l'empire chérifien. Ces rôles et fonctions ont sédimenté un tissu structuré, organisé et riche par son organisation, sa morphologie et ses édifices.

Meknès, également capitale du pays sous le règne de Moulay Ismail, dispose d'atouts patrimoniaux de grande envergure. En effet, l'envergure des fortifications ismaïliennes et monuments de valeur de cette médina qui a su garder son homogénéité, lui ont valu d'être reconnue et classée par l'UNESCO patrimoine mondial en 1996. La proximité de volubilis (oualili) et Moulay Idriss Zerhoun renforcement davantage sa valeur patrimoniale.

A elles seules, ces deux métropoles constituent un trésor patrimonial bâti d'une envergure nationale et internationale, dont il faut continuer les efforts de valorisation dans des projets intégrés.

Elles disposent également de "villes nouvelles" de l'époque de protectorat considérées aujourd'hui par de nombreux analystes comme tissus historiques, même si plus récents, qui font partie de l'entité urbaine. (Voir plans et analyse dans le volet armature urbaine).

¹⁸ Voir à ce propos notamment :

- Ouachi M « In mémoires du patrimoine Marocain », 1984 page 190-209 (en arabe)
- Ouhidi « A étude archéologique de Volubilis et son territoire », 2016 (247 p)

Séfrou, quatrième ville par son poids démographique dans la hiérarchie urbaine de la RFM, serait même la plus ancienne, ou en tout cas parmi les plus anciennes du Maroc.

Elle doit son essor ancien à sa position entre moyen Atlas et plaine du Sais, sur un site « qui recèle un paysage naturel remarquable où riment parfaitement l'abondance de l'eau et de la verdure avec une tradition urbaine millénaire »¹⁹

En plus de sa médina très ancienne, Sefrou figure désormais sur le registre du patrimoine mondial, par le classement de son "Festival des cerises" depuis 2012 ; classement mérité pour le "doyen" des Festivals du Maroc moderne. Ce classement vient enrichir la valeur patrimoniale immatérielle de la région qui recèle déjà d'innombrables trésors patrimoniaux.

La fête de ce Festival dure trois jours (vendredi, samedi et dimanche). Elle se caractérise par le couronnement de la reine des cerises parmi les plus belles filles qui préside les défilés entourée par ses deux dauphines. La fête est riche en couleur et jalonnée de danses, chants, kermesse.... Elle connaît aussi, en parallèle, plusieurs activités sportives et culturelles.

Taza est également une ville ancienne, qui a toujours joué un rôle politique, militaire et culturel important, au cours de l'histoire du Maroc. Son site éminemment stratégique de passage obligé entre l'Ouest et l'Est du Maroc, lui a permis de développer une vie citadine séculaire, dont témoigne sa médina, et ses monuments formés d'édifices et espaces prestigieux (sa grande mosquée renferme entre autres le plus grand lustre en bronze naturel du monde arabe et musulman inaugurée à la fin du 13ème siècle). Ces riches héritages conjugués aux patrimoines naturels et culturels variés et riches de ses environs (grottes de Friouato, Bouyblane, le parc de Tazekka...), font de cette ville un important pôle de patrimoine à la limite orientale de la région.



Moulay Idriss Zerhoun, malgré son inertie démographique et économique reste un haut lieu de patrimoine dans son intégralité : son site perché de village méditerranéen, son tissu de ville ancienne compacte et son mausolée d'Idriss Ier fondateur de la dynastie Idrisside, la première à gouverner un Maroc ouvert à l'Islam, sont autant de potentiels patrimoniaux renforcés par la symbolique qu'ils dégagent et la proximité du site antique de volubilis ainsi que la medina de Meknès.

D'autres petites villes disposent également de tissus anciens et de qualités patrimoniales susceptibles de valorisation : El Menzel, site classé en 1949 par son noyau ancien défensif (El Kalaa) et Bhalil par

¹⁹ H. BENHALIMA (1987) "Petites villes traditionnelles et mutations socio-économiques au Maroc ; le cas de Séfrou" p. 31, cité par ZERHOUNI M. , in les cahiers géographiques (2005) n° 2, p. 43.

son ancienneté de peuplement, qui est aussi un site classé "naturel" en 1950. La particularité de cette ville réside dans la préservation d'un habitat troglodyte témoin, d'une ancienneté de peuplement et d'adaptation au milieu, lieux aménagés et entretenus par les habitants.

□ Les principaux monuments : une envergure nationale et internationale

Cet aperçu rapide sur les tissus anciens à forte dimension patrimoniale, a mis en évidence une idée ancrée depuis le début du XXe siècle à les considérer dans leur intégralité physique comme entité patrimoniale.

Encore une fois, les visions et décisions de Lyautey, à la fois personnelles et étatiques (représentant général du protectorat), sont édifiantes à ce sujet : "la beauté et l'intérêt historique de l'architecture marocaine résidant non seulement dans ses monuments importants, mais encore et surtout dans l'ensemble des constructions qui forment les centres et dans leurs perspective générale (...). En conséquence tout ce qui peut modifier le caractère des villes indigènes, ne doit être entrepris qu'après avoir été soumis au préalable à l'approbation du service des Beaux-arts de la Résidence générale" ²⁰

Vouloir cataloguer et répertorier tous les monuments que recèlent les médinas de la région serait une gageure²¹. De plus, cet effort dépasserait l'objectif de ce diagnostic, dont le but principal est de mettre en évidence le potentiel existant ainsi que son importance économique et sociale, dans le cadre de sa contribution au développement de la région.

Notons quand-même certains parmi les plus emblématiques, sans tendre à l'exhaustivité : la mosquée Karaouiyne, les medersa mérinides, les portes les plus prestigieuses de Fès²² la majestueuse porte "bab Mansour", les greniers et étables de Moulay Ismail, les grandes murailles d'enceinte, les mausolées (Zerhoun, Fès, Meknès, Taza, Sefrou..), les grandes mosquées et Zaouïas, palais et demeures, les jardins et riads, les vestiges inspirés du modèle romain de volubilis (capitale de royaumes anciens)etc.

Les grandes places historiques telles que : place "Lahdim" et " Lalla Aouda" à Meknès, places Al marinyine, Boujloud, et Bab Al Makina à Fès, Bab Lamquam à Sefrou etc.

En conclusion les médinas ne sont pas que des monuments ou cadre bâti, c'est aussi et avant tout, une vie sociale et économique basée entre autres activités sur le secteur artisanal, qui permet la sauvegarde des savoir-faire hérités, aussi bien en milieu urbain que rural.

3. LES SAVOIRS-FAIRE ANCESTRAUX : des expertises à préserver et développer.

L'artisanat a été développé en tant qu'activité économique dans les chapitres précédents consacrés au volet économique et systèmes productifs. Nous ne reprendrons pas à ce niveau les analyses à caractère purement économiques déjà évoquées précédemment. Il s'agit dans ce chapitre de présenter les savoir-faire dans leur dimension patrimoniale et éminemment culturelle en tant qu'héritage historique.

Le Maroc est un pays de traditions artisanales ancestrales aussi riches que variées, sauvegardées jusqu'à nos jours à la fois en milieu rural et urbain et ce malgré une concurrence rude qu'ils ont du subir

²⁰ H. Lyautey (1953) "Lyautey l'africain" volume I, 1912-1913, cité par Sandra Peterman in "L'héritage colonial du Maroc" p. 158

²¹ Rien qu'à Fès et en dehors des portes plus d'une centaine de monuments ont été recensés en 1992, voir notamment l'étude : « Sauvegarde de la ville de Fès » Ministère de l'intérieur, PNUD, Tome 2, p781

²² M Akesbi (2007) les portes anciennes de Fès : étude d'histoire et d'architecture cahiers géographiques N°3/2007 pp 73-79

durant la période coloniale et après, sous la pression de la mondialisation. En effet ces deux facteurs historiques ont mis face à face des produits industriels, manufacturés à bas prix et des produits artisanaux à prix de revient élevé et valeur d'usage relevant de produits de luxe. Cette concurrence a été fatale pour certains métiers qui ont complètement disparu, et à d'autres qui ont perdu une grande partie de leur clientèle au profit des produits manufacturés (produits finis ou produits semi-finis). En prenant le cas de la médina de Fès, plusieurs quartiers ne gardant que le toponyme de l'activité initiale. (Dallayine, charratine, Ballajine ... etc)²³

Toutefois, et malgré la disparition de certains métiers, l'artisanat marocain grâce à une force d'adaptation, une ingéniosité d'amélioration et une compression des besoins individuels des employés du secteur, ont su faire face et même à se développer dans certaines branches, aussi bien en milieu urbain que rural.

- En milieu rural :

Relevant de l'économie sociale et solidaire on a en réalité affaire à des métiers d'art vernaculaire. Parmi ces savoir-faire les métiers de tissage à domicile font appel à une main d'œuvre féminine qui rivalise d'ingéniosité et de créativité (les étoffes en laine, les tapis..). Certaines ont réussi même le pari de labellisation à l'instar des tapis du moyen Atlas. De nombreux métiers ont su tirer profit de la commande touristique, emportés par un soutien des coopératives et associations locales.

- En milieu urbain :

Les savoirs faire traditionnels fournissent des opportunités d'emploi importantes et constituent de véritables métiers d'art : dans le textile, la dinanderie, le cuir, l'ébénisterie, la teinturerie, la poterie, les techniques du bâtiment (matériaux de Zellij, bois, ferronnerie...), les activités de confection modélisme d'habits traditionnels, jusqu'à l'art culinaire ancestral etc. L'éventail de métiers est impressionnant, riche et varié, malgré la disparition de certains métiers face à la concurrence manufacturière.

En fait l'importance du secteur artisanal dépasse le seul cadre d'héritage de savoir-faire. Son intégration dans la vie et milieu de la médina, en fait un véritable système où s'imbriquent divers niveaux : production, emploi, formation etc.

Son analyse ne peut donc être dissociée du fonctionnement général de la médina.

L'analyse par filières permet d'en cerner les ramifications.²⁴

Au niveau de l'espace et de la société, ses chefs-d'œuvre constituent de véritables repères aussi bien dans le bâti que dans les étalages. Même les lieux de production jouissent d'un pouvoir d'attraction spatial et paysager parfois même incompatible avec leur caractère urbain.

²³ Voir Yazid Alami Hamdouni : « Le patrimoine toponymique de la médina de Fès » In Cahiers géographiques, N°3-4, 2007, p 60, 61

²⁴ Voir à cet effet l'étude élaborée de "l'Atlas de la médina de Fès" 1990, réalisée par une équipe de géographes de l'université Sidi Mohamed Ben Abdullah (Dép. de géographie - Fès), et des chercheurs de l'université de Toulouse de Mirail (France), dans le cadre d'un programme de coopération interuniversitaire

Tel est le cas des tanneries de Fès, qui viennent d'être réhabilitées, qui symbolisent la médina de Fès au niveau international, autant que peuvent le faire les grandes portes monumentales, la mosquée Karaouine et des dizaines de monuments de renommée internationale

Il y a lieu de souligner enfin, le rôle de ce patrimoine dans la promotion de l'emploi et la qualification des femmes qui travaillent souvent à domicile, intervenant dans certains niveaux de la chaîne et du système de production ; ce qui permet un équilibre social et des revenus d'appoint pour les ménages. Cette importance de la main d'œuvre féminine continue encore de se maintenir et même se développer dans pratiquement toutes les médinas aussi bien les plus grandes que les plus petites. (Sefrou, Bhalil, Mly Idriss Zerhoune, Taza ...)

Ces savoirs faire revêtent deux dimensions : l'une est liée à l'aspect matériel qui se manifeste par la transformation des matières premières et la production des produits finis ou semi finis. La deuxième dimension relève d'un véritable génie d'adaptation par créativité continue et recouvre le culturel et l'immatériel.

LE PATRIMOINE IMMATERIEL : DIVERSITE ET ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES

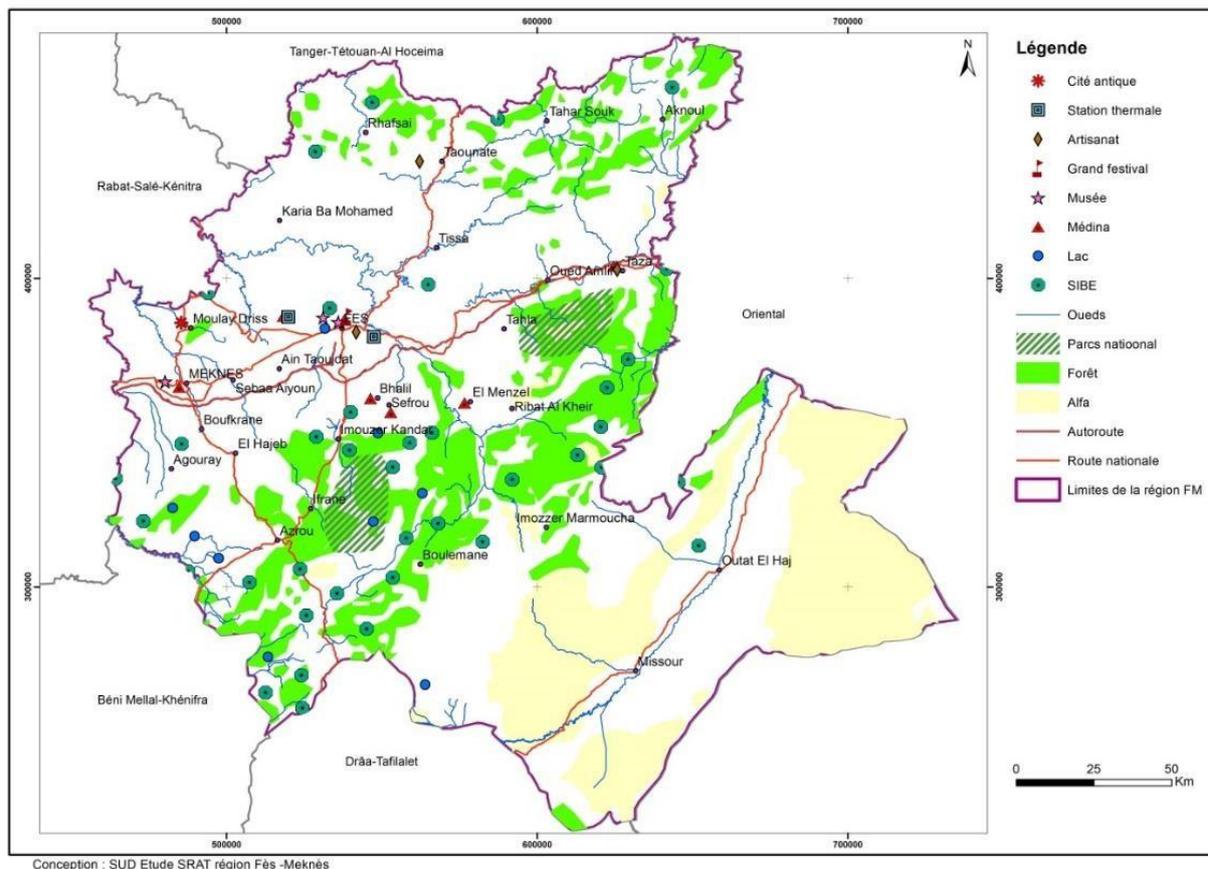
Loin d'être négligeable ce genre de patrimoine jusque-là considéré comme improductif, est devenu un pilier parmi d'autres de la promotion du tourisme culturel, prisé de plus en plus par des catégories de touristes de haut niveau. Il participe également à renforcer l'animation touristique aspect fondamental dans ce secteur générateur de revenus aussi bien au niveau régional que local.

Une fois libéré de la vision folklorique cet aspect du patrimoine est de nature à contribuer de plus en plus à l'ancrage identitaire au niveau local national et international. Nous nous contenterons de citer ici quelques aspects les plus connus dans la RFM à savoir :

- les arts populaires ruraux :
Chants de divers domaines géographiques (Les Ahidous du Moyen Atlas, les chants et danses du pré-rif dans leur diversité... : ghaitas, braness, hyayna.)
- les chants de milieu urbain ; dont la musique maroco-andalouse (Al ala), le gharnati et le malhoune constituent les aspects les plus prestigieux. Le malhoune, à l'origine du Tafilalet, s'est implanté à Meknès puis à Fès, est à cheval sur le rural et l'urbain.
- les chants d'origine "soufie", tels que "Aissaoua", dont la Zaouia de cheikh Al kamel à Meknès est le foyer d'origine, les hmadcha, le « Samaa »²⁵ etc..
- la fantasia : concerne pratiquement tous les espaces ruraux du territoire (cette tradition permet de promouvoir les acquis de l'élevage et dressage des chevaux de rappeler les prouesses guerrières, de mettre en valeur la qualité sportive des cavaliers et exposer la qualité de l'attirail à la fois du cavalier et du cheval qui relèvent de l'art artisanal).

Il y a lieu de souligner que l'ensemble de ces patrimoines immatériels se sont diffusés dans pratiquement tous les territoires de la région, grâce notamment au rôle de diffusion joué par la télévision nationale et l'uniformisation des diverses cérémonies (mariages, fêtes nationales, Festivals...).

²⁵ Voir à propos des chansons et musique ancestrales le travail récent de Abdelmalek Chami Fès 2016

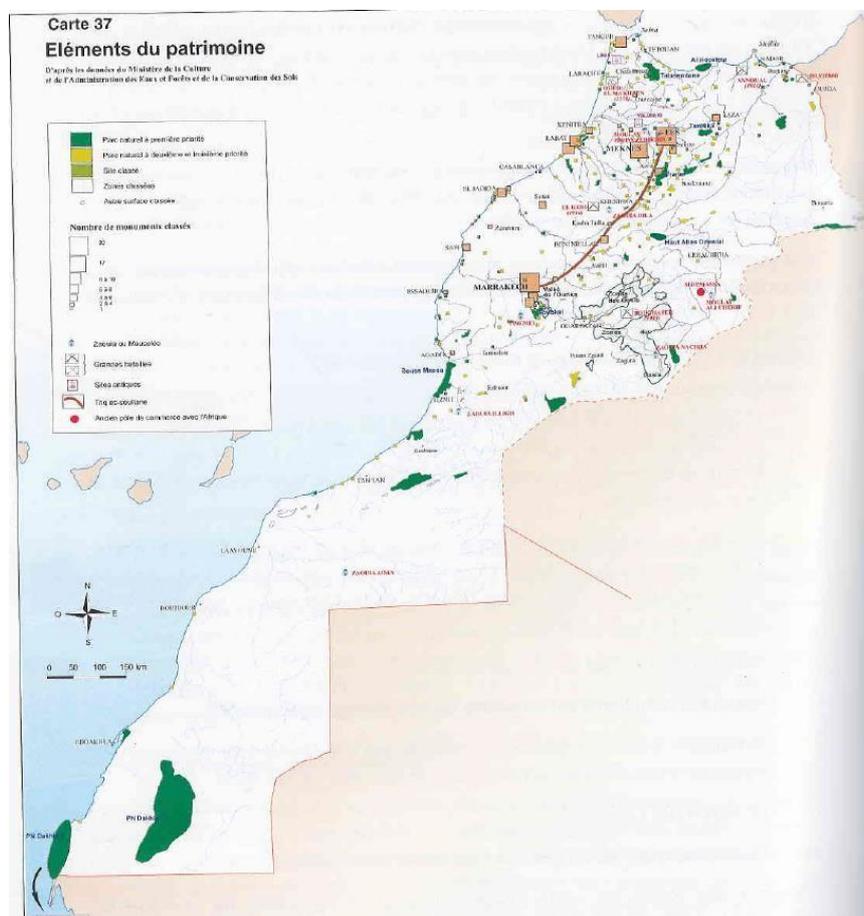


Carte n°51 : Carte de synthèse des types de patrimoine dans la RFM

4. TYPES ET REPARTITION SPATIALE DES PATRIMOINES DANS LA RFM : CONSTATS MAJEURS

A l'issue de cette présentation sommaire des types de patrimoines dans la région il est apparu utile de relever les traits majeurs de cette composante territoriale (voir carte de synthèse) :

-La région dispose de tous les types de patrimoine, aussi bien naturels qu'historiques et immatériels. Traitée à l'échelle régionale, cette ressource territoriale prometteuse révèle un potentiel d'une importance inégalée, au niveau national, tel que relevé d'ailleurs dans le cadre du SNAT (voir carte éléments du Patrimoine, ci-dessous extraite du document du SNAT). Cette vocation patrimoniale a été également confirmée par la vision 2020 du tourisme qui a identifié huit régions touristiques et à qualifier la RFM : « Maroc centre source de culture, d'histoire et de bien-être »



Carte n°52 : Carte des éléments du patrimoine au niveau national Source : Document de synthèse du SNAT, 2003, p 78

5. CARACTERISTIQUES COMMUNES AUX PATRIMOINES DE LA REGION

-Les patrimoines naturels : Diverses caractéristiques transversales peuvent être relevés dont les principales sont :

- des ressources peu patrimonialisées et valorisées (sites aquatiques, paysages panoramiques, sites enneigés ressources thermales de la mouloya notamment près de Missour...)
- des sites pas ou peu valorisés dans le cadre d'actions intégrées ;
- des patrimoines fragiles et menacés (risques de pollution, érosion, surexploitation anthropique, sécheresse et fluctuations climatiques...).

-Les patrimoines bâtis :

Ils partagent plusieurs traits en commun dont :

- Une valeur historique et identitaire certaine ;
- Une valeur urbanistique (y compris pour Volubilis)
- Elles renferment des trésors architecturaux témoins de la splendeur de l'héritage marocoandalou-musulman, (des modèles de demeures de différentes formes, tailles, et valeur artistique)
- Elles sont soumises à un processus de dégradation qui menace leur infrastructure de base, le cadre bâti et l'environnement.

-Les savoirs faires anciens :

Malgré leur diversité, ils présentent des caractères communs :

- Une longue marginalisation due à la concurrence de l'industrie moderne depuis le début du XXème siècle.
- Une paupérisation des artisans
- Le rétrécissement du marché
- La disparition de certaines maitres-artisans, avec risque de rupture de la transmission des techniques
- La résistance de certains de certains types de métiers grâce à une main d'œuvre de la médina venue le plus souvent du milieu rural

-Les patrimoines immatériels :

Au même titre que les savoir- faire, ces patrimoines ont subi différentes contraintes :

- Marginalisation due aux effets de la modernité
- Leur confinement dans la « folklorisation » poussée
- Le faible rayonnement et mauvaise valorisation
- Le caractère oral de la majorité des paroles et rythmes traditionnels

-Concentration des espaces et pôles de patrimoine dans la zone « métropolitaine » du saïs Fès Meknès et ses bordures, en conformité avec les caractères généraux relevés dans l'axe sur « l'armature urbaine ». (Six sites historiques parmi les huit tissus majeurs relevés dans la région)

-La région dispose de tissus historiques couvrant des périodes étalées sur plusieurs siècles, de l'antiquité (Volubilis), à l'époque actuelle, affichant une richesse inégalée au niveau national. Elles expriment ainsi tous les types d'urbanisme : romain, musulman et moderne.

-La dimension culturelle et cultuelle a une forte empreinte dans les tissus anciens (grandes mosquées, mausolées, zaouïas ...)

-Les espaces peu urbanisés, qui constituent la majorité des territoires (moyen atlas, préif, rif oriental, plaines et plateaux de la Moulouya), recèlent des potentiels de patrimoine naturel d'une extrême diversité et richesse

-Les espaces peu urbanisés disposent également d'un grand potentiel authentique et diversifié en matière de patrimoine immatériel et savoir-faire (arts populaires, métiers, traditions ...), susceptibles d'être des leviers de développement locale.

6. BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS EN MATIERE DE PATRIMOINE DANS LA REGION FÈS-MEKNÈS

Toujours dans l'esprit de la démarche de diagnostic territorial adoptée, l'analyse du volet patrimoine privilégie de mettre en relief les tendances et processus qui peuvent servir de plateforme d'élaboration des espaces de projet, des axes et orientations stratégiques engagées par les différents intervenants, notamment publics. A cet effet, il nous semble que s'agissant d'un thème éminemment culturel, l'accent doit être mis prioritairement, sur les visions convergentes vers une meilleure valorisation possible des patrimoines de la région. En effet la réussite de n'importe quel programme sur le patrimoine en tant levier de développement durable, passe nécessairement par une synergie entre acteurs et une approche intégrante des actions.

ACTIONS EN TISSUS ANCIENS :

Il est à remarquer qu'après des décennies de tâtonnements et actions ponctuelles, et s'inspirant du cas de l'expérience de Fès en matière de sauvegarde qui a fini par préconiser une démarche globale et intégrée, les pouvoirs publics ont finalement opté pour une mise en place d'une stratégie nationale d'intervention dans les médinas, susceptible d'encadrer les initiatives et les actions.

7. CARACTERES ET TRAITS COMMUNS AUX INTERVENTIONS DANS LES TISSUS ANCIENS

L'examen des modes et aspects d'intervention dans les tissus anciens permettent de dégager des traits communs qu'il importe de résumer ci-après :

- Une part importante des actions dans toutes les médinas a visé des infrastructures de base dont les effets sont restés invisibles en surface (réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité...)
- réfection et pavage des rues et placettes ;
- traitement et réfection de quelques portes principales et murailles d'enceintes ; □
réhabilitation de quelques monuments ponctuels ;
- Intervention d'urgence pour quelques constructions menacées d'effondrement ;
- Faible implication de populations concernées pour des raisons d'insolvabilité et complexité des statuts d'occupation ;
- Multiplicité des intervenants institutionnels selon les prérogatives dévolues à chacun sans programme intégré ;
- Très peu d'actions en faveur des populations, en matière de logement, services, emplois et activités ;

Autant de caractéristiques d'actions qui ne sont pas parvenues à stopper la dégradation des tissus et de leur environnement urbanistique, économique et sociale.

Toutefois, depuis un peu plus d'une décennie et suite à la dynamique introduite par la démarche territoriale et l'évolution des attitudes face aux médinas et au patrimoine bâti et historique en général, des visions plus intégrées ont commencé à émerger, dont la plus élaborée est celle de la sauvegarde de la médina de Fès.

8. Actions en matière d'habitat et d'urbanisme : une évolution significative

Pendant les années 80, la première génération consistait à élaborer **des études architecturales** des médinas. Il s'agit entre autres des médinas de Chefchaouen, de **Meknès, Sefrou** et celle de Taroudant, qui avaient pour objectif d'énoncer des recommandations architecturales et techniques ;

A la fin des années 90, la deuxième génération consistait à l'élaboration de **plans de sauvegarde** qui mettent l'accent sur la dimension socio-économique afin de donner vie à ces tissus anciens. Ceci a concerné notamment les médinas d'Azemmour, de Bejaad, **de Séfrou, Bhalil, d'El Menzel**, d'Essaouira et Marrakech. Toutefois, ces études se limitaient à des documents de référence et ne reposaient sur aucune assise juridique ;

Depuis 2000, la troisième et dernière génération des documents, consiste désormais en l'établissement de **plans d'aménagement et de sauvegarde**, opposables aux tiers qui ont pour objectif la définition des options de sauvegarde par le biais de **la réhabilitation, de la restauration et la réutilisation** des bâtiments, à travers un zonage délimitant les zones d'habitations, d'agréments et d'activités. Ces études ont concerné notamment les médinas de : Rabat, Taroudant, **Meknès, Taza, Sefrou**, Oujda, Chefchaouen, Tiznit, Sale, Tétouan, Tanger et **Mly Driss Zerhoun**

Stratégie nationale d'intervention dans les tissus anciens :

Après diverses initiatives et interventions dans les tissus anciens marquées par leur caractère sectoriel, ponctuel et incomplet, les pouvoirs publics capitalisant l'ensemble de ces actions ont mis en forme une stratégie nationale dont les principaux éléments de cadrage sont résumés ci-après :

Considérer les tissus anciens comme :

- ✓ une stratégie élaborée pour tous les tissus anciens : une trentaine de médinas, des dizaines de ksours et kasbahs, une dizaine de villes coloniales, ainsi des villages ruraux historiques.
- ✓ une vision positive sur la considération des tissus anciens selon quatre aspects :
 - UN PATRIMOINE HISTORIQUE :
Tant monumental à préserver par des actions ponctuelles intégrées, que non monumental à préserver par des mesures coercitives et des mesures incitatives pour une prise en charge collective ou individuelle ;
 - UN ESPACE D'HABITAT :
Par excellence qu'il s'agit de revaloriser et d'intégrer par des programmes d'habitat spécifiques ;
 - UN LIEU PRINCIPAL D'ACTIVITE :
Artisanale, de service et de commerce qu'il s'agit de promouvoir.

Cette vision complète et positive est de nature à transformer ces espaces dans leur diversité en des lieux de stabilité sociale et de développement socioéconomique.

Cette nouvelle façon d'élaborer le patrimoine culturel et historique doit viser les objectifs généraux ci-après :

- PROTEGER ET PERENNISER LE PATRIMOINE BATI : comme fonds identitaire et comme infrastructure de développement ;

- OUVRIER LE PATRIMOINE A L'INVESTISSEMENT : pour un développement social et économique durable ;
- CREER UNE NOUVELLE IMAGE DU PATRIMOINE BATI : le rendant attractif pour l'habitat et les activités ;
- CREER UNE SYNERGIE ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS publics et privés concernés par les tissus anciens.

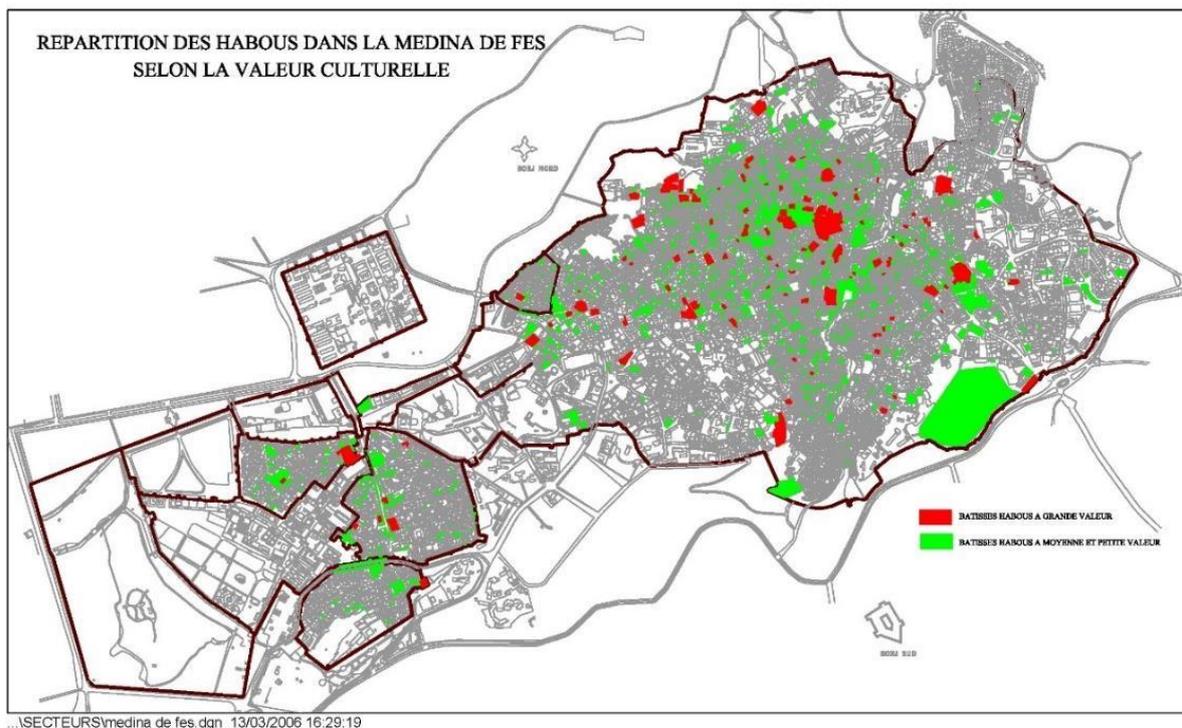
9. Quelques exemples d'intervention en tissus anciens

➤ Programme de sauvegarde de la médina de Fès :

Fès est la plus grande médina du monde Arabe et musulman. Elle est également le plus grand espace piétonnier du monde (plus de 300ha). C'est également plusieurs siècles d'évolution qui ont sédimenté une quantité impressionnante de constructions de divers usages et envergures.

Deuxième médina du Maghreb à être classée dans le patrimoine mondial par l'UNESCO (1981), derrière Tunis (1979), elle a été l'objet de nombreux projets de réhabilitation et de sauvegarde, ce qui explique l'envergure du projet en cours. C'est l'une des médinas qui a fait l'objet d'une infinité d'études relatives à sa vie sociale et économique et les questions d'urbanisme.²⁷

Parmi les aspects importants relevés dans les études du diagnostic l'importance du parc relevant de l'administration des habous qui sont en fait le principal propriétaire dans la médina comme il ressort de la carte ci-après :



Carte n°53 : Carte des biens Habous dans la médina de Fès. Source ADER/Fès

Le programme actuel : Résultat d'un cheminement long²⁸:

- Décennie 1980 : lettre Royale, appel de l'UNESCO, classement et élaboration d'une stratégie de réhabilitation.

²⁷Parmi les études fondatrices de sa situation, avant l'installation du protectorat le plus cité est l'ouvrage de :

- R : LE TOURNEAU "Fès avant le protectorat : étude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman". Publications de l'IHEM, tome XLV, Casablanca, 1949.
- Les études consacrées à la médina par le SDUF, 1980, vol. 2 et 5.
- Etudes sur la sauvegarde de la ville de Fès, avec le concours du PNUD, élaboré par le groupe huit 1992

²⁸ Les données de l'ADER/ Fès

- Décennie 1990 : lancement et réalisation d'opérations de réhabilitation et sauvegarde. Programme financé par la Banque Mondiale.
- De 2000 à 2004 : réalisation d'une partie du programme /BM.
- De 2005 à 2012 : lancement d'un programme global et intégré, portant sur : le bâti, la voirie et assainissement, monuments et sites touristiques, espaces verts et places, activités, accessibilité, circulation et actions de l'INDH.
- Programme de 2013 dont le coup d'envoi a été donné par SM LE ROI : 2 volets.
- Restauration réhabilitation de 27 monuments historiques (285, 5 MDH).
- Traitement de 3666 bâtisses menaçant ruine (330 MDH).
- L'achèvement de la restauration des 27 monuments, prévu pour Décembre 2016.
- L'identification, l'aménagement et organisation de circuits touristiques (voir carte n°62)
- Le programme de sauvegarde de grande envergure se poursuit en fonction des possibilités de financement mobilisées

L'élaboration et la maturation de projets de sauvegarde et réhabilitation complets, intégrés, qui prennent en compte l'ensemble des dimensions et qui visent le citoyen avant le bâti, à l'instar de la vision accumulée par le projet de Fès ont été adoptés notamment par Meknès. En effet s'en inspirer, ferait gagner beaucoup de temps, même si chaque médina ou site historique a ses propres spécificités. Les sites de Bhalil, Al Menzel et Zerhoun par exemple appellent des démarches innovantes adoptées à chaque contexte, mais avec les mêmes principes structurants.

➤ Actions de réhabilitation de la médina de Meknès :

Deuxième grande médina de la région, Meknès a également été l'objet de plusieurs études dans le cadre de préparation des SDAU, depuis les années 1970. Elle est moins vaste que la médina de Fès, l'ensemble des noyaux anciens couvre environ 150Ha et l'intramuros. Toutefois 45Ha la médina de Meknès n'en recèle pas moins des potentialités patrimoniales de taille nationale et mondiale, après son classement en 1996 par l'UNESCO.

De nombreuses actions de réhabilitation ont touché les environs du palais, le site de Sahrij Souani, les anciens greniers de Moulay Ismail, les places Lahdim et Lalla Aouda, des mosquées et medersa et autres espaces publics, ainsi que quelques actions de réflexion de constructions, initiées notamment par Al Omrane en 2008.

Une étude globale de stratégie de réhabilitation de la médina a été élaborée en 2012 par la wilaya de Meknès Tafilalt avec le concours d'organismes internationaux (BEI, GIZ et PARQUE EXPO).

Les principaux points d'appui et objectifs de cette stratégie peuvent être résumés comme suit :

- Processus de réhabilitations et de valorisation urbaine et intégrée
- Intégration de partenaires publics et privés dans cette opération
- Une action de régénération urbaine (réhabilitation et requalification) à partir des personnes et pour les personnes
- Un nouveau regard sur la médina qui ne doit plus la distinguer de la ville nouvelle. Elle est le cœur de la ville, elle doit jouer un rôle complémentaire avec les autres entités de la ville -**Principaux projets structurants préconisés sont :**

- Création de la « nouvelle boucle commerciale de la Médina »
- Reprofilage et reformulation du tronçon de l'axe routier
- Restauration et mise en valeur de la porte de la place Berdaïne-Mosquée Berdaïne
- Création et programmation d'un réseau d'itinéraires dans la Médina
- Requalification et valorisation du parc vert de l'ancien jardin zoologique
- Requalification du cimetière Achouhadas
- Restauration et conservation de la muraille
- Création d'un réseau de mobilité douce et durable
- Élaboration de la Charte des espaces publics de la Médina de Meknès

Le quartier TIZIMI a été choisi en tant que zone pilote de la mise en œuvre de la régénération urbaine de la médina. Les principaux projets structurants pour ce quartier.

Une convention de partenariat entre la municipalité et partenaires publics, devait entamer un programme global. Elle est en cours de finalisation.

Les autres médinas de la région ont bénéficié d'actions de réhabilitation de monuments, places, et murailles.

C'est le cas de Taza, Séfrou, Moulay Idriss Zerhoun, Bhalil, dotées de plans d'aménagement de sauvegarde.

D'ailleurs les actions de réhabilitation des médinas ont toujours été à l'œuvre, mais de façon ponctuelle. C'est le cas de Séfrou où le conseil municipal se soucia dès 1926 du délabrement des espaces publics de la médina et projetait des actions pour y remédier.²⁶

En général toutes les médinas font l'objet d'actions de mise à niveau, mais elles nécessitent l'élaboration d'une vision stratégique globale et intégrée à l'instar de celle élaborée pour la médina de Fès et de Meknès

ACTIONS DANS LES STATIONS THERMALES :

Basées sur un patrimoine de cure voué à un grand développement à l'avenir, les trois stations nécessitent des projets d'envergure (capacité et qualité d'accueil, animation, services,..).

²⁶ ZERHOUNIM. "le projet touristique colonial de SEFROU, ses atouts, ses limites : cahiers géographiques n° 2-p. 44

- **Moulay Yacoub** fait l'objet de réaménagement continu, mais reste piégé dans son site à topographie difficile et aux sols fragiles. La nouvelle station est en cours de réfection, avec une unité hôtelière susceptible de renforcer sa capacité et qualité de service.
La nouvelle station vient d'ailleurs d'être inaugurée et l'équipement de l'unité hôtelière en cours. Cette unité viendra renforcer la capacité d'accueil qui reste encore en deca des besoins
- **Sidi Hrazem** n'arrive pas à produire des infrastructures de qualité (hébergement, animation, services...).
- **Ain Allah** reste un site ponctuel à infrastructure en deçà de ses potentialités, handicapé par sa situation en pleine zone agricole de grand potentiel de production.
- **La petite station de « Moulay Yacoub ben sehl » près de Missouri, reste encore de faible envergure.**

9.1. Actions en milieu naturel et rural :

Les sites sensibles sont organisés en parcs naturels protégés, dont les plus importants sont : le parc de Tazekka (province de Taza) et le parc d'Ifrane, ainsi qu'un ensemble de SIB localisés dans plusieurs zones de la région.

Le site de grottes de Friouato n'est pas équipé de services suffisants pour en faire un pôle d'attraction.

Les actions de valorisation dans les autres sites restent limitées, ou inexistantes (Bouyblane, Habré, Hibri, lacs naturels et de retenues... les sources et paysages).

10. ACTIONS POUR LE PATRIMOINE IMMATERIEL CULTUREL ET TRADITIONS :

Il y a lieu de relever à ce propos que des efforts sont accomplis pour réhabiliter et promouvoir les arts populaires et les traditions par :

- Une revalorisation des arts populaires qui ne sont plus perçus comme folklores ;
- Une certaine modernisation « relookage » au niveau des équipements et vestimentaires (instruments de musiques, appareils de chevaux, troupes populaires.)
- Une médiatisation plus intense notamment dans les medias audio visuels
- Un rajeunissement des équipes (chants, danses, théâtres, cavaliers ...)
- L'apparition de troupes féminines qui rivalisent avec succès, avec les hommes (fantasia, issawa, malhoune, gharnati...)

10.1. Lieux et plateformes de promotion du patrimoine

Il est incontestable que toute ressource ou produit nécessite pour sa valorisation une action de promotion. S'agissant de patrimoine, plusieurs possibilités sont offertes par diverses plateformes dont:

Foires et expositions :

Actuellement, seul le salon de l'agriculture (SIAM) qui est organisé chaque année à Meknès est arrivé à un rayonnement international et une régularité positive (12^{ème} édition). Les produits de terroir y trouvent une plateforme de promotion internationale.

Les aires d'exposition de grande envergure pour produits patrimoniaux restent encore limitées dans le territoire de la région.

Les moussems et Festivals concernent surtout les patrimoines immatériels : la région est réputée surtout par le Festival des cerises, (Séfrou), les Festivals des musiques sacrées et soufies (Fès), à rayonnement international. Les autres Festivals (théâtre et cinéma à Meknès) Ahidous (Aïn Leuh), Festivals d'été à Imouzzer kander et Ifrane) n'ont pour le moment qu'un rayonnement local limité.

Le moussem de l'aïd Al mawlid à Meknès, malgré le recul de son attractivité garde toujours son rayonnement national. Il gagnerait à être mieux restructuré et amélioré. Il en est de même pour les moussems de Moulay Idris à Zerhoun et Fès, qui restent des moments limités à un simple défilé d'anniversaire sans activités annexes.

Les musées : leur importance dans la conservation de la mémoire et l'affirmation de l'identité culturelle et nationale est indéniable. Or, la région Fès Meknès est un trésor de patrimoines. Elle mérite de ce fait des musées d'envergure nationale et internationale, avec tout ce qu'ils requièrent comme moyens et infrastructures modernes.²⁷

On peut citer quelques musées actuels, tels : Borj nord à Fès (surtout collection d'armes) et Batha, ou musée Dar Jamaï à Meknès, tous d'ailleurs établis en médina, le musée du Foundouk Nejjarine (dédié aux arts du bois). En plus de quelques petits musées privés à envergure limités.

Autres équipements : une grande carence dans la région

- Absence de grands théâtres spécialisés
- Absence de palais de congrès à la mesure de l'importance de la région
- Absence de foires spécialisées de grande envergure en dehors du SIAM
- Rareté des conservatoires de musique, en dehors de Fès, Meknès, Taza et Sefrou.

A l'issue de ce survol rapide mais global, il est permis de relever que les actions dans le domaine du patrimoine sont relativement engagées, avec une prise en considération de ses multiples aspects. Les démarches engagées d'une manière générale s'inscrivent dans une logique de visions prospectives et intégrées, inspirées de l'approche territoriale.

Alors quelles perspectives pouvons-nous relever pour la protection et valorisation des patrimoines dans la région ?

11. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE DANS LA RFM

Les visions stratégiques :

A la lumière des stratégies et visions sectorielles, il ressort que le patrimoine et sa valorisation figurent parmi les priorités des intervenants publics et privés dans une option de développement durable.

- Vision de la stratégie nationale d'intervention dans les tissus anciens :
Cette vision a mis l'accent sur deux dimensions principales : ✓
Développement :

²⁷ Sophie Wagenhofer : les musées au Maroc : "reflet et instrument de la politique historique avant et après l'indépendance" in "L'héritage colonial du Maroc" pp 67-80

Considérer le patrimoine culturel, et en l'occurrence les tissus anciens, comme un facteur de développement, et surtout de développement économique grâce au tourisme et à l'artisanat ;

Considérer les tissus anciens comme un potentiel pouvant générer de la richesse, surtout dans le cadre de la mise en œuvre du plan Azur du Ministère du tourisme et de l'artisanat, plutôt que comme des problèmes sociaux seulement ;

Prôner l'approche du développement durable qui prend prioritairement en considération l'élément humain, conformément à l'INDH, au lieu de continuer à recourir à des approches posant les équipements au cœur du problème ;

Profiter de la dynamique de l'INDH, qui mobilise actuellement plusieurs acteurs institutionnels pour inscrire le projet de la stratégie dans cette dynamique nationale.

✓ **Authenticité :**

Prendre conscience du réel danger que cause la tendance à folkloriser les arts traditionnels en partant de l'artisanat. Il faut penser aux savoirs et au savoir-faire qui se perdent parallèlement à la dégradation des tissus anciens ;

Etablir un équilibre entre la sauvegarde de l'authenticité des tissus anciens et les actions liées aux impératifs de développement ;

Réfléchir sur le problème des commerces et autres activités qui s'installent d'une manière anarchique dans les tissus anciens, entraînant des transformations dans les constructions à même de les dénaturer et de menacer leur sécurité ;

Encourager le cachet architectural des villes anciennes dans le cadre des projets de villes nouvelles ;

Garantir l'authenticité du patrimoine bâti, en interdisant les actions de sauvegarde cherchant le spectaculaire telles que celles pratiquées actuellement dans certains Ryads à Marrakech.

- **Le plan Maroc vert** réserve une place importante à la gestion rationnelle des ressources et vise à développer le pilier de l'agriculture rivièrè et produits de terroir.
- Mais le patrimoine proprement dit reste avant tout une ressource et un support de l'activité touristique.

La vision 2020 du tourisme déclinée en objectifs à valoriser le patrimoine régional et local dans le cadre de programmes régionaux ambitieuse, intégrés et clairement identifiés, territorialisés et estimés en charges financières, constitue une perspective prometteuse pour la promotion du patrimoine comme ressource territoriale.²⁸

D'ailleurs parmi les régions touristiques identifiées par la vision 2020, la région de Fès Meknès a été surnommée région « d'histoire et de patrimoine ».

²⁸ Les données présentées dans ce paragraphe sont tirées du n° spécial sur les assises du tourisme 2014, qui déclinent la "vision 2020" du tourisme et ses projets par régions (ancien découpage), Revue, Magasine du tourisme, octobre 2014.

Parmi les 8 conventions signées dans le cadre de la vision 2020, figure celle relative à la création d'une fondation des Festivals des traditions (exemple : le moussem ou fête des cerises). ✓ **Les contrats programmes régionaux (CPR)**

Contrat programme de Fès :

- Consistance : 30projets (8 milliards/dhs)
- Répartition : Fès, Séfrou, Moulay Yaâcoub

La nature des projets : transformation de maisons en Riads et maisons d'hôtes (4000 lits supplémentaires).

- Les circuits touristiques thématiques dans la médina de Fès (5 circuits)
- Identification de 2 terrains (à Ain chkef et Ain chegag), pour une capacité supplémentaire de 6000 lits
- La rénovation de la station de Moulay Yacoub (achevée il y a quelques jours)

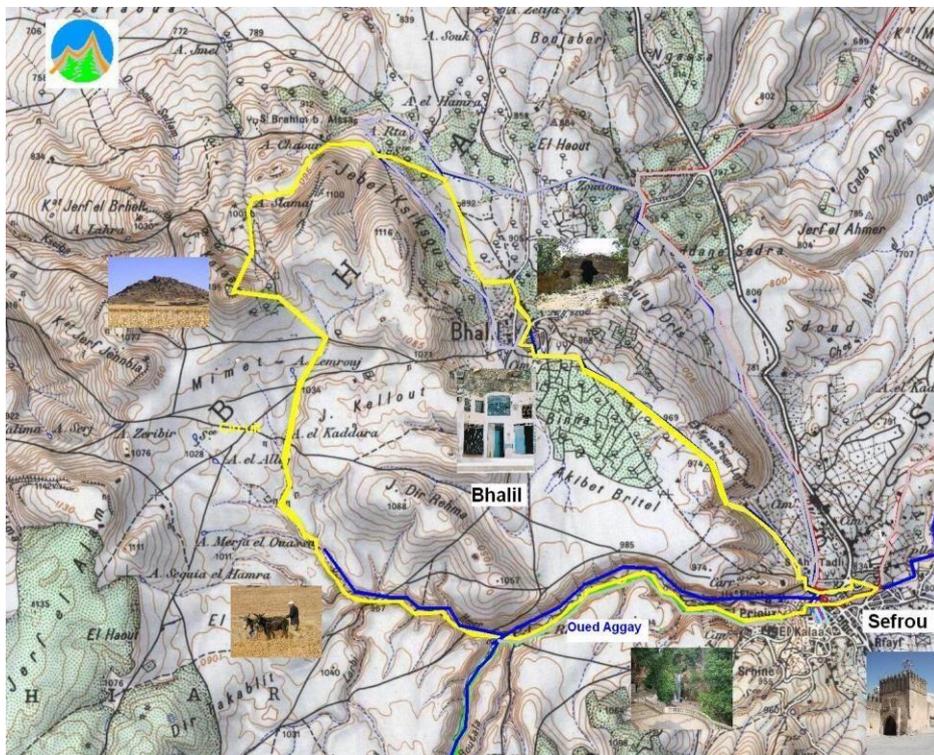
Le contrat programme de Meknès :

- consistance : 23 projets (6 milliards/dhs)
- nature des projets :
 - valorisation du patrimoine de Meknès (1 milliard de dirhams)
 - un ressort thématique sur l'histoire du Maroc (3000 lits, 3, 5 milliards) :à Ain Orma. -plusieurs projets de réhabilitation et de valorisation des monuments de Meknès et volubilis un thème "Eco/Développement durable" est également prévu, notamment à Ifrane

Autant de projets qui mettent le patrimoine au centre de la préoccupation des programmes du développement touristique de la région inscrit dans une démarche culturelle, historique et patrimoniale.

Un ensemble de circuits touristiques doivent être identifiés et organisés. Ils doivent être conçus dans le cadre de programmes intégrés, mettant à profit l'ensemble des patrimoines du territoire (historiques, naturels, immatériels...)

Cette démarche est en cours de mise en forme dans diverses études, à l'instar de celle menée par la province de Sefrou.



Carte n°54 : Circuit touristique dans la province de Sefrou Source : province de Sefrou

Forces et faiblesses des ressources patrimoniales dans la RFM

FORCES/ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des ressources - Richesse et envergure des patrimoines - Concerne tous les territoires de la région FM - Prise de conscience des acteurs - Prise en compte par les visions stratégiques sectorielles - Capacité de résistance et d'adaptation aux mutations 	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti en dégradation continue - Fragilité des milieux de patrimoine naturel - Retards et carences en aménagements appropriés - Enclavement de plusieurs espaces ruraux - Densité élevée dans le tissu ancien bâti - Manque de financement nécessaire -Pauvreté de la majorité des ménages concernés
OPPORTUNITES	MENACES
FORCES/ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de plus en plus par les acteurs de l'approche territoriale - Elaboration et mise en œuvre de visions stratégiques sectorielles intégrées - Mise en place de fonds spéciaux de financement des projets sociaux dont INDH -Implication active des organismes internationaux (PNUD, UNESCO, BM) -Mise à profit de gestion du bâti par SIG 	<ul style="list-style-type: none"> - Fluctuations climatiques, avec risque de sécheresse (patrimoines naturels) - Blocages financiers imprévisibles - Rétention de financements internationaux en période de crises - Vulnérabilité des marchés liés au tourisme (secteur porteur des patrimoines) - Risque du non adhésion de la population concernée

CONCLUSION

A l'issue de la présentation de la situation du patrimoine dans la RFM, il ressort que l'approche adoptée et consistant à prendre en compte l'ensemble de ses composantes s'avère pertinente. L'analyse présentée dépasse certes la commande attendue par le C. P. S. Mais on considère que c'est une plusvalue qui mérite d'être apportée à ce projet de SRAT dans sa nouvelle conception. Car réduire le patrimoine au seul aspect du bâti historique laisserait de côté des territoires en difficulté dont la ressource principale résiderait à l'avenir dans leur capacité à **valoriser des patrimoines naturels et des savoirs faires générateurs** d'attractivité et de revenus d'appoint pour de larges couches de la population qui ne peuvent s'insérer dans le système économique global .

En effet la production agricole dans les zones défavorisées est incapable à elle seule de répondre à tous les besoins des populations rurales. Il est actuellement admis que le développement du monde rural doit reposer en plus de l'agriculture sur des activités non agricoles parmi lesquelles celles liées à la valorisation du patrimoine. Les expériences engagées dans des territoires à faibles ressources de

montagnes et semi-arides dans d'autres régions a montré les retombées positives multiples (sociales, économiques, culturelles...), que la valorisation des patrimoines naturels et savoirs faire a su engendrer. C'est un des moyens permis pour surmonter les carences et les handicaps d'un Maroc dit "inutile" ou délaissé.

Les savoirs faire valorisés sur la base de produits de terroir (Argane, roses de Mgouna etc...), montrent à quel point une ressource locale délaissée auparavant peut avoir un impact et un rayonnement de niveau international après sa valorisation.

Le patrimoine immatériel ouvre également des perspectives prometteuses de confortement du marketing et compétitivité des terroirs. La charge symbolique et parfois spirituelle peut être génératrice d'un rayonnement qui peut dépasser le cadre local.²⁹

Ceci étant, il est incontestable que le bâti constitue la composante majeure de ce thème, aussi bien par sa charge historique, symbolique, qu'économique. Les médinas comme souligné dans ce chapitre représentent un héritage à dimensions multiples et certaines dans la région ont acquis une dimension universelle (Fès, Meknès et Séfrou, Zerhoun-Volubilis..), d'autres sont bien placées pour être inscrites par l'UNESCO au patrimoine mondial. Mais l'importance des médinas tient également au poids des actions à entreprendre pour leur sauvegarde et réhabilitation. Les visions toutefois, sont devenues plus mures, généralisables et opérantes.

Il est heureux et prometteur de constater l'engagement de secteurs dynamiques comme le tourisme, d'intégrer le patrimoine dans ses diverses composantes comme un moyen de développement et de dynamisation de ce secteur et comme un objectif de sa pérennisation et préservation dans une optique de développement durable.

La vision 2020 en passant à des contrats programmes autour de projets concertés, intégrés avec estimation financière traduit un souci de garantir la mise en œuvre desdits projets avec toutes les retombées que ça laisse apparaître.

Enfin, il y a lieu de souligner que la démarche adoptée dans cette brève analyse, met l'accent beaucoup plus sur les processus, les tendances, les perspectives, que sur un inventaire détaillé et statique des actions entreprises, qui éloignerait l'analyse de son échelle régionale et ou provinciale, requise dans ce genre de documents (SRAT).

Pour conclure sur une note d'optimisme reprenons ce qu'un philosophe affirme en disant que " la mémoire est l'avenir du passé", or le patrimoine c'est "la mémoire d'un pays ou d'une communauté, elle est de ce fait l'avenir du passé, et du présent, ce qui ouvre sur une vision prospective basée sur des acquis et soucieuse de construire en **avenir souhaitable, mais avant tout possible**. Ce sera l'objectif que la phase de l'élaboration des orientations stratégiques, doit pouvoir mettre en forme, dans une approche participative et concertée.

²⁹ Voir Laurence MARFAING " Le Maroc un tremplin pour les sénégalais vers la mondialisation "In "L'héritage colonial au Maroc" pp. 321-328, Rabat 2013. En particulier le paragraphe sur Fès et la confrérie Tijaniya, occasion de pèlerinage et commerce.



K. Aspect Institutionnel : La nouvelle région de Fès Meknès



Le découpage régional au Maroc gagne en précision. Une analyse attentive du découpage en 12 nouvelles régions permet de relever que la consistance des diverses unités s'est notablement améliorée par rapport à 1971 lorsqu'on est contenté de 7 très vastes régions. Les motivations du dernier découpage paraissent mieux refléter les réalités humaines et économiques de l'espace marocain par le fait qu'elles s'appuient assez souvent sur des ensembles géographiques depuis longtemps reconnus et surtout issus de mutations territoriales en cours. Loin de s'embourber dans des appellations à connotation géographique directe ou en liaison avec les ensembles tribaux qu'elles recouvrent, les régions nouvelles portent des noms qui symbolisent des réalités territoriales identifiables immédiatement comme tendances à l'œuvre dans le façonnement du territoire en zones et régions singulières.

1. Le découpage régional de 2015 : Une consécration du bipôle Fès-Meknès

Le basculement vers l'urbain comme tendance forte a imposé que la consécration de l'influence des villes soit reflétée dans le découpage régional. C'est le cas du binôme urbain Fès-Meknès, à l'origine de nombreux échanges Est-Ouest, qui a enfin été identifié en tant que tel puisque sont définies côte à côte deux régions de Fès et Meknès, allongées vers le sud, comme l'étaient d'ailleurs les Provinces de même nom en 1960. L'orientation matérielle des flux de rayonnement de ces deux grandes villes impériales et des flux de déplacement vers elles tels qu'on les constate sur le terrain, a conduit le nouveau découpage à fixer de manière plus large les nouveaux contours régionaux de la région FM.

Au total, la nouvelle région FM comprend :

- l'ancienne région « Fès Boulemane » ;
- la moitié nord de l'ancienne région « Meknès-Tafilalet » représentée par la préfecture de Meknès et les provinces d'El Hajeb et Ifrane ;
- les deux provinces de Taounate et Taza relevant précédemment du ressort de l'ancienne région « Taza, Al Hoceima, Taounate ».

Tableau n° 155 : Organisation administrative et communale de la région de Fès Meknès

Provinces/ Préfectures	Nombre de Communes			Nombre d'arrondissement urbain	Nombre de cercle
	Total	Rurales	Urbaines		
<i>El Hajeb</i>	16	12	4	-	3
<i>Ifrane</i>	10	8	2	-	2
<i>Meknès</i>	21	15	6	-	3
<i>Boulemane</i>	21	17	4	-	3
<i>Fès</i>	5	3	2	6	1
<i>Moulay Yacoub</i>	11	10	1	-	2
<i>Sefrou</i>	23	18	5	-	3
<i>Taounate</i>	49	44	5	-	4
<i>Taza</i>	38	34	4	-	5
Total	194	161	33	6	26

Source : Annuaire statistique 2016

En effet, l'exposé des motifs du nouveau découpage régional invoque " deux règles de la fonctionnalité et de l'homogénéité pour prendre en charge la forte distinction qui caractérise le territoire national entre deux grands domaines, aux plans géographique, économique et géostratégique". La région Fès-Meknès fait partie de la grande zone du Centre-Nord du Maroc. Comme nouvelle région, elle est appelée à jouer un rôle central de charnière articulant le sud au nord mais aussi de noyau d'entraînement et de rayonnement, chargé d'histoire et d'atouts qui animent la dialectique tradition/modernité du Maroc. Cette particularité est un fait d'histoire, plus particulièrement de la place de cette grande région dans l'histoire politique du Maroc et de sa civilisation. Elle découle également d'un fait singulier, celui de l'armature urbaine constituée autour de deux centres puissants que sont les deux villes impériales Fès et Meknès.

2. Fès-Meknès : Une région en construction dans le sillage de la stratégie de la régionalisation avancée.

La régionalisation avancée, initiée après plus de quatre décennies du lancement de l'idée de région économique au Maroc, contribue à faire avancer mais aussi à complexifier et à multiplier les fonctions de la région. Des développements institutionnels et fonctionnels inédits vont structurer les espaces régionaux, rendant leur analyse alambiquée. Les régions qui vont avancer seront certainement celles qui, dès le départ vont consacrer suffisamment d'efforts et de moyens pour mettre en place l'institution régionale.

2-1 Aussi précise et prononcée soit-elle, **l'acte de délimitation dans l'espace des contours d'une région n'édifie pas une région vivante**. Si les éléments d'identification de la région, à travers son histoire, ses symboles et son nom notamment, contribuent un tant soit peu à son individualisation et sa particularisation, le déclenchement d'un processus soutenu de développement durable reste tributaire du développement d'institutions organisant, structurant et participant à la matérialisation

de cette entité. L'établissement de l'entité-région dans le temps est le fruit de pratiques institutionnelles et politiques menées par des responsables (élus et agents d'autorité, personnel administratif et experts...) animés par les relents d'une conscience régionale vivace et d'un attachement indéfectible à la promotion de la région.

La région est une structure institutionnelle et processuelle, perpétuellement en "devenir". Elle n'existe que par l'existence de volontés qui l'animent et la soutiennent. Schématiquement, l'institutionnalisation d'une entité régionale pose deux questions dans le contexte du lancement de la régionalisation avancée. Il importe de rappeler de manière préliminaire que toute entité administrative **méso-étatique (région)** reposerait sur la coopération institutionnelle d'entités **infra étatiques (communes et provinces)**. Aussi, la première question posée est celle du processus au cours duquel l'espace régional institué devient progressivement identifié et identifiable par rapport aux entités institutionnelles à son origine, d'une part, et s'impose comme entité viable du processus de régionalisation avancée, d'autre part. La raison d'être de l'espace régional institué n'est d'être déclarée mais d'être échafaudée et viabilisée. Au processus d'affirmation de l'existence formelle de la nouvelle entité régionale décrétée, succède la question de ses capacités effectives à préparer et à porter un projet de développement de la région tout entière.

2-2 **La raison d'être de la région en construction** est de mettre en place l'arsenal des structures nécessaires à l'accomplissement des objectifs de départ et à leur meilleure concrétisation possible selon les desseins de la régionalisation avancée.

Le processus d'institutionnalisation de la région FM débiterait par la définition des objectifs de sa raison d'être et par là même, par l'élucidation des partenaires à associer parmi une large panoplie possible. L'objectif de la mise en marche de la nouvelle entité régionale est généralement de pouvoir mobiliser des forces et des potentialités régionales pour régler en commun des "problèmes concrets" et affronter réellement les manifestations des déséquilibres à l'intérieur de la région. Le processus d'institutionnalisation de la nouvelle région débiterait dès lors qu'un esprit de coopération anime ses différentes composantes territoriales et devient clairement revendiqué et soutenu par ses différents partenaires. Composée de plusieurs entités institutionnelles préexistantes et mieux ancrées dans leurs localités respectives, le processus de construction de la région FM fait face à l'enjeu de définir une image commune venant se superposer sans se substituer ou concurrencer les images ou identités locales ou régionales antérieures. Au-delà de la recherche d'un symbole, d'un logo, d'un nom et d'une image, ce sont les acteurs à la base de cette **édification-coopération** qui vont définir la raison d'être et de persévérer du nouvel espace régional de Fès-Meknès.

Dans le contexte de la compétition croissante entre territoires, mais aussi compte tenu de l'importance de l'échelle qu'impose l'ouverture du Maroc à cette compétition, les régions sont incitées à développer leur propre positionnement. L'analyse de la cible de ce positionnement se révèle importante afin de déterminer la finalité de cette région en construction :

- se tourne-t-elle d'abord vers ses citoyens les plus démunis pour privilégier une politique d'assistance et de lutte acharnée contre les manifestations de la pauvreté ?
- se préoccupera-t-elle de ses entreprises en détresse afin de sauver les opportunités d'emploi existantes et sauvegarder des fragments du tissu productif ?
- adoptera-t-elle une approche libérale sociale se contentant de laisser jouer les forces de marché, aussi brutal soit leur verdict et leurs conséquences ?
- privilégiera-t-elle le secteur du tourisme pour booster l'artisanat et créer des emplois ?
- adoptera-t-elle une ligne de pleine conformité avec les orientations des instances nationales, quitte à éviter toute remise en cause ou inflexion par rapport à la situation ou conjoncture régionale ?

Des péripéties de la conjoncture nationale et/ou régionale, peuvent résulter toute une série de dilemmes pour les déterminants et les orientations de la gouvernance régionale. Mais pour une région en construction, il importe de ne jamais négliger les difficultés accompagnant la formation d'une région.

Tableau 156 : Typologie des Compétences de la Région selon la Loi 111-14

	<i>Compétences propres</i>	<i>Compétences partagées</i>	<i>Compétences transférables</i>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - création et organisation des ZAE et des ZA artisanales et des métiers ; - Soutien aux entreprises ; -Promotion des marchés de gros régionaux - Aménagement des routes et des circuits touristiques dans le monde rural ; - Encouragements des investissements ; - Promotion de l'économie sociale et des produits régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compétitivité des espaces territoriaux et renforcement de la compétitivité ; - Développement durable ; - Emploi -Recherche scientifique appliquée 	<ul style="list-style-type: none"> -Équipements et infrastructures à d'intérêt régional ; - Industrie Commerce
Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> -Promotion des activités nonagricoles dans le milieu rural ; -Construction, amélioration et entretien des routes non classées 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise à niveau du monde rural ; -Développement des zones montagneuses et des zones oasiennes; -Création d'agropoles ; -Généralisation de l'alimentation en eau potable et en électricité et désenclavement. 	
Développement social		<ul style="list-style-type: none"> -Mise à niveau sociale ; -Assistance sociale ; - Réhabilitation des médinas et des tissus traditionnels ; - Promotion de l'habitat social ; - Promotion du sport et des loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Santé Sport

Environnement	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement et gestion des parcs régionaux -Élaboration d'une stratégie régionale d'économie de l'énergie et de l'eau - Promotion des initiatives relatives aux énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> -Prévention des inondations ; Préservation des ressources naturelles, de la diversité biologique et lutte contre la pollution et la désertification ; -Préservation des zones protégées et écosystèmes forestiers Préservation des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> Énergie Eau Environnement
Culture	<ul style="list-style-type: none"> -Contribution à la préservation des sites archéologiques et leur promotion ; -Organisation des festivals culturels et de divertissement 	<ul style="list-style-type: none"> -Valorisation du patrimoine culturel de la région et de la culture locale ; - Entretien des monuments et mise en valeur des spécificités régionales ; - Création et gestion des établissements culturels. 	Culture
Formation & Emploi	<ul style="list-style-type: none"> -Création des centres régionaux de formation, des centres régionaux d'emploi et développement des compétences pour l'insertion dans le marché de l'emploi ; -Supervision de la formation continue des membres des CR, de leur personnel et des CT 		
Transport	<ul style="list-style-type: none"> -Élaboration du plan de transport à l'intérieur de la circonscription territoriale de la région ; - Organisation des services du transport routier non urbain des personnes entre les CT de la région 		
Tourisme		Promotion du tourisme	
Coopération internationale	Convention avec les acteurs endehors du Royaume et recueil de financements après accord des autorités publiques		

3. Vers un rôle « d'intégrateur » de l'action publique territoriale et des approches sectorielles.

Aux termes de la diversité qui se dégage du tableau précédent, l'énumération des compétences attribuées à la Région s'avèrerait fastidieuse, ne serait-ce que pour distinguer entre l'hypothétique et le possible. Des priorités doivent donc être définies en fonction des orientations souhaitées et des moyens opérationnels et financiers disponibles. Surtout, la logique des « blocs homogènes de compétences » *nettement distincts pour chaque échelon territorial, évitant imbrication et concurrence*, doit être relativisée. D'abord, en raison du caractère récent de l'expérience marocaine. Ensuite, parce que la Région à l'ère de la régionalisation avancée n'interviendrait pas seule sur son périmètre territorial mais partagerait son ressort géographique avec les échelons de base que sont les communes et provinces. Pour certaines attributions, elle tendrait même à bousculer les échelons administratifs mieux ancrés et mieux lotis que sont les préfectures et provinces. Aussi infime soit-elle, chaque décision imposerait de tenir obligatoirement compte de la dimension locale dans laquelle elle s'inscrit. Pour ne pas heurter "les sensibilités" ou pour se prémunir contre les blocages du "manque de coordination", toute intervention de la région doit aviser l'échelon infrarégional concerné même si elle a pris soin de prendre son avis et de consigner son accord solennel. Du reste et sauf exception, aucune politique publique ne peut être conçue de manière autonome et en totale déconnexion avec de nombreux acteurs.

Une option pour une spécialisation exclusive ou non exclusive des collectivités territoriales dépendrait de la nature des charges mais aussi des moyens dévolus et de l'expérience de chaque collectivité territoriale. Au regard de ce qu'a donné l'expérience marocaine de décentralisation et de déconcentration, ce sont les grandes communes urbaines qui ont accumulé un certain savoir-faire et une certaine expertise. Les compétences entre CT doivent donc être pensées en termes de complémentarité des interventions et le niveau régional est appelé à bénéficier de la responsabilité de jouer le rôle « d'intégrateur » entre les différentes approches sectorielles sur son territoire et entre les différents échelons territoriaux pour.

Palier de conception, la région serait appelée à prendre en compte les ambitions et les divers besoins pour définir des politiques orientées vers le développement durable et la promotion de la région dans son ensemble. Échelon de coordination, la région aiderait à éviter le déploiement de moyens concurrents et redondants sur un même territoire. Et comme niveau intermédiaire d'intervention, les actions de la région peuvent directement venir en appui aux initiatives locales dans de nombreux domaines. Pour cela, il importe que la priorité de la Région FM en termes organisationnels soit orientée vers la mise en place d'un mode de fonctionnement collant ou se rapprochant des structures déconcentrées de l'administration de l'État, ne serait que pour mieux s'initier aux compétences partagées et se préparer judicieusement aux compétences transférables.

Le vif débat qui a alimenté le processus de gestation de la régionalisation avancée a suffisamment montré que la nouvelle étape de la régionalisation au Maroc ne se résout pas simplement en une formule d'affermissement ou d'approfondissement de la décentralisation des années 1970. Elle ne peut se faire et s'amorcer sans une déconcentration effective. Aussi, une structuration de l'institution régionale nécessite l'acquiescement de l'État et son accompagnement systématique pour garantir l'effectivité des modes d'administration locaux et la mise en place des bases d'une gouvernance territoriale qui répond à l'objectif de mobilisation en faveur développement des différentes composantes du territoire marocain. C'est dire ici les conditions pour faciliter à l'État et aux 12 nouvelles régions la réussite concrète pour une meilleure formule de partage des objectifs de

réaménagement des compétences et responsabilités entre les composantes et démembrements de la puissance publique.

Les politiques conçues au niveau national n'acquièrent pertinence et portée qu'une fois repensée l'échelle territoriale correspondante ou appropriée. Certainement, ces politiques deviennent opérationnelles et probantes dès qu'elles commencent à traduire les enjeux, les ambitions et les problèmes qu'affrontent chacune des nouvelles régions. Mais au-delà des exigences de rapprochement et de coordination entre acteurs publics, le niveau régional pourrait être également identifié comme pertinent pour arranger l'atmosphère de concertation et fructifier les perspectives du dialogue avec la société civile. A l'échelon d'une région aussi étendue et diverse que celle de FèsMeknès, l'activation des mécanismes de concertation garantirait l'intégration des attentes et doléances des acteurs économiques et la prise en considération de la participation des grandes tendances des " choix citoyens " du moment.

2-4 la Région : des modes d'intervention et d'action d'une administration de mission

Pour éviter que la région ne devienne prisonnière des règles étroites et désuètes du mode d'administration des affaires publiques, la loi 111-14 a identifié des modes d'intervention qui sont ceux d'une administration de mission. La région ne se substitue pas aux administrations traditionnelles. Sa mission fondamentale doit être dégagée des servitudes administratives et son action indépendante de l'administration locale comme de l'administration centrale. En ce sens, elle participe à la mise en place et au fonctionnement d'un service public territorial rénové.

Le développement régional, comme promotion de l'aménagement novateur et correcteur dont les principes ont été énoncés dans la constitution et définis dans la loi 111-14, ne peut trouver dans l'administration traditionnelle les fondements institutionnels pour l'impulser. L'ancrage des procédés formalistes de la centralisation administrative inhibe toute initiative qui pourrait se heurter à un contrôle de légalité ou d'opportunité. Il irait même jusqu'à sanctionner toute " action militante ", aussi utile et créatrice de bien commun soit- elle.

La promotion du territoire régional impose une collaboration de techniques différentes, de spécialistes ou experts relevant d'autorités distinctes, publiques et privées. Dans ces conditions, et au fur et à mesure que les interventions conçues par la région sortent de la réalisation d'opérations banales, elles vont se heurter aux fameux problèmes de la recherche d'harmonie et de l'appel à la cohésion avec les citadelles administratives régionales et centrales. L'avènement de la région est susceptible de parer à trois types de fractionnement (dans le temps, dans le domaine des compétences et dans l'espace) qui hypothèquent les capacités de réalisation de l'administration marocaine. La région s'avère le terreau fertile de la mise sur pieds de programmes qui exigent de longs travaux préalables de préparation, et qui, une fois étudiés, nécessitent de nombreuses années d'exécution, de contrôle et de suivi de proximité.

La mise en valeur de la région FM nécessite la réalisation de travaux concernant plusieurs départements ministériels, et devrait mobiliser diverses sources de financement. La région nouvelle ère traduit la volonté de l'Etat d'entreprendre de grands travaux d'infrastructures et de mener des actions d'animation, de rénovation et de correction-rattrapage qui touchent les structures de l'appareil productif et du tissu socioculturel. L'administration traditionnelle, fort attachée à la logique de gestion n'est pas faite pour remplir ce genre de missions transversales et à très forte sensibilité territoriale.

De caractère général, l'administration de gestion obéit à la logique globalisante de l'Etat national, obligatoirement unificateur et uniformisateur. Vue d'un angle global, la somme des services de l'Etat

couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des domaines de la vie de la nation. Permanente et stable, l'action de l'Etat est censée constituer un cadre dans lequel vient se loger la vie entière de tous les intérêts, zones et collectivités. En revanche et dans le cas de la gouvernance régionale, l'administration de mission est censée s'adapter à un lieu qui a tel problème à telle période. Localisée et spécialisée, la région érigée en administration de mission, bénéficie de par la souplesse qui lui est conférée par la légèreté de sa structure administrative, de se consacrer au traitement du problème posé ici ou là selon des normes précises et avec un contrôle d'exécution de programmes développés sur de nombreuses années. Toutefois la performance de la région, selon la logique de l'administration de mission, exige, au-delà de l'unité de commandement et de l'unité de budget, une certaine continuité dans l'œuvre de promotion du développement régional durable.

C'est dans ce sens, qu'intervient la séparation claire entre l'administration de la Région, placée sous l'autorité du directeur général des services (art. 125 de la LO n° 111-14), et l'Agence régionale d'exécution des projets, « personne morale de droit public, dotée de l'autonomie administrative et financière » (art. 128), chargée d' « apporter au conseil de la région, à la demande de son président, toute forme d'assistance juridique et d'ingénierie technico-financière lors de l'étude et d'élaboration des projets et programmes de développement » et d' « exécuter les projets et programmes de développement adoptés par le conseil de la région ». Le souci d'un minimum de continuité dans l'action de l'entité régionale fait prévaloir la poursuite des interventions en cours par la filière administrative de la région au cas où pour des raisons ou d'autres la filière élue décide de changer de cap et d'arrêter carrément des chantiers dont le degré de réalisation mérite d'aller de l'avant.

Pour être performante, la région en tant qu'administration de mission doit avoir le goût de faire faire. Pour pouvoir aller vers l'événement, se saisir des affaires régionales, se mêler à la vie régionale et la refléter, la région ne doit pas attendre l'initiative mais la solliciter. Pour se donner des moyens à la fois souples et efficaces, la région doit pouvoir créer les personnes morales nécessaires à l'épanouissement de ses interventions. Le législateur lui d'ailleurs ouvert la possibilité de créer des sociétés de développement régional afin d' « exercer des activités à caractère économique entrant dans le champ de compétences de la région ou pour la gestion d'un service public relevant de la région » (art. 145). D'où la nécessité d'envisager la création de services voire d'une administration « ad hoc », chaque fois qu'une mission d'études, et surtout d'animation et/ou de création, s'avère indispensable à la poursuite de l'action d'aménagement et de mise en valeur des territoires.

La région doit éviter ainsi toute création empressée et désordonnée de services et de structures administratives. Au lieu de cela, il serait plus utile d'emprunter la voie de la mobilisation du réseau administratif en place au nom même de la logique des compétences partagées et de la préparation du terrain aux compétences transférables. En tant qu'espace d'articulation des politiques publiques, l'échelon régional ne doit pas reproduire l'approche sectorielle des problèmes. Compte tenu des moyens disponibles et des perspectives de répartition des compétences, les progrès dans la voie de la régionalisation avancée ne vont pas dépendre de la capacité à résoudre l'ensemble des "problèmes" posés dans la circonscription régionale. La région n'a pas de compétence exclusive pour revendiquer le traitement de l'intégralité des affaires régionales.

Plutôt, la légitimité de la région découlerait de sa capacité à fédérer et à mobiliser autour des principales « affaires » régionales. Pour cela, elle est appelée à intervenir prioritairement par la voie de la contractualisation, « outil moderne de définition des règles de « vie en commun » entre les partenaires, de responsabilisation des acteurs (...), d'amélioration de la gestion publique et de simplification des procédures » (Rapport Com.Consult. Régionalisation, Livre II, p.117). D'ailleurs que ce soit pour le PDR ou pour le SRAT, il n'y a pas de frontières qui délimitent les compétences régionales

pour la simple raison que l'échelon régional est appelé à chercher les cohérences entre acteurs et entre problématiques et thématiques d'ordre sectoriel. Il est conçu et voulu comme un niveau pertinent de mise en relation des enjeux locaux avec ceux liés aux évolutions d'intérêt national.

2-5 Pour une région en formation, le mode et le contenu de construction de l'institution s'avèrent une condition de base pour le développement éventuel d'une stratégie, de programmes d'action ou d'un marketing territorial.

Pour encadrer les actions structurantes auxquelles les provinces et les communes sont appelées à s'associer, la région gagnerait à devenir le lieu de coordination, de conception et de finalisation des propositions communes à caractère économique, social et culturel avant leur soumission à l'Etat. Ce qui implique de préparer des fondements solides pour une véritable administration de mission.

Le cadre juridique et réglementaire régissant l'institution a pour première référence les articles 1- 135 et 146 de la nouvelle constitution du Royaume de 2011, dont la philosophie est systématisée dans la loi organique n°111-14 relative aux régions, adoptée en mai 2015. La région est érigée en collectivité territoriale de droit public, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie administrative et de l'autonomie financière.

Chargée à l'intérieur de son ressort territorial, des missions de promotion de développement intégré durable à travers son organisation, sa coordination et son suivi (art. 80), la région est instituée pour susciter le développement de l'attractivité de la région, l'amélioration de sa compétitivité économique, l'optimisation des ressources, la valorisation et la préservation des ressources naturelles et le développement des compétences. Pour cela, le législateur a doté la région de compétences propres, de compétences partagées avec l'Etat et de compétences qui lui sont transférées par l'Etat. En somme, la région a pour tâche d'organiser et de faire évoluer les affaires de la région et la vie régionale dans le sens du développement durable.

La mission **d'agencement et de commandement** repose sur une structure composée de deux directions et un service rattaché directement au Président :

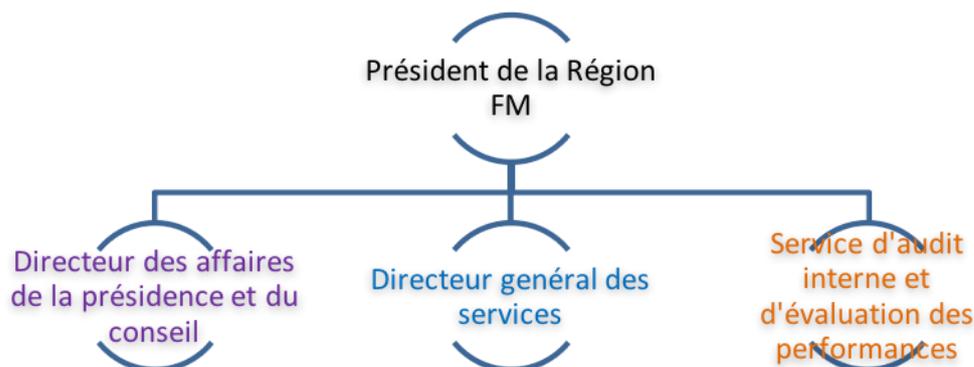


Schéma 5 : Structure synthétique de l'Administration de la région

La loi organique N° 111-14, dans son chapitre sur l'administration de la région et notamment l'article 127, stipule que les ressources humaines de l'administration de la région doivent être régies par un statut particulier fixé par une loi. En vertu de l'article 51 de la loi 47. 96, relative à l'organisation de la région, le président du conseil régional supervise la gestion des ressources humaines, via la nomination du secrétaire général et des chargées de mission et d'études. Toutefois, le statut du staff de

l'administration régionale n'étant pas encore mis en place, le vide juridique risque d'empêcher l'évolution de l'organisation de la région à travers le renforcement de ses équipes pour les besoins de gestion quotidienne des affaires de la région (administrateurs, techniciens, assistants, ...).

Afin de palier à cette situation et mettre en place les bases de son appareil administratif, le conseil de la région Fès-Meknès a d'une part approuvé de l'organisation des services de la région et la définition de leurs attributions (décision N°18/2016 du 25 avril 2016) et d'autre part, initié la procédure de l'ouverture des candidatures pour l'occupation, à titre exceptionnel, de quelques postes de responsabilité au niveau de la région (note N° 1121/2016 du 16 mai 2016). C'est dire, à travers ces deux exemples, la latitude qu'a la région pour faire jouer le principe de libre administration en sa faveur. Toutefois, l'autonomie de la gestion des ressources humaines (nombre de postes, choix des profils, dates des recrutements...) reste limitée. Elle est hypothéquée par le budget de fonctionnement de la région, dans un contexte imprimé par l'obsession de rationalisation sans précédent des dépenses publiques.

4. Une multiplicité des missions qui implique une administration de région qualitativement étoffée.

Au regard des missions et des compétences dévolues à la région, son administration est appelée à se développer compte tenu de la technicité des actions à mener d'une part, et de la territorialité des interventions du Conseil régional, de l'autre.

La grande diversité des domaines d'intervention de la région , qu'il s'agisse de développement rural, d'aménagement du territoire, de transport, de tourisme, de culture, de politique sociale, de formation et d'emploi, d'environnement ou de sport.... implique des métiers de terrain, de conception, de gestion ou de management.

3-1 L'avènement de la régionalisation avancée marque, en toute vraisemblance, le renforcement voire l'élargissement progressif des sphères dites de compétences partagées entre l'Etat et la région et l'éclosion du nouveau domaine des compétences transférées.

Pour y faire face, à un moment ou un autre, l'action sur le terrain impliquerait le recours direct ou indirect de la région à des professionnels (techniciens, ingénieurs, spécialistes...) à haute qualification. Leur utilité et leur présence ou disponibilité territoriale, continue ou moins régulière selon les projets, légitiment la mise à disposition d'un arsenal diversifié d'ingénierie au profit de l'action régionale. Avec la mise en œuvre de la décentralisation, d'une part, et avec l'application de la déconcentration des actions de l'État, d'autre part, les exigences de la territorialité de l'action publique régionale et de son efficacité se trouvent corrélées aux aptitudes d'encadrement administratif et aux capacités d'expertise technique, que ce soit au niveau de la phase de préparation de la conception ou du suivi de l'exécution des projets régionaux.

En effet et pour la région FM, les dispositions de la nouvelle loi organique sur les régions N° 111-14 (article 123,125 et 126) et celles de la circulaire N° 13 du 22 mars 2016 relative à l'organisation administrative des régions ont trouvé leur traduction directe dans un premier organigramme assez détaillé de la région FM. Approuvé à l'unanimité lors d'une réunion extraordinaire du conseil de la région, cet organigramme est constitué de 6 divisions et 27 services. Il reflète une certaine perception du besoin et niveau d'encadrement de l'action régionale. Il s'agit là d'un premier projet de structure où sont définis les services jugés primordiaux pour le démarrage des activités du conseil.

Sans aucun doute, pareil projet fût conçu à la lumière de l'expérience de l'équipe en place, celle des membres du Conseil et du staff administratif. La conception de la mise en œuvre des attributions du Conseil, en tant qu'instance responsable de la **définition des orientations d'aménagement et de développement de l'espace régional**, a pris en considération les marges de manœuvre qui échoient à l'Agence régionale d'exécution des projets. Mais, il n'en demeure pas moins que les délimitations, définitions et partages des rôles dans l'organigramme vont être remis tôt ou tard ou bousculés par les problèmes et difficultés qu'affronteront les interventions dans des domaines aussi divers que ceux de la mise à niveau des zones d'activités industrielles, du type de soutien direct aux infrastructures de base dans les zones enclavées, de l'accompagnement à apporter à l'agriculture vivrière ou à l'élevage de montagne, de l'aide à octroyer aux structures chargées de dynamiser les synergies ente tourisme et artisanat à Meknès ou entre tourisme et patrimoine culturel à Fès, ou encore entre tourisme de montagne et capacités d'hébergement des centres urbain du Dir...etc.

3-2 La région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire. Pour pouvoir animer le réseau des acteurs intervenant sur les différents aspects du développement régional, la région Fès-Meknès veut se doter d'un organigramme composé de 6 divisions (développement rural/ développement des compétences / développement social, culturel et sportif/ affaires juridiques, financières et d'équipements/ aménagement territorial et la sauvegarde de l'environnement/ affaires du développement régional) et 27 services.

Le projet d'organigramme s'inspire du modèle ordonné par le ministère de l'intérieur en termes de nombre de divisions et des services. Il aura besoin d'être mis en œuvre et pratiqué pour re-calibrer les services au sein de chaque division, repenser et donc rééquilibrer la division du travail entre divisions. On notera aussi que les distinctions entre divisions et leurs services respectifs reflètent un tant soit peu les grandes préoccupations sectorielles. Apparemment, un certain équilibre paraît respecté entre la nature des composantes de la structure administrative régionale et l'ampleur de leurs attributions éventuelles.

Cependant, aussi détaillé et imaginatif soit-il, cet organigramme ne peut être définitif puisqu'il est appelé à subir des modifications en fonction de la pression des besoins et bien évidemment selon les moyens disponibles. Si la diversité et la technicité de cette panoplie d'interventions impliquant le Conseil Régional justifierait l'étendue de ce nouvel organigramme, nul doute qu'on repérerait une faille ou un oubli, susceptible de poser un problème d'incohérence ou de failles pour un minimum de coordination. Les mandats électoraux qui installent les Conseils de région se suivent mais ne se ressemblent pas, chaque Conseil apporterait des correctifs et amenderait, pratiquement plus que nominalement le fonctionnement des structures de l'administration de la région.

Avec les nouvelles normes de gouvernance, les exigences de l'efficacité territoriale impliquent l'abandon du schéma désuet : un maître d'ouvrage = une administration = un service spécifique = un type de technicien. Plus productif et plus porteur serait certainement le schéma : une entité territoriale = un service utilisé par plusieurs maîtres d'ouvrage = une équipe de techniciens pluridisciplinaire. Mais rien ne laisse présager la fluidité vers une telle évolution au Maroc au moment où les nouvelles régions s'installent et se dotent de nouvelles structures d'organisation.

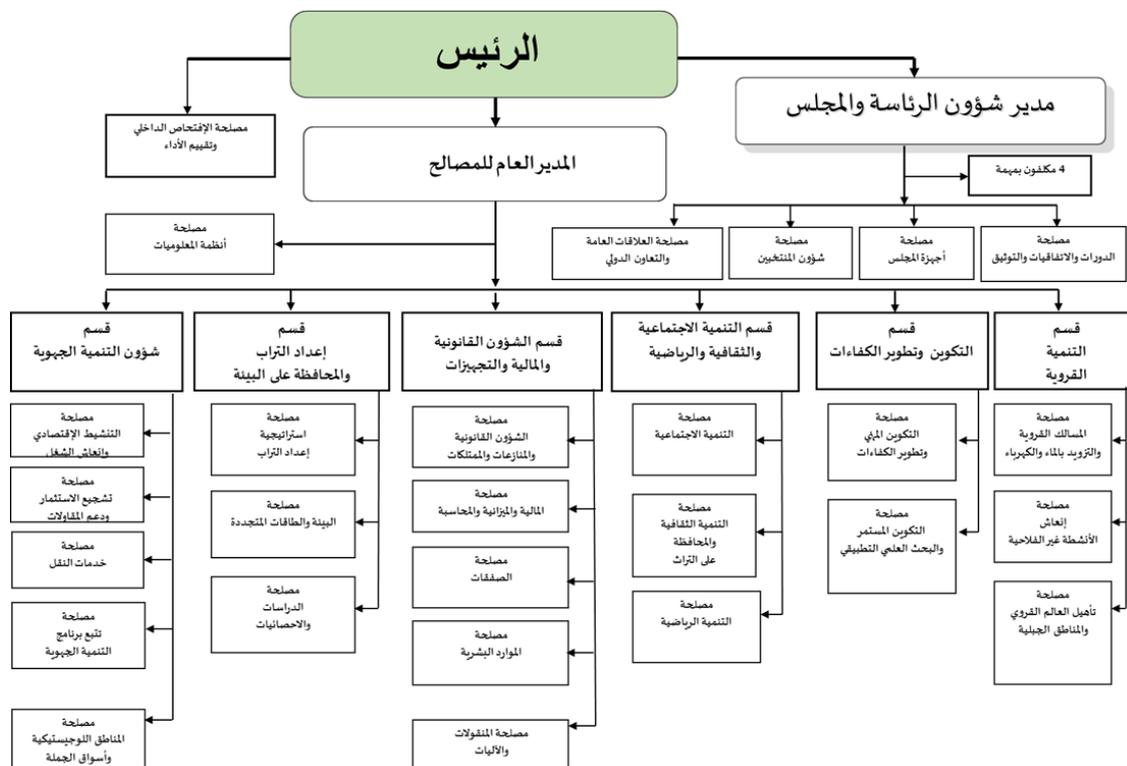
La réalité des traditions et des conceptions qui prévalent risque de conduire vers une duplication du mode de fonctionnement des entités territoriales, censées mieux opérer telles que les provinces et préfectures. La région FM doit garder le cap vers le schéma d'une administration de mission et se soustraire à l'obsession de « s'organiser pour mieux traiter et gouverner ». La région participe à la gouvernance territoriale. Elle ne peut la monopoliser et la conduire à sa seule guise.

D'une part la région ne peut imposer une répartition "rationnelle" des compétences entre collectivités locales. Il serait est illusoire d'empêcher un président d'un grand Conseil municipal ou un gouverneur

et son président de conseil provincial de se saisir d'un problème s'il estime que celui-ci est vital et urgent pour sa commune ou sa province. Les nouvelles autorités politiques que la décentralisation a produites se considèrent de fait comme titulaires d'une compétence générale sur l'ensemble de leur territoire, même lorsqu'ils n'en ont pas les moyens.

3-3 Il ressort de l'organisation des nouveaux services de la région et de leurs attributions une volonté de traduire la "raison d'être" de l'entité régionale. Toutefois, cette orientation ne semble pas interroger et scruter les capacités effectives de cette entité en construction à incarner et à porter le développement de la région. Certainement, les débats qui vont accompagner l'adoption du diagnostic territorial stratégique puis les délibérations aboutissant au PDR et au SRAT constituent une première occasion pour repenser l'organigramme et l'amender éventuellement.

Schéma 6 : Projet d'organigramme de la région de Fès Meknès adopté par le CR



Pour la région FM, l'action régionale est une œuvre qui doit se donner comme perspective la modification d'une réalité lourde à mouvoir. La promotion des composantes de la région nécessite un travail de fond. Les réalités régionales, dans leur diversité et complexité, recueillent la transformation du mode d'organisation des interventions et celui-ci déterminerait la capacité à influencer sur la dimension de « l'animation » (du débat territorial, des acteurs, des filières, etc.). Cela nécessite le ciblage de « métiers » particuliers au sein de l'administration régionale.

Dans cette perspective, il convient de faire ressortir la nature des nombreuses attentes à l'égard de la région. La région gagnerait à initier une transformation des relations entre les différentes collectivités concernées, avec les différentes antennes de l'administration et les collectifs des citoyens et acteurs. Pour coller à la mission principale de la région, une grande attention doit être accordée à la dimension

ou au rôle d'animation » (du débat territorial, des acteurs, des filières, etc.). Ce qui nécessite le ciblage de « métiers » particuliers au sein de l'administration régionale.

Ce sont les réponses à ces attentes qu'il importe de faire émerger de la structure de l'organisation de la région. Dans le contexte de la mise en application des dispositions de la nouvelle constitution et du lancement du chantier de la régionalisation avancée, on voit se dessiner un paysage politique et institutionnel nouveau porteur de modifications profondes dans les conditions d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en général, et de la gouvernance territoriale, en particulier. Parmi les éléments qui dénotent ces mutations, on peut souligner :

- L'émergence, au niveau central, d'un référentiel global modernisateur. Une nouvelle référence normative, autour de laquelle viennent peu à peu s'ordonner le mode de gouvernance et les modalités de conduite des diverses politiques publiques, est centrée sur les normes de démocratie et d'économie ouverte de marché. Cette orientation liée elle-même aux aspirations du nouveau règne présente la particularité d'être adoptée et définie directement en référence à l'ancrage de l'évolution du pays à ce qui se passe à l'international et donc dans un monde en pleine effervescence ;
- La prise en compte dans les grands plans sectoriels de transformation – modernisation de l'appareil productif du Maroc de la dimension régionale. Pratiquement, tous les plans sectoriels ont eu des déclinaisons régionales. A un moment donné, le Maroc s'est aidé du modèle sectoriel non pour renforcer un système qui confère à l'Etat le rôle moteur dans la gestion du développement économique et social, mais pour mobiliser les acteurs et les potentialités de l'économie sur l'ensemble du territoire national ;
- L'extrême interpénétration entre les missions "développementistes" dévolues à la région et le renouveau escompté des relations de proximité (entre l'Etat et les citoyens) à travers les nouvelles charges et prérogatives des élites locales qui vont présider aux destinées de la région. L'espace régional apparaît dès lors comme un lieu potentiel de remise en cohérence des objectifs de relance des bases sectorielles de chaque économie régionale, mais un lieu où pourraient se reconstruire des relations de mobilisation dans lesquelles les individus retrouveraient une part de maîtrise de la complexité du traitement des affaires locales et régionales et de leur monde. Autrement dit, la nouvelle région, aux prérogatives larges et définies en faveur d'une relocalisation de la gouvernance des politiques publiques, apparaît aujourd'hui comme un espace où l'impératif d'efficacité ne se conçoit pas sans le devoir de mobilisation collective ;
- La nouvelle ère de régionalisation avancée dénote l'émergence de stratégies de gouvernance régionale, prenant acte du passage du modèle centralisé d'organisation des interventions publiques et d'arbitrage entre intérêts. Mais ce processus n'est pas à proprement parler une consécration du tout territorial, car la région dont il s'agit promet de rompre avec l'expérience de décentralisation sous tutelle et de déconcentration contrôlée, celle de l'omnipotence du gouverneur et des notables. La nouvelle région ne peut exister et s'affirmer qu'à travers l'aptitude à conduire des politiques publiques dont elle pourrait devenir capable de mettre en œuvre pour acteurs locaux ;

3-4 Il y a donc lieu de ne jamais perdre de vue que **la région FM performerait en étant organisée et orientée comme administration de mission et non comme organe de gestion**. Elle ne doit pas être expansive et intervenir dans tous les champs de l'action publique. Surtout, elle n'a pas vocation à faire croître ses effectifs pour porter en propre ses divers projets d'investissements. Le modèle à développer est celui d'une gestion souple, la plus externalisée possible, notamment par la mise en place de réelles

capacités pour l'Agence régionale d'exécution des projets(AREP). Mais celle-ci doit se confiner aux tâches de suivi et non à l'exécution directe en tant que telle.

Selon la loi 111-14, l'agence d'exécution est un outil mis à la disposition de la région ou d'une autre collectivité locale pour aider à la conception, assurer la gestion, le suivi et la capitalisation des projets et plans d'action de celle-ci. L'agence ne se substitue à l'organe de délibération mais agit comme son outil d'exécution des plans d'actions de la collectivité locale à laquelle il est rattaché. Avec l'augmentation attendue des rôles de la région en tant que pilier dans la nouvelle conception de régionalisation avancée, le besoin d'assistance technique des conseils régionaux expérimenterait avec les AREP une formule d'élaboration des programmes et projets et de leur réalisation et suivi. La constitution de ces agences est donc un "outil de gestion publique afin d'atteindre l'efficacité et la célérité nécessaire pour soutenir le développement régional".

Pour certaines régions qui disposent déjà d'agences de développement et de promotion régionales (ADPR), la création des AREP pourrait faire doublon en attendant la déclaration éventuelle de fin de mission ou la décision d'intégration ou encore l'invention de formules de complémentarités. Il est vrai que les agences régionales dépendent du gouvernement et intègrent une approche de développement conçue pour une portion de l'espace national (Oriental, Sud et Nord). Quant aux agences d'exécution, elles dépendent des conseils régionaux et viennent d'être lancées pour adopter une vision territoriale plus limitée. Plus particulièrement, le problème évoqué ici se poserait pour les trois ADPR, celle du Sud qui couvre trois régions au sens du dernier découpage de 2015 et celle du Nord qui en couvre deux.

Par conséquent et pour la région de Fès-Meknès, le périmètre d'intervention de l'Agence du Nord s'étend aux deux provinces de Taza et Taounate. L'Agence du Nord revêt un caractère transversal impliquant tous les acteurs d'une grande et vaste zone, alors que l'AREP de la région FM est un organe d'exécution rattaché au Conseil régional. Ce faisant, il ne semblerait pas qu'une cohabitation s'avérerait conflictuelle. Bien au contraire, une collaboration serait envisageable dans le cadre de leurs missions respectives, en attendant que la mise en œuvre effective de la régionalisation avancée apporte une réponse en faveur de la cohabitation ou fait pencher vers la substitution pure et simple à terme. Certainement, l'expérience de l'APDR Nord dans des programmes tels que la "Mise à niveau urbaine de la province" de Taza et de Taounate, l'Accompagnement des Plans Communaux de Développement ou encore l'Aménagement des centres ruraux serait d'une grande utilité lors du démarrage de l'AREP Fès- Meknès. A ce propos, en plus du transférer du savoir-faire dans la maîtrise d'ouvrage, il serait souhaitable de puiser dans les ressources humaines au même moment où la décision et l'opportunité de faire émigrer des projets du portefeuille de l'APDR Nord vers la région FM auraient mûries.

3-5 Le fait de mettre à la disposition du Conseil de région une agence d'exécution témoigne de la volonté du législateur de doter la filière élue du Conseil de la région de la capacité d'investir et de traiter des projets de plus en plus complexes. Les délibérations du Conseil de la région sur les grandes orientations stratégiques n'auraient de portée pratique que si les projets envisagés ont été bien ficelés et leur suivi d'exécution assuré. C'est là le rôle de l'agence d'exécution, en dehors des différentes contraintes du temps électoral et du calcul politique.

Toutefois, il est à signaler que la mise en place d'une AREP n'est pas chose aisée. D'un point quantitatif d'abord, la création d'une agence d'exécution se trouverait confrontée aux contraintes des postes budgétaires dévolus aux régions. Comparativement aux effectifs de la municipalité de Fès, de Meknès ou de Taza, ceux de l'institution régionale de FM ne dépassent pas quelques dizaines de cadres. Sur le

plan qualitatif, et en dehors des garanties pas toujours claires qu’offrirait la fonction publique territoriale, les AREP n’ont pas toute la latitude pour séduire et capter des profils pointus tout en leur assurant les conditions de promotion minimales.

Responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, la région aurait besoin d’éclairages divers mais abreuvés d’expertises pointues. Si le rôle de la région consiste à définir les orientations stratégiques en matière économique, de coordonner les actions des acteurs (nationaux/ régionaux) du développement économique, et d’optimiser les dynamiques propres des secteurs d’activité et d’emploi, le rôle de l’AREP est justement de fournir ces éclairages et expertises techniques. Le pilotage de l’institution régionale, le suivi et la supervision des structures et prestataires chargés du portage des projets et/ou de leur exécution nécessite des compétences spécifiques au sein même des services régionaux.

L’idéal serait que l’AREP puisse constituer un centre d’expertise en ingénierie de développement territorial et être mesure d’accompagner et évaluer les programmes constituant la stratégie de développement régional. Néanmoins, il serait illusoire de prétendre constituer, en quelques années, une agence qui serait capable de monter, mettre en œuvre et gérer un programme ou un projet de développement régional. C’est pour cela que, pour des raisons de faisabilité, il vaut mieux que la région mette en place des partenariats et pousse son agence d’exécution à les piloter et les fructifier.

4-Fonctionnement de l’institution régionale : une ébauche d’administration active.

L’analyse des documents de gestion et des textes sur lesquels se fonde l’organisation de la région FM pour le pilotage de ses activités fait ressortir un certain nombre de limites et d’insuffisances susceptibles de gêner le fonctionnement normal des services.

4-1 Les principaux Constats

La référence ou le guide pratique pour le fonctionnement et l’organisation du conseil de la région est le règlement intérieur. Composé d’une dizaine de chapitres, ce document contient les règles et consignes de gestion (conditions de déroulement des séances et direction des travaux du conseil ; dispositions relatives à la création des commissions et leurs attributions ; composition des groupes du conseil ; organes consultatifs du conseil ; mécanismes participatifs de dialogue et de concertation... etc.). Bien entendu, ce règlement intérieur reprend et prolonge les dispositions de la loi 111-14 concernant l’administration (articles 123 à 127) et le budget de la région (articles 165 à la l’article 185).-

La mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle de la région repose actuellement sur les compétences présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 157 : Répartition des effectifs de la région FM selon la structure en vigueur.

Division / Service	Qualité	Nombre
Division de développement rural	Ingénieur	1
	Technicien	1
	Administrateur assistant	1
	Administrateur 3 ^{eme} grade	1

Division / Service	Qualité	Nombre
	Rédacteur 3 ^{ème} grade	1
	Total	5
Division de la formation et développement des compétences	Administrateur principal	1
	Administrateur 3 ^{ème} grade	1
	Technicien	1
	Total	3
Division de développement social, culturel et sportif	Administrateurs 3 ^{ème} grade	2
	Technicien 2 ^{ème} grade	1
	Assistant Administratif - 3 ^{ème} grade	1
	Assistant technicien 3 ^{ème} grade	1
	Total	5
Division des affaires juridiques, financières et d'équipements	Ingénieur	2
	Administrateur 2 ^{ème} grade	1
	Technicien 2 ^{ème} grade	1
	Rédacteur 4 ^{ème} grade	1
	Technicien 4 ^{ème} grade	1
	Administrateur 3 ^{ème} grade	1
	Administrateur	1
	Assistant administratif - 3 ^{ème} grade	2
	Assistant technicien	2
	Agent occasionnel	4
	Total	16
Division d'aménagement territorial et la sauvegarde de l'environnement	Ingénieur	1
	Administrateur	1

	Administrateur 3 ^{ème} grade	1
	Total	3
Division des affaires du développement régional	Administrateur 2 ^{ème} grade	2
	Administrateur principal	2
	Total	4
Services		
Division / Service	Qualité	Nombre
Service des systèmes informatiques	Technicien	1
	Agent occasionnel	1
	Total	2
Service d'audit interne et d'évaluation des performances		-
Service des séances, des conventions et de la documentation		1
		1
	Total	2
Service des organes du conseil	Administrateur 1er grade	1
	Total	1
Service des affaires des élus	Administrateur 3 ^{ème} grade	1
	Total	1
Service des relations publiques et des coopérations internationales	Administrateur	1
	Total	1
Bureau d'ordre	Administrateur	1
	Agent occasionnel	1
	Total	2

De manière sommaire, il y a lieu de souligner que :

- L'effectif de l'organisation compte 59 personnes ;
- Le taux d'encadrement est de 69%, il reste très élevé ;
- Les femmes représentent environ 34% de l'effectif ;
- Les chefs de divisions ont tous un niveau d'études supérieurs ;

- La structure ne dispose pas d'un REC³⁰ qui représente un outil important de pilotage de la structure.

4-2 Le rôle prééminent du Président et de ses directeurs : les difficultés du management territorial

La fonction de **président** de région est devenue une fonction de premier ordre. En atteste entre autres, le statut qui lui est conféré comme fonction non cumulable avec celle de membre du gouvernement, de parlementaire ou de membre du CESE ou encore de président ou vice-président d'un Conseil provincial ou communal.

Elu par l'assemblée régionale parmi les membres en tête de liste de candidatures, le Président du Conseil régional prépare et exécute les délibérations du Conseil régional, prépare et fait voter le budget de la région. Il est le chef des services de la Région, gère le patrimoine de la Région et la représente juridiquement. Le président de région au Maroc a pratiquement le rang de ministre, avec tous les avantages matériels et honorifiques qui en découlent. L'importance du statut de président de région qui est d'essence politique, se trouve renforcée par ses fonctions de manager, même s'il ne les exerce qu'indirectement et par l'intermédiaire de deux directeurs.

Le président de région est chargé de guider et de superviser l'œuvre de développement régional. Le territoire régional se singularise par une panoplie assez complexe des acteurs en présence (partenaires publics, associations, entreprises, chambres professionnelles...). Ces acteurs sont juridiquement indépendants et ne sont pas liés entre eux par des relations hiérarchiques. En tant que manager de la région, le président est censé remplir une fonction stratégique avec pour principales actions, la mise en place de partenariats public-privé, la mise en synergie des fonctions politique (conception) et administrative (mise en œuvre), la recherche d'une gestion économe et rationnelle visant la compression des déficits et la budgétisation par programme.

Les principales problématiques qui risquent de se dresser face au président comme manager territorial concernent d'abord les systèmes d'acteurs impliqués. Ces problématiques concernent aussi l'élaboration, la conception et la maîtrise du contenu des projets. Elles revêtent également des aspects relatifs au pilotage et au fonctionnement et aux difficultés inhérentes à la conception et à la mise en œuvre de projets et programmes complexes et interreliés. Aussi d'une manière ou d'une autre, la place de président lui imposerait d'arbitrer entre modes concertation ou de régulation et de choisir les types ou formules de financement à privilégier. Bref, au regard de la composition du Conseil, la position du Président de région est déterminante dans le fonctionnement de l'institution régionale.

³⁰ Le REC est un outil de pilotage qui sert pour examiner la Mobilité, la désignation de fonctions, la Formation, le Recrutement et rédaction des fiches de postes. En fin le REC sert aussi pour l'Évaluation Classification des emplois et aussi pour la Communication interne.

Tableau n° 158 : Les attributions des principaux responsables de la structure de la région FM.

	Fonctions	Observations
Président	<ul style="list-style-type: none"> - La Présidence du Conseil Régional - La représentation de la région - Assurer le pouvoir exécutif régional - Ordonner le budget de la région - 	Les attributions du président du conseil sont celles prévues par la loi organique N° 111-14 de l'article 101 à l'article 111.
Directeur général des services	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le président dans l'exercice de ses compétences - Contrôler sous la responsabilité du président la gestion de la région - Coordonner le fonctionnement administratif des services de la région - Veiller sur le bon fonctionnement administratif des services 	Les missions du directeur général des services sont celles spécifiées <ul style="list-style-type: none"> - dans l'article 125 de la loi organique N°111-14 - dans l'article 2 de la décision N 16/0038 du président du conseil (25 novembre 2016)
Directeur des affaires de la présidence et du conseil	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion des aspects administratifs relatifs aux élus - Veiller au déroulement des travaux du conseil et de ses commissions - Coordonner, auprès du président du conseil, les travaux des chargés de missions 	Les missions du directeur des affaires de la présidence et du conseil sont celles définies par : - <ul style="list-style-type: none"> - l'article 126 de la loi organique N°111-14 - la décision N 16/0039 du président du conseil (25 novembre 2016)

Le président est assisté par de hauts cadres. L'expérience constitue un des critères les plus importants pour le choix du directeur des affaires de la présidence et de celui de directeur général des services. Il est de même pour le directeur de l'AREP. En effet, des prérequis en termes d'expériences s'avèrent contraignants et forts sélectifs (voir l'article 1 de la décision du 25 Novembre 2016 concernant l'ouverture des candidatures au poste de directeur).

Les conditions d'expériences requises par le conseil régional pour le recrutement des deux directeurs sont présentées comme suit :

- L'obligation d'avoir un minimum de 10 ans d'expériences dans les administrations publiques ou dans les collectivités territoriales ou dans les établissements et entreprises publics
- Ayant exercé des missions de responsabilité ou de contrôle administratif, de gestion et de coordination, pendant plus de cinq ans, dans un poste de niveau équivalent ou supérieur à celui du poste de chef de division ou chargé d'études ou d'un poste similaire occupé dans la fonction publique ou dans les collectivités territoriales ou dans les établissements et entreprises publics

Par ailleurs pour l'accès à ces deux postes de responsabilités, il faut également satisfaire un certain nombre d'exigences :

Directeur général des services	Directeur des affaires de la présidence et du conseil
<ul style="list-style-type: none"> - Une grande connaissance des attributions, des missions, et des méthodes de gestion des collectivités territoriales ; - Avoir les compétences et les qualifications nécessaires pour la réalisation de ses missions notamment celles relevant de la gestion financière, de la programmation, de la planification territoriale et celles qui touchent aux affaires de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - avoir de bonnes connaissances en matière des affaires juridiques et d'organisation administrative nationale et régionale ; - Une connaissance des attributions des différents services ; - Une connaissance des lois ; des systèmes et des règles d'administration et notamment ceux des collectivités territoriales, de leurs missions et de leurs méthodes de gestion.

4-3 Le montage de l'administration régionale : exigences et contraintes

Les facteurs humains et organisationnels ont toujours été des points critiques dans le fonctionnement de chaque structure. Ils impactent positivement ou négativement son efficacité. De par l'expérience vécue, tout dysfonctionnement affectant les ressources humaines et les méthodes de gestion peut avoir des conséquences néfastes sur le système tout entier, ces effets peuvent être schématisés de la sorte :

- L'enregistrement des blocages administratifs qui entraînent parfois un retard dans le traitement des requêtes ;
- En absence des procédures de contrôle la détermination des responsabilités devient un exercice très difficile ;
- Non maîtrise des rendements et non-respect de la qualité ;
- Une réticence au changement exprimée par certains personnels comme c'est le cas des fonctionnaires qui n'ont pas encore rejoint leurs postes ;
- La perte du temps à cause d'une mauvaise affectation des tâches ;
- Le risque de perte de la traçabilité des données ;
- Le risque d'apparition des conflits entre services.

Il importe donc de prêter suffisamment d'attention aux questions relatives à la gestion des relations avec et entre acteurs, et surtout déployer une dextérité particulière dans la gestion des rapports avec les différentes expressions du large public.

4.1. 4- 3-1 Pour se mettre à l'écoute de l'environnement de la région

A l'instar des autres régions, l'environnement externe de la région de Fès Meknès est constitué des organismes étatiques et non étatiques, chacun intervient selon les missions et les orientations qui lui

ont été dévolues dans le cadre de l'exercice de ses fonctions au sein de la région et en fonction des moyens qui lui ont été attribués. Parmi ces organismes nous pouvons citer à titre d'exemple :

- Les collectivités territoriales (Préfectures, provinces, communes...);
- Les ministères et leurs services extérieurs ;
- Les agences publiques ;
- Les associations ou ONG ;
- Les organismes professionnels ;
- Les organismes internationaux ;
- Les institutions de formation et universités
- ...

Tous ces intervenants externes constituent de manière indirecte un faisceau d'institutions complexe pas forcément en interaction ou en contact entre eux où chacun emploie ses propres compétences et ressources pour exercer ses activités et jouer son rôle dans la région. Cependant en cas d'absence de concertation et de coordination entre ces acteurs et s'il n'y a pas une communication autour des projets planifiés par la région, notamment les grands projets d'envergure territoriale (tel que le SRAT) il peut y avoir des problèmes liés au gaspillage des ressources et à la dissipation des compétences. D'où la nécessité d'adopter des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation en vue de concrétiser la gouvernance territoriale au niveau de la région. Par exemple, un projet d'aménagement territorial comme celui du SRAT nécessite la mobilisation d'acteurs externes aussi importants que le département ministériel de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire National et celui de l'Habitat et de la Politique de la Ville, nouveaux démembrements du large ministère de l'Intérieur.

Outre ces deux départements ministériels, d'autres conduisent des programmes d'activités à l'échelle de la région et participent à des projets ayant des conséquences sur l'aménagement de la région de FM, de plus ou moindre envergure à moyen et à long terme. Il s'agit à titre indicatif des entités suivantes :

- Ministère de la santé ;
- Ministère de la justice ;
- Ministère de la jeunesse et sport ;
- Ministère de l'agriculture ;
- Ministère d'éducation nationale
- Ministère de l'Équipement et du transport ;
- Ministère de l'intérieur ; □
- Agences urbaines ; □ Agences de développement ; □ Inspections régionales.

Formellement, le chemin est réglementairement balisé pour la conduite et la gestion des rapports avec les administrations et leurs antennes déconcentrées. Ce n'est guère le cas lorsqu'il s'agit des relations avec le public même lorsque ce type de relations occupe toujours une place cruciale dans le fonctionnement des collectivités infra régionales. C'est la raison pour laquelle la présence d'un service dédié à la gestion de ces relations revêt une importance très particulière pour la région FM dans la mesure où il lui permettrait de mobiliser et de fédérer en faveur de programmes de mise à niveau localisés et donc de projets dont l'utilité serait bien ressentie et vécue ici ou là à l'intérieur de la région.

Le conseil régional a créé un service chargé spécialement de la gestion des relations publiques sous la responsabilité du directeur des affaires de la présidence et du conseil.

4- 3-2 Se mettre en synergie avec l'institution du **Wali** de région

Selon l'article 145 de la constitution Marocaine, le Wali de la région et les gouverneurs représentent le pouvoir central dans les collectivités dans lesquelles ils commandent. Leurs missions consistent à veiller à l'application des lois, à assurer la mise en œuvre des décisions gouvernementales et à exercer le contrôle administratif au niveau de la région. Ils interviennent également pour assister le président du conseil régional à la mise en œuvre des plans et des programmes de développement.

La nouvelle constitution a clarifié également les attributions déconcentrées du Wali et des gouverneurs qui consistent à coordonner les actions ministérielles.

Les relations entre l'institution du « WALI » et l'institution de la « région » s'inscrivent dans le cadre du contrôle et l'accompagnement. En effet, le processus de gestion de la région exige l'intervention du Wali à plusieurs niveaux : depuis l'élection du président et membres du conseil régional jusqu'au contrôle de gestion, en passant par la préservation des conditions de fonctionnement. Le Wali est habilité à d'assister aux séances du conseil et peut **présenter toutes observations et précisions** concernant l'objet délibéré (Article 36 de la loi 111-14. Le Wali peut convoquer une session extraordinaire du conseil sur un ordre du jour déterminé (Article 40). Le Wali peut demander au président d'ajouter des questions à l'ordre du jour des sessions (Article 42).

4-3-3 Des ressources limitées face à des charges en pleine expansion

En vertu des dispositions de l'article 141 de la constitution Marocaine, et aux termes des lois de finances, l'Etat est tenu de mettre à la disposition des régions les moyens nécessaires et stables pour leur permettre d'exercer leurs attributions fixées dans la loi organique N ° 111-14. De ce fait, les régions devront recevoir cinq pour cent de l'Impôt sur les sociétés (IS), cinq pour cent de l'Impôt sur le revenu (IR) et 20% des taxes et timbres sur les contrats d'assurance et des dotations budgétaires à hauteur de 10 MMDH en 2021.

Les ressources de la région FM au titre de 2016 se composent des recettes de fonctionnement et des recettes d'équipement, le budget d'équipement s'élève à 341,450 MDH et le budget de fonctionnement s'élève à 95. 435 MDH en 2016 soient respectivement 78,2% et 21,8% du budget général. Ce budget prévoit quelques améliorations en 2017. En effet, le conseil de la région envisage une augmentation de 26,4 % de son budget d'équipement en passant de 341. 450 MDH en 2016 à 431. 580 MDH en 2017 et prévoit également d'augmenter son budget de fonctionnement à hauteur de 60,87 MDH soit une croissance significative de 63,78% par rapport au budget de 2016. Ainsi les recettes d'équipement et les recettes de fonctionnement prévues en 2017 représentent respectivement 73,4% et 26,6% du budget général (587,885 MDH).

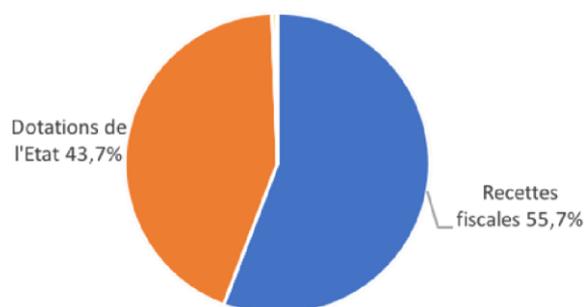
Les ressources de la région FM, au titre de 2016, proviennent principalement des impôts et des dotations du Budget Général de l'Etat, les emprunts (0,46%) et les recettes patrimoniales (0,01%) ne représentent qu'une part très marginale des recettes. Le tableau ci-dessous présente la structure des ressources de la région en 2016 :

Tableau 159 : Structure des ressources de la région de Fès Meknès (Exercice 2016) (en DH)

Nature de ressource	Montant en DH / 2016	%
Recettes fiscales	243 525 000,00	56%
Dotations de l'Etat	191 000 000,00	44%
Recettes patrimoniales	60 000,00	0,0%
Emprunts	2 000 000,00	0,5%
Recettes imprévues et diverses	300 000,00	0,1%
Total recettes	436 885 000,00	100%

En 2017, et selon le projet de budget il est prévu une augmentation des dotations de l'Etat à hauteur de 69 MDH et une évolution des recettes fiscales de 82 MDH en passant de 243,525 MDH en 2016 à 325,525 MDH en 2017 soit une croissance de l'ordre de 33,7%.

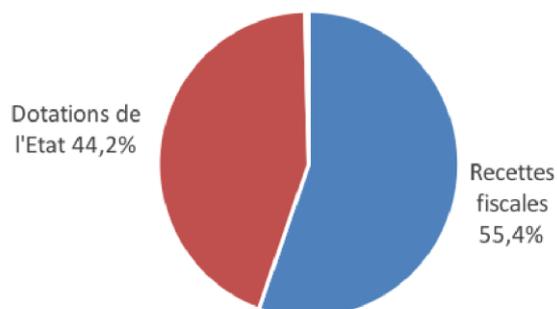
Graphe n° 50 : Les ressources de la région prévues en 2017
 (Source : Région FM)



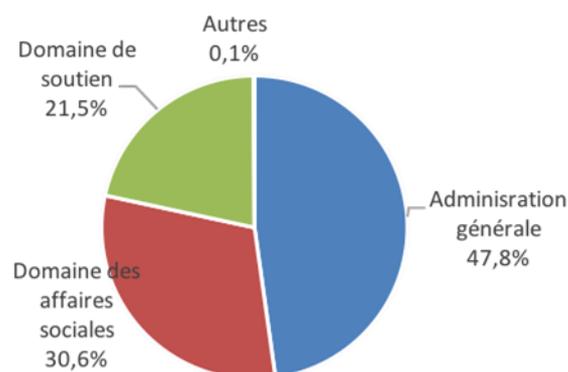
On constate que les ressources fiscales et les dotations du BGE sont les principales sources de ressources financières de la région.

Les dépenses de fonctionnement de la région couvrent les quatre domaines suivant : le domaine de l'administration générale, le domaine des affaires sociales, le domaine des affaires techniques et le domaine de soutien comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphe 51 : Dépenses de fonctionnement de la région Fès Meknès (exercice 2016)
 Source : Région FM



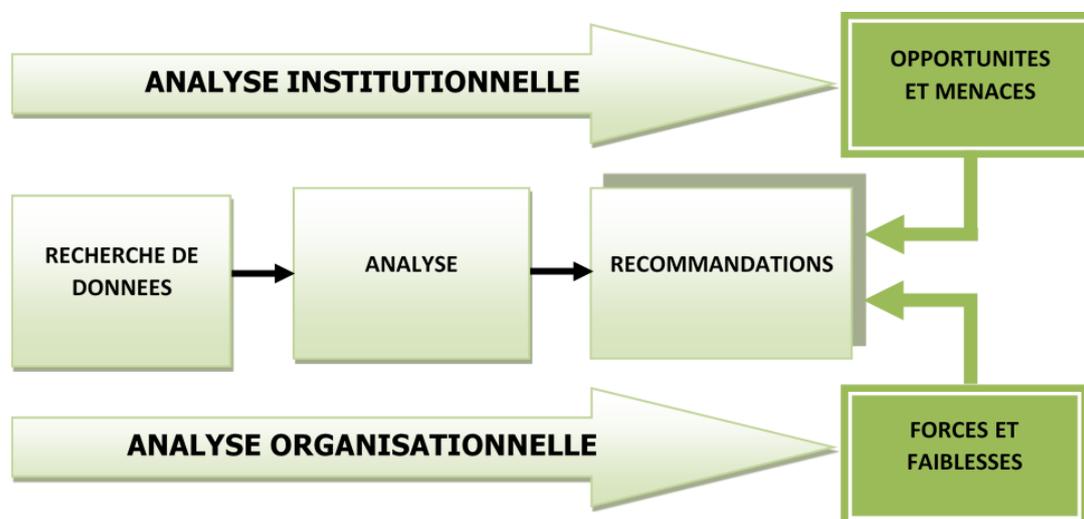
D'après le graphe en face, (**Graphe n° 52 : répartition des ressources de la région FM par nature des dépenses.**) on constate que la plus grande part (78,3%) du budget de fonctionnement est dédiée à l'administration générale (47,8%) et aux affaires sociales (30,6%). Ce graphe montre que le budget de fonctionnement de la région en 2017 est consacré presque en sa totalité aux trois domaines suivants : l'administration générale (32 %), le domaine des affaires sociales (36,1%) et le domaine de soutien



(31,8%). En effet, le conseil régional a décidé d'augmenter les dépenses correspondant à ces trois domaines de respectivement 4,38 MDH, 16,29 MDH et 29,2MDH. Toutefois, force est de constater que le budget de fonctionnement ne prévoit pas de dépenses pour les activités liées au domaine des affaires économiques.

5. Perspectives de perfectionnement de la gouvernance territoriale de la région Fès-Meknès.

L'analyse du volet institutionnel a été conduite selon les étapes logiques d'un diagnostic organisationnel et institutionnel qui consistent à connaître, à analyser et enfin à proposer.



Les étapes mentionnées dans le schéma ci-dessus constituent un passage obligatoire pour faire une bonne lecture de l'organisation et définir ainsi les moyens à mettre à la disposition du Conseil Régional de Fès-Meknès pour assoir une meilleure gestion territoriale. En effet, après ce tour d'horizon des différents aspects relatifs à l'organisation et le fonctionnement de l'administration régionale (juridiques, organisationnels, humains, financiers, relationnels ...), nous avons procédé à l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces au plan institutionnel et organisationnel de la région. Le but ultime étant de déterminer dans quelle mesure l'organisation installée au niveau de la région est capable d'assurer la gestion et l'encadrement territorial ? et comment elle peut valoriser ses potentiels et ses atouts et remédier aux dysfonctionnements et risques susceptibles de gêner son efficacité institutionnelle et organisationnelle. Cette analyse est réalisée à partir de la revue documentaire et des entretiens avec les personnes ressources de l'administration, le tableau cidessous résume les principales forces et faiblesses relevées au niveau de chacune des rubriques du cadre institutionnel et organisationnel.

5.1. Analyse des forces et faiblesses et recommandations

Les analyses issues des données recueillies font ressortir les forces et les faiblesses suivantes :

Eléments d'analyse	Forces	Faiblesses
STRUCTURE DE L'ORGANISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Structure non rigide (ouverte à tout éventuel changement) - Une structure concertée répondant aux obligations de la loi - Missions des services sont clairement définies - Structure converge avec les structures adoptées par les autres régions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Certains services ne sont pas encore opérationnels
BUTS POURSUIVIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES (exemple : SRAT)	<ul style="list-style-type: none"> - Fort engagement de l'administration pour l'atteinte des objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de visibilité à long terme
CONNAISSANCES ET COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne expérience dans le domaine de la gestion publique - La polyvalence du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du personnel et des compétences - Formations programmées insuffisantes ou non adaptées aux besoins - Faible transfert des compétences
LES ASPECTS ORGANISATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence des références juridiques qui réglementent les activités de l'organisation - La capitalisation sur les expériences antérieures des deux anciens conseils régionaux (Fès Boulemane et Meknès Tafilalet) dans le domaine de la gestion publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un manuel de procédures de gestion - Gestion traditionnelle des ressources humaines - L'héritage de l'ancienne gestion - les lourdeurs de gestion - Un système de motivation non étudié ou non adapté - Un déséquilibre dans la répartition des tâches entre les différentes compétences - Une forte pression lors des périodes d'établissement du budget et de restitution des comptes
COMMUNICATION		<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un système d'information - Problème de traçabilité des informations
CONTROLE	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la fonction d'audit interne dans le cadre du nouvel organigramme 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un système d'évaluation des performances - Absence d'un système de contrôle interne du travail

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES	- L'existence d'un service dédiée à la gestion des relations publiques et des coopérations internationales	- Coopération insuffisante avec les acteurs - Faible coordination des activités de développement de la région - Recherche non active des partenaires
Eléments d'analyse	Forces	Faiblesses
CAPACITE FINANCIERE	- Soutien financier fort de l'Etat	- Faiblesse des moyens financiers, - Dépendance financière forte vis-à-vis de l'Etat
CAPACITE ADAPTATIVE		- Une réticence interne aux changements - Une faible flexibilité - Une double culture organisationnelle

Comme on peut le constater, l'organisation est confrontée à plusieurs difficultés d'ordre financier, humain, organisationnel...Cela est dû principalement au fait qu'elle se trouve en période de transition suite aux changements du statut de la région après l'adoption de la nouvelle constitution de 2011 et les vastes réformes qui l'ont suivie. En Effet, l'organisation évolue dans un contexte marqué par :

- **La mise en œuvre de la nouvelle configuration régionale ;**
- **La mise en œuvre de la loi organique relative aux régions ;**
- **Les différents efforts pour instaurer la démocratie locale au niveau des régions.**

Pour renforcer ses capacités organisationnelles et atteindre ses objectifs, l'organisation a besoin de remédier aux points faibles identifiés.

L'organisation a intérêt d'abord à opérationnaliser tous les services prévus par l'organigramme et à définir clairement les responsabilités afin de lui permettre une meilleure répartition des tâches et une planification des actions en fonction des capacités dont elle dispose.

Le facteur humain est un élément essentiel pour tout développement, l'organisation, en conséquence, se doit de disposer des ressources humaines nécessaires pour l'exercice de ses fonctions en favorisant le critère de compétences comme une base de premier ordre pour le recrutement de son personnel. En effet, une bonne connaissance des besoins en ressources humaine permettra à l'organisation de développer un capital humain capable d'accompagner les projets de développement local. En ce qui concerne la question de productivité, l'organisation devra mettre en place un dispositif de contrôle et de suivi qui permet de mesurer le rendement et l'efficacité du travail.

En tant qu'acteur déterminant dans le domaine de la gestion publique, le personnel doit être placé au centre de toute réforme de l'administration. En plus, l'organisation doit penser à assurer la stabilité et la continuité du personnel de telle sorte à garantir une capitalisation et un partage des connaissances. En effet, un personnel instable ou qui craint de perdre son poste sera incapable de prendre des initiatives et de faire preuve de créativité. Dans cette perspective une révision du système de motivation du personnel s'impose comme une solution possible pour assurer une bonne gouvernance interne en matière de politique de rémunération. D'un autre côté, il faut penser à organiser des formations continues adaptées en faveur des fonctionnaires et des élus (exemple : des formations portant sur les finances locales, la conduite du changement, la gouvernance territoriale,...).

Pour ce qui est du problème d'adaptation, il s'agit de comprendre l'ampleur du changement à apporter pour préparer d'avance les conditions nécessaires de réussite des projets de développement. Ainsi, face à une réticence interne au changement et un manque de flexibilité l'organisation doit améliorer ses capacités adaptatives pour réussir son approche de développement local surtout si on considère l'environnement incertain dans lequel elle opère. Pour cela, elle doit envisager des mesures à prendre pour anticiper les réticences et assurer une bonne gestion des changements. Ce processus d'adaptation ne concerne pas que l'organisation, il concerne aussi ses membres qui doivent démontrer des capacités d'adaptation dans les décisions qu'ils prennent.

Au niveau de la communication interne et externe de l'organisation, le constat principal que nous avons tiré est le besoin d'un système d'information efficace, simple et adapté aux activités de l'organisation qui prend en compte la question de la traçabilité des échanges de données et d'informations vers et en provenance de son environnement. Aussi, nous avons constaté que la communication institutionnelle est peu présente, elle a besoin d'améliorations pour promouvoir l'image de l'institution.

Concernant les relations de l'organisation avec ses partenaires, l'organisation dans sa mission est appelée à travailler en collaboration avec d'autres acteurs (qu'ils soient locaux, régionaux ou nationaux). Pour cela, elle doit être en mesure de suivre une bonne démarche partenariale qui consiste à s'entendre sur une vision commune de développement tout en favorisant le transfert des connaissances et des expériences entre les différentes parties du partenariat. L'organisation doit adopter une politique partenariale qui permet de répondre aux problématiques territoriales et de renforcer la culture de coopération.

L'organisation, à travers les partenariats, dispose d'une possibilité pour rationaliser ses ressources financières et humaines. Elle a donc intérêt à développer d'autres partenariats pour renforcer ses capacités et relever les enjeux du territoire.

Certes le financement de la région repose en grande partie sur les transferts de l'Etat, mais cela n'empêche pas d'aller chercher des bailleurs de fonds qui peuvent apporter un soutien financier à la mise en œuvre des stratégies locales de développement et répondre aux besoins de la population. L'organisation doit penser à diversifier ses sources de financement s'elle veut assurer sa pérennité financière, et ce en adoptant une approche participative qui consiste à associer des partenaires potentiels dans la réalisation des projets.

5.2. Analyse des opportunités, menaces et recommandations

Les opportunités et menaces à prendre en compte pour le fonctionnement l'organisation se présentent comme suivant :

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'un cadre légal favorable - L'existence des services déconcentrés de l'Etat - La présence des partenaires non étatiques actives dans l'action de développement territorial (associations, ONG...) - Les réformes accompagnants la mise en œuvre de la nouvelle organisation - La conscience et l'engagement des partenaires pour instaurer les principes de bonne gouvernance - les possibilités de solidarité entre les différentes collectivités territoriales. 	<ul style="list-style-type: none"> - La réticence externe aux changements - Les conflits d'intérêts politiques - Dépendance vis-à-vis de certaines directives et décisions émanant du pouvoir central et des ministères - Les problèmes hérités des précédentes organisations

Ce qui est essentiel ici c'est qu'il y a plus d'opportunités que de menaces que l'organisation doit saisir pour atteindre ses objectifs. Elle doit démontrer sa capacité à se positionner en tant qu'acteur central de développement en exploitant la dynamique du changement créée dans la région.

La première menace en réside dans la réticence aux changements de la part de ceux qui n'ont pas démontré de l'ouverture face aux situations nouvelles. Cela s'explique par la non compréhension de ce qu'est attendu d'eux dans ce processus de changement. Pour parer à cette menace l'organisation doit développer une approche qui favorise l'implication de tous les acteurs clés dans les différentes étapes de ce processus.

La deuxième menace est liée au risque des conflits d'intérêts qui rend difficile la prise des décisions et qui peut engendrer des résultats qui ne répondent pas aux besoins de la population. Face à cette menace, il est important de défendre une gouvernance démocratique qui donne la primauté à l'intérêt collectif de la population au lieu de l'intérêt particulier et qui privilégie la participation citoyenne aux décisions de développement local.

La troisième menace est relative à la question de dépendance de l'organisation, en effet bien que la loi organique sur les régions a affirmé le principe d'autonomie de gestion et de libre administration des affaires régionales par la région, il se peut parfois que cette autonomie ne soit pas respectée ou les conditions de sa concrétisation ne soient pas réunies. Pour contourner cette menace, il faut renforcer les responsabilités et le pouvoir de l'organisation et chercher à accroître son autonomie budgétaire et organisationnelle.

Enfin, la quatrième menace concerne les problèmes hérités des précédentes organisations qui peuvent peser sur le déroulement normal des activités de l'organisation et ainsi sur l'efficacité du service. Pour

résoudre ces problèmes, il faut les cerner d'abord et comprendre leur degré de complexité pour envisager ensuite des solutions adéquates.

Les opportunités, dont fait état le tableau précédent, s'expliquent comme suit :

Le contexte légal favorable dans lequel opère l'organisation constitue une opportunité cruciale pour lui permettre d'exercer ses missions tout en ayant une connaissance de ses droits et ses obligations. Un cadre légal satisfaisant est un signe de confiance et de sécurité dont l'organisation pourra en profiter pour attirer des investissements et assurer la réalisation de ses projets de développement.

La présence des services déconcentrés de l'Etat au niveau de la région constitue également une opportunité pour l'organisation dans la mesure où elle lui procure une impulsion importante pour apporter sa contribution à la dynamique sectorielle et pour avoir plus de facilités dans la mise en œuvre des stratégies de développement. Cette opportunité représente donc une occasion à saisir pour envisager un pilotage conjoint des enjeux de développement régional.

La présence des partenaires constitue un facteur positif à exploiter par l'organisation. En effet, les partenariats permettent un rapprochement des parties prenantes et une coordination des efforts. Ils servent aussi comme moyen pour assurer le déploiement des principes de bonne gouvernance au sein de la région. La coordination avec les partenaires est indispensable pour créer l'adhésion autour des projets de développement stratégique et soutenir les actions de l'organisation sur le terrain. D'où, il est nécessaire de profiter de cette opportunité pour renforcer les liens avec les partenaires et faciliter la réalisation des projets.

Les réformes accompagnants la mise en œuvre de la nouvelle organisation peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de l'efficacité de l'organisation, En contrepartie, l'organisation doit en tirer profit pour qu'elle puisse relever ses défis sur le plan structurel et organisationnel.

La nouvelle loi organique à donner aux régions l'opportunité de s'appuyer sur la solidarité interrégionale comme solution pour pouvoir s'aider mutuellement entre elles et entretenir des relations de coopération.

L. Conclusion générale du rapport



Au terme des investigations conduites au titre du diagnostic territorial stratégique de la Région de Fès-Meknès, il est opportun de récapituler l'ensemble des observations et conclusions significatives relatives aux différents volets analysés. La région dispose d'un

positionnement qui lui confère une centralité géostratégique notoire en termes d'orientation des flux démographiques et de couloirs d'échanges économiques, en plus de sa place dans le cours de l'histoire du Maroc. C'est une région réceptacle, réservoir d'atouts et de contradictions, de potentiels mais aussi d'adversités innombrables.

Un appareil productif régional diversifié mais dominé par le tertiaire

Sur le plan de la structure de la base économique et de l'attractivité de ce territoire, la région de Fès-Meknès bénéficie de potentialités importantes. Le secteur industriel y occupe une place de taille dont le tissu exprimé en nombre d'établissements représente en 2013 près de 13% du nombre d'établissements industriels disponible au niveau national. L'emploi industriel régional représente 9% de celui enregistré au niveau national et la part du chiffre d'affaires est de l'ordre de 6%. Mais, les performances modestes en termes d'investissement industriel, de production et d'exportation, témoignent d'une attractivité industrielle régionale encore insuffisante et de perspectives incertaines.

Par son secteur agricole, la région de Fès-Meknès mobilise une superficie de cultures céréalières représentant 17% de la superficie totale nationale et 24% de la récolte annuelle. La part de la région en élevage caprins, ovins et bovins est respectivement de 11%, 15,5% et 9,4% du total de ces espèces enregistré en 2014. L'extension des terres irriguées et des nouvelles techniques de production, ainsi que l'attraction de nouveaux investisseurs contribuent à mieux mobiliser et valoriser les atouts agricoles dont dispose la région de Fès-Meknès.

Cette région regorge aussi des ressources minières très importantes dont l'exploitation et la mise en valeur systématique offrirait de nouvelles opportunités de développement local et régional. En particulier, des potentialités fort prometteuses, et notamment les gisements de variétés de Calcite et

les schistes bitumineux, nécessitent l'élaboration et la mise en place d'une stratégie spécifique apte à créer les conditions d'une attraction effective sur des investisseurs capables de les exploiter et de les mettre en valeur au service d'un développement durable local et régional.

Le potentiel dans le domaine du tourisme l'érige en véritable levier de développement de la région de Fès-Meknès. Les établissements classés dont dispose cette région représentent près de 10% de l'ensemble des établissements hôteliers classés au niveau national et 8,4% de la capacité nationale en nombre de lits. Cependant, la modestie des performances affichées, et surtout le faible taux d'occupation enregistré dans les établissements d'hébergement classés, se situant au maximum en 2016 à 30%, impose de repenser les faiblesses et lacunes de l'attractivité touristique régionale.

Le secteur de l'artisanat, bien qu'ancré historiquement dans les savoir-faire des habitants de cette région, reste cantonné en grande partie à la médina de Fès, suivie par celle de Meknès, avec une présence infime dans la ville de Taza et symbolique dans les autres localités ancestrales de la région. La contribution réelle des différentes filières de l'artisanat au développement futur durable de toute la région nécessite leur restructuration et leur promotion sur de nouvelles bases tout en veillant à couvrir et faire participer tous les terroirs de la région.

Une dynamique économique en deçà des potentialités régionales

Plus récemment, l'effort de mise en place des zones industrielles intégrées, des infrastructures de base de l'offshoring et de la logistique au sein de la région de Fès-Meknès n'a pas été concluant. Leur bilan affiche un retard manifeste comparativement à d'autres régions marocaines et leur dynamisation requiert des politiques mieux agencées et des modes de gouvernance plus efficaces pour conforter l'attractivité des grands centres urbains et élever l'attractivité de la région dans son intégralité et partant, accélérer la mise en place des bases nécessaires à la modernisation et à la compétitivité du tissu productif régional.

En guise de recommandations spécifiques, il est à souligner que le secteur industriel, fort diversifié dans les filières de l'agroalimentaire, du textile et du montage mécanique, n'est pas d'implantation récente. Il dispose d'atouts substantiels pour jouer le rôle de levier effectif du développement économique et social escompté pour la région de Fès-Meknès. Dans cette optique, la consistance du secteur industriel régional mérite d'être réévaluée et son évolution repensée eu égard aux nouvelles dimensions de la région et aux orientations stratégiques du SRAT-FM. Il serait édifiant d'analyser les itinéraires de l'industrie régionale à travers la déclinaison de plans, programmes et stratégies sectoriels arrêtés et mis en œuvre par les pouvoirs et les opérateurs publics et privés dans les différentes zones ayant abrité les principales activités de transformation industrielle. Il importe de se donner les moyens adéquats pour réaliser une lecture objective des déclinaisons régionales de la politique industrielle de l'Etat et de formuler une évaluation approfondie de la conception suivie dans l'aménagement des zones industrielles, des modalités de leur répartition en lots et de leur commercialisation, ainsi que du respect des engagements pris pour leurs opérationnalisations conformément aux raisons de leurs affectations initiales dans la région.

Une panoplie d'entraves et de facteurs de blocage face à un potentiel prometteur

Les mesures à adopter dès lors coulent de source : lutter contre la gangrène de la spéculation et la rétention à des fins bassement mercantiles, récupérer les terrains d'origine qui n'auraient pas été mis en valeur par leur acquéreur dans des délais spécifiés à l'avance, empêcher que les lots vendus mais inoccupés nourrissent une spéculation effrénée. Toutefois, il faudrait veiller à ce que les opérateurs privés, en particulier les industriels présents dans les zones, soient suffisamment impliqués, au niveau

des buts de l'aménagement et quant aux modalités de participation et de responsabilisation dans la gestion des zones industrielles, anciennes ou nouvelles.

Enfin, compte tenu du poids de l'agroalimentaire et du textile, en tant que secteurs qui valorisent le plus la production agricole et la main-d'œuvre et capitalisent sur l'existant, il y a lieu de leur réserver un soutien plus consistant compte tenu de leurs retombées immédiates et prouvées sur l'économie locale et régionale. Les spécialisations et les qualifications requises pour leur encadrement doivent figurer comme priorités de tout soutien et aide dispensée en faveur de ces filières.

Dans le cadre du SRAT- FM, le développement industriel de la région de Fès-Meknès devrait se poser en termes de nouvelles alternatives intégrant les zones et les provinces marginalisées. À titre d'exemple, l'horizon d'utilisation de nouvelles sources d'énergie, du développement de l'irrigation dans une région où la province de Taounate concentre à elle seule plus de 40% des réserves d'eau au Maroc, change la donne concernant les potentialités de la région. Les possibilités de la région changent d'échelle et de portée avec les NTIC et grâce aux innovations technologiques dans tous les secteurs productifs.

Les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de la culture, vus sous l'angle des richesses patrimoniales matérielles et immatérielles et des richesses naturelles que recèle la région de Fès- Meknès, conçus ensemble selon des plans et des programmes intégrés et étendus à la totalité du territoire régional, représenteraient des leviers spécifiques et durables de développement global de la région de FèsMeknès.

Des efforts de développement à intensifier en faveur du monde rural

Au niveau de la promotion du développement rural, et de l'éradication de la pauvreté, la volonté des pouvoirs publics s'est manifestée depuis le début des années quatre-vingt. Elle s'est traduite, en 1999, par l'élaboration de la Stratégie 2020 de développement rural, qui préconisait une approche participative et intégrée. La Vision présidant à cette stratégie a été revue et corrigée, dès 2009, par la nouvelle Stratégie nationale de développement rural (SNDR) dont le caractère spécifique fut l'intégration des différentes dimensions sociales, économiques et environnementales du développement territorial. En 2005, les programmes d'actions issus de cette stratégie ont été couplés par ceux découlant de L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Le but fut de cibler les catégories de population les plus pauvres et de les intégrer dans le processus de développement durable, au moyen de la mise en œuvre de programmes de consolidation de l'infrastructure d'appui et des équipements socioéconomiques et des activités génératrices d'emploi et de revenu pour améliorer les conditions de vie des populations et élargir leur accès aux services et opportunités d'épanouissement. Malgré les efforts déployés et les progrès réalisés à ces titres, les zones de montagne demeurent singulièrement défavorisées, du fait essentiellement de leur. Une attention particulière, devra porter sur le Rif et le Pré rif, afin de les désenclaver, de les doter en infrastructures de base et de valoriser leurs potentialités. L'espace projet du Moyen Atlas, réserve stratégique en ressources d'eau, quant à lui, connaît un enclavement contraignant et des bases de développement limitées. La préoccupation devrait-être orientée vers la préservation des ressources stratégiques (eau, forêt, biodiversité, paysages ...), en palliant la marginalisation économique et sociale des populations.

Les efforts de développement rural doivent être plus soutenus en matière de rattrapage des déficits sociaux et infrastructurels dans un cadre de perfection des mécanismes de financement et surtout les pratiques d'exécution des programmes et projets de développement. De même qu'un intérêt

particulier doit être porté au renforcement des capacités des acteurs locaux (communes, promoteurs privés, société civile...) et au décloisonnement des politiques et programmes sectoriels, pour une plus grande mutualisation des synergies et une grande coordination entre les différentes institutions.

Un besoin pressant d'infrastructure moderne pour l'ensemble de la région

La disponibilité et la qualité des infrastructures de transport et des axes de communication vers les centres urbains régionaux et nationaux constituent, sans conteste, un facteur déterminant pour le renforcement du potentiel de développement de la région de Fès Meknès et sa durabilité. En milieu rural, l'activité de transport souffre de la qualité des infrastructures routières et de la prédominance du transport informel.

Le diagnostic stratégique territorial de l'ensemble des infrastructures et des services de transport fait ressortir que les conditions géomorphologiques et climatiques de la région Fès Meknès sont fréquemment très défavorables en rendant difficiles et donc onéreuses les communications inter et extra région. Aussi, l'état des routes qui se développent dans le Prérif ou le Moyen Atlas, notamment dans la province de Taounate (ayant le réseau le plus dégradé et une section de la RN8 inadaptée au trafic entre Fès et Taounate) et de la province de Taza, ne facilite pas les échanges dans ces zones ni leur intégration à la dynamique de développement économique et social de la région. Par ailleurs, un retard de connexion de la région vers les autres régions et les autres pôles économiques, tels que le bipôle Tanger-Tétouan, le nouveau port de Kenitra et la région de Marrakech-Safi, risque de limiter sinon de freiner les possibilités de développement de la région. L'amélioration du système de transport rural y compris l'intégration du transport informel, est donc à revoir dans sa globalité.

Le perfectionnement de l'état du réseau routier en général et le renforcement du réseau de routes rurales dans certaines zones éloignées où situées dans les zones de montagne (Prérif, Moyen Atlas) s'avère primordial pour améliorer les conditions de vie des populations de la région en leur assurant un meilleur accès aux services et équipements de base (administrations territoriales, souk, écoles, centres de santé, ...) et des opportunités d'ouverture sur un horizon spatial plus large.

Réaménager l'armature urbaine face à plus de concentration et au processus de métropolisation

L'analyse de l'armature urbaine de la région de Fès-Meknès, menée dans le cadre de la présente étude du SRAT, a mis en exergue un ensemble de faits dont en particulier la liaison directe entre attractivité de la région focalisée principalement sur l'agglomération de Fès et le début toujours timide du processus de métropolisation pour Fès et Meknès. Deux grandes villes qui font de plus en plus appel aux communes limitrophes comme ressources (eaux, sols...) et comme espaces d'extension... etc. A cela s'ajoute essentiellement l'enjeu de développement et de renforcement de centres urbains émergents en vue de promouvoir de manière renforcée le lien urbain – rural au sein de la région et de permettre une meilleure promotion et attractivité des campagnes compte tenu du caractère fortement rural et montagnard de la région.

Dans l'ensemble, l'armature urbaine de la région de Fès-Meknès affiche une hiérarchie très marquée et fortement déséquilibrée. En dehors de Fès et de Meknès, les autres villes n'ont guère que des fonctions commerciales banales et des services peu différenciés. Aucune ville secondaire ne possède des bases propres pour amorcer un développement industriel ou touristique.

Une grande partie des dysfonctionnements de l'armature urbaine régionale, et surtout du contraste entre les visions de la planification et les besoins réels des territoires régionaux, provient de la méconnaissance des dualismes persistants par les documents d'urbanisme antérieurs, en sus des

tendances de la démographie et des adversités de nature économique et sociale, imprévues ou très grossièrement anticipées.

Une meilleure maîtrise et une gouvernance adéquate de l'armature urbaine de la région de FèsMeknès, orientées vers le dépassement des causes de tels dysfonctionnements, exigent de la clairvoyance et de la solidarité dans la conception d'actions pointues entre les différents opérateurs et leur mobilisation pour réussir les modalités de financement.

Des impératifs de développement humain : confronter la pauvreté et les risques de marginalisation sociale

Au niveau du Développement humain, et selon les données du RGPH 2014, la population de la région de Fès Meknès qui dépasse 4,2 millions est à majorité urbaine (61%) mais très inégalement répartie sur le territoire régional, avec une nette concentration dans les deux principaux pôles qui abritent près de la moitié de la population de la région, soit 47%, sur une superficie qui ne dépasse guère 5% de la superficie totale de la région. L'évolution de la démographie régionale accentue le processus de diminution des populations rurales au sein de vastes zones de la région et le phénomène de réduction de la taille des ménages d'une personne entre 1994 et 2014 aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les tendances démographiques résultant des projections démographiques dévoilent que les deux tiers de la population de la région résideraient en milieu urbain en 2036. Elles indiquent aussi que la structure de la population se caractériserait par un vieillissement plus accentué et aux conséquences socio-économico-sanitaires immenses pour la collectivité régionale. En effet, la tranche de la population ayant 60 ans et plus passerait de 9,5% à 16,2% entre 2014 et 2036 alors que la population âgée de moins de 15ans serait de 20,5% contre 28,1% en 2014.

Concernant le phénomène de pauvreté, le diagnostic territorial stratégique permet de constater que les différentes actions menées par les pouvoirs publics dans ce domaine - notamment dans le cadre des objectifs du millénaire de développement, de l'INDH et des programmes de développement sectoriels - ont eu des retombées positives : la pauvreté monétaire est réduite de 16,6% en 2001 à 13,8% en 2007 pour s'établir à 5,2% en 2014. Cependant, malgré ces résultats encourageants, le taux de pauvreté demeure encore élevé en milieu rural et se situe autour du taux de 10,5%. Ceci pourrait vraisemblablement s'expliquer par la faiblesse des bases économiques et des niveaux d'équipements. Une faiblesse contre laquelle il faudrait centrer les efforts collectifs et les réorienter lors des prochaines années.

Un patrimoine régional capable de meilleur rayonnement mais aussi de valeur ajoutée matérielle

Dans le domaine du Patrimoine et de la culture, il ressort des investigations effectuées que la région de Fès-Meknès est dotée de grandes richesses naturelles, patrimoniales matérielles et immatérielles. Les monuments et les sites historiques constituent la composante majeure de ces richesses, qui est très souvent porteuse d'une charge culturelle, symbolique, et économique. Les médinas de Fès, Meknès et Séfrou, détenant un héritage à dimensions multiples ont conféré, de par leur charge culturelle exceptionnelle, une dimension universelle à la région de Fès-Meknès. La sauvegarde et la valorisation durable de ces richesses ne sauraient se confirmer réellement qu'au moyen de la mise en œuvre continue de programmes d'actions pour leur sauvegarde, réhabilitation et mise en valeur. Les résultats de tels programmes ne pourraient qu'être générateurs d'attractivité et de revenus d'appoint

pour de larges couches de la population qui n'arrivent pas à s'insérer, par ailleurs, dans le système d'activité économique.

Le patrimoine immatériel, avec tous les trésors humains vivants propres à la région, constitue un domaine capital d'opportunités et de perspectives prometteuses de confortement du marketing et de la compétitivité des terroirs de la région de Fès-Meknès. Les charges symboliques et parfois spirituelles des composantes de ce patrimoine peuvent être génératrices d'un rayonnement d'impact local, régional et national, voire international.

Environnement et cadre de vie attractifs

Le diagnostic relatif à l'Environnement et au cadre de vie a permis de montrer que la région de FèsMeknès se caractérise par de riches potentialités naturelles, avec un réseau hydrographique fourni, un relief diversifié et une remarquable biodiversité aussi bien floristique que faunistique.

Pourtant, la région ne tire pas vraiment avantage de ce milieu varié et riche. Plusieurs types de nuisances menacent les fonctions et la richesse des écosystèmes de la région : déboisement, pollution, surpâturage, surexploitation. La pression exercée par le développement économique et urbanistique a entraîné une dégradation régulière des sites naturels de la région et des problèmes touchent particulièrement les parcours et les surfaces forestières utilisées pour l'alimentation du bétail : le confinement des éleveurs dans la zone montagneuse puis l'accroissement démographique ont augmenté progressivement la pression sur le milieu.

Pour les ressources hydriques superficielles et souterraines, bien que la région soit parmi les zones les plus arrosées du Maroc, les ressources hydriques restent pour l'ensemble de la région un des problèmes majeurs. A ces risques, s'ajoutent des pressions réelles et intenses, liées aux facteurs anthropiques à savoir l'intensification des pompages, les rejets sans traitement préalables dans la nature notamment au niveau du sol et des oueds. Les ressources en sol sont exposées à plusieurs facteurs de dégradation, dont l'érosion hydrique constitue une des principales causes en raison du régime pluviométrique et de la nature du relief (prédominance de fortes pentes). La dégradation est accentuée par la pression démographique sur les ressources, et les techniques culturales et d'élevage pratiqués d'une manière aléatoire.

La gestion des déchets solides et liquides constitue un problème pour l'environnement au niveau régional : nature des rejets, modes de collecte inadéquats, risque de contamination de la nappe, émanation de biogaz, dégradation du cadre paysager, insalubrités vis-à-vis des populations. Plusieurs programmes sont en cours, mais restent insuffisants pour réduire la vulnérabilité de la région face aux rejets. Actuellement, l'assainissement domestique est considéré comme l'un des problèmes environnementaux les plus épineux affectant la qualité des ressources en eau de la région de FèsMeknès.

Le Programme national de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique vise à rehausser la contribution des Énergies Renouvelables à 20 % du bilan électrique national et de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 15 % en 2020 et de près de 25 % en 2030. Dans cette optique, la région de Fès-Meknès recèle un potentiel important en matière des énergies solaire, éolienne, hydro-électrique et géothermique lié à la biomasse.

Dans une perspective de développement et d'adaptation aux conditions naturelles, il est primordial de procéder à certain nombre d'actions en amont de tout aménagement du territoire dont en particulier le renforcement des programmes en cours contre les inondations, le renforcement de la connaissance

du risque et de ses effets socio-économiques et sur les territoires auprès des acteurs locaux et de la population, l'intégration de la plupart des risques dans les documents d'urbanisme et la réalisation des études intégrées du risque au niveau de la Région de Fès-Meknès.

En perspective de la régionalisation avancée

Au niveau institutionnel, et compte tenu du cadre juridique et réglementaire régissant les régions, la région de Fès-Meknès est une collectivité territoriale de droit public, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie administrative et de l'autonomie financière. Elle a toute l'autonomie qu'il faut pour la gestion des ressources humaines et pour procéder aux recrutements nécessaires. Cela laisse une large marge de manœuvre au président pour le choix de ses équipes. Elle s'est dotée d'un organigramme constituant un premier projet de structure où sont définis les services jugés comme essentiels pour le démarrage des activités du conseil. Cet organigramme a été conçu dans une optique de performance et de réduction des disparités existantes, intra et interrégionales.

Le conseil de la région dispose d'un règlement intérieur. Celui-ci ne traite que les éléments concernant le déroulement des travaux du conseil et de ses commissions et ne précise pas les aspects relatifs à la gestion administrative du quotidien des services de l'organisation.

Les ressources de la région de Fès-Meknès proviennent principalement des impôts (55,74%) et des dotations de l'Etat (43,72%), les emprunts (0,46%) et les recettes patrimoniales (0,01%), et les recettes diverses et imprévues (0,07%) ne représentent qu'une part très marginale des recettes.

Les défis de mise en œuvre des stratégies régionales de développement socioéconomique territorial, se rapportent essentiellement à la mobilisation des moyens financiers requis et des moyens humains à savoir-faire hautement qualifiés. Mais se pose surtout le défi de la convergence vers une cohérence politique facilitant la concrétisation de l'intérêt général de la région et la mise en place d'un arsenal juridique qui garantisse la sécurité juridique des actes et des accords établis par la région et qui facilite et accélère les procédures administratives accompagnant la mise en œuvre des stratégies régionales de développement. Un autre défi et non des moindres réside dans l'efficacité et l'abnégation d'accomplissement des responsabilités et des attributions selon des modes managériaux de gestion, de suivi et d'évaluation objectifs et transparents.

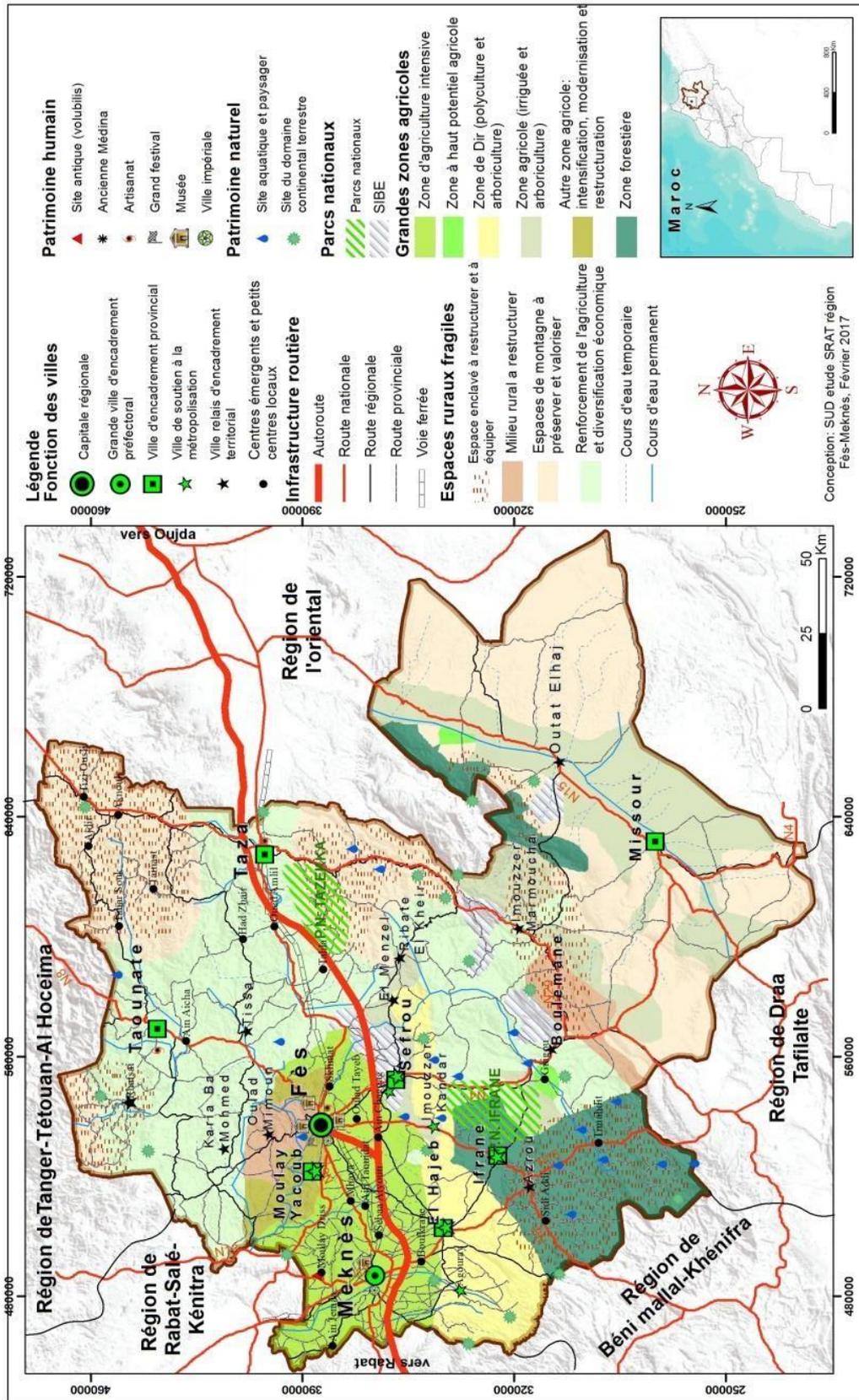
En somme, la région de Fès-Meknès détient une position privilégiée du fait qu'elle bénéficie d'un ancrage historique représenté par sa constitution autour de deux villes impériales qui ont joué les rôles de capitales politiques du Royaume du Maroc, Fès et Meknès, et qui ont contribué à la formation de l'identité et de la souveraineté nationales.

C'est vers cette grandeur historique nationale, léguée à la région, que les efforts à consentir doivent tendre en veillant que le développement de la région de Fès-Meknès s'intègre dans son environnement national, et en s'inscrivant aux titres économique, touristique et culturel dans de larges dimensions internationales.

La direction vers cette grandeur doit symboliser la solidarité et l'unité en étendant l'intérêt, jadis réservé presque entièrement aux grandes villes comme Fès et Meknès, à toutes les autres provinces et préfectures formant le territoire régional.



Carte n° : Carte de synthèse de la phase diagnostic territorial



M. Acronymes



ABHM : Agence du bassin Hydraulique de Moulouya

ABHS : Agence du bassin Hydraulique de Sebou

ADA : Agence pour le développement agricole

ADS : Agence de développement social

AEP : Alimentation en Eau Potable

AEP : Alimentation en Eau Potable

AGR : Activité génératrice de revenus

ANOC : Association nationale ovine et caprine

AUEA : Association d'usagers d'eau d'irrigation

B. M. : Banque mondiale

C. P. R. : Contrat programme régional (conventions du tourisme)

CA : chiffre d'affaires

Cap. ad : Capacité additionnelle

CES : Conservation des eaux et des sols

CNHP : Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture

CR : Commune rurale

CRDA : Centre régional de développement agricole

CRI : Centre régional d'investissement

DAS : Division de l'action sociale

DCFM : dépenses de consommation finale des ménages

DCL : Division des collectivités locales

DH : Dirham

DHS : Programme Mondial sur la Démographie et la Santé

DMN : Direction de la Météorologie Nationale

DPA : Direction provinciale de l'agriculture

DRA : Direction régionale de l'agriculture

DRA : Direction Régionale d'Agriculture

DREF : Direction Régionale des Eaux et Forêts

DRI : Développement rural intégré

ENCDM : Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages

ENNVN : Enquête Nationale des Niveaux de Vie des Ménages

ENPS : Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé

EPPS : Enquête Panel sur la Population et la Santé

FAO : United Nations Food and Alimentation Organisation : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FDA : Fonds de développement agricole

FIDA : Fonds international de développement agricole

FM : Fès-Meknès

GIEC : Groupement Intergouvernemental des Experts sur le Climat

Ha : Hectare

Hab/km² : Nombre d'Habitants par Kilomètre carré

HCEFLCD : Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

HCP : Haut-Commissariat au Plan

HCP : Haut-Commissariat au Plan

IDH : Indice de développement humain

INDH : Initiative Nationale de Développement Humain

ISF : Indice Synthétique de Fécondité

MAPM : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

MCA : Millenium Challenge Account

ODCO : Office de développement de la coopération

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation non gouvernementale

P. E. P. : Pole d'économie de patrimoine

P. N. U. D. : Programme des nations unies pour le développement

P2I : Plateforme industrielle intégrée

PAGER : Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable Rurale

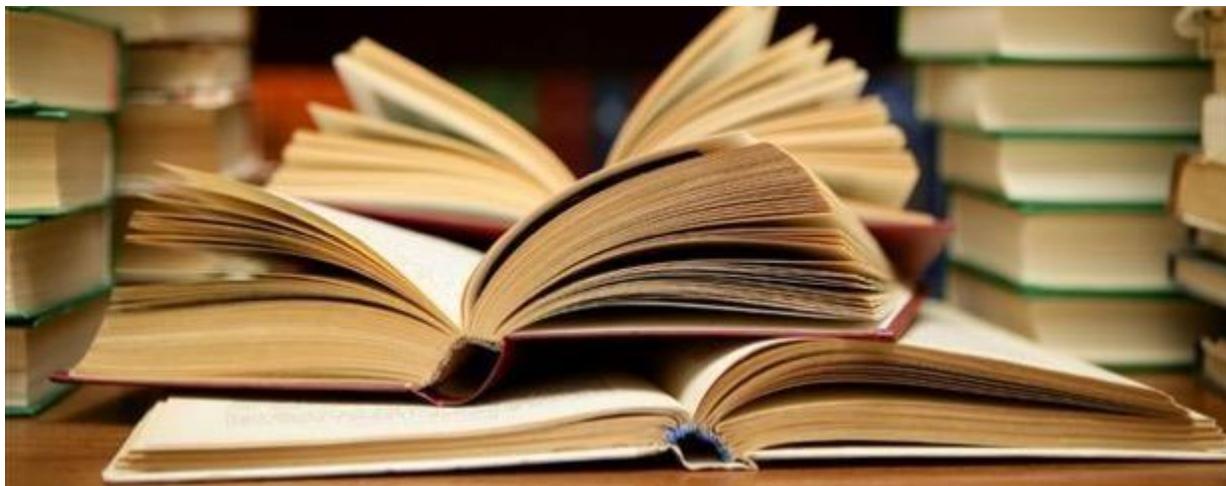
PAR : Plan agricole régional
PDAIRE : Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
PDFAZMT : Projet de développement de filières agricoles dans les zones montagneuses de Taza
PDI : Projets de développement intégré
PDR : Plan de développement régional
PDRMO : Projet de développement rural du Moyen Atlas
PDRZMS : Projet de Développement Rural des Zones Montagneuses de Sefrou
PIB : Produit intérieur brut
PIB : Produit intérieur brut
PM : Pauvreté Multidimensionnelle
PME : Petite et moyenne entreprise
PMH : Petite et moyenne hydraulique
PMV : Plan Maroc Vert
PNRR Programme National des Routes Rurales
PNUD, : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA : Parité Pouvoir d'Achat
Rég/Nat : Régional / National
RFM : Région de Fès- Meknès
RGA : Recensement Général de l'Agriculture
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
S. D. A. U. : Schéma directeur d'aménagement urbain
S. D. U. F. : Schéma directeur d'urbanisme de Fès
S. N. A. T. : Schéma national d'aménagement du territoire
S. R. A. T. : Schéma régional d'aménagement du territoire
SAU : Superficie agricole utile
SIBE : Site d'Intérêt Biologique et Écologique
SNDR : Stratégie nationale de développement rural
SRAT : Schéma Régional d'Aménagement Territorial
SRAT F M : Schéma régional d'aménagement du territoire de la région de Fès-Meknès
Sup : Superficie
TAA : Taux d'accroissement annuel
TAAM Taux d'Accroissement Annuel Moyen
TAAM : Taux d'accroissement annuel moyen
TAG : Taux d'accroissement global
UNESCO : Organisation des nations unies pour les sciences et la culture

VA : Valeur ajoutée

Liste des concepts clés

- Environnement : milieu qui conditionne le mode de vie de la société et qui englobe les valeurs naturelles, sociales et culturelles qui existent dans un lieu et à un moment donné. Développement Durable : notion qui définit besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement.
- Risques naturels : un phénomène naturel potentiellement destructeur
- Énergies renouvelables : sont une source d'énergie qui se constitue ou se reconstitue plus rapidement qu'elle n'est utilisée.
- Changement climatique : variation de l'état du climat que l'on peut déceler par les modifications de la moyenne et/ou les variations de ses propriétés et qui persiste pendant de longues périodes
- Biodiversité : formes de vie sur Terre, les relations qui existent entre elles et avec leurs milieux depuis l'origine commune de la vie.
- Aire protégée : tout espace naturel identifié, circonscrit et géré comme tel, dans le respect d'une certaine diversité biologique
- Site d'Intérêt Biologique et Écologique : espace rassemblant des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation
- Nappe souterraine : une masse d'eau contenue dans les interstices ou fissures du sous-sol.
- Invasions acridiennes : attaques provoquées par une famille d'insectes de la sauterelle ou criquets

N. Références bibliographiques



- Administration des Eaux et Forêts et Conservation des Sols, 1996. Étude des aires protégées du Maroc.
- Agence du Bassin Hydraulique de Moulouya, 2008. Étude du plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin hydraulique de la Moulouya (PDAIRE). Mission 3.
- Agence du Bassin Hydraulique de Sebou, 2007. Étude d'actualisation du plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin hydraulique de Sebou. Mission 1, 2 et 3.
- Agence du Bassin Hydraulique de Sebou, 2007. Les bassins hydrauliques du Maroc, bassin de Sebou
- Agence du Bassin Hydraulique de Sebou, 2009. Étude des crues au niveau du bassin de Sebou
- Agence du Bassin Hydraulique de Sebou, 2011. Étude du Schéma Directeur d'Assainissement Rural de la région de Fès-Boulemane
- Agence urbaine de Meknes ; SDAU du Grand Meknès et plan d'aménagement de l'agglomération de Meknes 2013
- Agence Urbaine de Taza, « Etude d'identification et de développement des centres urbains émergents dans les provinces de Taza et Taounate », 2010
- Agence Urbaine de Taza, « Etude sur les architectures régionales des provinces de Taza-Taounate », décembre 2007
- Agence Urbaine et de sauvegarde de Fes : Cabinet Pinseau SDAU du Grand Fes 1995
- Agence urbaine et de Sauvegarde de Fes : PA et PDAR couvrant la région de Fes Boulemane. 1997-2015
- AKESBI M. (2007) : "les portes anciennes de Fès ", cahiers géographiques n°3 2007, pp. 73-79
- Annie-Helene-Dufour, in "ville et patrimoine" p. 7, Actes du Séminaire, organisé en septembre 1996 - Marseille
- Annuaire Statistique de la région Fès Meknès. Direction Régionale du HCP à Fès.
- ANTIDA GAZZOLA "la définition du patrimoine" et les problèmes sociaux liés à la réhabilitation urbaine in, "ville et patrimoine" p. 14

-
- AUSF – 2005 : Habitat menaçant ruine : problématique et perspectives urbanistiques à Fès. Rapport inédit, décembre 2005, 19 p., Fès.
- Banque Mondiale, 2003. Évaluation du coût de la dégradation de l’environnement BENADID Abdelmalek, « Le rif et le Moyen Atlas : Biodiversité, menaces, préservation »
- BENHALIMA H. (1987) : "Petites villes traditionnelles et mutations socio-économiques au Maroc : le cas de Séfrou" p. 31
- BOUDERBALA Negib, « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc », 1999
- BOUJROUF Saïd, « La montagne dans la politique d'aménagement du territoire du Maroc », Revue de géographie alpine, Tome 84 N°4, 1996
- Conseil National de l'habitat "projet de stratégie nationale d'intervention dans les tissus anciens", Ministère de l'habitat (MHUAE), Rabat
- D. A. T., SNAT "synthèse" p. 76, Ed. OKAD, 2003
- DECOVILLE A., 2008. Métropolisation et résistance des territoires : l'exemple luxembourgeois. L'espace politique, n° 4. Centre d'Etudes des Populations, de Pauvreté et de Politiques SocioEconomiqes du Luxembourg.
- DIRASSET International : Etude du SDAU du grand Meknès et PA d'aménagement de l'agglomération de Meknès : mission I Aout 2014
- Direction de l'Aménagement du Territoire, « Etude sur les projets de territoire », Rapport introductif du diagnostic de la région Taza-Taounate-Al Hoceima, 2007
- Direction de l'Aménagement du Territoire, « Le territoire marocain : Etat des lieux », 2000
- Direction de l'Aménagement du Territoire, « Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central », 2007
- Direction de l'aménagement du Territoire, « Schéma directeur de l'aménagement urbain du littoral méditerranéen central », Note de présentation, 2007
- Direction de l'Aménagement du Territoire, « Territoire, services publics de base et service d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux », Synthèse générale phase I, 2004
- Direction de l'Aménagement du Territoire, « Territoire, services publics de base et service d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux », Préconisations stratégiques phase II, 2005
- Direction de la surveillance et de la prévention des risques, « Rapport national sur la prévention des désastres »
- Direction des Etudes et des Prévisions Financières, « Régions du Maroc : Contribution sectorielles à la création de la richesse nationale », janvier 2010
- Direction Régionale de l'Agriculture Fès – Boulemane, 2013. Monographie agricole de la région de Fès
- Direction régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de FèsBoulemane, 2008. Monographie du secteur forestier
- El Ouali Alami A., Merzouki M., El hillali O., Maniar S., Ibsouda koraichi S., 2011. Pollution des eaux de surface de la ville de Fès au Maroc : typologie, origine et conséquences. Larhyss Journal, ISSN 1112-3680, n° 09, Décembre 2011, pp. 55-72.
- Enquêtes Nationales sur la Consommation et les Dépenses des Ménages de 2001 et 2014.
- Enquêtes Nationales sur la Population et la Santé de 1987, 1992, 1995et 2010-2011.
- Enquêtes Nationales sur les niveaux de vie de 1998-1999 et de 2007.

-
- Entretiens et interviews avec quelques responsables locaux et régionaux ;
- Étude de l'aire métropolitaine du binôme Fès-Meknès. URBAPLAN, 2001,
- Etude du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de l'ex région Fès- Boulmane, Volet secteurs productifs, Juin 2013, Conseil Régional de l'ex région Fès- Boulmane.
- EZAIDI (A.), MOUDOUD (B) et KABBACHI (B) : "le patrimoine géologique au Maroc : atout pour le développement d'un tourisme de santé et facteur de lutte contre la pauvreté" in, Cahiers géographiques n° 3-4, PP. 29. 35
- Fennane Mohamed, « La flore rare des hautes montagnes marocaines », 1994
- GARTET (A.) – 2007 : Risques naturels, anthropiques et technologiques dans l'agglomération de Fès et son arrière-pays : aménagement, gestion et prévention. Thèse Doctorat d'État en Géographie, FLSH Saïs-Fès, 454 p.
- GARTET (A.), GARTET (J.) & AKDIM (B.) – 2005 : Problématique d'aménagement dans les zones d'ombre : cas des carrières de Zliligh à Ras El Ma. Actes du Colloque "Aménagement du territoire et risques environnementaux". En Hommage à H. Benhalima, FLSH Saïs-Fès.
- GUIRI (Ali) : "le tourisme de montagne, un levier de développement durable - cas de bouyblane et Taffert (Moyen Atlas oriental), in cahiers géographiques n° 2, 2005, pp33-41
- Haut Commissariat au Plan, « Aspects démographiques et socio-économiques de la région Taza- Al Hoceima-Taounate », 2004
- Haut Commissariat au plan, 2006. Prospective « Maroc 2030. gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc
- HCP (2007 perspective Maroc 2030- quelle démographie ?
- HCP (Haut commissariat au plan), 2003. Prospective Maroc 2030. Permanences, changements et enjeux de l'avenir. Rabat.
- HCP (Haut-commissariat au plan) : RGPH : 1994, 2004, 2014
- I. A. V. Hassan II, Rabat : "étude de la filière des plantes aromatiques et médicinales dans la province de Boulemane, Juillet - 2010, inédit.
- Inspection régionale de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la région de Fès- Boulemane, 2006. Monographie de la région de Fès – Boulemane, éléments introductifs.
- Inspection Régionale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire Fes –Boulemane, « Etude relative aux perspectives du secteur de l'immobilier résidentiel à l'horizon 2020», 2009
- Inspection Régionale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire Taza-Taounate Al Hoceima, « Etude relative aux perspectives du secteur de l'immobilier résidentiel à l'horizon 2020», 2009
- Inspection Régionale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire Meknes Tafilalet, « Etude relative aux perspectives du secteur de l'immobilier résidentiel à l'horizon 2020», 2009
- Inspection régionale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Fes-Boulemane ; SRAT de la région de Fes Boulemane 2014
- JANIN (C) et P. A. LANDEL : "Diagnostic territorial : le patrimoine passage obligé" in, cahiers géographiques n° 3-4 (2007)
- JENNAN (L.) : "sur oued Agay", XIIIe colloque de Séfrou : "la ville et la rivière" - L'Enquête Mondiale sur la Fécondité de 1980.
- L'Enquête Nationale Démographique à Passages Répétés 2009-2010. - L'Enquête PAPCHILD 2003-2004.
- L'étude du bipôle Fès-Meknès 2002

-
- La monographie régionale de l'Habitat et de la politique de la ville région Fès Boulemane 2015
- Laurence Marfaing, "le Maroc un tremplin pour les sénégalais vers la mondialisation", in "l'héritage colonial du Maroc "pp. 321-328, Rabat 2013
- Le plan de développement régional du tourisme Région Fès Boulemane. PDRT 2004
- Le plan urbain du grand Fès : AUSF : 2002
- Le projet touristique colonial de Séfrou, ses atouts, ses limites" in, cahiers géographiques n°2, P. 44, M. ZERHOUNI.
- Le rapport justificatif du Plan d'aménagement de Fès et des communes périphériques
- Le Schéma de Développement et d'Aménagement régional Région du Centre-Nord (SDAR) 1987
- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire ; SNAT 2001
- Le SDAU de Fès 1995
- LE TOURNEAU. (R) : " Fès avant le protectorat : étude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman" Publication de l'IHEM, tome XLV, casa, 1949.
Les annuaires statistiques du Maroc 2010 à 2015, Direction de la Statistique, Haut Commissariat au Plan.
- Les estimations réalisées par l'UNICEF publiées en septembre 2012.
- Les PCD des communes de l'aire d'étude
- Les rapports des débats sur l'aménagement du territoire : région Fès Boulemane : 2001
- Les rapports justificatifs des PA des centres et villes de l'Aire d'étude
- Les SRAT des Ex. Régions de Fès Boulemane, Meknès Tafilalet, Taza Al Hoceima Taounate.
- LYAUTEY (H.) : "Lyautey l'africain" volume I, 1912-1913, cité par Sandra Petermann, in "l'héritage colonial du Maroc" p. 158
- MATEUH, (Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement (Direction de l'aménagement du territoire), 2003. « Etude sur la compétitivité territoriale ». Rapport de synthèse, 94p.
- Ministère chargé de l'Environnement, 2011. Monographie Régionale de l'Environnement : Région Centre Nord - Rapport de Synthèse
- Ministère Chargé des Eaux et Forêts 2001 : L'aménagement des bassins versants une composante incontournable de la gestion durable des ressources en eau, 23p.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement, 2006. Étude sur la stratégie d'aménagement et de développement du Moyen Atlas.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement Département de l'Environnement, 2005. le rapport national sur les désastres
- Ministère de l'Intérieur : "étude sur la sauvegarde de la ville de Fès", réalisée avec le concours du P. N. U. D., 1992.
- Ministère de l'Intérieur, 2010. Schéma Régional d'Aménagement Territorial Taza-TaounateHoceima
- Ministère de l'Intérieur, 2013. Schéma Régional d'Aménagement Territorial de Fès-Boulemane
- Ministère de l'Intérieur, 2013. Schéma Régional d'Aménagement Territorial Meknès-Tafilalet
- Monographie de l'état de l'environnement dans la région de Fès Boulemane. 2002
- Monographie de la Région Fès Meknès ;
- Monographie générale de la Région de Fès-Meknès, 2015, Ministère de l'intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales.

-
- Monographies de la région de Fès-Meknès 2015. Direction Générale des Collectivités locales. Ministère de l'Intérieur.
- Monographies des provinces de la région de Fès-Meknès : 2010-2014
- CHAFAI El Alaoui. Naissance et développement d'une municipalité marocaine sous le protectorat français : Séfrou (1912-1956). Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, Univ. Paris I Panthéon-Sorbonne, 1983).
- Note d'information relative aux comptes régionaux de l'année 2014, Haut Commissariat au Plan.
- Pacte National pour l'Emergence Industrielle, Secteur de l'Offshoring, Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.
- Panorama de l'artisanat, 9^{ème} édition de l'Observatoire National de l'Artisanat, Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, 2015.
- Plan Local d'Habitat région Fès Boulemane : 2001 - Rapport bipôle Fès-Meknès Juin 2003, URBAPLAN :
- Rapports des conseils d'Administration de l'Agence Urbaine et de Sauvegarde de Fès des années 2014 et 2015 ;
- Rapports des conseils d'Administration de l'Agence Urbaine Meknès des années 2014 et 2015 ;
- Rapports des conseils d'Administration de l'Agence Urbaine Taza des années 2014 et 2015 ;
- Recensement Général de la population et de l'habitat RGPH 2004
- Recensement Général de la population et de l'habitat RGPH 2014
- Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat de 1982, 1994
- Région Fès – Boulemane, 2000. le plan de développement économique et social 2000- 2004
- Rochefort (2002) Les notions de réseau et d'armature urbaine, in STRATE, landyss, numéro hors-série pp 127-136
- S. D. U. F (schéma directeur d'urbanisme de Fès "1980, volume 2 et 5
- Sandra Petermann : position de Lyautey sur les médinas, dans : " l'impact du protectorat sur la sauvegarde et la valorisation touristique des médinas du Maroc" in : "l'héritage colonial au Maroc", Rabat 2013
- Santé en chiffres, édition de 2015, Ministère de la Santé.
- SCET-SCOM : SRAT de Taza-Al Hoceima-Taounate : Diagnostic territorial 2010
- Schéma régional d'aménagement du territoire de l'ex région de Meknès- Tafilalet, 2007, Conseil Régional de l'ex région de Meknès- Tafilalet.
- Schéma régional d'aménagement du territoire de l'ex région Taza- Al Hoceima-Taounate, 2008, Conseil Régional de l'ex région Taza- Al Hoceima-Taounate.
- Secrétariat Chargé de l'Eau, 2010. Étude nationale sur la biodiversité
- Secrétariat d'État à l'Eau et à l'Environnement. 2012. Évaluation intégrée de l'environnement de la région de Fès-Boulemane
- Sites des Ministères et organismes nationaux : HCP, Santé, ONDH, Enseignement, etc.
- Sophie WAGENHOFER : "les musées du Maroc : reflet et instrument de la politique historique avant et après l'indépendance" du Maroc" in : "l'héritage colonial du Maroc" pp. 67-80 - SRAT de Fes-Boulemane 2013 ; URAM International :
- SRAT Meknès Tafilalet : rapport de synthèse 2013 ; URBAPLAN :

-
- Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, Synthèse de la stratégie et du Contrat-Programme 2010 – 2015, Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique
- Tables de Coale-Demeny, United Nations (1982). Model Life Tables for Developing Countries (United Nations, publication, Sales No. E. 81. XIII. 7).

